



HAL
open science

Reterritorialisation du système alimentaire et production de la ville : des rapports en (re)négociation dans et via les projets urbains

Paula Macé-Le Fischer

► **To cite this version:**

Paula Macé-Le Fischer. Reterritorialisation du système alimentaire et production de la ville : des rapports en (re)négociation dans et via les projets urbains. Géographie. Université Paris-Est, 2023. Français. NNT : 2023PESC0001 . tel-04128027

HAL Id: tel-04128027

<https://theses.hal.science/tel-04128027>

Submitted on 14 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Paris-Est

École doctorale Ville, Transports et Territoires

Lab'Urba

Thèse pour l'obtention du doctorat en aménagement de l'espace, urbanisme

**RETERRITORIALISATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE ET
PRODUCTION DE LA VILLE : DES RAPPORTS EN
(RE)NÉGOCIATION DANS ET VIA LES PROJETS URBAINS**

Présentée par Paula Macé Le Ficher

Sous la direction de Martin Vanier

Soutenue publiquement le 5 avril 2023 devant un jury composé de :

Laurent Devisme, Professeur, ENSA Nantes – *Rapporteur – Président du jury*

Corinne Larrue, Professeure émérite, Université Paris Est Créteil – *Examinatrice*

Sébastien Marot, Professeur, ENSA Marne-la-Vallée – *Examineur*

Coline Perrin, Chargée de recherche en géographie, HDR, INRAE – *Examinatrice*

Joëlle Salomon-Cavin, Maître d'enseignement et de recherche, Université de Lausanne – *Rapporteuse*

Martin Vanier, Professeur, Université Paris Est Créteil – *Directeur de thèse*

Avec le soutien financier de :



REMERCIEMENTS

Je remercie Martin Vanier qui a dirigé cette thèse, pour son écoute et sa confiance, pour nos échanges toujours stimulants qui ont énormément nourri ce travail, pour ses encouragements continus ainsi que pour sa réactivité lors du sprint final ! Merci également à Aurélien Delpirou de m'avoir mis le pied à l'étrier en 2018.

Merci à Laurent Devisme, Corinne Larrue, Sébastien Marot, Coline Perrin et Joëlle Salomon-Cavin d'avoir accepté de participer à mon jury.

Un grand merci aux membres du comité de thèse qui ont suivi ce travail au long cours : Sabine Bognon, Elodie Briche, Corinne Larrue et Coline Perrin. Leurs multiples conseils éclairés et suggestions avisées ont fortement orienté cette recherche. Merci à Coline de m'avoir introduite dans la stimulante et chaleureuse communauté du *Sustainable food planning*. Les séminaires de l'AESOP en particulier ont été l'occasion de belles rencontres scientifico-amicales. Je salue Amélie, Anke, Guga, Jan Eelco, Luca, Natacha, Simon, Radu et autres *YAP* pour les bons moments partagés à Almere et Madrid.

Cette thèse a pu être menée à bien grâce à un financement de trois ans octroyé par l'ADEME ainsi qu'à une bourse de la Fondation Palladio. Je remercie Solène Marry et Elodie Briche, ingénieurs référentes de l'ADEME, pour leur suivi, leurs contacts et conseils de lecture, ainsi que Valérie Pineau pour sa disponibilité et son aide dans le suivi administratif de mon dossier. Merci à Lucie Bernard et Mathieu Garro de la Fondation Palladio, ainsi qu'à Emmanuelle Baboulin qui a marrainé mon projet avec enthousiasme et bienveillance. Un grand merci également à Hélène Charreire et Christine Lelévrier, membres de mon comité de suivi individuel, pour leur soutien attentif tout au long du processus et en particulier dans les moments plus difficiles. Sabine Hermenault, côté Lab'Urba et Nathalie Lourenço, côté EDVTT, ont elles aussi été d'une aide cruciale pour gérer les aspects administratifs et logistiques de la thèse.

Je remercie les membres du Lab'Urba pour cette ambiance de travail privilégiée, notamment la grande équipe des doctorants pour les séminaires, déjeuners, déménagements, apéros et autres moments si importants dans ce travail finalement pas si solitaire. Merci aux collègues de bureau Anthony, Antoine et Jeanne, merci à Adèle, Amandine, Ana, Camille, Capucine, Clément, Félicie, Flavia, Hélène, Jérôme, Julien, Lucas, Lucille, Morgane, Nathan, Pascale, Pauline, Pedro, Sophie D., Sophie L., Rachel, Victor, Vincent et tous-tes les autres. Merci à Émilie pour les questionnements et moments de recherche partagés.

Je remercie celles et ceux qui ont accepté de répondre à mes questions, en phase exploratoire et au cours des terrains à Nantes, Lille et Brétigny-sur-Orge. Merci aux cyclistes tels que Lucille, Renaud et Victor, qui se sont montrés intéressés et m'ont aiguillée dans les débuts de la recherche. Je remercie tout particulièrement les camarades Carmassien·nes pour ce formidable travail d'équipe, contre vents et marées et désormais avec le vent dans le dos. J'espère que cette thèse leur parlera.

Enfin, je remercie ma famille et mes ami·es, pour leur confiance et leur soutien indéfectible et de m'avoir rendue la vie simple et gaie : Jérôme, Clémentine, Delphy et Marion (presque 20 ans, pfiou !), Jean, Aliénor et Marine, Clotilde, Sophie et Stéphanie, Anna, mon père, Martine et Hugo, Reda, les Macé dont Myri qui prend la relève sur la thèse, Martine et Gilbert, Audrey, Thibault, Lila et Anouk, Michel et Ishraf, les « filles de la Cité » Carole, Aurore et Bérengère, Dalmi et Rosie bien sûr ; avec une mention particulière à l'équipe de relecteur·rice·s, ma mère en tête (finisher du marathon de la première à la dernière ligne), Benjamin, Delphy, Jérôme et Sandrine. Impossible de conclure sans un merci superlatif à Jérôme. Cette recherche lui doit plus que je ne saurais dire, cette belle page de vie plus encore.

RÉSUMÉ

Inscrite dans le champ de l'*urban food planning*, cette thèse porte sur les interactions contemporaines entre fabrique de la ville et systèmes alimentaires urbains. Elle les étudie à l'échelle du projet urbain, scène d'action collective, de représentations et de pratiques professionnelles, qui se matérialise par la réalisation d'opérations d'aménagement. Au point de départ de la recherche, il y a le constat d'une montée en puissance de discours, de programmes et d'acteurs liés à l'alimentation dans les projets urbains. Cette effervescence s'inscrit dans une dynamique de reterritorialisation des systèmes alimentaires, qui interpelle plus spécifiquement les acteurs urbains depuis la fin des années 1990. La recherche analyse les manifestations, le sens et les effets de cette dynamique sur les interactions entre urbanisme et alimentation. Elle mobilise quatre démarches méthodologiques complémentaires. 1) Les dynamiques actuelles sont étudiées à la lumière de l'histoire longue des interactions entre ville et alimentation, en croisant de multiples travaux de recherche historique. 2) Un panorama des enjeux actuels est établi grâce à l'analyse documentaire d'un corpus de 365 fiches de présentation d'opérations d'aménagement récentes (2014-2019). 3) À travers une enquête par observation participante, on entre au cœur de l'élaboration du projet militant CARMA, qui ambitionne de reterritorialiser le système alimentaire à l'échelle du Pays de France (Île-de-France). Inscrit dans la controverse sur l'urbanisation du Triangle de Gonesse, il permet de soulever les débats idéologiques, les jeux de tension et de négociation entre systèmes conventionnels (alimentaire comme de production urbaine) et visions alternatives. 4) Enfin, on étudie ces dynamiques de renégociation dans trois projets urbains menés par des acteurs institutionnels classiques du monde de l'aménagement : Doulon-Gohards (Nantes), Fives Cail (Lille) et Base 217 (Cœur d'Essonne Agglomération). *In fine*, la recherche montre que le projet urbain, grâce à son caractère intégrateur et aux échelles spatiales et temporelles relativement resserrées dans lesquelles il se déploie, constitue une scène d'expérimentation privilégiée de la reconnexion entre urbanisme et alimentation. Par ailleurs, l'imaginaire aménageur est (re)politisé par les débats qui traversent la reterritorialisation alimentaire et dans lesquels les acteurs des projets prennent position. Néanmoins, ces évolutions restent marginales et le projet urbain alimentaire peine à transformer les régimes dominants de l'urbanisme comme de l'alimentation.

Mots-clés : reterritorialisation des systèmes alimentaires - projet urbain - action collective - représentations - urbanisme agri-alimentaire - urban food planning

Abstract

This PhD research relates to the field of Urban Food Planning. It studies contemporary interactions between urban development processes and urban food systems, focusing on urban development projects as specific arenas in which stakeholders, professional practices and mental models materialize in the creation of new pieces of city. The starting point of the research is an observation: the spectacular growth of speeches, programmes and stakeholders related to food within urban development projects over the past few years. This surge is linked to the relocation dynamics of food systems which have become a growing matter of interest to urban stakeholders since the late 1990s. The research investigates the signs, meanings and impacts of these dynamics on the interactions between food and urbanism. It relies on four complementary methodological approaches. 1) We consider these contemporary trends in light of long-term interactions between food and the city, through the work of multiple historians. 2) We establish a global picture of present issues in the French context through a documentary analysis based on a corpus of 365 project sheets presented at professional events between 2014 and 2019. 3) Through a two-year process of participant observation in the activist group ‘CARMA’, we unravel the formation and development of a project which aims for a relocation of the food system in the ‘Pays de France’ area (Greater Paris region). As part of the controversy about the urbanization of the ‘Triangle de Gonesse’ area, it reveals the ideological debates, tensions and negotiations at stake between both food and urban development in conventional and alternative systems. 4) Lastly, we study the dynamics of these negotiations through three urban development projects led by institutional urban stakeholders: Doulon-Gohards (Nantes), Fives Cail (Lille) and Base 217 (Cœur d’Essonne Agglomération). The results show that urban development projects, being cross-sector and of rather small scale (both in time and space), constitute privileged spaces for experimenting with the conditions for a reconnection between urbanism and food. The research also points out that mental frameworks – and, to some extent, actions – in urban development are being (re)politicized by the food question and its own debates. Nevertheless, these remain marginal changes and the urban food project barely alters the dominant regimes in both urbanism and food.

Keywords : New food equation - urban development projects - food systems - urban food planning - professional practices - alternative food networks

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	10
CHAPITRE 1 – HISTORICISER LES RAPPORTS ENTRE PROJET URBAIN ET RETERRITORIALISATION ALIMENTAIRE.....	51
CHAPITRE 2 – LA RETERRITORIALISATION ALIMENTAIRE, NOUVELLE « BONNE PRATIQUE » DE L'URBANISME ? PANORAMA DE PROJETS URBAINS CONTEMPORAINS (2014-2019).....	155
CHAPITRE 3 – TRANSFORMER LE PROJET URBAIN, CONDITION SINE QUA NON DE LA RETERRITORIALISATION ALIMENTAIRE ? LE CAS DU PROJET MILITANT CARMA.....	223
CHAPITRE 4 – HEURS ET MALHEURS DU PROJET URBAIN ALIMENTAIRE. LES CAS DE DOULON-GOHARDS (NANTES), FIVES CAIL (LILLE) ET BASE 217 (CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION).....	335
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	453
BIBLIOGRAPHIE.....	470
ANNEXES.....	488
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	501
TABLE DES MATIÈRES.....	505

LISTE DES SIGLES

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

APUI : Appel à projets urbains innovants

AU : Agriculture urbaine

CARMA : Coopération pour une ambition rurale et métropolitaine d'avenir

CA : Communauté d'agglomérations

CC : Communauté de communes

CDC : Caisse des dépôts et consignations

CEA : Cœur d'Essonne Agglomération

CPTG : Collectif pour le Triangle de Gonesse

EPF : Établissement public foncier

EPFIF :Établissement public foncier d'Île-de-France

EPA : Établissement public d'aménagement

FPU : Forum des projets urbains

IMGP : Inventons la métropole du Grand Paris

MEL : Métropole européenne de Lille

MGP : Métropole du Grand Paris

MIN : Marché d'intérêt national

NM : Nantes Métropole

NMA : Nantes Métropole Aménagement

PAEN : périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

PAC : Politique Agricole Commune

PAT : Projet alimentaire territorial

PLU : Plan local d'urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

POS : Plan d'occupation des sols

PTCE : Pôle territorial de coopération économique

RP : Réinventer Paris

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU : Surface agricole utile

SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

SCOP : Société coopérative de production

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

SDRIF : Schéma directeur de la Région Île-de-France

SEM : Société d'économie mixte

SEMMARIS : Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis

SGP : Société du Grand Paris

SPL : Société publique locale

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

TA : Tribunal administratif

TGI : Tribunal de grande instance

ZAC : Zone d'aménagement concertée

ZACOM : Zone d'aménagement commercial

ZAD : Zone d'aménagement différée / zone à défendre

ZAE : Zone d'activités économiques

ZAN : Zéro artificialisation nette

ZAP : Zone agricole protégée

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Pour qui s'intéresse à l'émergence de l'alimentation dans la fabrique de la ville contemporaine, les propos des acteurs du projet urbain « Réalimenter Masséna », dont le chantier devrait démarrer en 2023 sur le site de l'ancienne gare Masséna à Paris, sont particulièrement stimulants. Laissons-leur la parole à travers quelques extraits de la présentation du projet¹.

« On aurait tort de croire que l'engouement actuel en Europe occidentale et aux États-Unis pour la cuisine, et plus largement l'alimentation, n'est qu'un phénomène de mode orchestré par les médias. [...]

Le premier moteur de cet intérêt est avant tout l'inquiétude croissante des citoyens, démunis face à l'immense complexité de la chaîne alimentaire mondialisée. Des dizaines d'initiatives fleurissent ça et là pour revenir à la dimension humaine de l'alimentation, réduire l'échelle en essayant de dominer la situation. Mais de la micro économie à la macro, les défis pour nourrir neuf milliards d'individus à l'horizon 2050, dans un contexte de pollutions diverses en augmentation et de réchauffement climatique, restent considérables. Enfin, s'il existe de nombreux instituts de recherche de par le monde qui travaillent sur ces sujets, leurs travaux restent très largement inaccessibles au grand public. [...]

Le programme proposé dans le cadre de Ré-Alimenter Masséna consiste ici à rendre l'alimentation sensible dans le paysage urbain et à apporter un cadre d'exercice pratique à l'écologie urbaine. [...]

Le cahier des charges de nos partenaires est simple : faire de Masséna le poste avancé de toutes leurs recherches en cours et les diffuser au public en avant première. Les acteurs réunis permettent d'explorer au quotidien un cycle complet : production – transformation – commercialisation. Ainsi, la ferme urbaine des étudiants d'AgroParisTech partira de la problématique

¹ Extraits tirés de l'exposition des résultats de l'appel à projets urbains innovants Réinventer Paris, organisée au Pavillon de l'Arsenal du 4 février au 8 mai 2016 et du site internet du projet Réalimenter Masséna : <http://realimentermassena.com/>

des banques de graines (que peut-on planter ? où ? pourquoi ? comment ? dans quelles perspectives à long terme ?), « Sous les fraises » mettra en œuvre des pratiques préconisées, pour enchaîner avec les producteurs de « La Ruche qui dit Oui » qui installera son « Ruche Lab » lui permettant de tester les innovations qu'elle souhaite lancer au niveau national mais aussi européen (nouveaux emballages, transports, applications mobiles..).

Ces projets fragmentés n'auraient que peu d'intérêt, mais coordonnés au quotidien par un support média comme « Alimentation Générale », ils permettront en permanence de lancer les débats prospectifs sur l'ensemble de la chaîne. Une cantine interactive est au cœur du projet et permettra notamment la rencontre réelle de tous les acteurs autour de l'essentiel : ce que nous finissons par ingérer et qui fait que nous sommes ce que nous mangeons. Si de multiples expériences parcellaires existent, aucune ne traite en un lieu unique l'ensemble de la chaîne alimentaire. »



Figure 1: Projet réalimenter Masséna – ©Lina Ghotmeth DGT

Le projet « Réalimenter Masséna » voit le jour dans un contexte urbanistique particulier : celui du premier appel à projets urbains innovants lancé par la Ville de Paris en 2014, « Réinventer Paris », qui cristallise un certain nombre d'évolutions des pratiques traditionnelles de l'aménagement urbain en France². « Réalimenter Masséna »

2 Injonctions à l'innovation, délégation de la programmation et du portage du projet au secteur privé, accélération des cycles, focalisation sur les usages, forte médiatisation de la consultation via la mise en jeu simultanée d'un grand nombre de sites (Béhar, Bellanger & Delpirou, 2018).

présente l'originalité d'être porté par un groupement d'opérateurs privés associant des acteurs classiques de l'aménagement urbain (promoteur, architecte, bureaux d'études) et des acteurs du monde de l'alimentation inscrits dans des logiques d'innovations scientifiques, logistiques, communicationnelles³.

Leur déclaration d'intentions, basée sur un diagnostic critique de la « *chaîne alimentaire mondialisée* », marque non seulement une volonté de transformer l'alimentation (favoriser l'échelle locale, la circulation des connaissances et des innovations dans l'ensemble de la chaîne alimentaire et avec le grand public) ; elle affirme aussi que ces évolutions sont interdépendantes de transformations de l'urbanisme, tant au plan du paradigme (l'écologie urbaine), que des fonctions (créer des lieux dédiés à l'alimentation) et de la matérialité des espaces (« *rendre l'alimentation sensible dans le paysage urbain* »).

Mais que représente ce projet-plaidoyer dans l'ensemble de la fabrique de la ville ? La contribution d'un projet architectural de 500 m² reste nécessairement modeste face aux manques – de lieux, de visibilité, de vision systémique de l'alimentation en ville – que pointe « Réalimenter Masséna ». Si l'agriculture urbaine gagne du terrain chez les acteurs publics et privés de l'aménagement, sa légitimité continue à faire couler beaucoup d'encre⁴.

Il apparaît donc nécessaire d'examiner le caractère exceptionnel ou non de projets de ce type, leur signification, leur inscription dans des dynamiques plus larges ; d'établir en somme un état des liens entre alimentation et fabrique de la ville. Ces interactions constituent le cœur de ma recherche. Dans l'introduction de son livre *Ville affamée*, Carolyn Steel (2016) écrit : « *Ville affamée traite principalement de deux thèmes – la nourriture et la ville –, mais ne se focalise sur aucun des deux. Ce livre examine la relation entre ville et nourriture, sujet qu'aucun autre ouvrage n'a encore abordé de manière directe.* ». Je reprends à mon compte cette posture d'observatrice de la *relation* entre ces deux thèmes – ou systèmes – en ajustant la focale, à deux niveaux. D'une part, si je situe ces interactions dans le temps long de l'histoire, j'examine plus

3 Notamment : l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche en agronomie AgroParisTech (<http://www2.agroparistech.fr/>), la start-up d'agriculture urbaine Sous les Fraises (<https://www.souslesfraises.com/>), la plateforme numérique de distribution en circuit-court La Ruche qui dit Oui (<https://laruchequiditoui.fr/fr/>), le média en ligne Alimentation Générale (<https://alimentation-generale.fr/>).

4 En témoignent ces quelques articles de l'Institut Paris Région (<https://www.institutparisregion.fr/environnement/defis-alimentaires/lagriculture-urbaine-nest-pas-un-phenomene-de-mode/>), de l'institut Véolia (<https://www.institut.veolia.org/fr/agriculture-urbaine-potentiel-reel-ou-effet-de-mode>) ou de BNP Paribas Real Estate (<https://www.realestate.bnpparibas.fr/points-de-vue/agriculture-urbaine-un-simple-effet-de-mode>).

particulièrement le temps présent, des années 2010 jusque dans la contemporanéité de la thèse. D'autre part, je m'intéresse à des mouvements spécifiques au sein de chacun de ces mondes : dynamique de reterritorialisation de l'alimentation d'un côté, fabrique de la ville par projets urbains, de l'autre.

Une recherche « impliquée » et enracinée dans une pratique de l'urbanisme opérationnel

Avant de développer ce positionnement et son arrière-plan scientifique, il faut préciser que, si je partage l'ambition de Carolyn Steel quant au traitement équilibré des deux termes de la relation, mon parcours professionnel et académique trouve ses racines dans un terreau urbanistique. Cette recherche doctorale a émergé au terme de cinq années de pratique professionnelle dans le champ de l'urbanisme opérationnel. Salariée dans une structure de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, j'ai été amenée à accompagner, en particulier, la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP, fondation reconnue d'utilité publique) dans son projet de développement⁵ : édification de 1800 nouveaux logements pour étudiants et chercheurs ; modernisation des équipements et des services de vie étudiante ; requalification du parc paysager.

La structure dans laquelle je travaillais occupait une position de cheville ouvrière entre la maîtrise d'ouvrage (les équipes de la CIUP) et les multiples partenaires et prestataires concernés par le projet (services de de l'État et de la Ville de Paris, équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement, conseils financiers, juridiques, promoteurs et maîtrises d'œuvre des différents projets de construction...). Nous assistions notamment la CIUP dans le pilotage des études pré-opérationnelles (Plan-guide, stratégie environnementale, études technico-économiques), la recherche de financements, la sélection des prestataires (rédaction des cahiers des charges et suivi des consultations) et le suivi de leurs missions. La thèse trouve donc ses fondements et nombre de ses outils d'analyse dans l'expérience de ce contexte professionnel et dans la littérature académique de ce champ.

Si l'appareillage théorique permettant d'appréhender la complexité du fait alimentaire s'est élaboré au cours de la thèse, la période passée à la CIUP entre 2012 et 2017 m'a permis d'observer l'émergence concrète des enjeux alimentaires dans le champ de l'urbanisme opérationnel. Favorisée à la fois par des sollicitations politiques (la Ville

⁵ Voir la présentation du projet sur le site internet de la CIUP : <https://www.ciup.fr/cite2025/>

de Paris et l'opérateur public « Eau de Paris » cherchant des sites pour implanter des fermes urbaines) et par des initiatives des étudiants résidant à la CIUP (création d'une AMAP en 2016, implantation d'un jardin partagé au sein du parc paysager en 2015⁶), cette dynamique a soulevé des interrogations parmi les acteurs du projet, tant sur sa pertinence (demande sociale pérenne ou effet de mode « bobo ») que sur son opérationnalité (manque d'expertise, modalités et coûts d'exploitation de certains dispositifs). En prenant part à ces débats, j'ai pris conscience des nombreux impensés théoriques et méthodologiques sur le sujet de l'alimentation au sein des milieux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement.

Enfin, le champ de l'alimentation est aussi pour moi un champ vécu, pratique, intime et quotidien, à la fois transmis en matrimoine et investi intellectuellement et politiquement, notamment via la participation militante à l'un des projets analysés dans la thèse. Ce double vécu, intime et professionnel, en même temps qu'il engage à des efforts particuliers de réflexivité et d'explicitation, constitue une source puissante d'engagement dans la recherche. Il sous-tend l'ambition d'une recherche « impliquée »⁷, qui aspire à ce que l'exploration des territoires relationnels encore méconnus entre urbanisme et alimentation contribue à tisser des liens académiques et pratiques entre ces deux champs, dont chacun englobe de multiples sphères de l'expérience et de la connaissance.

La reterritorialisation de l'alimentation : potentiel transformateur, tendance faible et rapports de forces

Cette recherche s'inscrit dans une lignée de travaux récents sur la reterritorialisation de l'alimentation (Perrin et Soulard, 2014 ; Darrot, 2017 ; Brand et al., 2017 ; IAU, 2017 ; Colloque INRA, novembre 2019⁸), entendue comme une dynamique, enclenchée depuis les années 1990 dans les pays industrialisés – je ne parlerai pas ici des dynamiques en cours dans d'autres contextes territoriaux –, de reconstruction de liens

6 Voir le film « Immersion[s] - Un jardin partagé au cœur de la Cité » du 11 mai 2015 (chaîne Youtube de la Cité Internationale Universitaire de Paris).

7 C'est-à-dire une recherche qui souscrit à une épistémologie des sciences impliquées : « [...] la science impliquée est le nom d'une science qui prend pleinement acte de sa responsabilité, qui prend conscience de la nécessité d'une attention aux conséquences, qui ouvre la possibilité d'un questionnement sur ses finalités, une science qui ne revendique plus sa neutralité axiologique pour affirmer son objectivité, une science qui fait de l'engagement (sur un territoire, pour une visée particulière, dans un contexte) une valeur épistémique centrale, une science qui organise le partage des savoirs et des pouvoirs liés à ces savoirs. » (Coutellec, 2015, p.19).

8 Colloque du 28 novembre 2019 intitulé « Reterritorialisation de l'alimentation : quelle contribution à la durabilité des systèmes alimentaires ? » organisé par l'INRA (à présent INRAE) et le Réseau Mixte Technologique Alimentation Locale.

entre alimentation et territoire aux plans matériel, culturel, social et idéologique (Rieutort, 2009 ; Prévost, 2014 ; Gasselin et al., 2021).

L'alimentation est appréhendée dans cette recherche comme un système, c'est-à-dire comme l'ensemble des flux et des acteurs parties prenantes de la production, l'approvisionnement, la restauration et la gestion des déchets alimentaires, ainsi que de la régulation de ces différentes fonctions (Rastoin et al., 2010). Mais elle est aussi considérée en tant que fait social et culturel. En effet, « *la façon dont les hommes conçoivent la satisfaction de leurs besoins alimentaires ne saurait se réduire à de strictes logiques utilitaires ou technologiques. L'alimentation a une fonction structurante de l'organisation sociale d'un groupe humain.* » (Poulain, 2017 [2002], p. 11). De plus, « [...] *l'aliment (ou la boisson), le contexte de sa consommation, les rites qui l'entourent, exercent une série complexe de fonctions imaginaires, symboliques et sociales. La charge imaginaire des aliments fait en quelque sorte voyager dans l'espace et dans le temps, propulse au moins fantasmatiquement les individus à travers l'espace social. Mais en même temps la connaissance des rites et de l'étiquette manifeste et préserve les limites du territoire social de ceux qui en bénéficient.* » (Fischler, 1993 [1990], p. 88).

Je reprends la notion de territoire telle que définie dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, comme un « *agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité* » (Debarbieux, dans Lévy et Lussault 2003). Certains auteurs distinguent la notion de « reterritorialisation », qu'ils situent plutôt du côté des acteurs institutionnels et de stratégies de différenciation territoriale, de celle de « relocalisation », qui caractérise la recherche, par les consommateurs-mangeurs, de proximité dans leur approvisionnement alimentaire (Guiomar, 2012). Je retiens pour ma part le terme de reterritorialisation, à la fois parce que les acteurs de l'urbanisme que j'étudie appartiennent en grande partie à des organisations et peuvent être pris dans des logiques de différenciation territoriale, mais aussi parce que ma recherche est centrée sur la place de cette dynamique alimentaire dans la construction des territoires urbains dans toutes leurs dimensions, matérielles et symboliques.

L'affirmation de l'alimentation dans le champ des représentations des acteurs urbains mérite d'être resituée dans une histoire longue des rapports entre ville et alimentation.

Les recherches menées dans le champ de l'écologie territoriale (Barles, 2008 ; Bognon, 2014) comme dans celui de l'histoire des villes et de l'urbanisme (Marot, 2020 ; Maumi, 2018 ; Phlipponneau, 1956 ; Steel, 2016) montrent que l'alimentation façonne les villes, tant dans leur matérialité que dans leur gouvernance, et que les rapports entre ville et alimentation sont parcourus de ruptures et de retrouvailles, à la fois théoriques, politiques et métaboliques (Daviron et al., 2017). Ainsi, l'agriculture urbaine actuelle est héritière des « cultures spéciales » des XIX^e-XX^e siècles de la région parisienne ; les théoriciens de la prise en compte de la production alimentaire dans la conception des espaces urbains s'inscrivent dans la filiation des utopies et réalisations portées par Ebenezer Howard, Frank Lloyd Wright, Patrick Geddes ou encore Lewis Mumford ; la remise en cause d'une gestion centralisée des réseaux techniques urbains (Lehec, 2018) fait écho au fonctionnement des villes pré-industrielles, etc⁹.

Le mouvement actuel de reterritorialisation alimentaire se construit en réaction à un processus de distanciation des rapports entre territoires et alimentation amorcé dès le XIX^e siècle – par l'industrialisation et l'arrivée du chemin de fer – et qui s'accroît au sortir de la deuxième guerre mondiale (Bricas et al., 2017). Cette distanciation est géographique, avec le découplage entre les villes et leur hinterland productif (Bognon, 2014 ; Torre et al., 2013) ; métabolique, avec la désaisonnalisation de la consommation (Barles, 2007) ou l'abandon de la valorisation agricole des excréments urbains (Barles, 2018) ; économique, avec la multiplication des intermédiaires au long de la chaîne alimentaire ; cognitive, avec l'opacité liée à l'industrialisation des procédés de transformation, qui conduit à une méconnaissance des produits mais aussi à une crise de confiance des mangeurs envers l'industrie, après les scandales sanitaires des années 1990. Enfin, cette distanciation est liée à l'évolution des politiques publiques. Alors que l'approvisionnement alimentaire demeurait une prérogative largement municipale dans la première moitié du XX^e siècle, les années 1950 voient s'opérer une centralisation de la politique agricole, désormais co-gérée par l'État et les organisations syndicales (Bognon et Marty, 2015), ainsi qu'une quasi-monopolisation du système alimentaire par de puissants acteurs privés, insérés dans les logiques de la mondialisation économique (Barles, 2007).

Les dernières décennies, a fortiori les toutes dernières années marquées par la pandémie mondiale de Covid, ont vu se multiplier les critiques et les craintes envers les

9 Cette histoire a notamment été retracée dans l'exposition Capital Agricole organisée par le Pavillon de l'Arsenal, (centre d'urbanisme et d'architecture de Paris) en 2018 et dans le catalogue de l'exposition (Rosenstiehl, 2018).

vulnérabilités de ce système alimentaire largement déterritorialisé, à la fois contributeur et victime du changement climatique, de l'effondrement de la biodiversité sauvage et cultivée, de la dégradation et l'artificialisation des sols, de l'épuisement des ressources énergétiques et minières, de l'instabilité économique et politique, conduisant la notion de la « *résilience alimentaire*¹⁰ » au cœur du débat public (Tendall et al., 2015 ; Les greniers d'abondance, 2020). La croyance selon laquelle on aurait définitivement résolu le défi de l'alimentation grâce à l'industrie agro-alimentaire est ébranlée par de multiples facteurs. S'ajoutent à la crise climatique l'explosion des prix des denrées alimentaires lors de la crise économique de 2007-2008, qui provoque des émeutes de la faim dans différents pays, ainsi que l'accroissement généralisé de l'insécurité alimentaire, qui accompagne une croissance démographique et urbaine continue à l'échelle mondiale. Cette « *nouvelle équation alimentaire* » amène les organisations internationales et les États à considérer l'alimentation comme un enjeu de sécurité nationale (Morgan et Sonnino 2010). Dans ce contexte, l'inscription de l'alimentation à l'agenda des villes (Bognon, 2017 ; Brand, 2017) est progressive. D'abord rurale (liée à la revalorisation de la campagne dans les années 1980), la valorisation du lien entre produits et territoires émerge dans les villes à partir de la fin des années 1990. À compter des années 2010, avec l'affirmation des enjeux environnementaux, elle ne s'applique plus seulement aux produits d'exception mais concerne l'alimentation du quotidien (Delfosse, 2012). Cette mise à l'agenda urbain de l'alimentation s'affirme et s'accélère au milieu des années 2010, comme en témoigne l'élaboration, par un ensemble d'acteurs institutionnels, de cadres conceptuels et opérationnels internationaux (Cabannes and Marocchino, 2018).

Ainsi, en 2015 une centaine de villes signent le *Pacte de Milan*¹¹ qui décline 7 engagements et une trentaine de recommandations opérationnelles pour l'élaboration de politiques alimentaires urbaines ; en 2016 la conférence Habitat III de l'Organisation des Nations Unies (ONU) identifie pour la première fois la « *sécurité alimentaire* » et la « *nutrition* » comme des enjeux de développement urbain durable et les mentionne dans 12 des 175 clauses du *Nouveau programme pour les villes*¹² ; enfin en 2019 la Food and Agriculture Organisation (organisme de l'ONU dédié aux questions agricoles et alimentaires) élabore un *Cadre d'action pour l'agenda alimentaire urbain*¹³. Dans ces

10 « *La résilience des systèmes alimentaires – ou résilience alimentaire – peut se définir comme la capacité d'un système alimentaire et de ses éléments constitutifs à garantir la sécurité alimentaire au cours du temps, malgré des perturbations variées et non prévues* ». (les greniers d'abondance, 2020, p. 38)

11 <https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/>

12 <http://uploads.habitat3.org/hb3/NUA-French.pdf>

13 <http://www.fao.org/urban-food-actions/resources-detail/fr/c/1315116/>

trois documents, l'alimentation est définie comme un système multifonctionnel (ayant des implications sanitaires, économiques, environnementaux...), mais aussi comme un droit humain fondamental, qui nécessite la mise en place de politiques intégrées, trans-sectorielles, c'est-à-dire qu'elles doivent être associées à celles relatives aux transports, à l'énergie, à la santé, à l'éducation, à la gestion des risques climatiques, etc.

Le premier engagement du Pacte de Milan synthétise cette vision : « *Nous travaillerons au développement de systèmes alimentaires durables, inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le respect des droits fondamentaux, réduisent au maximum le gaspillage, préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant.* ». L'article 25, quant à lui, rend compte du fait que la reterritorialisation de l'alimentation s'enracine dans une demande sociale : « *Soutenir les circuits alimentaires courts, les organisations de producteurs, les réseaux et plateformes mettant en relation les producteurs et les consommateurs, et d'autres systèmes de commercialisation qui intègrent l'infrastructure socio-économique du système alimentaire urbain qui relie les régions urbaines et rurales. Cela pourrait inclure les initiatives d'économie sociale et solidaire lancées par la société civile ainsi que les systèmes de marchés alternatifs.* »

Les initiatives en question sont nombreuses : mouvement des AMAP¹⁴ (inspiré par les Teikei japonais des années 60 et qui trouvent des équivalents dans de nombreux pays), jardins partagés (héritiers ceux-là des jardins ouvriers de la ville-fabrique paternaliste), plantation d'espaces publics comestibles¹⁵ voire green guerilla¹⁶, pratiques plus ou moins informelles de cueillette urbaine¹⁷, groupements d'achats, supermarchés coopératifs, community kitchens¹⁸, etc. Cependant, si ces actions rencontrent du succès,

14 « AMAP » est le sigle pour « associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ». Ces associations lient contractuellement un ou plusieurs producteurs à un groupe de consommateurs qui s'engagent à acheter, généralement sur une saison, un ensemble de produits distribués périodiquement sous forme de paniers. Voir notamment De Sartre et al., 2010.

15 Inspirée du mouvement anglais des « incredible edibles » (« incroyables comestibles » : <https://www.incredibleedible.org.uk/>) Lancée en 2008 par un groupe de citoyens de la ville de Todmorden en Angleterre, cette pratique consiste à cultiver des fruits, légumes et plantes comestibles accessibles à tous dans les espaces publics urbains. Elle s'est institutionnalisée dans certaines politiques municipales comme à Arcueil en région parisienne : <https://www.arcueil.fr/arcueil-ville-comestible/>.

16 Mouvement militant né aux Etats-Unis dans les années 1970, il désigne la mise en culture sans autorisation d'espaces laissés à l'abandon. Voir notamment Reynolds, 2009.

17 Projet de recherche « GLANAGES : Glaner dans les marges du capitalisme urbain » lancé en 2019 par des chercheurs de Paris 13 (Laboratoire Pléiade) et l'Université d'Artois.

18 Petits groupes de personnes qui se retrouvent régulièrement pour cuisiner, partager des savoirs-faire culinaires, souvent dans une philosophie d'autonomie des personnes et de complément ou d'alternative à l'aide alimentaire. Ce mouvement est particulièrement développé sur le continent américain et dans le monde anglo-saxon - voir par exemple le réseau québécois : <https://www.rccq.org/fr/a-propos/>

la reterritorialisation alimentaire reste une dynamique protéiforme, difficilement définissable. Les « *alternatives* » au système alimentaire dominant constituent une galaxie hétéroclite dans ses manifestations comme dans ses motivations (Deverre et Lamine, 2010), les modèles agricoles et alimentaires sont multiples, poreux, coexistent et se confrontent sur un même territoire (Gasselin et al., 2021). Des notions récurrentes telles que la proximité et le local sont différemment appropriées et interprétées par les acteurs. Elles font l'objet de débats quant à leur délimitation : difficulté à circonscrire la proximité à travers le nombre de kilomètres parcourus par les denrées alimentaires, nécessité de rendre compte des enjeux de proximité organisée et non seulement géographique¹⁹ (Darrot, 2017). Elles sont aussi galvaudées par leur omniprésence dans le débat public, certains auteurs dénonçant par exemple le « *local trap* », le leurre d'un « *local* » réifié et limité à des questions d'échelle, invitant à le saisir plutôt comme « *une catégorie construite et située, intégrée et modelée par des processus sociaux* » (Paddeu, 2017, p. 43).

Par ailleurs, le potentiel de transformation des référentiels d'action publique de cette dynamique reste faible. Pierre Muller donne à la notion de référentiel une double dimension cognitive et normative (Muller, 2015). Il la définit comme une pensée réflexive du monde qui oriente l'action d'une société sur elle-même et évolue dans le temps, l'époque présente étant caractérisée par le référentiel global « *de l'efficiences publique* », qui « *repose sur une redéfinition de la frontière public-privé avec le recentrage du rôle de l'État sur des fonctions de régulation économique et l'affichage de normes d'efficiences calquées sur des modes de gestion privée dans un contexte de globalisation* » (Muller, 2019, section 8). Au plan alimentaire, Catherine Darrot et Guy Durand (2011) mettent en évidence l'affirmation dans le débat public du référentiel des « *circuits-courts de proximité* »²⁰, qui se construit dans une opposition idéelle avec le référentiel global dominant. Mais la capacité de ce nouveau référentiel alimentaire à entraîner un changement de paradigme plus général apparaît très incertaine. Les auteurs discernent plutôt un phénomène d'hybridation, pris en tension entre, d'une part, une « *hybridation-absorption* » de certains aspects du référentiel des circuits-courts de proximité (tels que le verdissement ou le raccourcissement des filières), conduisant plutôt à un renforcement du référentiel dominant et, d'autre part, une « *négociation* » (des prix,

19 Ainsi, la notion de circuits-courts ne porte pas sur une distance géographique mais sur un nombre d'intermédiaires entre producteur et consommateur (qui ne doit pas être supérieur à un).

20 Ce référentiel ajoute à la notion de circuit-court (défini en note n°20) le principe d'une restriction des distances de transports.

des conditions de production, etc.), basée sur des rapports de force entre acteurs (Darrot et Durand, 2010, p. 208-209).

Dans leurs thèses respectives, Pauline Marty (2013), Sabine Bognon (2014) et Laetitia Verhaeghe (2021) analysent les évolutions des systèmes alimentaires en termes de transition socio-écologique. Elles montrent, là encore, que la montée en puissance des acteurs locaux dans les politiques d’approvisionnement alimentaire ou les nouvelles formes de coopération villes-campagnes pour élaborer des réponses communes aux besoins de leurs territoires, restent pour l’heure des logiques marginales et des tendances faibles (Bognon et Marty, 2015 ; Verhaeghe, 2020²¹). Dans leur prolongement, l’objectif de ma thèse est d’examiner ces signaux faibles, dans leur potentiel transformateur et dans leurs rapports de forces, à l’échelle de la fabrique de la ville.

S’outiller pour penser les évolutions des interactions de l’urbanisme et de l’alimentation

Un grand nombre de travaux de recherche ont révélé l’intérêt de cesser de considérer le système alimentaire comme relevant de la sphère rurale, en mettant au jour ses liens avec de nombreuses problématiques urbaines telles que le développement économique et l’emploi (secteurs de la restauration et du commerce), les déplacements consacrés à l’approvisionnement alimentaire ou encore la gestion des déchets (Pothukuchi et Kaufman, 2000 ; APA, 2007). Initiées dès le début des années 2000 dans le monde anglo-saxon, ces recherches intrinsèquement pluridisciplinaires se structurent dans un champ dédié, baptisé « *urban food planning* ». Elles s’efforcent de sortir l’alimentation de « *l’incompréhensible oubli* » dans lequel, malgré son caractère vital, elle était tombée, aussi bien du côté de la recherche que de la pratique urbanistique (Morgan et Sonnino, 2010 ; Brand, 2015). Le dynamisme des recherches menées dans le champ de l’urban food planning repose notamment sur des réseaux internationaux qui animent des rencontres régulières mêlant mondes académiques et professionnels, tels que l’American Planning Association²², sur le continent Nord-Américain, et le groupe « *Sustainable Food Planning* »²³ de l’Association of European Schools of Planning, en Europe. L’ouvrage paru en 2018, intitulé « *Integrating food into urban planning* », offre une

21 Entretien publié sur le blog de la Caisse des Dépôts : <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/repenser-les-relations-villes-campagnes>

22 L’APA a joué un rôle important dans la prise de conscience que l’alimentation avait été oubliée par les urbanistes et méritait d’être réintégrée au premier rang des préoccupations, notamment en faisant paraître dès 2007 un guide sur les politiques alimentaires urbaines (APA, 2007).

synthèse actualisée des multiples points de rencontre entre urbanisme et alimentation à travers des études de cas internationales (Cabannes et Marocchino, 2018). C'est dans ce champ de recherche que s'inscrivent mes propres réflexions.

Par ailleurs, dans la mesure où il s'interroge sur le (ou les) futur(s) possible(s) des rapports entre urbanisme et alimentation, mon travail mobilise des outils permettant de penser les transformations en cours : d'une part, une boussole qui dessine quatre grands scénarios tendanciels (Marot, 2018), d'autre part, une modélisation des processus de transformation des systèmes (Geels, 2002). La boussole est issue des travaux de Sébastien Marot (historien de l'urbanisme et de l'architecture) sur le devenir des rapports entre urbanisme et agriculture. Elle doit permettre de « *s'orienter dans le maquis des discours et des initiatives émergents* » (Marot, 2018) grâce à quatre scénarios (comme autant de pôles magnétiques), que j'appliquerai pour ma part aux rapports entre urbanisme et alimentation dans son ensemble.

Le premier scénario est fondé sur la poursuite et l'exacerbation de dynamiques de métropolisation conduisant à « *l'incorporation capitaliste de l'agriculture par son urbanisation* », c'est-à-dire à la fois « *l'absorption surrationaliste des cultures par l'ingénierie architecturale et urbaine* » et « *leur assujettissement maximal au modèle économique et aux modes d'investissement et de gestion concentrés de l'entreprise hypercapitaliste* » (Marot, 2018, p. 456). Dans ce scénario, ce sont des réponses techniques et même technologiques qui sont apportées aux enjeux alimentaires, à l'instar des recherches actuelles menées dans le domaine des « food tech ». Alliance des secteurs de l'alimentation et de la restauration avec les nouvelles technologies, la « food tech » développe par exemple la culture in vitro de viande bovine, invente des chefs robots et des dîners imprimés en 3D. Elle vise des applications économiques concrètes et s'appuie ainsi sur les big data²⁴ pour proposer des nouveaux services de livraison, suggérer des restaurants voire prédire les comportements alimentaires, en considérant que les données numériques produites au quotidien par les mangeurs dessinent un « *quantified self* », sorte d'avatar algorithmé détenteur de vérités cachées sur nous-mêmes, nos besoins et nos désirs (Delerins, 2016).

23 Créé en 2009, ce groupe thématique appartient à l'AESOP, réseau européen d'établissements de formation et de recherche en urbanisme, fondé par un groupe de chercheurs dans les années 1980 (<https://www.aesop-planning.eu/>). Il organise notamment des conférences annuelles sur le sujet qui réunissent des chercheurs et professionnels internationaux.

24 Le terme de big data désigne le phénomène de massification des données numériques liée au développement d'internet et des réseaux sociaux, couplé au développement des capacités de stockage et des outils d'analyse permettant l'exploitation accrue de ces données (<https://www.cnit.fr/fr/definition/big-data>).

Sans aller si loin, de nombreuses fermes verticales ont vu le jour ces dernières années, particulièrement dans les villes japonaises et nord-américaines, à l'initiative d'entreprises privées capables d'organiser des levées de fonds conséquentes pour acquérir du foncier urbain et investir dans les technologies permettant de cultiver hors-sol et sous atmosphère contrôlée (robotique, éclairage LED, etc.)²⁵. Elles sont présentées par certains scientifiques comme une solution-clé au problème de la satisfaction des besoins alimentaires d'un monde toujours plus urbanisé (Despommiers, 2010). Ce scénario d'incorporation de l'alimentation dans les logiques d'un capitalisme métropolisé et mondialisé résonne par ailleurs avec un ensemble de travaux critiquant la néolibéralisation de la ville (Harvey, 2005) dont la construction « *mainstream* », dans un contexte d'austérité des finances publiques, est fondée sur des dynamiques entrepreneuriales (Béal et Rousseau, 2014) et conduit à une standardisation de la production urbaine autour de projets emblématiques (Béal, 2014 ; Rousseau, 2013).

Le deuxième scénario ou deuxième pôle magnétique de la boussole, opposé, s'inscrit dans l'héritage du rapport Meadows de 1972 qui entérine les limites de la croissance et affirme l'insoutenabilité des territoires métropolitains. Il propose de faire « *sécession* », en refusant de considérer la ville et plus particulièrement la métropolisation comme « *manifest destiny* » de l'humanité (Marot, 2018, p. 456) et en prenant au sérieux les apports de mouvements agrariens tels que la permaculture²⁶. Ce scénario fait écho à un courant urbanistique de critique de la métropolisation synthétisé notamment dans l'ouvrage *Les métropoles barbares* de Guillaume Faburel (2018), qui invite à s'inspirer d'imaginaires et d'initiatives produisant d'autres manières d'habiter²⁷ le monde (« zones à défendre », écovillages, etc.). Également inscrite dans une critique de la mondialisation,

25 Une levée de fonds consiste à rechercher des investisseurs prêts à contribuer au capital d'une société dont le potentiel de développement est considéré comme important (à l'instar des startups). Par exemple, le spécialiste étasunien des fermes verticales AeroFarms a levé 100 millions de dollars en 2019 (<https://www.frenchweb.fr/agtech-aerofarms-leve-100-millions-de-dollars-pour-ses-fermes-verticales/368040>), les entreprises Nordic Harvest (Danemark) et Jungle (France) respectivement 62 millions d'euros en 2020 et 42 millions d'euros en 2021 pour démarrer leurs activités (<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/financer-sa-creation/0610674726058-agritech-jungle-leve-42-millions-pour-deployer-des-fermes-verticales-en-europe-342773.php> / <https://www.agritechtomorrow.com/story/2020/12/danish-nordic-harvest-raises-dkk-62-million-dkk-to-one-of-europes-largest-vertical-farms/12544/>).

26 « Profilée comme une double alternative, tant à l'exploitation agro-industrielle des sols qu'à la gouvernance biopolitique des mécanismes de l'économie de marché, la permaculture – une contraction de l'idée d'(agri)culture permanente – s'envisage [...] très explicitement, comme un art (design) de concevoir et de ménager des sites ou des habitats vivriers : un art qui, directement fondé sur la compréhension et l'émulation biomimétique des écosystèmes naturels et de leurs dynamiques, vise aussi bien à l'économie d'effort et d'énergie (*commoditas*), à la résilience (*soliditas*) et à la cosmicité (*venustas*) [...]. » (Marot, 2018, p. 458).

27 Au sens ontologique du terme : « Car l'habiter ne saurait se réduire au fait de résider [...]. L'habiter est une réalité bien plus large, c'est « l'expérience humaine la plus fondamentale de notre rapport au monde » et, pour Heidegger, ni plus ni moins que « la manière dont les mortels sont sur la terre ». (Faburel, 2018, p.337)

l'école territorialiste italienne prône la création de « *biorégions urbaines* », interconnectées, fondées sur une forte cohésion ville-agriculture (Magnaghi, 2014). Ce concept a par exemple été exploré dans un scénario prospectif pour la région parisienne intitulé *Biorégion 2050, l'Île-de-France après l'effondrement*, publié en 2019 par l'Institut Momentum et le Forum Vies Mobiles²⁸.

Les deux autres pôles de la boussole sont des scénarios médians, « *plus engagés pratiquement dans la réalité et la complexité des territoires métropolitains* » qui, par leur nature plus élastique au plan théorique, sont susceptibles de contribuer « *soit plutôt à l'intensification et à la mobilisation du régime métropolitain, soit plutôt à son désarmement.* » (Marot, 2018, p. 460).

L'« *infiltration* » caractérise la stratégie opportuniste d'investissement des espaces délaissés de la ville par l'agriculture, mais aussi la structuration de réseaux locaux visant à court-circuiter les mécanismes de la grande distribution. Démarche de type bottom-up, elle peut être encouragée ou imitée par les acteurs institutionnels. Elle trouve des incarnations dans de nombreuses initiatives d'agriculture urbaine et peut se développer à des échelles significatives dans des contextes de crise urbaine, comme à La Havane pendant la « période spéciale » ou à Détroit après l'effondrement de l'industrie automobile. Ce scénario fait écho à ce que Kevin Morgan qualifie de « *mouvement alimentaire urbain* » et caractérise comme un « *regroupement imprécis et parfois chaotique d'activisme municipal et d'engagement civique* » (Morgan, 2017). La question alimentaire y est souvent inscrite dans des formes de militantisme plus larges : critique de la mondialisation, lutte pour la justice sociale, contre le changement climatique, pour le droit à la ville (Andrée et al., 2019 ; Nagib, 2020 ; Paddeu, 2012). Certaines initiatives font explicitement le lien entre enjeux alimentaires et urbains, à l'instar du mouvement écologiste citoyen des « *Villes en Transition* »²⁹ qui prône un aménagement des espaces inspiré de la permaculture, ou de « *Cittaslow* », réseau regroupant 236 villes de moins de 50 000 habitants qui s'engagent à promouvoir dans leurs politiques d'aménagement la philosophie du mouvement italien « *Slow Food* ». Proches de la décroissance, les principes de « *Slow Food* » font de l'alimentation l'instrument d'un développement local

28 L'Institut Momentum est un laboratoire d'idées fondé en 2011, qui s'intéresse aux thèmes de la transition écologique, de la décroissance et de la résilience. Également fondé en 2011, le Forum Vie Mobiles est un institut de recherche sur la mobilité financé par la SNCF.

29 Initié au milieu des années 2000 à Totnes (Angleterre) par Rob Hopkins, ce mouvement vise à construire la résilience des territoires dans la perspective de l'épuisement des ressources fossiles. Il a essaimé sous forme de multiples groupes citoyens dans 47 pays (voir l'entretien de Rob Hopkins en 2017 dans la revue *Vacarme* : <https://www.cairn.info/revue-vacarme-2017-4-page-28.htm>).

fondé sur l'agriculture paysanne, la préservation des spécificités culturelles (valorisation des productions et de la gastronomie locales) et de la biodiversité (Petrini et Latouche, 2015).

Enfin, la « *négociation* » est le scénario qui correspond le plus précisément au concept d'« *urbanisme agricole* » ou « *agri-urbanisme* » inventé par des chercheurs et praticiens issus du paysage (Donadieu, 2003 ; Vidal et Fleury, 2009 ; Vidal, 2009), à savoir l'« *ambition d'intégrer les espaces agricoles comme composantes à part entière des villes ou de territoires urbains repensés avec eux, voire à partir d'eux* » (Marot, 2018, p. 457). Qualifiée de « *balbutiante* », cette ambition s'inscrit dans la tradition du « *civic design* » (incarnée par Olmsted, Howard ou Geddes) et est porteuse d'évolutions tant au plan des formes urbaines que de leurs modes de production. Ses incarnations sont protéiformes et souvent hybrides : « *parcs-vergers* », « *campus ouverts d'expérimentation agronomique* », « *agroquartiers* », etc. (*ibid*).

Ce scénario est donc celui de la réinvention mutuelle, de l'hybridation au sens fort d'une symbiose régénératrice (Younès, 2016) entre ville et alimentation. Des recherches ont montré l'intérêt, pour l'urbanisme et l'aménagement, de prendre la notion d'hybridation – au cœur de la longue histoire des relations des humains au vivant – au sérieux, par delà ses apparences de mot-valise galvaudé par la profusion des discours qui le mobilisent (Gwiazdzinski, 2016). « *Pour aller sur la piste des hybrides en matière d'espaces et de territoires, il faut traquer la double dimension de la notion : le croisement, le mélange, la combinaison paradoxale, certes, mais aussi l'augmentation, le résultat nouveau, la surprise de ce qui en résulte, le renouvellement* » (Vanier, 2016, p.232). L'hybridation ainsi définie est un processus qui, d'une part, transcende les frontières et les oppositions et, d'autre part, dote la nouvelle espèce qu'il engendre d'une vigueur nouvelle, en fait une « *innovation ordinaire banalement révolutionnaire* » (Turquin, 2016, p.302). Confrontées aux mêmes enjeux climatiques et démographiques, ville et alimentation pourraient par leur hybridation augmenter leurs capacités et fonctions propres : ainsi naîtraient des citoyens cultivateurs et mangeurs, plutôt que simples consommateurs, tandis que l'agriculture et l'ensemble du système alimentaire prendraient un nouveau tournant qualitatif et culinaire (Vanier, 2018). Ce scénario résonne avec l'ouvrage récent coordonné par Chiara Tornaghi et Michiel Dehaene qui pose les bases de ce que pourrait être un « *urbanisme agro-écologique* ». A partir des travaux issus d'une conférence du Sustainable planning group de l'AESOP, il et elle

invitent non seulement à repenser la place des espaces de production alimentaire dans les villes mais aussi, plus profondément, à s'inspirer de l'agro-écologie pour repenser une fabrique des territoires urbains inclusive, démocratique, féministe (Tornaghi et Dehaene, 2021). Quant à ce que serait un « *urbanisme alimentaire* », si la terminologie commence à apparaître, le concept demeure flou et l'articulation entre les différentes composantes du système alimentaire peu explorée à ce jour par la recherche (Boulianne et Després, 2016).

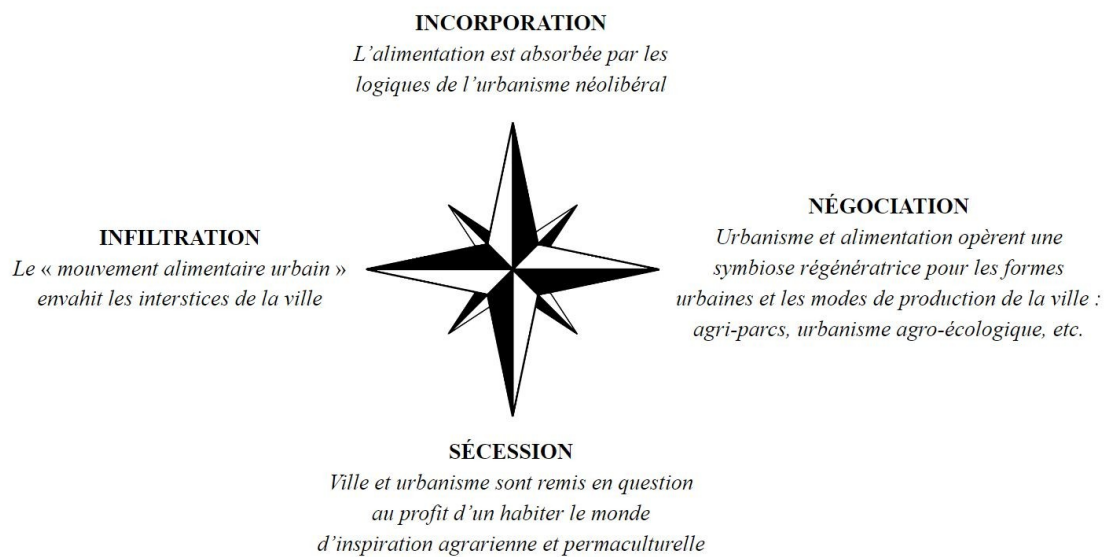


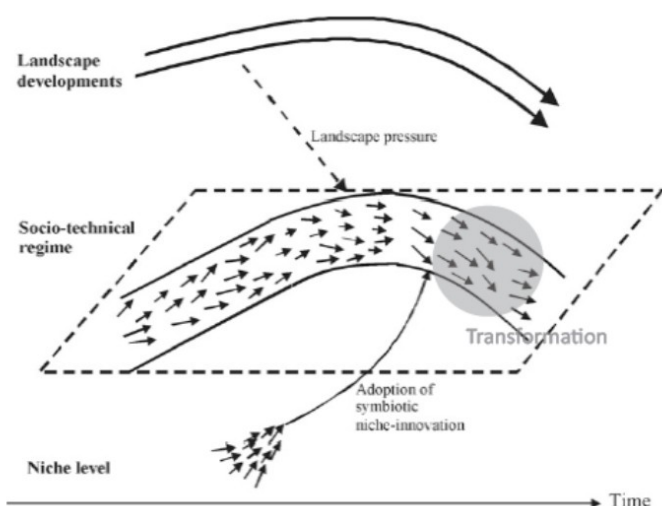
Figure 2: Une boussole pour réfléchir au devenir des rapports entre urbanisme et alimentation – réalisation personnelle à partir de Marot, 2018

Par ailleurs, s'interroger sur le devenir des rapports entre urbanisme et alimentation suppose de s'interroger sur la trajectoire de ces interactions, ainsi que sur les modalités de leurs évolutions. Cet axe de la recherche invite donc à la fois à donner une profondeur historique au sujet et à s'appuyer sur des travaux de recherche qui s'intéressent au changement. C'est le cas de la théorie des « *transitions socio-techniques* », qui étudie les dynamiques d'évolution de systèmes socio-techniques à travers la trame conceptuelle du « *multi-level perspective* » (Geels, 2002). Frank W. Geels définit les systèmes socio-techniques comme les interactions entre différents éléments nécessaires à la satisfaction de fonctions sociales telles que le transport, la communication, et dans notre cas l'alimentation (Geels, 2004). Un système socio-technique peut se décomposer en

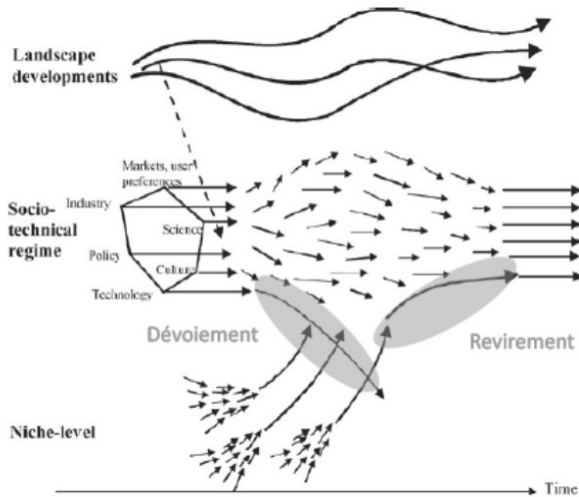
différents niveaux : le paysage, le régime et les niches. Leurs relations infléchissent la trajectoire du système et le font évoluer.

« À une échelle macro, le paysage est l'environnement – au sens large du terme –, la toile de fond (matérielle, environnementale, économique, technique, etc.) qui supporte la société et sur laquelle les acteurs du système ont peu de prise à court terme. À une échelle méso, le régime peut être considéré comme le ciment du système, c'est en son sein que se cristallise la trajectoire. Sa structure définit un modèle qui domine le fonctionnement systémique. À une échelle micro, des niches sont le creuset d'innovations plus ou moins radicales ; dans son fonctionnement normal, le régime peut ignorer les niches qui se forment à ses marges. Lorsque des interactions inhabituelles ont lieu entre les trois échelles d'un système (paysage, régime, niche), une transition vers un nouveau système peut potentiellement avoir lieu. » (Bognon et Marty, 2015, section n°2).

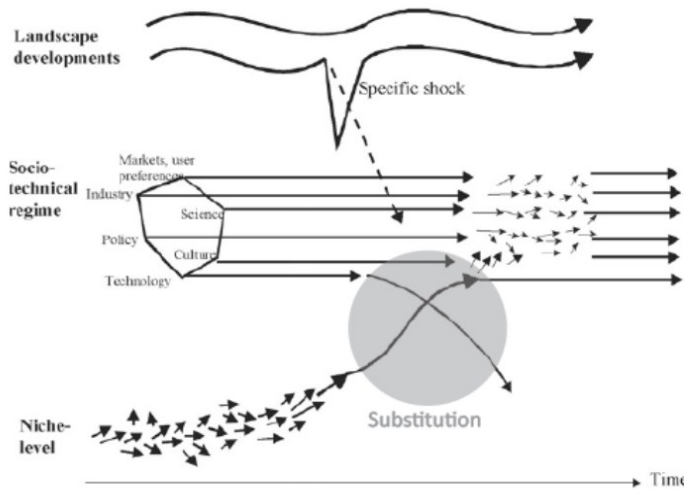
Geels et Schot modélisent plusieurs scénarios de transition, qu'ils appellent des « sentiers » : la transformation, le revirement, la substitution et la reconfiguration, qui sont explicités dans le schéma ci-dessous tiré des travaux de Sabine Bognon sur les évolutions de l'approvisionnement alimentaire parisien depuis le XIX^e siècle (Bognon, 2014).



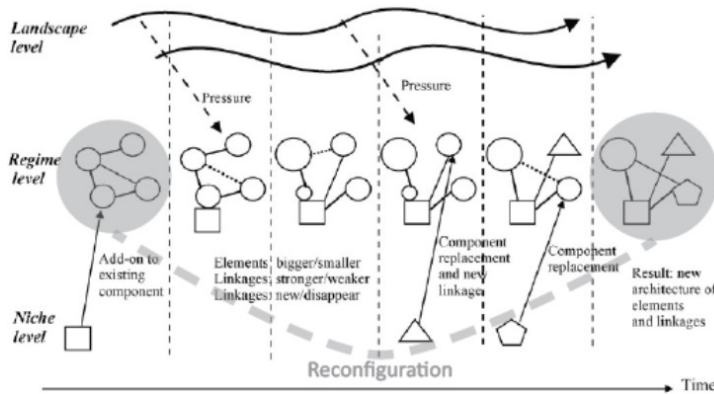
Le paysage est relativement stable. Des niches proposent des innovations radicales mais restent désorganisées. Les problèmes rencontrés par le régime ne remettent pas en question sa stabilité et sont résolus par l'adoption, par le régime, d'innovations inspirées par les niches. Une **transformation** de la trajectoire est alors à l'œuvre.



Le paysage est déséquilibré et perturbe les acteurs du régime qui s'érode, se **dévoie**. Cette déstabilisation du régime profite aux niches d'innovation structurées qui entrent en concurrence avec celui-ci. S'ensuit une période de cohabitation entre les innovations de niches et le régime affaibli. In fine, l'une des niches conquiert le régime dominant et provoque le **revirement** de la trajectoire.



Des niches d'innovation se structurent alors que le régime et le paysage sont stables. Quand survient une forte perturbation du paysage qui affecte le régime, les niches structurées mettent à profit l'opportunité de modifier le régime. Les innovations de niches se **substituent** peu à peu au régime dominant, infléchissant alors la trajectoire du système.



Les pressions du paysage sur le régime sont telles que celui-ci s'adapte aux changements en ajustant son architecture par l'adoption temporaire et locale d'innovation de niches. L'accumulation de substitutions ou de modifications des composants intrinsèques du régime conduit, au terme de la transition, à la **reconfiguration** radicale de l'architecture du régime, et du système tout entier.

Figure 3: Sentiers transitionnels d'une trajectoire sociotechnique. De haut en bas : sentier de transformation ; sentier de dévoisement et de revirement ; sentier de substitution ; sentier de reconfiguration. D'après Geels et Schot, 2007, pp. 407 ; 409 ; 410 ; 412. Source : Bognon, 2014, p.60

Cette théorie, issue du champ des *Science and Technology Studies*, a fait florès dans de multiples champs disciplinaires, dont ceux qui s'intéressent aux dynamiques des territoires et de leur fabrique. Ainsi, Sophie Némoz a étudié la façon dont la diffusion de l'éco-construction influe sur le développement de l'habitat durable (Némoz, 2010), Sabine Bognon et Pauline Marty ont analysé plusieurs initiatives de reterritorialisation des politiques alimentaires urbaines (Bognon et Marty, 2015), Laetitia Verhaeghe s'est intéressée à l'évolution des relations villes-campagnes dans le cadre de la transition écologique (Verhaeghe, 2021). Des recherches collectives menées dans le cadre du programme de recherche « Formes urbaines et gouvernance alimentaire³⁰ » (FRUGAL) et du réseau mixte technologique « Alimentation locale³¹ » ont analysé la transition des systèmes alimentaires territoriaux en s'appuyant sur cette théorie. Ils identifient quatre étapes de transition vers des systèmes alimentaires territorialisés : son initiation par des niches pionnières, l'amorce d'un réseau d'innovation, sa structuration et son élargissement et, enfin, son institutionnalisation. Je m'appuierai également sur cette théorie afin d'étudier les effets réciproques des dynamiques de reterritorialisation alimentaire et de production de la ville et d'identifier à quel(s) niveau(x) se situent leurs interactions.

Interactions entre reterritorialisation alimentaire et production urbaine : une approche par le projet urbain

Encore faut-il préciser l'angle d'approche urbanistique de cette recherche. On l'a vu, de nombreux travaux s'intéressent aux interactions entre reterritorialisation alimentaire et urbanisme. Leur abondance n'a d'égal que la « *prolifération sémantique du terme urbanisme* », puisque « *aujourd'hui [...], on tend à inclure sous le terme d'urbanisme tous les types d'intervention organisée sur l'espace bâti ou bâtissable, quels que soient leur échelle (du territoire à la demeure individuelle), leurs acteurs (décideurs publics ou privés, praticiens, administrateurs), la nature du savoir dont elles relèvent (théorique ou appliqué, scientifique ou juridique), quelle que soit l'époque où elles se situent. [...]* En

30 Programme piloté par Bernard Pecqueur (Université Grenoble-Alpes), Catherine Darrot (AgroCampusOuest) et Serge Bonnefoy (Terres en villes), qui s'appuie sur neuf études de cas menées dans des agglomérations de Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Roanne) et du Grand Ouest (Rennes, Poitiers, Angers, Nantes, Caen, Lorient) avec des comparaisons régionales et interrégionales. Voir : <http://projetfrugal.fr/>

31 Le Réseau Mixte Technologique Alimentation locale, financé par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, est un réseau d'experts issus de la recherche, du développement et de la formation. Il produit des études et des outils sur les chaînes alimentaires courtes de proximité, à destination des acteurs de terrain (agriculteurs, collectivités, associations, etc.). Voir : <https://www.rmt-alimentation-locale.org/>

attendant que la liste s'allonge, nous possédons aujourd'hui, en France, des services communaux d'urbanisme, des agences d'urbanisme, dont les compétences hétérogènes et souvent cumulatives s'étendent des grandes options d'aménagement du territoire à la gestion de la propriété urbaine, en passant par la création des villes nouvelles, les opérations de rénovation, mais aussi l'élaboration et le contrôle de l'application des lois et règlements régissant la construction en ville comme en milieu rural, la conception et la réalisation des réseaux d'infrastructures. » (Merlin et Choay, 2015, p. 796-797).

La liste ne cesse effectivement de s'allonger depuis cette analyse formulée par Françoise Choay et Pierre Merlin dans l'entrée « *urbanisme* » de l'édition 2015 du *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. L'urbanisme produit autant de spécialistes que le nécessite la multiplication des préoccupations qu'il englobe. Parmi les plus récentes, citons l'intégration du numérique, l'attention portée aux usages et le recours au design ou encore la lutte contre les dérèglements climatiques par la présence accrue de la nature en ville. Si l'on retient une définition *a minima* de l'urbanisme comme un champ théorique et pratique au cœur de « *l'édification concertée de notre espace* », on mesure la quantité d'acteurs, de pratiques, de disciplines scientifiques qui peuvent de près ou de loin s'y rattacher.

Il n'est donc pas surprenant que, dans la recherche, l'alimentation rencontre l'urbanisme en de multiples points et à plusieurs échelles d'intervention. Un ensemble très développé de travaux se situe sur le plan des politiques publiques, à l'instar de la récente synthèse *Construire des politiques alimentaires urbaines* (Brand et al., 2017) qui retrace l'histoire de ces politiques et propose des cadres d'analyse de leurs déclinaisons contemporaines, au croisement des notions de système alimentaire et de ville durable. C'est aussi le cas des travaux qui étudient les stratégies alimentaires territoriales élaborées dans les villes anglo-saxonnes pionnières (Morgan, 2009) et plus récemment en contexte français (Billion, 2017 ; Perrin et Soulard, 2014). Les recherches s'intéressent aux incidences de ces stratégies en termes de gouvernance – ouverture de l'arène des politiques alimentaires à la société civile avec la création dans un nombre croissant de villes de « conseils municipaux de l'alimentation », ou « food councils » dans le monde anglo-saxon (Brand, 2015 ; Morgan, 2014) – mais aussi en termes de reconnexion des villes et de leur hinterland nourricier – par exemple avec la structuration de filières agricoles locales pour répondre à la demande alimentaire de la restauration collective publique (Marty, 2013 ; Bonnefoy et Brand, 2014). Le programme de recherche

FRUGAL définit les champs d'action dont disposent les collectivités locales pour agir sur l'alimentation, soulignant ainsi leurs interactions avec des politiques urbaines (gestion foncière, déplacements, gestion des déchets, etc.). Des travaux pointent par ailleurs que les commerces demeurent souvent un impensé des politiques alimentaires urbaines (Margétic et al., 2019), alors même qu'ils constituent des leviers importants de reterritorialisation de l'approvisionnement (Baritaud et Billion, 2018).

Certains travaux se penchent plus spécifiquement sur les instruments de ces politiques alimentaires urbaines. Ils montrent, ce faisant, comment la reterritorialisation alimentaire commence très majoritairement par celle de l'agriculture et par la protection de ses espaces. Ainsi, les travaux de Coline Perrin (2015) donnent à voir la manière dont se négocie, en contexte méditerranéen, la régulation foncière à l'échelle locale, ainsi que ses incidences sur le mitage et l'étalement urbain. Ceux de Ségolène Darly montrent le lien, dans le cas de l'Île-de-France, entre les conflits générés par les questions d'urbanisation du foncier périurbain et la reterritorialisation de l'agriculture (Darly 2012 ; Torre et al., 2013). D'autres recherches se penchent sur le rôle de la planification territoriale dans le renforcement des coopérations entre territoires urbains et ruraux, à l'instar de la thèse de Luca Lazzarini (2018) qui compare les dispositifs d'acteurs et les outils mis en œuvre à Milan, dans la Vallée d'Aso (Italie) et à Bristol (Angleterre). Sont aussi étudiées les modalités de prise en compte de l'armature agricole dans les documents de planification, avec le développement d'outils tels que les « *agri-parcs* » (Jarrige et Perrin, 2017, Scheromm et al., 2014). L'émergence de rapports de réciprocité (économique, récréative) entre acteurs urbains et agricoles au sein des territoires périurbains fait également l'objet de recherches à l'exemple des travaux de Monique Toubanc et Monique Poulot (2018) sur la déclinaison francilienne du dispositif européen des « *territoires agri-urbains* ». Cette réciprocité fonctionnelle est d'ailleurs au cœur de la définition de l'agriculture urbaine (Nahmias et Le Caro, 2012). Toutes ces recherches rencontrent une littérature grise de plus en plus abondante³² sur la préservation des espaces agricoles et le développement de liens avec la ville, sous l'impulsion notamment de l'association Terres en Villes³³.

32 Voir notamment la *Méthodologie pour prendre en compte le fonctionnement des espaces agricoles, forestiers et naturels dans l'aménagement du territoire* publiée en 2009 par l'Institut Paris Région ou le guide *Agir pour l'agriculture des aires urbaines* publié par Terres en Ville en novembre 2017

33 Association regroupant depuis 2000 des collectivités territoriales qui, face à l'expansion croissante des aires urbaines, « *se sont engagées dans la recherche d'un aménagement et d'un développement durable équilibré, qui intègre la mise en place de politiques agricoles et forestières périurbaines* » (<http://terresenvilles.org/lassociation/presentation/>).

Si l'agriculture est le premier objet de recherche et d'action en matière de reterritorialisation alimentaire, la dimension systémique de l'alimentation est progressivement intégrée. En France, depuis 2014, la loi incite les acteurs locaux à élaborer des Projets Alimentaires Territoriaux³⁴ (PAT). En 2022, 370 PAT sont officiellement reconnus par l'État. Recherche et littérature grise accompagnent cette accélération et ce passage de l'agriculture à l'alimentation. A titre d'exemple, le projet de recherche MICAAL (Mobiliser toutes ses Compétences pour Agir sur l'Alimentation Locale) a élaboré à l'intention des acteurs locaux une base de données recensant les leviers d'actions juridiques des collectivités sur la reterritorialisation alimentaire. Les agences d'urbanisme se sont également emparées du sujet et, en parcourant le site web de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, on observe une multiplication des publications dédiées depuis 2018.

En revanche, les interactions entre reterritorialisation alimentaire et urbanisme n'ont été que peu étudiées à l'échelle de l'urbanisme opérationnel, champ qui regroupe « *l'ensemble des actions conduites ayant pour objet la fourniture de terrains à bâtir, la construction de bâtiments ou le traitement de quartiers et d'immeubles existants* » (Merlin et Choay, 2015) et se matérialise par la réalisation d'opérations d'aménagement urbain, aussi qualifiées par les acteurs qui en sont parties-prenantes de « *projets d'aménagement urbain* » ou simplement de « *projets urbains* ». Certaines études sur l'agriculture urbaine et périurbaine utilisent la terminologie « *projet urbain* »³⁵, au sens d'une vision politique du développement d'un territoire, exprimée dans des documents tels que les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) ou même, dans un sens plus large, comme une dynamique de développement et d'expansion urbaine. Ces ambiguïtés terminologiques s'expliquent par le caractère éminemment flou de la notion de projet urbain (Ingallina, 2010), mais elles sont d'autant plus problématiques dans le cas de l'agriculture que les dispositifs, acteurs et réalités matérielles varient suivant les échelles considérées.

34 Ce dispositif, créé par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014, invite les acteurs locaux à contractualiser autour d'actions visant à « *rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation* ». En 2019, une soixantaine de démarches sont en cours, concernant environ 10 millions d'habitants (Bonnefoy, 2019).

35 Notamment deux articles intitulés « Place de l'agriculture dans l'élaboration d'un projet urbain; premières réflexions autour du projet du Grand Clermont » (Loudiyi et al., 2008) et « L'agriculture et le projet urbain : exemples d'aménagements fonciers en Plaine de Versailles » (Aragau, 2018).

Pour ma part, je m'appuie sur une définition du projet urbain reprise des travaux de Nadia Arab et inscrite dans une épistémologie actionniste de l'urbanisme. Dans un article de 2018 intitulé « Pour une théorie du projet en urbanisme », Nadia Arab pose le projet comme un instrument privilégié de l'urbanisme et le définit comme une :

« activité sociale [qui] court depuis l'énonciation d'une intention plus ou moins clairement formulée, par un ou plusieurs acteurs publics et/ou un ou plusieurs acteurs privés, jusqu'à sa transformation en un ensemble d'artefacts organisés entre eux et avec leur environnement, bâti ou naturel » (Arab, 2018, p. 222). L'activité de projet est une « modalité traditionnelle de l'action sur l'espace mais elle se manifeste selon des logiques et des modèles d'action qui se métamorphosent dans le temps [selon] l'évolution des objets de la production urbaine [et des] enjeux et conditions de la fabrique de la ville » (*ibid.*, p. 220). Ainsi, le projet urbain correspond à l'un des cycles du projet en urbanisme qui, à partir des années 1980, « valorise un nouveau modèle d'action en rupture avec une approche prévisionniste, affirmant la primauté d'une logique de coproduction de la ville, la nécessité d'une démarche flexible et d'une approche de la composition urbaine fondée sur l'espace public et l'insertion dans les espaces déjà urbanisés » (*ibid.*, p. 221).

S'appuyant sur cette définition dans sa thèse récente sur *La régulation de la coproduction publique et privée du projet d'urbanisme à dominante résidentielle*, Antoine Pauchon rappelle la généalogie multiple de la notion de projet urbain, qui a donné lieu depuis les années 1980 à une littérature abondante tant du côté de la sociologie de l'action collective que des concepteurs de la ville, des sciences politiques, ou encore de la littérature grise produite par l'action normalisatrice de l'État (Pauchon, 2021). Ma recherche s'inscrit dans cet héritage composite, sur la base duquel j'établis une typologie de la performativité du projet urbain en trois grandes figures. Par la notion de performativité³⁶, j'entends à la fois la façon dont le projet urbain opère sur – et fait advenir – le réel et la façon dont, ce faisant, il se constitue et se maintient en tant que monde particulier d'acteurs, de dispositifs, de représentations.

36 Sur les multiples acceptions de la notion de « performativité » et son intérêt pour l'analyse des sciences sociales, voir Denis, 2014.

Le projet urbain, laboratoire de transformation des pratiques urbanistiques et de la matérialité de la ville

Le projet urbain est un champ de pratiques, dont l'analyse repose sur « *la compréhension des logiques d'action de ceux qui sont au cœur de cette activité* » (Arab, 2018, p. 220). Rappelons que le projet urbain est une activité collective. Son émergence dans les années 1980 correspond aux évolutions de la production urbaine caractérisées par la prolifération des acteurs et une attention au contexte (Avitabile, 2004). Si l'on retrouve certaines catégories d'acteurs d'un projet à l'autre (promoteurs, aménageurs, élus, usagers, gestionnaires de services, experts, concepteurs, etc.), les projets mobilisent une grande diversité de spécialités professionnelles³⁷ ainsi que les habitants et/ou leurs regroupements associatifs, qui interagissent dans des configurations, des interdépendances, des rapports de forces toujours spécifiques.

L'intégration croissante des questions alimentaires dans les projets urbains passe ainsi par l'intégration d'une sphère d'acteurs spécialisés qui en étaient jusqu'ici absents, ce qui soulève des enjeux d'acculturation mutuelle. Cela pose également la question du rôle que les projets urbains peuvent jouer dans la structuration de nouvelles filières professionnelles portées par des acteurs émergents, à la recherche de partenaires et de sites pour développer leurs activités (Macé Le Fischer, 2018). Plus largement, des questions communes se posent au projet urbain et au système alimentaire en termes de gouvernance. Par delà leur diversité, les militants du « *mouvement alimentaire urbain* » revendiquent une participation à la gouvernance de systèmes alimentaires largement monopolisés par de grands groupes industriels (Morgan, 2017). Parallèlement, nombre de critiques du projet urbain portent sur la faiblesse de sa dimension démocratique, affirmant que la concertation des citoyens se réduit le plus souvent à des débats d'experts entre services techniques et associations spécialisées (pour une synthèse récente : Alba, Brunner et Gilli, 2017).

Cet enjeu démocratique, inscrit dans le contexte d'une ville postmoderne qui voit un nombre croissant d'acteurs contribuer à sa fabrique, nourrit l'évolution des pratiques urbanistiques. Yves Chalas, par exemple, prône un urbanisme de la « *pensée faible* », définie avant tout comme une pensée pratique, qui en termine avec la domination de la

37 « [...] parmi lesquelles, en vrac, l'architecte et le paysagiste, l'ingénieur environnementaliste, le programmiste, le sociologue spécialiste des modes de vie, le concepteur lumière, l'expert en urbanisme commercial ou en modèles de trafic, ou bien encore en analyse d'usages, etc. » (Arab, 2018, p.227)

théorie sur la pratique et « *se laisse d'abord travailler par le réel avant que de travailler sur le réel* » (Chalas, 2004, p.324). Il s'agit alors de renouveler les clés de lecture du monde par l'observation et l'approche sensible, de décrire pour, et avant de, prescrire. « *Marcher, relever, écouter, construire les analyses techniquement pertinentes [...] faire collaborer des photographes, des écrivains, des musiciens, des artistes, engagés non seulement pour fournir une documentation ou des illustrations, mais aussi pour rechercher avec nous une sorte de retour aux choses elles-mêmes* », telles sont les nouvelles « *stratégies de connaissance* » que propose le praticien et théoricien de l'urbanisme Bernardo Secchi. De ces approches renouvelées dans les années 1980 résulte la nouvelle considération accordée au paysage dans l'aménagement urbain et, à travers lui, à la valeur écologique mais aussi agricole du sol (Corajoud, 1982 ; Donadieu, 1998 ; Clément, 2004). C'est dans cet héritage que s'inscrit la méthode du « transect » développée notamment par Jennifer Buyck pour explorer les paysages alimentaires des villes. Elle consiste à parcourir à pied, en groupe, un territoire en observant comment l'alimentation s'inscrit dans le paysage. Il s'agit alors de réaliser une coupe transversale commentée et illustrée par les observations de terrain et les débats des participants, pour réfléchir au devenir de ces paysages alimentaires (Buyck et Meyfroidt, 2020).

Un ensemble de recherches montrent par ailleurs que la fabrique de la ville par les projets urbains repose sur la circulation de références et de « bonnes pratiques »³⁸ (Arab, 2007 ; Devisme et al., 2007 ; Bourdin et Idt, 2016 ; Mullon, 2018). L'essor actuel du nombre de guides, de synthèses et de groupes de travail³⁹ relatifs à la prise en compte des enjeux alimentaires dans les projets urbains invite à s'interroger sur les modalités de définition et d'inscription de la reterritorialisation alimentaire comme une « bonne pratique » de l'urbanisme, ainsi que sur les effets de cette définition quant à la place de l'alimentation dans l'administration des territoires. Cet essor traduit également une ambition normative, au risque de la standardisation des logiques d'action et, in fine, des espaces urbains (Devisme et al., 2007 ; Béal et Rousseau, 2014 ; Genestier, 1993 ; 2004).

Par ailleurs, et c'est une autre de ses grandes propriétés, le projet urbain est une activité productrice de matérialité, d'objets (bâtis ou paysagers) qui viennent s'intégrer,

38 « *Celles-ci étant entendues comme un ensemble théorico-pratique issu de demandes d'informations sur les manières de faire et menant, le cas échéant, à leurs réorientations en fonction de référentiels vus comme exemplaires* » (Devisme et al., 2007, p.16)

39 Quelques exemples : *Agriculture urbaine, quels enjeux de durabilité ?* (ADEME, décembre 2017), *L'alimentation au coeur de nouveaux enjeux territoriaux* (Agence d'urbanisme de la région nantaise, septembre 2018), *L'agriculture urbaine dans les éco-quartiers* (Club national Éco-quartiers, Exp'AU, Cerema, mars 2019), *L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain* (ANRU, janvier 2020)

s'ajouter ou se substituer à la matérialité urbaine existante. L'affirmation de l'alimentation dans les projets urbains apporte à la ville de nouveaux objets. Ainsi Jonathan Haquet, dans sa recherche doctorale en cours⁴⁰, étudie la diffusion des « *food court* »⁴¹ dans différents projets urbains à Lille, Paris et Valladolid à la fois dans leurs particularités locales et dans leur rattachement à un modèle commun. Certains chercheurs et praticiens participent à ce renouvellement par l'invention d'outils conceptuels et opérationnels, tels que le « *Continuous Productive Urban Landscape* », démarche de conception de trames agricoles urbaines inventée par Katrin Bohn et Andre Viljoen (Viljoen et Bohn, 2009).

Ces propositions viennent percuter les lignées d'aménagement (voir définition en note n°44) et placer les acteurs des projets urbains en situation d'innovation. Cela suppose « *la production de concepts nouveaux et de connaissances nouvelles, voire la construction de nouveaux marchés, l'élaboration de critères de raisonnement et des innovations organisationnelles.* » (Arab, 2018, p. 236). Dans cette perspective, un ensemble de recherches rend compte du potentiel de renouvellement des outils d'aménagement par l'agriculture urbaine (Duchemin et al., 2013 ; Pourias, 2014 ; Bognon et Cormier, 2018). Le programme de recherche-action Carrot City⁴², coordonné par des chercheurs de l'université de Ryerson au Canada, s'emploie ainsi depuis 2009 à mettre au jour les besoins que suscite l'intégration de l'agriculture urbaine dans la conception architecturale et urbanistique, à la fois en termes de processus opérationnels, et en termes d'acquisition de connaissances et compétences nouvelles des professionnels de la ville.

Aux tensions attachées à la transformation des logiques de l'action urbaine par les enjeux alimentaires s'ajoutent celles liées à la transformation des espaces urbains eux-mêmes. L'action sur les « *paysages alimentaires* »⁴³ urbains s'avère déterminante sur l'évolution des pratiques de consommation, or ceux-ci sont caractérisés par leur faible

40 <http://www.theses.fr/s222767>

41 Ce concept de restauration est né dans des centres commerciaux aux Etats-Unis et fait l'objet de multiples déclinaisons et appropriations. Il consiste généralement en un vaste espace où des restaurateurs installés dans des modules fixes ou mobiles proposent une diversité de plats cuisinés que les clients consomment attablés au centre de l'espace. Si à l'origine l'offre de restauration est plutôt composée de fast-food, elle se décline dans les quartiers branchés des villes dans des gammes gastronomiques et locavores.

42 <https://www.ryerson.ca/carrotcity/overview.html>

43 Concept mobilisé par différents travaux systèmes alimentaires et leurs enjeux spatiaux, sanitaires, sociaux et culturels, le « paysage alimentaire » (foodscape) renvoie notamment à l'influence de l'environnement alimentaire (organisation, type et accessibilité de l'offre) sur les pratiques alimentaires (Vonthron et al., 2020). L'INRAE a lancé en 2017 un projet de recherche transdisciplinaire dédié : « Surfood - Foodscapes » (<https://www.foodscapes.fr/fr>).

malléabilité (Hommels, citée par Arab, 2018). A cet égard, les travaux menés dans le champ de l'écologie territoriale sont particulièrement intéressants car ils étudient le croisement entre matérialité urbaine et matérialité des flux alimentaires. Ainsi, la thèse de Petros Chatzimpiros sur l'évolution des approvisionnements de Paris en viande et lait (Chatzimpiros, 2011) montre que le passage de l'omniprésence animale en ville jusqu'à son effacement s'étale sur plus d'un siècle. Il est lié à un ensemble complexe de transformations urbaines telles que la création des différentes gares de chemin de fer parisiennes ou de grands abattoirs en périphérie urbaine, transformations elles-mêmes imbriquées dans des évolutions socio-techniques (évolutions des modes de vie et de consommation, innovations techniques, etc.).

Le projet urbain, palimpseste de représentations

L'urbanisme entretient des rapports complexes avec le domaine des idées. Pratique « *qu'il s'agit de théoriser* » (Arab, 2018, p. 220), il est en même temps une activité héritière d'écrits et de traités théoriques (Choay, 1996) et une activité normative, véhicule « *d'idéologies et de mystifications* » (Choay, 2015). On ne peut faire l'économie d'une approche sémiologique de l'urbanisme, si l'on veut parvenir à saisir un « *imaginaire aménageur en mutation* » (Chalas, 2004), autrement dit les représentations, croyances et dogmes qui modèlent les pratiques du projet urbain et que celles-ci contribuent à nourrir en retour. Les projets urbains sont le reflet des préoccupations voire des modes de leur temps (ainsi de la vague de réalisation des tramways dans les années 1990). Mais ils sont aussi pris dans des « *lignées d'aménagement* »⁴⁴ voire des « *anachronismes* », comme l'affirme Jean-Marc Offner pour qui, « *pour l'essentiel, les schémas cognitifs qui guident l'action publique sont l'héritage des années 1960* » (Offner, 2020, p. 10). Les pratiques de projet urbain sont ainsi sous-tendues (de façon plus ou moins explicite, plus ou moins conscientisée) par des représentations, des schèmes de pensée particuliers.

L'avènement même du projet urbain correspond à une évolution de l'imaginaire aménageur, de la planification descendante des années 1950 à une action qui se décentralise au début des années 1980. Certains analysent plus largement cette période

44 « *Les lignes d'aménagement placent les acteurs en situation de connaissance consolidée des mécanismes, processus, risques à mettre sous contrôle ; les projets peuvent s'appuyer sur des concepts stabilisés, des expertises éprouvées, des expériences mobilisables.* » (Arab, 2018, p.236)

comme l'entrée dans un nouveau régime d'historicité, « *post-moderne* » (Chalas, 2004) ou « *hypermoderne* » (Ascher, 2001), résultant de la fin des grands idéaux progressistes. Cette évolution induit une mutation des référentiels et axiomes de l'action publique urbaine et territoriale : le paradigme du progrès est remplacé par celui du risque, la culture technocratique par celle de la négociation ou encore le principe d'espérance par celui de précaution (Genestier, 2004). Dans ce contexte, le projet urbain s'impose en tant que culture de l'action (Avitabile, 2004), adaptée à un fonctionnement social caractérisé par le mouvement, l'incertitude. Ces caractéristiques induisent un inachèvement des édifices et des territoires, non au sens matériel mais au sens symbolique où ils ne parviennent jamais aux fins qui leur étaient originellement assignées (Chalas, 2004).

Par ailleurs, les projets urbains traduisent des représentations de la ville et de la société, qui font l'objet de constantes déclinaisons et rééditions. Les travaux de Françoise Choay l'ont bien montré, en distinguant différents courants de pensée urbanistique qu'elle qualifie de « *modèles* » (Choay, 1965). L'urbanisme « *progressiste* » soucieux de modernité, d'ordre rigoureux et d'universalité, est représenté de façon archétypique par la pensée de Le Corbusier. L'urbanisme « *culturaliste* » s'attache à mettre en valeur la culture propre à chaque cité et trouve des sources d'inspiration dans l'architecture du passé (*L'art de bâtir les villes* de Camillo Sitte illustre ces principes). Enfin, l'urbanisme « *naturaliste* » de Frank Lloyd Wright, inspiré de la pensée anti-urbaine américaine, imagine des établissements humains de taille limitée, enracinés dans le paysage, décentralisés et reliés par des réseaux efficaces. Indissociable de l'action sur la matérialité urbaine, la pensée urbanistique est structurée par des figures spatiales. Gilles Novarina distingue ainsi la ville régulière, celle du Paris haussmannien ou de l'Eixample de Cerda (Barcelone), organisée sur un principe de perfection géométrique ; la ville organique qui valorise la vie sociale du quartier comme dans les cités-jardins ; la ville moderne enfin, structurée par la division entre circulation et unités d'habitation (Novarina, 2017). L'affirmation, à partir des années 1980, du paradigme du développement durable apparaît plus un enrichissement qu'une substitution à ces figures précédentes (Novarina, 2017). Elle se traduit concrètement par l'invention et la diffusion des « écoquartiers », projets qui s'inspirent différemment de ces figures selon les territoires sur lesquels ils se déploient et les injonctions qu'ils priorisent : la densification urbaine produit parfois un urbanisme de macrolots qui rappelle la ville moderne, tandis

que la prise en compte de la biodiversité et du végétal en ville s'inspire ailleurs de la ville organique.

Dans ce contexte, on peut se demander dans quelle mesure la reterritorialisation alimentaire, dynamique croissante mais protéiforme et non stabilisée, influe sur les paradigmes et référentiels de l'action urbaine, y introduit des éléments nouveaux, mais aussi ce qu'elle doit à des continuités historiques longues. Elle est l'occasion d'une réactivation d'un certain corpus théorique, celui des utopies urbaines (au premier rang desquelles *Utopie* de Thomas More, mais aussi – entre autres – le projet *Broadacre City* de Frank Lloyd Wright) ainsi que des réalisations qui s'en inspirent, comme le mouvement des Cités Jardins lancé par Ebenezer Howard, conçu dans une perspective d'autonomie alimentaire. Ces réactualisations sont recensées et analysées par différents travaux (Maumi, 2018 ; Paquot, 2018) et expositions récentes telles que la déjà citée *Capital Agricole* organisée par le Pavillon de l'Arsenal à Paris en 2018, mais aussi l'une des expositions de la Triennale d'architecture de Lisbonne de 2019 consacrée aux relations entre agriculture et architecture⁴⁵.

Enfin, la pensée urbanistique est une pensée de la vie sociale urbaine et de « *l'urbanité* » de la ville, entendue « *comme le sentiment pour un individu qu'un lieu construit ouvert au public, est adapté voire propice aux pratiques sociales qu'il souhaiterait y avoir et aux sensations qu'il souhaiterait y éprouver* » (Ascher, 2005, p.25). Dans *Food and Urbanism*, Susan Parham s'emploie à explorer les modalités de prise en compte de l'alimentation à toutes les échelles, de la conception des cuisines dans les logements, aux interfaces entre villes et agriculture à l'échelle métropolitaine. Ce faisant, elle explore également la contribution que l'alimentation peut apporter aux qualités de la vie urbaine. L'alimentation y est décrite comme une composante essentielle de la durabilité des villes dans un contexte de crise environnementale, mais aussi de leur convivialité. L'auteur reprend la définition de la convivialité proposée par Ivan Illitch, comme ce qui « *caractérise les interactions autonomes et créatives entre personnes, et entre les personnes et leur environnement, en contraste avec les réponses conditionnées des personnes aux exigences qui leur sont imposées par les autres et par un environnement anthropisé*⁴⁶ » (Parham, 2015, p.11).

45 Sébastien Marot assurait le commissariat de l'exposition « Taking the Country's side – agriculture and architecture », organisée dans le cadre de la Triennale d'architecture de Lisbonne de 2019 intitulée « The Poetics of Reason ».

46 Traduction personnelle

Cette définition de la convivialité s'oppose à la productivité industrielle et aux dynamiques de marchandisation (« *commodification* ») des espaces urbains, qui utilisent l'alimentation comme un vecteur d'attractivité (Parham, 2021). L'approche des interactions entre urbanisme et alimentation défendue par Susan Parham résonne avec une vision du projet urbain comme réponse à la fragmentation spatiale des villes (Devilleers, 1998), comme pensée de l'intégration des opérations présentes, ponctuelles, dans le temps long de la ville, dans une morphologie héritée, sans cesse réappropriée et réinterprétée socialement, une pensée qui engage également l'avenir des sociétés urbaines (Mangin et Panerai, 1999 ; Secchi, 2006). Toutefois, tout comme la reterritorialisation de l'alimentation doit se garder du piège d'un localisme béat (Paddeu, 2017), cette vision du projet urbain ne doit pas être confondue avec le mythe tenace selon lequel on pourrait « *changer la vie en changeant la ville* » (Avitabile, 2004).

Le projet urbain, levier d'action collective

Je me suis efforcée de montrer que le projet urbain est un champ évolutif de pratiques collectives, qui se matérialisent par la production et la transformation des lieux ; qu'en tant qu'activité sociale, il met en jeu des référentiels globaux. Je m'attarderai ici sur un troisième type de performativité du projet urbain : sa capacité à générer des engagements et de l'action collective au-delà de ses propres limites, par son inscription dans un système plus large de production urbaine, d'une part, et parce qu'en tant qu'instrument privilégié de gouvernance urbaine, il participe de l'élaboration de politiques publiques, d'autre part.

Deux termes coexistent dans la littérature pour qualifier les modalités de production urbaine : la « *chaîne* » et le « *système* ». Le premier rend compte des enchaînements nécessaires à la transformation des espaces, en une série de phases courant de l'amont vers l'aval, que l'on pourrait, sans prétendre à l'exhaustivité, modéliser comme suit : définition des grandes orientations politiques en matière d'aménagement du territoire (le plus souvent communal ou intercommunal), traduction dans des documents de planification (SCOT, PLU...), mobilisation et maîtrise du foncier en vue de la réalisation d'un projet, formulation d'intentions, examen de leur faisabilité technique et financière, traduction sous forme de programme, réalisation des études de conception, vérification de la conformité aux règles d'urbanisme par le dépôt et l'instruction de différentes

autorisations administratives, conduite des chantiers d'aménagement et de construction des opérations, commercialisation, mise en service.

Chacune de ces phases mobilise un ensemble d'intervenants dans des fonctions spécifiques (élus pour les orientations politiques, services techniques des collectivités et de l'État pour la planification et l'instruction des autorisations, établissements publics pour la maîtrise foncière...). A l'échelle des projets, la distinction canonique en la matière s'effectue entre le champ de la maîtrise d'ouvrage (ensemble d'acteurs qui initient le projet, le portent dans ses phases amont et pour le compte desquels il est réalisé) et celui de la maîtrise d'œuvre (ensemble d'acteurs qui conçoivent et concrétisent le projet). Cette approche séquencée correspond par ailleurs à des logiques historiques de financement de l'aménagement, les bilans des différents intervenants s'enchaînant les uns aux autres dans un jeu de vases communicants entre dépenses et recettes (Ibicity, 2018).

Cependant, ces enchaînements restent largement théoriques et tendent à se complexifier, ce qui conduit un certain nombre d'auteurs à combiner avec – voire à substituer à – la figure de la chaîne, la notion de système (Vilmin, 2015 ; Arab et Dang Vu, 2020). C'est également cette notion que je retiens, car elle permet de rendre compte des boucles de rétroactions multiples entre les différentes dimensions de l'aménagement des territoires : l'élaboration des politiques publiques urbaines et leur mise en application dans la gestion quotidienne, la planification et les projets. Ainsi, la diffusion des innovations urbaines peut suivre différents canaux et, par exemple, être initiée dans un projet urbain avant de se traduire dans une politique publique et de se généraliser via la planification territoriale.

S'interroger sur les interactions entre reterritorialisation alimentaire et projets urbains revient donc à mettre en perspective deux systèmes complexes, pris dans des dynamiques sociales et composés de fonctions qui interagissent entre elles. Il s'agit alors de chercher les correspondances, les points de rencontre et les éventuelles transversalités entre ces deux systèmes.

Par ailleurs, les travaux du politiste Gilles Pinson ont montré le rôle majeur des projets urbains dans l'affirmation des villes en tant qu'actrices politiques face à l'État ou à l'Union Européenne : « *le projet vise autant à mobiliser les acteurs, groupes et institutions urbains et à constituer la ville en acteur collectif qu'à l'organiser spatialement* » (Pinson, 2006, p.621). Instrument privilégié de gouvernance urbaine, le

projet urbain est aussi un lieu d'élaboration de stratégies et politiques publiques (Pinson, 2009). A ce titre, il semble essentiel de considérer l'émergence de l'alimentation au sein des projets urbains dans leurs interactions avec l'émergence des politiques alimentaires urbaines. Les projets urbains sont alors susceptibles de contribuer à mettre la reterritorialisation alimentaire à l'agenda des politiques publiques urbaines (Hassenteufel, 2008) et, réciproquement, de concrétiser les objectifs des politiques alimentaires des villes.

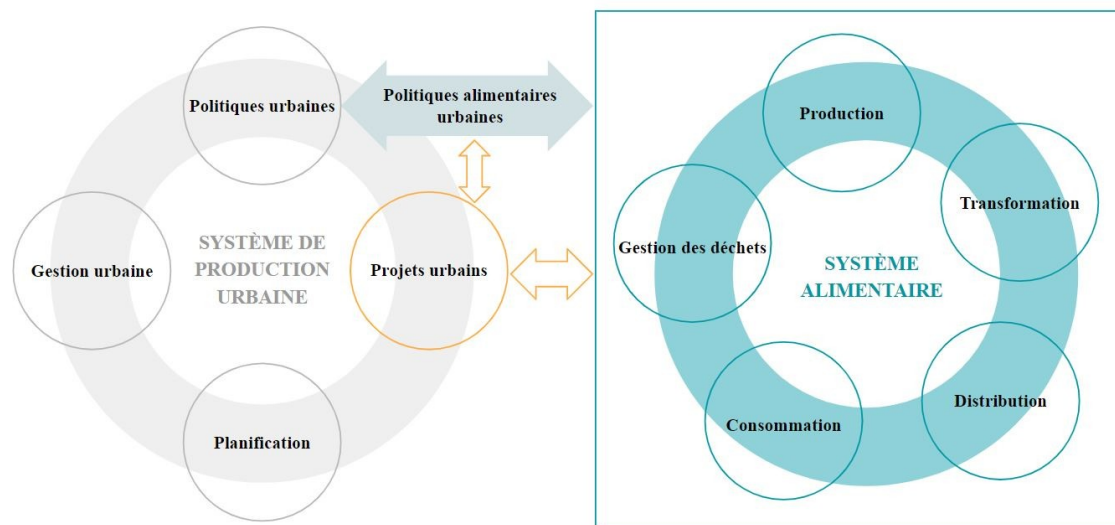


Figure 4: Schématisation des différents niveaux d'interactions étudiées dans la recherche : les projets urbains en interaction avec l'ensemble du système de production urbaine, avec le système alimentaire urbain, avec les politiques alimentaires urbaines – réalisation personnelle

Cependant, l'avènement du cycle du projet urbain depuis les années 1980 favorise également le développement de la coproduction publique-privée de la ville. Celui-ci est analysé par les approches néomarxistes comme le signe du tournant entrepreneurial d'un capitalisme post-fordiste, qui appuie sa croissance sur la lutte concurrentielle des villes entre elles, en vue d'attirer capitaux et consommateurs (Pinson, 2009 ; Béal et Rousseau, 2014). Bien que l'initiative des opérations reste, en France, majoritairement publique, la place des acteurs privés tend à s'accroître, notamment du fait de la montée en compétences de ces opérateurs et des politiques d'austérité des finances publiques (Citron, 2017). Certains groupes de promotion immobilière sont désormais à même de prendre totalement en charge de petits projets urbains (Arab, 2018). Ces évolutions suscitent des débats sur la déprise de la commande publique sur la ville, qui n'apparaît pas totale et passe par des jeux de négociation (Halpern et Pollard, 2013 ; Pauchon, 2021 ; Soisson, 2017). Néanmoins, les groupes les moins dotés en capital social

demeurent exclus de ces négociations qui se jouent au sein des élites urbaines (Pinson, 2009). Ces analyses invitent à porter une attention particulière sur les relations de pouvoir entre acteurs, publics et privés, et entre groupes sociaux, au sein de ce que l'on pourrait appeler le projet urbain alimentaire. Cette attention vaut également du côté de la dynamique de reterritorialisation du système alimentaire, dans laquelle on observe un double mouvement issu de la société civile et des politiques publiques, mais également de nombreuses initiatives d'opérateurs privés, qu'ils soient issus du système conventionnel ou appartiennent à la galaxie composite des « *alternatives* ».

Questionnement, problématique et hypothèses

Voici donc posée la raison sociale et scientifique de la recherche : nous vivons un moment d'effervescence autour du fait alimentaire, un moment de redéfinition de sa distance (géographique et matérielle, cognitive et culturelle) par rapport aux espaces et à la vie sociale urbain.e.s. Une telle attention invite à réfléchir aux reconfigurations possibles des relations entre espaces, acteurs et logiques d'action alimentaires et urbain.e.s. Infiltration de l'alimentation dans les interstices des villes, incorporation au profit d'un urbanisme libéral soucieux d'attractivité, élaboration progressive d'un urbanisme alimentaire, voire sécession pure et simple par rapport aux dynamiques d'urbanisation : à quoi peut-on s'attendre ? Qui plus est, d'où procèdent les changements et comment s'opèrent-ils ? La galaxie des alternatives alimentaires est-elle en train de s'imposer dans les projets urbains, entraînant une nouvelle façon de produire la ville comme l'alimentation ? Ou bien assiste-t-on plus simplement à la (re)qualification de l'alimentation en tant que sujet d'urbanisme, sans modification particulière des modes de faire ? La mise à l'agenda politique de l'alimentation, aux échelles internationale, nationale et à travers les politiques alimentaires urbaines, concomitante de la prise en compte de l'alimentation dans les projets urbains, peut-elle entraîner à terme une modification des référentiels et des pratiques urbanistiques comme alimentaires ?

Trouver des réponses à ces questions nécessite d'entrer dans la complexité des interactions entre système alimentaire et projets urbains. Ces derniers appréhendent-ils l'alimentation comme un système, en privilégient-il ou en ignorent-ils au contraire certaines composantes ? Entretiennent-ils des relations directes avec les acteurs de l'alimentation, ou par le truchement d'objectifs fixés à d'autres niveaux, dans la planification ou les politiques alimentaires ? Que leur apportent-ils en retour ? Par

ailleurs, qui dit étude des interactions dit analyse des acteurs, ceux qui participent à ces relations et ceux qui en sont exclus. En quoi les projets urbains à dimension alimentaire renforcent-ils ou font-ils évoluer les rapports de domination entre acteurs et groupes sociaux, mais aussi les modes de faire et de gouverner la ville comme l'alimentation ?

A cet égard, les pratiques de projet urbain apparaissent déterminantes. Dans quelle mesure l'urbanisme de la « *pensée faible* », les méthodes sensibles, contextualisées, sont-elles appliquées aux enjeux alimentaires émergents ? Ou au contraire, l'alimentation constitue-t-elle une nouvelle « *bonne pratique* » de l'urbanisme, standardisée voire instrumentalisée au service du marketing de projets urbains et de villes prises dans des logiques néolibérales, de compétition généralisée ? Quel rôle jouent à ce titre les représentations qui sous-tendent les projets, aussi bien de l'urbanisme et des héritages et ses méthodes, que de la reterritorialisation alimentaire et du devenir du fait alimentaire urbain ? Les débats et conflits en cours dans le « *mouvement alimentaire urbain* » sont-ils susceptibles de renouveler les schémas cognitifs de l'urbanisme ?

In fine, quelles transformations ces projets apportent-ils aux espaces urbains, tant dans leur forme que dans leur dimension vécue, leur urbanité, leur convivialité ? Quelle place fait-on concrètement aux programmes alimentaires (espaces cultivés, locaux de transformation, cuisines communes, etc.) dans les projets urbains, en termes de dimension, de localisation, de visibilité ? Modifient-ils le paysage ou s'intègrent-ils dans les formes urbaines classiques ? Face à l'inertie de la matérialité urbaine, quelles sont les stratégies d'adaptation, de confrontation, de remise en question attachées à la réalisation de ces projets ?

En somme, il s'agit de se demander comment la rencontre entre une tendance faible du système alimentaire et l'une des fonctions du système de production urbaine bouscule chacun de ces deux mondes et ce qui peut résulter de ces bouleversements, pour les projets urbains en tant que scènes d'acteurs, de pratiques et de représentations, pour la dynamique de reterritorialisation alimentaire et les espaces urbains et, plus largement, pour le devenir des interactions entre urbanisme et alimentation.

La recherche explore cette problématique à travers trois hypothèses.

Hypothèse 1 : le projet urbain constitue une scène d'expérimentation privilégiée de la reconnexion entre urbanisme et alimentation.

Dans un moment particulier de foisonnement des idées et des initiatives en matière de reterritorialisation alimentaire, les projets urbains offrent des conditions favorables à des expérimentations conjointes entre le monde de l'aménagement et la galaxie des alternatives au système alimentaire dominant. La capacité des projets à intégrer de nouveaux acteurs, à tester et à diffuser des dispositifs opérationnels (économiques, juridiques...), bénéficie à une dynamique alimentaire encore peu stabilisée et, en retour, permet aux projets urbains de construire des réponses à une demande sociale et institutionnelle croissante. Dans ce cadre particulier et à la croisée des deux mondes, se forme une sphère d'acteurs hybride, qui prend en charge des fonctions essentielles de traduction, de médiation et d'acculturation mutuelle.

Hypothèse 2 : le projet urbain alimentaire repolitise l'imaginaire aménageur

L'absence de modèles, d'expertise et de solutions techniques éprouvés place les acteurs des projets urbains en situation d'innovation face aux enjeux alimentaires. Dès lors, les intentions politiques et les représentations quant aux interactions entre urbanisme et alimentation jouent un rôle déterminant dans l'orientation donnée aux projets et dans les choix techniques retenus. Des expertises se constituent hors du monde de l'aménagement et revendiquent ou se voient reconnaître une légitimité nouvelle dans les projets. Dans ce contexte, construire des projets urbains revient également à nourrir des débats tant sur le devenir de l'alimentation que sur celui de l'aménagement des territoires urbains. Le fait alimentaire, dans ses débats contemporains, souligne ainsi la relation dialogique entre technique et politique qui caractérise l'urbanisme.

Hypothèse 3 : bien qu'il constitue une niche d'innovation, le projet urbain alimentaire peine à transformer les régimes dominants de l'urbanisme comme de l'alimentation

En dépit des expérimentations menées dans le cadre de projets urbains qui entendent contribuer à la reterritorialisation de l'alimentation (hypothèse 1), l'alimentation comme la production urbaine sont des systèmes complexes aux évolutions lentes, qui restent peu ébranlés par les dynamiques en cours. Les schémas cognitifs et opérationnels classiques de l'urbanisme constituent notamment un verrou important de ces évolutions. Dans ces conditions, les projets urbains constituent avant tout des lieux où la reterritorialisation

alimentaire se construit comme un problème public en général et comme un problème d'urbanisme en particulier. Les réponses à ces problèmes, qui dépendent de la manière dont ces derniers sont collectivement posés (hypothèse 2), demeurent largement à construire.

Ces hypothèses permettent ainsi d'explorer les modalités de ces bouleversements mutuels (expérimentation, rapports niches/régime), leurs multiples dimensions (politique, fonctionnelle, matérielle), de se questionner sur leur ampleur et leurs conséquences sur chacun des termes de la relation.

Méthodologie, terrains et plan de la thèse

Quatre démarches méthodologiques distinctes et complémentaires ont été mises en œuvre pour explorer la problématique et les hypothèses de recherche. Chacune d'entre elles apporte un éclairage particulier sur les interactions entre reterritorialisation alimentaire et projets urbains. Chacune fait l'objet d'un chapitre de la thèse. La première démarche étudie les dynamiques actuelles à la lumière de l'histoire longue des interactions entre ville et alimentation, en croisant de multiples travaux de recherche historique. Dans un deuxième temps, on s'ancre dans le temps présent tout en cherchant à embrasser du regard l'émergence de la reterritorialisation alimentaire dans les projets urbains à l'échelle nationale (France métropolitaine), en étudiant un grand nombre de fiches de présentation d'opérations d'aménagement récentes (2014-2019). La troisième démarche a consisté à entrer, dans une posture d'observation participante, au cœur de l'élaboration d'un projet mené par un collectif militant, qui place la reterritorialisation alimentaire au cœur de ses ambitions et convictions. Enfin, on a étudié trois projets urbains initiés et pilotés par des acteurs institutionnels classiques du monde de l'aménagement, chacun permettant d'éclairer l'une des trois dimensions de la performativité du projet urbain présentées en introduction.

Avant de présenter plus en détail chacune de ces démarches, précisons que l'ensemble des terrains étudiés se situent en contexte métropolitain, parfois dans le périurbain, parfois dans le milieu urbain dense. Plusieurs facteurs expliquent le choix de centrer la recherche sur les métropoles. Elles sont le produit de cette économie mondialisée qui a également modelé les systèmes alimentaires contemporains, mais aussi le principal lieu de naissance de l'urbanisme, qui émerge pour répondre aux maux de la

ville industrielle et de son irrépressible expansion. Par suite, elles concentrent assez largement le milieu professionnel de l'aménagement : aménageurs, promoteurs, architectes, paysagistes, bureaux d'études spécialisés, etc. En outre, les dynamiques de distanciation entre villes et alimentation sont exacerbées dans les territoires métropolitains, densément urbanisés. Il apparaît donc intéressant d'étudier dans quelle mesure ces dynamiques s'y inversent ou, en tout cas, sont bousculées dans l'ordre des représentations mais aussi des réalités physiques.

Par ailleurs, l'approche des terrains est inductive, à la fois par nécessité et par conviction. Par nécessité car elle s'intéresse à des dynamiques complexes, instables, constamment interprétées et modelées par les acteurs et qui ne peuvent être circonscrites ou énoncées a priori. C'est autant le cas de l'urbanisme que des mouvements qui traversent le système alimentaire. Leur croisement à l'échelle du projet urbain restant encore largement inexploré, la recherche ne peut par ailleurs s'appuyer sur des cadres conceptuels stabilisés. Par conviction également, car la double dimension de l'urbanisme, pratique et théorique, est pour moi d'une nature bicéphale, c'est-à-dire qu'elle correspond à des mondes distincts (d'un côté les acteurs opérationnels, de l'autre les chercheurs) qui malgré de multiples tentatives de rapprochements, peinent à appréhender leurs vécus et schèmes de pensée respectifs. C'est donc à partir des acteurs opérationnels, de leurs discours et de leurs actions, que je tente de qualifier et d'analyser le croisement entre reterritorialisation alimentaire et système de production urbaine ; à partir des projets urbains que je souhaite contribuer à leur théorisation.

Type d'approche	Protocole	Restitution
Revue de littérature	Synthèse de travaux de recherche (principalement historiques) permettant de retracer les interactions entre ville et alimentation de l'antiquité gréco-romaine à nos jours.	Chapitre 1
Quantitative	Analyse critique d'un corpus documentaire de 365 fiches de présentation de projets urbains (Forum des projets urbains / appels à projets urbains innovants). Période 2014-2019.	Chapitre 2
Qualitative	Observation participante du projet militant alternatif à la ZAC du Triangle de Gonesse « Carma » (2 ans)	Chapitre 3
Qualitative	Trois études de cas basées sur des analyses documentaires et des entretiens semi-directifs. Projets étudiés : « Fives Cail » (Lille), « Doulon-Gohards » (Nantes), « Base 217 » (Cœur d'Essonne Agglomération).	Chapitre 4

Tableau 1: Les approches méthodologiques de la recherche

Chapitre 1 – De l'importance de relier l'affirmation actuelle de l'alimentation au sein des projets urbains à l'histoire longue des rapports entre villes et alimentation

L'approche historique proposée dans le premier chapitre de la thèse entend éclairer l'affirmation contemporaine de l'alimentation dans les projets urbains, à la lumière des liens historiques millénaires entre alimentation, fabrique et fonctionnement des villes. Il s'agit de montrer que cette affirmation n'est pas une nouveauté mais une réactualisation de problématiques et d'interactions de longue durée et que la déterritorialisation que nous vivons ne représente qu'une infime période de ces relations, à l'échelle historique. Le chapitre révèle ainsi les continuités dans les préoccupations des acteurs urbains vis-à-vis de l'alimentation, mais également la manière singulière dont elles se posent dans le contexte présent. On s'attarde davantage sur les décennies qui courent depuis la seconde guerre mondiale afin d'étudier les modalités de la construction de la reterritorialisation alimentaire comme un problème social, notamment à travers la mobilisation des acteurs urbains. Cette dernière partie mobilise par ailleurs, aux côtés des travaux d'historiens, d'autres types de recherches permettant d'approfondir l'état de l'art présenté en introduction.

Chapitre 2 – La reterritorialisation alimentaire, nouvelle « bonne pratique » de l'urbanisme ? Panorama de projets urbains contemporains (2014-2019)

Fondée sur l'analyse d'un corpus documentaire offrant un panorama de la production urbaine française des dernières années, l'étude présentée dans le deuxième chapitre vise à saisir et à qualifier les manifestations de la dynamique de reterritorialisation alimentaire dans le champ de la production urbaine récente, en contexte métropolitain : composantes du système alimentaire prises en compte, configurations d'acteurs, représentations, matérialité urbaine.

Elle repose sur l'analyse critique de 365 fiches élaborées par des porteurs de projets urbains, issues de deux sources :

- les fiches-projets présentées entre 2014 et 2019 au Forum des Projets Urbains (FPU) : événement annuel qui réunit les professionnels de l'aménagement urbain en France, il constitue un moment d'échanges et de partage d'expériences et donne lieu à la production d'un catalogue réunissant l'ensemble des projets présentés par les acteurs (entre 30 et 50 projets chaque année) ;

- les fiches de présentation des opérations lauréates de 3 appels à projets urbains innovants (APUI) : Réinventer Paris 1 (2014), Inventons la métropole du Grand Paris 1 (2016), Inventons la métropole du Grand Paris 2 (2018).

Un nombre total de 110 projets comportant un objectif de reterritorialisation alimentaire ont été repérés. Leur analyse porte sur les composantes du système alimentaire prises en compte, l'apport des programmes alimentaires à l'urbanité des projets, leurs effets sur la morphologie urbaine, les configurations d'acteurs qui prennent part à cette dimension des projets et, enfin, les représentations et cadres conceptuels dominants, appréhendés à travers une analyse lexicale des fiches-projets.

Chapitre 3 – Transformer le projet urbain, condition sine qua non de la reterritorialisation alimentaire ? Le cas du projet militant CARMA

L'enquête restituée dans le troisième chapitre de la thèse a été menée pendant deux ans au sein d'un collectif militant qui porte le projet « Carma ». Elle visait à :

- comprendre les référentiels mobilisés dans l'élaboration, par des militants, d'un projet de territoire basé sur le système alimentaire et revendiquant son opposition à l'aménagement urbain « classique » ;
- appréhender les propositions opérationnelles (matérialité) et les enjeux de faisabilité d'un tel projet ;
- saisir les rapports entre monde militant et monde de la production urbaine (oppositions, négociations, hybridations).

Le projet Carma s'inscrit dans la controverse sur l'urbanisation du Triangle de Gonesse (secteur de 750 ha de terres agricoles de grandes cultures situé au Sud de l'aéroport de Roissy, en Île-de-France). Un projet d'urbanisation de 280 hectares était porté par l'établissement public Grand Paris Aménagement (Zone d'Aménagement Concerté du Triangle de Gonesse) et incluait un projet de complexe commercial, Europacity (80 ha), porté par la filiale immobilière du groupe Auchan (Ceetrus) associée à un investisseur chinois (Wanda). L'urbanisation du Triangle de Gonesse a rencontré une opposition sous la forme de mobilisations citoyennes, principalement portées par le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG). En novembre 2019, le gouvernement français a annoncé l'annulation du projet Europacity et la désignation d'un médiateur

chargé de produire, pour mai 2020, un rapport sur le devenir du Triangle de Gonesse et plus largement sur l'ensemble de la Plaine de France.

Le collectif Carma (coopération pour une ambition rurale et métropolitaine d'avenir) s'inscrit aux côtés du CPTG dans la mobilisation contre l'urbanisation du Triangle de Gonesse. Regroupant des acteurs économiques (Terres de Liens, Biocoop), associatifs (réseau des AMAP, association APPUI) et des individus (profils architectes-urbanistes, agronomes, communicants), Carma est depuis janvier 2019 une association dont les activités sont portées par une vingtaine de bénévoles actifs. Elle porte un projet de transition écologique alternatif à l'urbanisation du Triangle de Gonesse, fondé sur l'idée de promouvoir un « cycle alimentaire sain et durable ». La conception collective du projet est traversée par de nombreux débats tant sur les rapports spatiaux et fonctionnels entre ville, agriculture et alimentation que sur les processus de projet (cadres économiques et juridiques, délimitation spatiale et temporelle) et sur les relations avec les acteurs extérieurs : élus et institutions, monde de l'aménagement, monde agricole, habitants.

Chapitre 4 – Heurs et malheurs du projet urbain alimentaire. Les cas de Doulon-Gohards (Nantes), Fives Cail (Lille) et Base 217 (Coeur d'Essonne Agglomération)

L'objet des études de cas présentées dans le quatrième et dernier chapitre a été d'explorer chacune des trois figures de la performativité du projet urbain définies en introduction, à travers le prisme de la reterritorialisation alimentaire.

Chacune des études avait pour objectifs de :

- comprendre les représentations des professionnels de l'aménagement urbain qui s'emparent d'enjeux de reterritorialisation alimentaire ;
- appréhender les éventuelles évolutions des processus et pratiques de projet liés à ces enjeux ;
- saisir les modalités de rencontre (et de non-rencontre) entre acteurs de l'aménagement et de la reterritorialisation alimentaire.

Le projet « Fives Cail » à Lille permet d'observer comment le fait de cuisiner et manger ensemble est perçu comme un moyen de conférer de l'urbanité au projet. Avec le projet « Doulon-Gohards » à Nantes, j'étudie comment le fait d'intégrer l'agriculture au

sein du projet s'avère profondément transformateur des pratiques professionnelles. Enfin, le projet « Base 217 », sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération permet d'aborder le projet urbain comme un théâtre d'engagements (non exempt de confrontations) de différents acteurs dans les questions alimentaires. Ces trois études s'appuient sur des méthodes qualitatives : analyse de documents (opérationnels, communication, presse) et entretiens semi-directifs avec les principaux acteurs des projets (5 à 9 entretiens par projet).

CHAPITRE 1

HISTORICISER LES RAPPORTS ENTRE PROJET URBAIN ET RETERRITORIALISATION ALIMENTAIRE

Introduction du chapitre 1

« Jusqu'à une époque très récente, les urbanistes n'ont accordé que peu d'attention aux systèmes alimentaires [...] Toutefois depuis le début de ce millénaire, des acteurs nationaux majeurs ont commencé à relever ce manque d'intérêt pour l'alimentation, ironie quand on sait quelle source de créativité elle fut pour la pensée urbanistique il y a seulement deux siècles. » (Cabannes et Marocchino, 2018, p.V⁴⁷).

Ce surprenant oubli, souligné de façon récurrente dans la littérature (Morgan et Sonnino, 2010 ; Brand, 2015), invite à retracer l'histoire des liens entre urbanisme et alimentation. L'alimentation apparaît effectivement comme un objet de préoccupation central dans les premiers temps de l'urbanisme, qui se structure en tant que discipline au tournant du XX^e siècle. L'autosuffisance alimentaire est au cœur du concept de Cité-Jardin proposé par Ebenezer Howard en Angleterre en 1898 ou du projet « Broadacre City » élaboré par l'architecte américain Frank Lloyd Wright en 1932. En élargissant encore la focale, on se rend compte que l'alimentation est une préoccupation millénaire des villes, dont l'une des caractéristiques est justement le fait qu'elles n'assurent pas leurs moyens de subsistance, que leur existence dépend de la disponibilité de surplus agricoles (Bognon et al., 2018). Dans ces conditions, il semble nécessaire d'interroger les facteurs qui expliquent son effacement dans les deux derniers siècles. De quelles représentations, logiques d'actions, les penseurs de l'urbanisme naissant, *a fortiori* les acteurs de l'urbanisme contemporain, sont-ils les héritiers ? Une plongée dans le temps long s'impose pour mieux comprendre et caractériser le resurgissement de cet enjeu dans la production urbaine au tout début du XXI^e siècle.

Que l'on ne s'attende pas cependant à lire ici un travail d'historienne : le contact avec les sources et les archives passe par la médiation de recherches menées par des historien·nes. Beaucoup de choses ont été écrites sur l'histoire de la ville. Elles intègrent parfois des développements sur les enjeux de leur alimentation. Il existe encore davantage de littérature sur l'histoire de l'alimentation, qui en évoque parfois les approches urbaines. Aucune histoire des interactions de long terme entre ville et alimentation, *a fortiori* entre urbanisme et alimentation, n'a en revanche été écrite. L'objectif ici est donc de puiser dans cette abondante recherche afin de proposer une

47 Traduction personnelle

synthèse qui s'adresse directement aux urbanistes et acteurs urbains au sens large, présentement (ré)interpelés par le fait alimentaire. Une synthèse qui permette de questionner les enjeux, motivations et actions débattus collectivement aujourd'hui, à la lumière du passé ; de relativiser le caractère inédit ou novateur de certaines idées et propositions, non pour le plaisir de la critique, mais comme un pas de côté susceptible de contribuer à prendre du recul pour enrichir les réflexions du présent.

On propose donc ici un itinéraire à travers les époques, en partant de l'Antiquité gréco-romaine, première manifestation d'ampleur du phénomène urbain. Cette exploration sera largement ponctuée d'exemples tirés de contextes variés, bien que principalement européens. Ils seront néanmoins, chemin faisant, de plus en plus centrés sur le contexte français voire francilien, d'une part du fait de l'abondance des travaux historiques portant sur ce territoire et, d'autre part, en vue de contextualiser plus spécifiquement certaines des études de cas analysées dans la suite de la thèse. Afin d'examiner les différentes modalités des interactions entre ville et alimentation, cette trame historique s'efforcera de tisser trois fils. On donnera à voir les différentes manifestations du fait alimentaire en lui-même : les pratiques alimentaires, notamment dans leur variations suivant les groupes sociaux urbains, mais aussi les régimes alimentaires. On évoquera par ailleurs le rôle des acteurs contribuant à la production et à la régulation des territoires urbains dans la prise en compte des enjeux alimentaires. On suivra également les traces du fait alimentaire dans l'organisation matérielle des espaces, à différentes échelles (logement, ville, liens à d'autres territoires plus ou moins proches).

L'exploration des périodes les plus anciennes suivra le découpage « classique » des périodes historiques. On montrera ainsi comment ville et alimentation constituent deux dimensions constitutives et complémentaires de la civilisation gréco-romaine. Seront ensuite évoqués les éléments qui permettent de qualifier une grande partie de la période médiévale « *d'âge d'or des politiques alimentaires urbaines* » (Daviron et al., 2017). L'analyse de l'époque moderne soulignera le relatif recul des villes dans la gouvernance de leur alimentation au profit des États naissants, tout en montrant l'importance des continuités avec le Moyen Âge, au plan des pratiques et inégalités sociales alimentaires comme de l'approvisionnement des villes. Enfin, on s'attardera davantage sur l'époque contemporaine, depuis la révolution industrielle et la naissance de l'urbanisme, pour mieux investiguer le processus de déterritorialisation de l'alimentation et ses remises en questions très récentes. Ainsi, on étudiera les interactions entre des systèmes alimentaires

urbains en voie d'industrialisation et de mondialisation, et le processus de construction de l'urbanisme comme nouveau champ de savoir et d'action sur la ville, dans la période comprise entre le début du XIX^e siècle et la fin de la Seconde Guerre mondiale. On terminera ce parcours en retraçant les dynamiques de ruptures et de reconfigurations des liens entre les villes et leur alimentation depuis les années 1950, pour mieux interroger les caractéristiques du mouvement contemporain de reterritorialisation des systèmes alimentaires urbains. La mobilisation conjointe de travaux d'historien·nes avec des recherches issues du champ de la sociologie, de la géographie, de l'agronomie et bien sûr de l'urbanisme permettra alors, tout en précisant l'arrière-plan théorique de la thèse esquissée en introduction, de repérer les liens ténus qui persistent entre urbanisme et alimentation et d'interroger leur potentiel transformateur sur chacun de ces deux systèmes.

1) Ville et alimentation, piliers de la civilisation classique

Ville et alimentation aux fondements de la « vie civilisée »

Bien que certains travaux d'histoire de l'alimentation s'intéressent à l'antiquité égyptienne ou aux civilisations étrusque, phénicienne et carthaginoise, on centrera ici le propos sur l'antiquité gréco-romaine. Cette période présente en effet le double avantage d'être abondamment documentée par les sources et les recherches et particulièrement marquée par le phénomène urbain, qui bien que préexistant, prend alors une ampleur sans précédent.

Les auteurs du tome consacré à *La ville antique* dans la série *Histoire de l'Europe urbaine* soulignent cependant la surévaluation par l'historiographie du phénomène urbain antique, dans sa réalité sociale et matérielle (Lafon et al, 2011). Cette surévaluation est provoquée, selon eux, par une confusion entre la ville comme espace urbain et la cité comme corps politique. Certes, des villes importantes émergent à partir de la fin du IV^e siècle et Rome, à son apogée, compte plus d'un million d'habitants. Néanmoins, la majorité des agglomérations anciennes s'apparentent plutôt à de gros bourgs ruraux. La population urbaine ne dépasse pas 20 % de la population totale à l'époque classique. Qui plus est, la population citadine elle-même est en partie constituée de paysans travaillant

dans les jardins et champs qui marquent de leur présence les faubourgs des villes, comme l'illustre cette description des faubourgs de Rome par le visiteur grec Denys d'Halicarnasse : « *À la vue de ces faubourgs, quiconque tenterait d'estimer la taille de Rome serait bien en peine, ne disposant d'aucun indice pour déterminer où cesse la campagne et où commence la ville. Elles sont si intimement liées que la cité semble s'étendre à l'infini.* » (Steel, 2016, p.35).

Ainsi, les monuments de l'Acropole athénienne ou du forum romain ne sont que l'un des multiples visages du phénomène urbain antique. Ils n'en demeurent pas moins la facette la plus emblématique, y compris pour les contemporains. En effet, non seulement « *le monde antique est culturellement un monde de la ville, et cela sans doute très tôt* », mais la ville « *constitue l'horizon majeur de développement des sociétés gréco-romaines.* » (Lafon et al., 2011, p.21). Or, fait urbain et fait alimentaire sont intrinsèquement liés dans la construction identitaire d'un monde qui se définit comme celui de la civilisation, par opposition à l'univers des « barbares » : « *Le régime alimentaire joue un rôle essentiel dans ce travail de définition d'un modèle de vie civilisée (modèle qui est lui-même profondément lié à la notion de ville)* » (Montanari, 1996a, p.103). On s'efforcera donc d'appréhender les correspondances entre fait urbain et fait alimentaire à travers plusieurs traits saillants de la civilisation gréco-romaine.

1-1-Représentations culturelles : le « civilisé » v.s. le « barbare »

Trois valeurs fondamentales sous-tendent, selon Massimo Montanari, le régime alimentaire du monde classique : la convivialité, le genre d'aliments consommés, la cuisine dans sa dimension diététique (Montanari, 1996a).

La convivialité correspond à la fonction sociale des repas, considérés moins comme une réponse à la nécessité de se sustenter que comme des moments de vie et de construction d'une identité collective (Montanari, 1996a). L'étymologie en atteste : le banquet, *convivium*, dérive de *cum vivere*, vivre ensemble. Le repas implique le partage d'une même table (les tables séparées renvoyant à la séparation mythique des hommes et des Dieux) mais aussi le partage de règles relatives aux manières de table (placement des convives, lavage des mains, circulation des mets, etc.), qui définissent une communauté civilisée (Montanari, 1996a). Le *symposium* grec est particulièrement significatif à cet

égard : « *principale fête alimentaire des élites grecques* », il s'organise autour de la consommation de vin, la bière étant considérée comme une boisson barbare et la consommation d'eau pouvant être perçue comme une « *inaptitude aux relations sociales* » (Roubineau, 2021a, p.184). Le vin se boit coupé d'eau, mélange effectué dans un récipient dédié, le cratère, qui symbolise « *la réglementation culturelle et sociale, le savoir et la technique qui ont pris le pas sur l'instinct.* » (Montanari, 1996a, p.105).

Quant au genre d'aliments consommés, le repas s'organise autour de la triade méditerranéenne pain-vin-huile d'olive (Badel, 2021a ; Roubineau, 2021a). Mais malgré son importance dans les discours, celle-ci reste largement idéale : « *Le « vin » est souvent du vinaigre allongé d'eau ; quant au pain, c'est vraiment un aliment symbole, un statut idéologique avant d'être un aliment réel.* » (Montanari, 1996a, p.107). Les céréales (blé, épeautre et orge surtout) constituent effectivement la base de l'alimentation et de l'apport calorique de la population⁴⁸, mais elles sont le plus souvent consommées sous forme de bouillies et galettes, le pain levé se développant seulement à partir du II^e siècle et principalement chez les élites urbaines. Ces préparations de céréales – englobées sous les termes de *sitos* chez les Grecs, *frumentum* chez les Romains – sont accompagnées de divers aliments – *opson* grec ou *pulmentarium* romain, c'est-à-dire les garnitures : légumes (choux, poireaux, ail, oignons notamment) et légumineuses (fèves, mais aussi pois chiches, lentilles, vesces), œufs, fromages, fruits frais, fruits secs et à coque ou encore miel.

Le régime alimentaire classique est peu carnivore : assimilée au « barbare », la figure du chasseur est dénigrée, à la différence de celle de l'agriculteur qui symbolise la domestication de la nature par le monde civilisé. Les produits de la chasse ne sont cependant pas absents de l'alimentation, de même que la viande des animaux d'élevage, les *pecudes* romains. La viande de porc notamment est consommée de façon croissante à partir du III^e siècle, pour diverses raisons parmi lesquelles l'influence grandissante des cultures « barbares » englobées par les conquêtes de l'Empire romain (Montanari, 1996a).

Enfin, l'alimentation constitue l'un des piliers de la médecine hippocratique. La cuisine contribue, à travers les valeurs attribuées aux aliments, à équilibrer les fluides censés présider à la santé du corps humain. La cuisson, les épices et condiments, très présents dans la cuisine antique – dont l'emblématique *garum* issu de poissons macérés

⁴⁸ L'apport calorique des céréales est estimé à environ 80 % de l'apport calorique dans Flandrin et Montanari, 1996, 70 à 75 % dans Badel, 2021a.

dans la saumure – servent autant le goût que la santé des mangeurs (Montanari, 1996a ; Roubineau, 2021c).

Par ailleurs, la symbolique alimentaire est inscrite dans la conception même des villes. Parmi les rituels qui entourent la fondation de nouvelles cités romaines, celui du *mundus* est particulièrement significatif à cet égard. Il consiste à creuser, à proximité du temple et de l'intersection du *cardo* et du *decumanus*, un puits appelé *umbilicus urbi*, destiné aux offrandes aux divinités souterraines. Les colons y jettent une poignée de leur terre d'origine et les citoyens viennent déposer régulièrement des fruits issus des champs entourant la ville. C'est lors de l'inauguration de cette fosse que l'on donne son nom à la ville (Marot, 2020). Le lien symbolique entre alimentation et ville transparait aussi dans l'architecture des temples grecs, qui a pu être interprétée comme une sublimation des greniers à blés des premières communautés villageoises (*ibid.*).

1-2-Le poids de la citoyenneté dans l'accès à l'alimentation

A la base du fonctionnement juridique et de l'organisation sociale des cités antiques, les droits civiques conditionnent également l'accès des urbains à l'alimentation, tant au plan spatial qu'au plan du droit.

D'une part, les villes gréco-romaines et leur hinterland nourricier forment un tout juridique, puisque les droits civiques s'appliquent à la ville et à son arrière-pays (l'*urbs* et l'*ager* romain, l'*asty* et la *chora* grecque), témoignant de leur profonde interdépendance. Cette entité territoriale se traduit également aux niveaux fonctionnel et paysager. En partie paysanne, la population urbaine est employée dans les fermes des ceintures maraîchères. « *Il y a bien développement d'agglomérations de plus en plus importantes, mais sans rupture sur le plan économique. Les urbains restent des citoyens des champs (pour reprendre une catégorie de Max Weber : Ackergürgerstädtchen).* » (Lafon et al., p.41). Ces fermes se multiplient à mesure que les villes croissent à partir du II^e siècle av. J.-C. et intègrent des fonctions d'élevage (*pastio villatica*) de volailles, de loirs ou de poissons en viviers (Badel, 2021a). De ce fait, l'accès à la nourriture passe en grande partie par l'autoproduction-autoconsommation, notamment pour les élites urbaines qui possèdent des domaines agricoles autour des villes. Ces propriétaires fonciers

nourrissent, outre leur maisonnée (serviteurs et esclaves compris), un ensemble de clients qui gravitent autour d'eux (Corbier, 1996).

D'autre part, le statut social des mangeurs – romains en particulier – est un élément déterminant dans l'accès à l'alimentation. Deux groupes sociaux voient en effet leur ravitaillement garanti par l'État : l'armée et la plèbe frumentaire (*ibid.*). Cette seconde catégorie existe à Rome, seule cité du monde classique à mettre en place une administration permanente en matière d'approvisionnement alimentaire au début du I^{er} siècle apr. J.-C : la préfecture de l'Annone (Badel, 2021b). Sous la houlette directe de l'empereur, le préfet est chargé de constituer des stocks de blé – provenant pour une part, d'un impôt prélevé dans les territoires égyptiens et, pour l'autre, des domaines impériaux d'Afrique du Nord – et d'en effectuer la distribution mensuelle gratuite ou à prix réduit. Ces distributions ne s'adressent qu'à une portion bien spécifique de la population, la plèbe frumentaire. Si le nombre et les catégories de personnes concernées varient au fil du temps⁴⁹, il s'agit d'un droit statutaire, réservé aux citoyens romains, sans considération de leur fortune. Cependant, l'excédent de stock étant écoulé sur le marché, d'autres groupes sociaux en bénéficient, de façon indirecte et plus marginale (Badel, 2021b).

1-3-Politiques marchandes d'approvisionnement des villes

En matière alimentaire, le marché privé reste en effet la règle dans des sociétés antiques qui fondent en grande partie leur richesse sur la conquête de nouveaux territoires et les échanges commerciaux.

Le prestige des grands centres antiques tient en partie à leur capacité à capter des ressources lointaines, comme en témoigne l'éloge de Rome par Aelius Aristide (II^e siècle apr. J.-C.) : « *Tout autour [de votre empire], sur d'immenses espaces, s'étendent les continents, et ils vous rassasient toujours de leurs productions. De toute la terre et de toute la mer arrive chez vous tout ce que font pousser les saisons, tout ce que produisent les divers pays, les fleuves, les étangs aussi bien que les métiers des Grecs et des Barbares [...]* ». (XXVI, 10, 3) » (Lafon et al., 2011, p.277). Par ailleurs, bien que

49 La plèbe frumentaire englobe à ces débuts l'ensemble de la population masculine de plus de quatorze ans, puis elle fluctue pour se stabiliser autour de 200 000 citoyens, portant à environ 400 000 personnes les bénéficiaires des distributions (qui correspondent aux besoins de deux personnes) (Badel, 2021, p.295).

l'autosuffisance alimentaire soit un horizon pour de nombreuses villes antiques, aucune n'atteint ce but et les plus grandes d'entre elles dépendent largement de territoires extérieurs. Athènes, par exemple, importe environ les deux tiers de ses céréales (Roubineau, 2021a, p.188). Agriculteurs, armateurs, commerçants, les acteurs privés du marché alimentaire se multiplient à mesure que les empires étendent leur influence. Ainsi, les conquêtes de l'Empire romain accompagnent un fort mouvement d'urbanisation en Italie en offrant de nouvelles sources d'approvisionnement, par les flux commerciaux ou l'impôt (Badel, 2021a, p.269).

Au plan alimentaire, la stabilité politique des villes repose sur un équilibre subtil entre captation des ressources de l'hinterland (sans pour autant priver totalement la main d'œuvre rurale de ses moyens de subsistance), primauté du libre marché et capacité à agir en cas de crise frumentaire. Les autorités urbaines peuvent alors intervenir dans l'approvisionnement alimentaire des villes, ce dont elles s'abstiennent en règle générale (Badel, 2021b). Ainsi, certaines cités orientales créent la fonction de « commissaires aux grains » (les *sitônai*), magistrats chargés d'effectuer des achats exceptionnels en cas de pénurie. Les magistrats responsables des marchés (édiles romains ou agoranomes dans les villes orientales) peuvent aussi réguler les échanges commerciaux à titre ponctuel. Mais faute de finances suffisantes, lors des crises alimentaires les villes ont surtout recours à l'évergétisme, c'est-à-dire à des dons en nature ou en argent de la part des notables et, en ultime recours, de l'empereur (Badel, 2021b). Il faut attendre la fin de l'antiquité pour voir ces dons se raréfier dans un contexte où la plupart des villes se dotent d'une *arca frumentaria*, une caisse frumentaire dédiée à l'acquisition de céréales en cas de crise, et où l'église chrétienne « remplit [...] un rôle croissant grâce à l'institutionnalisation de l'aumône par les évêques », témoignant d'un « basculement de la logique civique vers la logique caritative » (Badel et Gautier, 2021, p.370).

1-4-Des autorités urbaines impliquées dans les aménagements alimentaires

Les aménagements et équipements des villes antiques atteignent des niveaux de perfectionnement technique qui mettront plusieurs siècles à trouver des équivalents. Le domaine alimentaire ne fait pas exception en la matière et les autorités urbaines, si elles

interviennent peu sur le marché, participent directement à la réalisation et à la gestion de ces infrastructures.

Ainsi, les circuits d'approvisionnements lointains dont dépendent les cités requièrent des infrastructures spécifiques en partie prises en charge par les autorités urbaines, à l'instar de certains aménagements du port d'Ostie (digues, phare), principale porte d'entrée du blé de Rome (Badel, 2021b). Les travaux peuvent aussi porter sur des infrastructures internes à la ville, comme à l'époque hellénistique où se développent les citernes publiques afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable des cités grecques, toutes régions confondues (Roubineau, 2021a). Construites dans les sanctuaires, les nécropoles ou les remparts, elles sont dotées d'équipements visant à minimiser les risques de contamination et de croupissement (embouchures étroites, grilles métalliques, parois enduites, cuvettes de décantation...) et surveillées par des magistrats dédiés chargés d'en établir l'inventaire, de veiller à leur propreté en empêchant qu'elles ne se transforment en abreuvoir ou lavoir, etc. (Roubineau, 2021a). La gestion des déchets est aussi une préoccupation des autorités urbaines, qui créent des fosses en périphérie des villes afin que les habitants puissent y évacuer leurs ordures, voire qui en organisent la collecte dans des récipients placés devant les habitations, vidangés régulièrement et dont le contenu est réutilisé par les paysans comme fertilisant (Béguin, 2013).

Le commerce alimentaire marque également fortement les paysages urbains. Favorisées par des politiques fiscales avantageuses, les foires urbaines tendent à prendre de l'ampleur au détriment de leurs homologues rurales (Badel, 2021a). Elles se tiennent d'abord sur le forum mais, dès les IV^e-III^e siècles av. J.-C., Rome et d'autres grandes villes leur dédient des places spécialisées – à Rome le *forum boarium* (marché aux boeufs) et le *forum holitorium* (marché aux légumes). Les boutiques jouent également un rôle important dans la distribution alimentaire. Elles s'implantent dans les rues des centres urbains et sont parfois regroupées au sein de places fermées, par souci de gestion des nuisances et de surveillance des prix, comme dans le *macellum* de Pompéi qui accueille les commerces les plus polluants (viande et poisson).



Figure 5: Macellum de Pompéi – illustration inspirée de Badel, 2021a –
source :CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=118556>

Le *macellum* est une place carrée entourée d'un mur qui soutient les boutiques, avec en son centre une *tholos* (monument circulaire abritant ici une fontaine centrale qui sert à nettoyer les poissons, les déchets étant évacués dans un canal de décharge). On trouve sur ces marchés de petits banquiers (les *argentarii*) qui prêtent aux acheteurs lors des ventes aux enchères organisées pour les produits les plus précieux, ainsi que l'édile qui « *vérifie l'honnêteté des poids et mesures employés comme il veille à la modération des prix* », sur lesquels il n'intervient toutefois, on l'a vu, qu'en cas de crise (Badel, 2021a, p.282). Les acheteurs sont essentiellement des hommes, esclaves et parfois notables eux-mêmes.

1-5-Lois somptuaires et culture de la faim

Si la façon de se nourrir dépend du statut social et juridique des mangeurs, elle est aussi conditionnée par leur richesse. Les pratiques alimentaires sont le reflet des hiérarchies sociales des cités antiques.

Chez les mangeurs les plus fortunés du monde classique s'invente une gastronomie qui, à mesure que le luxe s'affirme – notamment sous le régime impérial romain – se fait de plus en plus ostentatoire. Ainsi certains sénateurs font peser le poisson servi au banquet pour impressionner leurs hôtes (Badel et Gautier, 2021), et « *les empereurs Tibère (14-37) et Claude (41-54), suivis par la haute société, aménagent des salles à*

manger dans des grottes donnant sur la mer, autour d'un vivier à poissons, et le sénateur Pline le Jeune mentionne dans une de ses lettres un repas pris dans un tel cadre, où le plateau de la table flottait sur l'eau et où les plats étaient contenus dans des petites barques (vers 100 apr. J.-C.) » (Badel, 2021a, p.276). Ces exemples, comme les onze lois somptuaires adoptées par le pouvoir romain entre 215 et 18 av. J.-C., illustrent le décalage entre l'idéal spirituel de frugalité valorisé par la culture antique (*frugalitas*, dérivé de *fruges*, les fruits et légumes) et les pratiques des plus riches. Ces lois s'attaquent au luxe des banquets privés des élites en limitant le nombre de convives, le montant des dépenses ou, plus rarement, en interdisant certaines denrées (Badel, 2021b). Les banquets des élites sont d'ailleurs autant des lieux de cohésion que d'expression des hiérarchies sociales, à travers un placement à table suivant le rang des convives et une répartition différenciée des mets.

À l'autre bout du spectre, « *pour les paysans, le petit peuple des villes et les soldats en campagne, habitués à une alimentation quotidienne monotone, dominée sinon par les aliments crus, du moins par les nourritures froides, le fin du fin consiste à manger des plats cuits et chauds et, si possible, gras, ainsi que du pain au levain cuit au four, mais aussi à boire chaud, ou en tout cas tiède, selon l'usage (que nous n'avons conservé nous-mêmes que pour les grogs) de couper le vin avec de l'eau chaude.* » (Corbier, 1996, p.226). Si les citoyens ont en principe accès, via les marchés urbains, à des denrées plus diversifiées que les ruraux, on voit bien là que celles-ci ne sont pas à la portée de toutes les bourses. En temps de crise, les populations rurales qui sont à même de produire leur propre nourriture, bénéficient d'une plus grande sécurité alimentaire. En réalité, le quotidien alimentaire de la majorité des populations urbaines comme rurales est ponctué par des pénuries et disettes fréquentes⁵⁰, face auxquelles se développe une véritable « *culture de la faim* » : connaissance des plantes sauvages et de leurs procédés de préparation, chasse de petits animaux, etc. (Rouineau, 2021a, p.190).

Les lieux où l'on cuisine et où l'on mange reflètent ces inégalités sociales. Les *domus* (maisons) des citoyens les plus aisés intègrent les espaces et équipements nécessaires à la préparation des repas – depuis les pilons où meules permettant de moulinier les céréales (travail dévolu aux femmes) jusqu'aux fours pour la cuisson des aliments (Amouretti, 1996) – et une ou plusieurs salles à manger dotées de tables et lits maçonnés (*triclinium*). Les *insulae* (appartements, souvent pièce unique) des immeubles

⁵⁰ En la matière, Christophe Badel souligne qu'aux pénuries alimentaires s'ajoutent certaines normes culturelles, notamment concernant les femmes, les esclaves ou les enfants en bas âge (Badel, 2021a).

collectifs dans lesquelles vivent les populations moins aisées n'offrent pas ce confort. La cuisine y est faite sur des braseros, avec de forts risques d'incendie. Les repas sont donc surtout consommés froids ou, pour les hommes, à l'extérieur du domicile (Badel, 2021a).

À cet égard, « l'exemple de Pompéi donne une idée de la densité des bars et des restaurants dans le tissu urbain, puisque les fouilles ont mis au jour 158 établissements, dont 55% étaient concentrés autour des carrefours. » (Badel, 2021a, p.282). Plus ou moins « haut de gamme », ces établissements sont variés dans leur offre – bars, restaurants, établissements mixtes vendant olives et charcuterie pour accompagner les vins, livrant des repas à domicile, pratiquant la vente ambulante par exemple dans les thermes –, dans leur niveau d'équipement – comptoir percé de trous pour y installer des amphores (visibles sur la photo ci-après), chauffe-eau, éventuellement fourneaux, plaque de cuisson voire véritable cuisine à laquelle peut être associée une salle à manger – dans leur niveau de raffinement également. Certains de ces établissements – en particulier la *popina*, taverne de réputation sulfureuse – constituent l'un des rares lieux où les différentes couches de la société partagent une même nourriture : les plus pauvres viennent y manger chaud, les plus riches s'y encailler (Corbier, 1996 ; Badel, 2021a).



Figure 6: Thermopolium au laraire – Pompéi (c) Miguel Hermoso Cuesta – illustration inspirée de Badel, 2021a - source : https://www.podcastjournal.net/Restauration-rapide-a-Pompei_a28512.html

En somme, l'alimentation apparaît comme enjeu de civilisation et reflète l'organisation sociale et politique du système de la cité antique. Mais les influences croissantes des cultures « barbares » et leur domination militaire sur l'Empire, de même

que l'émergence du christianisme, conduisent à la transformation progressive des systèmes alimentaires urbains dès la fin de l'Antiquité, dans un jeu complexe de transmissions et d'intégrations qui façonne les régimes alimentaires médiévaux.

2) Le Moyen Âge, de l'âge d'or de la paysannerie à celui des politiques alimentaires urbaines

De Constantinople rayonnant sur l'empire byzantin, au Paris des métiers et corporations décrit par Etienne Boileau en 1268, en passant par les villes d'al-Andalus, fait urbain et fait alimentaire connaissent d'innombrables variations au long des dix siècles que couvre l'époque médiévale. Prétendre en rendre compte ici de manière exhaustive serait illusoire. Aussi se penchera-t-on avant tout sur la seconde moitié du Moyen Âge, période de forte croissance urbaine, et sur les villes de l'Occident médiéval chrétien, dont héritent plus directement les territoires urbains contemporains étudiés dans la suite de la thèse. Un détour préalable par le haut Moyen Âge s'impose néanmoins : bien que moins documentée par les sources, cette période de déprise démographique et urbaine voit également s'installer un certain nombre de traits alimentaires qui persisteront tout au long du Moyen Âge voire au-delà.

2-1-Le haut Moyen Âge (V^e-X^e siècles) : ruralisation des villes et christianisation de l'alimentation

« *Le sac de Rome en 410 marque conventionnellement la fin de l'Antiquité. Durant les siècles qui suivent, invasions et épidémies se combinent et mettent à bas la civilisation romaine. Entre 200 et 600, la population européenne chute de 40-55 millions à 20-35 millions d'habitants et se désurbanise. L'évolution de la population de Rome illustre à l'extrême ce processus. En 700, elle n'est plus que de 50 000 habitants⁵¹ et en 1000, d'environ 30 000, malgré la présence de la papauté. D'autres villes disparaissent totalement.* » (Daviron et al., 2017, p.45). L'effondrement de l'Empire romain, qui inaugure ce processus, entraîne par ailleurs le déclin du commerce en méditerranée et de

51 Rappelons que Rome a compté plus d'un million d'habitants à son apogée, au II^e siècle.

la production de céréales auparavant destinées à l’approvisionnement de sa capitale et de son armée (Gautier, 2021a).

2-1-1-Un système agro-sylvo-pastoral

Dans ce contexte, un nouveau système alimentaire se met en place. Les céréales en constituent toujours la base mais les ressources du *saltus* – forêt et terres incultes, peu valorisées par la civilisation gréco-romaine – y acquièrent une place véritablement complémentaire, à travers la chasse, la cueillette (champignons, baies, fruits sauvages) et pour l’alimentation des animaux d’élevage ou l’installation de ruches (Gautier, 2021a). Ce système « agro-sylvo-pastoral » (Montanari, 1996c, p.291) assure aux populations non seulement une diversité alimentaire inédite, mais aussi une sécurité alimentaire suffisante pour observer des dynamiques d’accroissement démographique à partir du début du VII^e siècle. Dans toute cette période, l’autoproduction et l’autoconsommation jouent un rôle déterminant (Montanari, 1996c).

L’affirmation du pouvoir seigneurial entre le IX^e et le XII^e siècle, parce qu’il exige des prélèvements en grains, vin et animaux de boucherie, entraîne la mise en culture plus intensive de terres pour la production céréalière et un déclin de la diversité alimentaire (Gautier, 2021a ; Montanari, 1996c). Mais pour les VII^e et VIII^e siècles on peut parler d’un « *âge d’or de la paysannerie* » (Gautier, 2021c, p.406), fondé sur la polyculture-élevage, qui se traduit fortement dans les paysages, y compris urbains : « *C’est le territoire rural, avec sa mosaïque de terres cultivées et incultes, qui caractérise cette époque, en supplantant l’espace urbain qui dominait à l’époque romaine. Le paysage même de la ville apparaît dès lors très « ruralisé » : les champs, les potagers, les prés, les bois pénètrent dans les cités, selon la logique de consommation directe à laquelle obéit dans son ensemble la société du haut Moyen Âge.* » (Montanari, 1996c, p.283).

2-1-2-Christianisation et société d’ordres

La diffusion progressive du christianisme à partir du III^e siècle joue un rôle majeur dans l’évolution des pratiques et régimes alimentaires. Le calendrier alimentaire chrétien se met en place entre le III^e et le V^e siècle et reste stable tout au long du Moyen Âge. Il

est caractérisé par l'alternance de jours de charnage (jours gras) et de jours de jeûne (jours maigres, au nombre d'une centaine environ dont chaque vendredi et les 40 jours de Carême précédant Pâques). « *L'alternance du gras et du maigre a pour conséquence une nouvelle classification des aliments eux-mêmes. Est considéré comme gras tout ce qui est d'origine à la fois animale et terrestre : la viande et tous les produits dérivés (graisse, bouillon, etc.), mais aussi les œufs et les produits laitiers* » (Badel et Gautier, 2021, p374-375), tandis que les exigences des jours maigres entraînent un accroissement de la consommation de poissons, d'eau douce et de mer .

Il faut souligner le statut ambigu de la viande dans ce régime alimentaire, qui hérite à la fois des mondes culturels romain et germanique. En effet, « *sur le plan des valeurs alimentaires, le christianisme est le véritable héritier du monde romain et de ses traditions propres. Le pain, le vin et l'huile - symbole en quelque sorte du modèle méditerranée - ont été rendus sacrés par la liturgie chrétienne.* » (Montanari, 1996b, p.281). Mais avec l'affirmation de la culture germanique dès le début du Moyen Âge, la viande s'affirme comme l'aliment du guerrier et du chasseur et, partant, comme un symbole de force et de pouvoir (Montanari, 1996d). Valorisée comme l'aliment des élites, la viande est néanmoins perçue comme dangereuse, susceptible d'échauffer le sang, de pousser à la brutalité et donc incompatible avec les valeurs d'abstinence et de pénitence chrétiennes (Badel et Gautier, 2021).

En outre, dès le haut Moyen Âge, la différenciation sociale par les aliments – déjà présente dans l'Antiquité – suit une logique plus précise et affirmée, qui accompagne et reflète la mise en place d'une société d'ordres. Tandis que la diététique antique formulait ses préceptes suivant la physiologie de l'individu (elle-même déterminée par l'âge, le sexe, le travail exercé, la saison, etc.), au Moyen Âge l'appartenance sociale devient un critère prépondérant et revêt une forte dimension normative. « *Ainsi le paysan est-il considéré comme un producteur et un consommateur des produits du sol* », le seigneur et ses guerriers comme des mangeurs de viande, tandis que les clercs et moines se situent dans un idéal de renoncement et de privation (Montanari, 1996d, p.299). Les pratiques réelles sont certes plus nuancées, les paysans du haut Moyen Âge consomment de la viande (davantage que leurs successeurs), les tables ecclésiastiques ne sont pas toujours frugales, mais cette idéologie imprègne les représentations et désirs alimentaires médiévaux.

2-2-Essor des villes et âge d'or des politiques alimentaires urbaines (X^e-XV^e siècles)

« Dès la fin du I^{er} millénaire débute le plus massif mouvement d'urbanisation que connaît l'Occident avant le XIX^e siècle. Il se poursuit à un rythme accéléré jusqu'aux premières décennies du XIV^e siècle et, s'il n'atteint pas partout la même ampleur, il touche l'espace européen latin dans son ensemble. Il est si profond qu'aux alentours de 1180, dans les régions occidentales, « prend fin un premier Moyen Âge, celui des paysans et des guerriers, leurs maîtres » (Duby, 1973), et que commence alors un second Moyen Âge, celui des bourgeois et des seigneurs. Les villes et leurs habitants commandent de plus en plus les transformations des campagnes par leurs incitations à la production et par leurs investissements. » (Boucheron et Menjot, 2011, p.125)

Le renouveau des villes commence dès 800 dans le sud de l'Europe intégré au monde arabe et s'élargit progressivement à l'ensemble du continent, à partir de certains foyers particulièrement dynamiques tels que l'Italie ou les Flandres. Entre 1000 et 1300, la population européenne double, tout comme la population urbaine. La plupart des villes contemporaines voient le jour et le nombre de villes de plus de 20 000 habitants passe d'une quarantaine à une centaine – Venise passe par exemple de 45 000 à 110 000 habitants, Florence de 13 000 à 60 000 habitants (Daviron et al., 2017). « Véritable lame de fond », l'urbanisation croît au rythme de 300 nouvelles villes par décennie entre 1240 et 1300 dans l'Empire germanique (Boucheron et Menjot, 2011, p.127). Cette dynamique démographique est contrecarrée au XIV^e siècle par une série de crises alimentaires et par la pandémie de peste noire qui décime la population, mais elle reprend progressivement ensuite et retrouve son niveau à la fin du Moyen Âge, vers 1500.

« Cette expansion urbaine ne constitue pas une renaissance de la cité antique, mais la naissance d'une réalité nouvelle que Jacques Le Goff (dans Le Goff et al., 1980) nomme la « ville médiévale », car, même quand les agglomérations se développent sur des sites antiques, la continuité n'est que topographique. Elle engendre des paysages nouveaux et variés, modifie l'organisation de l'espace, transforme les structures économiques, fait naître une classe sociale nouvelle, la bourgeoisie, et change, progressivement et durablement, les rapports sociopolitiques. » (ibid., p.125). L'affirmation des villes dans l'organisation territoriale et sociale se traduit notamment par

des statuts à part (chartes de franchise), par une classe dirigeante et des structures de gouvernement spécifiques (commune ou consulat), par une volonté d'extension de leur domination politique et économique sur leur arrière-pays (*ibid.*). L'urbain s'impose progressivement comme un « quatrième état » dans la société d'ordres médiévale, un groupe social, certes non homogène, mais relativement protégé et privilégié face au monde rural et en particulier face à l'appauvrissement de l'alimentation paysanne (Montanari, 1996f). « Cette opposition entre le modèle « rural » et le modèle « citadin » de consommation alimentaire est la principale nouveauté, tant concrète que symbolique, de la culture alimentaire européenne qui se développe au cours de la seconde moitié du Moyen Âge. » (Montanari, 1996f, p.393). C'est donc à comprendre les spécificités et les ressorts de ce particularisme alimentaire citadin, mais aussi ses nuances et ses limites, que l'on s'attachera ici.

2-2-1-Pain, vin et chair pour le « quatrième état »

Les marqueurs alimentaires de ce modèle citadin sont le pain blanc de froment (par opposition aux bouillies et galettes de céréales consommées en milieu rural), le vin (ou la bière dans l'Europe du Nord) et la viande, consommée fraîche et non salée comme à la campagne (Montanari, 1996f ; Jéhanno, 2019⁵²). Contrairement à la période antique, où le pain boulanger reste un aliment-symbole, dans les villes du Moyen Âge il est consommé au quotidien, le plus blanc possible (même si les moins aisés consomment du pain bis). La viande, quant à elle, a pris une place importante dans l'alimentation et, malgré des différences dans les quantités et les types de viandes, les habitants des villes en mangent quel que soit leur niveau de richesse. Les légumes et légumineuses font également partie du menu journalier, ils accompagnent le pain et sont dénommés *pitance* ou *potaige*, car ils sont souvent consommés sous forme de ragoûts cuits au pot (Jéhanno, 2019). Il ne s'agit donc pas seulement de répondre à la nécessité, mais aussi à des normes alimentaires spécifiquement urbaines, intégrées comme autant d'attentes par les citadins et que les autorités, on le verra, s'efforcent de satisfaire afin d'entretenir la paix sociale.

52 Communication orale dans le cadre d'un cycle de conférences organisé par le Comité d'histoire de la Ville de Paris à l'auditorium du Petit Palais, à l'occasion de l'exposition "Nourrir Paris, du champ à l'assiette" (Bibliothèque Forney, Paris 4e, jusqu'au 1er février 2020) placée sous la responsabilité scientifique d'Emmanuelle Cronier (Université de Picardie-Jules Verne) et Stéphane Le Bras (Université Clermont Auvergne) : https://www.youtube.com/watch?v=hmNIPeMvqTc&list=PLv6xudgmCEODbJyw8i6yGZ7ko3Qjf7U0Y&index=1&t=11s&ab_channel=Comit%C3%A9d%27HistoiredeLaVilledeParis

En effet, « toute menace de retour à des conditions « rurales » de vie et d'alimentation est perçue comme un signe de régression sociale » et les révoltes frumentaires urbaines « ne sont pas seulement provoquées par la faim, mais aussi – ou surtout – par l'orgueil et l'humiliation. » (Montanari, 1996f, p.394).

Il faut souligner encore à quel point la variété des pratiques alimentaires est liée aux stratifications sociales. Quantité et qualité sont des marqueurs de hiérarchie alimentaire, comme le montrent les différentes sources⁵³ croisées par Christine Jéhanno dans son travail sur l'alimentation des Parisiens aux XIV^e et XV^e siècles (Jéhanno, 2019). Ainsi à l'Hôtel Dieu à Paris, les frères reçoivent deux litres de vin pur par jour, tandis que les sœurs en reçoivent un litre et les malades (de même que les novices, serviteurs et enfants de cœur) un demi-litre seulement. Et bien sûr, il ne s'agit pas des grands crus de Suresnes ou de Beaune servis aux tables princières. De même, le pain constitue l'essentiel du repas des plus humbles, complété de quelques légumes et d'un peu de viande, alors qu'il figure comme un simple accompagnement dans les menus aristocratiques. C'est dans le domaine de la viande que la différenciation sociale se marque le plus. Les parisiens du commun consomment mouton, bœuf, porc et beaucoup d'abats, tandis que veau, chevreau ou agneau, animaux jeunes dont les capacités productrices n'ont pas encore été exploitées, ne sont consommés que par les élites. Le poisson de mer frais est aussi un produit de luxe car son acheminement depuis les ports de Boulogne, Dieppe et Rouen se fait par voie de terre, par des convois rapides de quelque 200 chevaux qui permettent d'atteindre Paris le lendemain de la pêche, au petit matin, par la rue des Poissonniers. On consomme surtout des poissons d'eau douce, capturés dans des pêcheries installées sur la Seine et ses affluents, ou des harengs salés, saurs ou caqués, acheminés dans des tonneaux par voie d'eau.

Outre le prix de certaines denrées, lié à leur rareté ou aux contraintes logistiques, l'alimentation est déterminée par des hiérarchies symboliques issues de la pensée antique. Elles s'appuient sur une classification de la nature qui part du monde minéral pour s'élever vers l'ordre céleste en passant par les végétaux et animaux, lesquels sont eux-mêmes hiérarchisés selon cette échelle (Grieco, 1996). Par conséquent, les légumes racines sont moins valorisés que les légumes verts et la volaille, liée à l'ordre céleste, est considérée comme la viande par excellence de l'aristocratie. Les citoyens ne mangent

53 Principalement le *Journal d'un bourgeois de Paris*, chronique tenue par un clerc entre 1405 et 1449, le *Mesnagier De Paris*, ouvrage de recettes et conseils domestiques rédigé en 1393 par un bourgeois à l'intention de sa jeune épouse, ainsi que les livres de comptabilité de l'Hôtel Dieu.

donc pas tous les mêmes aliments, ni de la même façon. Comme dans l'Antiquité, la consommation hors domicile est surtout une pratique des plus modestes qui ne peuvent cuisiner dans leurs logements, tandis que les tables des élites sont le lieu d'élaboration d'une cuisine plus raffinée, qui trouve son expression la plus spectaculaire dans les entremets – à la fois moment de divertissement et préparation culinaire érigée en véritable décor – les banquets et les réceptions. Ces raffinements et innovations culinaires aristocratiques intègrent les produits issus de l'extension des réseaux commerciaux arabes, qui enrichissent la gamme des épices et introduisent des aliments tels que les aubergines, les épinards, les agrumes, mais aussi la canne à sucre, le riz et les pâtes (Montanari, 1996e).

Le « modèle citadin » se caractérise aussi par une concentration et une diversité de l'offre alimentaire qui créent une activité et une ambiance urbaines particulières, qu'évoquent le *Dictionnarius* de Jean de Garlande (vers 1220-1230) ou le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau (vers 1268). La profusion des marchandises proposées sur le marché urbain concerne tous les secteurs, « *mais c'est sans doute dans le domaine de l'alimentation que la diversité paraît la plus grande : l'auteur [Jean de Garlande] énumère les pains de froment, de seigle, d'orge, d'avoine, de méteil pour les plus modestes, mais aussi les gâteaux à la fleur de farine, les flamiches, les fouaches, les oublies, les gaufres, les rissoles, les pâtés de viande de porc, de volaille, d'anguille, assaisonnés au poivre, les tartes et les flans farcis au fromage et aux œufs, les oies, les colombes et les chapons rôtis, les andouilles, les saucisses, les boudins et les tripes, une énumération qui donne une idée des tentations qui assaillent le chaland.* » (Lachaud, 2006b, p.103).

La distribution alimentaire occupe plusieurs types d'espaces : les marchés, parfois spécialisés, mais aussi les rues qui comptent d'innombrables échoppes et sont parcourues par les marchands ambulants (Lachaud, 2006a). Le souci d'attirer l'attention des acheteurs potentiels, habitants ou visiteurs, mobilise tous les sens, à travers les cris des colporteurs, que Clément de Janequin mettra en musique à la Renaissance et qui donnent lieu à un genre littéraire florissant jusqu'au XX^e siècle (Vissière, 2006), mais aussi à travers l'exposition des produits : « *certaines produits étaient disposés à la devanture des échoppes, comme les gâteaux, les flamiches et les fouaches que les regrattiers plaçaient à leurs fenêtres (ante fenestras) (§32). Les pâtisseries exposaient aussi leurs tartes et*

leurs flans (§34). Quant aux cuisiniers, ils opéraient dans des espaces partiellement ouverts. » (Lachaud, 2006b, p.100).



Figure 7: cris de paris, gravures sur bois 1500-1550 - Source : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1520576s.r=cris%20de%20paris?rk=21459;2>

Ces trois illustrations donnent un aperçu de l’atmosphère sonore et culinaire des rues de Paris : « échaudés, gâteaux, petits choux chauds ! », « qui veut de bon lait ! », « fèves des marais ! » ; elles traduisent aussi les relations entre cette myriade de vendeurs (sur l’organisation desquels on reviendra au 2-2-3) et les acteurs qui produisent ces denrées et donc entre monde citadin et monde rural. Le lait, extrêmement périssable, implique l’élevage de bovins à proximité immédiate des consommateurs, quant aux fèves, elles sont issues des marais situés en bordure nord de Paris. Asséchés depuis le milieu du XII^e siècle et transformés d’abord en pâturages communaux, puis en prés de fauche et, au XIII^e siècle, en jardins et champs cultivés, ils ont donné leur nom au quartier central actuel du Marais (Jéhanno, 2019).

2-2-2-Villes-campagnes : entre domination et système territorial intégré

En effet et bien qu’il soit possible de différencier un modèle rural et un modèle citadin au plan des régimes et pratiques alimentaires, villes et campagnes entretiennent des rapports étroits, largement déterminés par les enjeux alimentaires. Ces rapports oscillent entre distinction, domination et complémentarité.

Les chartes de franchise⁵⁴ font des villes des territoires à part et cette distinction se traduit souvent de façon à la fois symbolique et concrète dans les paysages par

⁵⁴ Acte juridique par lequel un seigneur concède un ensemble de droits et de privilèges (droit d’établir un marché, de prélever certains impôts voire de rendre la justice) à une communauté, constituant dès lors une commune.

l'édification de murailles, qui font des villes des espaces clairement circonscrits. Les portes qui les percent agissent comme autant de filtres pour les populations et les marchandises entrant et sortant, mais aussi comme points de prélèvements d'une fiscalité publique et comme instruments de la cohésion communautaire, les citoyens en assurant la garde tour à tour (Boucheron et Menjot, 2011). Contrairement au droit en vigueur dans les cités gréco-romaines, la citoyenneté se limite à cette enceinte et à sa population, elle n'englobe pas l'arrière-pays rural. Il ne s'agit pas là, cependant, d'une dynamique d'exclusion, la ville constitue un lieu refuge pour les populations des campagnes aussi bien en cas de guerre qu'en situation de crise alimentaire.

On peut parler, en revanche, d'une dynamique de domination des villes sur les campagnes, laquelle est intrinsèquement liée aux enjeux d'approvisionnement alimentaire des espaces urbains, incapables d'assurer leur propre subsistance, en particulier lors des périodes de forte croissance démographique. Comme l'expriment Patrick Boucheron et Denis Menjot, « *la défense de sa zone de ravitaillement fait partie des prérogatives urbaines. Certaines villes l'exercent de manière autoritaire : ainsi le système des étapes dans celles des anciens Pays-Bas, qui oblige les marchands à vendre leurs produits alimentaires dans des villes déterminées.* » (Boucheron et Menjot, 2011, p.367). Dénommé *contado* en Italie ou *Umland* dans l'Empire germanique, cet arrière-pays est contrôlé politiquement par les villes qui en captent les ressources alimentaires. Ainsi par exemple, « *le biado [blé] excédentaire de la campagne doit être transporté à Bologne ; les habitants du contado (les comitatini) ont le droit de conserver uniquement la quantité nécessaire pour leurs familles et les semailles. On n'autorise pas l'exportation de céréales en dehors du centre urbain, ni du pain, de la viande ou de la farine. On ne peut pas moulinier les céréales dans des moulins en dehors du districtus bolonais. Les amendes sont, dans tous les cas, relativement sévères.* » (Pucci Donati, 2018, p.23).

Ce territoire sous emprise peut être plus ou moins vaste. À Venise, l'exclusivité des denrées au profit de la ville se traduit en 1234 par un traité imposant aux commerçants de Raguse de lui vendre la totalité du blé et du sel, et en 1236 il leur est interdit de commercer dans l'Adriatique Nord sauf au bénéfice de Venise (Daviron et al., 2017). Des moyens plus incitatifs peuvent accompagner ces mesures coercitives. Par exemple, la foire du Lendit, au nord de Paris, ouvre chaque année à la Saint Barnabé. L'abbaye de Saint Denis qui l'organise profite ainsi de l'affluence des pèlerins venus vénérer les

reliques du saint, ce qui contribue à la réputation internationale de l'événement. L'interdiction de commercer dans un certain rayon autour de la ville, l'obligation et l'attrait d'échanger les produits agricoles sur un marché urbain, la taxation variable des produits (faible à l'entrée de la ville et forte à la sortie), la définition de zones aux alentours des villes réservées à la production agricole, toute autre activité en étant exclue, etc., sont autant de leviers activés par les villes pour sécuriser leurs approvisionnements alimentaires et, au-delà, pour asseoir leur domination économique en limitant la concurrence d'autres territoires.

Mais cette dynamique de captation et de domination ne résume pas les rapports entre villes et campagnes, qui se complètent à bien des égards. L'essor même des villes à partir du X^e siècle est le produit de réciprocitys entre dynamiques urbaines et rurales, comme le souligne Antoni Riera-Melis : « *La croissance de la production agricole, en plus d'enrichir l'aristocratie, stimule le développement des villes. Fréquentées par les seigneurs qui y vendent leurs excédents agricoles et y achètent des articles de qualité qu'ils ne trouvent pas dans les campagnes, les vieilles cités retrouvent leur ancien rôle de marché principal et de centre manufacturier de la région. Ville et campagne, dès la fin du XI^e siècle, cessent d'être deux entités concurrentes pour devenir deux centres économiques complémentaires.* » (Riera-Melis, 1996, p.404). Loin de l'image d'une ville simplement consommatrice, les villes remplissent une fonction essentielle de marché agricole intégré dans le système plus vaste de l'économie féodale.

Cette fonction est aux fondements mêmes du développement urbain : « *le commerce de produits agricoles constitue l'essentiel des activités d'échanges* » des villes italiennes et la Florence de la fin du XIII^e siècle a été décrite comme une « *agro-ville* » par Boucheron et Menjot (2011, p.132). L'étude de plans témoigne elle aussi du rôle des échanges alimentaires dans l'urbanisme médiéval : dans un texte consacré à la morphogenèse de plusieurs villes normandes, Bernard Gauthiez précise que « *le processus de formation des agglomérations semble avoir le plus souvent commencé par la création d'un marché associé à un lotissement, et généralement lié à une église, soit ancienne, soit nouvelle. Le château, parfois élément premier (Beaumont-le-Roger, Monfort-sur-Risle), est mis en place dans un deuxième temps. Il n'est pas toujours présent.* » (Gauthiez, 2003, section 172).

Enfin, comme dans les villes antiques, les paysages et les activités urbaines révèlent davantage une imbrication qu'une délimitation nette entre urbanité et ruralité. Nombre de

citadins sont ce que l'on appellerait aujourd'hui des « actifs agricoles ». « *Ainsi n'est-il pas rare de lire, dans les sources publiques, des témoignages sur la manière dont la ville se vide d'une partie de ses habitants lors de la saison des grands travaux agricoles. C'est d'autant plus vrai dans les pays de vignoble, où, comme à Tours en 1437, les autorités urbaines s'inquiètent, lorsque le temps des vendanges approche, du fait que « la ville pourrait être dépourvue » (Chevalier, 1975, p.181). L'ouverture tardive des portes de la ville est un motif de récriminations – voire d'émeute – des citadins dans de nombreuses petites villes.* » (Boucheron et Menjot, 2011, p.217). Les enceintes englobent par ailleurs de nombreux espaces non bâtis : « *Les villes restent très aérées, même si petit à petit les interstices libres sont urbanisés. Des espaces agricoles (jardins, vergers), nécessaires au ravitaillement des habitants, subsistent dans le tissu urbain derrière les maisons, y compris dans celui des grandes villes.* » (*ibid.*, p.197). Les établissements religieux (congrégations, hospices, etc.) intègrent également des parcelles cultivées destinées à l'autoproduction. Les animaux d'élevage sont omniprésents dans les espaces urbains : « *on doit imaginer les villes médiévales cernées de pâturages (les moutons paissent sur les rebords des fossés), parcourus par les troupeaux que l'on mène à l'abattoir et encombrées d'animaux de toutes sortes.* » (*ibid.*, p.219).

Le cochon en est une figure emblématique. Les autorités tentent de façon récurrente de réguler ses libres déambulations par les rues (*ibid.* ; Jéhanno, 2019), tout en lui confiant, parfois officiellement, le rôle d'éboueur, comme à Lille où les porcs de Saint Antoine ont l'exclusivité de l'enlèvement des grains perdus sur le marché (Béghin, 2018). Si la ville médiévale est en effet une ville du « *tout à la rue* » (*ibid.*), encombrée de boues et d'ordures générées par les humains et les animaux qui y vivent, on y entretient aussi soigneusement le cycle de la matière. La pratique du compostage est attestée au sein des jardins privés, mais aussi à l'échelle de la ville. La fabrication de ce compost public est étroitement encadrée par les autorités qui, à Lille toujours, obligent les citadins à amener le fumier en un point précis et de jour afin de vérifier le caractère biodégradable des déchets. Parfois déléguée à un particulier, dans le cadre d'un contrat d'affermage, la gestion du compost représente une manne financière pour les gestionnaires, auxquels les agriculteurs versent une redevance. A Amiens ou à Saint-Omer, les autorités décident d'ailleurs, afin de rémunérer un personnel spécialisé dans la collecte et l'évacuation des déchets, de leur accorder à titre de salaire le droit de jouir de la matière collectée (*ibid.*).

On voit bien à quel point la question alimentaire imprègne le système ville-campagne médiéval et le rôle qu'y jouent les autorités urbaines. Entrons maintenant dans le détail des politiques alimentaires urbaines et de leurs déclinaisons en matière de règlements et d'aménagements urbains.

2-2-3-Politiques annonaires et aménagements urbains

Daviron et al. (2017) qualifient la période médiévale « *d'âge d'or des politiques urbaines d'approvisionnement* ». Exception romaine dans l'Antiquité, le principe de l'annone se généralise à la plupart des villes médiévales. Il s'y décline selon des modalités nouvelles, qui varient selon les territoires mais reposent sur des bases communes. Il s'agit, pour les autorités urbaines, de garantir aux citadins un approvisionnement constant, suffisant en quantité, sanitairesment sûr et répondant à un modèle de consommation centré sur le pain de blé, la viande et le vin (cf. 2-2-1). Ces objectifs impliquent de capter les ressources d'un hinterland plus ou moins vaste (cf. 2-2-2), complétées par des circuits d'approvisionnement plus lointains pour certaines denrées ou en cas de crise. De cette manière, pendant la première moitié du XIV^e siècle, Florence est en capacité d'assurer, en année normale, cinq mois d'autosuffisance alimentaire (Campanini, 2021). Paris, malgré une population supérieure à 200 000 habitants au début du XIV^e siècle, « *regorge de vivres* », elle aussi, en temps normal, « *au point qu'en 1384, le bourgeois Nicolas Boulart approvisionna sans peine l'armée royale pendant quatre mois, sans que cela affecte la nourriture des habitants de la capitale* » (Rambourg, 2018, p.65).

De multiples facteurs permettent cette sécurité (voire cette abondance) alimentaire. La performance des marchés et réseaux logistiques contrôlés ou animés par les villes en est un (Jéhanno, 2019). Ainsi la croissance démographique parisienne s'explique en partie par l'importance du réseau hydrographique du bassin de la Seine (tant pour la ressource halieutique que pour le transport fluvial) et par l'efficacité du réseau routier qui permet un transport plus coûteux, certes, mais plus rapide de certaines denrées (*ibid.*). On a évoqué les multiples axes d'intervention des autorités urbaines pour favoriser leur marché (cf. 2-2-2), elles agissent également pour rationaliser et optimiser l'organisation des places de marché au sein des villes. Par exemple, à la fin du XIV^e siècle il existe à Paris six grands marchés publics, plus ou moins spécialisés (*ibid.*). La place Maubert

accueille un marché au pain ainsi que les bouchers forains, un marché au blé se tient rue Neuve Notre Dame, l'apport Paris est spécialisé dans les poissons d'eau douce et les légumes... Le marché principal est situé à la Halle des Champeaux, à la convergence de voies d'approvisionnement (notamment depuis la Normandie). Il écoule une diversité de denrées alimentaires et est doté de halles qui permettent de protéger les produits et de regrouper les commerces de même nature (la même logique s'applique aux commerces des rues avoisinantes).

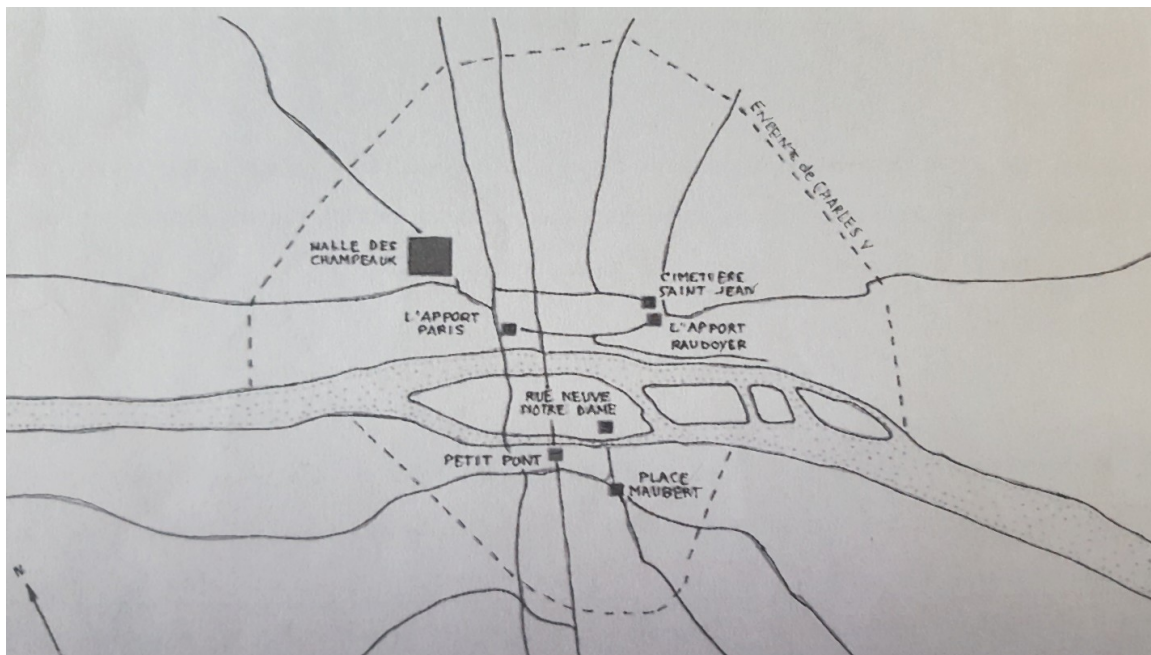


Figure 8: Les marchés publics parisiens à la fin du XIV^e siècle - Source : Jéhanno, 2019

Le même principe de spécialisation spatiale et fonctionnelle guide les travaux d'aménagement réalisés par les autorités urbaines pour les ports de grève à Paris ou les quais du Rialto à Venise. Là, « *entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle, des efforts considérables ont permis le développement à Rialto d'un quai public continu et pavé, long de quelques centaines de mètres, ainsi que la répartition spatiale de son usage entre les principaux produits déchargés. La toponymie actuelle [...] témoigne de cette spécialisation fonctionnelle en distinguant la riva del vin, la fondamenta dell'olio, la riva del carbon et la riva del ferro.* » (Faugeron, 2018, p.44). Les autorités vénitienes mettent par ailleurs en place un service de transport public par barques pour faciliter l'accès des acheteurs depuis différents points de la ville, pour une somme fixe. Ces liaisons permettent de diminuer l'engorgement de l'étroit réseau viaire et des ponts de la ville (*ibid.*).

Les capacités de stockage des villes sont également un facteur déterminant de leur sécurité alimentaire – afin de prévenir les périodes de soudure entre deux récoltes et de réguler les épisodes de cherté – comme de leur réussite commerciale. Nombre d'entre elles comptent des greniers municipaux, comme à Bologne où les achats en blé de la ville sont répartis entre les boulangers, la mise sur le marché et la conservation au sein du *Palatium Bladi* – le palais du blé, construit vers 1293-1295 sur la Piazza Maggiore, qui devient « *ainsi le symbole du pouvoir politique et économique de la commune* ». (Pucci Donati, 2018, p.21). La ville de Douai doit quant à elle sa prospérité économique au commerce de drap mais aussi de vin, produit à forte valeur ajoutée dont l'entreposage permet de réguler la mise sur le marché, à des fins spéculatives ou pour répondre à la demande des particuliers (Clabaut, 2006). Le stockage est par ailleurs nécessaire pour les tonneaux arrivant par voie fluviale, qui ne sont livrés qu'une fois par an.

La ville entrepose ainsi en 1310 plus de 900 tonneaux dans un réseau d'une trentaine de caves (propriétés de la ville ou de négociants privés) dont les plus grandes peuvent contenir plus de cent tonneaux et dont la conception est soigneusement pensée aux plans fonctionnel et symbolique. « *Comme les caves sont des lieux clos qui ne s'ouvrent que vers la rue, sans communication avec le niveau supérieur, ils ont été conçus pour être autonomes dès la construction. Ce sont donc des espaces de stockage sans lien avec les activités exercées au rez-de-chaussée, mais probablement aussi des lieux de vente puisque la majorité des habitants n'achetaient pas le vin par tonneaux mais venaient se fournir avec des cruches. Cette fonction d'accueil du public, au quotidien et à l'occasion des foires, peut permettre d'expliquer la présence de supports à chapiteaux sculptés pour soutenir les voûtes, là où de simples piliers maçonnés auraient été suffisants. Il s'agit pour le propriétaire de montrer sa richesse en utilisant un vocabulaire décoratif qu'on ne trouve à l'époque que dans les constructions relevant des pouvoirs civils et religieux.* » (*ibid.*, p.48).

Toutes ces démarches témoignent de l'implication des autorités urbaines et de certains acteurs privés dans le bon fonctionnement du marché alimentaire des villes et dans la sécurisation des approvisionnements. Les pouvoirs publics exercent également une surveillance étroite sur les prix des denrées. De nombreux événements peuvent fragiliser les approvisionnements et occasionner des épisodes de cherté affectant certains produits (aléas climatiques affectant les récoltes ou perturbant le trafic fluvial, etc.), dont pâtissent surtout les plus modestes, plus dépendants du marché. Les autorités réagissent

alors par la taxation afin de bloquer les prix et de contrer les « accapareurs » ou « spéculateurs », parfois sans succès comme à Paris en 1419 lorsque les marchands de blé et boulangers cessent leur activité en réaction à la limitation de leur prix de vente (Jéhanno, 2019). D'une façon générale, la suspicion de fraude règne dans ces sociétés où le risque alimentaire est omniprésent. Les quantités de marchandise entrant sur les marchés sont systématiquement contrôlées par des mesureurs de grains et autres jaugeurs de vin. La recherche menée par Laurent Litzenburger sur la ville de Metz montre que les périodes de disette voire de famine agissent comme des moteurs d'évolution de la législation urbaine, qui encadre le poids et la composition du pain, fixe des maximums de prix et des horaires de vente pour permettre la surveillance des transactions (Litzenburger, 2006).

À la peur de manquer s'ajoute la peur des maladies et empoisonnements alimentaires. « *Les manipulations d'aliments sont tout particulièrement dénoncées car, comme l'affirme le prédicateur Berthold de Ratisbone, la fraude du cordonnier, du tailleur d'habits, du forgeron ou du marchand « ne touche que les biens », tandis que celle du boucher qui souffle sa viande avancée pour lui redonner apparence, celle du tavernier qui aromatise ses vins ou ses bières tournées « portent atteinte à la vie », transforment leurs auteurs en assassins et leur font perdre leur âme.* » (Desportes, 1996, p.447). La qualité sanitaire des produits est donc étroitement contrôlée et « *les règlements d'application, innombrables, sont à peu près identiques partout comme les sanctions. À la destruction des denrées délictueuses s'ajoutent des amendes pécuniaires et des peines infamantes, voire la privation de l'exercice du métier.* » (*ibid.*). Comme pendant l'Antiquité, les produits les plus concernés sont la viande et le poisson, dont les professionnels doivent se regrouper en des lieux circonscrits, écouler leurs produits dans un délai restreint et gérer leur déchets de manière à limiter la pollution (olfactive mais aussi des cours d'eau). La transparence des pratiques et des transactions est exigée : les professionnels des métiers de bouche doivent exercer échoppe ouverte.

Ce contrôle des métiers est un enjeu majeur dans un contexte où le nombre des acteurs impliqués de près ou de loin dans l'alimentation des citadins ne cesse de croître au point qu'ils occupent à la fin du Moyen Âge à Paris « *le premier rang des métiers de la ville quant au nombre de leurs représentants* » (selon Favier cité par Rambourg, 2015, p.88). La fragmentation des tâches constitue l'un des ressort du contrôle des acteurs et, *in fine*, de la qualité et du prix des denrées alimentaires : ainsi les boulangers pétrissent le

pain, à charge aux fourniers de le cuire. Regroupés en corporations, les métiers déposent auprès des autorités publiques des statuts et règlements précis encadrant leurs pratiques, comme dans le *Livre des métiers* (établi sous la responsabilité du prévôt royal en charge de la police des métiers à Paris). Spécialisation et répartition des prérogatives concernent également les fonctionnaires et le personnel administratif. Ainsi, à Bologne, des fonctionnaires sont chargés d'acheminer le blé de ses différentes provenances, jusqu'à sa destination finale : le grenier municipal. C'est alors l'officier en charge de sa conservation, assisté d'un notaire, qui le réceptionne (Campanini, 2018). Cette administration représente pour les villes une dépense non négligeable.

Pour conclure ce panorama du fonctionnement alimentaire des villes de la seconde moitié du Moyen Âge, suivons Laurent Vissière qui nous fait parcourir une journée-type à travers la ville de Paris.

« En principe, l'essentiel du commerce de l'alimentation (fruits, légumes et poissons) devait passer par les halles et divers marchés de gros. Les convois de vivres entraient le matin dans la ville, soit par la terre, soit par le fleuve, et confluaient ensuite vers ces marchés, où les représentants du roi et des corporations jugeaient de leur qualité et prélevaient les taxes. N'importe quel particulier pouvait directement y faire ses emplettes jusqu'à l'heure du déjeuner, vers midi. Ensuite seulement débutait la vente en gros aux marchands : de cette manière, on espérait pouvoir les empêcher d'accaparer les vivres pour les revendre au prix fort. C'est pourquoi la revente au détail par les marchands des rues devait commencer en début d'après-midi, et se poursuivre jusqu'à l'heure du souper. La nuit mettait fin à la plupart des activités de colportage, mais il en demeurait au moins une, qui participe du folklore de Paris : le marchand d'oublies. Ces pâtisseries légères, cuites en fin d'après-midi avec les restes de la pâte, étaient à l'origine laissées aux apprentis qui pouvaient ensuite les vendre à leur compte dans les rues de Paris, mais leur statut était déjà codifié au XII^e siècle, et ces colporteurs dépendaient de maîtres pâtisseries. Ainsi que le montre un bois gravé, l'oublieur passait dans les rues avec une lanterne et une corbeille (le corbillon) : on l'appelait des fenêtres, et il montait dans les appartements, où il jouait ses oublies aux dés. À la fin de cette

transaction, il chantait quelques chansons qui, avec le temps, tendirent à devenir de plus en plus grivoises. » (Vissière, 2006, p.80).

3) L'époque moderne entre continuités médiévales et essor de l'État et des villes-capitales

Les bornes chronologiques canoniques, bien qu'elles soient sujettes à débat, relient les débuts de l'époque moderne à un moment particulier où s'ouvrent de nouveaux horizons : la découverte d'un « Nouveau Monde » qui, dans le domaine alimentaire, apporte son éventail de plantes et de denrées inconnues. S'il faut attendre le XVIII^e voire le XIX^e siècle pour que l'influence de celles-ci sur les régimes alimentaires des Européens prenne toute son ampleur, les trois siècles modernes sont bien ceux d'une « première mondialisation alimentaire » (Quellier, 2021a). L'impact de la Réforme protestante sur les pratiques se fait par ailleurs sentir et vient concurrencer l'Église catholique dans le rôle structurant du calendrier social qu'elle avait joué jusqu'alors sans partage. L'époque moderne est aussi celle de la structuration des États, qui affirment leur pouvoir politique et économique au détriment des villes jusque dans le champ de l'approvisionnement alimentaire (Daviron et al., 2017) et qui favorisent tout particulièrement le développement des villes-capitales. Les théories économiques libérales voient également le jour à cette époque et certains travaux récents situent l'émergence du capitalisme dès la fin du XVII^e siècle (François et Lemerrier, 2021). Si l'approvisionnement alimentaire des villes est marqué par des débats sur le bien-fondé et les bienfaits du libéralisme, dans les faits il s'inscrit très largement dans le prolongement des politiques annonaires de l'époque médiévale (Zeller, 2012).

La question des villes et de leur alimentation est moins centrale dans les travaux des modernistes que dans ceux des médiévistes, mais elle apparaît cependant au détour de nombreux ouvrages d'histoire urbaine comme d'histoire de l'alimentation. On peut par ailleurs s'appuyer sur quelques sommes en la matière, en particulier les travaux de Steven Laurence Kaplan et de Reynald Abad (Kaplan, 1988;1996 ; Abad, 2002) pour le contexte parisien, qui nous intéresse tout spécialement car plusieurs des études de cas du XXI^e siècle présentées dans la suite de la thèse s'inscrivent dans l'histoire de ce territoire. Sur cette base, on évoquera donc successivement les évolutions dont sont porteuses cette « première mondialisation alimentaire » ainsi que l'affirmation d'une cuisine française

et, plus largement, du goût comme une notion et un champ de pratiques à part entière, transformations qui engendrent de nouvelles distanciations sociales entre les populations urbaines. On montrera ensuite les continuités médiévales dans lesquelles s'inscrivent les politiques d'approvisionnement de villes de plus en plus gouvernées à l'échelle étatique, ainsi que les enjeux particuliers qui pèsent sur l'alimentation de villes-capitales en plein essor au XVIII^e siècle.

3-1-Produits et lieux urbains de la première mondialisation alimentaire

De l'exploration et de la conquête des territoires américains résulte l'arrivée en Europe de plantes telles que la pomme de terre, le haricot, la tomate ou le piment. De nouvelles céréales se répandent également en Europe occidentale : le riz (apporté par les arabes depuis l'Asie au Moyen Âge, est acclimaté dans la plaine du Pô seulement à la fin du XV^e siècle) et le sarrasin en provenance du nord-est de l'Europe gagne au XVI^e siècle les Pays-Bas, l'Allemagne, la France ou l'Italie du Nord (Flandrin, 1996a). Explorateurs et botanistes – ainsi que leurs commanditaires et soutiens financiers, les armateurs de navires, etc. – jouent un rôle déterminant dans l'évolution des systèmes alimentaires, comme en témoigne le succès du traité d'agronomie paru en 1600 et régulièrement réédité, *Théâtre d'agriculture et Mesnage des champs* d'Olivier de Serre.

L'intégration de ces denrées dans les régimes alimentaires s'étale sur plusieurs siècles et suit des chronologies différenciées, selon les produits et les régions (Flandrin, 1996a). Les conditions agronomiques sont importantes (comme pour le sarrasin, qui s'adapte aux sols pauvres de certaines parties de la Bretagne ou des Alpes), de même que les habitudes alimentaires préexistantes. Ainsi la dinde trouve rapidement sa place sur les tables aristocratiques amatrices de gros volatiles, le piment remplace à moindre coût le poivre, le haricot prend aisément la place du phaséol antique, une espèce voisine largement répandue en Europe (Flandrin, 1996a). En revanche, la tomate ne trouve sa pleine expansion qu'à la fin du XVIII^e siècle, « encore est-elle boudée par divers peuples du Nord au XIX^e siècle et dénoncée comme une plante toxique par des botanistes allemands. » (Flandrin, 1996a, p.558). Le cas le plus édifiant est celui de la pomme de terre. Elle reste longtemps considérée par les mangeurs de l'époque comme tout juste bonne à nourrir les porcs, tandis que les classes savantes et dirigeantes tentent de

l'imposer sous forme de pain pour répondre à l'accroissement démographique du XVIII^e siècle qui pèse sur une sécurité alimentaire trop dépendante des céréales. Cultivée localement dès le XVI^e siècle, elle s'impose en Irlande au XVII^e mais ne se répand dans toute l'Europe qu'à la faveur d'hybridations et de multiplications des variétés qui permettent de différencier consommation humaine et animale, et en tant que légume (bouilli, frit...) plutôt que comme substitut aux céréales (Quellier, 2021a).

Le sucre fait partie des produits qui connaissent un véritable essor dans l'Europe moderne (Quellier, 2021a). Introduite dès le Moyen Âge par les Arabes commerçant avec l'Extrême-Orient, la canne à sucre est désormais cultivée à large échelle dans les territoires d'outre-mer, en raison du développement du commerce triangulaire et de l'esclavage. Le statut et les représentations associés au sucre évoluent cependant au fil du temps. Il est omniprésent dans la cuisine de la Renaissance, considéré comme une panacée et saupoudré d'un bout à l'autre des repas des classes aisées. Mais progressivement il se teinte de connotations plus négatives, sous l'influence de médecins qui en dénoncent les dommages sur la dentition, de penseurs qui le rangent du côté d'un féminin assimilé à la futilité et à la duplicité (Quellier, 1996a) et, enfin, parce qu'à partir du XVII^e siècle, « *l'antinomie du sucré et du salé* » devient « *un principe classificatoire fondamental* » (Flandrin, 1996a, p.563). Le succès du sucre est à rapprocher de celui des boissons dites exotiques ou coloniales, café, thé et chocolat, grandes vedettes de la période moderne.

L'exotisme des produits, dont témoignent les représentations picturales telles que les natures mortes hollandaises, joue un rôle indéniable dans le désir des mangeurs de l'époque envers ces nouveautés (Fumey et Raffard, 2018), qui « *défraient la chronique, s'introduisent dans le régime alimentaire et tiennent une place déterminante dans le commerce au long cours* » (Flandrin, 1996a, p.560). Leur adoption, permise par le développement du commerce de longue distance, est favorisée par l'enrichissement d'une bourgeoisie plus nombreuse qu'à l'époque médiévale, qui cherche à se distinguer en imitant les goûts et les pratiques de l'aristocratie. La diffusion de ces produits suit une série d'étapes : « *élection par une élite aristocratique et marchande, amélioration de la production, de la fabrication et de la conservation, distribution par de nouveaux réseaux, boutiques, établissements en tous genres* » (Fumey et Raffard, 2018, p.81).

Parmi ces établissements, le café s'implante durablement dans le paysage urbain :

« les boissons exotiques donneront naissance à un nouveau lieu de restauration publique : le café. Si des cafés existent au Caire dès la fin du XV^e siècle, à Istanbul au mitan du XVI^e siècle, il faudra attendre la seconde moitié du XVII^e siècle pour en trouver en Europe occidentale ; le premier café y est ouvert en 1650 à Oxford, deux ans après à Londres, puis à La Haye et à Amsterdam durant la décennie 1660, à Paris, à Brême, à Hambourg durant la décennie 1670, à Venise et à Boston (en Nouvelle-Angleterre) durant la décennie 1680... Mais c'est surtout au XVIII^e siècle que se développe, en Europe, ce nouveau lieu de sociabilité urbain ; pendant les années 1720, la ville de Stockholm compte déjà une quinzaine de café et Paris, à la veille de la Révolution, environ 600. Dans un cadre raffiné – tables individuelles, miroirs et boiseries aux murs, dallage au sol, luminaires, poêle à bois dispensant sa douce chaleur –, les clients consomment des boissons exotiques ou des liqueurs fines, éventuellement accompagnées de pâtisseries, jouent aux échecs ou aux dames, lisent les journaux, écoutent les nouvelles, discutent politique. » (Quellier, 2021a, p.598).

Par ailleurs, la pratique du Grand Tour par les riches anglais, précurseur du tourisme contemporain, suscite la création de lieux dédiés à la valorisation de produits et cuisines nationales ou régionales. Ainsi les « *Italian warehouses* », qui distribuent des produits italiens (mais aussi suisses et français) « *apparaissent au cours de la décennie 1740 dans le quartier huppé de West End, [elles] sont une vingtaine vers 1780, quatre fois plus au début du XIX^e siècle* » (Quellier, 2021c, p.637).

3-2-Essor du goût et des arts de la table

« Entre la fin du XVI^e siècle et la première moitié du XVII^e siècle, s'élabore une nouvelle cuisine aristocratique en France, dont Le Cuisinier françois (1651) de La Varenne offre le premier témoignage imprimé. Cette cuisine rompt avec le « style international » de la Renaissance, commun à toutes les cuisines des classes sociales

supérieures, et, dans le concert culinaire européen, différencie nettement un goût à la française. [...] Moins acide et moins épicée, peu favorable à l'aigre-doux et au sucré-salé, cette cuisine devient plus onctueuse et plus grasse pour accompagner la saveur des aliments. » (Quellier, 2021c, p.626-627). L'époque moderne voit en effet s'affirmer certaines cuisines nationales dont les publications et traductions d'ouvrages révèlent le rayonnement successif : cuisine italienne au XVI^e siècle, espagnole, dans une moindre mesure, jusqu'au milieu du XVII^e siècle et surtout française à partir de cette période (Flandrin, 1996a). Le goût médiéval pour les épices, les saveurs acides et sucrées laisse place peu à peu à un souci de respect et de mise en valeur du produit. Celle-ci repose néanmoins sur un recours inédit au gras (en particulier au beurre), excellent exhausteur de goût et n'abandonne pas la sophistication des plats et de leur présentation. Ce contexte est propice à l'affirmation et à la circulation, sur les tables privilégiées, de spécialités régionales, telles que les huîtres de Cancale, la moutarde de Dijon, les truffes du Périgord ou la mortadelle de Bologne (Abad, 2002 ; Quellier, 2021c). La réputation de ces produits est favorisée par la tradition médiévale, toujours en usage, des dons alimentaires (notamment à l'occasion de visites diplomatiques), mais aussi par des règlements précis qui ressemblent aux signes de qualité élaborés au cours du XX^e siècle : ainsi en 1612 les autorités publiques délimitent-elles la zone géographique d'appellation *parmigiano*.

L'évolution des goûts alimentaires s'accompagne de l'affirmation du goût en tant que sens mais aussi comme champ de pratiques qui se structurent et se théorisent. Il s'émancipe de la diététique auquel il était intrinsèquement lié depuis l'Antiquité. La classification des aliments selon les qualités intrinsèques qui leur sont attribuées (catégories du chaud ou du froid, du sec ou de l'humide) s'efface petit à petit devant les impératifs de raffinement et d'harmonie des saveurs (Flandrin, 1996a). Si la gourmandise demeure un péché, la « *friandise* » est quant à elle une inclination acceptable et les pratiques qu'elle implique sont codifiées dans de multiples ouvrages. À une époque où naît l'imprimerie, foisonnent traités de cuisine, recueils de menus, manuels et ouvrages techniques sur la découpe des viandes, les plans de table et les pliages de serviettes... « *Toutes les professions de bouche sont des arts, désormais définis par des traités écrits par des professionnels* » (*ibid.*, p.567), qui préfigurent la naissance au XIX^e siècle d'une « *littérature gastronomique labellisée* » (*ibid.*, p.569). Les préceptes culinaires de l'aristocratie se diffusent par ailleurs, dans des déclinaisons plus simples et moins onéreuses, dans une « *cuisine bourgeoise* » qui a sa littérature dédiée (Quellier, 2021c).

La notion même de goût opère, avec la culture classique, une ascension intellectuelle au milieu du XVII^e siècle, comme en témoigne l'article éponyme rédigé par Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique* (1764) : « *comme le mauvais goût au physique consiste à n'être flatté que par des assaisonnements trop piquants et trop recherchés, ainsi le mauvais goût dans les arts est de ne se plaire qu'aux ornements étudiés, et de ne pas sentir la belle nature.* » (Flandrin, 1996a, p.564).

Paradoxalement, la figure du cuisinier reste dévalorisée. Elle hérite du mépris médiéval pour les professions de bouche. Associé à la grossièreté, aux péchés de gourmandise et de luxure, voire même perçu comme un « *empoisonneur en puissance* » (Quellier, 2021b, p.609), le cuisinier ne s'épanouit sous les traits du chef qu'au XIX^e siècle, en rognant petit à petit sur les prérogatives du maître d'hôtel, à l'instar de la figure pionnière de Marie-Antoine Carême (1784-1833). Car « *l'homme de la bonne chère dans la culture aristocratique de l'Ancien Régime demeure le maître d'hôtel, non le cuisinier. Appartenant à la domesticité du service et du paraître, le maître d'hôtel, une figure obligatoirement masculine, connaît les bonnes manières de la civilité. Élegant et propre sur lui, il se montre devant la table du maître des lieux ; il peut d'ailleurs également être écuyer tranchant. Il veille au plan de table, à l'ordre du menu. Il gère le personnel de cuisine et l'approvisionnement.* » (*ibid.*, p.610).

Parfaite incarnation de ce souci des apparences, le service dit « à la française », qui s'impose au XVII^e siècle dans les maisons aristocratiques, induit des transformations des lieux, techniques et ustensiles culinaires. Les repas de réception s'organisent généralement en trois temps : « *potage, entrées et relevés de potages au premier service ; rôti – c'est-à-dire rôti – accompagné de salades et éventuellement d'entremets au deuxième ; parfois, ces derniers constituaient un troisième service ; enfin, le dessert ou « fruit » terminait le repas.* » (Flandrin, 1996a, p.572). La particularité du « service à la française » consiste à présenter simultanément sur la table chacun des plats composant un service et à laisser à chaque convive le soin de se servir parmi les mets situés en face de lui. Le plan de table est établi suivant les règles de l'élégance, pour faire de chaque service une mise en scène spectaculaire, mais aussi de la préséance, afin que les convives de haut rang aient accès aux mets les plus fins (Quellier, 2021c ; Grataloup, 2017). Le service du vin et des boissons, disposés sur des dessertes séparées afin de ne pas gêner les mouvements des invités, est assuré par des serviteurs, à la demande.

De tels fastes suscitent un certain nombre d'innovations techniques. Ainsi, le tournebroche mécanique (et non plus actionné par des servantes ou des garçons de cuisine) et le potager, inventés à la Renaissance, transforment des modes de cuisson quasi inchangés depuis l'Antiquité et limités jusqu'alors au feu ouvert ou à la braise. Le potager (nommé d'après sa fonction de maintien au chaud des potages) consiste en une paillasse fixe, maçonnée, dotée de réchauds ainsi que de niches pour les cuissons douces. Chacun de ces feux est alimenté de façon indépendante au charbon ou à la braise, ce qui permet de varier les températures, et donc les préparations, sur un même plan de cuisson. Les casseroles s'ajoutent aux marmites médiévales, se diversifient et se spécialisent (Quellier, 2021c ; Grataloup, 2017). Les logements des plus aisés évoluent également dans leur agencement : ils se dotent de salles à manger, équipées d'un mobilier spécifique (buffet, dessertes et surtout table haute à pieds) (Quellier, 2021c), ainsi que d'un office, pièce attenante à la salle à manger, qui complète la cuisine en permettant de réaliser les préparations devant être servies sans attendre (Grataloup, 2017). Par ailleurs, à l'instar des casseroles, les pièces de vaisselle se multiplient sur les tables d'apparat, la faïence et la porcelaine s'imposent ainsi que le verre pour le service des boissons et la fourchette, présente dès le XV^e siècle mais pas encore tout à fait adoptée à la fin du XVIII^e siècle (Flandrin, 1996a).



Figure 9: Carlo Antonio Crespi, *Intérieur d'une cuisine, XVIIIe siècle*. Huile sur toile. Pinacoteca Parmigiani, Bedonia, Italie. Source : Quellier, 2021c, p.639

Enfin, à la fin du règne de Louis XV (1710-1774), les premiers restaurants font leur apparition en ville. Réservé aux classes les plus riches, le restaurant offre « *des salons particuliers où, assis à une table individuelle, le client choisit à la carte une portion d'un mets dont le prix est précisé* » (Quellier, 2021c, p.641). L'invention de la carte, la diversité des plats et le luxe du cadre le distinguent des tavernes et auberges existantes. L'origine du premier établissement parisien est attribuée par certains à un dénommé Chantoiseau, qui aurait ouvert en 1765, rue Bailleul, un lieu proposant des « *bouillons restaurants* » et d'autres plats variés, tandis que *L'almanach du Dauphin* la situe l'année suivante, rue Saint-Honoré, à l'initiative de Messieurs Roze et Pontaillé (Grataloup, 2017). Des racines anglaises ne sont pas non plus à exclure, Londres accueillant sur le même principe d'élégantes *taverns* auxquelles « la Grande Taverne de Londres », enseigne parisienne créée par Beauvilliers dans les années 1780, rend hommage (Quellier, 2021c). Quoi qu'il en soit, le restaurant s'affirme comme un lieu incontournable de sociabilité pour les classes dirigeantes. « *D'ailleurs, la géographie parisienne des premiers restaurants recouvre celle de l'argent et du pouvoir, sur la rive droite, du Palais-Royal, lieu des plaisirs mondains et galants durant la décennie prérévolutionnaire, aux Champs-Élysées naissants. A l'exemple du lien anglais entre les tavernes et la vie parlementaire, le restaurant devient un lieu majeur de la vie politique française.* » (*ibid.*, p.642).

3-3-Nouvelles ségrégations des pratiques et marchés alimentaires des citadins

« *Comme le passage à une culture livresque, les nouveaux ustensiles et les nouvelles manières de table ont pour un temps, au cours des siècles modernes, accru la distance entre les différents milieux sociaux* » (Flandrin, 1996a, p.570). Processus lent, déjà entamé au Moyen Âge, la codification des manières de table contribue à structurer et délimiter une bonne société principalement urbaine, selon une double dynamique d'inclusion-exclusion. Au sein de ce groupe, les hiérarchies en matière de commensalité sont moins marquées qu'auparavant. « *Pour inviter quelqu'un chez soi, au XVIII^e siècle, il suffit qu'il ait reçu au collège les rudiments d'une culture, perfectionnée ensuite dans les salons : s'il est bien tourné, s'il a les manières du monde et une conversation*

spirituelle, il n'en faut pas davantage pour l'admettre à sa table. Et à table on feint de plus en plus que tous les convives sont égaux » (*ibid.*, p.571). Si les inégalités du service à la française restent réelles, comme en témoignent certains convives qui, n'ayant pas les moyens d'amener leur propre serviteur à un dîner, ont le plus grand mal à se faire servir à boire par les domestiques de la maison (*ibid.*), elles sont moins prégnantes lors d'autres événements tels que les petits soupers, au cours desquels les convives sont par ailleurs placés autour d'une table ronde (Quellier, 2021c).

Mais « *le revers [de l'égalité à table] est l'exclusion de ceux qui appartenaient à une condition trop visiblement différente – ceux qui, par leur culture, leur conversation, leurs manières, révèlent qu'ils sont du peuple ou de la petite bourgeoisie. C'est la ségrégation sociale, particulièrement visible en France, puis en Angleterre, que les temps modernes ont léguée à l'époque contemporaine.* » (Flandrin, 1996a, p.572). Cette distance sociale se traduit dans le rapport au corps – qui doit être silencieux – et entre le corps et les aliments – médiatisé par les couverts. La bonne société urbaine mène par ailleurs une vie de plus en plus oisive et nocturne. Elle soupe après le théâtre et modifie plus globalement les horaires de ses repas, creusant l'écart avec les travailleurs manuels dont les activités suivent le rythme diurne (*ibid.*). Les pratiques alimentaires des classes paysannes subissent tout particulièrement le mépris des élites urbaines (*ibid.* ; Quellier, 2021b).

Cette stratification sociale se retrouve dans les régimes alimentaires. Avec le déclin des normes alimentaires médiévales, l'alimentation des élites se diversifie : le pain et les céréales diminuent au profit des viandes (et notamment des viandes de boucherie auparavant peu valorisées), des laitages et des fruits et légumes, considérés comme dangereux par la diététique médiévale et abandonnés de ce fait au peuple. Potagers et vergers se développent alors chez les aristocrates et bourgeois qui s'y consacrent avec passion et auxquels s'adresse une nouvelle littérature consacrée au jardinage – notamment *Le Jardinier français* de Nicolas de Bonnefons (Flandrin, 1996a). Le mouvement inverse se produit dans l'alimentation des plus modestes, les céréales y prennent une place croissante, la consommation de viande comme de légumes décline et les statistiques relatives à la taille des individus, bien que trop partielles pour dresser des conclusions certaines, suggèrent une régression par rapport aux derniers siècles du Moyen Âge (*ibid.*). Néanmoins des pratiques plus ou moins informelles permettent aux classes populaires urbaines d'améliorer leur ordinaire alimentaire. Ainsi, nombre de Parisiens pratiquent la culture de plantes en bac sur le rebord de leurs fenêtres, « *et ce, en*

dépit des interdictions réitérées de la police qui craint leur chute sur les passants » (Abad, 2002, p.623), mais aussi l'élevage de poules ou de lapins dans des caisses dans leurs appartements. Il existe en outre un marché des sous-produits de la viande, acquis par les tripiers et tripières directement auprès des bouchers et revendus au coin des rues, ainsi qu'un marché des restes issus des tables aristocratiques, dont les domestiques revendent la part qu'ils ne consomment pas à des regrattiers qui en font commerce aux plus pauvres dans les rues de Paris (*ibid.*).

3-4-Prolongements des politiques alimentaires médiévales et montée en puissance des États

La naissance à l'époque moderne d'une théorie économique libérale affecte peu, en réalité, les modalités d'approvisionnement alimentaire des villes. Comme l'écrit Reynald Abad dans sa thèse consacrée à l'approvisionnement de Paris sous l'Ancien Régime, « *s'il fallait définir en quelques mots et à l'aide d'une terminologie contemporaine la position des responsables de l'approvisionnement, on pourrait dire qu'ils sont des tenants de l'économie de marché, mais des adversaires de l'économie libérale* » (Abad, 2022, p.55). Des tenants du marché en tant que logique de confrontation de l'offre et de la demande, mais aussi et surtout en tant qu'espace matériel de cette confrontation qu'il ne faut entraver. Des adversaires de l'économie libérale dans la mesure où « *la liberté des échanges alimentaires est [...] garantie par la police de l'approvisionnement, sans qu'elle dégénère inévitablement en licence* » (*ibid.* ; Kaplan, 1988). En effet, tout comme au Moyen Âge, les marchands sont considérés comme des criminels en puissance pratiquant le « *monopole* » (spéculer sur les céréales en cachant les stocks, répandre des rumeurs, etc.) et requièrent donc la vigilance des autorités (*ibid.*). Ainsi en 1709, dans une lettre au contrôleur général des finances, le procureur général du Parlement Henri-François d'Aguesseau utilise le terme de « *main invisible* », soixante ans avant Adam Smith, dans un sens sensiblement différent : « *il paraît de la dernière conséquence qu'il y ait dans Paris une main secrète et invisible qui mette des bornes, sans qu'on s'en aperçoive, à l'avidité du marchand, qui se prépare plus que jamais à profiter du malheur public* » (Abad, 2002, p.60).

Cette surveillance s'exerce de façon toute particulière sur le commerce des grains, qui restent la denrée stratégique par excellence, vitale pour les plus pauvres et fondamentale pour les activités des autres, qu'ils soient commerçants, créanciers ou rentiers, car « *nul ne vivait hors de l'orbite symbolique et matérielle de l'échange du pain* » (Kaplan, 1996, p.32). Loin d'obéir toujours à un idéal de discrétion, elle suscite de nombreux règlements et se traduit notamment par un contrôle des prix de vente aussi bien sur les marchés de gros que de détail. Elle concerne également les autres denrées, à l'exemple de la viande de boucherie au détail, dont le prix de vente est défini pour l'année (par type de morceau, quel que soit le type de viande) dans une négociation entre le lieutenant général de police et les jurés de la communauté des bouchers (Abad, 2002). Outre sa logique régulatrice, l'approvisionnement alimentaire des villes hérite du Moyen Âge un certain nombre de dispositifs qui freinent l'homogénéisation des marchés souhaitée par la monarchie et les libéraux. C'est le cas du système de poids et de mesure en vigueur dans le commerce de grains, qui au sein même de la région parisienne, varie dans ses contenances (un *setier* pèse plus lourd à Meulan qu'à Paris et les mesures diffèrent entre l'avoine et les céréales panifiables) et ses appellations. C'est le cas également du système des corporations, qui se maintiendra jusqu'à la fin du XVIII^e siècle avant de sombrer sous les coups de quatre lois successives de 1776 à 1791.

Toutefois, durant l'époque moderne, la place des autorités urbaines dans ces politiques régresse globalement, au profit du pouvoir étatique. L'organisation des instances responsables de l'approvisionnement de Paris est particulièrement révélatrice de cette évolution. C'est le roi, incarnation du pouvoir de l'État, qui en est le premier et l'ultime responsable, « *boulangier de dernière instance* » auquel les Parisiennes viennent réclamer leur pain à Versailles en octobre 1789 (Kaplan, 1996, p.35). La municipalité fait toujours partie des autorités concernées, à travers la Prévôté des marchands (juridiction consulaire qui instruit les procès relatifs au commerce par voie d'eau) et le Bureau de la Ville (qui regroupe le prévôt des marchands et les échevins, magistrats municipaux), mais elle intervient désormais aux côtés d'autres autorités qui s'emploient à réduire progressivement ses prérogatives au domaine fluvial. Les ministres du roi (en particulier le contrôleur général des finances, qui s'appuie sur le réseau des intendants des différentes provinces françaises) ont une vision d'ensemble de la conjoncture et des échanges et prennent des mesures à l'échelle nationale (achat de grains en cas de crise ou, au contraire, lois sur la libre circulation des grains). Le Parlement de Paris (dont le

procureur général est également en lien avec les procureurs royaux et fiscaux établis sur l'ensemble du territoire) arbitre les conflits – par exemple entre corporations – et a le pouvoir d'émettre des « *arrêts de règlement* » ayant force de loi. Enfin le Châtelet (dont le lieutenant général de police, créé sous Louis XIV, est nommé directement par le roi) intervient dans la police des vivres et le *Traité de police* du commissaire Nicolas Delamare (publié à partir de 1707) regroupe force règlements en la matière (Abad, 2002). L'État prend par ailleurs en charge un certain nombre d'aménagements, tels que la création et l'entretien des principales voies routières menant à la capitale, sous la houlette de Colbert et de ses successeurs (*ibid.*).

3-5-Enjeux et modalités d'approvisionnement des villes-capitales

Deux dynamiques, structuration des États et croissance démographique générale, se conjuguent, surtout à partir du XVIII^e siècle, pour stimuler la croissance des échelons supérieurs de l'armature urbaine et particulièrement des villes-capitales (Zeller, 2012). Cette situation pèse sur des systèmes alimentaires qui restent très vulnérables aux aléas climatiques ou de transports. Malgré les efforts de la monarchie, l'état des routes comme des chemins de halage nécessaires au transport fluvial est désastreux et les véhicules ne permettent pas d'abriter correctement les marchandises des intempéries (Kaplan, 1988). Inquiètes, les autorités tentent en vain de limiter l'augmentation de la population parisienne et prennent diverses mesures afin de sécuriser le ravitaillement (Abad, 2002). Par exemple, les maraîchers expropriés pour permettre l'expansion de la ville se voient parfois accorder certains privilèges fiscaux à condition de reprendre un peu plus loin une activité jugée trop stratégique pour être supprimée (*ibid.*). L'expansion urbaine nécessite l'élargissement des aires d'approvisionnement et la forte demande de la population parisienne contribue, en retour, à structurer les économies et les territoires à l'échelle nationale :

« aux XVII^e et XVIII^e siècles, la capitale avait donc dépassé le stade primitif d'un approvisionnement circonscrit à son bassin géographique naturel. A la différence des autres villes françaises, mais sur le modèle de Londres, Paris vivait à l'ère du marché national. La précocité de ce phénomène suggère que, très tôt dans l'histoire de la France, Paris a

contribué à l'unification économique du pays. La capitale n'a donc pas seulement joué le rôle de centralisation politique qu'on lui reconnaît ou qu'on lui reproche d'ordinaire, elle a aussi joué un rôle économique moteur dans le développement du territoire. Elle n'était certes pas une métropole commerciale, comme pouvaient l'être certaines grandes villes portuaires de l'Europe du temps, mais la simple concentration des hommes et des richesses en ses murs permit d'entretenir durablement une demande alimentaire susceptible d'enrichir toutes les provinces. » (Abad, 2002, p.816).

La fourniture en grains de la capitale en plein essor est ainsi assurée par un emboîtement de territoires que les contemporains appellent des *couronnes*. La première *couronne* englobe la plaine de France, la Brie, la Beauce, le Hurepoix et le Vexin. Les céréales destinées à Paris y représentent la première denrée échangée sur les marchés. La deuxième forme un arc de cercle de la Picardie à l'Orléanais, la demande parisienne polarisant les marchés même si d'autres villes et territoires s'y fournissent en grains. La troisième, dont les limites fluctuent au gré des besoins jusqu'en Méditerranée, est mise à contribution en cas de crise⁵⁵ (Kaplan, 1988, cf. carte ci-après).

La différenciation des aires d'approvisionnement répond à une logique quantitative mais elle résulte aussi de la demande des mangeurs parisiens en produits variés, aux origines plus ou moins lointaines. L'approvisionnement en fruits et légumes se fait lui aussi selon trois aires distinctes, différentes de celles fournissant les grains. De ce fait, « [...] un Parisien du XVIII^e siècle peut acheter, un peu partout dans la ville, des pêches de Montreuil, des pommes de Limagne et des oranges du Portugal, trois fruits fournis par des aires d'approvisionnement et des réseaux commerciaux totalement distincts » (Abad, 2002, p.621).

55 Ces mises à contribution offrent des débouchés aux productions locales mais prennent aussi un caractère autoritaire, le ravitaillement de Paris restant prioritaire en tout temps, a fortiori en situation de crise (Kaplan, 1988). Elles traduisent ainsi la persistance des logiques de domination présentées pour la période médiévale.

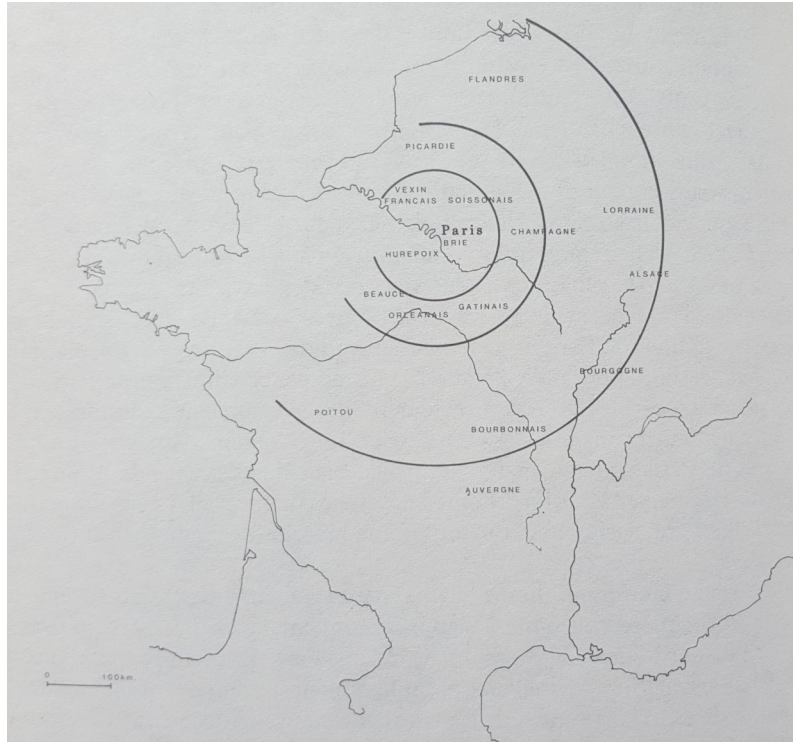


Figure 10: Les couronnes d'approvisionnement de Paris au XVIIIe siècle –
Source : Kaplan, 1988, p.72

Car si les territoires sont imbriqués en termes d'échelles, ils n'opèrent pas pour autant en réseau ni ne forment système entre eux. Les filières (et éventuelles sous-filières) de grains, vins, viandes et produits de la mer fonctionnent indépendamment et sans se recouper. Chacune d'entre elles implique un nombre d'acteurs considérable, aux rôles complémentaires, parfois concurrents. Ainsi, les *herbagers* normands accueillent les troupeaux de bœufs venus à pied des régions de production les plus lointaines pour les engraisser avant leur abattage par les bouchers parisiens. Les intermédiaires impliqués dans la commercialisation des poissons d'eau douce sont divers : « *les marchands forains peuvent choisir de céder le contenu de leur bateau à un marchand parisien ou d'en confier la vente à un facteur ; les marchands parisiens, outre qu'ils peuvent se fournir auprès des forains ou pratiquer le factorage, peuvent aussi exploiter les étangs pour leur propre compte* » (Abad, 2002, p.614).

Reynald Abad résume bien la complexité particulière de la filière du pain étudiée en détails par Steven Kaplan : « *marchands parisiens achetant sur les marchés locaux avec le concours de facteurs, marchands forains vendant à Paris en personne ou par le biais d'intermédiaires, blatiers travaillant à petite échelle à la collecte des grains dans les zones isolées, paysans venant vendre eux-mêmes leur production, marchands-meuniers écoulant leur farine sur la place parisienne, à quoi il faut ajouter les rencontres*

clandestines, en dehors des marchés, entre producteurs et boulangers » (*ibid.*, p.818). Concernant les *menues denrées* en revanche (fruits et légumes, bestiaux de lait et animaux de basse-cour, laitages, œufs, articles d'épicerie), les chaînes sont moins claires et beaucoup plus enchevêtrées. Elles s'organisent selon les trois aires évoquées au paragraphe précédent, qui correspondent à trois circuits de commercialisation : la vente directe (sur laquelle on va revenir), le commerce forain (souvent spécialisé : pommes auvergnates, fromage de Brie, etc.) et le commerce de correspondance (pour les épices et autres denrées exotiques, les beurres de longue conservation, fromages et fruits secs, etc.) (*ibid.*).

A l'échelle locale, la proximité avec Paris induit une spécialisation des productions, qui s'adaptent à la demande parisienne et bénéficient en retour d'un marché relativement lucratif (Abad, 2002). Il faut distinguer ici les familles pratiquant la polyculture-élevage pour fournir les marchés (ou directement les maisons bourgeoises et aristocratiques) en œufs, lait, légumes ou herbes, des maraîchers (nombreux par exemple au Pré-Saint-Gervais) et des arboriculteurs de l'est parisien (Montreuil, Bagnolet, Charonne, Vincennes surtout). Ces deux dernières catégories développent des pratiques agronomiques hyper-intensives sur des terres contraintes par la pression urbaine, en même temps qu'elles tirent parti de la matière organique produite par les humains et animaux urbains.

Les maraîchers s'approvisionnent en boues urbaines (déchets organiques de toute nature) auprès des entrepreneurs chargés de l'enlèvement de ces boues, ainsi qu'en fumier auprès des loueurs de chevaux, aubergistes ou particuliers. Ces matières, dont l'utilisation est strictement réglementée, servent à l'élaboration d'engrais permettant la culture des légumes sur couches (processus très élaboré qui consiste, schématiquement, à accélérer la pousse des végétaux grâce au maintien d'une température optimum obtenue par la matière en décomposition ainsi que par divers dispositifs de couverture : paillage épais, châssis et cloches de verre). Quant aux arboriculteurs, ils pratiquent la culture des fruitiers en espalier dans des jardins ceints de murs qui accumulent la chaleur et la restituent aux arbres. Le centre de ces jardins ainsi libéré est occupé par quelques plantes potagères et des arbres fruitiers sur tige (*ibid.*).

La spécialisation agricole suit également un gradient de proximité avec la ville. Ainsi, les fraises de plein champ – produit à forte valeur ajoutée qui craint le transport – sont cultivées au plus près du marché, tandis que les pépinières qui fournissent les plants

aux maraîchers sont établis plus loin. Ce gradient correspond au prix du foncier, qui doit être optimisé par les cultures les plus rentables, par les soins minutieux apportés aux produits (cueillette à maturité, conditionnement protecteur et esthétique, etc.), éventuellement par une première transformation afin d'en tirer le meilleur prix dans Paris. Proximité avec la ville signifie aussi promiscuité et cohabitation difficile : lorsque les maraîchers regagnent leur habitation, le plus souvent en ville, leurs tenues sont laissées sans surveillance et les vols sont nombreux. Par ailleurs, ce groupe social évolue de façon relativement endogame et reste séparé du reste des citadins. Les discours renforcent cette distance, en jouant sur l'opposition archétypique entre dépravation urbaine et vertu des maraîchers, englobés dans le monde paysan (*ibid.*).

L'accroissement de la population urbaine, et donc des flux de vivres, génère une densification du trafic et des encombrements de toutes sortes. Les descriptions des témoins du XVIII^e siècle sont semblables au célèbre tableau des Halles dépeint par Zola dans *Le Ventre de Paris* un siècle plus tard : les producteurs convergeant à pied, à dos d'âne ou sur des charrettes, chaque matin avant l'aube vers les marchés parisiens et regagnant la banlieue le soir, les nourrisseurs de bestiaux spécialisés dans la fourniture, aux domiciles des malades, de « *lait chaud sorti du pis, selon les recommandations de la médecine du temps* », poussant leurs vaches, ânesses ou chèvres dans toute la ville, se mêlent aux flux des citadins, marchands et passants, provoquant force agacements et accidents (Abad, 2002, p.672).

« Une journalière de 73 ans se fit écraser les orteils par un chariot de farine venu de Charenton ; une autre charrette de Senlis qui traversait au crépuscule une intersection à une trop vive allure renversa une voiture bourgeoise ; un vieux boulanger couvert de sang raconta à un commissaire qu'il s'était fait agresser par un marchand de farine parce qu'il bloquait la route alors qu'il ne pouvait absolument pas avancer « à cause de l'encombrement » ; une bande de fripiers s'en prit à un autre boulanger qui avait eu le tort de garer sa charrette trop près de leurs étalages le temps de rapporter ses sacs de farine à la Halle ; deux marchands de grains luttèrent au fouet pour déterminer lequel d'entre eux aurait accès le premier à la Halle » (Kaplan, 1988, p.92).

La situation est tout aussi ubuesque sur les marchés où la concurrence pour l'espace fait rage. Les amendes, règlements sur la circulation ou les horaires de vente ne suffisent

pas à ramener la paix. Les capacités de régulation des acteurs publics restent au demeurant assez limitées. L'évolution des activités et de leur implantation se fait de façon plus spontanée que planifiée, comme l'ont montré les travaux sur les dynamiques de déclin et de rayonnement des marchés de la capitale et des environs (Steven Kaplan et Raynald Abad, *op. cit.*, respectivement pour les grains et le commerce de gros en viandes de boucherie).

Une pensée planificatrice émerge néanmoins au siècle des Lumières, que Françoise Choay qualifia de « *pré-urbanisme* » (Choay, 1965). Les quelques grands travaux urbains entrepris répondent ainsi à une conception nouvelle de la ville en tant que totalité organisée et à organiser. A Bruxelles, plusieurs projets de transferts de marchés sont élaborés au XVIII^e siècle. Courante au Moyen Âge, cette pratique évolue et traduit un nouveau regard sur ces espaces qui « *de lieux concentrés, proches, exclusifs et insérés au sein de l'espace urbain existant, [...] deviennent des lieux pouvant être décentralisés, dispersés, multiples et établis dans un espace singulier* » (Lannoye, 2018, p.121). A Paris, Delamare avance dès 1717 l'idée d'agrandir la Halle aux blés, encombrée, ouverte aux vols, aux incendies et aux intempéries. Il faudra attendre 1762 pour que, à l'issue d'une campagne menée par l'inspecteur de police Poussot (qui fait signer des pétitions aux marchands, établit des plans avec des architectes...), le gouvernement entreprenne la construction d'une nouvelle Halle aux blés (l'actuelle Bourse du Commerce).

L'époque moderne est une période de transformation importante des régimes et pratiques alimentaires, avec l'introduction de nouveaux produits qui tiendront une place fondamentale par la suite, mais aussi les prémices de la gastronomie et l'affirmation culturelle d'une cuisine française, qui font naître de nouveaux lieux urbains – cafés et restaurants – appelés à une grande postérité. Le pouvoir politique des autorités urbaines et, partant, leur mainmise sur l'approvisionnement alimentaire des villes, décline progressivement face à la montée en puissance du pouvoir étatique, incarné en France par la personne du roi qui se pose en père nourricier de la nation et en particulier de sa capitale.

Mais à bien des égards, les trois siècles de la modernité s'inscrivent dans des continuités très longues. Ils voient s'accroître les inégalités sociales alimentaires de la société d'ordres qui se construit dès le Moyen Âge, se poursuivre en se transformant les

politiques annonaires des villes, afin de faire face à un risque alimentaire toujours présent, sans cesse redouté. Ces permanences, par ailleurs caractéristiques du fonctionnement des villes et de leur matérialité, ne seront remises en cause qu'au siècle suivant, avec la création des grands réseaux urbains, sous l'impulsion d'un urbanisme naissant. La croissance urbaine entamée à la fin de l'époque moderne – pendant laquelle 80 à plus de 90 % de la population européenne reste cependant rurale, prend alors des dimensions inédites et engendre des conséquences nouvelles sur les systèmes alimentaires urbains.

4) Du XIX^e siècle au sortir de la Seconde Guerre mondiale : nourrir la ville industrielle, une préoccupation au cœur de l'urbanisme naissant

Pour l'Europe, le XIX^e siècle est celui de l'explosion urbaine. De 20 millions d'habitants en 1800, la population urbaine passe à 150 millions en 1900 et s'élève à 344 millions au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Et tandis que seul un européen sur dix vit en ville au début du XIX^e siècle, à l'orée des années 1950 le rapport se situe entre cinq et six sur dix (Pinol et Walter, 2012). « *La mine, l'usine, les voies ferrées, tels sont les trois éléments générateurs de la nouvelle cité industrielle* » écrit Lewis Mumford (Mumford, 2011, p.644). La ville industrielle se nourrit également des fruits de la « *première révolution agricole des Temps Modernes* » qui, par une série de mutations agraires⁵⁶ mises en place entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, a accru les productions de façon inédite, permettant de renverser le rapport démographique entre population agricole et non agricole (Mazoyer et Roudart, 2002). En retour, cette agriculture plus productive bénéficie des nouveaux outils fabriqués par l'industrie mais aussi de la demande alimentaire d'une population urbaine croissante, à même d'absorber les surplus agricoles (*ibid.*).

Toutefois, si la sécurité alimentaire s'accroît à mesure qu'on avance dans le XIX^e siècle, le processus est long, jalonné de périodes de disettes et de pénuries liées aux crises économiques et aux guerres. Il est aussi très inégalitaire et les révoltes de la faim sont

⁵⁶ Transformations complexes que l'on peut schématiquement résumer ainsi : remplacement des jachères par les cultures fourragères entraînant le développement de l'élevage et de la production de fumier et, in fine des rendements de sols ainsi fertilisés – doublement de la production et de la productivité agricoles (Mazoyer et Roudart, 2002).

l'un des moteurs des dynamiques révolutionnaires qui parcourent l'Europe jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle. Faim et malnutrition sont deux des nombreux maux qui frappent les villes industrielles, dénoncés par les courants anarchistes et socialistes émergents, mais aussi dans les romans de Dickens, Hugo ou Zola et par nombre de médecins, ingénieurs et industriels philanthropes qui forment les bataillons d'une nouvelle discipline en construction : l'urbanisme. Le terme apparaît pour la première fois dans son sens contemporain au sein d'une publication de la Société neuchâteloise de Géographie en 1910 et est employé officiellement en 1919, dans la loi Cornudet qui crée les « *plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension* » des villes (Merlin, 2005). L'urbanisme est néanmoins en germe depuis les Lumières et se structure au long du XIX^e siècle autour de la préoccupation de soigner la grande ville industrielle et de maîtriser sa croissance.

Parallèlement, les conditions et modalités de l'approvisionnement alimentaire des villes connaissent des bouleversements majeurs. Dans le cas parisien, les décennies qui s'étendent entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle sont une période de transition socio-écologique du système alimentaire : « *comme c'est le cas dans d'autres villes à l'époque (Baics, 2016), les bouleversements politiques et institutionnels de la Révolution, les transformations du paysage sociotechnique, la mise en place de nouveaux cadres intellectuels pour penser l'économie alimentaire remettent en question le régime centralisé et la domination des contributions de l'hinterland littéral* » (Bognon et al., 2018, p. 23).

On s'intéressera ici, en étudiant principalement le cas parisien, à différentes modalités d'interaction entre dynamiques du système alimentaire et processus de construction de l'urbanisme comme nouveau champ de savoir et d'action sur la ville. On verra d'abord comment la rationalisation des espaces urbains accompagne l'intensification des flux alimentaires d'une ville industrielle en croissance : l'industrie de transformation alimentaire se déploie, les flux et les lieux se reconfigurent, les restaurants et les commerces se développent massivement. Puis on évoquera les reconfigurations de la gouvernance alimentaire des villes, entre retour de l'échelon municipal aux côtés de l'État, et montée en puissance des acteurs privés. On s'attardera également sur les enjeux de l'alimentation d'une classe ouvrière urbaine en plein essor, dans une période traversée par des mouvements révolutionnaires, et sur les propositions qui émergent notamment dans la restauration hors domicile et au sein des logements. Pour finir, on montrera

l'évolution des rapports ville-agriculture et les propositions portées par de nombreux théoriciens de l'urbanisme pour maintenir des synergies particulièrement fortes et de plus en plus précaires.

4-1-Intensification des flux alimentaires, rationalisation des espaces urbains

La croissance des flux alimentaires est le corollaire logique de la croissance urbaine. À Paris, en 1853, le trafic de voitures dédiées à l'approvisionnement des Halles représente 25 % du trafic des voitures de transport de marchandises et 14,4 % du total des flux de véhicules. Ces flux ne cessent d'augmenter, comme en témoigne le cas des voitures de marée : de 16 000 voitures apportant 11 600 tonnes de produits de la pêche en 1859, on passe à 78 000 voitures livrant 14 000 tonnes en 1866 (Williot, 2018, p.152). La mise en place progressive du réseau de chemin de fer renforce à la fois l'intensification des flux et la polarisation parisienne (cf. carte ci-après).

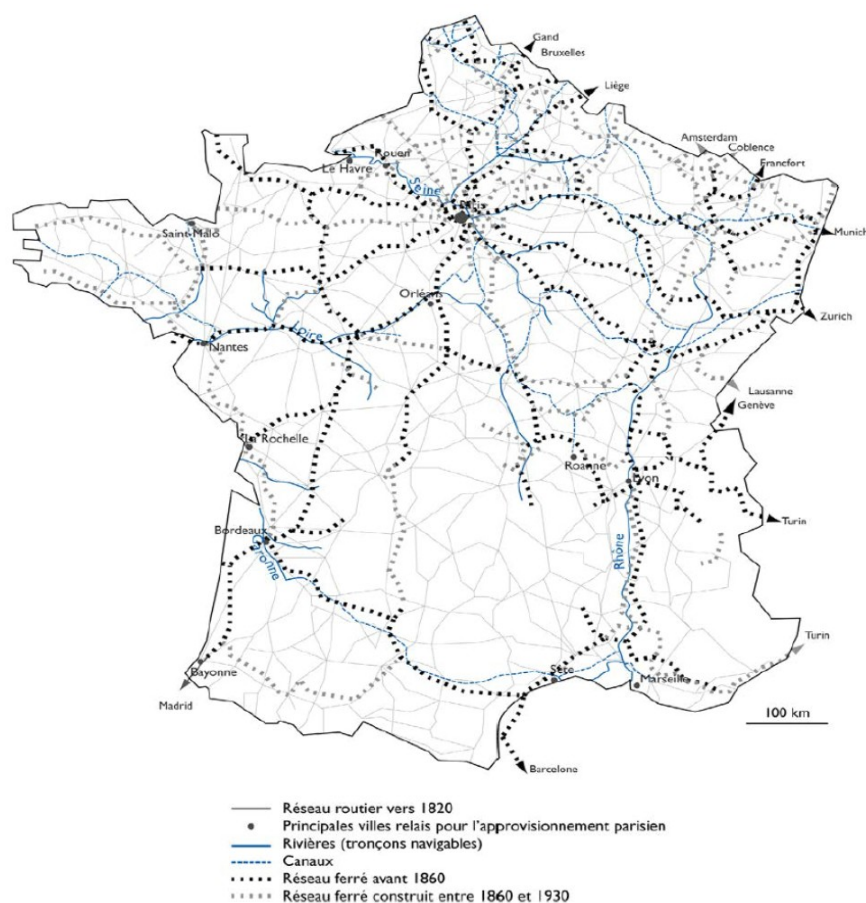


Figure 11: Réseaux routier, ferroviaire et navigable en France dans la deuxième moitié du XIXe siècle : intensification et internationalisation de la polarisation infrastructurelle de la région capitale. Source : Bognon et al., 2018, p.28 d'après Bognon, 2014.

« Wagons dotés de bassins en eau pour conduire les produits de la pisciculture et des étangs de Sologne, train des asperges du Val de Loire affrété par le Paris-Orléans en 1909, longues courses du PLM pour irriguer Paris en fraises de Carpentras après 1890, tonnes de choux-fleurs cultivées dans les hortillonnages de Saint-Omer et embarquées vers Paris à raison de 5 000 tonnes sur le réseau du Nord en 1889 et 13 000 tonnes en 1904, tous ces circuits ont transformé l'approvisionnement des Halles » (ibid., p.151).

Les évolutions des techniques de transport et de conservation (stérilisation à grande échelle au début du XIX^e siècle, transport frigorifique dès la fin du XIX^e siècle et surtout à partir de la Première Guerre mondiale) se conjuguent, permettant l'allongement des circuits d'approvisionnement et l'évolution des lieux et des modalités de production et de transformation des denrées. Ainsi, avant le chemin de fer, le commerce de lait – denrée extrêmement périssable – se structurait à Paris autour de « nourrisseurs ». Ces petits propriétaires de vacheries directement situées en ville livraient le lait sitôt traité. À partir du milieu du XIX^e siècle, cette profession décline sous les effets conjugués d'une demande croissante et de la structuration de coopératives laitières qui font des économies d'échelles et procèdent à la stérilisation et à l'expédition du lait par le rail.

On compte environ 4 000 vaches en 1839 (Paris et banlieue), leur nombre culmine à près de 15 000 en 1910 pour décroître ensuite rapidement : dans les années 1920 les étables intra-muros disparaissent et, en 1930, les vaches parisiennes ne sont plus que 360. L'approvisionnement en lait se fait alors en cinq étapes : production à la ferme, collecte et pasteurisation, regroupement des productions de plusieurs fermes, transport vers Paris, déchargement du lait à son arrivée en ville. La naissance du transport réfrigéré s'ajoute à ces évolutions, entraînant la création dans Paris de gares laitières, lieux d'embouteillage, de transformation et de stockage avant distribution par le commerce de détail (Chatzimpiros, 2011).

« Pendant nombre de décennies, le transport du lait s'effectue par le chemin de fer circulant la nuit pour favoriser le maintien ininterrompu de températures inférieures à 4°C, selon les prescriptions des spécialistes pour une conservation effective (Huard, 1939). Le transport se faisait initialement au moyen des wagons ordinaires dans lesquels étaient alignés les pots de lait, ainsi qu'en wagons spéciaux recevant de la glace dans une

double paroi comme on en faisait l'usage dans le transport de la viande depuis la fin du XIX^e siècle. L'apparition en 1927 des wagons-citernes isothermes a fait augmenter la capacité des envois qui provenaient désormais en partie des provinces plus lointaines et, dans l'espace de trois ans, les envois par wagons ordinaires se sont réduits de moitié (Dubuc, 1938). Cette nouvelle technologie a imposé la construction de gares laitières dans Paris où s'effectuait le transvasement du lait dans des bidons, pots et bouteilles pour permettre par la suite sa distribution auprès des détaillants et consommateurs. Huard (1939) rapporte l'existence de cinq gares laitières vers la fin des années 1930, dont deux sur la rive gauche et trois sur la rive droite, équipées des machines pour la mise automatique en bouteille ou des équipements spéciaux en sous-sol pour la fabrication des fromages frais. La gare de Paris-Nord en était une » (Chatzimpiros, 2011, p.38).

Dans ce contexte de transformations techniques, les ingénieurs, profession urbaine montante au XIX^e siècle⁵⁷, « tout pétris d'hydraulique et de mathématique, envisagent la ville comme un ensemble de flux dont il faut favoriser l'écoulement rapide grâce à un ensemble de réseaux dédiés à chacun d'entre eux » (Barles, 2015, p.423). Dans la perspective hygiéniste de l'époque, cet « écoulement optimal est garant de la santé – santé des hommes mais aussi santé économique et politique » (Barles, 2011, p.33). En résulte un travail sur le réseau de voirie urbaine, support de flux alimentaires croissants, associé aux réseaux souterrains. Le nouveau profil de voirie, à la chaussée bombée (et non plus dotée d'un caniveau central), évite les accrochages entre voitures et permet l'évacuation des boues vers les caniveaux latéraux et les bouches d'égouts. Les trottoirs permettent la séparation des flux piétons et automobiles.

Les voies anciennes sont très progressivement élargies et les nouvelles rues dimensionnées suivant ces règles et en tenant compte de l'intensité des flux de circulation⁵⁸. C'est le cas par exemple de la voirie des nouvelles Halles parisiennes construites entre les années 1850 et 1870 : rues couvertes de 15 mètres de largeur entre les pavillons, articulées à un boulevard de 32 mètres de largeur courant de l'église Saint-Eustache à la rue de Rivoli (Williot, 2018). L'adduction en eau (rendue obligatoire en 1852) et la gestion des déchets (avec les arrêtés préfectoraux de 1883 et 1883 obligeant

⁵⁷ Par exemple, le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussée gère les services techniques de la ville de Paris (Barles, 2015).

les particuliers à se doter de poubelles et avec le tout-à-l'égout expérimenté dans les années 1880 et imposé en 1897) suivent cette même logique réticulaire qui répond à un triple souci de rationalité des circulations, de salubrité du milieu (assèchement du sol dont on redoute les émanations), mais aussi d'ordre social et moral des espaces public (Barles, 2015). Cette mise en réseaux entraîne en effet la disparition progressive de toute une population qui occupait l'espace de la voirie et dont la présence est désormais considérée comme un frein à l'une, l'autre, ou plusieurs de ces préoccupations : porteurs d'eau, vidangeurs et chiffonniers (activités considérées comme viles, bruyantes et chaotiques), mais aussi amuseurs publics (réprouvés pour leur activité de mendicité et pour les attroupements qu'ils occasionnent) ou encore enfants dont les jeux de quilles, palets et autres cerfs-volants (dûment répertoriés dans plusieurs ordonnances de police prises au long du siècle) pourraient briser les lanternes publiques ou blesser les passants (*ibid.*).

La rationalisation de ce que l'on n'appelle pas encore la logistique alimentaire suit par ailleurs un double mouvement, centripète et centrifuge :

« Le centre de la ville s'impose comme lieu essentiel du ravitaillement alimentaire. Les flux d'approvisionnement convergent vers les marchés dont la structure évolue vers des bâtiments et des halles couvertes à même d'abriter une activité marchande dynamique. Aux halles médiévales dont les bastides du Périgord et les structures à charpentes de bois donnent une trace architecturale persistante, succède le modèle de la halle métallique à verrières, fruit de l'architecture de fer et de fonte qui caractérise la modernisation urbaine au milieu du XIX^e siècle. L'enjeu est tel dans les pratiques éditaires qu'il légitime les investissements budgétaires et la réflexion des ingénieurs et des architectes. Les écarts urbains⁵⁹ jouent un autre rôle, tout autant indispensable, pour accueillir les établissements dont l'insalubrité impose de manière croissante, dans l'opinion publique, le rejet hors les murs » (Williot, 2020⁶⁰).

58 « Dans le même temps, le réseau viaire est entièrement remanié. 37 rues sont ouvertes entre 1815 et 1830, 112 entre 1830 et 1848 [Bergeron, 1989 : 206] ; le principe des percées, dont l'initiative était jusque-là souvent privée, est généralisé au Second Empire, qui ajoute 165 km de voies nouvelles au réseau existant. La largeur moyenne des rues, qui était de 8,50 mètres en 1817, atteint 14 à 15 mètres en 1892 [Joanne, 1898 : 3185]. À nouveau les impératifs de circulation et de salubrité se rejoignent, car « il convient d'élargir les rues ou d'abaisser les maisons : l'élévation de celle-ci et le diamètre transversal de celle-la doivent être égaux, si l'on veut que le soleil à midi donne sur les parties inférieures des édifices » [Lévy, 1869 : I, 558] et assèche le sol. » (Barles, 2015, p.424).

59 C'est-à-dire les espaces situés en périphérie des villes.

60 Communication orale de Jean-Pierre Williot intitulée « Alimenter les villes au XIX^e siècle : ménager les ravitaillements, aménager les espaces », dans le cadre du cycle de conférences organisé par l'Institut Paris Région intitulé « L'intranquillité des territoires Crises, résiliences, basculements », séance « Alimentation et approvisionnements » du 8 décembre 2020.

Le réaménagement des Halles de Paris illustre le mouvement centripète. Le projet de Victor Baltard et Félix Callet, lauréat du concours d'architecture, l'emporte face à des propositions de déplacement des Halles hors de Paris ou de limitation des échanges à une fonction de marché de gros. Il s'attache au contraire à conserver l'ensemble de l'approvisionnement alimentaire au cœur de la ville en répondant aux enjeux d'engorgement des circulations, de stockage et de conservation des denrées par une série de choix techniques inspirés d'exemples étrangers (Angleterre, Belgique, Hollande, Prusse) et en offrant des fonctionnalités optimales aux vendeurs comme aux acheteurs. Une dizaine de pavillons regroupant plus de 2 400 boutiques, ainsi qu'un ensemble de rues et allées couvertes, sont ainsi édifiés en structure métallique et intègrent l'eau – permettant le nettoyage du lieu chaque matin après les ventes – l'éclairage, un système de ventilation et une double toiture en zinc, des aménagements spécifiques par type de boutiques (tables de marbre blanc inclinées pour les poissonniers, tablettes en bois pour les étals de légumes, etc.) ou encore des caves de stockage (Williot, 2018, p. 146).

Quant au mouvement centrifuge, il concerne tous les espaces et activités considérés comme dangereux ou sources de nuisances : cimetières, usines polluantes, déchets urbains et certains lieux de transformation alimentaires comme les abattoirs. Dénoncées depuis le XVIII^e siècle, les nuisances des lieux d'abattages, en particulier les deux principales tueries situées à proximité de la place du Châtelet et des Halles, sont expulsées du centre de Paris par Napoléon et s'installent dans cinq abattoirs périphériques (Montmartre, Ménilmontant, Villejuif – dans l'actuel 13^e arrondissement, Grenelle et Roule). Un second éloignement s'opère après 1860, dans un contexte de croissance urbaine et d'annexion de ces communes suburbaines, mais aussi de croissance de la consommation carnée, en progression continue tout au long de la période. Les activités sont alors regroupées dans les abattoirs et le marché aux bestiaux de la Villette créés en 1867 et, de façon secondaire, dans les abattoirs de Vaugirard, créés en 1898 (Leteux, 2019⁶¹).

Enfin, à l'intensification des flux et à l'amplification des distances d'approvisionnement répond un élargissement des emprises foncières alimentaires dans

61 Communication orale dans le cadre d'un cycle de conférences organisé par le Comité d'histoire de la Ville de Paris à l'auditorium du Petit Palais, à l'occasion de l'exposition « Nourrir Paris, du champ à l'assiette » (Bibliothèque Forney, Paris 4e, jusqu'au 1er février 2020) placée sous la responsabilité scientifique d'Emmanuelle Cronier (Université de Picardie-Jules Verne) et Stéphane Le Bras (Université Clermont Auvergne) : https://www.youtube.com/watch?v=x64kS8fStc0&list=PLv6xudgmCEODbJyw8i6yGZ7ko3Qjf7U0Y&index=2&t=645s&ab_channel=Comit%C3%A9d%27HistoiredeParis

la ville. L'industrialisation progressive du système alimentaire et le principe de rationalisation des espaces urbains induisent des concentrations inédites d'activités, qui transforment les paysages. Le site de la Villette occupe 54 hectares à son extension maximum, celui de Vaugirard 72 000 m², les Halles s'étendent sur 40 000 m² et les chais de Bercy sur 1,5 hectares. Voies ferrées et gares, entrepôts et usines s'implantent au cœur des villes et se connectent entre eux.

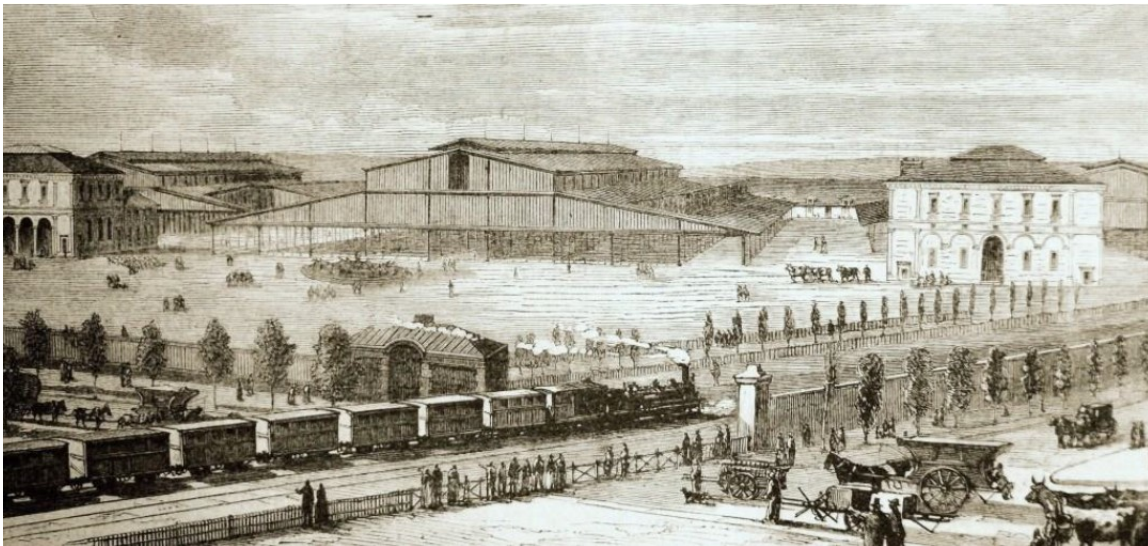


Figure 12: Les abattoirs de la Villette (Paris) – Source : Bibliothèque Nationale de France

Cette nouvelle monumentalité industrielle est célébrée par un travail architectural et ornemental souvent soigné. Ainsi la biscuiterie Lefèvre-Utile, construite quai Ferdinand-Favre à Nantes en 1895, face au château des Ducs de Bretagne, inscrit ses deux tours édifiées en 1910 à la faveur du percement d'une nouvelle avenue dans la perspective d'un cours et d'un pont. Les tours portent « *les représentations sculptées de la Renommée et, au sommet du dôme, une lanterne, « le phare LU* ». Face au Château des ducs de Bretagne, et seulement séparée de lui par un bras de Loire, l'usine LU symbolise par sa monumentalité et son parement la réussite d'une dynastie familiale et, au-delà, celle d'une industrie nantaise conquérante⁶² ».

62 Citation tirée du site internet « Nantes Patrimonia », géré par la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie de la ville de Nantes en lien avec les Archives de la ville : <https://patrimonia.nantes.fr/home/decouvrir/themes-et-quartiers/lefevre-utile-lu.html>



Figure 13: La biscuiterie LU (Nantes) en 1911 - © Région Pays de la Loire, Inventaire général

4-2-Rééquilibrage Ville-État et affirmation des acteurs privés dans la gouvernance alimentaire

La fin du régime de la monarchie absolue redonne davantage de poids aux acteurs municipaux dans la gouvernance alimentaire, même si l'État reste bien présent à travers son administration locale. Dans le cas de la requalification des Halles à Paris, c'est le conseil municipal qui vote et engage le projet, tandis que la préfecture de police, sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, est responsable de la sécurité et de la salubrité du marché et que la préfecture du département de la Seine en assure la gestion économique : contrôle des prix et des cours, perception des droits de place, anticipation de la spéculation (Williot, 2018 ; Bognon et al., 2018, p. 23). L'importance stratégique de la capitale parisienne comme plaque tournante alimentaire, dans un État français particulièrement centralisé, est clairement identifiée par les acteurs et explique en partie le choix du projet de Baltard et Callet, lesquels l'expriment en ces termes : « *la ville de Paris, par la rapidité des communications va de plus en plus devenir un lieu d'approvisionnement général pour l'importation et même pour la réexportation ; il est indispensable à ce mouvement de commerce des comestibles de conserver un grand*

centre d'action où le producteur soit assuré du placement de ses denrées, et le consommateur certain de trouver toutes celles dont il a besoin » (Williot, 2018, p.145). La création du réseau ferré en étoile accentue la centralité de Paris et l'importance des professionnels de l'alimentation qui y travaillent en tant qu'intermédiaires dans la redistribution nationale des denrées, à l'instar de la viande qui transite des régions excédentaires de l'Ouest et du Sud, vers les régions déficitaires du Nord et de l'Est (Leteux, 2020).

Le secteur alimentaire apporte donc une contribution majeure à la vie économique comme aux finances municipales parisiennes. Les Halles et l'octroi⁶³ représentent en 1878 presque 50 % du budget et en 1875 l'écrivain Maxime du Camp estime à 30 000 le nombre de personnes dont l'emploi dépend des Halles, directement ou non (Williot, 2018). À travers ces chiffres on mesure à quel point l'alimentation reste omniprésente dans les préoccupations politiques comme dans la vie quotidienne et les espaces urbains. Malgré les évolutions techniques initiées au XIX^e siècle, les approvisionnements alimentaires demeurent soumis à de nombreux aléas et les dépenses alimentaires constituent toujours la plus grande part des dépenses de la population (Roy, 1998), qu'elles s'effectuent au sein des Halles, des boutiques, des marchés forains, des restaurants ou de nouveaux établissements comme les grands magasins ou les coopératives alimentaires. Incontournable référence littéraire sur ces questions, *le Ventre de Paris* de Zola (publié en 1873) restitue dans sa dimension sensorielle l'omniprésence vitale de l'alimentation : « *Paris mâchait les bouchées à ses deux millions d'habitants. C'était comme un grand organe central battant furieusement, jetant le sang de la vie dans toutes les veines. Bruit de mâchoires colossales, vacarme fait du tapage de l'approvisionnement, depuis les coups de fouet des gros revendeurs partant pour les marchés de quartier, jusqu'aux savates traînantes des pauvres femmes qui vont de porte en porte offrir des salades, dans des paniers* » (Zola, 1873).

Cependant, entre le XIX^e et le milieu du XX^e siècle s'amorce également une dynamique de désengagement des acteurs publics vis-à-vis des questions alimentaires, tendance qui s'accroît au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Les acteurs privés prennent une place croissante dans la gestion des approvisionnements à la faveur de la diffusion du libéralisme économique théorisé au XVIII^e siècle. Au plan des commerces urbains, tandis que règne « *jusqu'au premier XIX^e siècle, un véritable temps des*

⁶³ Système de taxation des denrées aux portes des villes, en vigueur depuis l'époque médiévale et, dans le cas de Paris, jusqu'en 1943.

marchés ; les boutiques qui se développent constamment prennent le pas et la Seconde République marque l'avènement individuel et libéral du boutiquier » (Roy, 1998, p.702).

Le XIX^e siècle voit également naître les industries alimentaires, à l'initiative d'entrepreneurs privés, d'abord dans la première transformation – meunerie, distillerie, huilerie, sucrerie – puis à partir de la seconde moitié du siècle, dans la deuxième transformation – conserveries, confitureries, usines de pâtes alimentaires, etc. (Bruegel, 2021a). Mais le remplacement des fabrications ménagères et artisanales dans les pratiques alimentaires ne s'impose pas comme une évidence. Il repose sur l'invention du marketing moderne. Poste de dépense majeur pour les entreprises, la réclame alimentaire se diffuse via différents canaux (affiches, presse, plus tard la radio) et l'emballage du produit, qui devient un support de communication de la marque, s'impose sur les étagères des épiciers en lieu et place de la vente en vrac. Dans ces conditions, au début du XX^e siècle, « *malgré une certaine réticence des populations à consommer des produits en conserve, le grand business de l'alimentation industrielle a décollé* » (Pedrocco, 1996, p.793).

Par ailleurs, les champs d'intervention et de responsabilité des industriels s'élargissent. Ils cherchent dès l'origine à maîtriser l'amont de la chaîne. Leur demande – quand ce n'est l'intégration complète de la production par l'industrie – contribue ainsi à la spécialisation agricole (Bruegel, 2021a). Ils endossent parfois des prérogatives qui relevaient auparavant des acteurs publics, à l'instar des industries laitières parisiennes garantes non seulement de la collecte auprès des éleveurs mais aussi du transport et de la bonne conservation du lait (Chatzimpiros, 2011). Cette montée en puissance n'est pas sans susciter des controverses, notamment sur l'utilisation de produits chimiques et la qualité générale des aliments. Elles aboutissent dès la fin du XIX^e siècle aux premières lois concernant les aliments, qui définissent des standards dans la composition des produits⁶⁴ – en 1875 en Angleterre, 1887 en Allemagne, 1905 en France, 1906 aux États-Unis (Bruegel, 2021a). Elle suit en outre des rythmes et des chemins variables suivant les contextes nationaux voire municipaux.

Ainsi la ville de Paris réalise d'importants investissements publics, avec par exemple l'acquisition du foncier et la construction des bâtiments pour l'aménagement des abattoirs de la Villette. « *Cette démarche reflète la tendance dominante dans l'administration nationale et municipale lors du XIX^e siècle de ne pas laisser dans les*

⁶⁴ Écartant les colorants d'origine minérale, autorisant néanmoins l'emploi restreint de substituts de synthèse et d'antiseptiques (Bruegel, 2021a, p.695).

mains des compagnies privées – contrairement au modèle états-unien – la responsabilité de l’approvisionnement en produits de base. » (Chatzimpiros, 2011, p.30).

Malgré ces différences, la tendance de fond est bien à l’amplification de la libéralisation et de la mondialisation des échanges, laquelle s’appuie sur l’expansion des empires coloniaux et les évolutions des transports (chemin de fer, navigation à vapeur) et des techniques de conservation. L’interdépendance des systèmes alimentaires à l’échelle internationale émerge. Elle s’articule autour de trois principales denrées alimentaires d’exportation en 1900 : les céréales, le sucre et le café (Cronier et Le Bras, 2021). Déjà évoqué, le transport frigorifique *« ouvre les marchés européens à la viande congelée d’Amérique, d’Australie ou de Nouvelle-Zélande. Entre 1874 et 1910, près de 5 millions de tonnes de bœuf frais congelé sont importées en Grande-Bretagne, grande consommatrice de viande. Durant les années 1910, l’Argentine abat 3 millions de moutons par an destinés aux grillrooms de Londres » (ibid., p.659).*

Dans ce contexte, outre les acteurs industriels, les marchés financiers interviennent de plus en plus dans les échanges, dans la définition de la qualité des produits alimentaires ainsi que dans la spécialisation agricole :

« Le marché des matières premières agricoles se développe alors selon un modèle capitaliste poussé. Dès les années 1790, la spéculation sur le sucre ou le café favorise la concentration des négociants. [...] La Bourse du commerce de Chicago, fondée en 1848, devient le premier marché international des matières premières agricoles, alors que les échanges de céréales bénéficient au même moment d’inventions comme le silo-élevateur pour le stockage des grains. [...] Les marchés à terme régulent aussi la qualité des denrées, qu’ils classifient et contrôlent, poussant à la sélection des espèces les plus productives et résistantes » (ibid., p.660).

4-3- Surveiller et nourrir les classes populaires urbaines

Comme aux siècles précédents, l'alimentation occupe une place centrale dans la vie quotidienne des populations et reflète les inégalités entre groupes sociaux. Entre urbains et ruraux d'abord : la ville est toujours considérée comme le lieu de l'abondance. On continue à y consommer davantage de viande et de vin qu'à la campagne – le ratio est encore de 2,5 à 1 pour la viande dans les années 1890 (Bruegel, 2021b). Inégalités entre catégories sociales urbaines, ensuite, ce qui transparaît dans la part du budget consacré à l'alimentation. « *Les paniers alimentaires des familles ouvrières absorbent les deux tiers de leurs dépenses à la fin du Second Empire, alors que leur part s'établit à 40 % dans les familles bourgeoises. Elle varie entre 50 et 60 % durant les années 1930 pour les classes populaires et ne s'élève plus qu'à 20 % dans les budgets bourgeois* ». Le régime alimentaire des ménages bourgeois est par ailleurs plus calorique, plus gras, plus sucré et plus carné que celui des familles ouvrières (*ibid.*, p.713). Autre continuité notable avec l'époque moderne, ces inégalités socio-alimentaires sont théorisées et légitimées par certains savants du temps :

« Plus robuste, plus saine d'esprit et de corps, vit à côté et au-dessus de la classe ouvrière, la bourgeoisie travailleuse, celle qui exerce dans nos grandes villes le commerce de détail et l'industrie ; cette partie laborieuse de nos populations urbaines possède l'aisance et s'efforce par le travail, par l'ordre, par les habitudes d'économie, par la simplicité des mœurs, d'arriver à l'indépendance. C'est dans cette classe que se recrutent les hommes d'élite qui marchent à la tête du pays ; c'est elle qui a fourni la plupart des esprits sérieux qui, depuis soixante ans, l'ont illustré. C'est aussi dans cette portion de la société que les bonnes mœurs, la vie régulière, l'alimentation choisie, le contentement de l'âme, l'exercice modéré du corps et de l'intelligence, maintiennent les digestions faciles et par suite la vigueur et la santé » (Aron, 1989, p.197, citant un extrait de *Le cuisinier et le médecin* de L.-M. Lombard publié en 1855).

Au sein de cette bourgeoisie se poursuit le processus d'homogénéisation des pratiques culinaires des sociétés occidentales entamé au XVIII^e siècle avec en France la « cuisine bourgeoise ». Qualifié de « *middling cuisine* » par l'historienne Rachel Laudan,

ce régime accompagne les pratiques d'une classe moyenne émergente qui cherche à imiter la cuisine des plus riches. « Ainsi, au tournant du XX^e siècle, partout dans le monde anglo-saxon, qui couvre environ 10% de la population mondiale, on mange sensiblement la même chose : du pain blanc, de la viande fraîche, des biscuits/cakes salés ou sucrés, du thé ou du café » (Cronier et Le Bras, 2021, p.668). Les denrées les plus qualitatives devenant l'apanage des boutiquiers, les marchés constituent des lieux d'approvisionnement privilégiés pour les classes modestes. Autour d'eux s'organisent de véritables îlots d'habitat populaire (Roy, 1998).

D'autres lieux sont dédiés à la clientèle bourgeoise. Les grands magasins – tels que le Bon Marché, créé en 1852 et dépeint par Zola dans *Au Bonheur des Dames* intègrent progressivement des rayons alimentaires. Les grands restaurants fleurissent à l'initiative de chefs cuisiniers et de maîtres d'hôtel que la Révolution de 1789 a privés de leurs emplois au sein des maisons aristocratiques, et dont la réputation profite des écrits d'éminents gastronomes tels Grimot de la Reynière (Aron, 1989). Ainsi, « d'une centaine avant la Révolution, les restaurants passent à 500 ou 600 sous l'Empire et à 3000 sous la Restauration » (Pitte, 1996, p.773) et le grand restaurant devient « un marqueur d'urbanité, au même titre que le théâtre, l'opéra ou le musée » (Quellier, 2021c, p.642).



Figure 14: Les Frères Provençaux, vue intérieure vers 1846 d'après une gravure de l'époque. Source : Domaine national du Palais Royal ©DR

Les inégalités entre les extrêmes sociaux sont rendues d'autant plus criantes par la croissance démographique des villes et l'industrialisation. Elles engendrent et propagent une nouvelle forme urbaine, le taudis (Mumford, 2011), dont les habitants se nourrissent de produits récupérés ou *d'arlequins*, plats composés à partir des restes des tables bourgeoises, qu'ils achètent à bas prix auprès des regrattiers.

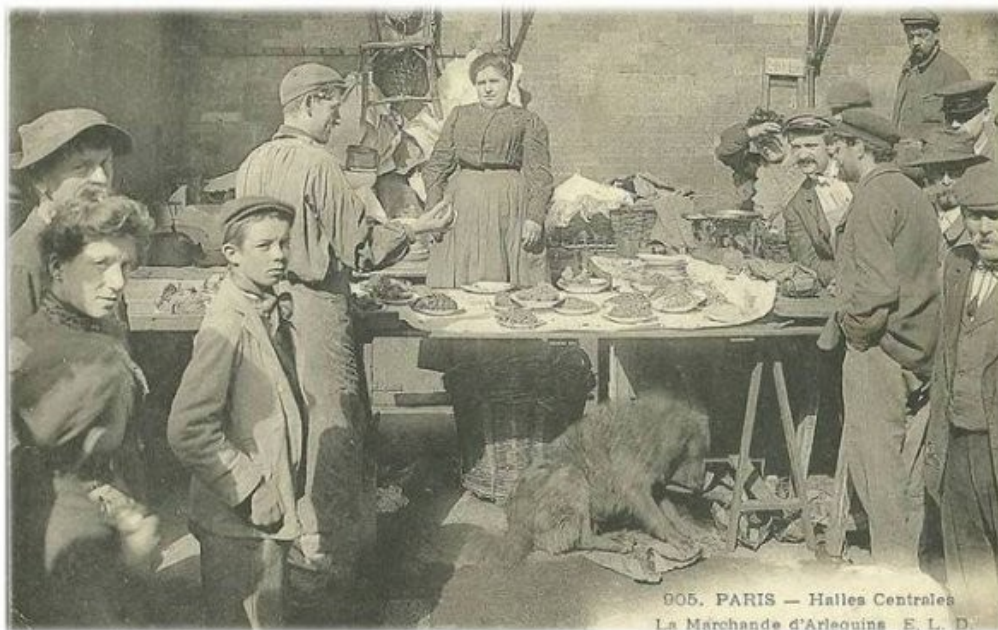


Figure 15: Marchande d'arlequins – carte postale – Paris, Halles centrales

Ces inégalités matérielles sont également des marqueurs symboliques forts.

« La société dominante constitue l'injustice économique en instrument de puissance. La cuisine lui sert d'armoiries, elle y projette sa présomption. L'aliment en est l'anecdote ; l'essentiel : l'art, le style, le superflu érigés en philosophie. Aux autres, aux réprouvés ressortit le besoin sordide, la nourriture qui vient remplir son rôle animal. Triomphante, la bourgeoisie découvre à table l'Esprit que l'aristocratie avait rencontré à la guerre et, mi-stupide, mi-impudente, renvoie à la bestialité les ventres vides, les producteurs réels auxquels, par politique, elle refuse le droit de dîner » (Aron, 1989, p.251).

Mais de 1789 aux années 1920, la France et l'Europe sont traversées par une succession d'insurrections et de révolutions. Les courants politiques et sociaux de gauche – socialisme, anarchisme, syndicalisme, marxisme, etc. (Becker et Candar, 2004) se structurent et remettent en question cet ordre social et alimentaire. Cette période voit

aussi émerger un esprit de réforme et particulièrement de « réforme urbaine⁶⁵ ». Son principal foyer en France est le Musée social, fondé en 1894, dont la Section d'hygiène urbaine et rurale constitue un creuset législatif et professionnel pour l'urbanisme en gestation (Claude, 2006). « *La version française de la réforme urbaine est fortement marquée par les positions et les activités de Frédéric Le Play et de son école autour de sa revue la plus connue La Réforme sociale. A l'origine de ce mouvement, le projet de son initiateur est de combiner le développement de connaissances empiriques, d'enquêtes et d'expériences avec la promotion d'actions pratiques visant à améliorer la situation de la classe ouvrière* » (ibid., p.58).

L'alimentation devient une préoccupation particulière avec l'augmentation des repas pris hors du domicile, dans un contexte d'augmentation des rythmes de travail ainsi que des distances domicile-travail, corollaire de l'expansion urbaine non compensée par des transports en commun tout juste émergents. Une offre dédiée et pléthorique se développe au sein des villes pour répondre à cette demande :

« « Les restaurants abondent dans tous les quartiers populaires, et même sur le boulevard », indique *L'almanach illustré en 1908*, et c'est sans mentionner les brasseries, les crémeries, les « bouillons », les restaurants coopératifs et tous ces commerces alimentaires qui émerveillent les visiteurs du Quartier latin – boulangeries, cuisines publiques, marchands des quatre saisons, pâtisseries, rôtisseries, traiteurs. L'ubiquité des commerces alimentaires à Paris frappe les esprits à la fin du XIX^e siècle quand la ville compte 1 500 restaurants, plus de 2 000 cafés et brasseries, et 9 000 marchands de vin-restaurateurs. Le journaliste et littérateur Émile Goudeau (1849-1906) capte l'ambiance – et la possibilité de trouver facilement à manger au cours de la journée – lorsqu'il brosse un portrait de ces « temples de la consommation que nous appelons, nous, Restaurants, Brasseries, Mastroquets, Cafés, Dégustations, Distillations, Caboulots, Beuglants, Débits : tout pour le service de l'estomac. Il est des rues parisiennes où, sur cent commerces, quatre-vingt-dix ont trait à la boustifaille ou à la boisson ». *Paris n'a rien d'exceptionnel : ce tableau s'applique à d'autres grandes villes* » (Bruegel, 2018, p.175).

65 Mouvement protéiforme qui se diffuse dans le dernier tiers du XIX^e siècle dans les pays occidentaux, agrégeant des groupes idéologiquement divers, « elle est attendue de changement autant que souci philanthropique, projet politique, social autant que scientifique. » (Claude, 2006).

Pourtant, des voix commencent à s'élever. La science nutritionnelle moderne est en plein développement. Dès le milieu du XIX^e siècle les chercheurs ont mis en évidence le rôle et les fonctions des différents nutriments et cherchent à définir les besoins quotidiens des mangeurs. Les carences alimentaires sont dénoncées, particulièrement celles des femmes qui déjeunent moins bien et plus rapidement que les hommes, car elles ont la charge quotidienne d'assurer sur le temps de pause du midi les courses pour le dîner. En effet, aucun moyen technique (réfrigération, congélation) n'existe au sein des foyers pour conserver la nourriture et donc anticiper les repas familiaux.

Les préoccupations nutritionnelles ne sont cependant jamais très éloignées d'un souci de moralisation des mœurs : les restaurants féminins fondés notamment par des mouvements catholiques visent autant à mieux nourrir qu'à éviter la promiscuité avec les salariés et ouvriers masculins (Bruegel, 2018 et 2021b). La même tension entre nourrir et surveiller sous-tend la création de la restauration collective d'entreprise. Initiée dès le milieu du XIX^e siècle par un patronat paternaliste, « *notamment dans la région lyonnaise avec les Montgolfier à Annonay ou les cimenteries Lafarge au Teil* », elle prend son essor à partir de la Première Guerre mondiale, notamment sous l'action du ministère d'Albert Thomas (Vigna, 2014, p.48). Son succès reste cependant mitigé jusqu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale auprès d'ouvriers qui luttent contre le chronométrage des temps de travail et redoutent la réduction des temps de repos. Ils privilégient par ailleurs le libre choix de leur menu et de leur sociabilité au déjeuner (*ibid.*). Enfin, la classe ouvrière crée aussi ses propres lieux d'approvisionnement : les magasins coopératifs. Ils proposent en premier lieu du pain et un ensemble de denrées alimentaires ainsi que des produits non alimentaires. Ces magasins sont la tête de pont d'un mouvement coopératif plus vaste qui se déploie particulièrement entre le milieu du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle (Dohet, 2018).

La réforme urbaine s'attelle à l'ensemble des dimensions de la vie ouvrière et porte aussi ses réflexions sur l'espace du logement et sur le temps libre. Déjà présente dans les discours de Frédéric Le Play, l'idée d'encourager le jardinage, à des fins d'autoproduction alimentaire mais aussi de loisir et de saine occupation, est concrétisée par l'abbé Lemire qui initie en 1895 à Hazebrouck, à travers la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, le mouvement des jardins ouvriers (Demailly, 2014). La fonction alimentaire des jardins potagers urbains prendra une importance majeure lors des deux conflits mondiaux. Elle est encouragée par les autorités publiques à travers des

campagnes tels que « Dig for Victory » en Grande-Bretagne (1,4 millions de potagers sont cultivés en 1945) ou les « Victory gardens » aux États-Unis. En France les jardins potagers se multiplient surtout pendant la Seconde Guerre mondiale, sous l'action conjointe (bien qu'idéologiquement divergente) de la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer et du régime de Vichy, qui réquisitionne du foncier et octroie des subventions. Ces périodes marquent le retour en villes de pratiques que la modernité industrielle avait fait reculer (à l'instar de l'élevage de lapins et volailles, dont l'interdiction est levée dans les villes françaises pendant la Seconde Guerre mondiale). Elles permettent, par la mise en culture de tous les espaces libres, d'alléger la pénurie de produits frais (Cronier, 2021). En 1950, face aux critiques des urbanistes envers le rôle du pavillonnaire dans l'étalement urbain au détriment des terres arables, la Ligue du Coin de Terre met en avant la productivité des jardins familiaux (attachés à un pavillon individuel ou regroupés), quatre fois supérieure à la culture céréalière et équivalente à la culture légumière de plein champ (Philipponneau, 1955).

Enfin, l'intégration des pratiques alimentaires dans le logement est prise en main en France par les membres du Musée social évoqué plus haut, dont le président Jules Siegfried est à l'origine de la loi éponyme de 1894 qui permet à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et aux Caisses d'épargne de prêter des fonds aux organismes d'Habitations à Bon Marché (HBM, qu'il a également créés), posant ainsi les bases du logement social. Au principe d'un logement accessible aux budgets ouvriers se conjugue celui d'un logement salubre, c'est-à-dire aéré, ensoleillé, entouré de verdure et jouissant de tous les éléments de confort moderne. Parmi ceux-ci, la cuisine en tant que pièce à part entière s'impose comme une norme qui n'est plus l'apanage des plus riches. Elle intègre eau courante, poubelles et vide-ordures, garde-mangers (souvent en saillie sur les façades afin de conserver les aliments grâce à l'air extérieur hivernal, en attendant que les techniques de réfrigération se déclinent à l'échelle domestique), cuisinières à charbon ou à bois, etc. Architecture moderne et taylorisme façonnent les propositions en la matière, d'abord aux États-Unis avec le mouvement « Household Engineering Scientific Management in the Home » initié par le travail de Catherine Beecher qui crée en 1860 un modèle de cuisine inspiré de l'organisation des paquebots, puis en Europe où la « cuisine laboratoire » est un thème récurrent des CIAM⁶⁶. Conception rationnelle, concentration de l'espace pour gagner du temps, équipement en appareils ménagers : la cuisine devient

66 Les congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) réunissent entre 1928 et 1959 des architectes tels que Le Corbusier, Charlotte Perriand, Max Ernst, Alva Aalto, Eileen Gray, Alberto Sartoris, etc. Leurs travaux inspirent la Charte d'Athènes, publiée par Le Corbusier, qui définit les principes du fonctionnalisme.

une annexe technique de la salle à manger, dont elle est alors séparée avant de s'ouvrir à la fin du XX^e siècle (Clarisse, 2004).



Figure 16: la cuisine de Francfort, conçue par l'architecte Margarete Schütte-Lihotzky en 1926 – Source : Wikipedia

4-4-Apogée et déclin des synergies ville-agriculture

Parmi les sujets d'inquiétude que suscite chez les contemporains la croissance urbaine spectaculaire du XIX^e siècle, le recul voire la disparition des ceintures maraîchères transparait sous la plume d'Armand Husson, chef de division à la préfecture de la Seine qui établit l'inventaire des *Consommations de Paris* en 1856 (Williot, 2018). Pourtant, le XIX^e siècle est bien celui de l'apogée des synergies ville-agriculture (Phlipponneau, 1955 ; Barles, 2018 ; Poulot, 2018). L'agencement des cultures autour de Paris suit alors une logique qui correspond globalement au modèle théorique élaboré à cette même période par Johann Heinrich Von Thünen, premier à avoir formalisé les facteurs influant sur l'utilisation des terres agricoles en fonction de leur proximité à la

ville⁶⁷ : anneaux de cultures spéciales à proximité de la ville puis cultures céréalières sur les plateaux plus lointains (Poulot, 2018).

Ces « cultures spéciales » ou « cultures de spécialistes » – au sens où elles diffèrent des cultures des campagnes par leur localisation au contact direct des espaces urbains, mais aussi par les techniques employées (cf. supra au point 3-5), la structure agraire et l'habitat – naissent sous l'Ancien Régime, mais leur production augmente considérablement au XIX^e siècle du fait de transformations techniques (Phlipponneau, 1955). Chimistes et agronomes commencent à mesurer de plus en plus précisément l'apport des composants chimiques contenus dans les boues urbaines, faisant naître une lucrative industrie des engrais : « poudrette » élaborée par dessiccation des vidanges des fosses d'aisance urbaines, « sulfate d'ammoniac » issu de la distillation de la partie liquide des vidanges, etc. (Barles, 2018). On pratique également l'épandage des eaux usées dans les plaines cultivées de Gennevilliers.

Dans les rues de Paris, chiffonniers et boueux sont des maillons indispensables de ce vaste système de recyclage. Les maraîchers de la banlieue parisienne produisent des variétés réputées sur le marché parisien (cerises de Montmorency, asperges d'Argenteuil, etc.) et bénéficient en retour de prix de revient beaucoup plus élevés que les cultivateurs de province grâce à la vente directe, à la plus-value liée à la fraîcheur des produits, aux proportions moindre de pertes ainsi qu'à la possibilité de ralentir ou d'accélérer les récoltes suivant les cours du marché (Phlipponneau, 1955, p.226).

67 Le modèle de Von Thünen (1827) est principalement fondé sur la rente de localisation (le retour sur investissement dans la terre et sa mise en culture), qui dépend des coûts de transport vers le marché urbain et diminue à mesure que l'on s'éloigne de la ville. Von Thünen élabore ainsi un schéma selon lequel, dans des conditions uniformes de culture et avec un seul mode de transport, l'activité agricole s'ordonne en six anneaux concentriques : 1) fruits, légumes et lait au plus près de la ville, 2) boisements, 3),4) et 5) cultures de céréales (avec une place croissante de la jachère et des prairies dans les deux dernières), 6) élevage extensif (Poulot, 2015, p.54-55).



Figure 17: Cultures maraîchères à Bobigny : les divers dispositifs de protection (sans date) – Source : Ville de Bobigny

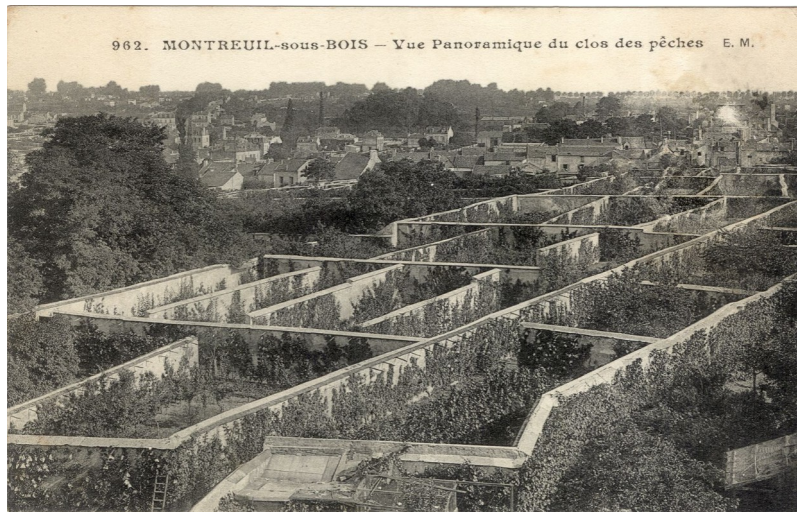


Figure 18: Murs à pêches de Montreuil (sans date) – Source : Wikipedia



Figure 19: collecte à cheval des ordures ménagères (1914) - Source : Hippotese

Néanmoins, dès la fin du XIX^e siècle ces synergies sont remises en question par de multiples facteurs : la découverte de nouvelles sources d'engrais (phosphates fossiles, potasse, sulfate d'ammoniaque produit dans les fours à coke), l'abandon progressif de la traction animale et la raréfaction du fumier qui en résulte, ou encore l'augmentation des coûts de fabrication des engrais à partir des matières premières urbaines (*ibid.* ; Barles, 2018). En 1910, une note de l'administration parisienne en charge du contrôle des usines d'ordures ménagères traduit les arbitrages en cours entre activités agricoles et industrielles : « *quelles que puissent être à cet égard les doléances des agriculteurs, rien ne saurait amener la ville à subventionner l'agriculture plutôt que l'industrie, et à fabriquer dans des conditions fort onéreuses des engrais encombrants, alors qu'elle peut à meilleur compte produire de la vapeur ou de l'énergie électrique* » (Phlipponneau, 1955, p.157).

Les complémentarités ville-agriculture se prolongent jusqu'aux années 1930, lorsque les *excreta* urbains commencent à être traités par des moyens plus économiques (rejet des eaux usées à la mer ou en rivière, mise en décharge des déchets). Les pratiques de récupération, qui connaissent un regain d'intérêt entre 1939 et 1945, disparaissent après-guerre et le chiffonnage est interdit à Paris en 1946 (Barles, 2005). De même, si au début des années 1950, « *les cultures spéciales de banlieue s'étendent sur de plus grandes surfaces qu'à la fin du XIX^e siècle et fournissent au marché parisien des quantités plus importantes de marchandises* », elles sont fortement menacées par les constructions suburbaines (Phlipponneau, 1955, p.107).

Ce déclin, qui s'accroît tout au long du XX^e siècle, a pu jeter dans l'ombre les utopies, projets ou réalisations, pourtant nombreux, que portent un certain nombre de penseurs de la ville à partir de la fin du XIX^e siècle. Ceux-ci voient dans les complémentarités entre ville, industrie et agriculture (ou entre ville industrielle et campagne agricole) une nécessité pour nourrir les urbains mais aussi une réponse aux maux de la ville et de la société du temps. La question alimentaire n'est jamais le seul enjeu. Elle est indissociable de réflexions plus vastes sur les façons d'habiter le monde et de faire société. Considérant les dommages créés par une croissance urbaine accélérée et chaotique tant sur les villes que sur les campagnes affectées par les constructions nouvelles mais aussi par l'exode rural et l'appauvrissement des populations, ces réflexions englobent l'ensemble des établissements humains (Maumi, 2018 ; Marot,

2018). Elles s'inscrivent cependant dans des perspectives idéologiques et pratiques hétérogènes.

Le penseur anarchiste Pierre Kropotkine propose dans un ouvrage de 1888 intitulé *The industrial village of the future* de réconcilier les « deux sœurs » ville et agriculture au sein de « villages industriels ». Contre la concentration de l'industrie en ville qui provoque l'entassement des populations, Kropotkine invite à disséminer les industries dans la campagne : « cette mesure nous sera imposée par la nécessité de produire pour les producteurs eux-mêmes ; elle sera imposée par la nécessité pour toute femme et pour tout homme bien portant de consacrer une partie de leur travail manuel en plein air ; et elle sera rendue encore plus nécessaire lorsque les grands mouvements sociaux, qui sont aujourd'hui devenus inévitables, viendront modifier les formes actuelles du commerce international et contraindre chaque nation à demander sa subsistance surtout à ses propres ressources » (cité dans Maumi, 2018, p.184). Les vulnérabilités géopolitiques des échanges alimentaires mondialisés sont ainsi soulignées dès la fin du XIX^e siècle. L'autosuffisance alimentaire apparaît comme un impératif qui doit se traduire au plan spatial, mais aussi comme une source d'épanouissement humain dans une société que Kropotkine imagine débarrassée de ses hiérarchies traditionnelles (financières, entre travail manuel et intellectuel, etc.).

Le « Village Industries Program » lancé par l'industriel Henry Ford se situe dans une toute autre approche politique, sous-tendue par des logiques capitalistes et de productivité industrielle. Cependant, il répond aussi à un objectif de déconcentration urbaine. Il s'agit d'implanter, dans les campagnes, de petites unités de production liées aux usines principales de l'entreprise, afin de concilier développement urbain et rural et d'améliorer les conditions de vie d'ouvriers qui sont en même temps des agriculteurs. Dix-sept villages sont créés sur ce principe aux États-Unis entre 1918 et 1941.

« Réunir ensemble le meilleur de la ville et de la campagne », tel est également le but qu'Ebenezer Howard développe dans son ouvrage *To-morrow : a Peaceful Path to Real Reform*⁶⁸ (1898), à travers le concept de « Cité-Jardin ». « Il souhaite que la population vive dans une ville atteignant l'autonomie alimentaire, recyclant ses déchets alimentaires en engrais et participant à un réseau de villes procurant des débouchés pour la production agricole locale. Son système comprend trois parties, la propriété coopérative des terres, qui évite toute spéculation foncière et rend viable l'économie ; la

68 Traduit en français sous le titre *Demain : une voie pacifique pour une réforme véritable*, l'ouvrage est réédité en 1902 sous le titre *Garden Cities of To-morrow (Les cités jardins de demain)*.

« ceinture verte » constituée de terres arables cultivées ou non et la réserve de jardins ouvriers dans la ville » (Cabannes et Ross, 2020). L'ambition d'autonomie alimentaire induit l'organisation spatiale de la cité-jardin idéale, conçue pour environ 32 000 habitants sur 2 400 hectares, selon une logique radioconcentrique dans laquelle le bourg est entouré d'une ceinture verte agricole.

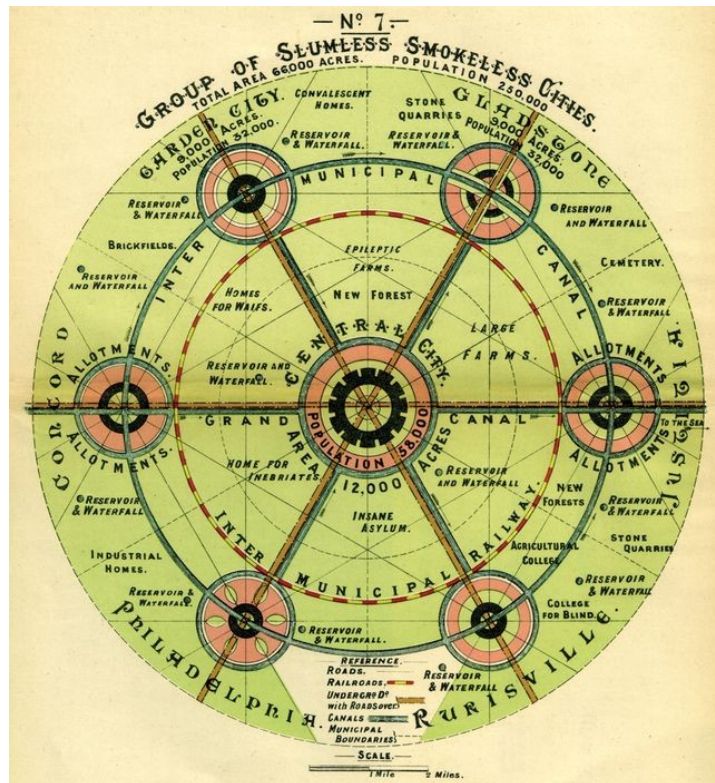


Figure 20: Schéma de principe des « Garden cities » d'Ebenezer Howard
- Source : Wikipedia

Ici aussi la modernité industrielle est mise au profit d'un développement ville-campagne équilibré. La cité-jardin ne forme pas un isolat, elle est reliée par les réseaux viaires, ferrés et par des canaux à d'autres cités-jardins afin de faciliter la circulation des personnes et des produits agricoles. L'ensemble est amené à constituer une « cité sociale » (*social city*) d'environ 250 000 habitants. Commerces et services publics lui doivent lui conférer par ailleurs les attributs urbains souhaités par Howard. Réalisée en 1904 sur ce modèle et d'après les plans des architectes Barry Parker et Raymond Unwin, la cité-jardin de Letworth en Angleterre fonctionne (encore de nos jours) selon un régime de propriété foncière particulier qui place la production agricole au cœur de l'économie de la ville. La majeure partie des parcelles et des biens de la commune appartiennent à une fondation foncière communautaire qui réinvestit les loyers qu'elle perçoit dans l'entretien des espaces et dans des activités sociales (*ibid.*).

Dans les années 1920-1930, d'autres théoriciens et architectes confrontent leur visions de ces complémentarités ville-campagne. Le Corbusier prétend englober l'ensemble des établissements humains dans un « *urbanisme total* ». S'il s'intéresse d'abord à l'organisation de la ville, l'espace rural et l'activité agricole n'échappent pas à sa stratégie intégrale. « *La ferme, le village, la ville : voici nos buts de guerre, l'objet de notre mobilisation* », écrit-il dans *La Ville radieuse* (cité dans Maumi, 2018, p.187). Il élabore ainsi un modèle de « *ferme radieuse* » et de « *village radieux* ». Complémentaires dans leurs fonctions, ce qu'il nomme les « *trois établissements humains* » demeurent néanmoins spatialement distincts, selon le principe du zonage qui fera florès dans l'urbanisme de l'après-guerre.

Cette vision compte de nombreux détracteurs dès ses origines, parmi lesquels Frank Lloyd Wright qui, dans sa proposition intitulée Broadacre City (1932) invite plutôt à désurbaniser la société. En opposition à l'urbanisme, il défend un « *ruralisme* », seul à même selon lui de contrer les dommages économiques et écologiques causés aux campagnes par la demande alimentaire urbaine (*ibid.*). Broadacre City, ville divisée en propriétés égales d'une superficie d'un acre ne possède pas de centralité identifiée, les services sont équitablement répartis et les habitants produisent eux-mêmes la majeure partie de leurs moyens de subsistance. Vision à la fois démocratique et écologique, la trame urbaine se construit en opposition au *big business* et au profit du « petit » : petites fermes, petites usines, petites universités, etc. (Maumi, 2018).



Figure 21: Broadacre City (maquette) – Photo de Skot Weidemann – Source : Frank Lloyd Wright Foundation

Amorcées dès la fin du XVIII^e siècle par la diffusion de l'esprit scientifique des Lumières, par les changements politiques résultant de la Révolution de 1789 et par le succès croissant des théories économiques libérales, des transformations urbaines et alimentaires de grande ampleur se mettent en place au XIX^e siècle. Industrialisation, mutations agraires, croissance des villes et de la demande alimentaire interfèrent et leurs effets conjugués bouleversent les systèmes alimentaires urbains : élargissement de l'hinterland, montée en puissance des acteurs privés, désengagement progressif de l'État et des villes, prémices de linéarisation du métabolisme urbain, etc.

Néanmoins, dans la continuité des périodes historiques précédentes, l'alimentation demeure une préoccupation centrale et marque de son empreinte les esprits comme les paysages urbains. Les acteurs urbains continuent à s'investir – et à investir – dans des réflexions et des aménagements qui visent à accompagner les progrès de la modernité industrielle (principes de vitesse, de circulation, de rationalisation, de regroupement et de montée en volume des activités) et à en contrer les effets délétères (insalubrité des espaces, santé des corps, moralité des mœurs). L'alimentation s'industrialise et s'inscrit dans des logiques économiques de plus en plus capitalistes. Les villes se dotent de réseaux (chemins de fer, adduction d'eau, égouts) qui transforment leurs rapports aux territoires proches et lointains.

On se tient là, en somme, sur une ligne de crête. L'exacerbation des enjeux alimentaires amène les synergies entre villes et alimentation à des degrés inédits, tant au plan matériel (les cultures spéciales de la banlieue parisienne font à cet égard figure d'emblème) qu'au plan conceptuel. L'autonomie ou l'autosuffisance alimentaire sont au cœur de nombreux projets relevant du champ naissant de l'urbanisme, que les visées soient capitalistes (« Village Industries Program » de Ford), réformistes (Cités-jardins d'Howard) ou révolutionnaires (villages industriels de Kropotkine). Mais dans le même temps, « se nourrir » ne figure pas parmi les fonctions universelles de la ville énoncées dans la Charte d'Athènes (1933). Il semble que symboliquement l'oubli, « *l'incompréhensible omission* » (APA, 2007) entre urbanisme et alimentation commence ici. Le divorce n'est cependant véritablement consommé qu'au cours des décennies 1950 à 1970, sous l'effet d'un urbanisme fortement teinté de fonctionnalisme et préoccupé par la Reconstruction, mais aussi de l'intensification des dynamiques d'industrialisation et de privatisation du système alimentaire.

5) Depuis 1945 : urbanisme et alimentation : distanciation et rapprochements

Divorce, ruptures, distanciations, déterritorialisation, etc. Les appréciations sont unanimes et les qualificatifs sans appel pour désigner les rapports entre ville et alimentation dans les quelque sept décennies passées (Bognon, 2014 ; Brand, 2015 ; Bricas et al., 2017). Comment, dans ce contexte, en est-on arrivé à voir émerger le fait alimentaire dans certains projets urbains des années 2010 – et à présenter ce phénomène comme une nouveauté voire une innovation ? Pour le comprendre, il faut retracer les évolutions de chacun de ces pôles, l'urbanisme et l'alimentation, à partir du milieu du XX^e siècle, en les mettant en perspective avec des évolutions politiques, économiques et sociales globales. Il faut aussi continuer à tirer les fils distendus, parfois presque invisibles, qui les relient malgré tout. À cette condition il semble possible de préciser les questionnements qui concernent l'ampleur de leur rapprochement, son caractère plus ou moins éphémère ou pérenne, ses répercussions potentielles sur les dynamiques propres à chacun des pôles et, plus largement, sur les pratiques et régimes alimentaires des urbains, sur la gouvernance alimentaire des villes ou encore sur la matérialité des territoires.

On s'attachera donc tout d'abord à saisir les multiples facteurs qui sous-tendent cette déterritorialisation de l'alimentation, laquelle demeure dominante aujourd'hui. On cherchera aussi à évaluer la responsabilité, dans ce phénomène, de l'urbanisme qui se structure institutionnellement et juridiquement au sortir de la seconde guerre mondiale et à apprécier les reconfigurations matérielles qu'elle génère dans les espaces urbains. Dans un deuxième temps, on soulignera le parallélisme des critiques et évolutions de l'alimentation et de l'urbanisme : montée en puissance des enjeux sanitaires et environnementaux, ouverture de l'horizon des possibles et accroissement des incertitudes, dénonciations de la standardisation et de la privatisation des goûts et des lieux. Enfin, on s'efforcera de mettre au jour les attaches que l'urbanisme a conservé, malgré cette dynamique de distanciation, avec certaines dimensions du système alimentaire. En passant en revue différents domaines d'action (agriculture, commerces, équipements, logements) et en retraçant l'évolution des pratiques qui passent, schématiquement, de logiques planificatrices à des logiques de projet, on verra par quels biais l'urbanisme et les villes agissent toujours – voire de plus en plus – sur l'alimentation et, potentiellement, sur sa reterritorialisation.

5-1-Déterritorialisation alimentaire et reconfigurations urbaines

5-1-1- Urbanisme et alimentation : une séparation à marche forcée qui vient acter un processus d'éloignement largement entamé

Né dans l'entre-deux guerres, l'urbanisme est fortement influencé dans sa structuration comme champ d'action politique et champ professionnel par les conséquences de la Seconde Guerre mondiale : « *les destructions de 1940-1944 mettent l'État dans l'obligation de déployer toutes les ressources nécessaires pour reconstruire. Les ruines ne sont complètement relevées qu'en 1954 et les services de dommage de guerre du ministère de la Construction ne disparaissent définitivement qu'à la fin de l'année 1964. A ces événements et à leurs conséquences immédiates s'ajoutent et succèdent d'autres nécessités et d'autres volontés, la planification économique, la construction massive de logements, et la maîtrise de l'urbanisation* » (Claude, 2006, p.103). L'esprit fonctionnaliste de la charte d'Athènes connote l'urbanisme et la vision de l'État pour ce qui concerne l'aménagement du territoire au sens large. Il induit une séparation et une spécialisation des activités par zones.

Ainsi l'aménagement des espaces urbains et agricoles suit des principes parallèles mais des chemins séparés. Les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 définissent des « *zones spéciales d'action rurale* » et créent les « *sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural* » (SAFER). La mise en œuvre de ces actions s'effectue sous la houlette du ministère dédié. L'action urbaine de l'État est quant à elle encadrée par le code de l'urbanisme créé en 1954. Elle entérine la priorité donnée à la construction rapide et massive de logements via les zones à urbaniser en priorité (les ZUP, outil de déploiement des quartiers de grands ensembles) instituées par le décret N°58-1464 du 31 décembre 1958. Une autre étape majeure est franchie avec la loi d'orientation foncière de 1967. Elle crée les principaux outils et documents d'urbanisme contemporains (objets d'évolutions ultérieures sur lesquelles on reviendra) : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), plan d'occupation des sols (POS), zone d'aménagement différée (ZAD, permettant de constituer des réserves en vue d'une urbanisation future), zone d'aménagement concertée (ZAC, outil majeur des projets urbains). Le principe du zonage est décliné à l'échelle du règlement associé au POS, qui dissocie clairement les zones urbaines des zones agricoles (zones NC).

L'approvisionnement alimentaire des villes ne relève ni des priorités ni des prérogatives de l'urbanisme post-1945. L'État se déprend de cet enjeu de façon générale. La politique agricole se joue et se décide aussi à l'échelle européenne à partir de la création de la Politique Agricole Commune (PAC) en 1962. L'État se désengage de l'ensemble du système alimentaire, en partie pour des raisons politiques liées à l'histoire récente, le principe du ravitaillement d'État étant assimilé au régime de Vichy et à l'occupation allemande (Grenard, 2007 dans Bognon, 2014), mais aussi sous l'effet des dynamiques enclenchées au XIX^e siècle, qui se poursuivent et s'accroissent : « *on assiste ainsi, à partir des années 1950, à la privatisation du système alimentaire, marquée par un fort cloisonnement et une spécialisation des secteurs économiques qui le constituent* » (Bognon et al., 2018, p.27).

Bien sûr, au sortir de la guerre, nourrir les populations est une préoccupation centrale des pouvoirs publics mus par un objectif de progrès social, mais la réponse apportée consiste à encourager et soutenir une agriculture productiviste. Prospérité agricole rime alors autant avec réponse aux besoins alimentaires qu'avec prospérité économique (Le Bras, 2021). Cette productivité agricole repose sur un ensemble de mutations agraires constituant la « *deuxième révolution agricole des temps modernes* » (Mazoyer et Roudart, 2002) : grande mécanisation (complexification des engins agricoles), motorisation (accroissement de la puissance des machines mais aussi des capacités de transports), chimisation (engrais minéraux et traitements), sélections des espèces végétales et animales (visant l'adaptation aux produits chimiques et l'accroissement de la rentabilité). Les gains de productivité considérables générés par ces évolutions assurent, pour la première fois à une telle échelle et à un tel degré de fiabilité, une sécurité alimentaire aux sociétés occidentales industrialisées.

« Dans l'histoire de l'alimentation occidentale, cette seconde partie du XX^e siècle est le temps d'une rupture fondamentale des rapports de l'homme à son milieu. Après des siècles de malnutrition atavique, tout le monde, désormais, mange à sa faim, certes de façon socialement différenciée, mais enfin tout le monde mange. Durablement, s'installe un sentiment d'abondance, et bientôt de surabondance ». (Poulain, 2017, p.16).

Cette surabondance signe une « *obsession de la quantité* » faisant de l'agriculture un secteur économique soumis aux mêmes contraintes de rentabilité que les autres et de l'alimentation une marchandise comme une autre, échangée sur les marchés

internationaux et produite selon des méthodes scientifiques et industrielles de plus en plus standardisées (Le Bras, 2021). Cette mutation est favorisée par les privations de la guerre.

« Elle est symbolisée avant tout par les produits surgelés qui investissent en masse la marché agroalimentaire au cours des années 1960, causes et conséquences de transformations technologiques et commerciales notables, à la fois dans les contenants (bols hermétiques de type Tupperware ou congélateurs durant les années 1960), les modes de cuisson (fours à micro-ondes durant les années 1970) ou les structures de distribution (émergence de la grande distribution). C'est le temps de la modernité et de la commodité au logis, qui remplissent les assiettes et les « frigos » de produits tout prêts » (Le Bras, 2021, p.750).

L'acceptation des produits alimentaires industriels est plus grande dans les villes que dans les zones rurales où l'autoconsommation continue de jouer un rôle important. Elle est favorisée par des évolutions sociales, notamment l'essor du travail féminin, non compensé par le partage des tâches domestiques, ainsi que par la croissance démographique provoquée par le « baby-boom ». L'alimentation industrielle « va inverser, dans les zones métropolitaines du moins, le rapport entre les ressources alimentaires et la population, faisant oublier les peurs malthusiennes de la fin du XVIII^e siècle » (Pedrocco, 1996, p.793). Elle entraîne également une distanciation cognitive des mangeurs avec leur alimentation (Bricas et al., 2017). Alors même que la consommation calorique journalière augmente, le temps passé à s'approvisionner et à transformer les aliments, comme la part de l'alimentation dans le budget des ménages (qui passe par exemple, aux États-Unis, de 30% en 1950 à 15% en 1980) ne cessent de se réduire.

« Cette industrialisation de l'agriculture et de l'alimentation est globale à l'échelle de la planète et dominante au regard des quantités produites et des rapports de force entre acteurs des systèmes alimentaires. » (Gasselin et al., 2021, p.16).

Adoptées par les mangeurs et donc stimulées par la demande, l'industrialisation et la standardisation des produits sont aussi largement dictées par les impératifs de la grande distribution en matière de stockage, de transport, de présentation et de conservation des produits : « l'agriculture sélectionne des produits pour leur apparence et leur durée de

vie dans les linéaires », les bouteilles en plastique, plus faciles à manutentionner, s'imposent (Fischler, 1996, p.865).

5-1-2-Distanciation fonctionnelle et transformations matérielles

Associées à la poursuite de la croissance urbaine, les politiques de spécialisation agricole régionale et de remembrement des parcelles modifient les paysages en profondeur. En Île-de-France, par exemple, tandis que les exploitations grandissent et s'orientent principalement vers la production céréalière, les cultures spéciales perdent du terrain sous l'avancée du front urbain et les chemins, les haies, les murs de culture disparaissent. Commun à la plupart des villes, le recul des ceintures maraîchères traduit aussi l'évolution des circuits d'approvisionnement, concentrés entre les mains de l'industrie et de la grande distribution. La déconnexion des villes et de leur hinterland transparaît aux plans fonctionnel et matériel : si en 1944, 77 % des fruits et légumes des Halles proviennent de la banlieue parisienne, ce flux se tarit progressivement et le transfert des Halles à Rungis en 1969 signe la fin d'un type de circulation alimentaire intramuros séculaire⁶⁹. Au total, en 2010, l'Île-de-France produit moins de 10 % des fruits et légumes qu'elle consomme, alors même que 50 % des sols franciliens restent constitués de terres agricoles. Les céréales qui y sont majoritairement cultivées ne sont destinées aux débouchés régionaux qu'à hauteur de 25 %, les 75 % restant approvisionnant d'autres régions françaises (26 %) et le marché international (49 %)⁷⁰. La ceinture maraîchère recule nettement : alors qu'en 1955 elle occupait 26000 hectares, en 1988 elle se réduit à 7200 hectares et occupe en 2010 moins de 5000 hectares⁷¹.

Par ailleurs, les villes continuent à externaliser les activités qui sont considérées comme des sources de nuisances : ordures ménagères, eaux usées, désormais canalisées et traitées par des industries dédiées, mais aussi industries de transformation alimentaire (Barles, 2011). L'éloignement de ces dernières répond également à des logiques d'optimisation de leur fonctionnement qui s'appuient sur les évolutions du

69 À titre d'exemple, la Ville de Paris recense au milieu des années 2000 soixante-dix producteurs sur les marchés intra-muros, dont les trois-cinquième viennent d'Île-de-France, le reste de régions souvent limitrophes, parfois plus lointaines (Bognon, 2014).

70 Données présentées dans le catalogue de l'exposition « Paris, capital agricole » (organisée par le Pavillon de l'Arsenal), sur la base des travaux de Michel Phlipponneau et de l'Institut Paris Région.

71 Chiffres issus d'une conférence en ligne intitulée « Petites Leçons de Ville - Produire local », donnée par Monique Poulot, organisée par le CAUE de Paris le 24 juin 2021 (https://www.youtube.com/watch?v=JEOv-pOWP30&ab_channel=CAUEdePARIS).

conditionnement, de la distribution et de la spécialisation agricole. Elles gagnent ainsi à se rapprocher des lieux de production où elles bénéficient de surcroît d'un foncier moins cher (Torre et al., 2013). Ces dynamiques produisent d'autres effacements dans le paysage urbain, à l'image des gares laitières parisiennes qui disparaissent dans les années 1970.

« L'émergence, dans les années 1960, de la grande distribution (Daumas, 2006) et la mise en place du procédé UHT (ultra haute température) - alternative prometteuse à la pasteurisation pour la stérilisation du lait - dans les années 1970, bouleversent à nouveau le mode d'approvisionnement parisien. Le traitement UHT permet un stockage pendant des mois à température ambiante contrairement à la pasteurisation qui n'assure la bonne conservation que pendant quelques jours au maximum. Toute manipulation de transformation et de transvasement se déplace maintenant à l'extérieur de la ville et le lait ne transite plus par les gares laitières pour parvenir aux détaillants. Le transport se fait surtout par camion et le lait arrive en bouteille et en carton (Boisard, 1994). La conservation étant garantie en l'absence de chaîne du froid, le lait devient un produit peu exigeant en matière de stockage et présente un avantage évident aux yeux de la grande distribution dont la part de marché ne cesse de croître (Boisard, 1994). Les mutations survenues dans le mode d'approvisionnement ont engendré la disparition des gares laitières dans les années 1970, dispositifs assurant pour le lait une fonction équivalente à celle des abattoirs pour la viande. » (Chaztimprios, 2011, p.38-39)

Les abattoirs municipaux constituent en effet un autre exemple d'équipement alimentaire urbain qui disparaît progressivement du paysage, du fait de circuits industriels plus concurrentiels et parce que beaucoup de villes n'assument pas les dépenses d'investissement nécessaires à leur mise aux normes. Le désengagement du système alimentaire concerne l'ensemble des acteurs publics, à l'échelle de l'État comme des villes. À Nantes, les abattoirs sont relocalisés sur des sites de plus en plus périphériques jusqu'à ce que leur budget, chroniquement déficitaire à partir de la fin des années 1970, décide la ville à en transférer la gestion à une société privée en 1988, laquelle mettra définitivement la clé sous la porte en 1995, entraînant la disparition des abattoirs de l'agglomération nantaise. À Paris, les abattoirs sont concurrencés par le

circuit de la « viande à main » (les animaux sont abattus sur le site d'élevage et la viande acheminée en morceaux). Malgré la décision du conseil municipal en 1958 de les conserver, leur activité décline, l'entreposage de la viande est transféré à Rungis en 1970 et ils ferment officiellement en 1974 (*ibid.*). Les sites sont parfois réaffectés à d'autres usages, parfois laissés en friches sur lesquelles fleurissent à partir des années 1980 de nombreux projets emblématiques de politiques municipales de renouvellement urbain, souvent à dimension culturelle comme à La Villette à Paris⁷². Enfin, le commerce indépendant qui préside à l'approvisionnement alimentaire urbain au XIX^e et qui fournit jusque dans les années 1960 près de 80 % des denrées consommées, voit ses parts de marché progressivement grignotées par la grande distribution et, par suite, nombre de boutiques ferment leur porte.

Ainsi, la distanciation entre ville et alimentation s'opère par la disparition de nombreux équipements alimentaires de l'espace urbain central. Ces disparitions ont pour corollaire la création de nouveaux objets urbains en périphérie des centres-villes. Comme pour la deuxième révolution agricole, la motorisation joue un rôle important dans les évolutions des territoires urbains caractéristiques de l'après-guerre. L'avènement de la voiture individuelle (ainsi que du carburant abondant et relativement bon marché) et l'expansion des réseaux routiers modifient la perception des distances, démultiplient les déplacements, favorisent et accompagnent l'étalement urbain et la périurbanisation. De nouvelles zones, commerciales cette fois, voient le jour à proximité d'axes routiers qui favorisent l'accès des marchandises (désormais majoritairement livrées par camion) comme des acheteurs.

Le 15 juin 1963, le groupe Carrefour inaugure le premier hypermarché à Sainte-Geneviève-des-Bois, dans le département de l'Essonne en grande couronne parisienne. Le magasin propose des produits alimentaires et non alimentaires sur une surface de 2 500m², ainsi qu'un parking de 450 places et une station-service. La restauration commerciale se développe également dans des proportions inédites, corollaire au développement des loisirs dans les années 1960-1970 : « *la grande nouveauté de l'après-guerre réside dans l'affleurement, puis l'extension d'une pratique jusque-là réservée aux classes sociales aisées : le repas-loisir pris au restaurant* » (Le Bras, 2021, p.755).

72 Le site intègre aujourd'hui une programmation culturelle dans l'ancienne grande halle des abattoirs, un parc urbain et de nouveaux équipements comme la Cité des sciences et de l'industrie, la Cité de la musique et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse.



Figure 22: Inauguration du premier hypermarché Carrefour à Sainte-Geneviève-des-Bois, 1963 - DR

Les centres urbains et les zones commerciales se dotent de nouveaux types de restaurants : cafétérias, pizzerias, fast-food, etc. Les symboles urbains et alimentaires de la société de consommation se rejoignent : Mc Donald's est fondé en 1952 et son premier établissement français s'implante en 1972 sur une des avenues du « Nouveau Créteil », quartier édifié dans l'esprit des villes nouvelles et du fonctionnalisme. Une nouvelle offre commerciale et de restauration, épicerie ethniques, restaurants de différents pays, se diffuse également au cœur des villes des années 1980 sous la double impulsion de populations immigrées, qui souhaitent se procurer certains produits spécifiques, et du tourisme de masse, qui généralise le goût pour d'autres cultures culinaires (Le Bras, 2021).

Enfin, le réseau des Marchés d'intérêt nationaux (MIN) créé en 1953⁷³ témoigne des ambiguïtés et tiraillements de l'État, entre affirmation du caractère stratégique et d'intérêt général de l'approvisionnement alimentaire et libéralisme économique. « *Le premier ministre J. Laniel, qui a promulgué la même année une loi favorisant la libre concurrence, confirme avec ce décret la volonté de l'État d'imiter les techniques – balbutiantes mais dont l'essor est prometteur – de la grande distribution en favorisant la « concentration sur des points judicieusement choisis » de marchés liant bassins de production et bassins de consommation* » (Bognon, 2014, p.140). C'est dans ce cadre qu'en 1969⁷⁴, les Halles de Paris sont transférées en première couronne, sur la commune de Rungis (à sept kilomètres au sud de Paris), à proximité de l'aéroport d'Orly inauguré

73 Décret n° 53-959 du 30 septembre 1953 portant sur l'organisation d'un réseau de marchés d'intérêt national.

l'année précédente, avec un accès direct depuis l'autoroute A6. L'organisation du site de 230 hectares environ reprend la spécialisation des pavillons par type de denrée en usage aux Halles. Ainsi, à l'obsession de la quantité et de la disponibilité des denrées répond le gigantisme des équipements de logistique et de commerce alimentaires, dans la continuité des principes de rationalisation des espaces et d'optimisation des flux déjà en vigueur au siècle précédent.

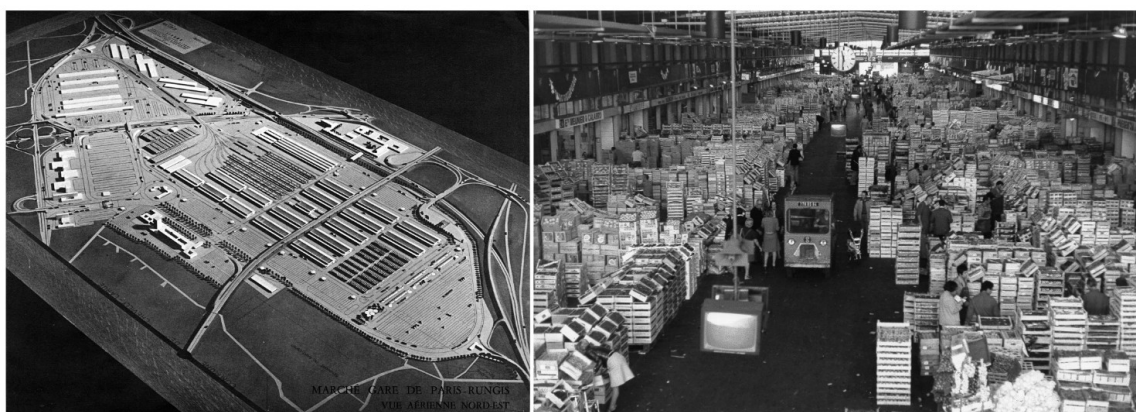


Figure 23: MIN de Rungis – gauche : maquette, vue aérienne Nord-Est (1967) / droite : vue sur le secteur des fruits et légumes du MIN de Rungis dans les années 1970. Source : Archives départementales du Val-de-Marne

5-2-Alimentation et urbanisme déterritorialisés : parallélisme des critiques

L'ampleur de ces changements ne doit pas masquer la persistance des pratiques telles que la commensalité domestique et la cuisine faite maison, comme en témoigne le succès continu des livres culinaires et émissions de télévisions spécialisées qui naissent dès les années 1950 (Le Bras, 2021). En outre, industrialisation, mondialisation, privatisation, modèle productiviste de l'alimentation, contiennent en germe des critiques et des oppositions qui trouvent de nombreux échos dans celles adressées à la ville et à sa fabrique. Sans prétendre en restituer ici toute la complexité et en ayant pleinement conscience de leurs multiples points de recoupement, on les présentera successivement en trois grands ensembles : les controverses sur les risques en matière de santé et d'environnement, la question de la perte de repères et des incertitudes croissantes et, enfin, les critiques en matière de standardisation des goûts comme des espaces.

74 Le MIN ouvre ses portes en 1969 au terme d'un processus de transfert décidé dès 1962 dans le Décret n°62--795 du 13 juillet 1962 relatif à la création dans la région parisienne d'un marché d'intérêt national et portant règlement d'administration publique pour le transfert des Halles centrales sur ce marché des transactions portant sur les produits qui y seront vendus (Bognon, 2014).

5-2-1-Santé des humains et durabilité des (éco)systèmes urbains

Dans *L'omnivore* (1993), Claude Fischler définit ce qu'il appelle le « *paradoxe de l'omnivore* » : d'un point de vue anthropologique, si le régime omnivore des humains leur procure une grande liberté alimentaire, il est aussi source d'anxiété, car l'innovation alimentaire, processus indispensable à la satisfaction des besoins nutritionnels, implique des risques d'empoisonnement. La qualité sanitaire des aliments est une préoccupation qui traverse les âges. Dans le contexte de l'industrialisation de l'alimentation, les premières lois en la matière datent du tournant du XX^e siècle. L'essor sans précédent des procédés et aliments industriels au sortir de la Seconde Guerre mondiale avait suscité des réactions dès les années 1950, en particulier aux États-Unis où le processus était le plus avancé, avec le « Food Additives Amendment » qui, en 1958, réglemente l'utilisation des additifs chimiques⁷⁵.

En ville, ces préoccupations environnementales permettent « *d'identifier, à la fin des années 1990, une nouvelle surmortalité urbaine. Si elle n'a rien à voir avec celle du XVIII^e siècle, car les différences qu'elle traduit sont bien moins importantes, elle est aujourd'hui source de préoccupation : sites et sols pollués, saturnisme infantile, pollution atmosphérique, problématiques de multi-exposition, etc. [...] Bien plus, se (re)pose la question du milieu urbain en tant que milieu de vie. [...] Le débat se présente aujourd'hui en ces termes : qu'est-ce que la place de la nature dans la ville et quelle nature dans la ville, quelle biodiversité urbaine dans quel biotope urbain ?* » (Barles, 2011). Au début des années 1990⁷⁶, les conséquences plus larges des activités agricoles et industrielles, mais aussi de l'urbanisation, sur la santé humaine et les écosystèmes, acquièrent en effet une place plus visible dans les débats internationaux⁷⁷. Ainsi, en 1992 la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (aussi appelée Sommet de la Terre) à Rio, donne une première définition de la notion de développement

75 Plus de 400 additifs chimiques sont mis au point aux États-Unis entre 1949 et 1959 pour permettre aux aliments de résister aux procédés de transformation industrielle. Le Congrès valide une liste de 704 additifs à la fin des années 1950, tout nouvel adjuvant étant désormais soumis à autorisation (Levenstein, 1996).

76 De nombreux mouvements sociaux précèdent et préparent la montée en visibilité médiatique de ces sujets dans les années 1990. Citons à titre d'exemple quelques travaux : le livre *Silent spring* de Rachel Carson, publié en 1962, qui rassemble des études montrant les dommages des produits chimiques sur la santé et l'environnement, rencontre un vif écho dans la contreculture des années 1960. Dix ans plus tard, en 1972, le rapport *Les limites à la croissance* rédigé par des chercheurs du MIT inaugure une série d'alertes scientifiques concernant l'aporie du principe de croissance économique dans un monde fini et les impacts des activités humaines (notamment agricoles et industrielles) sur le climat, la planète et les non-humains (notamment les six rapports d'évaluation publiés par le Groupement d'Experts Intergouvernemental sur le Climat entre 1988 et 2021).

77 Les années 1990 sont également celles des premières crises sanitaires et scandales alimentaires mondiaux (vache folle en 1996, dioxine en 1999, listeria, lait contaminé, lagsagnes à la viande de cheval dans les années 2010, etc.).

durable, crée le principe de précaution et enjoint les collectivités locales à élaborer des « plans d'action pour le XXI^e siècle » – les « Agendas 21 » – selon ces principes. En mai 1994 se tient au Danemark la première conférence des « villes durables ». Elle donne lieu à la « Charte d'Aalborg » qui, en référence et en opposition à la « Charte d'Athènes » du mouvement fonctionnaliste, promeut l'adaptation aux milieux, la mise en valeur du patrimoine et des potentiels locaux, la densification urbaine, la mixité fonctionnelle et sociale, la participation citoyenne (Emelianoff, 2004). Ces principes se diffusent dans cette même décennie à l'échelle des projets urbains avec le fleurissement de « quartiers durables », d'abord en Europe du Nord, qui inspirent bientôt la conversion de toutes les villes européennes à un « éco-urbanisme » dont le produit-phare est l'éco-quartier (Emelianoff, 2011 ; 2011 ; Souami, 2009).

Au début des années 2000, alors que la place de la nature en ville est de plus en plus questionnée, y compris dans sa dimension agricole (Bourdeau-Lepage et Torre, 2013), s'affirme aussi un nouvel « *urbanisme favorable à la santé* » qui intègre les enjeux de nutrition (Charreire et al., 2019). Des recherches menées dans ce champ et dans celui de la géographie des systèmes alimentaires urbains commencent à s'intéresser à la dimension alimentaire de l'environnement urbain, notamment en interrogeant la pertinence des concepts, nés dans la recherche et l'action publique anglo-saxonnes, de paysages alimentaires, de déserts, d'oasis et de marécages alimentaires⁷⁸ (Frouin, 2018 ; Vonthron et al., 2020 ; Vonthron, 2021).

5-2-2- *Incertitudes et politisation des choix*

Par ailleurs, de nombreux auteurs, que ce soit dans le domaine de l'urbanisme ou dans celui de l'alimentation, mettent en avant la thématique de la « montée des incertitudes ». Dans le domaine alimentaire, Claude Fischler avance que la profusion d'injonctions et de prescriptions parfois contradictoires en matière de régimes, de comportements et pratiques alimentaires provoque une véritable « *cacophonie*

⁷⁸ Le paysage alimentaire renvoie notamment à l'influence de l'environnement alimentaire (organisation, type et accessibilité de l'offre) sur les pratiques alimentaires (Vonthron et al., 2020). L'INRAE a lancé en 2017 un projet de recherche transdisciplinaire dédié : « Surfood - Foodscapes » (<https://www.foodscapes.fr/fr>). La notion de désert alimentaire caractérise les zones urbaines dépourvues d'offre de produits frais (notamment de fruits et légumes), à l'inverse les oasis alimentaires, sont des lieux qui proposent cette offre, tandis que la notion de marécage alimentaire désigne des secteurs où l'accès à des produits frais est possible mais où l'offre est dominée par les fast-food, le snacking et les produits ultra-transformés (Frouin, 2018 ; Vonthron et al., 2020).

diététique » (Fischler, 1993) qui, s'ajoutant à la surabondance de l'offre alimentaire et à l'accroissement de la liberté de choix individuel, provoque un brouillage normatif qu'il qualifie de « *gastro-anomie* » (Fischler, 1979). Dans le domaine de la production urbaine, l'évaluation et la gestion des risques se structurent comme champ d'action et champ professionnel à partir des années 1990 face à la diversité des crises potentielles : naturelles et technologiques (Dubois-Maury, 2012), mais aussi géopolitiques, sanitaires et, en particulier en raison de la pandémie de Covid-19, alimentaires (Greniers d'abondance, 2020 ; travaux du Réseau Mixte Technologique alimentation locale⁷⁹). Certains analysent plus largement cette période comme l'entrée dans un nouveau régime d'historicité, post-moderne, qui résulte de la fin des grands idéaux progressistes et induit une mutation des référentiels de l'action publique urbaine et territoriale. Le paradigme du progrès est remplacé par celui du risque, la culture technocratique par celle de la négociation ou encore le principe d'espérance par celui de précaution (Chalas, 2004 ; Genestier, 2004).

S'intéressant au mangeur urbain du début du XXI^e siècle, François Ascher met plutôt l'accent sur l'ouverture de l'horizon des possibles alimentaires, qu'il relie à des évolutions sociales plus larges vers une « *hypermodernité* » caractérisée par quatre processus majeurs : « *l'individualisation, la réflexivité, la différenciation sociale et les socialisations électives* » (Ascher, 2005, p.241). La montée des incertitudes et de la nécessité du choix constitue potentiellement un levier de politisation des questions alimentaires. Les populations urbaines jouent un rôle moteur à cet égard comme en témoignent les différentes facettes du « *mouvement alimentaire urbain* » évoquées en introduction de la thèse (Morgan, 2017). Ainsi, « *consolidé par la crise sanitaire de la Covid-19, le locavorisme appartient également à une table militante, luttant contre le réchauffement climatique par une alimentation écoresponsable, œuvrant pour le maintien d'une agriculture de proximité, pour la consommation de produits de saison et pour une agriculture biologique, tout en travaillant à une réappropriation par le mangeur de son alimentation ; ce mouvement conduit également à un réenchantement du jardin potager, ce vieux compagnon de l'homme sédentarisé* » (Quellier, 2021d, p.767).

79 <https://www.rmt-alimentation-locale.org/covid-19-et-alimentation>

5-2-3- Ville franchisée contre ville conviviale

Enfin, l'individualisation et la politisation des choix alimentaires participent également d'une réaction à la standardisation de produits alimentaires produits en masse par l'industrie et diffusés à l'échelle mondiale. Dans *La ville franchisée*, l'architecte-urbaniste David Mangin dénonce les conséquences urbaines du contrat social consumériste de l'après-guerre. Celui-ci aboutit à une ville « *sectorisée* » (héritage fonctionnaliste et fruit de la motorisation généralisée), « *individué* » (caractérisée par un entre-soi résidentiel croissant) et « *franchisée* » au double sens de l'envahissement du paysage par les enseignes commerciales et de la privatisation de domaines urbains de plus en plus vastes (Mangin, 2004). Au plan alimentaire, c'est dans les années 1960 qu'en France la cuisine gastronomique commence à valoriser les produits de terroirs et populaires qu'elle méprisait auparavant : « à l'ancienne opposition : haute gastronomie / nourritures rustiques, se substitue une nouvelle opposition : haute gastronomie et nourritures rustiques / nourriture industrialisée » (propos d'Edgar Morin cités par Poulain, 2017, p. 22). En contrepoint à la mondialisation et la « *macdonalisation des mœurs* » (Fischler, 1996), cette valorisation des terroirs se généralise dans les années 1980 (Delfosse, 2012).



Figure 24: « Nulle part et partout », *La ville franchisée* (Mangin, 2004, p.159)

Se mêlent ici deux dimensions, hédoniste et politique, que l'on retrouve à la fois dans le champ de l'alimentation et dans celui de l'urbanisme. « *Il fallait lutter avec les masses contre la société et le mode de vie qui étaient à l'origine du succès de McDo, qui sacrifie le temps de vivre, de manger, de mitonner des petits plats, de traîner avec des amis. Il fallait défendre et reconquérir le temps : c'est ainsi que naquit la thématique du Slow Food* » résume François Ascher à propos de ce mouvement né en Italie à la fin des années 1980 (Ascher, 2005, p.194). Le credo « *bon, propre et juste* » énoncé dans le manifeste Slow Food (Petrini, 2006) relie le goût au respect des écosystèmes et des acteurs impliqués dans le fait alimentaire. C'est sur ces bases que le mouvement s'intéresse à la vie urbaine avec la création en 1999 de l'association « Cittaslow », qui connaît elle aussi une diffusion internationale et dans laquelle on retrouve l'objectif, plus que de la lenteur, d'une réappropriation du temps de vivre (Mallet, 2017). C'est également dans une perspective critique que la chercheuse en urbanisme Susan Parham propose de replacer l'alimentation au cœur de la vie et de la fabrique urbaines (Parham, 2015). Par son caractère quotidien, par l'ampleur des pratiques individuelles et collectives, des activités économiques, sociales, des espaces qu'elle concerne, l'alimentation constitue un facteur clé d'évolution vers des villes plus « *soutenables* » et plus « *conviviales* ». Susan Parham mobilise ces concepts avec un arrière-plan théorique qui conjugue l'écologie politique et la justice environnementale, et reprend la définition de la convivialité proposée par Ivan Illich, par opposition à la productivité industrielle, comme ce qui « *caractérise les interactions autonomes et créatives entre personnes, et entre les personnes et leur environnement, en contraste avec les réponses conditionnées des personnes aux exigences qui leur sont imposées par les autres et par un environnement anthropisé*⁸⁰ » (Parham, 2015, p.11).

5-3-Urbanisme et alimentation : des liens qui persistent

Outre les multiples dimensions urbaines des critiques adressées à la déterritorialisation alimentaire, la mise à l'agenda urbain du thème de l'alimentation que l'on observe actuellement est favorisée par un certain nombre de continuités. On s'attardera pour commencer sur un enjeu récurrent de l'histoire longue des villes : la question des rapports avec l'agriculture périurbaine. Malgré les ruptures institutionnelles

80 Traduction personnelle

et fonctionnelles actées dans les années 1950, l'agriculture revient très vite dans les débats urbanistiques, dans sa dimension économique mais aussi environnementale, à travers la critique de l'étalement urbain. C'est cependant par l'enjeu alimentaire qu'elle s'impose aujourd'hui avec une nouvelle ampleur et sous des formes démultipliées, urbaines comme périurbaines (Bonnefoy, 2011). Dans un deuxième temps, on s'efforcera de repérer certains éléments qui, pour chacune des fonctions urbaines – habiter, travailler, circuler, se recréer – auxquelles correspondent les grands champs d'intervention de l'urbanisme – logement, activités, mobilité, équipements (Merlin, 2005), ont un lien plus ou moins explicite avec le fait alimentaire. On s'intéressera à l'évolution des politiques d'urbanisme commercial, aux équipements et activités économiques émergents en la matière, aux réflexions qui touchent à l'habitat. Pour finir, on verra comment les évolutions des pratiques urbanistiques, avec l'affirmation de la logique de projet urbain, font écho à (et sont susceptibles de favoriser) des formes de réaffirmation des villes dans la gouvernance alimentaire.

5-3-1-L'intégration progressive des enjeux agricoles par l'urbanisme

L'accélération de l'expansion des villes dans les années 1950 n'est pas sans susciter des résistances de la part du monde agricole et, dès les années 1960, des initiatives visent à encourager les réflexions communes. C'est le cas par exemple des « ateliers d'aménagement rural » lancés par le ministère de l'Agriculture dans une alliance avec des représentants de la profession agricole et du ministère de l'Équipement. Ces échanges aboutissent aux « *premières études-action sur l'agriculture périurbaine : livre vert de la région urbaine grenobloise en 1967, des Bouches-du-Rhône en 1970, éléments pour un schéma d'aménagement rural de l'Île de France en 1971, proposition d'une méthode d'analyse de l'agriculture dans les diagnostics de POS dans le Nord...* » (Bonnefoy, 2011, p.21). La mise à l'agenda législatif n'a lieu cependant qu'au début des années 1990. Elle repose notamment sur l'introduction en France par des chercheurs⁸¹ à la jonction de l'agronomie et du paysage des recherches sur l'agriculture urbaine, qui se développent déjà depuis les années 1970 aux États-Unis et au Canada (Nasr, 2021⁸²). C'est dans ce contexte que l'État porte alors « *l'idée iconoclaste pour le monde agricole,*

81 Parmi eux, André Fleury mobilise pour la première fois la notion de multifonctionnalité de l'agriculture.

82 Communication orale lors du séminaire « agriculture urbaine : quelles recherches ? » organisé par la Chaire Aménager le Grand Paris en partenariat avec l'École d'Urbanisme de Paris et INRAE le 26 novembre 2021.

qu'il faut intégrer la préoccupation agricole périurbaine dans la gouvernance urbaine, dans le code de l'urbanisme même » (Bonnefoy, 2011, p.26).

Le zonage agricole existait dans les POS créés par la Loi d'orientation foncière de 1967. En 1999, la Loi d'orientation agricole entérine le principe de la multifonctionnalité de l'agriculture et crée notamment la « zone agricole protégée » (ZAP). Cette nouvelle servitude d'utilité publique est annexée aux plans locaux d'urbanisme (PLU), qui prennent la succession des POS en 2000 avec la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU). La loi SRU renforce par ailleurs le principe de gestion économe des espaces (déjà présent dans les lois de décentralisation des années 1980) en prônant la densification des espaces urbains. Elle crée également les schémas de cohérence territoriale (SCOT, en lieu et place des SDAU), qui doivent se doter d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) appliquant ce principe de densification. Par ailleurs, en 2001 un Comité Ministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT) promeut le rapprochement des SAFER avec leurs équivalents urbains, les établissements publics fonciers (EPF) et lance l'expérimentation de « programmes agriurbains » visant à rapprocher les acteurs urbains et agricoles à l'échelle locale⁸³. Les travaux de ce comité sont aussi à l'origine de la création, dans le code de l'urbanisme, des « périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains » (PPEAN ou PAEN), via la loi Développement des territoires ruraux adoptée en 2005 (*ibid.*). Plus récemment, la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui crée les projets alimentaires territoriaux (PAT), introduit par ailleurs dans le Code rural l'obligation de réaliser une étude préalable agricole avant tout projet susceptible de générer des conséquences négatives pour l'agriculture, ainsi que l'obligation d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts.

Cet outillage législatif est porté par un contexte général d'affirmation de la question alimentaire dans les réflexions sur l'agriculture urbaine et périurbaine, sous l'impulsion de la société civile avec notamment la création des premières AMAP (*ibid.* ; Fumey et Raffard, 2018), mais aussi à travers un nouvel engouement pour les jardins potagers. En Île-de-France, leur superficie totale était passée de 1 600 hectares en 1950 à 300 hectares en 1980 ; elle remonte à 800 hectares en 2018 (IAU, 2018). Les collectivités locales (municipales ou intercommunales) relaient et encouragent ces dynamiques à travers le

83 Il existe actuellement une dizaine de « territoires agriurbains » en Île-de-France qui font l'objet d'un programme de recherche dédié en partenariat entre L'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, AgroParisTech et l'Université Paris Ouest : <https://psdr.fr/archives/INS387PDFN2.pdf>

développement de jardins collectifs, publics ou associatifs, comme à Paris avec le Programme Main Verte initié en 2003 (*ibid.*). Elles soutiennent également d'autres formes d'agriculture urbaines ou périurbaines à travers différents dispositifs tels que l'accompagnement d'exploitants professionnels dans la réorientation de leurs débouchés vers la clientèle urbaine locale, l'inventaire et la revalorisation des friches agricoles du territoire, par exemple à Nantes (Barreau, 2014), ou encore le lancement d'appels à initiatives visant à installer des projets agricoles de différentes natures sur des parcelles ou des bâtiments de la ville (dynamique initiée par la ville de Paris en 2016 avec « Parisculteurs » et qui s'est ensuite diffusée dans d'autres villes). Enfin, elles participent parfois à la structuration des filières agricoles locales, par le biais de commandes à destination de la restauration collective ou, plus directement encore, en créant des régies agricoles municipales. La commune de Mouans-Sartoux dans les Alpes-Maritimes fait figure de pionnière et des villes plus grandes suivent son exemple, à l'instar de Vannes (Morbihan) et plus récemment de Romainville (Seine-Saint-Denis) qui a adopté ce format juridique pour gérer une tour de production maraîchère inaugurée en 2020.

On observe donc une prise en compte progressive de l'agriculture par l'urbanisme dès les années 1960, avec une visibilité accrue et des outils juridiques et opérationnels dédiés à partir des années 2000. Loin d'être un phénomène de mode, l'agriculture urbaine – dans son acception la plus large, qui inclut les territoires périurbains – s'appuie sur des questionnements séculaires réactualisés à la lumière d'enjeux environnementaux et alimentaires qui se posent en des termes nouveaux. Elle s'appuie sur des concepts (territoires agriurbains, agriurbanisme), des outils opérationnels (ajoutons, outre les zonages de protection type ZAP ou PAEN, des concepts tels que les « agri-parcs », inscrits par exemple dans le SCOT de Montpellier). Toutes ces démarches appellent à une inversion du regard sur l'agriculture et ses espaces de déploiement, qui passent de « vides » ou réserves d'urbanisation à productifs, et ce jusqu'au sein du « *quartier pavillonnaire, au premier rang des accusés responsable de l'étalement urbain [qui] ne manque pas de terres fertiles à valoriser* » (Darly, 2018, p.255).

5-3-2-L'alimentation dans les politiques d'urbanisme commercial

Nous avons précédemment retracé l'histoire d'une distribution alimentaire urbaine séculairement dominée par les foires et marchés, puis à partir du XIX^e siècle par les boutiques. La grande distribution assoit progressivement son hégémonie à partir des années 1960, d'abord soutenue par l'État⁸⁴, qui tente néanmoins assez vite de limiter les dommages causés aux commerces indépendants en soumettant la création des plus grandes surfaces commerciales à autorisation à partir de la loi Royer de 1973. Cette disposition ne sera plus démentie par la suite. Mais dans un contexte d'affirmation du paradigme du développement durable et de lutte contre l'étalement urbain, le seuil des surfaces soumises à autorisation s'élève toutefois sous l'effet de l'application de la directive « services » de l'Union Européenne relative à la libre concurrence⁸⁵, traduite à l'échelle nationale dans la loi de modernisation de l'économie de 2008 (Coulondre, 2020). Les élus locaux, en position de force dans les commissions chargées de statuer sur les autorisations, jouent un rôle déterminant⁸⁶ dans l'explosion des surfaces commerciales : *« les commissions apparaissent plutôt restrictives dans les années 1980 avec des taux d'autorisation se situant autour de 30 %. Elles deviennent nettement plus permissives dans les années 1990 (40 à 80 % des demandes sont autorisées). Elles le sont plus encore à l'heure actuelle. Depuis 2010, le taux d'autorisation ne descend jamais en dessous de 85 % et dépasse 95 % depuis 2015 [...] La diminution récente des surfaces autorisées apparaît moins liée au retour d'une forme de rigidité qu'à d'autres facteurs comme la saturation du territoire » (ibid., p.53).*

D'un autre côté, certains acteurs publics locaux mettent en place des politiques urbaines favorables à la reterritorialisation de l'offre alimentaire. A cet égard, comme pour l'agriculture, le SCOT s'avère un instrument important, d'autant que la loi de

84 Plusieurs décrets visent d'une part à développer la concurrence et, d'autre part, à aligner les pratiques françaises sur les techniques commerciales nord-américaines (à l'initiative notamment des « missions de productivité » prévues par le plan Marshall) : « décret n° 53-704 du 9 août 1953, dit décret anti-trust réglementant les ententes professionnelles et rétablissant la libre concurrence ; circulaire ministérielle du 31 mars 1960 relative à l'interdiction des pratiques commerciales restreignant la concurrence ; loi n° 74-1169 du 30 décembre 1974 instituant un prélèvement conjecturel contre l'inflation » (Bognon et al., 2018, p.26).

85 Dans le cadre de la loi sur la transparence de la vie économique de 1993 (dite « loi Sapin »), le seuil passe de 1000 m² à 300 m². La loi sur la modernisation de la vie économique de 2008 le ramène à 1000 m².

86 Alexandre Coulondre avance plusieurs explications à cette tendance : l'implantation d'équipements commerciaux génère des revenus importants (recettes fiscales et parfois vente de foncier public) mais aussi une attractivité dans un contexte d'austérité budgétaire et de compétition territoriale ; contrairement au logement, leur création ne modifie pas les équilibres électoraux et ne génère pas de dépense supplémentaire d'équipements (Coulondre, 2020).

modernisation de l'économie lui a adjoint un nouvel outil (facultatif), le « document d'aménagement artisanal et commercial » (DAAC). Par exemple, dans le cadre de l'élaboration de son SCOT, le Pays de Lorient a défini deux types de zones : d'une part les « ZACOM » (zones d'aménagement commercial), dans lesquelles l'implantation de petites surfaces est interdite et l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles surfaces n'est possible qu'à condition que la vacance commerciale en centre-ville soit inférieure à 9 % et que les friches commerciales aient d'abord été revalorisées ; d'autre part les « centralités commerciales » (commerces de centres-villes) sont les seuls espaces commerciaux du territoire dans lesquels les extensions d'urbanisation sont autorisées. Enfin, pour favoriser la vente en circuits courts, le SCOT autorise les activités commerciales de vente directe sur les sites de production agricole.

Dans un autre registre, la ville de Paris met en place à partir de 2003 une stratégie visant à accroître la présence de producteurs sur les marchés en instaurant un quota de 10% minimum de producteurs par marché et en leur donnant priorité dans l'attribution des places vacantes (Bognon, 2014). Elle lance également en 2004 le programme « Vital'Quartier », porté par la SEMAEST⁸⁷, dans l'objectif de dynamiser le commerce indépendant dans la capitale en procédant à l'acquisition, à la commercialisation et à la gestion de locaux commerciaux. Si l'alimentation n'est pas la motivation première de cette démarche qui se préoccupe plus largement de l'animation des rez-de-chaussée urbains, elle est l'un des axes privilégiés : « *la SEMAEST encourage l'installation de boutiques de produits équitables, bio, en circuits courts, solidaires, les initiatives collaboratives ou encore la fabrication locale*⁸⁸ ». Elle a par ailleurs mis en place un « testeur de commerce », boutique éphémère dans laquelle de nouveaux acteurs commerciaux peuvent tester leur activité et dont a bénéficié notamment un projet de vente directe de produits issus de l'agriculture intra-urbaine parisienne⁸⁹. À Paris toujours, un autre acteur de l'urbanisme, l'établissement public d'aménagement en charge du quartier de La Défense, sélectionne par le biais d'un appel à projets depuis 2019 une vingtaine de food-trucks qui bénéficient d'emplacements dédiés au sein du quartier. Cet investissement dans la restauration mobile est décrite par l'établissement

87 Créée dans les années 1980, la SEMAEST est une société d'économie mixte (société de droit privé financée majoritairement par des capitaux publics) qui a d'abord piloté des opérations d'aménagement sur le territoire parisien avant de se spécialiser dans le développement économique. Les SEM sont des acteurs majeurs de l'urbanisme qui œuvrent pour le compte des collectivités.

88 semaest.fr/la-semaest/semaest-description/nos-missions

89 La boutique ALMA a depuis diversifié ses activités vers la jardinerie : <https://www.semaest.fr/commercants-artistes/testeur-de-commerce> / <https://almagrownintown.fr/>

public à la fois comme une réponse à un manque d'offre alimentaire sur le site et comme un encouragement à une alimentation « *alternative*⁹⁰ », « *en circuits courts* »⁹¹.

In fine, les évolutions des politiques d'urbanisme commercial montrent bien la persistance de la question alimentaire dans la fabrique urbaine, même si elle prend souvent les biais détournés de l'animation et de l'attractivité urbaines. Pour les acteurs publics (aménageurs en charge d'un projet urbain) comme privés (promoteurs d'immobilier commercial), l'alimentation constitue une « locomotive » pour la réussite des projets (Ascher, 2005 ; Coulondre, 2016). La distribution alimentaire présente par ailleurs un fort potentiel moteur pour faire évoluer l'ensemble du système alimentaire urbain, comme l'illustre l'exemple de Belo Horizonte au Brésil (Delgado, 2018). On se permet ici un pas de côté par rapport au contexte urbain français, qui apparaît pertinent dans un contexte pandémique ayant mis sur le devant de la scène l'ampleur de la précarité alimentaire⁹². Confrontée à cet enjeu, la ville de Belo Horizonte a mis en place un ensemble de dispositifs urbanistiques volontaristes⁹³ : contrôle du prix de certaines denrées de base au niveau municipal en échange de la possibilité pour les supermarchés de s'implanter sur du foncier municipal, modifications des règlements d'urbanisme pour favoriser l'implantation de marchés et de lieux de stockage, intégration d'un chapitre sur l'approvisionnement et la distribution alimentaires dans le plan directeur d'urbanisme de la ville.

5-3-3-L'alimentation dans la fabrique des équipements, de la logistique et des logements : des questions et dispositifs émergents

En matière d'équipement, les évolutions des MIN témoignent des tendances faibles à la reterritorialisation des systèmes alimentaires urbains. Créés par l'État dans les années 1950 dans une volonté de conserver une maîtrise sur l'approvisionnement alimentaire, ces structures sont encore aujourd'hui détenues majoritairement par des capitaux publics

90 Précisons ici avec Gasselin et al., 2021 (p.17) que « *le concept d'alternatif n'est pas stabilisé. Il renvoie à l'existence d'un mouvement social engagé dans un conflit politique (Pelenc et al., 2019) ou dans des revendications de justice, au projet des acteurs (Le Velly, 2015), à des niches d'innovation en marge du système sociotechnique hérité de l'histoire, à la faible institutionnalisation, à la marginalité (sociale, économique, spatiale, etc.), etc.* ».

91 <https://www.defense-92.fr/restauration/les-food-trucks-de-la-defense-reprennent-deja-du-service-67532>

92 Voir notamment cet article du Monde de mars 2021 : https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/03/12/covid-19-un-an-apres-la-precarite-alimentaire-ne-cesse-de-s-accroitre_6072888_3232.html

93 Ces actions se fondent sur un droit à l'alimentation inscrit dans la constitution du pays dès 1988, sur la formalisation d'un programme de sécurité alimentaire par Belo Horizonte en 1993, sur des mobilisations citoyennes ayant créé un conseil sur l'alimentation en 1994 et sur l'urbanisme en 1996, et sur un système d'indicateurs « indices de qualité de vie urbaine » créé par la ville en lien avec l'université.

(État et collectivités⁹⁴). Si, à l'instar de Rungis, « *la tendance est à l'expansion des territoires de préhension du marché de gros, tant à l'échelle nationale que concernant les provenances étrangères* » (Bognon, 2014, p.150), les MIN jouent cependant dans les régions de production agricole un rôle structurant pour les filières, notamment à travers les « carreaux de producteurs », secteurs réservés à la vente des productions locales (*ibid.*). Leur contribution possible à l'introduction des circuits courts dans les dispositifs d'aide alimentaire (essentiellement organisés en circuit long), fait également l'objet d'expérimentations comme à Montpellier où un partenariat est engagé en 2011 entre la société gestionnaire du MIN, les grossistes, les producteurs et les Restos du Cœur (Paturel, 2012).

Plus récemment encore, certaines sociétés gestionnaires de MIN ont lancé des projets spécifiquement centrés sur la reterritorialisation de l'alimentation. En 2016, la Métropole Européenne de Lille lance en partenariat avec le MIN le projet « Euralimentaire⁹⁵ », qui s'inscrit dans la lignée d'une politique urbaine de « pôles d'excellences » menée par la métropole (avec « Eurasanté » ou « Euratechnologie »). L'objectif est de développer l'approvisionnement en produits frais et locaux en favorisant la création d'entreprises proposant une logistique et des services adaptés (Cambier, 2021⁹⁶). En 2021, c'est la SEMMARIS (société gestionnaire du MIN de Rungis) qui lance au sein de la ZAC du Triangle de Gonesse le projet « Agoralim », « *projet multi-sites comprenant un site agricole ainsi qu'une ou plusieurs plateformes de transformation-distribution*⁹⁷ », initié par un appel à idées qui a permis de faire émerger, entre autres choses, un projet de plateforme de distribution et de transformation pour l'aide alimentaire.

On observe par ailleurs l'émergence récente de nouveaux types d'équipements. En lien avec la dynamique de relocalisation de l'approvisionnement de la restauration collective publique (Bonney et Brand, 2014), certaines collectivités engagent ou soutiennent la construction d'équipements de transformation, principalement des légumeries (ateliers dédiés à la première transformation de produits frais – épluchage,

94 À titre d'exemple, en 2018 le capital de Rungis est par détenu par l'État (33,34%), Predi Rungis (33,34%), la Ville de Paris (13,19%), le Département du Val-de-Marne (5,60%), la Caisse des Dépôts et Consignations (4,60%), et les professionnels (9,93%). Source : communiqué de presse de 2018 sur l'entrée de Crédit Agricole Assurance dans l'actionnariat de Rungis.

95 <https://www.euralimentaire.com/>

96 Communication orale d'Isabelle Cambier (directrice adjointe de la SEM Euralimentaire) lors du webinaire « Comprendre les enjeux de la transition alimentaire » co-organisé par la SCET et la revue Urbanisme le 1er avril 2021

97 <https://www.agoralim.fr/>

découpage) ou des conserveries, maillons manquant entre les producteurs locaux et les cuisines collectives qui opèrent la cuisson ou le réchauffage des aliments. Ces produits peuvent aussi être écoulés directement auprès des particuliers⁹⁸. En outre, dans la lignée des grands équipements culturels et touristiques tels que les Cités des sciences ou de la musique, émerge depuis 2013 un réseau de « Cités de la Gastronomie », à Dijon, Lyon, Paris-Rungis et Tours. Ces projets font suite à l'inscription par l'UNESCO du « repas gastronomique des Français » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité le 16 novembre 2010. Conçues non dans une perspective muséale, mais comme des lieux de médiation culturelle (Pagès, 2016) et de possibles leviers de développement économique pour les activités alimentaires du territoire (EUP, 2020), elles témoignent de l'identification de l'alimentation dans les politiques culturelles et touristiques des villes.

Comme l'ensemble des flux logistiques, les transports et l'approvisionnement alimentaires sont largement laissés aux mains des acteurs privés de l'agro-alimentaire et de la distribution, au point que certains chercheurs plaident « *pour un urbanisme logistique* » (Dablanc et Frémont, 2015, p.301). Au terme des évolutions initiées dans les années 1950, les flux sont devenus majoritairement routiers et motorisés, les plateformes de stockage et de redistribution localisées en périphérie des villes. Une enquête menée en Île-de-France en 2011⁹⁹ révèle que sur 4,5 millions de livraisons ou enlèvements de marchandises hebdomadaires, 850 000 (19%) concernent les biens alimentaires. Un gros tiers de ces flux alimentaires concerne l'amont (production artisanale et industrielle, grossistes, entrepôts), 45% les cafés, hôtels, restaurants et restaurants d'entreprises et 20 % les détaillants, dont 13 % pour les petits commerces alimentaires et 5 % pour la grande distribution (ce chiffre qui peut paraître bas s'explique par l'importance des tonnages). Mais la majorité des flux alimentaires et donc de l'occupation de l'espace de voirie est liée aux déplacements des particuliers vers les lieux d'achats (estimés à 80 millions de kilomètres hebdomadaires, contre 41 millions de kilomètres EVP – équivalent voiture particulière – pour la chaîne d'approvisionnement des commerces de détail), dont 70 % vers la grande distribution. L'essor du e-commerce, qui concerne

98 Quelques exemples, dans la petite commune, pionnière, d'Ungersheim : https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/01/14/a-ungersheim-manger-local-et-payer-en-radis_4847495_3244.html, dans l'agglomération du Grand-Dax : <https://www.grand-dax.fr/connaître-lagglo/grands-projets/une-legumerie-en-construction-a-tethieu/>, ou en Île-de-France : leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/la-premiere-legumerie-d-ile-de-france-sort-de-terre-aux-mureaux-23-02-2017-6704895.php

99 Enquêtes TMV 2011, Région Île-de-France, ADEME, DRI du Ministère des transports, citées dans Routhier, 2017.

encore peu l'alimentation, ne modifie pas pour l'instant ce tableau général (Routhier, 2017).

Tandis que l'engorgement des centres-villes du XIX^e siècle mettaient en évidence les flux alimentaires, la dispersion et la périurbanisation actuelles rendent plus difficile leur appréhension dans les métropoles contemporaines. Mais dans un contexte de remise en question des effets environnementaux des systèmes routiers et de développement de mobilités alternatives, des projets et expérimentations voient le jour en matière de logistique alimentaire urbaine. Ainsi, les projets « Euralimentaire » et « Agoralim » déjà évoqués, intègrent tous deux l'accompagnement d'entreprises et de fonctions de recherche et développement sur la livraison par véhicules autonomes, la collecte mutualisée auprès des producteurs, l'éco-conception des entrepôts, les outils numériques, etc. Par ailleurs, la ville de Paris réintroduit la logistique dans le tissu urbain dense avec la construction par la Sogaris¹⁰⁰ (SEM spécialisée dans l'aménagement logistique) d'un d'hôtel logistique multimodal au sein du nouveau quartier « Chapelle International » (18^e arrondissement). Inauguré en 2018, le bâtiment de 45 000 m² est équipé d'un terminal ferroviaire urbain qui achemine les marchandises depuis un terminal amont situé au Nord de l'Île-de-France, et les redistribue via des véhicules au gaz naturel ou hybrides. Il intègre en outre une pépinière d'entreprises dédiée à la logistique et la mobilité durables, ainsi qu'une ferme urbaine en toiture.

La fonction urbaine de construction de logements, particulièrement développée au sortir de la Seconde Guerre mondiale et qui s'est structurée selon des logiques industrielles, semble elle assez peu bouleversée par la dynamique de reterritorialisation alimentaire. Les normes de construction ont intégré dès l'origine la présence d'une cuisine comme un élément de confort nécessaire, à la différence d'autres pays tels que l'Angleterre (Steel, 2016). Plus récemment, l'engouement pour les jardins partagés se traduit par la structuration d'une offre dédiée par le monde de la promotion immobilière. Par exemple, les potagers en toiture sont conçus comme un « produit » auquel sont associés un montage opérationnel, des prestataires identifiés, un bilan économique, qui permettent de le décliner dans différentes opérations¹⁰¹. Une étude menée en 2016 par l'institut de recherche et développement Efficacity¹⁰² montre que les jardins potagers et

100 La Sogaris est détenue à 49,5 % par la Ville de Paris, 30,5 % par les 3 départements de la petite couronne et 17,7 % par la Caisse des dépôts. Son patrimoine comprend notamment le site du MIN de Rungis (<https://www.sogaris.fr/gouvernance/>).

101 Source : entretien auprès d'un responsable du développement immobilier chez le promoteur Icade

les cuisines font partie des espaces récurrents dans les projets émergents de mutualisation de certains espaces dans les logements.

Ce type d'expérimentations se déploie surtout dans le cadre de projets minoritaires tels que la construction de résidences étudiantes (par exemple à la Cité internationale universitaire de Paris où le principe historique des cuisines collectives a été repris dans la construction de nouvelles maisons d'étudiants dans les années 2010) ou des projets d'habitat participatif. Pour finir, le compostage des déchets alimentaires se diffuse à différentes échelles : habitat individuel et collectif (parfois avec le soutien des communes en matière de formation ou de fourniture des contenants), bacs partagés au sein d'un quartier, etc. Ce développement de pratiques d'abord citoyennes tend à s'institutionnaliser, notamment à travers la loi sur la transition énergétique de 2015 qui l'encourage à l'échelle des collectivités territoriales (Dumain et Rocher, 2017).

5-4-3-L'avènement du projet urbain, levier de reterritorialisation des systèmes alimentaires urbains ?

Les projets urbains, instruments de réaffirmation politique des villes dans la reterritorialisation alimentaire

Les évolutions de l'urbanisme au XX^e siècle sont souvent décrites comme le passage d'un « urbanisme planificateur » à un « urbanisme de projet » et cette trajectoire est généralement connotée positivement. La première formule, « urbanisme planificateur », contient en effet une critique implicite de l'urbanisme d'État qui se déploie entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début des années 1980. Critique d'un esprit démiurge, qui construit ex-nihilo des quartiers entiers de grands ensembles et des villes nouvelles. Critique aussi d'une rigidité incarnée par le plan comme instrument de desseins figés une fois pour toutes et d'un centralisme d'État qui considère un territoire national à aménager et s'impose aux acteurs locaux institutionnels comme aux habitants. Critique enfin des principes fonctionnalistes qui tendent à sectoriser et déshumaniser les lieux de vie (Ascher, 2001 ; Arab, 2005 ; Chalas, 2004 ; Pinson, 2009). Les années 1970 voient se multiplier les débats sur les effets pathogènes de ces modes de production urbaine sur les espaces et les populations (Legoullon, 2016), mais aussi sur le poids du modèle

102 Rapport de novembre 2016 rédigé par G. Togo, C. Kasbi et A. Collet, intitulé *Habiter demain : le logement. Mutualisation et espaces partagés* : https://issuu.com/giovanatogo/docs/note_mutualisation_et_espaces_parta

capitaliste dans la fabrique de la ville. Certains penseurs tels que Henri Lefebvre en France ou David Harvey aux États-Unis dénoncent le primat de logiques de profit sur la construction collective d'espaces permettant l'épanouissement de toutes et tous.

A partir des années 1980 la notion de projet s'affirme dans les discours urbanistiques, souvent parée de vertus émancipatrices (Pinson, 2009). Inscrite dans la critique d'une modernité industrielle et technique porteuse de l'illusion d'une action globale sur la société et d'une maîtrise du temps et de l'espace, elle s'impose comme un nouveau paradigme d'action (Avitabile, 2004 ; Boutinet, 2012 ; Arab, 2018). Considéré par certains comme intégrateur sans être totalitaire, le projet urbain s'ouvre à la participation des habitants, recrée des continuités spatiales (Devillers, 1998), relie les échelles et les temporalités de la ville (Mangin et Panerai, 1999 ; Secchi, 2006) mais aussi celles de sa fabrique. Il interagit ainsi avec la planification qui devient elle-même un chantier ouvert (Zepf et Andres, 2011), comme avec la programmation qui, en amont de la conception spatiale, vise à définir des objectifs, contraintes et besoins, devenant ainsi un lieu d'expression du projet politique qui sous-tend le projet urbain (Zetlaoui-Léger, 2009). Activité à la fois pragmatique et réflexive (Ascher, 2001), le projet urbain constitue par ailleurs une réponse à la complexification des sociétés et du gouvernement des territoires urbains, désormais plutôt qualifié de gouvernance pour mieux rendre compte de dimensions processuelle et multipartite croissantes. La production urbaine se fait ainsi co-production (Arab, 2001) et les villes y retrouvent une place plus importante à la faveur des lois de décentralisation du début des années 1980.

Dans ce contexte, le projet comme logique d'action s'incarne de façon croissante dans des opérations d'aménagement menées par les villes (communes ou intercommunalités) et plus particulièrement de reconversion ou de renouvellement d'éléments de patrimoine et de quartiers existants (Arab, 2018 ; Pinson, 2009). Gilles Pinson interprète ces projets urbains comme « *le signe d'une montée en puissance des villes comme espaces et acteurs politiques* », au sens d'une capacité politique nouvelle tant à « *élaborer des stratégies, à constituer la ville en acteur collectif et à entrer en concurrence face à des échelles politiques et institutionnelles qui sont toujours à la fois alliées et concurrentes (l'État, les Régions, l'Union Européenne)* », qu'à « *identifier des problèmes, à concevoir des politiques publiques en réponse à ces problèmes et à coordonner les actions d'une pluralité d'organisations dans le cadre de ces politiques* » (Pinson, 2009, p.26). Les projets visent en effet à « *définir* » et à « *faire advenir* » des

changements jugés souhaitables (Arab, 2018, p.224) mais aussi à créer des conditions (de confiance, d'échanges de vues, d'identification) propices à la construction de systèmes d'acteurs pérennes, de « *capital social* » (Pinson, 2009, p.28). Dans ces conditions, je formule l'hypothèse que les projets urbains constituent pour les villes un instrument possible de réaffirmation politique dans la gouvernance des systèmes alimentaires urbains, a fortiori dans leur reterritorialisation.

Vers l'absorption de la reterritorialisation alimentaire par les dynamiques entrepreneuriales de l'urbanisme ?

Il convient cependant d'introduire ici quelques nuances dans les apports de l'avènement du projet urbain. Tout d'abord, le travail historique coordonné par Frédéric Graber et Martin Giraudeau invite à relativiser fortement la rupture qui caractériserait une ère des projets actuelle par rapport à des temps antérieurs (Graber et Giraudeau, 2018). Les différentes contributions montrent en effet que des « *formes-projets* » variées existent à travers l'histoire, des fondations de carmels en Espagne à la Renaissance, aux projets coloniaux, de chemins de fer ou de travaux publics du XIX^e siècle. La profusion actuelle de discours sur les projets est sans doute révélatrice d'une volonté de prise de distance avec des pratiques perçues comme obsolètes ou critiquables, mais leurs flexibilité et fluidité supposées tendent à masquer la persistance de leur caractère « *lourd, lent et contraignant* » (*ibid.*, p.274). Les approches néomarxistes des politiques urbaines voient quant à elles les projets comme le reflet du tournant entrepreneurial d'un capitalisme post-fordiste, qui appuie sa croissance sur la lutte concurrentielle des villes entre elles en vue d'attirer capitaux et consommateurs (Pinson, 2009 ; Béal et Rousseau, 2014).

S'instaure ainsi une politique urbaine de l'offre qui s'adresse aux catégories sociales aisées, se construit sous la houlette d'acteurs privés de plus en plus présents dans la gouvernance des villes (notamment les majors de la promotion immobilière et du BTP aux logiques de plus en plus intégrées, de la maîtrise foncière à l'exploitation des opérations) et selon des processus de plus en plus standardisés qui suivent des « modèles ». « *Ces modèles concernent des domaines aussi variés que « la régénération par la culture », les politiques de développement durable, les stratégies de marketing territorial et d'hébergement de grands événements, la construction de quartiers*

d'affaires, de centres commerciaux, de stades de sport ou de nouvelles infrastructures de transport, etc. » (Béal et Rousseau, 2014, section 3). D'un projet à l'autre, les « bonnes pratiques » et les références se diffusent (Bourdin et Idt, 2016), notamment pendant les phases de conception (Mullon, 2018), produisant une matérialité urbaine stéréotypée.

Dans ces conditions, on peut faire l'hypothèse que la reterritorialisation des systèmes alimentaires est susceptible d'être intégrée comme un nouveau modèle aux dynamiques entrepreneuriales de l'urbanisme. Gilles Pinson observe en outre que « *les efforts consentis, notamment dans le cadre des projets, pour retisser les liens entre les groupes et organisations porteurs de ressources pour l'action publique urbaine se sont faits au prix de la généralisation de régulations consensuelles, de l'évacuation du conflit des espaces politiques locaux et de l'éviction des acteurs dérogeant au consensus élitaire* » (Pinson, 2009, p.405). Ces évolutions comportent un potentiel de contestation qui se traduit d'ores et déjà dans des luttes contre certains projets d'urbanisme et passe également par des « *politiques urbaines alternatives*¹⁰³ », où l'alimentation constitue une préoccupation centrale (Béal et Rousseau, 2015). On peut alors supposer que ces tensions, controverses et propositions alternatives se retrouvent au sein ou autour des projets urbains contemporains qui comprennent une dimension alimentaire.

Des pratiques et courants urbanistiques qui contribuent à une attention renouvelée pour le fait alimentaire

Pour finir, précisons que le projet urbain comme logique d'action recouvre une diversité de pratiques et de courants en évolution constante, dont certains ont contribué ou sont susceptibles de contribuer à (ré)attirer l'attention de la fabrique urbaine sur les enjeux alimentaires. La montée en puissance des préoccupations environnementales et alimentaires dans l'aménagement urbain doit beaucoup à la structuration d'un champ académique et professionnel autour du paysage. Dans la lignée des travaux pionniers d'Ian Mc Harg (1969), de nombreux travaux de chercheurs et praticiens (notamment Corajoud, 2010 ; Clément, 2004) ont invité à reconsidérer les usages du sol sur la base

103 « Par « alternatives », nous entendons ici l'ensemble des initiatives, des démarches ou des projets soutenus par des municipalités et qui cherchent à organiser un développement urbain s'éloignant des canons de l'entrepreneuriat, c'est-à-dire : 1. Qui ne sont pas conçus selon une perspective top-down [...]. 2. Qui ne font pas des mécanismes marchands leur principal vecteur d'organisation [...]. 3. Qui ne visent pas à reconstruire la ville pour les groupes sociaux les plus élevés. » Elles sont hétérogènes quant à leurs objectifs et à la nature des ressources utilisées, elles sont souvent incomplètes et peuvent côtoyer dans une même ville des stratégies entrepreneuriales. (Béal et Rousseau, 2014, sections 8 et 9).

d'une analyse de leur valeur écologique, hydrologique mais aussi agricole. L'approche territorialiste, dans ses courants nord-américain et italien où elle est emmenée par Alberto Magnaghi, prône également une plus grande cohésion entre ville et territoire agricole, jusqu'à en faire l'un des fondements d'un développement local auto-soutenable. En opposition à une globalisation qui tend à nier les particularités paysagères et culturelles et à transformer les urbains en simples consommateurs, la création de « biorégions urbaines » autosuffisantes et interconnectées (Magnaghi, 2014) doit permettre de renouer avec un territoire envisagé en tant que patrimoine et bien commun, issu d'une fécondation entre une civilisation et son environnement.

On a évoqué par ailleurs (voir *supra* au point 5-3-1) le rôle des agronomes et paysagistes de l'École Nationale du Paysage de Versailles dans la diffusion en France, dans les années 1990, des travaux nord-américains sur l'agriculture urbaine. On leur doit également la diffusion du concept d'« agri-urbanisme », comme champ de pratiques professionnelles qui reste largement à construire, en interdisciplinarité entre les compétences de la fabrique de la ville et celles de l'agronomie, afin que les logiques et le fonctionnement spatial de chacun de ces champs soient pris en compte à part égale dans l'aménagement des territoires urbains (Vidal, 2009). Cette évolution de la discipline urbanistique pourrait ainsi conforter l'élaboration de « l'agri-urbain » comme projet localisé (par exemple sur les franges du Plateau de Saclay en Île-de-France), comme programme institutionnalisé faisant l'objet de financements et de recherches en Île-de-France, *in fine* peut-être comme nouveau système territorial issu d'une réinvention mutuelle de l'agricole et de l'urbain (Donadieu, 2003 ; Poulot, 2014). Les recherches qui analysent les territoires périurbains comme des espaces d'inter-territorialité (Vanier, 2010) génèrent elles aussi de nouveaux concepts tels que le « naturbanisme », un urbanisme qui prendrait en compte le dépassement des frontières entre ville et nature et s'appuierait sur la diversité de ses différentes fonctions, parmi lesquelles la fonction alimentaire (Martin Vanier et Yves Chalas cités dans Turquin, 2016).

D'autres courants abordent la question alimentaire par le biais d'une réflexion sur la qualité des ambiances urbaines. Né aux États-Unis au début des années 1990, le New Urbanism s'inscrit dans une critique de la ville fonctionnaliste et se dote d'une charte qui met en avant plusieurs principes : une ville à échelle humaine (dans laquelle les déplacements s'effectuent facilement à pied ou en transports en commun), mixte dans ses fonctions, dans les groupes sociaux qui l'habitent et dans son architecture, conviviale car

dotée d'espaces publics généreux et animés par une vie collective riche (Atelier PPLV, 2020). Les travaux déjà évoqués de Susan Parham sur l'intégration du fait alimentaire dans la production urbaine se réclament en partie de ces principes proposés par le New Urbanism.

Revenons pour finir sur les travaux issus du champ de l'*urban food planning*, ouvert au tournant des années 2000 aux États-Unis (Pothukuchi et Kaufmann, 2000 ; American Planning Association, 2007). Les nombreuses recherches qui s'y rattachent désormais à l'échelle internationale dessinent un champ ouvert, sans arrière-plan théorique spécifique et intrinsèquement interdisciplinaire. Il s'emploie à saisir les termes de l'intérêt renouvelé des villes pour l'alimentation (Morgan, 2014), à en déterminer les enjeux pour la construction des politiques urbaines (Morgan et Sonnino, 2010), les rôles des différents acteurs, autorités urbaines, société civile, professionnels de l'urbanisme (*ibid.* ; Cabannes et Marocchino, 2018 ; Parham, 2015 ; Pothukuchi et Kaufmann, 1999 ; Steel, 2016) et les outils existants¹⁰⁴.

A l'échelle européenne, la création en 2009 du groupe thématique « sustainable food planning » au sein de l'Association of European Schools of Planning¹⁰⁵ (AESOP), témoigne de l'émergence de la question dans le champ de la formation et de la recherche en urbanisme. Les conférences annuelles du groupe réunissent dans les années 2010 une petite centaine d'universitaires et de professionnels de l'urbanisme. Les actes publiés rendent compte de la diversité des sujets et des contextes territoriaux étudiés¹⁰⁶. Un travail de construction théorique s'élabore, un ouvrage publié en 2021 en témoigne. Sur la base de contributions au séminaire de 2017, il explore ce que pourrait être un urbanisme agro-écologique : attaché au vivant sous toutes ses formes, démocratique et féministe (Tornaghi et Dehaene, 2021). Ces dynamiques de terrain et de recherche contribuent à l'élaboration d'un « urbanisme alimentaire » qui, à l'image de – et en lien avec – l'« agri-urbanisme », reste largement à construire (Boulianne et Després, 2016).

104 Chartes et stratégies alimentaires, conseils alimentaires locaux, actions sur les zonages urbains, cartographie et systèmes d'information géographique permettant d'identifier les déserts alimentaires, la place de l'agriculture dans les modes d'occupation du foncier, la vacance d'espaces susceptibles d'être réinvestis par une petite industrie alimentaire, etc. (Yves Cabannes, communication orale « Comment faire entrer l'alimentation dans l'urbanisme ? Défis et réponses internationales » lors du séminaire RECOLTE organisé par INRAE et Terre de Liens le 22 janvier 2021).

105 Réseau européen d'établissements de formation et de recherche en urbanisme, fondé par un groupe de chercheurs dans les années 1980 : <https://www.aesop-planning.eu/>

106 Voir par exemple ici : <https://aesopsfp.wordpress.com/7th-turin-2015/>

Conclusion du chapitre 1

« La ville [...] n'est jamais synchronique avec elle-même : le tissu urbain, le comportement des citoyens, les politiques d'aménagement [...] se déploient selon des chronologies différentes. Mais en même temps, la ville est tout entière au présent. Ou plutôt, elle est tout entière mise au présent par les acteurs sociaux sur qui repose toute la charge temporelle. » (Lepetit, 1993, p. 293).

Ce détour historique révèle en premier lieu les strates dont sont constituées les villes contemporaines et les pratiques alimentaires qui s'y déploient. Apparaissent au fil du temps les commerces, cafés, restaurants qui font une grande part de l'animation des villes contemporaines. Les cuisines se démocratisent dans les logements. Les industries de transformation arrivent puis repartent. On voit croître parfois (pendant les crises mais aussi, de façon plus pérenne, dans tout le Haut Moyen Âge), se rétracter surtout, petit à petit puis très rapidement en l'espace de quelques décennies, les espaces cultivés, le nombre des animaux élevés, la quantité de personnes et de métiers urbains liés à l'alimentation, la portion de temps qui lui est consacrée dans le quotidien des mangeurs. À l'inverse, les aires et les réseaux d'approvisionnement alimentaire des villes s'élargissent sans cesse. La nature des aliments consommés et les conditions de leur préparation se modifient tandis que s'affirme la valorisation sociale du goût et de la fonction culinaire. Des continuités séculaires apparaissent : les rapports ambigus, de domination et d'interdépendances des villes et des campagnes, le caractère relativement privilégié des villes dont les approvisionnements sont politiquement (bien que toujours incomplètement) sécurisés, l'ampleur des inégalités sociales alimentaires dont elles sont et demeurent le creuset, le sentiment de peur, de manquer comme de s'empoisonner, et sa puissance contestataire voire insurrectionnelle.

La perspective du temps long invite par ailleurs à relativiser la nouveauté de l'alimentation en tant que préoccupation urbaine et sujet d'urbanisme, souvent qualifié pourtant d'innovant dans les discours contemporains. Elle montre au contraire combien les interactions entre la ville, sa fabrique – qui s'institutionnalise à travers l'urbanisme – et l'alimentation sont étroites. Ces rapports s'inscrivent dans la longue durée, de l'Antiquité gréco-romaine dont on a fait le point de départ de ce parcours jusqu'au milieu

du XX^e siècle et ce, malgré les évolutions constantes du fait alimentaire, du rôle qu'y prennent les acteurs urbains et de l'organisation matérielle des espaces. A cette échelle temporelle, il est tentant de regarder la déterritorialisation de l'alimentation comme une parenthèse. Mais ce serait ignorer l'ampleur sans précédent, et en un temps très court, des transformations advenues depuis les années 1950 tant au niveau des systèmes alimentaires urbains que de la fabrique de la ville.

Ce chapitre a enfin permis de mettre en lumière les tendances structurelles contemporaines traversant à la fois le domaine de l'urbanisme et celui de l'alimentation : tensions autour des questions de déterritorialisation, gouvernance top-down, logiques entrepreneuriales, conséquences écologiques graves, etc. Le régime alimentaire apparaît traversé par des tensions entre des caractéristiques de fond correspondant au système alimentaire dominant (part très majoritaire de l'approvisionnement via la grande distribution, priorité du critère de prix dans les choix de consommation, succès du triptyque gras-sucre-sel dans les repas plaisirs au restaurant, etc.) et quatre tendances émergentes (de Biasi, 2020¹⁰⁷), non dénuées de tensions entre elles : la végétarisation de l'alimentation¹⁰⁸, le développement de la consommation de produits biologiques (accentuée pendant le Covid), celui de la consommation locavore¹⁰⁹ et, enfin, l'accroissement de la digitalisation et de la personnalisation de l'alimentation, qui renvoie à la fois à l'hypermodernité du mangeur (Ascher, 2005 et voir point 5-2-2) et à l'essor des « food tech¹¹⁰ ». Reflétant ces tensions, la trajectoire du système alimentaire francilien apparaît polarisée par deux scénarios extrêmes : *« celui d'une région parisienne négligeant les profondes racines qui la lient depuis des siècles à son hinterland pour se tourner vers une consommation entièrement mondialisée en lien avec une production agricole hyperspécialisée et très dommageable à la biosphère (contamination par les produits phytosanitaires et les déjections animales, contributions aux émissions de gaz à effet de serre et à la perte de biodiversité, etc.) ; ou celui,*

107 Communication orale de Laure de Biasi intitulée « Le système alimentaire francilien : du champ à l'assiette », dans le cadre du cycle de conférences organisé par l'Institut Paris Région intitulé « L'intranquillité des territoires Crises, résiliences, basculements », séance « Alimentation et approvisionnements » du 8 décembre 2020.

108 Allant de la baisse de la consommation de viande, à sa consommation très occasionnelle (flexitarisme) et à son absence totale (végétarisme voire véganisme).

109 Concept assez ouvert, le locavorisme peut se définir comme « une pratique mettant en avant les produits alimentaires cultivés dans une zone agricole proche de leur lieu de consommation » (Fumey, dir., 2016, p.214).

110 Alliance des secteurs de l'alimentation et de la restauration avec les nouvelles technologies, qui produit par exemple la culture in vitro de viande bovine, des chefs robots et des dîners imprimés en 3D, mais aussi l'utilisation de grandes quantités de données numériques pour proposer de nouveaux services de livraison, suggérer des restaurants voire prédire les comportements alimentaires. Ces données révéleraient un « quantified self », sorte d'avatar algorithmé détenteur de vérités cachées sur nous-mêmes, nos besoins et nos désirs (Delerins, 2016).

entièrement relocalisé, fondé sur une agriculture reconnectée à l'élevage et un changement profond de régime alimentaire » (Bognon et al. 2018, p.30).

Si ces analyses ne peuvent être généralisées telles quelles à d'autres contextes urbains, elles offrent une base intéressante de réflexion sur l'avenir des systèmes alimentaires des métropoles françaises. Les évolutions et questions qui traversent l'urbanisme depuis les années 1950, polarisées par la notion de projet urbain, leur font écho à bien des égards : les tensions s'y jouent notamment entre montée en puissance des villes comme acteurs politiques et affirmation de logiques entrepreneuriales et élitistes, excluant certains groupes sociaux. La reterritorialisation alimentaire urbaine prend place dans ces débats. Elle trouve des ferments dans un ensemble de courants urbanistiques (paysagisme, territorialisme, New Urbanism, etc.) qui ouvrent des champs de réflexion (*urban food planning*) et élaborent de nouveaux concepts (agri-urbanisme, naturbanisme, urbanisme alimentaire). Ce premier chapitre visait à éviter les pièges du présentisme en historicisant les rapports ville-alimentation. C'est désormais à mieux comprendre les manifestations de la reterritorialisation alimentaire, le sens et les effets de cette dynamique dans les projets urbains, que l'on va s'employer dans les prochains chapitres de la thèse, en s'appuyant d'abord sur un panorama de la production urbaine française des toutes dernières années (2014-2019), puis sur quatre études de cas.

CHAPITRE 2

LA RETERRITORIALISATION ALIMENTAIRE, NOUVELLE « BONNE PRATIQUE » DE L'URBANISME ?

PANORAMA DE PROJETS URBAINS CONTEMPORAINS (2014-2019)

Introduction du chapitre 2

À la lumière de l'histoire longue des relations entre alimentation et fabrique de la ville présentée dans le chapitre précédent, je vais maintenant m'employer à dresser un panorama de la dynamique de reterritorialisation alimentaire dans la production urbaine française récente, à travers l'analyse d'un corpus documentaire de 365 fiches de présentation de projets urbains, éditées entre 2014 et 2019. Cette démarche oblige à prendre un peu de champ, au détriment de la complexité de situations de projets et de contextes territoriaux toujours singuliers. On entrera dans cette complexité aux chapitres suivants, à travers les études de cas. Pour l'heure, on se place à l'échelle de la France métropolitaine et des métropoles, afin de saisir et de caractériser les termes de la rencontre actuelle entre urbanisme et alimentation, qu'il convient plutôt, au regard de l'histoire, de qualifier de retrouvailles.

Pour mener cette analyse, je mobiliserai la notion de « bonnes pratiques » qui désigne « *dans un milieu professionnel donné, un ensemble de comportements qui font consensus et qui sont considérés comme indispensables* » (Devisme et al., 2007, p.17). Le monde professionnel de l'urbanisme opérationnel est fortement structuré, dans ses activités, par l'élaboration et la diffusion de ces « bonnes pratiques » ou de modèles (Arab, 2007 ; Devisme et al., 2007, Bourdin et Idt, 2013, Mullon, 2018). L'importance croissante de ces notions en urbanisme est à relier à l'évolution des rapports entre l'État et les villes en période de post-décentralisation. Les « bonnes pratiques » apparaissent comme de nouvelles méthodes d'administration des territoires, moins prescrites par les instructions descendantes de l'État (Devisme et al., 2007). Elles correspondent à un environnement plus pragmatique, dans lequel la norme se fabrique à partir des expériences de terrain. Cet environnement est également plus incertain et place les acteurs en demande de « *méthodes, techniques et recettes* » (*ibid.*, p.15). A cet égard le recours à l'expérience des autres permet de concilier maîtrise du risque et aspiration à l'innovation, dans une rythmique particulière.

« La stratégie de la recherche radicale d'innovation correspond à des moments relativement rares de fort volontarisme politique [...]. En revanche, beaucoup cherchent à être les premiers à se saisir d'une innovation qui a déjà fait ses preuves ailleurs, ce qui, en somme, fait

beaucoup de deuxièmes. Mais personne n'a envie d'arriver trop tard, c'est-à-dire de prendre l'innovation au moment où elle est « ringardisée », d'où l'importance de bien se situer dans le mouvement de ce qui circule. » (Bourdin et Idt, 2013, p.13).

Cette circulation réticulaire des expériences peut être analysée comme un processus de construction collective de savoirs pratiques ou savoirs d'action¹¹¹, lesquels contribuent à la régulation de la production de la ville, c'est-à-dire à la définition de règles qui organisent l'action collective (*ibid.*). Par ailleurs, cette circulation repose sur – et contribue à structurer – des « communautés professionnelles »¹¹². Davantage que les métiers ou que les positions organisationnelles ou statutaires, les modèles et « bonnes pratiques » offrent aux acteurs des cadres de références et de légitimation de leur action (*ibid.*).

« Le recours aux expériences des autres est, sans conteste, une démarche ordinaire des acteurs opérationnels de l'aménagement et de l'urbanisme. Cela est vrai des services des collectivités locales comme des opérateurs urbains publics et privés, aménageurs et promoteurs, qui élaborent des projets et les mettent en œuvre ; autant d'acteurs par lesquels les modèles urbains circulent et se transforment. Cette démarche est à ce point ordinaire qu'elle dépasse largement la seule référence aux cas labellisés par des institutions dont c'est la vocation de le faire. Les vecteurs de circulation de ces expériences passent par l'organisation de voyages et de visites, le recrutement de collaborateurs ou de consultants ayant participé à un projet jugé intéressant, la fréquentation de lieux d'information tels que les colloques professionnels à l'image du Forum des projets urbains, la lecture de la presse professionnelle ou encore l'adhésion à des associations professionnelles. » (Arab, 2007, p.36)

111 « Résultat d'une activité professionnelle dont la vocation n'est pas la production de connaissances mais l'urbanisme opérationnel (pour se limiter au champ d'action qui nous intéresse), [le savoir d'action] recouvre ce que l'on nomme plus communément « l'expérience » et désigne les connaissances acquises dans et par l'action. » Il se distingue du savoir scientifique « au caractère abstrait, de nature généralisable, produit selon les normes et les règles de la production scientifique par des chercheurs » (Arab, 2007, p.42).

112 Expression qui « renvoie à un ensemble flou structuré par un réseau de réseaux » [...]. Le terme de « communauté », utilisé ici pour se démarquer de la notion de « groupe », aux contours beaucoup plus stables et rigides, permet à cet égard de rendre compte du faible degré d'institutionnalisation et du caractère partiel mais pluriel de ces structures sociales. » (Bourdin et Idt, p.15).

Par le truchement de différents médias (voyages, événements, associations, individus et presse professionnelle – auxquels il faudrait ajouter la littérature grise¹¹³), les « bonnes pratiques » opèrent, pour ces communautés d'acteurs, à la fois aux niveaux incitatif, prescriptif et normatif, au risque d'une standardisation de la production urbaine, conçue et décidée dans des cercles restreints de professionnels, en dehors de tout débat démocratique. Au risque également d'une réduction du réel, à la fois celui des projets et celui des contextes singuliers dans lesquels ils s'inscrivent, en raison des aspirations à la rationalisation associée à la mathématisation des choix et à la recherche d'indicateurs quantifiables (Devisme et al., 2007).

L'identification de la reterritorialisation de l'alimentation (ou du moins des composantes du système alimentaire) comme « bonne pratique » de l'urbanisme contemporain signifierait que le monde professionnel de l'aménagement la considère comme une dynamique sociale et urbaine importante, génératrice d'innovations. Cela supposerait aussi que des expériences en la matière sont en cours, qu'elles circulent et se diffusent. Ce qui induit d'autres questions : quelle est la place et l'importance accordées à cet enjeu dans les projets urbains ? Quelle(s) dimension(s) de l'alimentation sont-elles prises en compte ? Quels savoirs pratiques se construisent concernant les interactions entre urbanisme et alimentation ? Quelles en sont les traductions opérationnelles en termes de programmes et de matérialité urbaine ? Et quels en sont les effets sur la dynamique de reterritorialisation de l'alimentation ? Par ailleurs, si la circulation des modèles structure les communautés professionnelles, sur quels acteurs les « bonnes pratiques » reposent-elles lorsqu'il s'agit de faire interagir projet urbain et alimentation ? Dans quelle mesure ces derniers contribuent-ils à (re)structurer les communautés professionnelles ? Considérant le pouvoir de normalisation de la production urbaine dont sont porteuses ces « bonnes pratiques », voit-on se dessiner des tendances voire des standards, dans les programmes des projets urbains à dimension alimentaire, dans la morphologie urbaine, dans les configurations d'acteurs ou encore dans leurs discours ?

113 Citons à titre d'exemple le guide produit par l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain », intitulé « Exemples de bonnes pratiques pour les Petites Villes de Demain » <https://www.fnau.org/fr/publication/exemples-de-bonnes-pratiques-pour-les-petites-villes-de-demain/>

Méthodologie

Pour tenter de répondre à ces questions, j'explorerai plusieurs « *scènes de repérage* » des « bonnes pratiques » (Devisme et al., 2007, p.19) : le Forum des projets urbains, événement professionnel annuel, ainsi que trois appels à projets urbains innovants lancés par la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. Et plus précisément encore, je m'appuierai sur une figure documentaire récurrente de ces scènes : celle de la « fiche-projet ».

Ainsi, le corpus documentaire analysé dans ce chapitre comprend 365 fiches de présentation de projets urbains issues de deux sources :

- 264 fiches-projets présentées entre 2014 et 2019 dans le cadre du Forum des Projets Urbains (FPU). Cet événement annuel rassemble pendant deux jours des élus locaux et professionnels de l'aménagement urbain français qui viennent présenter les projets sur lesquels ils travaillent (opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain, études prospectives...). Le FPU valorise ces présentations, au nombre de 30 à 50 par an, sous forme de fiches rassemblées sur le site internet de l'événement (source que j'ai utilisée) et dans un catalogue papier (« guide des projets urbains »).
- 101 fiches de présentation des projets lauréats de trois appels à projets urbains innovants (APUI) : Réinventer Paris 1 (2014), Inventons la métropole du Grand Paris 1 (2016), Inventons la métropole du Grand Paris 2 (2018). Initié par la ville de Paris en 2014, le dispositif des APUI a depuis essaimé dans d'autres villes comme Toulouse ou Tours. Il cristallise un certain nombre d'évolutions des pratiques traditionnelles de l'aménagement en France (Béhar, Bellanger et Delpirou, 2018) : cahier des charges très ouvert, axé sur l'injonction à l'innovation (et non programme pré-défini par la maîtrise d'ouvrage publique) ; portage¹¹⁴ du projet mais aussi de l'exploitation des réalisations plusieurs années après leur livraison par les promoteurs (habituellement simples partenaires) ; cession (et non concession) du foncier public au groupement d'opérateurs privés lauréat ; ou encore médiatisation de la consultation via la mise en jeu simultanée d'un grand nombre de sites (23 pour la première édition de « Réinventer Paris »

¹¹⁴ « Par portage, nous entendons un ensemble de fonctions et d'attributions qui sont organisées pour concrétiser le projet de transformation spatiale, c'est-à-dire le transporter » (Devismes et al., 2009, p.58).

en 2014). Les fiches sont tirées de dossiers de presse (sites internet de la ville de Paris et de la métropole du Grand Paris) et de catalogues d'exposition en ligne (site internet du Pavillon de l'Arsenal).

Le Forum des projets urbains et les expositions organisées autour des APUI parisiens constituent des scènes de repérage des « bonnes pratiques » dans la mesure où ce sont des espaces de partage d'expérience au sein du milieu professionnel, mais aussi de communication vis-à-vis du grand public, par l'organisation d'expositions ou la publication de dossiers de presse. Cette diffusion repose sur un outil dédié bien que non défini réglementairement : le format « fiche-projet ». Il constitue un document-type de communication qui présente de façon synthétique (entre 1 et 4 pages) les enjeux, le programme¹¹⁵, les parties-prenantes et le calendrier du projet. Ce format permet donc de travailler sur un corpus homogène malgré la pluralité des sources.

L'étude porte sur le contexte français et métropolitain : elle n'inclut pas les projets urbains réalisés dans les territoires français d'outre-mer, elle est par ailleurs centrée sur les territoires les plus vastes de l'armature urbaine. Les projets urbains composant le corpus ne constituent qu'une portion de l'ensemble des projets urbains français récents, a fortiori de l'ensemble de la production urbaine française¹¹⁶, dont une grande partie se déroule en dehors du champ des opérations d'aménagement. Par ailleurs, les opérations présentées dans le corpus en sont à des stades d'avancement variables allant des études pré-opérationnelles à la livraison des opérations. L'étude ne prétend donc pas embrasser de façon exhaustive les opérations d'aménagement effectivement réalisées en France dans la période 2014-2019. Elle vise plutôt à appréhender les programmes, les discours et, à travers ces derniers, les représentations qui ont cours au sein de la fraction la plus médiatisée de la production urbaine, qui est aussi la plus normative et prescriptrice dans la mesure où s'y créent et s'y diffusent les « bonnes pratiques ».

L'étude est quantitative au sens où elle porte sur un nombre important de projets (110 au total ont été analysés) et où elle utilise des outils statistiques simples (calculs d'occurrences, pourcentages) en s'appuyant sur le logiciel Excel. Elle est tout autant empirique et inductive. Le corpus ne constitue pas une base de données uniforme sur les

115 Dans le processus d'élaboration des projets urbains, la programmation consiste à définir les besoins auxquels l'opération doit répondre et à les traduire en éléments de programme (logements, équipements, activités et services, espaces publics, etc.). Cette étape est menée par la maîtrise d'ouvrage du projet, souvent accompagnée par des prestataires spécialisés, les bureaux d'études de programmation autrement appelés « programmistes ».

116 Si elles ne sont pas intégrées dans le corpus documentaire, je reviendrai au fil de l'analyse sur les opérations réalisées dans les cadres plus spécifiques de la politique nationale de rénovation urbaine des quartiers dits prioritaires pilotée par l'ANRU ainsi que de la démarche nationale « Ecoquartiers ».

enjeux alimentaires dans les projets urbains : l'alimentation y apparaît de façon hétérogène, fragmentaire, parfois allusive. Son identification s'appuie sur les données (acteurs, programmes, intentions exprimées dans les discours) parfois complétées de recherches documentaires sur les projets (presse, sites internet dédiés). L'analyse est guidée par des questionnements préalables : sur l'importance des enjeux alimentaires dans les projets urbains ; sur la contribution réciproque des projets à la reterritorialisation alimentaire et des programmes alimentaires à la vie urbaine ; sur les transformations des paysages et de la morphologie urbaine ; sur les acteurs impliqués, leurs rôles et leurs représentations. Les catégories et typologies ne sont pas issues de grilles d'analyse construites a priori, elles sont élaborées par recoupements et rapprochements successifs des données. Des précisions méthodologiques sont fournies au fil du texte pour chacun des points spécifiques de l'étude.

Les cartes ci-dessous localisent les projets du corpus. La liste exhaustive est disponible en annexe 1 de la thèse. Un exemple de fiche-projet est fourni en annexe 2.

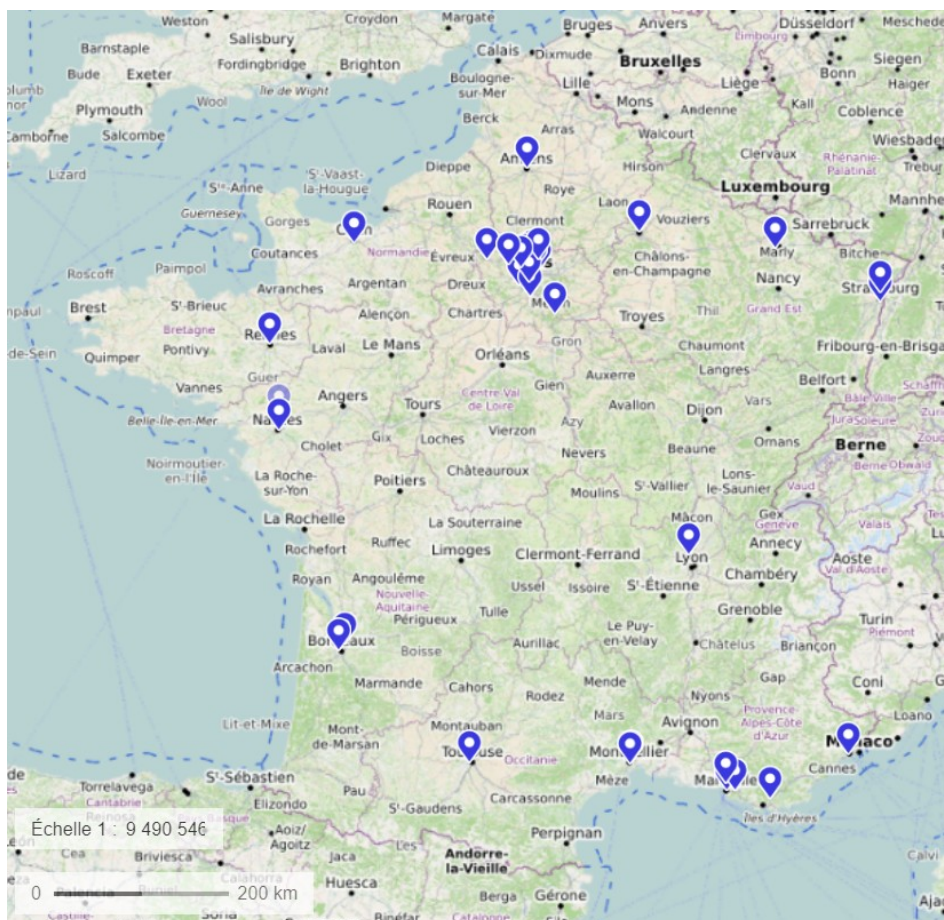


Figure 25: Carte de localisation des projets du corpus - réalisation personnelle

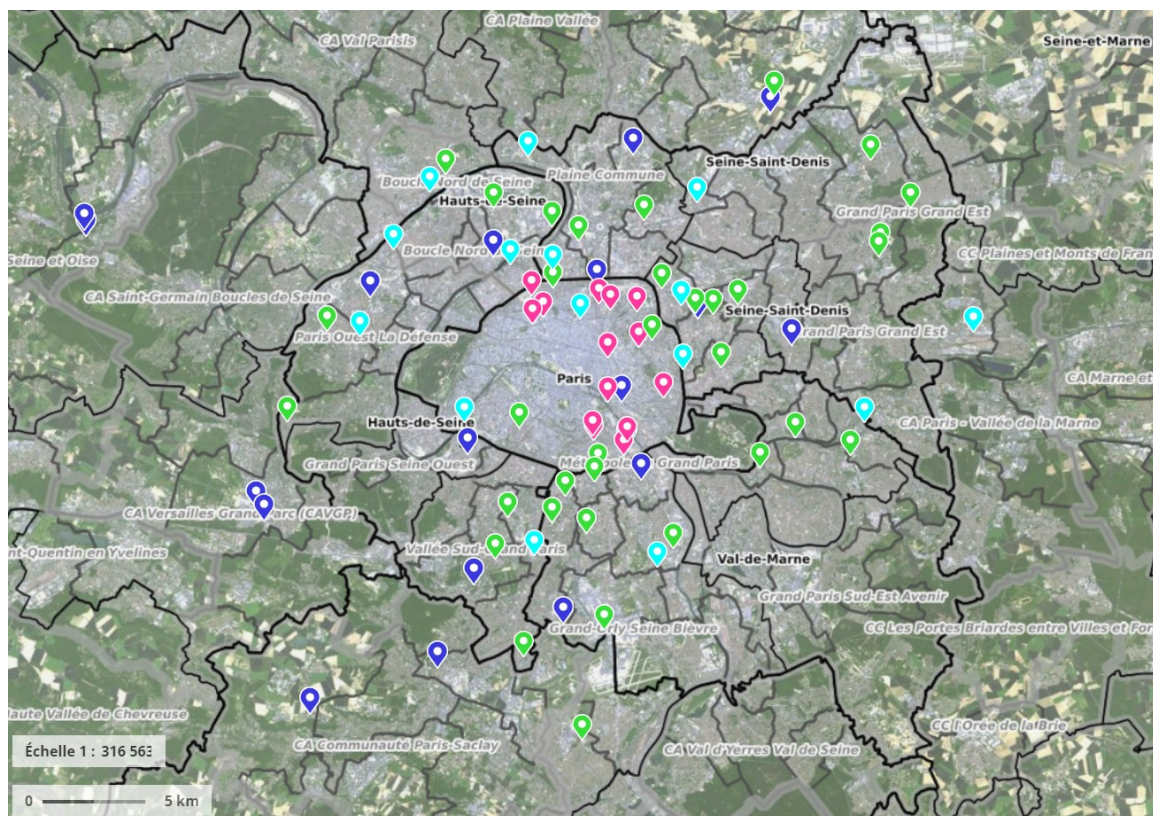


Figure 26: Carte de localisation des projets du corpus - zoom Île-de-France – réalisation personnelle
 Bleu foncé : FPU / Rose : RPI / Vert : IMGPI / Turquoise : IMGPI

Plan du chapitre

La présentation des résultats de l'étude s'articulera en six temps. On montrera tout d'abord que la reterritorialisation alimentaire constitue une dynamique non négligeable et relativement stable de la production urbaine qui l'identifie comme une thématique d'innovation urbaine. L'analyse des composantes du système alimentaire dans les projets permettra d'établir des hiérarchisations ainsi qu'un déficit de vision systémique de l'alimentation, que l'on s'efforcera d'expliquer. On s'intéressera ensuite aux apports attendus des programmes alimentaires à la qualité de la vie sociale des futurs quartiers, à leur « urbanité », ce qui révélera leur contribution à la reterritorialisation alimentaire à la fois comme secteur économique et comme mouvement de la société civile. L'analyse des projets dans leur matérialité montrera que ces activités restent largement contraintes par la morphologie urbaine et les pratiques de projets existants. En revanche, on repère une effervescence particulière au sein des mondes d'acteurs qui composent ces projets, notamment avec l'émergence d'une scène hybride entre nouveaux entrants dans le

système alimentaire et acteurs traditionnels des projets urbains. Néanmoins, les représentations et cadres conceptuels dominants, appréhendés à travers l'analyse lexicale des discours, confirment la primauté des schémas cognitifs urbanistiques dans la prise en compte des enjeux alimentaires.

1) La reterritorialisation alimentaire, une dynamique incontestable des projets urbains

La première étape consistait à repérer, au sein du corpus de 365 fiches, les projets intégrant une dimension de reterritorialisation alimentaire. Pour ce faire, deux critères ont été appliqués :

- le critère « projet urbain » : ont été exclues les fiches présentant seulement des stratégies territoriales, des études ou des opérations d'urbanisme transitoire (le caractère éphémère de ces dernières ne répondant pas à l'enjeu d'ancrage sur le long terme impliqué par la notion de reterritorialisation alimentaire) ;
- le critère « reterritorialisation alimentaire » puisqu'ont été retenus :
 - les projets dont les fiches présentent des discours explicites en la matière : « *manger local* », « *circuits courts* », « *lieux de production et de transformation alimentaire locaux* », etc. ;
 - les projets dont les fiches présentent des éléments de discours et/ou de programme référencés dans la littérature comme liés à cette dynamique : « *jardins partagés* », « *agriculture urbaine* », « *urbanisme agricole* », etc.

	Total fiches corpus	Dont projets urbains (PU)	Dont PU avec reterritorialisation alimentaire	
FPU 2014 à 2019	264	206	43	21%
<i>FPU 2014</i>	37	29	8	28%
<i>FPU 2015</i>	37	32	4	13%
<i>FPU 2016</i>	64	48	8	17%
<i>FPU 2017</i>	43	37	7	19%
<i>FPU 2018</i>	47	36	9	25%
<i>FPU 2019</i>	36	24	7	29%
APUI RP1, IMGP1, IMGP2	101	101	67	66%
<i>RP1</i>	23	23	15	65%
<i>IMGP1</i>	55	55	36	65%
<i>IMGP2</i>	23	23	16	70%
TOTAL CORPUS	365	307	110	36%

Tableau 2: synthèse du corpus de projets étudié

Présent dans 36% des projets du corpus, l'enjeu alimentaire apparaît comme une réelle dynamique, relativement stable entre 2014 et 2019. Néanmoins, sur une période de temps identique, de fortes disparités apparaissent entre les projets présentés dans le cadre du FPU, dont 21% intègrent des enjeux de reterritorialisation alimentaire, et les APUI, où 66% des projets sont concernés. Cette différence tient sans doute en partie au fait que la reterritorialisation alimentaire est explicitement identifiée comme un axe d'innovation urbaine dans les cahiers des charges de ces consultations : « Réinventer Paris » fait figurer l'agriculture parmi les nouveaux services que la ville doit rendre à ses habitants et « Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP) compte au nombre des innovations souhaitées le fait de « produire et consommer à l'échelle locale »¹¹⁷.

117 Extrait des « orientations et objectifs de la consultation » : <http://www.inventonslametropolegrandparis.fr/wp-content/uploads/2016/10/Orientations-et-objectifs-de-la-consultation.pdf>

2) Une prise en compte du système alimentaire largement dominée par la composante agricole

Une fois repérés ces 110 projets, il s'agissait de comprendre la façon dont ils se saisissent de la question alimentaire, dans sa dimension systémique, telle que définie par le champ de l'économie de l'alimentation¹¹⁸ (Rastoin et al., 2010). Un ensemble de travaux effectués à l'échelle des politiques alimentaires soulignent que l'agriculture est la porte d'entrée quasi-systématique par laquelle les pouvoirs publics locaux se re-saisissent de la question alimentaire (notamment Bonnefoy et Brand, 2014 ; Rapport ADCF, Etd, IUFN, TEV, 2012). J'ai donc cherché à voir si ces conclusions se retrouvent à l'échelle des projets et dans quelles proportions, mais aussi à mesurer la part des autres composantes et leurs combinaisons au sein du corpus.

Précisions méthodologiques :

Pour chacun des projets, le ou les éléments de programme proposés autour de la thématique alimentaire ont été identifiés. Ils ont ensuite été rattachés à une ou plusieurs composantes du système alimentaire – production (ex. : jardins partagés, agriculture urbaine...), transformation (ex. : conserverie, micro-brasserie...), distribution (ex. : commerce alimentaire en circuit-court...), consommation (ex. : restaurants locavores...), gestion des déchets (ex. : compost...). Ceci a permis de comptabiliser, d'une part, le nombre d'occurrences par composante à l'échelle du corpus et, d'autre part, le nombre de composantes prises en compte dans chaque projet.

2-1-Faible dimension systémique et primat de la composante production

D'une part, la dimension systémique de l'alimentation n'apparaît quasiment pas dans le corpus. Dans leur grande majorité (61%) les projets ne prennent en compte qu'une seule des composantes du système. Cette observation fait écho aux analyses menées à l'échelle des Projets Alimentaires Territoriaux. Les actions que ces derniers proposent en matière d'urbanisme se limitent le plus souvent à la protection et à la gestion du foncier agricole ; les réflexions sur l'intégration d'activités aval de transformation, distribution, traitement des bio-déchets, etc., restent minoritaires (Cartron, 2022). On peut faire

¹¹⁸ Rappelons que le système alimentaire y est défini comme l'ensemble des flux et des acteurs parties prenantes de la production, l'approvisionnement, la restauration et la gestion des déchets alimentaires, ainsi que de la régulation de ces différentes fonctions.

l'hypothèse que le concept même de système alimentaire, issu du champ de l'économie de l'alimentation, n'est pas ou peu connu des acteurs urbains et ne constitue donc pas une catégorie d'action identifiée. La complexité intrinsèque du système alimentaire le rend par ailleurs difficile à appréhender dans son ensemble, puisqu'à chaque composante correspond un voire des monde(s) d'acteur(s) spécifique(s), eux-mêmes complexes, qui participent d'un fonctionnement d'ensemble tout en suivant des logiques distinctes.

Nombre de composantes prises en compte	1	2	3	4	5
% du total des projets	61 %	15 %	17 %	2,7 %	3,6 %

Tableau 3: nombre de composantes prises en compte par les projets

D'autre part, les données recueillies confirment la prédominance de l'enjeu de production alimentaire, présent dans 86% des projets urbains, qu'il s'agisse des APUI ou du FPU.

	PU avec reterritorialisation alimentaire		Production		Transformation		Distribution		Consommation		Gestion des déchets	
FPU 2014 à 2019	43	21%	37	86%	4	9%	13	30%	9	21%	2	5%
<i>FPU 2014</i>	<i>8</i>	<i>28%</i>	<i>7</i>	<i>88%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>2</i>	<i>25%</i>	<i>3</i>	<i>38%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>FPU 2015</i>	<i>4</i>	<i>13%</i>	<i>4</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>FPU 2016</i>	<i>8</i>	<i>17%</i>	<i>6</i>	<i>75%</i>	<i>1</i>	<i>13%</i>	<i>3</i>	<i>38%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>FPU 2017</i>	<i>7</i>	<i>19%</i>	<i>5</i>	<i>71%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>2</i>	<i>29%</i>	<i>1</i>	<i>14%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>FPU 2018</i>	<i>9</i>	<i>25%</i>	<i>9</i>	<i>100%</i>	<i>1</i>	<i>11%</i>	<i>2</i>	<i>22%</i>	<i>1</i>	<i>11%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>FPU 2019</i>	<i>7</i>	<i>29%</i>	<i>6</i>	<i>86%</i>	<i>2</i>	<i>29%</i>	<i>4</i>	<i>57%</i>	<i>4</i>	<i>57%</i>	<i>2</i>	<i>29%</i>
APUI RP1, IMGPI, IMGPI2	67	66%	58	87%	11	16%	16	24%	29	43%	10	15%
<i>RP1</i>	<i>15</i>	<i>65%</i>	<i>14</i>	<i>93%</i>	<i>5</i>	<i>33%</i>	<i>7</i>	<i>47%</i>	<i>7</i>	<i>47%</i>	<i>3</i>	<i>20%</i>
<i>IMGPI</i>	<i>36</i>	<i>65%</i>	<i>33</i>	<i>92%</i>	<i>5</i>	<i>14%</i>	<i>3</i>	<i>8%</i>	<i>15</i>	<i>42%</i>	<i>6</i>	<i>17%</i>
<i>IMGPI2</i>	<i>16</i>	<i>70%</i>	<i>11</i>	<i>69%</i>	<i>1</i>	<i>6%</i>	<i>6</i>	<i>38%</i>	<i>7</i>	<i>44%</i>	<i>1</i>	<i>6%</i>
TOTAL CORPUS	110	36%	95	86%	15	14%	29	26%	38	35%	12	11%

Tableau 4: Part des composantes du système alimentaire dans les projets urbains étudiés

2-2-L'agriculture : présence persistante et mise à l'agenda urbain

Plusieurs pistes peuvent être avancées pour expliquer les disparités dans la prise en compte des différentes composantes du système alimentaire par les acteurs de l'aménagement urbain.

On l'a vu au chapitre 1, l'analyse historique apporte des éléments d'explication de ce phénomène. Si la présence de l'agriculture s'est progressivement atténuée dans les espaces urbains, on a montré dans le premier chapitre de la thèse que cet effacement est récent (fin du XIX^e siècle voire post Seconde Guerre mondiale pour les « cultures spéciales » de l'Île-de-France) et n'a pas été total, puisque la présence d'espaces cultivés perdure en périphérie de nombreuses métropoles et qu'au sein même des villes, l'essor des jardins partagés hérite d'une tradition de jardinage urbain française et des « community gardens » New-Yorkais (Demailly, 2014). Les débats sur la présence de la nature en ville, sous toutes ses formes (récréative, nourricière...) sont également inscrits dans l'histoire longue de l'aménagement urbain (qu'il s'agisse des aménagements ayant suivi la démolition des fortifications de Paris, du mouvement des cités-jardins inspiré d'Howard...). La présence de l'agriculture dans les projets urbains s'inscrit donc au croisement d'une histoire longue de la fabrique urbaine et d'enjeux contemporains. Ces enjeux se manifestent par différents phénomènes.

En premier lieu, il faut rappeler avec Sabine Bognon et Laure Cormier (2018) les évolutions du cadre législatif qui visent, depuis le début des années 2000, à favoriser la densification urbaine pour préserver les espaces agricoles : la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains requiert « *l'équilibre entre [...] un développement urbain maîtrisé [...] et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles [...]* » (article premier) ; la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement instaure le principe d'une « *utilisation économe des espaces* » (article 14) ; enfin, la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche organise la réduction de la consommation des espaces agricoles (article 51).

En second lieu, la littérature grise produit, depuis le milieu des années 2010, un nombre croissant de guides et de rapports qui encouragent les acteurs urbains et

notamment ceux du monde de l'aménagement, à développer des projets d'agriculture au sein des projets.

En juin 2019, un avis du Conseil économique, social et environnemental¹¹⁹ présente l'agriculture urbaine comme « *un outil déterminant pour des villes durables* » et préconise un ensemble d'évolutions au plan juridique (adaptation du statut du fermage et des baux ruraux aux spécificités des projets d'agriculture urbaine, création de conventions-type entre collectivités et porteurs de projets précisant les conditions d'occupation des espaces publics ou encore d'une « *responsabilité agriculture urbaine* » au sein des collectivités), au plan fiscal (exonération temporaire de la taxe sur le foncier non bâti) et enfin au plan des règles et pratiques d'urbanisme. Il s'agirait par exemple de « *dédier un pourcentage adapté de terrains à l'agriculture urbaine et périurbaine en pleine terre au sein des Plans locaux d'urbanisme (PLU)* », ou encore de « *prévoir, dès la conception de nouveaux bâtiments commerciaux, industriels et administratifs, et en cas de rénovation lourde de bâtiments existants, une obligation de satisfaire aux conditions nécessaires pour l'installation de projets d'agriculture urbaine (portance des toits adaptée, intégration de systèmes de récupération des eaux pluviales et usées et des déchets compostables, aménagement des espaces verts, prise en compte des ombres portées) et [d']inciter les promoteurs de bâtiments à vocation d'habitat à faire de même* ».

Ces préconisations s'inscrivent dans la lignée de travaux menés d'abord à l'échelle de la planification urbaine – parmi lesquels le guide *Comment bien prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCOT ?*¹²⁰ dont la première publication date de 2008 – puis à celle des projets. En mars 2019 paraît *L'agriculture urbaine dans les EcoQuartiers*, guide coordonné par le Cerema et Exp'AU¹²¹ sous la houlette de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage du Ministère de la Cohésion des territoires. Il s'appuie sur les réflexions d'un groupe de travail formé de collectivités, de

119 Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est une assemblée constitutionnelle composée de 175 membres désignés par les corps intermédiaires (associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales) qui participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques. L'avis sur l'agriculture urbaine de 2019 est le résultat d'une autosaisine : <https://www.lecese.fr/travaux-publics/lagriculture-urbaine-un-outil-determinant-pour-des-villes-durables>

120 Guide élaboré en partenariat par l'association Terres en Villes, le Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), Rennes Métropole, l'ADAYG (Association pour le développement de l'agriculture dans l'Y grenoblois), et l'AURAN (Agence d'urbanisme de la région nantaise) : <https://terresenvilles.org/ressources-publiques/>

121 Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est un établissement public chargé d'accompagner l'État et les collectivités dans leurs politiques et projets d'aménagement et de développement durable. Exp'AU est un bureau de recherche rattaché à la Chaire Agricultures urbaines d'AgroParisTech.

porteurs de projets, d'associations, de bureaux d'études et de chercheurs, réuni en 2017-2018 dans l'objectif de proposer des outils pour mieux intégrer l'agriculture urbaine dans les EcoQuartiers¹²². En décembre 2019, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) publie à son tour *L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain – Boîte à outils du montage d'un projet*, qui s'appuie également sur les échanges menés dans le cadre d'un groupe de travail constitué en juin 2018 et réunissant des collectivités, des porteurs de projets d'agriculture urbaine déjà implantés dans certains quartiers et des intervenants extérieurs (experts, scientifiques, etc.).

2-3-Mécanique de la « bonne pratique »

On observe donc qu'au sein du monde de l'aménagement, les EcoQuartiers et les quartiers en renouvellement dans le cadre de la politique de la ville apparaissent comme des scènes propices à la structuration des réflexions sur l'agriculture urbaine. L'agriculture urbaine y fait écho à des enjeux particuliers : les dynamiques sociales des quartiers prioritaires, lesquels présentent en outre souvent, au plan morphologique, des espaces ouverts propices à l'implantation de projets agricoles, et, pour les EcoQuartiers, la mise en avant toute particulière du paradigme du développement durable. Il s'agit par ailleurs de dispositifs de projets spécifiques, adossés à des procédures, des montages, des configurations d'acteurs structurés et identifiés. On peut analyser l'essor de l'agriculture urbaine dans ces contextes comme un processus de constitution et de diffusion d'une nouvelle « bonne pratique », articulé autour de trois modalités complémentaires.

Premièrement, l'agriculture urbaine est identifiée en tant que thématique ou enjeu. Cette identification émane du terrain, des projets eux-mêmes, comme l'illustre l'introduction du guide EcoQuartier : « [...] à l'issue de la campagne de recensement des EcoQuartiers de 2018, il apparaît que la moitié des projets d'EcoQuartiers labellisés étape 2 et plus d'un tiers de ceux labellisés étape 3 ou 4 intègrent des espaces cultivés. » (p.6) ; elle ressort également de la diffusion des initiatives et « bonnes pratiques » au sein de dispositifs dédiés, le « Club EcoQuartier » dans un cas, le « Club ANRU+ » dans l'autre, tous deux visant la rencontre et le partage d'expériences entre les acteurs de

¹²² Les EcoQuartiers sont des opérations d'aménagement urbain qui reçoivent une labellisation dans le cadre de la démarche nationale EcoQuartier, lancée en 2009 en application de la loi Grenelle 2, dans le cadre du plan Ville durable.

chacun de ces contextes institutionnels. Dans le cas de l'ANRU comme dans celui des APUI, elle est en outre explicitement reliée à une recherche d'innovation urbaine : « *Les travaux de ces groupes ont vocation à éclairer les pratiques du renouvellement urbain de demain afin de concrétiser des dynamiques d'innovation réellement vertueuses pour les quartiers et leurs habitants partout où émerge l'envie.* » (p.3).

Deuxièmement, des savoirs, outils et références spécifiques sont élaborés et diffusés. Les savoirs s'appuient sur la littérature existante – les travaux d'Eric Duchemin sur la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine sont notamment cités – mais sont aussi produits spécifiquement par et pour l'action, au sein de ces groupes de travail – ainsi le guide EcoQuartier propose une typologie des projets d'agriculture urbaine et des cartographies d'acteurs. Des « fiches-thématiques » proposent des outils opérationnels (les étapes d'un projet d'agriculture urbaine, les méthodologies disponibles pour en élaborer le modèle économique, etc.), tandis que des « fiches-projets » présentent, à titre d'illustration et d'inspiration, des initiatives déjà existantes. Cette élaboration repose sur des expertises croisées d'acteurs des projets urbains et d'acteurs du champ de l'agronomie. En la matière, AgroParisTech joue un rôle majeur à travers Exp'AU mais aussi par la forte présence de structures membres de l'association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP) dont établissement est à l'origine. La diffusion des savoirs, outils et références passe donc à la fois par les acteurs, que l'on retrouve dans les différents « clubs », et par la constitution d'un corpus de documents.

Troisièmement, les projets se diversifient et se multiplient. A ce titre, la diffusion de ces guides accompagne souvent un autre levier d'expansion privilégié : l'appel à projets ou à manifestation d'intérêt spécifiquement dédiés aux projets d'agriculture urbaine. On retrouve là un phénomène déjà documenté au sujet de la diffusion du paradigme du développement durable, qui a reposé sur les appels à projets incitant les acteurs « *à développer des pratiques nouvelles cristallisant le développement durable* » (Devisme et al., p. 211). Comme pour les APUI, la ville de Paris a été relativement pionnière en la matière, avec le lancement en 2016 de l'appel à projets Parisculteurs, qui a donné lieu à la publication d'une *Boîte à outils des Parisculteurs* en 2017 et à trois autres éditions de l'appel à projets en 2018, 2019 et 2021. Et même si cette initiative ne relève pas directement du monde de l'aménagement puisqu'elle a été lancée par l'élue aux espaces verts de la ville de Paris, elle est néanmoins une source d'inspiration pour les démarches EcoQuartiers et ANRU (qui font référence à la *Boîte à outils des Parisculteurs*).

L'ANRU a lancé en janvier 2020 son propre appel à projets dédié, Quartiers Fertiles, avec une deuxième édition en 2021. Qu'elle mette en jeu des sites existants ou des opérations d'aménagement, la logique des appels à projets d'agriculture urbaine est perçue comme un levier pour repérer et mobiliser, de façon significative, du foncier ou des emplacements hors sol (murs, toitures, sous-sols).

Ce triple mécanisme comporte une certaine itérativité : la *Boîte à outils des Parisculteurs* arrive au terme de l'expérience du premier appel à projets, pour répondre aux questions qui ont émergé et faire bénéficier la deuxième édition de ce bilan. Le guide EcoQuartier n'est pas directement associé à un appel à projets, il a vocation à généraliser la thématique dans les futurs projets d'aménagement. Cependant, les initiatives précèdent toujours. Ces guides sont des moments de définition, d'appropriation du sujet visant à sa normalisation et à son expansion via les appels à projets.

On retrouve donc bien, pour l'agriculture urbaine, les ressorts identifiés par Stéphane Cadiou dans la constitution et la diffusion des « bonnes pratiques » en urbanisme . D'une part, on identifie des « *scènes d'intermédiation* » particulières : la littérature grise produite par le club Ecoquartier, l'ANRU, etc., les forums professionnels tels que le FPU, les publications spécialisées telles que les catalogues du FPU ou les expositions organisées dans le cadre des APUI. D'autre part, la multiplication des réalisations par la dynamique des appels à projets joue un rôle capital dans l'élaboration et la diffusion de « savoirs pratiques ». Dès lors, cette dynamique propre à l'agriculture urbaine contribue à expliquer sa forte présence dans le corpus de projets urbains de l'étude. Il faut préciser que les données disponibles dans le corpus ne permettent pas une analyse approfondie des caractéristiques des projets agricoles en eux-mêmes (type de production, modèles économiques et juridiques, acteurs, etc.) car les programmes sont pour la plupart trop imprécis. Ces points seront approfondis dans les études de cas présentées dans les chapitres suivants de la thèse.

En revanche, le foisonnement de réflexions et d'initiatives et la « triple mécanique » d'identification (de l'enjeu), de diffusion (des savoirs, outils et références) et d'expansion (des projets) propres à l'agriculture urbaine ne se retrouvent pas concernant les autres composantes du système alimentaire.

2-4-Intégration des composantes consommation et distribution dans les logiques de projet, marginalité des composantes transformation et gestion des déchets

La prise en compte des composantes « consommation » et « distribution » au sein du corpus est effectivement bien moindre. Elle reste cependant importante puisqu'elle concerne respectivement 35% et 26% des projets. On peut également faire une lecture historique de la prise en compte de ces deux composantes du système alimentaire, puisque les commerces et restaurants font partie intégrante de la définition de la centralité urbaine (la ville est, selon la formule de l'historien Henri Pirenne, « fille du commerce »). Elle reflète également les pratiques d'un aménagement urbain contemporain soucieux de mixité fonctionnelle, qui prévoit systématiquement des emplacements dédiés à ce type d'activités. Ce faisant, ces pratiques conditionnent fortement la reterritorialisation de la distribution et de la consommation alimentaires. On peut dès lors à la fois en souligner la faculté à s'inscrire dans un cadre pré-établi (la provenance de l'offre change mais son dimensionnement, son fonctionnement s'intègrent aux règles, montages économiques¹²³, aux contraintes spatiales et typologies urbaines traditionnels) et s'interroger sur la capacité des projets urbains à faire émerger d'autres manifestations de la reterritorialisation de ces deux composantes (on peut penser par exemple, sur le volet distribution, à la vente itinérante et sur le volet consommation, à la création de cuisines communes à l'échelle d'un groupe d'habitation).

Enfin, les composantes « transformation » et « gestion des déchets » font l'objet d'une prise en charge très minoritaire dans les projets urbains étudiés, à hauteur respectivement de 14% et 11%. On observe néanmoins une plus forte présence de ces enjeux dans les APUI, ce qui incite à faire l'hypothèse de l'émergence de ces thématiques comme des enjeux d'innovation pour l'urbanisme. La mise en perspective diachronique (voir chapitre 1) permet, là encore, d'expliquer leur rang inférieur dans la hiérarchie des objets de l'aménagement urbain contemporain, puisque l'industrie de transformation alimentaire, tout comme la gestion des effluents urbains, bien qu'inscrits jusqu'au début du XX^e siècle dans un métabolisme urbain relativement circulaire, ont été historiquement plutôt dévalorisés (sources de nuisances multiples) et tendanciellement plus externalisés, délocalisés vers les périphéries urbaines (Barles, 2018 et voir chapitre 1).

¹²³ Bien que ces montages – et les outils correspondant – évoluent également, comme par exemple avec l'émergence d'organismes de gestion foncière chargés de réintroduire des activités économiques, notamment commerciales, dans les rez-de-chaussées urbains et promeuvent ainsi un certain type d'offre.

Par ailleurs, des explications doivent être cherchées du côté de la dynamique de reterritorialisation de ces deux composantes du système alimentaire. Le recyclage des biodéchets est un sujet émergent, en cours de structuration, notamment du fait des obligations réglementaires récentes (lois du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, directive-cadre européenne sur les déchets révisée en 2018 - UE 2018/851). La relocalisation de la transformation alimentaire est elle aussi balbutiante, les initiatives les plus récurrentes portant sur la création de légumeries ou conserveries (souvent municipales) en lien avec l'approvisionnement des cantines scolaires. Les projets privés (micro-brasseries, laiteries...) restent très minoritaires et de petite dimension. Le fonctionnement industriel de la transformation alimentaire comme de la gestion des déchets (acteurs souvent monopolistiques, infrastructures massives, contraintes logistiques importantes) génère un certain nombre d'inerties. A l'échelle des projets urbains si des réflexions émergent, notamment pour adapter les pratiques aux nouvelles exigences législatives, elles restent encore très marginales.

Si elle se confirme comme une dynamique réelle des projets, la reterritorialisation alimentaire ne se fonde pas sur une prise en compte de la dimension systémique de l'alimentation. Elle se caractérise avant tout par l'essor de l'agriculture urbaine, qui se constitue véritablement en « bonne pratique » de l'urbanisme, ce qui n'est pas le cas des autres composantes du système. Si l'on observe des évolutions de l'offre alimentaire en matière de commerce et de restauration, les enjeux de transformation alimentaire et de recyclage des biodéchets restent davantage dans l'ombre. Ces différences s'expliquent par l'histoire longue des interactions entre urbanisme et alimentation et reflètent des trajectoires en cours, dans lesquelles les projets urbains intègrent et diffusent de nouvelles « bonnes pratiques » via différentes scènes d'intermédiation et interagissent avec des évolutions législatives plus larges, ainsi qu'avec des initiatives portées par des acteurs publics, des opérateurs privés et des mouvements citoyens.

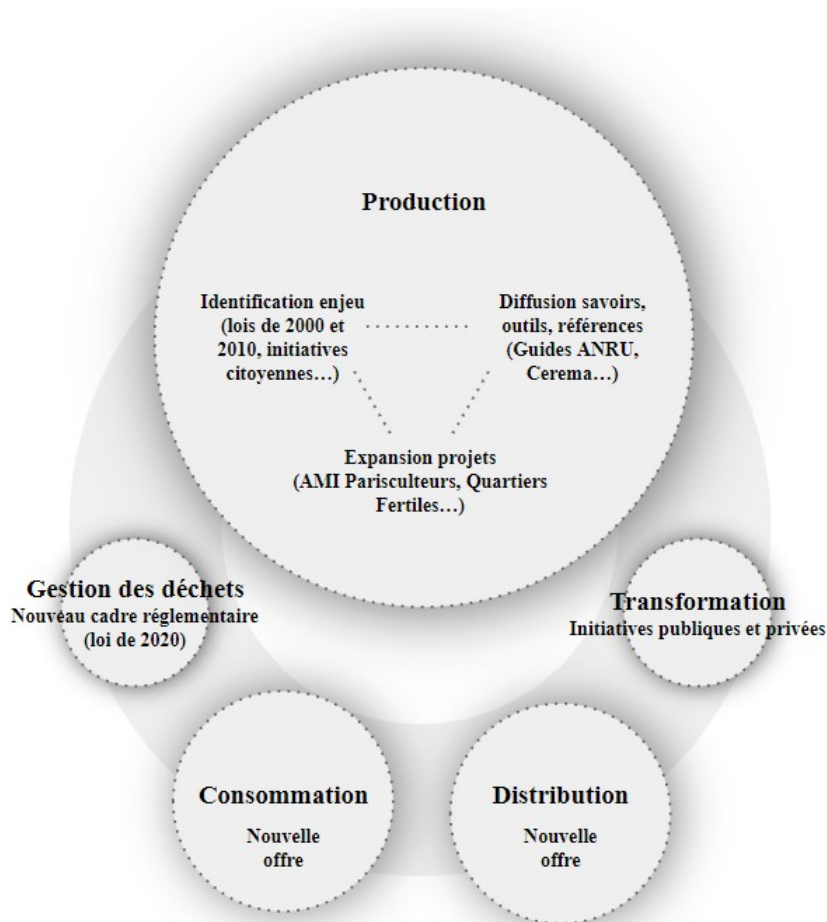


Figure 27: Dynamique et modalités de mise à l'agenda de la reterritorialisation alimentaire dans les projets urbains – réalisation personnelle

3) L'alimentation vectrice d'urbanité des projets et de la ville

L'analyse de la prise en compte des différentes composantes du système alimentaire dans les projets permet de dresser un tableau de l'avancement et des modalités de prise en compte des enjeux liés à la reterritorialisation alimentaire dans la production urbaine. Donnons à présent un peu de chair à ces investigations : ces projets urbains constituent de nouveaux lieux, des espaces vécus (habités, traversés, fréquentés...). Que peut alors apporter l'intégration de l'alimentation à la qualité de la vie sociale de ces quartiers, à leur urbanité ?

Jacques Lévy distingue urbanité absolue (effet de masse, produit par la concentration de personnes, biens, services sur un même territoire) et urbanité relative. C'est à cette seconde dimension que l'on s'intéresse ici. Lévy la définit ainsi : « Dans le cadre d'une

théorie systémique de l'urbain, l'urbanité peut être définie (au-delà du sens commun du dictionnaire) comme l'indicateur de l'état spécifique de l'organisation des objets de société au sein d'une situation urbaine donnée (Lévy, 2000, VillEurope, 1995, 1998). L'urbanité est tant un résultat du fonctionnement de l'organisation urbaine qu'un opérateur de l'organisation et de son fonctionnement. L'urbanité procède du couplage de la densité et de la diversité des objets de société dans l'espace. » (Lévy et Lussault, 2013, article « Urbanité »). Néanmoins, si la densité « a longtemps été le seul moyen pour les villes d'offrir une large gamme d'activités et de relations sociales, aujourd'hui, grâce au développement des moyens de transport et de communication, l'accessibilité remplace en partie la proximité et la densité », objecte François Ascher qui propose d'élargir la définition de l'urbanité « comme le sentiment pour un individu qu'un lieu construit ouvert au public, est adapté voire propice aux pratiques sociales qu'il souhaiterait y avoir et aux sensations qu'il souhaiterait y éprouver » (Ascher, 2005, p.25).

Ces deux définitions me semblent complémentaires : les projets urbains s'occupent de l'agencement des objets de société dans les espaces urbains, selon des intentions qui intègrent la qualité des ambiances, les attentes et ressentis supposés des futurs « usagers » des lieux. L'urbanité est à la fois une finalité et une résultante. Le corpus de l'étude permet de travailler sur la première de ces dimensions. On s'écartera cependant d'un aspect de la proposition de François Ascher, pour lequel la notion de « *lieu construit ouvert au public* » caractérise la ville par opposition, notamment, aux espaces ouverts ou naturels. La multifonctionnalité des espaces agricoles (parfois adjoints à des lieux construits, mais parfois non) en font à mon sens des éléments à part entière de la ville et de son urbanité.

Cette multifonctionnalité s'applique d'ailleurs non seulement à l'agriculture mais à l'ensemble du système alimentaire, comme l'ont montré de multiples recherches depuis le début des années 2000 (Pothukuchi et Kaufman, 2000 ; Morgan, 2014 ; Cabannes et Marocchino, 2016 ; Brand et al., 2017). Le processus de labellisation par l'État des projets alimentaires territoriaux l'intègre en identifiant des « fonctions subséquentes » de l'alimentation pour les territoires, qui forment autant de contributions à l'urbanité des villes : interactions sociales, lutte contre le gaspillage, la précarité alimentaire, emplois et développement économique, culture, etc. S'interroger sur la contribution des programmes alimentaires à l'urbanité des projets – a fortiori de la ville – implique donc

de se demander quelles activités ces projets proposent autour de l'alimentation, à qui elles s'adressent, quelles fonctions urbaines elles remplissent, quel(s) rôle(s) elles jouent, en somme, dans la vie sociale urbaine.

Précisions méthodologiques :

Les réponses à ces questions sont construites de façon inductive : les fonctions urbaines ne sont donc pas pré-déterminées mais construites à partir des données disponibles sur le contenu des projets, plus spécifiquement à partir de l'inventaire des éléments de programme mentionnés dans les fiches (exemple : « de l'agriculture urbaine développée sur les toits et en cœur d'îlot », « une microferme d'un hectare et 150 jardins partagés », « une halle gastronomique de 2540 m² », « espace fooding participatif », etc.). Ces éléments étant présents de façon aléatoire et souvent allusive, je les ai parfois ajustés et précisés en me référant au(x) domaine(s) d'activités des acteurs qui portent ces propositions. J'ai ensuite regroupé de façon thématique l'ensemble des éléments de programme recensés dans les fiches, pour aboutir à la présente typologie de fonctions.

L'inventaire ainsi établi à l'échelle des 110 projets a permis d'identifier des récurrences, d'opérer progressivement des regroupements et de distinguer, *in fine*, quatre grandes fonctions urbaines résumées dans le graphique suivant.

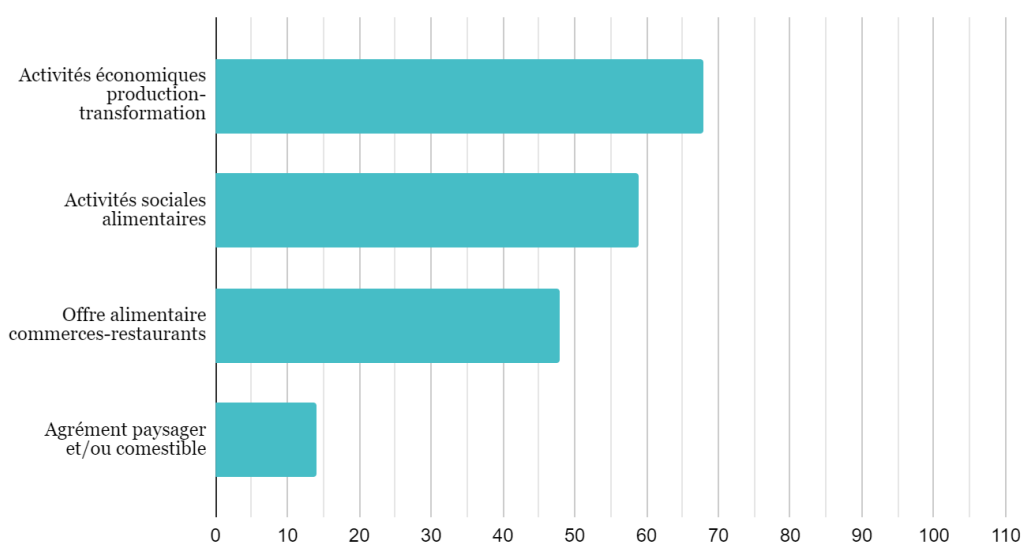


Figure 28: Fonctions urbaines des programmes alimentaires (en nombre de projets) - réalisation personnelle

Les activités économiques de production et de transformation alimentaires (68 projets) requièrent des compétences fines et susceptibles de générer des emplois dans le domaine agro-alimentaire. Elles s'adressent aux urbains en tant qu'actifs/travailleurs. Il

s'agit essentiellement d'activités agricoles (exploitation maraîchère, agrobiopôle, ferme urbaine, toit-potager, culture de thé...) et artisanales (conserverie, production et brassage de bière...), sans préjuger de leur dimension ni de leur modèle économique. L'importance de cette fonction conduit à faire l'hypothèse que la relocalisation d'activités productives et la structuration d'un champ économique viable autour des questions alimentaires sont identifiés comme des enjeux importants par les acteurs des projets urbains. L'enjeu du logement associé à ces activités économiques (construction de logements pour les agriculteurs du projet Base 217 à Brétigny-sur-Orge et de résidences pour chefs cuisiniers dans Réalimenter Masséna à Paris), est mentionné dans deux projets, témoignant d'une réflexion plus avancée sur les implications de ces activités et les défis de leur pérennisation. Les caractéristiques des acteurs et activités alimentaires sont approfondies plus ci-après. Quelles que soient les intentions, ces projets contribuent de facto à offrir aux acteurs économiques du système alimentaire des opportunités d'implantation ou de développement de leurs activités. Cette contribution à la reterritorialisation alimentaire rejoint ici les préoccupations croissantes des acteurs de l'urbanisme concernant le maintien ou le retour d'activités productives en ville, dont témoigne notamment l'appel à projets de recherche sur la Ville Productive lancé par le PUCA¹²⁴ en mai 2020.

Les activités sociales alimentaires (59 projets) regroupent ici l'ensemble des activités ouvertes à un large public qui, sous des vocables variés (fabrication, expérimentation, sensibilisation, pédagogie, formation, événementiel, atelier, partage, animation) tendent à une (ré)appropriation des savoirs et savoir-faire autour de l'alimentation, de la fourche (jardins partagés) à la fourchette (ateliers de cuisine). Les dimensions relationnelle et sociale peuvent être présentes dans les autres fonctions, mais elles sont ici au cœur de la programmation. Ces projets participent du « *mouvement alimentaire urbain* » identifié par Kevin Morgan (2017) : même s'ils n'adoptent pas nécessairement de posture militante en la matière, ils permettent le déploiement d'activités qui font de la reterritorialisation alimentaire un objet d'échanges, d'apprentissages et en amplifient la place dans les débats de société.

Le domaine le plus représenté dans le corpus est le jardinage, présent dans 46 projets à travers différentes déclinaisons : jardins familiaux historiques conservés au sein d'une

124 Le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) est un organisme interministériel de recherche et d'expérimentation dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine. L'appel à projets Ville Productive a été lancé le 27 mai 2020 : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/appel-a-projets-de-recherche-sur-la-ville-a2041.html>

opération, création de jardins potagers au sol ou en toiture de nouveaux immeubles et d'espaces plus modestes (balcons, terrasses) destinés à la culture de végétaux comestibles, ou encore implantation dans le projet d'une exploitation agricole ouverte aux habitants¹²⁵. Les projets urbains du corpus contribuent donc de façon significative à l'essor (ou plutôt au regain) des pratiques de jardinage en ville, amplement documentées (notamment dans le cadre du programme de recherche JASSUR – JARDins ASSociatifs URbains et villes durables – initié en 2012). Sécurité et santé alimentaire, loisir et pédagogie, lien social, qualité environnementale et du cadre de vie : ces pratiques d'agriculture urbaine citoyenne sont elles-mêmes multifonctionnelles (Duchemin et al., 2008).

Outre la reconnexion des urbains à la culture potagère, ces projets mettent fortement en avant la diffusion de connaissances et de compétences en matière alimentaire, avec par exemple la création d'un centre de formation à la permaculture à Versailles, d'un équipement dédié au champagne et à la gastronomie locale à Reims, ou même d'une boucle-promenade dans la première couronne parisienne valorisant notamment des sites agricoles historiques (murs à pêches de Montreuil) et des réalisations nouvelles (Cité maraîchère à Romainville consistant en une ferme verticale municipale inaugurée en février 2021). Ces apprentissages sont souvent envisagés de façon collective, en témoigne la récurrence des « ateliers » dont la nature est parfois spécifiée : de cuisine (3 projets), de recyclage des déchets (1 projet), de brassage de bière (1 projet) et parfois plus générale : « ateliers » et « manifestations » autour de l'alimentation (5 projets). Ici aussi, dynamiques urbaines et alimentaires convergent, l'importance croissante accordée aux savoir-faire culinaires (à l'échelle des politiques publiques dans le cadre du Programme National Nutrition Santé, comme dans des domaines plus spécifiques tels que l'aide alimentaire¹²⁶) rencontrant l'essor des lieux dédiés à des pratiques collectives d'expérimentation, de mise en commun, de partage de compétences initiées dans les « fablab » issus du monde du numérique et autres « tiers-lieux » désormais labellisés par l'État (depuis 2021)¹²⁷.

Enfin, seuls trois projets s'intéressent à l'échelle du logement et de la préparation quotidienne des repas en proposant la création de cuisines communes (dans deux

125 Il faut préciser que dans certains projets, la description du programme agricole est très allusive, se limitant à des mentions telles que « de l'agriculture urbaine au sol et en toiture ». Faute de caractérisation, ces mentions ont été comptabilisées à la fois dans les fonctions productives et citoyennes. Certains projets d'ailleurs conjuguent ces deux fonctions.

126 Citons l'exemple du programme d'ateliers de cuisine mis en place en 2011 par le réseau des Banques Alimentaires : <https://www.banquealimentaire.org/les-ateliers-cuisine>

résidences étudiantes et un immeuble d'habitation), cette dimension des pratiques alimentaires apparaît peu dans le corpus.

L'offre alimentaire des commerces et restaurants (48 projets) inclut à parts égales (24 projets respectifs) les activités de commerce alimentaire en circuit-court (boutiques, AMAP...) et/ou affichant une certaine éthique (mise en valeur du terroir, épicerie associative), ainsi que les activités de restauration hors domicile « locavores » sous toutes leurs formes (cafés, bars, restaurants, food-trucks, food courts...). Comme je l'ai montré précédemment, il s'agit-là de prérogatives traditionnelles des projets urbains. La prise en compte de la reterritorialisation alimentaire s'exprime donc plutôt ici par une évolution du contenu de l'offre, l'accent étant mis à la fois sur la dimension locale (« *produits locaux* »), sur une certaine éthique alimentaire (« *alimentation responsable* », « *produits saisonniers* », « *cantine solidaire* ») et sur le plaisir gustatif (« *halle gourmande* », « *marché de terroir* », « *gastronomie locale* »).

L'agrément paysager et/ou comestible (14 projets) regroupe des activités de mise en valeur du cadre de vie des habitants, génératrices d'aménités paysagères intégrant une dimension alimentaire (parcs agricoles, élaboration d'un modèle d'habitat-verger...). La création d'aménités paysagères est également un domaine classique des projets urbains, la place de la nature en ville étant désormais reconnue dans ses multiples déclinaisons : offrir à la ville des espaces de respiration, aux urbains des espaces de récréation, préserver et développer la biodiversité¹²⁸... La dimension « comestible » des espaces verts publics, qui apparaît ici encore très émergente, s'inscrit dans cette dynamique et y ajoute une attribution supplémentaire, qui n'est pas sans poser des questions de complémentarités et/ou de concurrence avec les autres fonctions dévolues à ces espaces (récréation, protection de la biodiversité par exemple). Ces évolutions inscrites dans des champs d'action existants apparaissent comme des leviers d'amélioration des qualités du cadre de vie et des éléments d'attractivité des projets.

127 Issus de la culture numérique, les « fablabs » (de l'anglais « fabrication laboratory ») sont des espaces dédiés à la création d'objets divers. Ils fonctionnent sur les principes d'ouverture à tous et de mutualisation des compétences, outils et machines. Benjamin Lorre définit les tiers-lieux (notion proposée par le sociologue Ray Oldenburg), comme « *des espaces intermédiaires proposant à la croisée de la maison et des bureaux une alternative comme espaces de travail favorisés par des valeurs d'échange et de partage entre leurs usagers avec les technologies numériques.* » (Lorre, 2018).

128 Voir sur cette question le dossier spécial « Nature(s) en ville » publié en 2013 dans la revue *Métropolitiques* : <https://metropolitiques.eu/Nature-s-en-ville.html>

Au terme de cette analyse, il semble que les acteurs de l'urbanisme comprennent les multiples fonctions urbaines que remplit l'alimentation et s'en saisissent dans les projets : approvisionnement alimentaire mais aussi activités économiques, interactions sociales, qualité de l'environnement et du cadre de vie. Réciproquement, les projets participent de la dynamique de reterritorialisation de l'alimentation à différents niveaux. Composante majoritaire des projets urbains, la production agricole est prise en compte en tant que champ économique et les projets urbains entendent contribuer à sa structuration. Ils se constituent également de façon significative en espaces de pratiques sociales (agricoles, jardinières mais aussi culinaires) et de relocalisation de l'offre alimentaire, participant ainsi du mouvement alimentaire urbain (Morgan, 2017).

4) L'évolution des paysages alimentaires prise entre « urban obduracy » et « food-washing »

Analysés sur un plan fonctionnel dans les paragraphes qui précèdent, les projets doivent désormais être considérés dans leur dimension physique, spatiale, pour trois raisons principales. Tout d'abord, de nombreuses recherches, dont le programme « Surfood-foodscapes » mené par l'INRAE sur le territoire du Grand Montpellier, montrent l'influence des « paysages alimentaires », c'est-à-dire de l'offre disponible dans l'environnement des mangeurs (sa nature, son organisation, son accessibilité physique comme économique...) sur leurs pratiques¹²⁹. L'aménagement des espaces urbains dans leur matérialité (commerces, restaurants, jardins potagers mais aussi ambiance des lieux, facilité des trajets...) joue un rôle majeur dans la dynamique de reterritorialisation alimentaire et, réciproquement, cette dernière apparaît susceptible d'influer sur la matérialité urbaine, de la transformer, de créer de nouveaux objets, lieux et paysages. Précisons cependant que les données du corpus ne permettent pas de décrire les paysages alimentaires urbains dans leur ensemble, mais simplement d'en apprécier quelques éléments matériels à l'échelle des projets.

Ensuite car *« le niveau d'urbanité d'une situation urbaine ne dépend pas uniquement du seul niveau de la densité et de la diversité sociétale, ni même des registres du couplage densité-diversité, mais aussi de la configuration spatiale de celui-ci. A quelque échelle qu'on observe l'urbain, le problème de la disposition spatiale des objets*

¹²⁹ <https://www.foodscapes.fr/fr>

de sociétés, disposition instituée et qui contribue à l'institution des modalités de relation entre les objets, paraît fondamentale » (Lévy et Lussault, 2013, article « Urbanité »). Or la production urbaine, en tant que système socio-technique, est caractérisée par des formes d'inertie tant dans sa matérialité que dans ses logiques d'action, résumées dans l'expression anglaise « urban obduracy » qui renvoie à l'idée de résistance au sens physique comme moral (Hommels, 2005), ce qui pose la question de sa capacité à accorder une place aux besoins et objets induits par la reterritorialisation des systèmes alimentaires urbains.

« La ville [...] se transforme, dans une situation de mille inerties dues à la consistance physique de ses matériaux constitutifs, une ville dans laquelle le poids du passé reste donc écrasant par rapport à celui du neuf. De toutes les institutions de la société contemporaine, la ville est celle qui incorpore le plus d'éléments ineffables légués par le passé ». (Secchi, 2004, p.138-139).

Enfin, l'affirmation de la question alimentaire au sein des projets urbains, dans un contexte d'injonction à l'innovation, nécessite de s'interroger sur la dimension « gadget » d'une tendance dont le resurgissement, bien qu'inscrit dans des continuités à l'échelle de l'histoire longue, se trouve légitimement soupçonné de n'être qu'un phénomène de mode. Ainsi par exemple, en 2017, un collectif d'architectes lance sur Facebook un concours parodique intitulé « Réinventer Pourris », qui trouve un certain écho dans la presse spécialisée¹³⁰. L'objectif est de dénoncer par l'ironie à la fois les conditions de rémunération des architectes dans le cadre des appels à projets urbains innovants et le « greenwashing » comme impératif désormais incontournable. L'agriculture urbaine apparaît comme un symbole de la dimension marketing des projets, comme en témoigne le collage humoristique suivant utilisé comme affiche du « concours ».

130 Voir notamment Batiactu : <https://www.batiactu.com/edito/un-49044.php> ou Chroniques d'architecture : <https://chroniques-architecture.com/reinventer-linnovation-pleonasme-hidalgien/>



Figure 29: affiche du concours parodique « Réinventer Pourris » - Source : <https://www.facebook.com/reinventerpourris.fr>

Mon objectif est donc ici d'étudier les modalités de production d'une « matérialité alimentaire » des projets urbains. Quels sont les espaces et dispositifs programmés dans les opérations d'aménagement et en quoi sont-ils révélateurs des interactions réciproques entre la reterritorialisation alimentaire et l'urbanisme ?

Précisions méthodologiques :

A partir du recensement exhaustif des éléments de programmes relatifs à l'alimentation mentionnés dans les fiches, j'ai repéré les éléments de programme que je nommerai « urbalimentaires¹³¹ » proposés par ces projets afin d'en établir une typologie. De façon inductive, j'ai ensuite regroupé ces objets pour constituer trois grandes catégories : les espaces bâtis, les espaces ouverts et les dispositifs constitutifs de la gestion des flux.

La typologie est organisée autour de trois catégories descriptives classiques de la morphologie urbaine : espaces bâtis, espaces ouverts et flux. Elle interroge également leurs zones de chevauchement et d'hybridation. Ainsi certains éléments de programme se situent clairement dans un des trois types (par exemple : les locaux artisanaux et industriels pour le bâti, l'agriculture au sol pour les espaces ouverts, les flux de collecte des déchets), tandis que d'autres présentent un caractère hybride (par exemple : les restaurants qui combinent souvent des salles et des terrasses extérieures, les food-trucks qui sont de petites cabanes mobiles ou encore les marchés de plein-vent, implantés dans

¹³¹ Je choisis de qualifier ainsi l'ensemble des éléments de programme se rapportant à des enjeux alimentaires. Il peut s'agir aussi bien d'espaces et de dispositifs urbains « traditionnels », comme les commerces alimentaires ou les restaurants, que d'espaces et de dispositifs plus émergents, tels que les espaces verts comestibles ou les food-trucks.

des espaces ouverts mais fluctuants dans le temps et générateurs de flux). La taille de police traduit la proportion de chacun de ces types au sein du corpus.

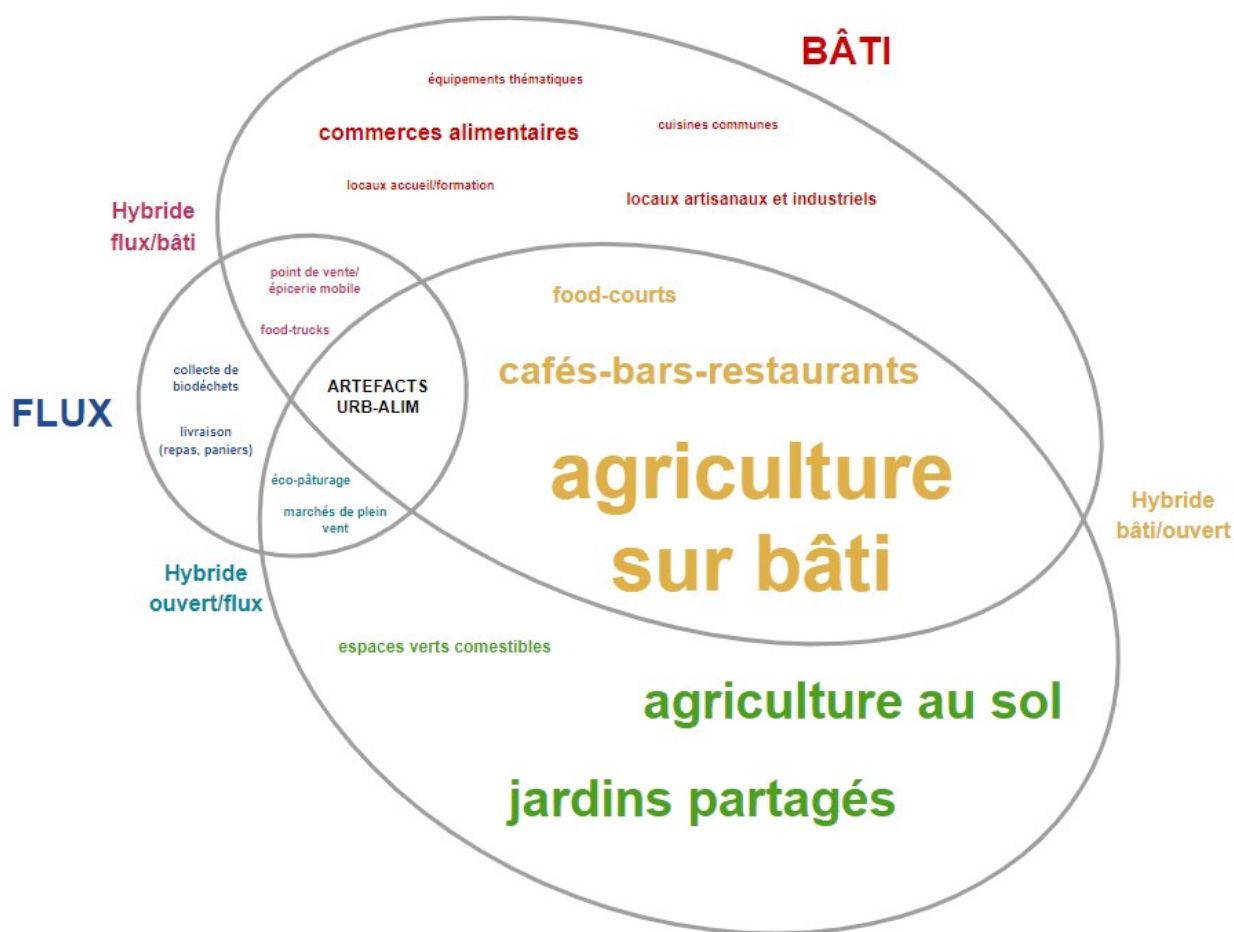


Figure 30: Typologie des espaces et dispositifs « urbanimentaires » du corpus suivant leur poids relatif – réalisation personnelle

4-1-Agrarisation ou verdissement de la ville ?

On s’aperçoit immédiatement que l’on se situe dans un imaginaire bucolique, dans l’aspiration à une « agrarisation de la ville » (Ernwein et Salomon-Cavin, 2014). En effet, les espaces agricoles prédominent largement : agriculture au sol, agriculture sur bâti et jardins partagés représentent ensemble plus de la moitié des éléments de programme du corpus. On note par ailleurs que le principal phénomène d’hybridation entre les types concerne le bâti et l’agriculture, dans un assemblage qui s’effectue la plupart du temps à ciel ouvert (en toiture principalement), plus rarement sous serres (conjuguées dans un

projet à des cultures en container). Cette agriculture est essentiellement végétale, la présence animale occupant une part très marginale puisque trois projets seulement l'intègrent : « le Campus de l'enfance » à Bourg la Reine qui prévoit de l'éco-pâturage à des fins de gestion des espaces verts et de pédagogie (gérée par les Bergers Urbains, entreprise de gestion paysanne des espaces verts), « Un belvédère métropolitain » à Clichy sous Bois qui propose un rucher et un pâturage d'une quinzaine de brebis (gérés par l'association d'éducation populaire Etudes et Chantiers) et « L'hospitalité » au Kremlin-Bicêtre, qui crée un rucher en toiture d'un immense bâtiment (géré par un prestataire spécialisé, Apiterra). On peut alors se demander dans quelle mesure cette dynamique d'agrarisation diffère du verdissement des espaces urbains, injonction urbanistique majeure associée à celle du développement durable des villes (Hamman, 2014).

Dans un article de 2010 sur l'avenir de la ville, Yves Chalas repère l'émergence de ce qu'il nomme une « *ville-nature* », dans laquelle la morphologie urbaine est tout autant structurée par le bâti que par les espaces de nature. Cette « *nature aménageuse* » (Chalas, 2010) implique que ce qui est considéré par la ville comme des vides, par opposition aux espaces bâtis, devient structurant dans son armature et son fonctionnement. Dans cette « *ville-nature* », les espaces agricoles jouent un rôle important, faisant écho aux travaux déjà évoqués sur l'urbanisme agricole, dans lequel l'agriculture n'est pas simplement envisagée en tant que mode d'occupation de l'espace qui se juxtapose aux espaces construits, mais prend une véritable fonction d'aménagement des territoires urbains (Donadieu, 2003 ; Vidal, 2009 ; Duchemin, 2013 ; Marot, 2018). Dans le corpus étudié, la présence de l'agriculture à proximité des logements, que ce soit directement en toiture du bâti ou dans des jardins au pied des immeubles résidentiels, contribue sans doute à structurer des paysages urbains et alimentaires, qui rappellent ceux de la ville avant les années 1950-1960 (cf. ci-après « Cité Cheminote » à St Germain au Mont d'Or, « Agrocité Gagarine Truillot » à Ivry sur Seine ou Edison Lite à Paris 13^e). S'invente également une agriculture architecturée, qui bénéficie de l'évolution des techniques de construction et implique la recherche de solutions adaptées en matière de structure, d'isolation, de sécurisation, tout en inscrivant cette fonction nouvelle dans une esthétique architecturale et urbaine (cf. « Tranches de vie » à Paris 18^e ou « La ville multi-strates » à Paris 17^e).

Parfois, les espaces concernés sont importants, comme dans le cas de « La ville multi-strates », qui prévoyait¹³² de cultiver du thé sur plusieurs immeubles, ou de « Chapelle international » (Paris 18^e) qui a installé une activité maraîchère sur 7000m² en toiture d'un entrepôt logistique, constituant ainsi la plus grande exploitation agricole de Paris intramuros. Cette agriculture architecturée, au-delà de son caractère innovant, présente l'avantage pour les acteurs des projets de ne pas perdre en potentiel de constructibilité et donc en recettes financières. Rares sont les projets qui aménagent des « *vides structurants* » (Chalas, 2010) : on peut citer « la ferme du Rail » à Paris 18^e, qui s'inscrit dans un projet d'ensemble très lié au quartier (compost, restaurant en insertion s'ajoutent aux espaces cultivés), mais se glisse dans un interstice urbain, sur une parcelle de 1300m² le long d'un talus ferroviaire. Les projets de plus grande dimension, comme « Agrobiopôle Frescaty » à Metz (40 hectares de production et 15 hectares dédiés à des équipements de transformation et de distribution) ou « la ferme de l'Envol » sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération (cf. Chapitre 4), résultent d'opportunités foncières exceptionnelles. Il s'agit en l'occurrence d'anciens sites de défense de plusieurs centaines d'hectares, cédés à très faible coût par l'État aux collectivités. La pression foncière y étant moins importante que dans les espaces déjà denses et attractifs, d'importants projets agricoles peuvent alors se déployer sans souffrir de la concurrence avec d'autres activités plus rentables. Les acteurs des projets urbains apportent une fonction nouvelle à ces sites en mutation, ainsi qu'une image positive et potentiellement attractive pour d'autres opérateurs, au regard de la demande sociale en matière d'agriculture locale et biologique.

132 Le projet, lauréat de l'APUI « Réinventer Paris 1 » a été abandonné suite à l'annulation du permis de construire par le Tribunal administratif de Paris en juillet 2021, estimant que le projet, qui devait voir le jour en couverture du boulevard périphérique, était de nature à porter atteinte à la salubrité publique du fait de son exposition à la pollution atmosphérique.



Figure 31: Tranches de vie - Paris 18e ©Hubert & Roy Architectes Associés, Olivier Donnet (perspectiviste)



Figure 32: Agrobiopôle Frescaty - Metz ©FCUA



Figure 33: Agrocité Gagarine Truillot - Ivry sur Seine ©Archikubik



Figure 34: La ville multi-strates - Paris 17e © Chartier Dalix



Figure 36: Renouvellement urbain Cité Cheminote - St Germain au Mont d'Or - <https://www.lesmotsjustes.org/post/2019/08/24/les-jardins-de-la-cit%C3%A9-cheminote-de-saint-germain-au-mont-dor>



Figure 35: La ferme du Rail - Paris 18e <https://www.facebook.com/LAFERMEDURAIL/>



Figure 38: Chapelle International - Paris 18e ©Cultivate

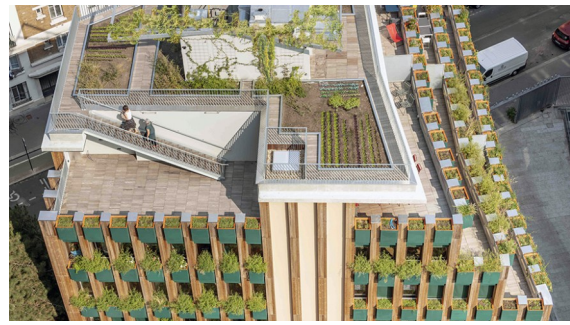


Figure 37: Edison Lite - Paris 13e ©Manuelle Gautrand Architecture

Par ailleurs, l'analyse des projets composant le corpus permet d'identifier plusieurs configurations dans la formation des paysages alimentaires : la valorisation mutuelle des espaces urbains et de l'alimentation, l'adaptation de l'alimentation au tissu urbain (notamment par sa miniaturisation et son éparpillement) et, de façon encore émergente, l'évolution des modes de production de la ville face aux enjeux alimentaires.

4-2-Valorisation mutuelle de l'alimentation et des espaces urbains

Les programmes axés sur la gastronomie et le goût correspondent à des objets bâtis de différentes formes. Les plus vastes d'entre-eux, tels que les « halles gourmandes » ou les « food courts », sont souvent implantés au sein de projets de renouvellement urbain emblématiques, fondés sur des programmes mixtes à forte dimension culturelle et de loisirs (l'Île-de-Nantes, les Bassins à Flots à Bordeaux, Deux Rives à Strasbourg...). L'alimentation apparaît comme un vecteur d'attractivité pour ces programmes de requalification d'anciennes friches industrielles.

En retour, ils offrent à l'alimentation des espaces très vastes et architecturalement remarquables, susceptibles d'accueillir, dans un même lieu, des acteurs appartenant à chacune des composantes du système alimentaire (producteurs, restaurateurs, entreprises de transformation, de recyclage, mangeurs...) et des fonctions mixtes (se recréer, vendre et s'approvisionner, transmettre et acquérir des savoirs et des compétences autour de l'alimentation, etc.). A titre d'exemple, les anciennes halles Alstom, « futur cœur du quartier de la création » sur l'Île-de-Nantes, accueilleront des espaces de restauration (sur 1 450 m²) et un espace pédagogique autour de la culture gastronomique et viticole locale¹³³.



Figure 40: Food hall - Île-de-Nantes - Nantes © DLW Architectes



Figure 39: Halles de Bacalan - Bordeaux © Francis Hervé - <https://www.sequencesphotos.fr/>

133 Fiche-projet «Réhabilitation des anciennes Halles Alstom, futur coeur du Quartier de la création », Forum des Projets Urbains édition 2014.

4-3-Adaptation de l'alimentation au tissu urbain existant

En matière d'objets bâtis toujours, dans les opérations de création de morceaux de villes, la reterritorialisation alimentaire se configure selon les logiques urbanistiques pré-existantes. Elle investit des cellules commerciales ou de restauration « classique », dans le tissu existant ou dans des opérations neuves (par exemple, un commerce de fruits et légumes en circuits-courts prend la place d'un ancien pressing, l'exploitation d'un local commercial créé en pied d'immeuble est confié à Biocoop, etc.). Elle se pense aussi en modèle réduit, comme en témoigne notamment le fleurissement de « micro-brasseries » dans les espaces urbains. Enfin, elle se faufile dans les interstices de la ville, en prenant un caractère mobile et intermittent (marchés de plein vent, food-trucks, collecte de bio-déchets à vélo, etc.) ou en investissant des espaces auparavant délaissés ou sans usage attribué.

Au chapitre des espaces bâtis particulièrement peu représentés, notons le cas des cuisines partagées. Deux projets de résidences étudiantes parisiennes (« Edison Lite » et « NOC42 ») en prévoient. Si des exemples existent (notamment à la Cité Internationale Universitaire de Paris), ces projets font figure d'exception car la norme du logement étudiant est plutôt aux studettes toutes équipées. L'immeuble de logements classiques « la Serre » (Issy-les-Moulineaux) annonce également la création de cuisines partagées pour les habitants. Très minoritaires, ces réalisations montrent que les projets s'attachent peu à penser les enjeux alimentaires à l'échelle des pratiques quotidiennes et des logements.



Figure 41: La future Brasserie Houdan occupera un local en pied d'immeuble à Sceaux © Béchu et associés



Figure 42: Un food-truck en ville – <https://www.facebook.com/foodtruckagency/photos/787919907964339>

4-4-Dynamique émergente d'évolution des espaces et modes de production urbains

Néanmoins, le cas des espaces agricoles implantés sur le bâti permet de repérer également un phénomène émergent d'adaptation des espaces et modes de production de la ville aux enjeux posés par la reterritorialisation alimentaire. En effet, la recherche de pérennité des exploitations d'agriculture urbaine conduit non seulement la recherche¹³⁴, mais aussi les parties-prenantes de certains projets à réfléchir aux facteurs de viabilité des exploitations, au plan économique (dimensionnement des espaces cultivés, localisation et articulation, équilibre économique entre commercialisation des produits, fonctions pédagogiques, entretien de parcelles de potager louées par des particuliers, etc.), au plan juridique (statut des espaces cultivés au sein d'immeubles en copropriétés ou d'espaces publics au sol, etc.), et enfin aux plans politique et social (attentes et investissement des élus, des habitants, etc.)¹³⁵.

Il s'agit de saisir les évolutions à apporter au modèle économique des projets urbains, au déroulement des études préalables, voire de déterminer des modèles et des produits répliquables sans crainte d'échec d'un projet à l'autre¹³⁶. Certains projets alimentent également les réflexions sur les moyens, pour l'agriculture urbaine, non seulement de faire prendre en compte ses contraintes par la ville, mais aussi d'en utiliser certains aspects à son profit. Ainsi, l'agro-quartier de Montjean prévoit la mutualisation de la collecte des eaux pluviales des logements et leur canalisation vers un réservoir pour l'arrosage des parcelles cultivées voisines ; l'exploitation installée en toiture de l'opération Chapelle International (Paris 18^e arrondissement) cherche à récupérer la chaleur du bâtiment pour chauffer des serres, etc.

134 Voir notamment la thèse, en cours, de Paola Clérino, sur l'évaluation de la durabilité des fermes intra-urbaines

135 Sources : entretien avec l'ancienne responsable d'opération de l'agro-quartier de Montjean à l'EPA ORSA, le 8 octobre 2019 ; intervention du responsable du projet d'écoquartier « La Vallée » à Châtenay-Malabry dans le cadre du webinaire acteurs-chercheurs organisé par la Chaire Aménager le Grand Paris le 8 juin 2020, intitulé « Comment organiser l'agriculture urbaine dans un projet d'aménagement ? ».

136 Source : entretien avec le directeur adjoint au développement chez Icade Promotion, le 14 janvier 2019.

4-5-Les flux invisibles

Pour finir, les flux et les dispositifs correspondant occupent une place minime dans le corpus. Ce constat rejoint les observations sur la faible prise en compte de la question des déchets alimentaires et de leur gestion. Il traduit également le fait que certains objets n'entrent que très peu dans le champ de vision des acteurs de l'aménagement. Deux facteurs explicatifs peuvent être avancés à cet égard : d'une part, le caractère relativement émergent de certains enjeux et des acteurs correspondant (l'éco-pâturage ou la gestion des bio-déchets par exemple), d'autre part, l'échelle d'action et les prérogatives des projets urbains. La collecte des déchets ou la gestion des marchés de plein vent relèvent de politiques municipales ou intercommunales ; les flux générés par les livraisons alimentaires aux particuliers, qui connaissent une croissance exponentielle ces dernières années avec le commerce en ligne, sont générés directement par les acteurs économiques (entreprises et clients) et leur régulation est également étudiée à l'échelle des politiques urbaines.

Néanmoins, cette rareté laisse à penser que les projets ne sont que peu appréhendés comme des espaces d'opportunité pour déployer ces dispositifs conçus à d'autres échelles. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : un manque d'intégration entre les réflexions menées par les acteurs de la gestion urbaine et celles menées par les acteurs de l'aménagement, reflet d'un fonctionnement en silos (Brand et al., 2017) ; plus largement, le fait que certains de ces dispositifs tels que les food-trucks, par leur caractère mobile, ne sont pas identifiés comme des enjeux d'aménagement, alors même que leur présence dans l'espace public peut apporter des réponses au manque d'offre alimentaire et peut être favorisée par des aménagements dédiés en termes de voirie et de réseaux.

L'analyse de la matérialité des éléments de programme liés à l'alimentation dans le corpus permet d'appréhender de façon sensible la dynamique, déjà repérée au plan fonctionnel, d'agrarisation des espaces urbains. Néanmoins l'impact de ces évolutions sur la morphologie urbaine est à nuancer. On observe des situations dans lesquelles la ville et l'alimentation se valorisent mutuellement (à l'image des Halles Bacalan à Bordeaux ou Alstom à Nantes) voire cherchent explicitement à s'adapter l'une à l'autre (pour intégrer des espaces agricoles en toiture de bâtiment par exemple). Mais les projets

étudiés dans le corpus montrent principalement des programmes urbanimentaires construits selon des logiques d'infiltration dans les interstices urbains. À ce stade, la prise en compte des enjeux alimentaires ne semble pas entraîner de remise en question fondamentale des paradigmes de l'aménagement urbain, témoignant d'une place qui se cherche, entre nouvelle tendance menacée d'être vidée de sa substance par des projets qui n'en retiendraient que la dimension marketing (« food-washing ») et inertie des espaces et des logiques de la production urbaine (« urban obduracy »).

5) Un monde hybride d'acteurs en formation

Après avoir étudié les composantes du système alimentaire prises en compte par le monde de l'aménagement, la contribution des activités alimentaires à la vie sociale urbaine, les dynamiques d'intégration de ces programmes dans le tissu urbain, il faut rappeler l'épistémologie actionniste dans laquelle j'inscris cette analyse des projets urbains (Crozier et Friedberg, 1977 ; Bourdin et Idt, 2013 ; Arab, 2018) et aborder la question des acteurs. Il s'agit alors de se demander dans quelle mesure ces programmes alimentaires reposent sur des acteurs nouveaux, au sens d'inconnus des projets urbains mais aussi de nouveaux entrants dans le système alimentaire. On sait que la reterritorialisation alimentaire, comme alternative au système dominant, est composée d'une galaxie de courants et d'initiatives (Deverre et Lamine, 2010), cette hétérogénéité se retrouve-t-elle à l'échelle des projets urbains ou s'agit-il d'un monde d'acteurs homogène ?

Par ailleurs, l'intégration d'enjeux, de modes de fonctionnement, d'objets nouveaux au sein des projets urbains implique de nécessaires traductions entre mondes de l'alimentation et de l'aménagement et de potentielles reconfigurations des « communautés professionnelles » (Bourdin et Idt, 2013). Quels sont les acteurs qui prennent en charge ces fonctions de médiation, quel portrait peut-on en dresser (rôle au sein des projets, compétences et expertises, éthique et valeurs affichées par rapport à la reterritorialisation alimentaire) ? Dans quelle mesure repère-t-on des phénomènes de rapprochement, d'acculturation mutuelle voire d'hybridation entre mondes de l'alimentation et de l'urbanisme et, le cas échéant, comment peut-on caractériser les réalités nouvelles qui en résultent ?

Précisions méthodologiques :

Il s'agit ici d'identifier les parties-prenantes de chaque projet : composition de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre et mention, le cas échéant, d'acteurs (un ou plusieurs par projet) spécifiquement chargés des questions alimentaires. Le corpus ne permet pas de savoir comment les enjeux alimentaires sont apparus dans les projets, ni qui est à l'initiative des propositions faites en matière de reterritorialisation alimentaire. On cherche donc simplement des correspondances entre les programmes et les acteurs (exploitant, concepteur, etc.), en se basant sur la composition des équipes et sur les éventuelles précisions complémentaires fournies dans les fiches. On peut ainsi repérer et analyser 70 projets. Précisons que les données sont trop ténues pour apporter des éléments d'analyse sur les 40 projets restant, c'est-à-dire ceux qui ne désignent pas d'acteurs spécifiquement en charge des questions alimentaires. En effet, les fiches ne permettent pas de saisir qui, au sein des équipes (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, prise en charge individuelle ou collective...) porte ces propositions.

	PU avec reterritorialisation alimentaire au sein du corpus de 365 fiches (pour rappel)		PU impliquant des acteurs spécialisés alimentation	
FPU 2014 à 2019	43	21%	11	26%
<i>FPU 2014</i>	8	28%	1	
<i>FPU 2015</i>	4	13%	1	
<i>FPU 2016</i>	8	17%	2	
<i>FPU 2017</i>	7	19%	1	
<i>FPU 2018</i>	9	25%	2	
<i>FPU 2019</i>	7	29%	4	
APUI RP1, IMGP1, IMGP2	67	66%	59	88%
<i>RP1</i>	15	65%	11	
<i>IMGP1</i>	36	65%	35	
<i>IMGP2</i>	16	70%	13	
TOTAL	110	36%	70	64%

Tableau 5: Recensement d'acteurs spécialisés dans l'alimentation au sein des projets urbains étudiés

Il ressort de ce recensement que, dans 70 projets sur 110 (soit 64%), les programmes comportant une dimension alimentaire sont portés par un ou plusieurs acteurs spécifiquement dédiés. On note cependant une très forte disproportion entre les sous-corpus du FPU et des APUI : seuls 26% des projets présentés au FPU désignent explicitement des acteurs chargés des questions alimentaires contre 88% pour les APUI.

Cette disparité peut s'expliquer par la singularité du dispositif des appels à projets innovants, lequel exige que les candidats s'engagent sur la phase d'exploitation de l'opération (sur 10 ans pour Réinventer Paris) et présentent, dès le dépôt de leur candidature, les exploitants qui seront, au terme de la réalisation du projet, en charge de chacun des programmes proposés. Dans les opérations plus classiques qui sont généralement présentées au Forum des projets urbains, la maîtrise d'œuvre n'est engagée que sur les phases amont du projet, de la conception à la livraison de l'opération. La programmation s'effectue le plus souvent dans une discussion entre la maîtrise d'ouvrage (qui porte la commande politique) et les propositions de la maîtrise d'œuvre, parfois avec l'assistance de professionnels dédiés (programmistes). Les exploitants des futurs programmes ne sont pas nécessairement définis, ni *a fortiori* parties-prenantes de la conception et de la réalisation du projet.

L'analyse des mondes d'acteurs qui transparaissent dans ces 70 projets porte sur trois dimensions : les champs de compétence de ces acteurs, leur rôle dans le processus de projet et leurs profils socio-professionnels plus précis.

5-1- Le champ de l'alimentaire apporte ses compétences aux projets urbains

En premier lieu et sans grande surprise, lorsque l'on analyse le champ de compétence des 90 acteurs présents au sein de ces 70 projets (un même projet pouvant comprendre plusieurs acteurs spécialisés), on note la forte présence des acteurs du système alimentaire. En effet, sur 90 acteurs, plus des trois quarts (dans les tons de bleu sur le schéma ci-après), appartiennent au champ de l'alimentation, avec une sur-représentation des acteurs du champ de la production alimentaire. Chez les 13 acteurs restant, c'est-à-dire ceux qui ne font pas partie du champ alimentaire (dans les tons de jaune sur le schéma ci-après), on observe à la fois un certain éclectisme des profils et la place (relativement) importante des concepteurs spécialisés dans le paysage. Ils apparaissent comme une sorte de charnière entre les deux mondes, appartenant au champ de l'urbanisme et proches de celui de l'agronomie, capables de s'emparer du volet agricole de la question alimentaire.

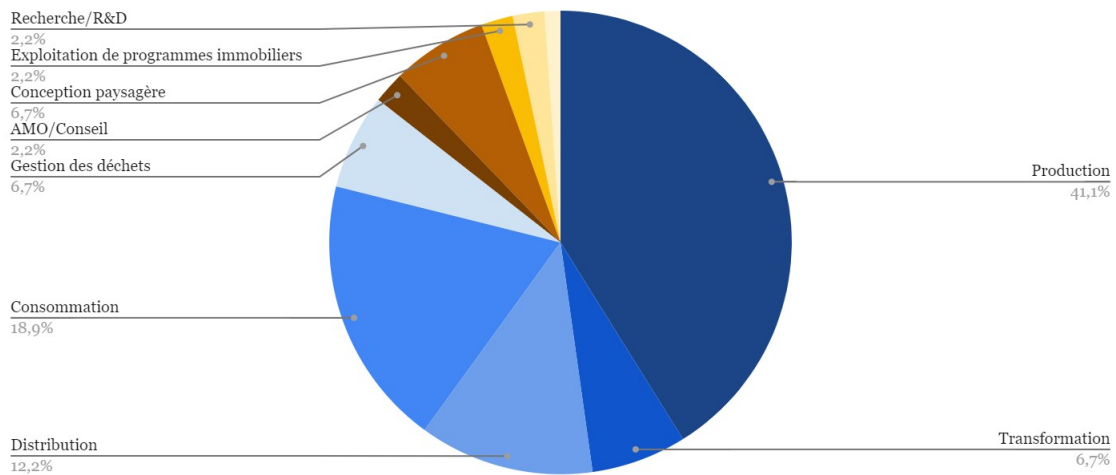


Figure 43: Champs de compétences des acteurs chargés des questions alimentaires dans le corpus

5-2- Des acteurs en position d'exploitants et d'experts

En deuxième lieu, il s'agit d'appréhender les positions occupées par ces acteurs au sein de ces 70 projets en s'appuyant sur les spécifications mentionnées dans les fiches, telles que : « *assistance à maîtrise d'ouvrage agriculture urbaine* », « *exploitant ferme urbaine* », « *paysagiste* »... On rapproche ces spécifications de la schématisation classique des rôles au sein des projets urbains qui repose sur la distinction canonique – présentée en introduction – entre le champ de la maîtrise d'ouvrage (ensemble d'acteurs qui initient le projet, le portent dans ses phases amont, pour le compte desquels il est réalisé) et celui de la maîtrise d'œuvre (ensemble d'acteurs qui conçoivent et concrétisent le projet). Précisons que la maîtrise d'ouvrage s'entoure de nombreux conseils ou assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) et que, une fois les programmes réalisés, un ensemble d'acteurs spécialisés dans différents domaines (logement, commerces, etc.) en assurent l'exploitation sur le moyen-long terme. Les rôles des acteurs ne sont pas systématiquement précisés dans le corpus et leur fiabilité dépend du niveau d'avancement des projets. L'analyse qui suit est donc à examiner avec précaution. Elle indique plutôt des tendances que des attributions précises et définitives.

On observe que les acteurs spécialisés se trouvent majoritairement en position d'exploitants (65%). Ils sont également présents dans les rôles d'assistance à maîtrise d'ouvrage (9%) et de conception (15%). On ne les trouve en revanche jamais en position

de maître d'ouvrage. Par ailleurs, presque 10% de ces acteurs occupent plusieurs rôles dans le projet (le plus souvent deux), par exemple : conception et exploitation (« *paysagiste et agriculteur urbain* », « *partenaire conception et exploitation agriculture urbaine* »). Considérant le poids de l'agriculture urbaine dans les programmes et le fait que les exploitants en la matière sont souvent ceux qui installent leur propre exploitation (avec d'éventuels soutiens financiers ou logistiques), je n'ai pas distingué la catégorie « réalisation », pourtant le plus souvent distincte de l'exploitation dans les projets urbains (les entreprises de construction réalisent des ouvrages qui sont ensuite exploités par d'autres acteurs tels que les organismes de logement social, des entreprises, des particuliers, etc.). Ce parti-pris laisse dans l'ombre certains programmes qui nécessitent l'intervention de tiers (construire une micro-brasserie par exemple) mais ces derniers sont minoritaires et l'analyse de ces positions a avant tout vocation, rappelons-le, à dessiner des tendances.

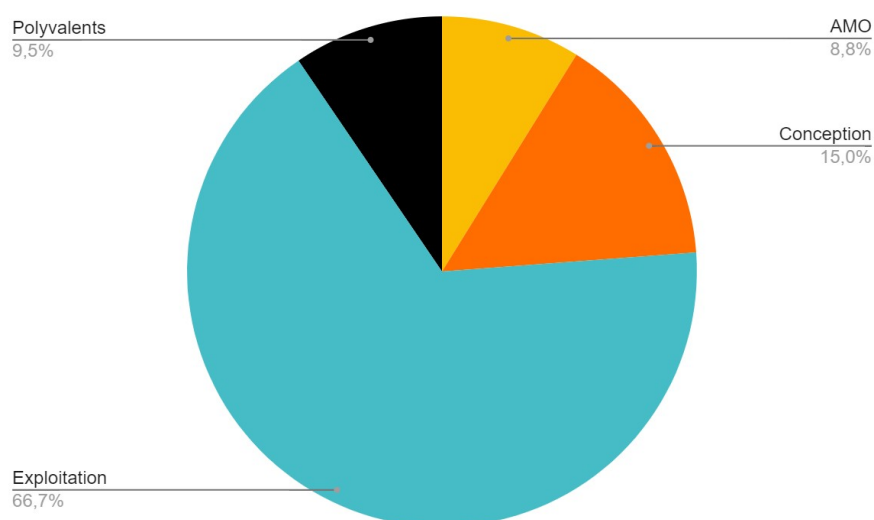


Figure 44: Rôle des acteurs en charge des questions alimentaires

Ces éléments permettent de repérer une double logique d'exploitation et d'expertise. Ces acteurs sont mobilisés principalement pour les activités et services qu'ils vont proposer dans ces futurs quartiers, mais aussi – et parfois simultanément – pour l'expertise et les savoirs nécessaires à la mise en œuvre de ces activités. Cette logique se retrouve dans les caractéristiques mêmes de ces acteurs. Les informations recueillies sur leurs sites internet permettent, en troisième lieu et dernier lieu, de brosser leur portrait de façon plus précise.

5-3-Une majorité de « nouveaux entrants », polyvalents et spécialistes des projets urbains

5-3-1- Les acteurs de l'aménagement urbain

Certains acteurs traditionnels du champ de l'aménagement urbain s'emparent de la question alimentaire. Ils sont particulièrement hétérogènes, tant dans leur métier que dans leurs approches. Leur faible nombre (13) montre le caractère marginal de ces évolutions et permet de les étudier plus facilement en détail. Ils sont paysagistes, conseils, exploitants immobiliers, chercheurs ou prospectivistes et, dans un cas seulement, architecte-urbaniste.

Ces domaines de compétences recouvrent des spécialisations ou façons d'exercer variées. Parmi les paysagistes, les dénominations sont multiples. Selon le bureau d'études Techni'cité, spécialisé dans les infrastructures au sens large (voirie et réseaux divers, équipements sportifs, etc.), il s'agit d'une ingénierie paysagère. Dans le corpus, cette entreprise intervient sur un projet de lotissement agricole biologique sur l'ancienne base militaire aérienne de Brétigny-sur-Orge en Essonne, en groupement avec « L'atelier Marion Talagrand » et la « Sorgem »¹³⁷. Pour Philippe Peiger¹³⁸, impliqué dans le projet de ferme maraîchère d'insertion « La Ferme du Rail » dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, il s'agit d'expertise en agro-écologie urbaine, tandis que la société « Horticulture et Jardins¹³⁹ » – partie-prenante de l'opération immobilière « Le Lab 21 » à Romainville, qui prévoit une exploitation maraîchère en attique – est spécialisée dans l'aménagement des petites échelles (balcons et terrasses). L'ensemble est aussi constitué d'agences de paysage chevronnées dans le monde de l'aménagement, « L'atelier Marion Talagrand¹⁴⁰ » (lauréate des Albums des Jeunes Paysagistes et du Palmarès des Jeunes Urbanistes en 2008, qui travaille sur des opérations partout en France) et l'agence de Michel Desvignes¹⁴¹ (Grand Prix de l'Urbanisme en 2011), qui apparaît dans le corpus dans le cadre des aménagements du Plateau de Saclay en Île-de-France.

137 L'aménagement de l'ancienne base militaire aérienne de Brétigny-sur-Orge en Essonne est l'objet d'une étude de cas dans le chapitre 4 de la thèse.

138 <https://www.linkedin.com/in/philippe-peiger-08284535/?originalSubdomain=fr>

139 <https://www.horticultureetjardins.com/>

140 <http://www.a-mt.fr/>

141 <http://micheldesvignepaysagiste.com/fr>

Un cas retient enfin l'attention, l'inclassable société « Deyrolle¹⁴² ». Originellement spécialisée en taxidermie, entomologie et cabinets de curiosité, elle a développé sous l'impulsion de son directeur Louis-Albert de Broglie une branche « Deyrolle territoire », par laquelle elle intervient dans le design et la réalisation d'espaces paysagers – en l'occurrence sur le projet « Terres de Versailles-Cité Fertile ». Le champ d'intervention de Deyrolle semble se situer entre conception et définition stratégique (les projets mettant systématiquement en avant un triptyque conceptuel « Nature-Art-Education »). Le groupe Deyrolle est par ailleurs impliqué dans l'association Fermes d'Avenir, qui a monté un projet de ferme en permaculture à la Bourdaisière (propriété de Louis-Albert de Broglie située à proximité de Tours et abritant aussi un conservatoire de la tomate) et également le projet de Ferme de l'Envol sur la Base 217 de Brétigny-sur-Orge (analysé dans le chapitre 4). Il s'agit là d'un acteur qui n'est ni issu du champ de l'urbanisme, ni de celui de l'alimentation, mais qui développe certaines de ses activités à la charnière entre ces deux mondes.

Concernant les deux structures de conseil, il s'agit d'une part de l'agence « Ekodev¹⁴³ » – en charge du développement de l'agriculture urbaine dans le projet d'Agrocité Gagarine Truillot à Ivry-sur-Seine – spécialisée dans l'accompagnement des politiques de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des entreprises, qui a élargi ses activités vers le conseil aux territoires en matières d'évolutions socio-environnementales (Plan Climat, Bilan Carbone, Plan de Mobilité, etc.) et, d'autre part, de la « Sorgem¹⁴⁴ ». Société d'économie mixte d'aménagement rattachée à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et au département de l'Essonne. Elle remplit des mandats d'aménagement, de réalisation et de construction, mais aussi des missions d'études et de conseil aux collectivités du territoire – en l'occurrence ici dans le cadre du projet d'aménagement de la Base 217 à Brétigny sur Orge.

Les deux exploitants immobiliers impliqués dans ces projets présentent également des profils différents : « Odalys Campus¹⁴⁵ » est un gestionnaire de résidences étudiantes classiques. Dans le cadre du projet « La Molette » au Bourget, il accueillera des ateliers de cuisine, tandis que « Solar Hôtel » – impliqué dans le projet « À la croisée des

142 <https://www.deyrolle.com/deyrolle-territoire>

143 <https://ekodev.com/>

144 <https://sorgem.fr/>

145 <https://www.odalys-campus.com/>

S[cé]ENS » à Sceaux qui consiste en la reconversion d'un ancien château autour du goût – se présente comme « le premier hôtel écologique, économique et militant de Paris¹⁴⁶ ».

On a regroupé dans la catégorie Recherche et Développement (R&D) deux acteurs ayant peu de choses en commun au plan des approches et méthodes : le philosophe et enseignant à l'école d'architecture Paris-Belleville Philippe Simay¹⁴⁷, qui intervient au titre de chercheur dans le projet « La Ferme du Rail » (il co-signe une publication sur ce projet parue en février 2022) et le « Laboratoire Phosphore¹⁴⁸ » du groupe Eiffage, présenté comme un « laboratoire de recherche en développement urbain durable », impliqué à Marseille dans le projet « Îlot Allar, démonstrateur de la ville durable méditerranéenne ».

Enfin, seule une agence d'architecture et d'urbanisme a été identifiée dans le corpus, sur l'opération immobilière « La Serre » à Issy-les-Moulineaux : l'agence Néerlandaise « MVRDV ». Celle-ci est par ailleurs connue pour ses propositions en matière d'agriculture urbaine, qu'elles prennent la forme de tours d'élevage verticales avec « Pig City¹⁴⁹ » ou de stratégies de développement urbain à l'image d'Oosterwold¹⁵⁰ à Almere (Pays-Bas). En somme, l'alimentation est saisie à la marge par des acteurs urbains de toutes provenances.

5-3-2- Les acteurs du système alimentaire

Une galaxie de nouveaux entrants

Il apparaît que la grande majorité d'entre eux sont des « nouveaux entrants¹⁵¹ » dans le système alimentaire, *a fortiori* dans celui de la production urbaine. En effet, sur les 77 acteurs relevant du système alimentaire (parmi les 90 acteurs précités), 64 (84%) ont une existence récente, soit parce que ce sont des entreprises nouvellement créées (à l'instar de la plateforme de distribution en circuit court « La Ruche qui dit Oui ! », créée en 2010 ou du traiteur solidaire « Baluchon », créé en 2014), soit parce qu'ils sont issus d'entreprises

146 <https://www.solarhotel.fr/fr/>

147 <http://philippesimay.com/fr/accueil>

148 <https://www.eiffage-phosphore.com/accueil>

149 <https://www.mvrdv.nl/projects/134/pig-city>

150 <https://www.mvrdv.nl/projects/32/almere-oosterwold>

151 C'est-à-dire des structures créées ex-nihilo pour intégrer un marché spécifique ou des structures intégrant un marché autre que leur domaine d'activités initial.

existantes ayant développé en leur sein ces nouvelles activités (comme le « bureau d'étude de Gally », créé en 2007 au sein d'une entreprise familiale agricole implantée sur la plaine de Versailles depuis le XVIII^e siècle).

Les acteurs « historiques » du monde agricole sont quasiment absents des projets : seule une société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER¹⁵²), une Chambre d'Agriculture et un lycée agricole apparaissent dans le corpus. La production agricole est prise en charge par un écosystème spécifique d'acteurs de l'agriculture urbaine, constitué de structures souvent récentes, capables d'intégrer le fonctionnement des projets urbains (logique d'appels à projets, cadre juridiques, contraintes techniques, modèle économique...). Ces structures forment ainsi une galaxie d'experts tels que « Mugo », lauréat de huit projets « Inventons la Métropole du Grand Paris ». A cet égard, « INRAE » et « AgroParisTech » (qui interviennent chacune dans un projet), apparaissent comme des intermédiaires entre acteurs historiques et nouveaux entrants : ainsi AgroParisTech a joué un rôle déterminant dans la création de l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP) en 2017 et pilote par ailleurs une Chaire agricultures urbaines qui regroupe des partenaires issus des mondes académique, institutionnel et économique.

Les acteurs traditionnels de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution sont également absents de ces projets. La seule exception identifiée concerne l'enseigne Franprix, appartenant au groupe Casino, qui dans le cadre du projet « Chapelle International » (Paris 18^{ème}) a noué un partenariat avec la start-up d'agriculture urbaine « Cultivate » dont elle distribue les produits au sein de ses magasins des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements. Elle se situe donc ici dans un positionnement marginal par rapport à son fonctionnement habituel. Par ailleurs, les distributeurs des produits bios « La Vie Claire » et « Biocoop » apparaissent chacun dans un projet. Ces entreprises s'inscrivent dans des logiques de distinction ou d'opposition par rapport à la grande distribution¹⁵³. Il s'agit néanmoins de distributeurs déjà bien établis et qui font exception dans la masse des nouveaux entrants (« La Vie Claire » a été fondée en 1948, « Biocoop » en 1986).

152 Créées par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, les SAFER sont des opérateurs fonciers ayant pour mission principale de favoriser l'installation d'agriculteurs ou la restructuration d'exploitations.

153 Voir notamment l'article du 24 avril 2019 par Laurence Girard dans Le Monde intitulé « Des magasins bio comme Biocoop et La Vie claire réagissent à l'offensive de la grande distribution » : https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/04/24/les-magasins-bio-reagissent-a-l-offensive-de-la-grande-distribution_5453999_3234.html

Entre « authenticité » et « innovation »

Parmi ces nouveaux entrants, on observe la présence de structures inscrites dans des échelles et des logiques artisanales (qualité des produits, créativité, proximité humaine, etc.). On peut citer les exemples de la brasserie artisanale « La Montreuilloise » : « Créée en 2014, La Montreuilloise est une microbrasserie dédiée à la fabrication de bières. La Montreuilloise, c'est aussi un engagement local et une démarche militante pour une bière artisanale et respectueuse de l'environnement ! Une brasserie, bar, restaurant, épicerie, un lieu dédié au bon et au beau à Montreuil »¹⁵⁴ ; ou du restaurateur « Les Marmites Volantes » : « Des approvisionnements locaux, favorisant au maximum les circuits courts et l'agriculture biologique. Une cuisine de marché qui respecte les saisons et favorise une alimentation équilibrée au quotidien avec des options pour les régimes alimentaires spécifiques. »¹⁵⁵ Ces exemples témoignent d'une recherche et d'une attention spécifiques dans le choix de ces acteurs spécialisés.

Du fait des délais de réalisation des projets urbains, les acteurs présentés dans les fiches ne sont pas nécessairement ceux qui s'installeront effectivement, mais ils permettent aux porteurs de projets urbains de montrer, à travers des structures et références existantes, la qualité et l'originalité de l'offre future ainsi que sa crédibilité (en particulier dans les APUI qui engagent les candidats sur les phases d'exploitation). A travers cette recherche d'originalité les projets donnent ainsi une place à des acteurs de petite dimension, implantés localement ou à fonctionnement associatif, comme « Toits Vivants¹⁵⁶ » ou « Veni Verdi¹⁵⁷ » dans le domaine de l'agriculture urbaine. Ils peuvent tout aussi bien être des rampes de lancement pour des structures en début d'activités, inscrites dans des logiques de croissance.

De nombreux acteurs présentent également une dimension innovante, plus ou moins explicitement affirmée. Il peut s'agir d'innovation dans la nature de l'offre, avec par exemple « Mamie Cocotte¹⁵⁸ » qui se décrit comme une « Néocantine » proposant une cuisine maison à base de produits « issus de circuits courts et locavores » à destination de la restauration collective d'entreprise ; ou encore de plateformes en ligne connectant

154 <http://la-montreuilloise.com/brasserie/>

155 <https://www.marmitesvolantes.fr/index.php/lentreprise/#box-22>

156 <http://www.toitsvivants.org/approche/>

157 <http://www.veniverdi.fr/notre-histoire/>

158 <https://www.mamicocotte.com/>

producteurs et consommateurs telles que « La Ruche qui dit Oui !¹⁵⁹ » ou « Wine Republik¹⁶⁰ » (« *place de marché communautaire* » spécialisée dans le vin). Il peut s'agir aussi (et en même temps) d'innovations techniques ou technologiques. Ainsi « UpCycle », qui propose des solutions de valorisation des biodéchets, déclare : « [...] *en 1 an, nous avons mis au point plus de 8 machines, 2 logiciels et avons déposé 2 brevets.*¹⁶¹ » ; « Sous les fraises », entreprise d'agriculture urbaine, explique avoir « [...] *développé un système unique de potabilisation des eaux grises qui transforme les bâtiments en station de bio-filtration [...].*¹⁶² ». Les fonctions de recherche et développement sont présentes notamment chez les acteurs de l'agriculture urbaine qui peuvent être impliqués dans des partenariats avec des laboratoires de recherche, dans le cadre d'un projet en particulier (à l'instar de « Sous les fraises » et AgroParisTech dans le projet « Réalimenter Masséna » présenté en introduction de la thèse) et/ou d'une démarche continue (comme pour « Topager », dont l'un des co-fondateurs est également chercheur associé au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et au sein de l'équipe Urba du laboratoire CESCO).

À ces logiques, qui mettent plus ou moins l'accent (et parfois simultanément) sur l'artisanat et le développement entrepreneurial, sur le « fait maison » et l'innovation technologique, correspondent des modèles économiques d'une grande diversité. Ainsi, dans un même domaine tel que celui de la gestion des déchets, on trouve des associations principalement financées par des dons – telle « Zero Waste France¹⁶³ » – et des startups – telles « Les Alchimistes », nés en 2016 et qui réalisent en 2020 une levée de fonds de 2,4M€ pour développer ses activités¹⁶⁴.

Engagements et liens

La majorité des acteurs spécialisés dans la prise en charge des enjeux alimentaires de ces différents projets urbains mettent en avant des formes d'engagements. Il s'agit certes d'un enjeu marketing, mais il est intéressant de constater notamment que plusieurs sites

159 <https://nous.laruchequiditoui.fr/>

160 <https://www.winerepublik.com/fr>

161 <https://www.upcycle.org/a-propos/notre-innovation/>

162 <https://www.souslesfraises.com/agriculteurs-urbains/?lang=fr>

163 <https://www.zerowastefrance.org/>

164 Camille Wong, « Les Alchimistes lèvent 2,4 millions d'euros pour transformer les déchets en compost », *Les Echos*, mis en ligne le 20 janvier 2020. URL : <https://start.lesechos.fr/innovations-startups/tech-futur/les-alchimistes-levent-24-millions-deuros-pour-transformer-les-dechets-en-compost-1174675>

présentent des onglets « manifestes » (« La Ruche qui dit Oui ! », « Cultivate »), « notre engagement » (« Urbagri¹⁶⁵ », « Les marmites volantes¹⁶⁶ ») « vision » (« Mamie Cocotte », « Yellowgarden¹⁶⁷ »). Ils conjuguent diagnostic critique de la situation sociale présente (crise climatique, échec du système agro-industriel, perte de lien social ou de sens) et objectifs ou valeurs (le distributeur « Au bout du champ », par exemple, affiche une charte en six points : « *Développer le local, ramener les champs en ville ; proposer des produits de qualité qui ont du goût ; des agriculteurs qui vivent de leur métier ; conserver et protéger les sols ; être transparent, donner le plus d'informations possible ; considérer et valoriser le travail de nos producteurs et de nos collaborateurs.*¹⁶⁸ »)

Au premier rang de ces engagements revient la (re)mise en lien des personnes : producteurs et consommateurs, producteurs et restaurateurs, cuisiniers et convives, consommateurs-mangeurs entre eux (notamment à travers l'échange d'avis ou d'informations sur les plateformes d'achat en ligne). Cette ambition est récurrente dans la façon dont les acteurs se présentent. On peut citer le distributeur « Terroirs d'Avenir » : « *Aujourd'hui, en raison d'un mode de production et de distribution de plus en plus industrialisé, les paysans producteurs et les chefs cuisiniers ne se connaissent plus. Depuis 2008, par son activité de distributeur, Terroirs d'Avenir contribue à recréer un lien entre ces deux principaux artisans de la chaîne alimentaire. [...] Le public s'étant aussi fortement éloigné de l'essence des aliments, Terroirs d'Avenir a souhaité proposer une alternative concrète visant à rétablir les liens, souvent rompus, entre paysans producteurs et consommateurs.* »¹⁶⁹. L'entreprise d'agriculture urbaine « Merci Raymond » affirme : « *Notre mission : reconnecter les citadins à la nature* ». Le lien affectif transparaît tout particulièrement dans la cuisine : « *de grand-mère* » pour « Mamie Cocotte », cuisiné « *avec des produits frais et surtout avec beaucoup d'amour.* » « pour les Marmites Volantes ».

Au-delà des discours, certains acteurs affichent leur engagement via des labels. Plusieurs d'entre-elles détiennent l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale¹⁷⁰ », comme « La Ruche qui dit Oui ! », « Les jardins de Cocagne », « Upcycle », ou encore « La Table de Cana ». De la même façon, le restaurant « Les Marmites Volantes » détient

165 <https://www.urbagri.org/notre-engagement>

166 <https://www.marmitesvolantes.fr/index.php/lentreprise/#box-22>

167 <http://www.yellogarden.com/notre-vision>

168 <https://www.auboutduchamp.com/charte/>

169 <https://www.terroirs-avenir.fr/qui-sommes-nous/les-objectifs/>

170 Agrément inscrit dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014, attribué par l'État pour une durée de 5 ans.

le label régional « Produits d'ici, cuisinés ici » et « Écotable ». On note aussi la présence d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion, comme l'association « Espoir 57 » qui accompagne des personnes en situation de handicap psychique, l'association « Espaces », qui propose des chantiers d'insertion par l'écologie urbaine¹⁷¹, ou encore « Cuisine Mode d'emplois », fondée Thierry Marx¹⁷² qui définit son concept : « *des formations gratuites en cuisine, boulangerie, service en restauration et produits de la mer visant les personnes éloignées de l'emploi*¹⁷³. »

Spécialisation et polyvalence

Par ailleurs, nombre d'acteurs présentent la caractéristique de conjuguer une forte spécialisation et une grande polyvalence. Ainsi les structures d'agriculture urbaine se situent sur un marché tout juste émergent, elles s'insèrent dans des niches et sont souvent centrées sur une technologie (aquaponie...) ou un type de clientèle (potagers pour les entreprises...) spécifiques. Dans le même temps, une majorité propose un vaste panel de prestations allant du conseil et des études préalables à l'exploitation d'espaces cultivés en passant par l'animation d'ateliers.

La pluriactivité est une caractéristique déjà documentée de l'agriculture urbaine (Daniel, 2018). Elle est une condition de la viabilité économique des structures, comme l'exprime « Merci Raymond », qui développe des projets d'agriculture urbaine mais aussi de scénographie végétale : « *Merci Raymond intègre une importante pluridisciplinarité, avec des profils aux compétences très variées dans nos équipes. Nous sommes ainsi en capacité d'intervenir sur un grand nombre de projets très différents*¹⁷⁴. ». Cette polyvalence porte non seulement sur le cœur de métier agricole, horticole et paysager de ces structures (production mais aussi transformation et vente des produits, animations auprès de différents publics, etc.), mais aussi sur leurs modalités d'intégration dans le milieu urbain et notamment dans le monde de l'aménagement. L'entreprise « Mugo » est également représentative de ce phénomène, avec des activités de conseil et conception (« studio Mugo »), de réalisation, exploitation et entretien d'espaces agricoles mais aussi paysagers (élagage, apiculture, éco-pâturage), de décoration (végétale, florale) et de

171 <https://www.association-espaces.org/association/projet/>

172 Ce chef étoilé a reçu la Légion d'Honneur en 2013 « *en récompense de son travail en faveur de la réinsertion* » : <https://agriculture.gouv.fr/thierry-marx-chef-etoile-et-engage>

173 <https://www.cuisinemodemplois.com/>

174 <https://www.jaimelesstartups.fr/merci-raymond-startup-ecologie-jardin-vegetal/>

formation (ateliers pédagogique)¹⁷⁵. La polyvalence permet également à ces structures de développer leurs propres marchés et de trouver leurs débouchés : « *UrbAgri a pour vocation de créer de l'emploi sur toute la chaîne de valeurs de la production à la consommation, à développer les circuits courts, à intégrer les autres acteurs locaux de l'agriculture urbaine dans les projets et à favoriser l'essor d'une filière de l'agriculture urbaine*¹⁷⁶. ».

Cette pluriactivité ne concerne pas seulement l'agriculture urbaine mais correspond aussi plus largement à une logique de mise en visibilité des enjeux alimentaires, de construction de solutions et de diffusion des initiatives. Le cas de l'agence « Alimentation Générale » l'illustre bien : « *Face à la segmentation des informations ayant trait à l'alimentation, Alimentation Générale traite, hiérarchise et échange les points de vue, locaux comme internationaux sur le sujet ; partage les bonnes pratiques et les initiatives innovantes et met en œuvre des actions de proximité qui répondent aux grands enjeux de l'alimentation aujourd'hui.*¹⁷⁷ ». « Alimentation Générale », tout en publiant un média en ligne, effectue des missions culturelles et événementielles (avec notamment en 2018 le commissariat de l'exposition Manger à l'œil au Mucem et l'organisation du Nantes Food Forum).

La diversification des activités est une tendance forte des acteurs traditionnels des projets urbains, comme le montre le dossier consacré par la revue Urbanisme aux ingénieries (plurielles) de l'aménagement à l'automne 2021 (revue Urbanisme n°422). Elle est à la fois perçue comme une nécessité face à la complexité des enjeux environnementaux et est construite comme une stratégie pour remporter de nouveaux marchés en intégrant tous les champs, de la prise de décision jusqu'à l'exploitation, ou en développant les partenariats et réseaux professionnels (Dang Vu, 2021). Les acteurs de l'alimentation qui participent aux projets urbains semblent avoir inscrit d'emblée ces évolutions dans leur fonctionnement.

Un noyau d'hyper-spécialistes en formation

La plupart des acteurs interviennent sur un seul projet, toutefois un petit nombre se distingue par sa présence récurrente au sein du corpus. C'est le cas de structures

175 <https://www.mugo.fr/>

176 <https://www.urbagri.org/notre-engagement>

177 <https://alimentation-generale.fr/>

d'agriculture urbaine, telles que « Gally » et « Topager » (présents dans 7 projets), ou « Mugo » (9 projets), mais aussi « Mamie Cocotte », également partie-prenante de 7 projets.

Ces quelques cas posent la question de l'émergence de formes de spécialisations dans les projets urbains. Certaines structures proposent d'ailleurs directement une offre explicitement dédiée au monde de l'aménagement, à l'instar de l'entreprise d'agriculture urbaine « Urbagri » qui présente sur son site l'intérêt de ses prestations selon les spécificités de chaque acteur : aménageur, développeur immobilier, foncière, collectivité locale¹⁷⁸. Ces exemples montrent, d'une part, le niveau d'acculturation de certaines entreprises aux logiques de l'urbanisme opérationnel et d'autre part l'intérêt mutuel de ces acteurs à collaborer au sein des projets. Il s'agit pour les uns de trouver des espaces d'extension de leurs activités et pour les autres, de proposer une offre urbaine attractive, que ce soit en tant que maîtrise d'ouvrage publique ou en tant que candidat répondant à un appel à projets.

Le fonctionnement même des projets urbains joue un rôle majeur dans ce phénomène de spécialisation, puisque le recrutement classique des équipes, par appels d'offres, implique d'acquérir des compétences particulières : une capacité à rédiger des réponses collectives dans des temporalités restreintes, à produire des estimations budgétaires, un ensemble de documents encadrés tant par la loi que par l'usage (chiffres d'affaires et effectifs des dernières années, documents administratifs, carnets de références...), à participer à des auditions, etc.

Ainsi, l'affirmation des enjeux alimentaires s'appuie sur des acteurs spécialisés en la matière, qui acceptent de jouer le jeu des projets urbains et s'en donnent les moyens, notamment via leur polyvalence face aux besoins des acteurs de l'aménagement. Ce positionnement les rend identifiables sur le marché de l'aménagement urbain, en tant que partenaires et/ou prestataires, par les acteurs qui pilotent les projets (aménageurs, promoteurs). L'effort d'adaptation des acteurs alimentaires montre aussi où se situe le rapport de force : les acteurs de l'aménagement détiennent en partie la clé – et donc la responsabilité – pour permettre ou non le développement de la fonction alimentaire dans les espaces urbains.

178 <https://www.urbagri.org/espace-professionnel>

La rencontre qui s'opère dans les projets urbains entre les mondes de l'alimentation et de l'aménagement implique d'une part des acteurs traditionnels du projet urbain (aménageurs, promoteurs, architectes, paysagistes, bureaux d'études...) dont certains, à la marge, intègrent la question alimentaire dans leurs pratiques et compétences et d'autre part des acteurs du champ de l'alimentation qui se révèlent être majoritairement de nouveaux entrants. Ces derniers affichent par ailleurs un rapport à l'alimentation inscrit dans une double revendication (ambivalente ou complémentaire) d'authenticité et d'innovation, et affirment des préoccupations envers la dimension sociale, relationnelle et politique de l'alimentation. Enfin, en matière de compétences, ils sont caractérisés à la fois par leur spécialisation (technique, en termes de clientèle...) et par leur polyvalence au sein des projets urbains, allant de fonctions de conseil en amont, à l'exploitation et l'animation sur le long terme des programmes réalisés. Se dessine ainsi un milieu spécifique d'acteurs, qui naît et croît en grande partie *grâce* aux projets urbains (dont la multiplication notamment via le système des appels à projets offre des opportunités d'installation ou de développement) mais aussi *pour* les projets urbains, dans une acculturation à leurs logiques et des relations privilégiées à leurs acteurs.

6) Une éthique alimentaire présente dans les discours mais absorbée dans le logiciel urbanistique

Pour compléter et achever l'analyse, on s'intéressera aux représentations intellectuelles et conceptuelles des acteurs de ces projets. On a montré en introduction et dans le chapitre 1 que la pensée urbanistique contemporaine, comme la reterritorialisation alimentaire, sont traversées par des débats, mettent en jeu des visions différentes qui s'élaborent, coexistent, se confrontent. Les fiches-projets qui constituent le corpus, en tant qu'outils de communication, expriment les ambitions des acteurs des projets et en soulignent les dimensions jugées les plus remarquables. L'analyse lexicale de ces discours doit permettre de mieux saisir les motivations ainsi que les représentations associées à la prise en compte de l'alimentation dans les projets urbains, d'identifier d'éventuels référentiels dominants ou au contraire minoritaires.

Précisions méthodologiques

Les sections de texte évoquant la thématique alimentaire ont été extraites de chaque fiche-projet. Au fil de cette collecte, certains termes, expressions ou champs lexicaux sont ressortis par leur caractère récurrent (ex. : « *local* », « *économie circulaire* », « *innovation* », etc.) et par leurs résonances avec la littérature sur la reterritorialisation alimentaire (« *agroécologie* », « *agri-urbanisme* », etc.). Leurs occurrences ont ensuite été comptabilisées. Cette première analyse a permis d'élaborer par regroupements successifs, des catégories analytiques de plus en plus générales et d'évaluer leurs poids relatifs dans le corpus.

6-1- État des lieux des topiques des projets

Le tableau en page suivante présente les termes, expressions et champs lexicaux identifiés en première analyse ainsi que leur nombre d'occurrences au sein du corpus.

Liens (champ lexical : échanges, réseaux, convivialité, etc.)	24
Innovation (champ lexical : innovant, nouveau, inédit, etc.)	23
Local.e (champ lexical : locavore, sur place, etc.)	18
Ecologie (champ lexical : environnement, écosystème, etc.)	18
Circuits-courts (et vente directe)	17
Rapport ville-nature	16
Economie circulaire (champ lexical : recyclage, valorisation des déchets, etc.)	12
Pédagogie (champ lexical : apprendre, former, etc.)	11
Différentiation (champ lexical : identité, terroir, autre, alternatif, etc.)	9
Développement durable	9
Goût (champ lexical : gourmand, gourmet, gastronomie, etc.)	8
Attractivité (champ lexical : envergure, etc.)	8
Proximité	7
Aménités (champ lexical : agrément, cadre de vie, etc.)	7
Solidaire (solidarité)	6
Exemplarité (champ lexical : emblème, fer de lance, référence, etc.)	6
Biologique	6
Qualité alimentaire (champ lexical : mieux manger, sain, produits frais, etc.)	5
Réinvention (champ lexical : revisiter, réactiver, recréer, etc.)	5
Ville (espaces, paysages) comestibles	5
Agri-urbanisme (champ lexical : urbanisme agricole, agri-urbain, etc.)	4
Permaculture	4
Responsable / raisonné	4
Transition	4
Agroécologie / agroforesterie	2

Tableau 6: les termes repérés dans le corpus et leurs occurrences

Quelques citations tirées du corpus permettent d'illustrer les mentions les plus nombreuses. Je ne précise pas ici les projets dont ces phrases sont extraites, car il s'agit moins ici de regarder la singularité de chaque cas que de rendre compte des récurrences et similarités des discours, de traduire ainsi une atmosphère générale, un fonds commun d'idées.

L'importance du champ lexical des liens (24 occurrences) révèle que les projets sont perçus comme des lieux propices à créer des ponts entre différents univers : « *créer des lieux d'échange entre le monde agricole et le monde citadin* », à créer de la convivialité, par la place qu'ils accordent à l'alimentation : « *de nombreux espaces partagés favorisent les échanges entre les résidents : vergers, cuisines, etc.* », « *des programmes garants d'une convivialité quotidienne : un cinéma, une halle gourmande, un marché pop-up d'entreprises locales, une cantine solidaire, une halle d'agriculture urbaine* ».

Avec 23 occurrences, l'innovation apparaît également comme une motivation majeure. En intégrant l'alimentation dans les projets, il s'agit de promouvoir de « *nouveaux modes de consommation* », de « *nouvelles pratiques agricoles* », mais aussi des « *services urbains inédits* » et de « *nouveaux modes d'habiter et de travailler [...] prenant notamment appui sur les apports de l'agriculture urbaine* ». Il s'agit aussi de modifier l'image des lieux, en produisant par exemple une « *nouvelle identité du territoire entre ville et campagne* », mais aussi les représentations attachées à l'innovation urbaine : « *le signal du renouveau n'étant plus le bâti mais les jardins suspendus et les serres agricoles* ».

Le « local » est également un topique largement partagé par les projets dans des formulations souvent identiques : « *produire et consommer sur place* », « *lieux de productions et de transformations alimentaires locaux* », « *une production, une transformation et une commercialisation de produits locaux sur place* ». Il s'agit aussi de travailler « *en lien avec les acteurs locaux de l'agriculture [...]* » ou de créer un « *restaurant locavore* ».

Rejoignant la thématique précédente, les circuits-courts (17 occurrences) sont identifiés comme une demande sociale à laquelle les projets se doivent de répondre : « *dans un contexte de développement des circuits courts* », « *chez le consommateur une réelle envie de qualité et de circuit courts* ».

Les propositions liées à l'alimentation sont par ailleurs perçues comme des moyens de répondre à des enjeux écologiques plus larges (le champ lexical de l'écologie comprend 18 occurrences) : répondre à une « *forte ambition environnementale* », réaliser un « *projet exemplaire sur le plan écologique* », qui, par exemple, « *répond à la problématique de l'étalement urbain* » ou dont la « *continuité végétale l'inscrit dans la trame verte de la ville, [qui] participe à la dépollution de l'air, à la rétention d'eau, à l'accueil de la flore et de la faune* ».

Le rapport entre ville et nature est justement une autre des thématiques importantes des discours, avec 16 occurrences. L'agriculture est intégrée à un impératif de « nature » : « *le projet s'inspire de la biophilie et est fortement végétalisé (incluant agriculture urbaine)* ». Elle « *répond au besoin de nature des Parisiens* », contribue à « *permettre le retour de la nature et de la biodiversité en ville* ». Les articulations sont valorisées : il s'agit de se situer, « *à l'interface entre ville et campagne* », de faire en sorte que « *l'architecture et la nature forment un tout* ».

6-2-Les paradigmes de la reterritorialisation alimentaire globalement absorbés par l'appareil intellectuel des projets urbains

Au terme de cette première étape de repérage, de comptage et de description, le regroupement des champs lexicaux a été effectué suivant quatre axes d'analyse :

- l'éthique alimentaire dans laquelle les projets urbains entendent s'inscrire,
- les effets de la question alimentaire sur les paradigmes et pratiques urbanistiques,
- les zones d'hybridation entre schémas cognitifs des champs urbanistique et alimentaire,
- les effets de l'alimentation en termes d'urbanité des projets.

Le schéma présenté en page suivante synthétise ces regroupements. Ils sont explicités et analysés dans les prochains paragraphes.

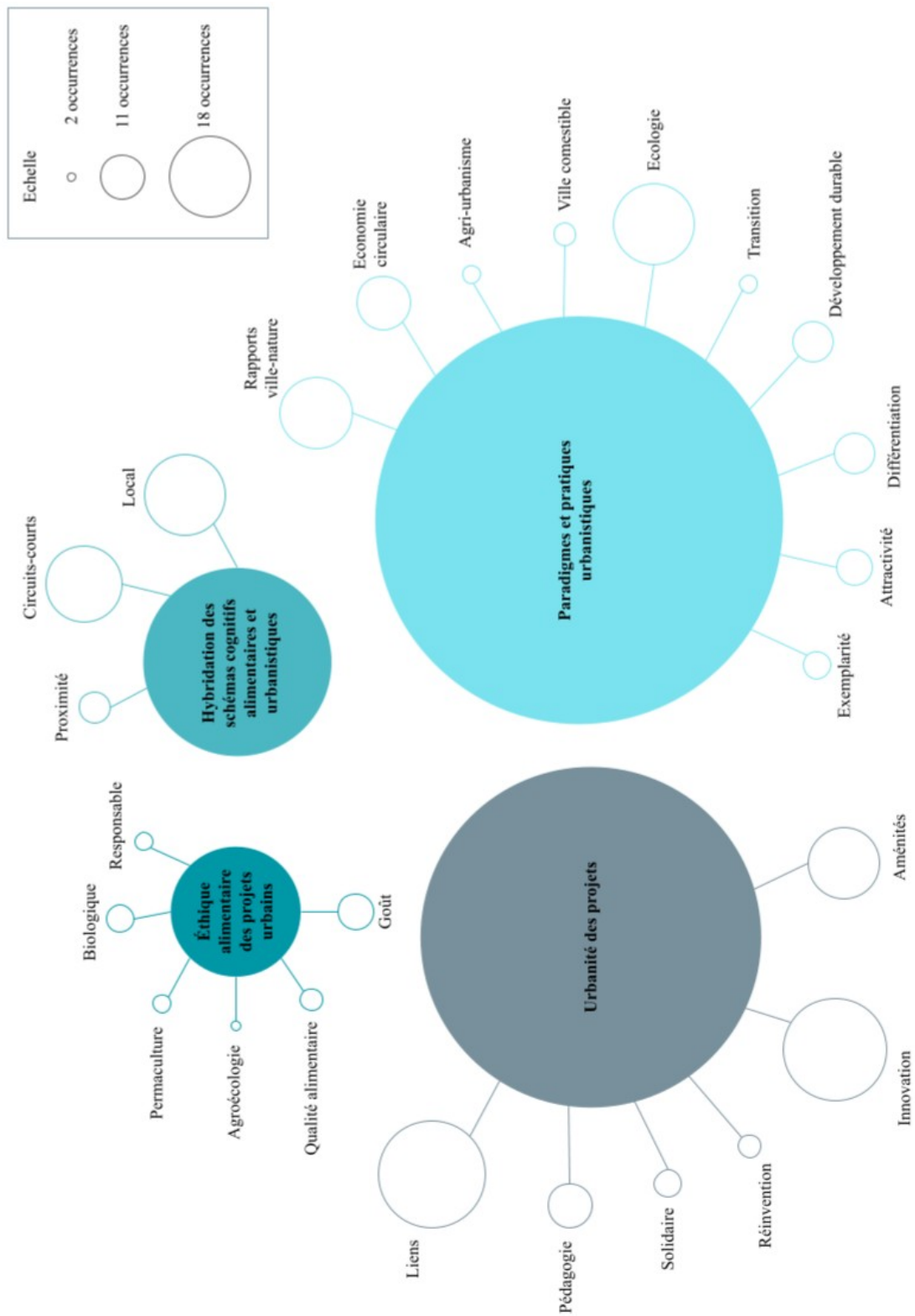


Figure 45: Synthèse de l'analyse lexicale - réalisation personnelle

6-2-1-Éthique alimentaire des projets urbains

Goût (champ lexical : gourmand, gourmet, gastronomie, etc.)	8	Les projets prennent en compte la dimension culturelle et sensorielle de l'alimentation
Qualité alimentaire (champ lexical : mieux manger, sain, produits frais, etc.)	5	

La présence, dans les discours, des champs lexicaux du goût et de la qualité alimentaire montre que les projets urbains prennent en compte la dimension culturelle et sensorielle de l'alimentation. Comme pour les circuits courts, il s'agit de répondre à une demande sociale, une « *réelle envie de qualité chez le consommateur* », en proposant une « *offre alimentaire diversifiée* », « *simple et saine, de saison* » et composée de « *produits frais* ». Les projets affichent une volonté de contribuer à jouer à rôle dans une « *incitation au mieux manger* », à travers des équipements spécifiques (« *halle gourmande* », « *café cultivant l'art du bien-vivre autour du goût* ») voire en faisant de la gastronomie le thème principal du projet (« *quartier des cultures culinaires* »).

Agroécologie / agroforesterie	2	Les projets prennent en compte les schémas cognitifs de la reterritorialisation alimentaire
Permaculture	4	
Biologique	6	
Responsable / raisonné	4	

Par ailleurs, on observe que les projets reprennent à leur compte, parmi les schémas cognitifs liés à la reterritorialisation alimentaire, des notions plus marquées du sceau de l'engagement éthique ou politique, telles que le « *biologique* » (« *agriculture biologique* », « *food court bio* ») ou la notion de responsabilité (« *projets de consommation responsable* », « *offre de restauration responsable* ») et plus rarement, les concepts de permaculture (« *lieu de formation à la permaculture* ») et d'agroécologie (« *la partie sud du site est investie par des activités agroécologiques* »).

6-2-2-Hybridation « éthique alimentaire » et « paradigmes et pratiques urbanistiques »

Proximité	7	Les schémas cognitifs de la reterritorialisation alimentaire et des projets urbains se rejoignent
Circuits-courts (et vente directe)	17	
Local.e (champ lexical : locavore, sur place, etc.)	18	

Les projets affichent également, dans des proportions beaucoup plus saillantes, d'autres schémas cognitifs liés à la reterritorialisation alimentaire tels que le local, les circuits-courts et la proximité (« *renforcer l'agriculture de proximité* », « *offre alimentaire de saison et de proximité* »). La place importante de ces notions dans les discours tient sans doute au fait qu'elles se situent en réalité au croisement de l'éthique alimentaire et des paradigmes et pratiques urbanistiques, qui mettent en avant des concepts tels que la « Ville du 1/4 d'heure ». Celle-ci propose, dans un contexte de crise environnementale, une « *reconfiguration urbaine faisant de l'hyper-proximité le levier d'amélioration de la qualité de vie*¹⁷⁹ ».

6-2-3-Paradigmes et pratiques urbanistiques

Rapport ville-nature / ville-campagne	16	L'alimentation est perçue comme un moteur de transformation des pratiques et paradigmes urbanistiques
Economie circulaire (champ lexical : recyclage, valorisation des déchets, etc.)	12	
Agri-urbanisme (champ lexical : urbanisme agricole, agri-urbain, etc.)	4	
Ville (espaces, paysages) comestible	5	

L'alimentation est perçue comme un moteur de transformation des pratiques et paradigmes urbanistiques, à double titre. D'une part, elle vient intégrer des paradigmes déjà installés ou en cours de structuration. C'est le cas de l'accroissement de la nature en ville, inscrit réglementairement dans les documents d'urbanisme depuis les lois Grenelle, à travers le SRCE, schéma régional de cohérence écologique (transformé par la loi

179 Ce concept est présenté par Carlos Moreno et la Chaire ETI-IAE Paris Sorbonne, dans un livre blanc intitulé « La Ville du 1/4 d'heure, du concept à la mise en oeuvre », publié fin 2020 : <https://www.moreno-web.net/wordpress/wp-content/uploads/2020/12/Livre-Blanc-2-Etude-ville-quart-heure-18.12.2020.pdf> (citation tirée de la p.3).

NOTRe de 2015 en SRADDET – schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Il oblige à créer des continuités écologiques urbaines sous forme de « trames vertes et bleues ». L'économie circulaire est également un référentiel cité (« Une parcelle « productive » qui s'inscrit dans un cycle d'économie circulaire devient « ressource » pour le quartier ou l'îlot, mutualise son énergie produite, crée de la matière première, recycle ses déchets »). Elle trouve elle aussi ses traductions opérationnelles pour le monde de l'aménagement, avec par exemple le « Guide économie circulaire et urbanisme » publié par l'ADEME en 2020. D'autre part, la prise en compte de l'alimentation produit des concepts et modèles d'aménagement spécifique qui sont cités, plus marginalement, dans le corpus : « le projet cherche à développer [...] le concept de ville comestible avec le développement de l'agriculture urbaine », « modèle d'habitat verger », « concept d'habitat comestible », « un écosystème agri-urbain qui développera de manière intégrée des espaces de culture et des lieux de vie et d'habitation [...] le logement est mis au service du projet agricole, à l'inverse de la vision urbaine classique ».

Ecologie (champ lexical : environnement, écosystème, etc.)	18	L'alimentation est reliée à des référentiels globaux qui s'appliquent aux projets urbains
Transition	4	
Développement durable	9	

En outre, l'alimentation est reliée à des référentiels plus larges, qui s'ils ne sont pas spécifiquement urbanistiques, sont néanmoins largement appropriés par les acteurs des projets urbains. L'écologie et les préoccupations environnementales sont, on l'a dit, particulièrement mises en avant. Le registre de la durabilité est également présent, les enjeux alimentaires étant associés à la création d'une « ville plus durable », permettant « d'associer développement urbain et développement durable ». Le terme de « transition » apparaît également, bien que beaucoup plus rarement et avec des arrière-plans conceptuels et normatifs variables (« prendre part activement à la transition énergétique et écologique », « dans l'esprit du mouvement de la Transition »).

Différentiation (champ lexical : identité, terroir, autre, alternatif, etc.)	9	Les projets incorporent l'alimentation dans leurs propres schémas cognitifs
Attractivité (champ lexical : envergure, etc.)	8	
Exemplarité (champ lexical : emblème, fer de lance, référence, etc.)	6	

Enfin, les projets incorporent l'alimentation dans leurs propres schémas cognitifs. Elle est mise au service d'un enjeu de différenciation, bien documenté dans le cas des APUI (Greco et al., 2018) : « *l'agriculture comme élément distinctif* », « *activités singulières* ». Elle répond à des objectifs d'attractivité, du projet en soi (« *un magasin biocoop renforcera l'attractivité du site* ») ou du quartier dans lequel il s'insère (« *la salle de sport, le cheminement artistique et paysager, le potager urbain et le nouvel accès aux berges de Seine renforcent l'attractivité du quartier et son lien avec le centre-ville* »). Elle constitue un argument de marketing territorial dans un contexte de concurrence entre métropoles (« *affirmer son rôle de porte d'entrée du Champagne* ») et de courses à l'exemplarité des projets (« *projet emblématique* », « *référence de l'excellence environnementale* », « *fer de lance de l'écologie* »).

6-2-4-Urbanité des projets

Aménités (champ lexical : agrément, cadre de vie, etc.)	7	L'alimentation est perçue comme un moteur de transformation des usages et paysages urbains
Innovation (champ lexical : innovant, nouveau, inédit, etc.)	23	
Réinvention (champ lexical : revisiter, réactiver, recréer, etc.)	5	

L'alimentation est perçue comme un levier d'amélioration du cadre de vie, des usages et paysages urbains. Elle offre des aménités urbaines : « *reconnecter l'homme à la nature et de lui offrir les aménités d'un cadre de vie sain et qualitatif* », « *à travers sa façade et sa terrasse productrice de légumes, destinées aux habitants maraîchers, le projet crée un sentiment de bien-être et de confort chez soi et avec les autres* ». On a vu par ailleurs qu'elle est fortement reliée au champ lexical de l'innovation, elle correspond aussi à des logiques, moins ex nihilo, de redécouverte ou réinvention (« *la production agro-alimentaire historique de la Coop Alsace se réinvente* », « *en revisitant les usages passés* », « *réinventer le passé agricole communal* »). L'analyse des artefacts a montré que l'ampleur de ces transformations reste limitée. Par ailleurs, l'innovation – et donc le discours sur l'innovation – est une injonction en-soi posée aux projets urbains (tout particulièrement à ceux issus des APUI). A ce titre, identifier des thématiques et programmes porteurs d'innovation relève sans doute autant de l'exercice de style que d'une véritable inflexion de l'offre urbaine ou des usages et modes de vie. Il n'en reste

pas moins que le potentiel transformateur de l'alimentation pour les villes est l'une des dimensions les plus récurrentes des discours de l'aménagement et qu'il est, dans un cas, explicitement relié à la notion d'urbanité : « *l'enjeu est de créer une entrée de ville porteuse d'urbanité* ».

Solidaire (solidarité)	6	Les projets prennent en compte le rôle structurant de l'alimentation dans la vie sociale
Pédagogie (champ lexical : apprendre, former, etc.)	11	
Liens (champ lexical : échanges, réseaux, convivialité, etc.)	24	

Le rôle structurant de l'alimentation dans la vie sociale est également mis en avant dans les projets. L'alimentation porte des enjeux de solidarité entre différentes catégories de population urbaine : « *une épicerie associative au sein du projet, qui permet aux étudiants et aux riverains en difficulté de se nourrir à bas coût* », « *un lieu qui allie agriculture urbaine et solidarité* », « *restauration solidaire* ». En contribuant au partage et à la transmission de savoirs autour de l'alimentation, les projets répondent à l'impératif urbanistique de mixité sociale (entre groupes sociaux, entre générations, etc.) : « *un lieu de sensibilisation qui répond au besoin urgent de rencontres et de discussions autour de la nature en ville et de l'alimentation alternative* », « *un lieu de vie où l'éducation et la transmission des savoirs forment les générations futures aux enjeux actuels (implantation d'un centre de formation à la permaculture, jardins pédagogiques au sein des équipements scolaires, animation autour de la nature et de l'alimentation)* ». La richesse des interactions sociales, la convivialité, sont également des exigences posées aux projets, auxquelles l'alimentation est susceptible d'apporter des réponses tangibles (Parham, 2015) : « *les commerces et services [...] offrent aux Clichois un nouvel espace convivial d'éveil aux sens* », les programmes alimentaires entendent répondre « *chez les agriculteurs, [a] des besoins de plus de collaboration* », procurer de « *hauts lieux de rencontre et de divertissement* », permettre en somme de « *réinventer une urbanité autour du partage et du collectif* ».

6-2-5-Notions cumulées et notions absentes

Les termes et concepts mobilisés par les acteurs ne sont pas exclusifs les uns des autres, au contraire, ils se cumulent souvent dans les discours. On trouvera ci-après trois exemples particulièrement représentatifs de ces formes de syncrétisme conceptuel ou tout du moins lexical.

« Sur le long terme, il s'agit d'affirmer une nouvelle identité de territoire entre ville et campagne, porteuse d'un modèle d'économie circulaire, bénéfique tant localement qu'à l'échelle métropolitaine. »

« Avec ses places animées et le développement de thèmes porteurs, tels que l'agriculture urbaine ou le numérique, Parcs en scène crée une centralité urbaine dont le cœur bat au sein de la Scène digitale, équipement métropolitain dédié aux innovations numériques singulières. »

« Au centre de l'attractivité économique créée, il y a une école de gestion hôtelière et de restauration (SHG) et son restaurant d'application mais également 300 m² d'agriculture urbaine en terrasses. Tout fonctionne de manière inclusive et en circuit-court : les cuisines du restaurant sont alimentées par la production agricole faite in situ, et vendus en panier bio dans la halle locavore du projet. Une polarité commerciale renforce cette thématique du bien-manger : boulangerie pédagogique et épicerie bio. »

Par ailleurs, certaines notions brillent par leur absence. C'est le cas du « système alimentaire » qui n'apparaît nulle part, confirmant l'absence de visibilité de la notion pour les acteurs de l'aménagement, déjà soulignée dans l'analyse des composantes du système alimentaire prises en compte par les projets. C'est également le cas de la notion d'autonomie alimentaire, qui connaît pourtant un certain succès dans les politiques urbaines récentes¹⁸⁰. On peut supposer que les acteurs des projets font preuve de réalisme en n'affichant pas d'ambitions intenable à l'échelle d'opération d'aménagement, néanmoins il n'est jamais question de contribution de ces projets à des ambitions d'autonomie alimentaire à l'échelle des villes. C'est également le cas des notions de précarité et d'inégalité alimentaires, et plus largement de santé alimentaire. Pourtant

¹⁸⁰ Comme en témoigne notamment cette note élaborée par le bureau d'études « Utopies » en 2017 : <https://www.utopies.com/wp-content/uploads/2019/12/autonomie-alimentaire-des-villes-notedeposition12.pdf>

fortement présent à l'échelle des politiques alimentaires urbaines (Deh-Tor, 2021), cet enjeu n'apparaît que très peu dans le discours des acteurs des projets, qui se situent plutôt sur le registre du culinaire, de la qualité alimentaire et du goût.

6-2-6-Synthèse : primauté du logiciel des projets urbains

Éthique alimentaire des projets urbains	Hybridation « éthique alimentaire » et « paradigmes et pratiques urbanistiques »	Paradigmes et pratiques urbanistiques	Urbanité des projets
29	42	91	76

Tableau 7: synthèse des occurrences des termes par catégorie

In fine et comme le montre le tableau ci-dessus, l'analyse des discours révèle que les motivations des projets pour s'emparer de la reterritorialisation alimentaire correspondent en grande majorité à des préoccupations spécifiquement urbanistiques.

Certes, les projets affirment une certaine éthique alimentaire en promouvant une alimentation qualitative à tout point de vue (sanitaire, organoleptique, dans sa dimension culturelle...). Néanmoins, cette éthique est d'autant plus prise en considération qu'elle rejoint des paradigmes urbanistiques plus larges qui se traduisent d'ores et déjà dans les pratiques (relocalisation d'activités productives, valorisation de la proximité aux plans géographique et organisationnel).

Par ailleurs et dans une large proportion, la reterritorialisation alimentaire est intégrée aux projets en tant qu'elle concoure à leur urbanité (par conséquent à celle de la ville) en favorisant les interactions sociales, en améliorant le cadre de vie par des aménités nouvelles, par un renouvellement de l'offre de services (restaurants, commerces) comme du paysage urbain.

Enfin, c'est surtout l'apport de la dynamique alimentaire aux schémas cognitifs et aux pratiques de l'aménagement qui motive sa prise en compte dans les projets. On observe de façon extrêmement marginale le potentiel d'inflexion des paradigmes et des pratiques qu'elle comporte, au travers des rares mentions de concepts tels que l'agri-urbanisme ou la ville comestible. C'est plutôt sa contribution aux enjeux de différenciation et d'attractivité de projets inscrits dans des logiques libérales (aussi bien

dans le souci de trouver preneur pour les réalisations que dans celui de concurrencer d'autres villes ou projets), ou dans des paradigmes et politiques publiques plus larges (développement durable, écologie, économie circulaire...) qui prime.

Conclusion du chapitre 2

Au terme de cette analyse documentaire, la reterritorialisation alimentaire apparaît comme une préoccupation importante des projets urbains contemporains. Elle se constitue effectivement en tant que « bonne pratique » de l'urbanisme opérationnel, à travers sa présence dans les fiches-projets présentées au cours d'événements (le Forum des projets urbains) et d'appels à projets urbains innovants qui connaissent un retentissement important au sein du monde de l'aménagement. D'autres indicateurs confirment cette mise à l'agenda des projets : les évolutions récentes du contexte législatif, la multiplication d'appels à projets spécialisés, l'essor des guides et autres référentiels issus de la littérature grise, etc. Nouvelle « bonne pratique » de l'urbanisme, l'alimentation (reterritorisée) structure donc, de façon effective, de nouvelles communautés professionnelles (Bourdin et Idt, 2013), avec l'arrivée d'acteurs spécialisés jusque là inconnus du monde de l'aménagement.

Il s'agit en réalité d'une galaxie d'acteurs (institutions, entreprises, associations, etc.) animés de motivations diverses (expérimentations scientifiques et innovations, logiques économiques et financières, intérêt général et utilité sociale, etc.), qui ont en commun un discours volontariste sur la reterritorialisation de l'alimentation mais aussi et surtout une capacité à interagir avec les acteurs traditionnels des projets urbains. Leurs compétences et positionnements polyvalents (du conseil, en amont, à l'exploitation des réalisations) et leur faculté à intégrer les logiques des projets urbains (appels à projets, travail en groupement, prestation de services, impératif de communication, etc.), les placent ainsi en position de médiation entre deux mondes. On voit ainsi se former un monde hybride d'acteurs du projet urbain alimentaire. Les intérêts se rejoignent, entre un monde de l'aménagement soucieux d'attractivité, pour lequel l'alimentation constitue une offre urbaine innovante (dans le contexte du développement du paradigme d'un urbanisme de l'offre – Bourdin, 2005), qui répond à une demande sociale, et une galaxie de nouveaux entrants dans le champ de l'alimentation, qui trouvent dans les projets urbains des

espaces de déploiement de leurs activités, des alliés et l'occasion de construire ou renforcer une reconnaissance et une légitimité.

Cependant, cette effervescence (des projets, des outils, des acteurs) concerne en réalité surtout l'agriculture urbaine, qui, sous l'impulsion d'une triple mécanique (identification de l'enjeu, diffusion des savoirs, expansion des projets), fait évoluer les référentiels de l'urbanisme, la matérialité de la ville et, à la marge, ses modes de production (cadres juridiques et opérationnels). Cette hiérarchisation dans la prise en compte des composantes du système alimentaire reflète une trajectoire inscrite dans le temps long, dont certains signaux faibles donnent à penser qu'elle pourrait se diriger désormais vers une prise en compte plus systémique de l'alimentation : la multiplicité des initiatives, les évolutions récentes du cadre législatif¹⁸¹, les multiples fonctions que les acteurs attribuent à l'alimentation (développement économique, interactions sociales, cadre de vie, etc.) et dont témoignent les projets étudiés.

Néanmoins, on peut s'interroger sur la capacité du projet urbain à réinterroger l'ensemble du système alimentaire. En effet, la reterritorialisation alimentaire est une dynamique non stabilisée, qui implique des ruptures plus ou moins radicales avec les modes de faire dominants et repose sur de nombreuses expérimentations. Or de telles ruptures sont rares dans les projets urbains qui, à travers les « bonnes pratiques », cherchent à maîtriser les risques en s'inspirant de solutions déjà éprouvées, voire en les reproduisant (Arab, 2007 ; Bourdin et Idt, 2013). En l'occurrence, l'agriculture urbaine fait désormais l'objet de nombreuses expériences, tandis qu'à l'inverse, les initiatives en matière de reterritorialisation de la transformation alimentaire ou de gestion des déchets demeurent très marginales. Les verrous en la matière relèvent à la fois du système alimentaire et du projet urbain.

En effet, la trajectoire de la reterritorialisation de l'alimentation, les acteurs et initiatives plus ou moins nombreux suivant les maillons du système et plus ou moins tournés vers le monde de l'aménagement, conditionnent la manière dont le projet urbain intègre ces enjeux. Réciproquement, les projets urbains semblent davantage récepteurs que moteurs des transformations, y compris dans les domaines qui relèvent pourtant de leurs prérogatives historiques (commerces, locaux d'activités...). Par ailleurs, les points de décalage entre les préoccupations abordées à l'échelle des politiques alimentaires urbaines (vision d'ensemble des circuits logistiques, des réseaux de collecte, enjeux de

¹⁸¹ Loi de 2014 qui crée les Projets alimentaires territoriaux, loi de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

précarité alimentaire, etc.) et celles identifiées à l'échelle des projets (primat de l'agriculture sur les enjeux logistiques, de la dimension culinaire et hédoniste de l'alimentation) témoignent d'un enjeu d'articulation entre ces différents maillons du système de production urbaine. Les projets urbains apparaissent en effet comme des espaces privilégiés pour réfléchir à l'implantation d'équipements et de services qui prennent part à des réseaux planifiés à l'échelle territoriale. Réciproquement, les initiatives qui se diffusent d'un projet à l'autre sont susceptibles de prendre davantage d'ampleur en étant intégrées à l'échelle de la planification et des politiques alimentaires urbaines.

En outre, la quasi-absence des acteurs dominants et traditionnels du système alimentaire (Chambres d'agriculture, SAFER, acteurs de la grande distribution, etc.) dans les projets étudiés invite à la prudence quant aux effets du projet urbain sur l'alimentation. Le monde d'acteurs hybride identifié et les réalisations qu'il mène relèvent d'une logique de niche (Geels, 2002). Les évolutions législatives récentes et la manière dont les acteurs urbains s'emparent de la question agricole permettent de faire l'hypothèse que ces niches sauront transformer le régime alimentaire dominant, mais il s'agit pour l'heure de tendances faibles qui font face à de nombreuses inerties et tensions. Par exemple, malgré sa place prépondérante, l'agriculture urbaine n'est-elle pas vouée à occuper une place résiduelle, interstitielle, dans des projets dont la rentabilité économique est fondée sur la constructibilité ? Par ailleurs, quelle attention les projets peuvent-ils porter aux spécificités de la reterritorialisation alimentaire, alors qu'ils sont déjà pris dans des injonctions multiples et parfois contradictoires (écologie, inclusion sociale, attractivité, rentabilité...).

Les prochains chapitres étudieront plus précisément ces tendances faibles et les tensions qui les traversent. En effet, l'alimentation en tant que « bonne pratique » de l'urbanisme, doit être appréhendée à la fois dans sa dimension normative et dans les spécificités liées à chaque contexte local (Devisme et al. ; Arab, 2007). Les modèles de l'urbanisme ne sont jamais uniques ni univoques, chaque projet, chaque plan résulte d'une articulation entre des références exogènes et un « *référentiel territorial*¹⁸² » qui pèse de façon déterminante dans les choix des acteurs locaux (Arab, 2007 ; Mullon, 2018).

182 « *Le référent territorial [est] compris à la fois comme le territoire existant (caractéristiques morphologiques, géographiques, économiques, politiques, démographiques, sociologiques...) et projeté (ambitions et stratégies métropolitaines, technopolitaines et urbanistiques)* » (Arab, 2007, p.46).

Dès lors, on ne peut pas analyser les interactions entre urbanisme et alimentation sans entrer dans des études de cas approfondies. La première sera celle d'un projet militant, qui pose comme point de départ l'incompatibilité des logiques de la production urbaine contemporaine avec la prise en compte sérieuse de la reterritorialisation alimentaire et explore la capacité de cette dernière à renouveler la fabrique de la ville (chapitre 3). Trois projets urbains portés par des acteurs traditionnels de l'aménagement qui cherchent à intégrer la reterritorialisation alimentaire, seront ensuite analysés afin de saisir dans quelle mesure les acteurs et leurs instruments évoluent, sur quelles ressources ils s'appuient, dans quels jeux d'alliances et de tensions ils s'inscrivent (chapitre 4).

CHAPITRE 3

TRANSFORMER LE PROJET URBAIN, CONDITION *SINE QUA NON* DE LA RETERRITORIALISATION ALIMENTAIRE ?

LE CAS DU PROJET MILITANT CARMA

Introduction

Après avoir dressé le panorama des interactions contemporaines entre l'alimentation (en voie de reterritorialisation) et les projets urbains, en contexte français, on entre désormais dans le détail des projets avec une première étude de cas : le projet CARMA. Situé en Île-de-France, porté par un collectif militant, ce projet étudié au cours de deux ans d'observation participante conjugue un objectif de reterritorialisation de l'alimentation avec une critique du projet urbain.

L'urbanisation du Triangle de Gonesse, un projet controversé

Le 7 novembre 2019, Emmanuel Macron, président de la République française, annonce l'abandon du projet « EuropaCity », méga-complexe commercial et de loisir imaginé par le groupe Auchan¹⁸³, en le qualifiant de projet « *daté et dépassé* ». L'annulation, au terme d'une décennie de controverse, d'un projet qui devait servir de locomotive à l'aménagement d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le Triangle de Gonesse, force à reconsidérer entièrement le devenir de ce site d'environ 700 hectares, localisé à 25 kilomètres au Nord-Est de Paris et qui devait accueillir, outre EuropaCity, une gare de la ligne 17 du futur réseau francilien de métro « Grand Paris Express » ainsi qu'un programme d'immobilier tertiaire et hôtelier. Emmanuel Macron charge alors Francis Rol-Tanguy – haut fonctionnaire connu pour avoir piloté, quelques années plus tôt, la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, dans le Bas-Rhin – de réexaminer ces opérations et de formuler différents scénarios prospectifs pour le Triangle de Gonesse.

¹⁸³ Groupe de la grande distribution française, Auchan portait ce projet en partenariat avec un fonds d'investissement chinois, Wanda.

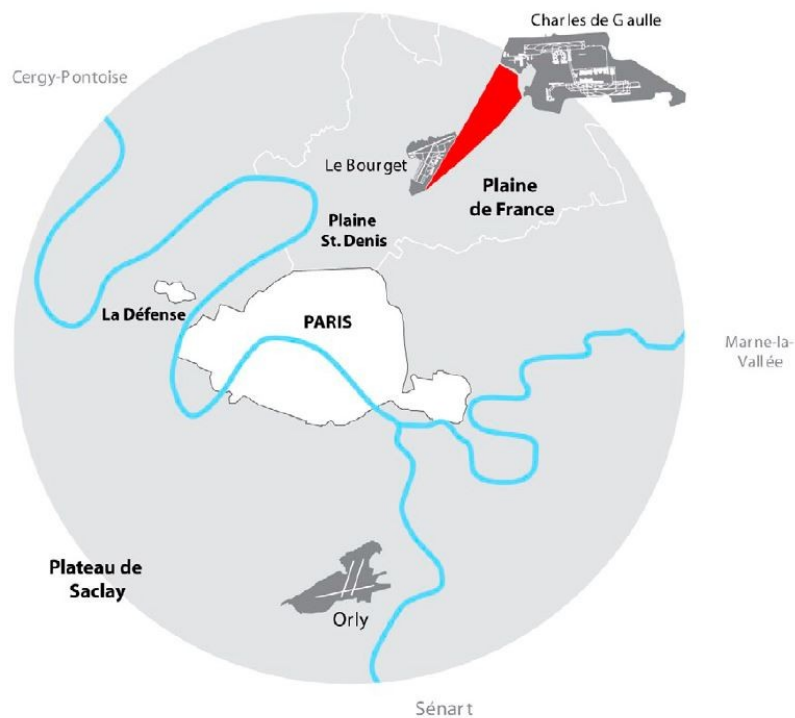


Figure 46: Localisation du Triangle de Gonesse (en rouge) – EPA Plaine de France – Güller et Güller (2009)

Pourtant, deux quinquennats plus tôt, Nicolas Sarkozy affirmait le soutien de l'État au projet EuropaCity, « *prototype d'un nouvel urbanisme commercial à visage humain* »¹⁸⁴, symbolisant, par son architecture hors normes, l'attractivité d'un Grand Paris en devenir¹⁸⁵. EuropaCity avait également vocation à pallier certains déséquilibres socio-économiques, en apportant des richesses au territoire de la Plaine de France qui, jusque-là, avait plus pâti que bénéficié des précédentes dynamiques d'aménagement métropolitaines. Transcendant les clivages partisans, cet engagement politique au sommet de l'appareil étatique avait été confirmé, en 2014, par le ministre socialiste des Affaires étrangères, Laurent Fabius, lequel décrivait EuropaCity comme un projet « *majeur* » contribuant à la vitalité économique et à l'attractivité touristique du territoire¹⁸⁶. Cette continuité de points de vue faisait écho au positionnement des élus locaux qui

184 Propos extraits d'un entretien accordé par Nicolas Sarkozy à la revue L'Architecture d'Aujourd'hui, le 1er février 2010.

185 Le projet du Grand Paris est un projet d'aménagement global à l'échelle métropolitaine porté par Nicolas Sarkozy, initié en 2008 par une consultation internationale d'architecture et d'urbanisme visant à faire émerger des propositions pour le devenir du territoire. Il se traduit dans la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, qui en précise les fondements : de nouveaux quartiers mixtes, ainsi que des pôles économiques (pôles de compétitivité, pôle scientifique du Plateau de Saclay...) doivent prendre place sur une nouvelle armature de transport public souterraine en rocade, baptisée « Grand Paris Express ».

186 Entretien accordé par Laurent Fabius au *Journal du Dimanche* le 21 décembre 2014 : <https://www.vie-publique.fr/discours/193429-entretien-de-m-laurent-fabius-ministre-des-affaires-etrangees-dans>

demandaient, depuis les années 1990, la création d'activités économiques sur le Triangle de Gonesse. Ils attendaient du projet EuropaCity qu'il participe au changement d'image du territoire et qu'il génère des emplois pour la population locale, celle-ci présentant des taux de chômage et de pauvreté particulièrement élevés pour la région francilienne.

Alors, que s'est-il passé entre le début des années 2010 et celui des années 2020 pour qu'EuropaCity passe du statut de fleuron de l'économie du futur à projet obsolète, et pour que l'aménagement du Triangle de Gonesse soit soumis à une complète réévaluation ? Cette décennie aura vu monter en puissance une controverse non seulement autour d'un projet commercial, mais plus généralement autour de l'urbanisation d'un site constitué de terres agricoles particulièrement fertiles et encore en cultures à ce jour. Une opposition citoyenne se structure dès 2011 autour du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG), qui fait de la défense de ces « *terres nourricières* » son cheval de bataille et qui inscrit son action dans un contexte plus large de lutte contre les « *grands projets inutiles et imposés* » (GPII). Cette dénomination caractérise des projets d'infrastructures ou d'aménagement de grandes dimensions faisant l'objet de mouvements sociaux d'opposition entremêlant souvent une critique du néolibéralisme et des inégalités socio-environnementales avec une défense des paysages et des ressources naturelles (Subra, 2016). Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), abandonné par l'État tout juste deux ans avant EuropaCity, en constitue l'exemple type et fait référence pour les opposants à l'urbanisation du Triangle de Gonesse.

C'est au cœur de cette controverse que naît, en 2016, le collectif CARMA (Coopération pour une Ambition agricole, Rurale et Métropolitaine d'Avenir), dont les membres se rencontrent majoritairement au sein du CPTG et décident, en lien avec ce dernier, de créer une association distincte et complémentaire ayant vocation à incarner une vision « alternative » de l'aménagement du territoire. Un premier projet, éponyme, est élaboré fin 2016. D'abord conçu comme un appui intellectuel au plaidoyer militant du CPTG, le projet CARMA est retravaillé et approfondi au fil des années par le collectif, dont les membres cherchent à le rendre de plus en plus opérationnel et à le promouvoir auprès de l'État, des acteurs institutionnels locaux et des habitants. Ses objectifs sont non seulement de conserver les terres du Triangle dans leur vocation agricole mais aussi, via la reterritorialisation de l'ensemble des composantes du système alimentaire, de transformer les paysages et de diversifier les activités (fermes maraîchères dédiées à

l'approvisionnement local, unités de transformation, centre de recherche, etc.) afin d'enclencher la transition écologique¹⁸⁷ plus générale du territoire.

CARMA ou la négociation entre niche d'innovation et régime dominant de l'urbanisme et de l'alimentation

Militant, le projet CARMA participe du « *mouvement alimentaire urbain* » qui conteste le fonctionnement du système alimentaire dominant, conjuguant agriculture industrielle, hégémonie de la grande distribution et déconnexion entre les mangeurs et leur alimentation (Morgan, 2017). Le militantisme de CARMA porte également une critique des dynamiques managériales, néolibérales, peu démocratiques, qui sous-tendent le mode de production de la ville via de grandes opérations d'aménagement (Pinson, 2009 ; Béal et Rousseau, 2014). Il entend convaincre les pouvoirs publics que la reterritorialisation de l'alimentation est non seulement une nécessité pour répondre à des besoins élémentaires des populations (goût, santé, précarité alimentaire), mais est également susceptible de générer des dynamiques urbaines et territoriales d'un nouveau genre, notamment aux plans de la qualité de vie, de l'économie et de l'emploi. Parce qu'il conjugue les débats sur le devenir de l'alimentation avec ceux sur le devenir de l'aménagement urbain, le projet CARMA est particulièrement intéressant pour explorer l'hypothèse, posée en introduction générale, selon laquelle la reterritorialisation alimentaire rend visible la relation dialogique entre technique et politique propre à l'urbanisme. Loin d'une vision techniciste de l'urbanisme, c'est une réaffirmation de son caractère éminemment politique.

Par ailleurs, le projet CARMA peut être analysé comme une scène de renégociation des rapports entre urbanisme et alimentation. Il émerge au sein d'une controverse et renvoie à la dimension géopolitique de l'aménagement du territoire (Subra, 2018). Pris dans un rapport de force a priori défavorable, il combine différents leviers, de l'activisme aux côtés du CPTG, à la médiatisation auprès du grand public, en passant par les discussions avec les acteurs institutionnels. Mais le projet CARMA opère aussi en chambre, dans le registre de la recherche d'idées, de concepts, de solutions alternatives

¹⁸⁷ Cette notion est utilisée par le collectif, comme on le verra au fil du chapitre, sans définition précise mais dans une acception qui renvoie au mouvement des Villes en Transition lancé en Grande-Bretagne par Rob Hopkins, et regarde également du côté des courants de l'écologie politique et de l'écosocialisme.

aux modèles dominants et, à ce titre, il peut être caractérisé comme une niche d'innovation au sens de la théorie des « transitions sociotechniques » (Geels, 2002, cf. Introduction générale).

« En référence à la théorie des transitions (Geels, 2004), on peut parler de « niches sociotechniques » dans lesquelles surgissent « des processus de déviation » plus ou moins radicale par rapport au régime de construction classique (Garud, Karnøe, 2001). Ces niches offrent un abri à l'innovation dans la mesure où elles permettent aux acteurs de se mettre provisoirement à l'écart des règles qui régissent le monde économique. En ce sens, d'un point de vue sociologique, on peut identifier les « niches sociotechniques » à des terrains de « jeux » où interagissent des « stratégies », ces rationalités limitées, plurimodales (instrumentales, axiologiques, cognitives, institutionnelles) qui s'exercent en fonction des situations et des relations de pouvoir, plutôt qu'en réaction mécanique aux procédures existantes (Crozier et Friedberg, 1977) ». (Némoz, 2010, p.148).

Si le projet n'a pas à ce jour de traduction matérielle sur le territoire, CARMA constitue un collectif d'acteurs aux profils particuliers, effectuant depuis 2016 un travail militant d'élaboration d'expertises, de propositions programmatiques et organisationnelles, qui se concrétise par un ensemble de productions écrites, d'échanges oraux, d'événements et, récemment, par la formalisation d'un dispositif organisationnel (un « pôle territorial de coopération économique » que l'on présentera au cours du chapitre) à l'échelle du Pays de France. C'est cette scène d'action qu'il s'agit ici d'analyser, dans les rapports internes au collectif et dans ses relations avec l'extérieur, notamment avec les acteurs du régime dominant, ainsi que les tensions et tiraillements qu'induit cette double posture d'innovation et de négociation, aiguillonnée par les idéaux mais peinant à s'ancrer localement et soumise aux risques de compromission et de technocratisation.

Une enquête par observation participante et une restitution inspirée des chroniques de dispositifs

Cette étude de cas, qui s'attache au caractère processuel du projet CARMA, a été menée pendant deux ans d'observation participante. Cette démarche mérite quelques éclaircissements préalables quant à mon positionnement vis-à-vis de ce terrain de thèse, sur lequel je reviendrai ponctuellement au fil du chapitre. J'ai découvert le collectif et le projet CARMA fin 2018, par l'intermédiaire des réseaux amicaux de camarades doctorants en urbanisme. J'avais alors seulement connaissance du projet EuropaCity et, en tant que citoyenne et ancienne professionnelle de l'urbanisme opérationnel, il m'apparaissait déjà relativement absurde. Sans avoir construit d'appareillage théorique structuré, j'inclinai de longue date vers l'écologie politique et ressentais depuis quelques années – attirée par les mouvements contre les GPII, la montée en puissance des discours sur l'urgence climatique, la COP21, les marches pour le climat, etc. – le besoin de m'inscrire dans des actions concrètes. Les premiers contacts avec le collectif CARMA m'ont interpellée en tant qu'urbaniste : je découvrais une équipe, composée d'une quinzaine de membres actifs dont un certain nombre de professionnels issus du monde de l'aménagement, qui s'efforçaient de réfléchir à des manières hétérodoxes de concevoir et de mettre en œuvre un projet de territoire et le faisaient avec d'autres bénévoles désireux de mettre leurs compétences diverses (dans les champs de l'agronomie, de la médiation culturelle, du graphisme, de la communication, etc.) au service de propositions militantes.

Au bout de quelques semaines, mes questions de thèse se précisant, il m'est apparu évident de faire de CARMA un terrain de recherche, complémentaire des études de cas que j'envisageais de mener sur des projets urbains classiques, portés par des acteurs institutionnels. Je suis arrivée dans le collectif en même temps que deux autres sympathisants, notre intégration a été immédiate et mon intention (annoncée au gré de discussions informelles) d'étudier CARMA dans le cadre de la thèse, a été acceptée sans problème ni réserve. J'ai conservé, au cours de la période, 2018-2020, un double positionnement de militante et de chercheuse. La part de participation et d'observation a évolué au fil du temps. Je me suis volontairement mise en retrait des activités de l'association à l'automne 2020, du fait de changements de vie personnelle

(déménagement hors de la région parisienne) et d'une volonté de prendre du recul par rapport à un terrain pour lequel j'avais développé un fort engagement intellectuel et émotionnel. L'année écoulée entre la sortie du terrain et le début de la rédaction de la thèse a été nécessaire pour effectuer l'analyse de la matière récoltée avec une plus grande distanciation.

Le matériau de recherche est donc principalement composé de carnets de terrain, que complète une vaste documentation compilant ordres du jour et comptes-rendus de réunions, documents de travail et échanges de mails. Au total, j'ai participé à (et donc observé) une soixantaine de réunions et d'événements organisés par CARMA, sans compter les multiples échanges à distance liés à l'organisation du travail militant en situation de confinement. Mes activités au sein du collectif peuvent être résumées comme suit.

Date	Participation à la vie du collectif CARMA
Toute la période	Participation aux réunions bimensuelles de « l'équipe projet » (environ 15 membres actifs sur les 90 adhérents de l'association), au cours desquelles sont discutées et réparties les différentes tâches à accomplir
Toute la période	Présentation du projet CARMA à différents publics à la suite de l'annonce par le gouvernement de l'abandon du projet EuropaCity (notamment : donateurs d'une campagne de financement participatif, réunion publique à Villiers-le-Bel en février 2020, etc.)
Toute la période	Participation à la recherche de partenariats de travail (Agence Régionale de la Biodiversité, Institut Paris Région, entreprises du secteur de l'énergie)
Octobre 2019	Participation à un séminaire organisé par CARMA avec une quinzaine de chercheurs, d'acteurs économiques et associatifs pour réfléchir à la « <i>Co-construction d'un nouveau référentiel pour les projets territoriaux intégrés de transition écologique</i> »
Juin 2020- Janvier 2021	Participation au conseil d'administration de l'association
Date	Participation à la rédaction de documents
Avril 2019	Contribution à une réponse à appel à projets de recherche-action lancé par la Fondation de France sur les Transitions alimentaires et agroécologiques
Janvier-mai 2019	Participation à la rédaction de l'un des deux dossiers (rapport RISOME) remis à Francis Rol-Tanguy dans le cadre de sa mission d'évaluation sur le devenir du Triangle de Gonesse

Tableau 8: Synthèse des activités au sein du collectif CARMA

En outre, l'analyse du projet s'appuie sur un ensemble de documents écrits et oraux produits par le collectif CARMA, en particulier les sept dossiers élaborés entre 2016 et 2020, présentant les versions successives du projet (ils sont analysés au fil du chapitre), mais aussi des communiqués de presse, tribunes, articles et entretiens au cours

d'émissions radiophoniques. Des études connexes ont aussi été mobilisées : projet de fin d'études d'un paysagiste qui a inspiré la conception de CARMA, analyse foncière produite dans le cadre d'un stage, analyses sur les questions d'emploi produites par le CPTG, etc.

Enfin, j'ai utilisé différentes sources afin de reconstituer, d'une part, l'histoire de la controverse et ses évolutions et, d'autre part, les premières années de vie du projet CARMA, entre fin 2016 et le début de mes observations, fin 2018. Concernant la controverse, j'ai croisé des articles de presse, des documents officiels tels que le rapport émis par la commission nationale du débat public sur EuropaCity, avec des documents produits par le CPTG (lettres d'information, communiqués et tribunes presse) ainsi qu'un rapport de recherche élaboré en 2014 par Camille Gardesse. Le récit des débuts de CARMA se fonde quant à lui sur la lecture des premiers documents de projet, ainsi que sur des discussions informelles avec les membres de CARMA, complétées par des entretiens avec trois des membres fondateurs du collectif.

Afin de restituer le caractère processuel du projet CARMA, ce chapitre s'inspire de la méthode de chronique de dispositif (Trédan et Perrin, 2019 ; Rey-Valette et al., 2011). Cette méthode emprunte à la narratologie afin d'analyser la trajectoire d'un dispositif¹⁸⁸ à partir d'un ensemble de catégories qui permettent de distinguer différentes étapes du projet (Paoli et Soulard, 2003). Ces catégories sont les suivantes :

- les éléments de contexte extérieur qui influent sur le dispositif (négatifs / positifs ; prolongement / bifurcation ; stabilisation / fragilisation) ;
- les actions produites dans le cadre du dispositif ;
- les acteurs qui entrent et sortent du dispositif, et leur rôle (adjuvants, opposants par exemple) ;
- les controverses, c'est-à-dire ce qui fait problème autant que ce qui mobilise (par exemple les interrogations liées à la légitimité du dispositif lui-même, les débats relatifs aux effets du dispositif ou encore à la régulation des relations en son sein).

188 « *Le dispositif s'entend, comme chacun sait, c'est-à-dire comme le rappelle le dictionnaire, dans une acception prioritairement technique, comme « un ensemble de pièces constituant un mécanisme, un appareil quelconque ». Puis d'englober, par extension, tout agencement d'éléments humains ou matériels, réalisé en fonction d'un but à atteindre.* » (Jacquinot-Delaunay et Monnoyer, 1999, p.10). La notion se rapproche de celle de projet (cf.introduction générale). La chronique que j'établis ici concerne le projet CARMA, lui-même englobé dans le contexte du projet d'urbanisation du Triangle de Gonesse et de la controverse qui y correspond.

Plan du chapitre

Les deux premières parties du chapitre retracent la « préhistoire » du projet CARMA : d'abord les dynamiques d'aménagement du territoire de la Plaine de France depuis les années 1950, puis l'émergence et la structuration de la controverse autour de l'urbanisation du Triangle de Gonesse, à partir du début des années 2010. La troisième partie raconte la naissance de CARMA en tant que projet et collectif militant, fin 2016 ; la quatrième, les démarches du collectif pour poursuivre le projet, qui aboutissent début 2019 à la création de l'association CARMA. On suit alors les évolutions d'un projet en quête de financements et d'opérationnalité, jusqu'au tournant que représente l'abandon du projet EuropaCity par l'État, en novembre 2019. Enfin, la sixième partie fait le récit des heurs et malheurs d'une équipe qui souffre d'un manque de moyens chronique pour tenter d'imposer le projet CARMA dans le processus de décision des pouvoirs publics sur le devenir du Triangle de Gonesse.

Nota : les frises chronologiques concernant la controverse sur l'urbanisation du Triangle de Gonesse et le projet CARMA, insérées au fil du texte, sont également regroupées sur deux feuillets détachables disponibles en annexe (pochette séparée), pour être consultées au fil de la lecture.

1) Histoire d'un territoire aménagé : de la Plaine de France au Triangle de Gonesse, années 1950-2010

1-1-Années 1950 à 1980 : les grands chantiers de l'État sur la Plaine de France

Le Triangle de Gonesse est localisé à environ 25 kilomètres au Nord-Est de Paris, à la jonction des départements de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise. Il est situé dans la « Plaine de France », terme désignant un territoire historique de l'Île-de-France, caractérisé par des paysages agricoles de grandes cultures et repris pour qualifier le périmètre d'intervention de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine de France, créé par l'État en 2002¹⁸⁹. Il correspond à une quarantaine de communes des deux départements.

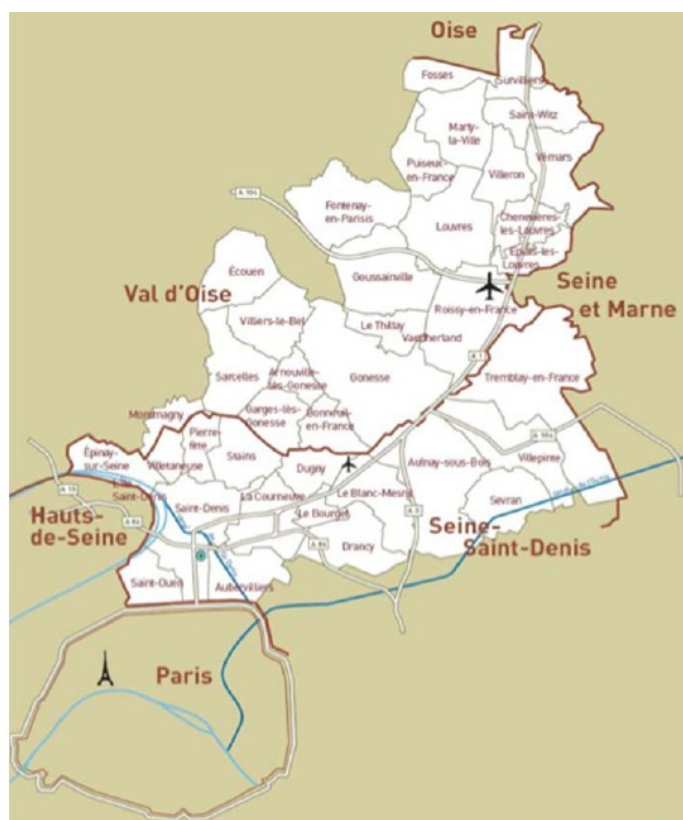


Figure 47: Périmètre de l'EPA Plaine de France - source : Gardesse, 2014

189 L'EPA Plaine de France a fusionné en 2017 avec un autre EPA, sous la dénomination « Grand Paris Aménagement ».

Depuis les années 1950, l'histoire de ce territoire est marquée du sceau des politiques d'aménagement successives de l'État. Il concentre aujourd'hui un nombre important d'équipements routiers, aéroportuaires, industriels et commerciaux d'échelle nationale et internationale, mais peu d'entre eux sont tournés vers les populations locales. Ainsi, le Triangle de Gonesse est délimité par différents axes routiers dont la départementale D317 et l'autoroute A1, première du genre, dont le chantier est lancé en 1950 pour relier Paris à Lille. Au sud-ouest du Triangle, l'aéroport du Bourget, ancienne base militaire, aujourd'hui destiné à l'aviation d'affaire, reste le principal aéroport civil français entre la fin de la première guerre mondiale et la création de l'aérogare Orly au début des années 1960. C'est pour désengorger ce dernier qu'est inauguré, en 1974, l'aéroport international de Roissy-Charles-de-Gaulle, à 13 km de celui du Bourget. Par ailleurs, depuis les années 1970, la présence de ces infrastructures routières et aéroportuaires a favorisé la création de nombreuses zones d'activités.

L'usine Peugeot PSA s'implante sur la commune d'Aulnay-sous-Bois en 1973, le parc d'activités Paris-Nord 2 est lancé en 1981 et regroupe aujourd'hui des activités logistiques, industrielles, tertiaires et commerciales sur 300 hectares. Il voisine le parc des expositions de Villepinte (135 ha) inauguré en 1982. Plus récemment, Grand Paris Aménagement (établissement public de l'État) a lancé l'aménagement du parc d'activités des Tulipes (2006, 42 ha), dans la pointe sud du Triangle de Gonesse, ainsi que de la ZAC Aérolians (2008, 198 ha). Enfin, le long de l'autoroute A1 s'alignent, du sud au nord, les centres commerciaux O'Parinor (180 boutiques dont une grande surface alimentaire de la marque Carrefour), Paris-Nord 2 (17 enseignes dont une structure de magasins d'usines regroupant 100 boutiques) et Aéroville (150 boutiques dont un hypermarché de la marque Auchan et le multiplex EuropaCorp de Luc Besson).



Figure 48: Le Triangle et ses abords - D'après un plan élaboré par CARMA

Ces projets se sont implantés sur les terres agricoles de la Plaine de France historiquement consacrées aux grandes cultures, comme le montre la carte (ci-dessous) réalisée par Michel Phlipponneau dans le cadre de la thèse qu'il consacre, à la fin des années 1950, à l'agriculture de la banlieue parisienne. L'État encourage par ailleurs la structuration d'un secteur économique agricole fonctionnant selon des logiques productivistes. L'agriculture de la Plaine de France, qui approvisionnait de longue date les Halles de Paris en grains faisant la réputation du « pain de Gonesse » (Kaplan, 1996), se spécialise alors progressivement dans la céréaliculture intensive destinée à l'exportation¹⁹⁰. Les 700 hectares que comptent le Triangle de Gonesse sont encore ainsi cultivés de nos jours.

¹⁹⁰ Cf. le chapitre 1 pour davantage de détails sur ces évolutions historiques.

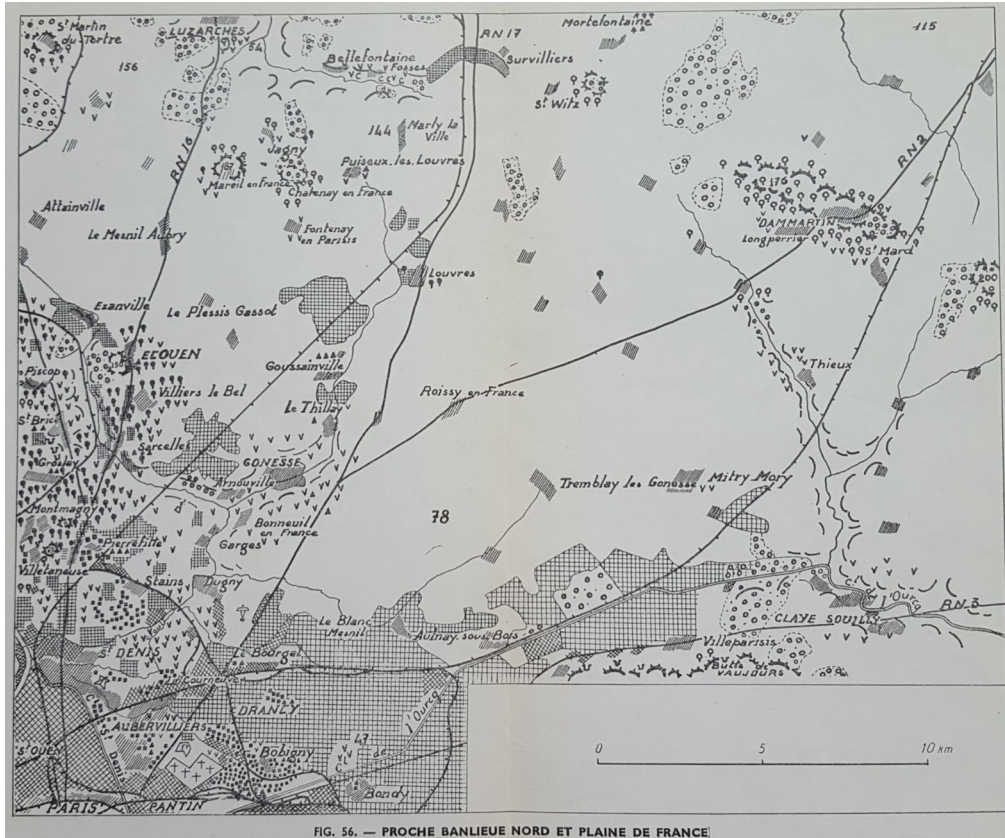


Figure 49: Le Triangle de Gonesse au début des années 1950 - Source : Phlipponneau, 1955



Figure 50: Le Triangle de Gonesse aujourd'hui - Source : CPTG

On voit donc le territoire se transformer radicalement en l'espace de quelques décennies, dans un relatif consensus quant à l'apport de ces évolutions, associées au progrès technique et industriel, à l'emploi et à la croissance économique, ou encore à des intérêts stratégiques à l'échelle nationale (installations aéroportuaires). Le développement de ces activités repose sur une alliance entre l'État et ses opérateurs de gestion foncière et

d'aménagement¹⁹¹, d'une part, et des acteurs économiques privés, d'autre part. Ces derniers sont la cible des politiques d'aménagement public de parcs d'activités. Ils se voient proposer des conditions d'installation attractives : ainsi l'aménagement du parc d'activités des Tulipes, comme celui de la ZAC Aérolians, est piloté pour le compte de l'État par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Grand Paris Aménagement. Ces mêmes acteurs privés déterminent aussi parfois largement les choix d'aménagement, comme dans le cas du constructeur automobile Citroën. Ce dernier conditionne la libération de son site historique sur les quais de Seine à Paris (quartier Javel) à une nouvelle implantation en région parisienne, laquelle sera trouvée à Aulnay et servira de « locomotive » à l'aménagement du secteur Paris-Nord 2 (Scherrer, 1991).

Ces politiques d'urbanisme produisent, au fil du temps, une spécialisation fonctionnelle du territoire, conséquence en particulier du trafic aérien de Roissy-Charles-de-Gaulle dont les nuisances sonores déterminent des règles d'urbanisme spécifiques à travers un Plan d'Exposition au Bruit (PEB). De vastes zones du territoire deviennent ainsi inhabitables, soit totalement, à l'image du village désertifié de Goussainville situé dans le couloir aérien, à 5 km des pistes, soit réservées à des activités économiques ou à du logement hôtelier, comme c'est le cas de la ZAC du Triangle de Gonesse.

Au plan morphologique, le territoire de la Plaine de France est donc marqué par un urbanisme de secteurs. Les zones aéroportuaires et d'activités, y compris agricoles, constituent autant de plaques juxtaposées (parfois à l'abandon en raison du déclin industriel), séparées des zones résidentielles (bourgs anciens et leurs extensions d'habitat collectif ou pavillonnaire) par des axes routiers et ferroviaires qui traversent plus qu'ils n'irriguent le territoire.

191 Le territoire de la Plaine de France relève d'abord du périmètre d'intervention de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), principal opérateur foncier et aménageur de la région parisienne créé en 1962. Il est ensuite intégré au périmètre d'intervention de l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine de France, créé en 2002, lequel fusionnera en 2017 avec un autre EPA, Grand Paris Aménagement, lui-même descendant de... l'AFTRP !



Figure 51: Le Triangle et ses abords, un urbanisme de secteurs – Source : CARMA, dossier projet octobre 2017

Cet ensemble compose un cadre de vie très dégradé pour les habitants de la Plaine de France qui connaissent par ailleurs des situations sociales souvent difficiles. Plusieurs indicateurs socio-économiques globaux montrent des écarts importants avec le reste de l'Île-de-France : taux de chômage de 12,4 % contre 8,1 % ; 31,5 % de personnes non diplômées contre 16,7 % ; la part des cadres et des professions intellectuelles supérieures est de 9,2 %, la part des ouvriers et employés de 62 % ; 30 % de la population a moins de 20 ans¹⁹². Par conséquent, il apparaît que les richesses générées par les nombreux acteurs économiques présents sur le territoire n'engendrent que très peu de retombées pour les populations locales. L'emploi reste au cœur des préoccupations des élus, particulièrement depuis qu'ils ont dû faire face en 2014 à la fermeture de l'usine PSA, entraînant la perte de 3000 emplois et une vaste friche industrielle¹⁹³.

192 EPA Plaine de France, Atlas 2014 de la Plaine de France, 2014, 58 pages.

193 Dans un communiqué de presse, Jean-Pierre Blazy, le maire de Gonesse, déplore « de graves conséquences humaines, sociales et économiques pour ces salariés et l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et de l'Est du Val d'Oise déjà fortement touchés par le chômage et la précarité ». Des propos similaires sont tenus par Stéphane Troussel (président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis) et Gérard Ségura, maire d'Aulnay, dans un article paru dans le Point : https://www.lepoint.fr/automobile/la-fin-de-psa-aulnay-bouleverse-le-paysage-industriel-local-19-10-2013-1745735_646.php

1-2-Années 1990-2010 : revendications des élus locaux, émergence des projets de ZAC du Triangle de Gonesse et EuropaCity

Dans ce contexte, dès le début des années 1990, les élus du Val d'Oise, qui souhaitent un rééquilibrage des activités liées à l'aéroport de Roissy, principalement développées jusqu'ici sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, font pression sur l'État pour élaborer des projets sur le Triangle de Gonesse (Gardesse, 2014). Ils créent le Syndicat Intercommunal d'étude de l'Est du Val d'Oise, qui lance en 1992 un concours d'idées pour la création d'un pôle d'affaires international entre les deux aéroports. En 1996, de nouvelles études sont entamées conjointement par l'État (qui a créé une « *Mission Roissy* »), la Ville de Gonesse et l'AFTRP, sans aboutir à un projet (*ibid.*).

C'est également sous la pression des élus locaux que l'État crée en 2002 l'Établissement Public d'aménagement de la Plaine de France et que celui-ci porte ses réflexions sur le Triangle de Gonesse, en y envisageant plusieurs pistes. Un projet de ligne ferroviaire est étudié, le « barreau de Gonesse », destiné à relier les lignes de RER B et D et, ce faisant, les deux aéroports et zones d'activités correspondantes. Le développement d'activités économiques est aussi envisagé, notamment pour conforter le projet du barreau de Gonesse, dont le trafic entre les deux aéroports ne suffit pas à justifier les dépenses d'investissement. Ainsi, dans le « *Document stratégique de référence* » publié par l'EPA en 2005, qui fixe de grandes orientations d'aménagement pour la Plaine de France, le Triangle de Gonesse est identifié comme un espace-clé pour développer un pôle « *d'excellence* » adossé à un nouvel axe de transports en commun (*ibid.*).

En 2007, l'EPA lance une consultation d'urbanisme à l'échelle du Triangle de Gonesse. La proposition lauréate, celle de l'agence d'architecture et d'urbanisme Güller & Güller, est retenue par l'EPA du fait de sa compacité : elle dégage un secteur non urbanisé au nord. Il permet de préserver une partie des terres agricoles mais aussi de conserver une réserve d'urbanisation potentielle sur le long terme (Gardesse, 2014).

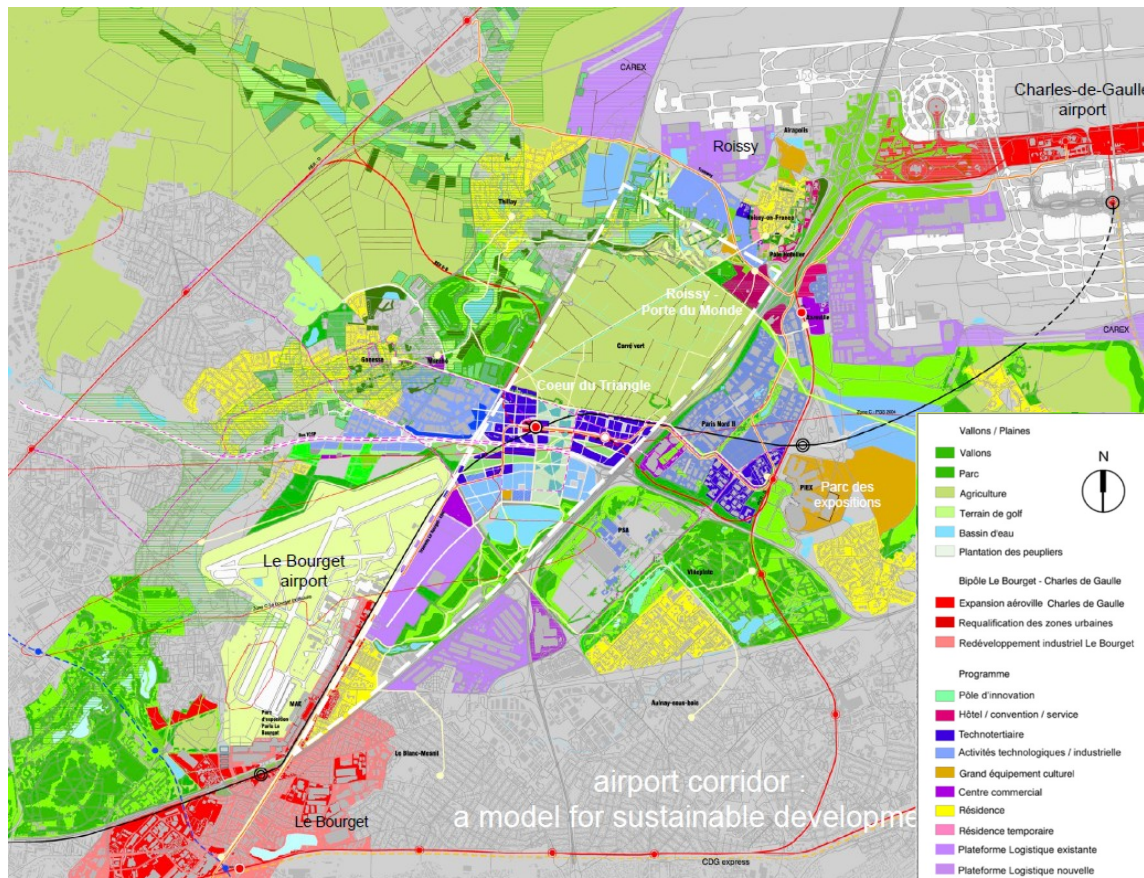


Figure 52: Schéma directeur ZAC 2009 - © Güller Güller – DHV – EBP – PaulvanBeek / EPA Plaine de France

L'élaboration du projet EuropaCity s'effectue en parallèle : le concept de méga-complexe mêlant équipements commerciaux, de loisir et de tourisme d'affaires est imaginé au sein du groupe Auchan en 2006-2007 et donne lieu en 2008 à un concours d'architectes, sans qu'aucun site d'implantation ne soit alors défini. Les discussions débutent en 2009 entre Immochan¹⁹⁴, le Président de la République et le Président de la Région Île-de-France concernant des hypothèses de localisation. Les deux projets convergent en 2010 : après avoir étudié deux implantations possibles, le groupe Auchan retient le Triangle de Gonesse et crée une structure de maîtrise d'ouvrage dédiée au projet EuropaCity : Alliages & Territoires. EuropaCity devient alors rapidement la « locomotive » du projet urbain du Triangle de Gonesse, dont il occupe 80 hectares : les ambitions de rayonnement international et la promesse d'un investissement privé de 1,7 milliard d'euros crédibilisent le développement de la ZAC (Gardesse, 2014). Les projets de transport évoluent dans le même temps, avec la création, en 2010 également, de la Société du Grand Paris, établissement public chargé de la réalisation du chantier du

¹⁹⁴ Filiale immobilière du groupe Auchan, rebaptisée Ceetrus en 2018.

Grand Paris Express. A l'hypothèse du barreau de Gonesse se substitue celle d'une gare du GPE. Immochan annonce son intention de contribuer à son financement (*ibid.*). Dans ce contexte, le passage aux phases opérationnelles se prépare et les Établissements Publics Fonciers de l'Île-de-France et du Val d'Oise mettent en place un dispositif d'intervention foncière visant à acquérir les terres du Triangle de Gonesse en vue du projet. Dans un premier temps, ils négocient directement avec les propriétaires¹⁹⁵.

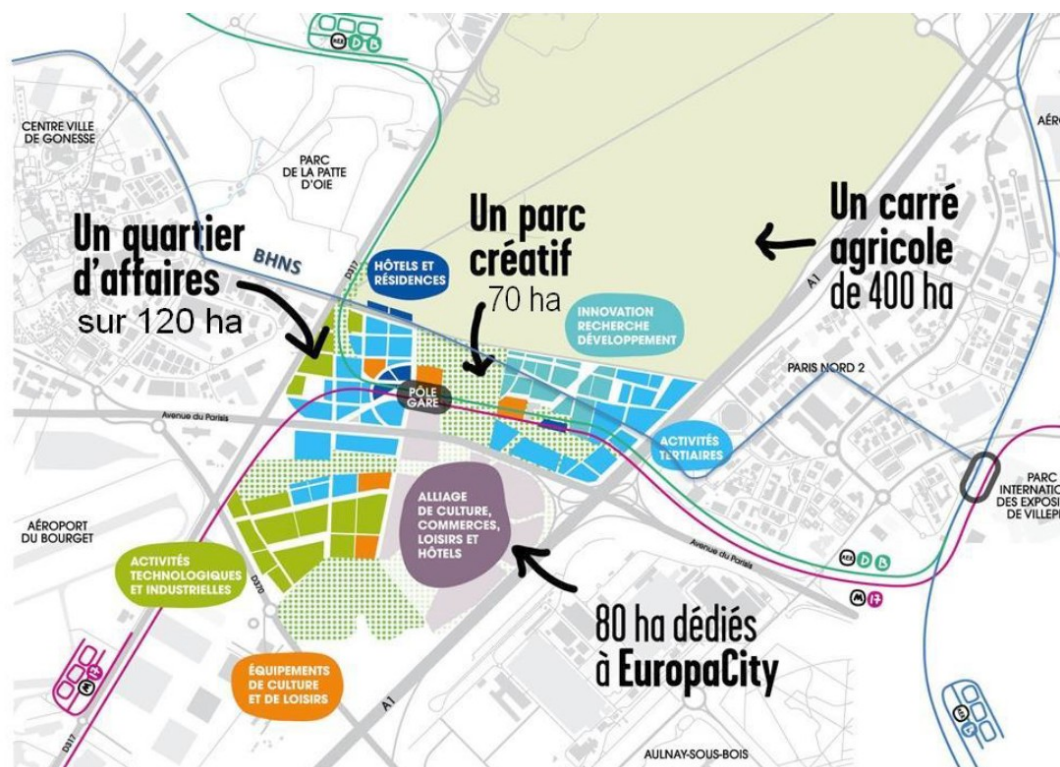


Figure 53: La ZAC du Triangle de Gonesse intégrant la gare GPE et EuropaCity) - © EuropaCity

En somme, à l'aube de la « controverse EuropaCity », les acteurs du projet apparaissent engagés dans des logiques et des modes de faire relativement classiques au regard de l'histoire de l'aménagement du territoire de la Plaine de France. Ces modes de faire sont peu contestés ou, tout du moins, les contestations (celle des habitants des villages désertifiés par exemple, ou celle des riverains des aéroports touchés par les nuisances) n'infléchissent pas les politiques urbaines qui se déploient sur le territoire, ni ne modifient la vision des acteurs institutionnels, élus locaux et aménageurs. Celle-ci s'inscrit dans le paradigme du développement : il s'agit de répondre à la crise des anciens

195 Les procédures d'expropriation interviendront dans un second temps, dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet liée à la procédure de ZAC lancée en 2016, sur laquelle on reviendra plus loin.

équipements et aménagements par de nouveaux équipements et aménagements jugés plus adaptés aux enjeux du présent.

Certes, les principes de l'urbanisme des années 1950 ont évolué et ce développement se veut « durable » depuis les années 1980. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000 vise à limiter l'étalement urbain en privilégiant le développement de « la ville sur la ville », à produire des opérations de « renouvellement urbain ». Mais elle n'empêche pas l'urbanisation de nouveaux secteurs, qui se poursuit tout particulièrement dans les zones où les marchés foncier et immobilier se portent bien, ce qui est le cas de l'Île-de-France où la construction d'immobilier tertiaire, malgré un taux de vacance important, reste financièrement rentable. Cet intérêt est renforcé par la proximité d'une future gare du GPE, dont les alentours représentent des secteurs stratégiques d'urbanisation pour les pouvoirs publics¹⁹⁶.

Considérée comme vertueuse au plan écologique, la densification autour de nœuds des transports en commun représente par ailleurs une aubaine pour l'activité du secteur de l'immobilier et de la construction. Elle constitue qui plus est une des conditions mêmes du déploiement du réseau du GPE, car la rente foncière contribue au financement de cet équipement estimé à sa création à 22,6 milliards d'euros et dont le coût est réévalué en 2017 à 35,1 milliards d'euros. Dès lors, malgré l'évolution des paradigmes de l'aménagement urbain, les contestations portées par le monde agricole, qui s'efforce dès les années 1950 de lutter contre l'urbanisation des terres de la Plaine de France (Bonnefoy, 2011 ; Phlipponneau, 1955), demeurent inaudibles jusqu'au début des années 2010.

196 L'urbanisation du pourtour des gares du GPE donne lieu à des Contrats de développement territorial (CDT) entre l'État et les collectivités locales : « outils de planification et de programmation de la politique d'aménagement sur des territoires ciblés pour leur potentiel de développement urbain » (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/contrats-de-developpement-territorial-cdt>).

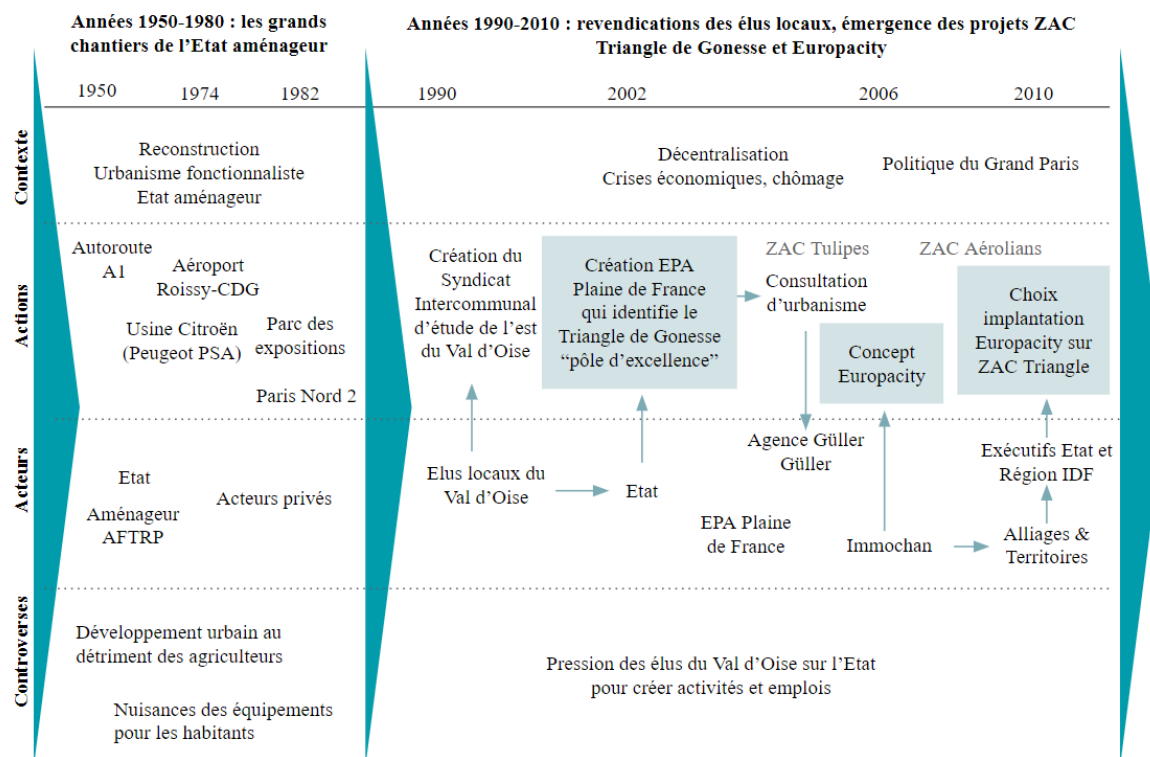


Figure 54: L'urbanisation du Triangle de Gonesse, un projet inscrit dans plusieurs décennies d'aménagement de la Plaine de France – Réalisation personnelle

2) Le projet urbain controversé : soutien institutionnel et structuration des opposants, 2011-2016

2-1-Soutien institutionnel et structuration d'une opposition au sein du Collectif pour le Triangle de Gonesse

C'est en novembre 2010, lors d'une réunion du débat public concernant le projet du Grand Paris Express que des militants écologistes apprennent l'existence du projet EuropaCity sur le Triangle de Gonesse. Une opposition se structure alors, à partir d'un noyau d'individus déjà engagés au sein d'associations environnementales locales, de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, telles que Val d'Oise Environnement, le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) 93 ou les Amis de la Terre Val d'Oise. Au total, une quinzaine d'associations se regroupent, en mars 2011, au sein du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG). Le CPTG conteste l'artificialisation (« bétonisation ») de terres agricoles par le projet EuropaCity et plus largement par le projet de ZAC. Le collectif critique aussi le fond du projet EuropaCity, qu'il voit comme

un centre commercial de plus dans un territoire déjà saturé en la matière, mais aussi comme un équipement dont l'offre de loisirs – qui comprend un « parc des neiges » – constitue une aberration écologique et dont les prévisions en termes de fréquentation et d'emplois induits sont démesurées et illusoire.

Communiqué de presse publié par les Amis de la Terre à l'occasion de la création du CPTG ¹⁹⁷

Un nouveau projet pharaonique et délirant pointe le bout de son nez dans notre département à Gonesse au lieu-dit du Triangle de Gonesse aujourd'hui terre agricole fertile.

Son nom : EuropaCity

Son promoteur : Immochan, la filiale immobilière d'Auchan.

Son concept : créer un centre commercial de plus (il va devenir difficile de les répertorier tous tellement il y en a) de luxe cette fois-ci, à destination des touristes en goguette qui se seraient perdus à Roissy. Ajoutez à cela le volet loisir dont une piste de ski indoor et vous aurez l'illusion d'être à Courchevel tout en étant à Gonesse !

Ses conséquences : 80 ha de terres agricoles amenés à disparaître d'un coup. À terme, certainement plus de cinq cents ha.

Ses caractéristiques : vendre la lune pour récolter le béton. Pas moins de 20 000 emplois et une fréquentation de 20 millions à 40 millions de visiteurs par an soit le double de Disneyland !

Les Amis de la Terre Val d'Oise ont fondé, aux côtés d'autres associations, le Collectif Pour le Triangle de Gonesse pour dénoncer cette ineptie et mettre fin à ces projets montés de bric et de broc qui ne vendent que des illusions au prix d'un bétonnage acharné des territoires. Tout cet argent ne pourrait-il pas être employé dans d'autres activités plus respectueuses de l'avenir ?

Ainsi, dès l'origine, pour le CPTG, la lutte contre le projet EuropaCity est indissociable de celle contre la ZAC dans son ensemble et contre la gare du GPE, qui représente le point nodal de l'urbanisation du Triangle¹⁹⁸. Les premières actions du collectif, au printemps 2011, se déroulent sur le site et aux alentours : pétition sur le parking du Leclerc de Gonesse, pique-nique sur le Triangle. Le CPTG se rapproche également d'autres collectifs qui luttent contre des projets de centres commerciaux,

197 Les Amis de la Terre Val d'Oise, « Création du Collectif pour le Triangle de Gonesse », le 11 avril 2011. URL : <https://www.amisdelaterre.org/actu-groupe-local/creation-du-collectif-pour-le/> (consulté le 6 juin 2022).

198 Cette analyse du CPTG s'appuie sur les propos de la maîtrise d'ouvrage du projet EuropaCity qui fait publiquement de la gare une condition essentielle de la réussite du projet ; elle sera renforcée après la révision du SDRIF de 2013 qui conditionne l'urbanisation du Triangle à la réalisation d'une desserte en transports en commun.

notamment en adhérant à la fédération nationale d'associations « Des Terres, Pas d'Hyper¹⁹⁹ » ou en participant à une marche contre des projets du groupe Auchan²⁰⁰.

Pendant ce temps, le projet EuropaCity va de l'avant avec le soutien des acteurs institutionnels et des pouvoirs publics, localement et au sommet de l'État. En 2011, Alliages & Territoires, maître d'ouvrage du projet, lance une consultation d'architectes, dont les propositions sont exposées à la Cité de l'Architecture, à Paris, en septembre-octobre 2012. Quelques mois auparavant, en février 2012, le projet EuropaCity a reçu le label « Grand Paris », distinction créée par le Ministère de la Ville et Paris Métropole²⁰¹ pour donner une visibilité particulière aux projets considérés comme significatifs de l'identité du Grand Paris. Au printemps 2013, l'agence Bjarke Ingels Group (BIG) est désignée lauréate du concours d'architectes. Le projet est alors estimé à 1,7 milliard d'euros et son programme, destiné à attirer des visiteurs à l'échelle internationale, regroupe cinq fonctions principales (Gardesse, 2014) :

- Loisirs et divertissement : 170,000 m²
- Activités économiques et de service : 230,000 m²
- Offre culturelle : 50,000 m²
- Hôtels, centres de congrès : 2,700 chambres (10 hôtels)
- Espaces publics : 100,000 m²



Figure 55: Projet BIG – dossier MOA débat public – janvier 2016 ©EuropaCity-Alliages&Territoires

199 <http://desterrespasdhypers.fr/index.php/actualites/>

200 Marche de Roubaix à Néchin contre plusieurs projets du groupe Auchan en mai 2014, couverte par la presse régionale : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/2014/05/17/nechin-marche-sur-la-frontiere-franco-belge-contre-l-expansion-du-groupe-mulliez-479369.html>

201 Syndicat mixte d'études chargé de préfigurer l'établissement public de coopération intercommunal « Métropole du Grand Paris » qui sera créé début 2016.

Les procédures d'urbanisme liées au projet se poursuivent sous des auspices favorables en 2013 avec la création de la ZAC du Triangle de Gonesse. La révision du Schéma directeur de la Région Île-de-France²⁰² (SDRIF) reste proche de l'esprit du schéma de 1994 élaboré par l'État, même si le Triangle de Gonesse est désormais classé en « zone d'urbanisation conditionnelle » : il est précisé dans les orientations réglementaires que « l'ouverture à l'urbanisation de ces secteurs est conditionnée à la création d'une desserte adaptée en transports collectifs ».

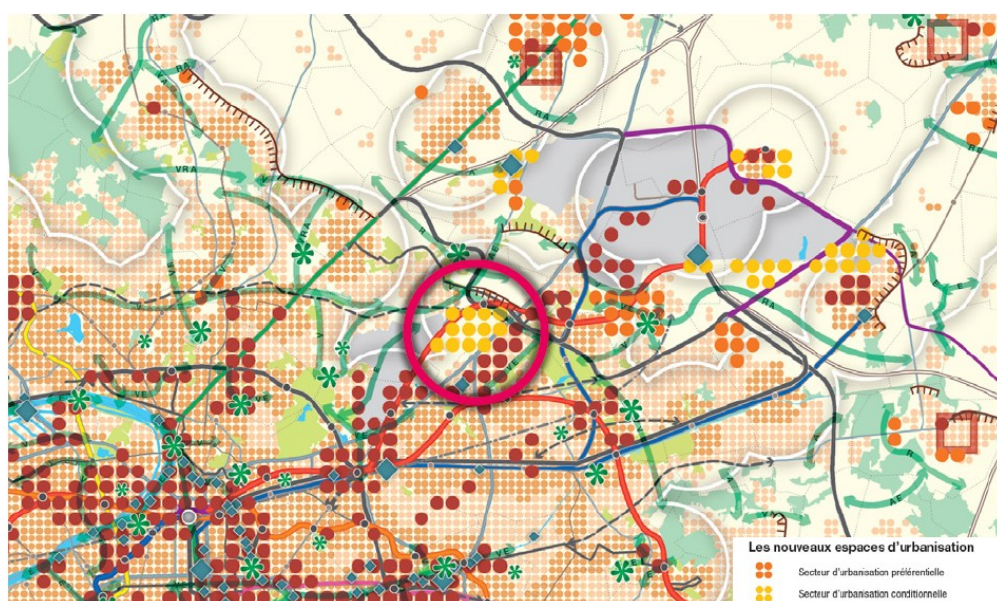


Figure 56: Extrait du SDRIF de 2013

En 2014, l'État réaffirme son soutien au projet²⁰³ et, début 2016, Immochan signe un accord avec l'investisseur chinois Wanda Group pour le financement du projet EuropaCity, pour un investissement d'un montant total de 3 milliards d'euros.

2-2-Le débat public sur EuropaCity : affirmation des fronts et cristallisation des représentations

D'abord discrète, la controverse gagne progressivement en visibilité médiatique au cours du débat public dédié au projet, qui se tient entre mars et juillet 2016, dans une atmosphère marquée par la Conférence de Paris sur le Climat (COP 21) qui vient de se

202 Révision effectuée par la Région, à laquelle l'État transfère cette compétence dans la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

203 Entretien accordé par le Ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius au Journal du Dimanche le 21 décembre 2014 : <https://www.vie-publique.fr/discours/193429-entretien-de-m-laurent-fabius-ministre-des-affaires-etrangeres-dans>

tenir fin 2015 à Paris. Les divers mouvements citoyens qui se sont constitués autour de la préparation du sommet international ont en effet permis aux opposants au projet de se faire entendre auprès d'un public plus large. Le lieu retenu pour accueillir la COP 21 (parc des expositions de Paris-Le Bourget) est situé à proximité immédiate du Triangle de Gonesse. Profitant de cette visibilité, le CPTG invite pendant deux jours, en septembre 2014, un « village des alternatives²⁰⁴ » à se tenir sur le Triangle. D'autres manifestations du CPTG ont lieu en 2015 : une fresque humaine « *Non à EuropaCity* » au Parc Ballanger d'Aulnay-sous-Bois (en juin), puis un rassemblement sur le Triangle (en octobre) contre le tracé du bus à haut niveau de service (BHNS) de la ligne 20, qui s'est substituée au projet de liaison ferroviaire (barreau de Gonesse) pour relier les RER B et D. Les militants critiquent un tracé « *en plein champ* » et redoutent que l'arrivée d'une ligne de transport accélère l'urbanisation du Triangle.

Les acteurs et les positions dans la controverse EuropaCity se cristallisent autour du débat public sur le projet, organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) de la mi-mars à la mi-juillet 2016. Du fait de l'ampleur du projet, le maître d'ouvrage Alliages & Territoires est dans l'obligation réglementaire de saisir ladite commission afin qu'elle organise une telle procédure de participation. Cette saisine a eu lieu dès 2013 mais son organisation a mis plusieurs années à se concrétiser, la CNDP ayant accordé des délais supplémentaires au maître d'ouvrage, en 2014 et 2015, afin que ce dernier établisse un dossier suffisamment complet pour être soumis au débat public²⁰⁵. Ce dossier de 130 pages présente de façon détaillée le programme et argumente les partis pris techniques. Les aspects environnementaux sont particulièrement soulignés et le programme intègre désormais la création d'une ferme urbaine de 7 hectares qui est présentée comme suit.

204 Les « villages des alternatives » sont des événements initiés par le mouvement écologiste Alternatiba, né l'année précédente à Bayonne, pour promouvoir des solutions concrètes contre le changement climatique. Ils essaient dans différentes villes en 2014, dans l'objectif d'interpeller la société civile et les dirigeants dans la perspective de la COP 21.

205 Compte-rendu du débat consacré au projet EuropaCity établi par la Présidente de la Commission Particulière du Débat Public, le 12 septembre 2016 : <https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-europacity/>. Consulté le 6 juin 2022.

Zoom: une ferme urbaine de 7 hectares

Les fermes urbaines, qui associent une agriculture raisonnée à la mise en valeur du terroir local et à la gastronomie, sont en plein essor et visent un large public. Leur développement reflète la recherche de solutions pour créer des circuits courts mais également de nouveaux rapports aux autres, aux ressources et à la nature. Située en pleine terre et pour partie sur les toits d'EuropaCity, la ferme urbaine aurait vocation à devenir un lieu de production maraîchère et fruitière, sous serre ou en plein air, à destination des restaurants du site. Elle centraliserait également la gestion des milieux naturels et notamment les espaces ouverts au pâturage afin d'accompagner le développement de la biodiversité. Le projet prévoit également la mise en place d'activités pédagogiques (visites, ateliers) à destination du public et notamment des familles et scolaires. Afin de favoriser les circuits courts au-delà des produits issus de la ferme d'EuropaCity, le développement d'un réseau avec des producteurs locaux serait privilégié.



Figure 57: Descriptif ferme urbaine - Extrait dossier Alliages et Territoires soumis au débat public – janvier 2016 ©EuropaCity-Alliages&Territoires

Un sondage organisé en amont du débat public a révélé qu'EuropaCity est un projet peu connu des habitants du territoire²⁰⁶. Il a par ailleurs montré que les questions relatives à l'impact environnemental du projet apparaissent importantes aux yeux des enquêtés. Néanmoins, au terme de la procédure, c'est l'emploi qui ressort comme la question

²⁰⁶ Compte-rendu du débat consacré au projet EuropaCity établi par la Présidente de la Commission Particulière du Débat Public, le 12 septembre 2016 : <https://cpdp.debatpublic.fr/cdp-europacity/>. Consulté le 6 juin 2022.

centrale chez les personnes ayant participé aux débats. Les promesses d'embauche apparaissent comme la principale motivation des partisans du projet, davantage que le concept de l'équipement ou sa programmation. Sur la forme, le compte-rendu du débat établi par la CNDP souligne certains aspects qui resteront des points de tension par la suite : la légitimité des participants, elle-même liée au périmètre du débat. Les soutiens au projet dénoncent une opposition venue de l'extérieur du territoire concerné, alors que les opposants, ainsi que la CNDP, arguent que le rayonnement international attendu d'EuropaCity justifie une ouverture du débat au-delà du territoire d'implantation. La CNDP déplore par ailleurs la dissociation des procédures attachées à chaque échelle du projet, qui empêche les participants d'appréhender l'ensemble des dynamiques d'aménagement du Triangle de Gonesse²⁰⁷. En effet, le débat sur EuropaCity fait l'objet d'une procédure distincte du débat public relatif à la ligne 17 du GPE, ainsi que de la concertation liée à la procédure de ZAC et à la révision du PLU de Gonesse.

In fine, le moment du débat public fait apparaître des lignes de soutien et d'opposition, dont les antagonismes dépassent le seul objet EuropaCity et confrontent différentes visions de l'aménagement et du devenir du territoire :

« Le débat autour du projet EuropaCity a été le cadre de confrontations dont la portée allait au-delà du projet. Il a mis face à face deux visions de la société aux antipodes l'une de l'autre : en forçant un peu le trait, d'un côté une société qui s'affranchirait de la course à la consommation pour aller vers davantage de sobriété et s'engagerait vers une transition écologique et énergétique, de l'autre une société attachée aux modes de vie urbains ou aspirant à y avoir accès, mais taraudée par le chômage, et pour laquelle seul un modèle plus classique de croissance et de développement économique permet d'apporter des solutions durables²⁰⁸. »

Sur le front des soutiens à EuropaCity, on retrouve des élus locaux, le maire de Gonesse en tête, ainsi que certains habitants et acteurs économiques, qui y voient des opportunités d'emplois ou de développement de leurs activités²⁰⁹. Face à eux, une opposition se renforce mais n'offre pas de front uni. Elle comprend le CPTG et ses

207 Ibid.

208 Ibid., p.88

209 CR du débat EuropaCity, voir aussi : Jade Lindgaard, « EuropaCity, ou comment Auchan veut divertir le Grand Paris », *Mediapart*, 26 mars 2016. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/france/260316/europacity-ou-comment-auchan-veut-divertir-le-grand-paris> (consulté le 6 juin 2022).

sympathisants, certains habitants, certains agriculteurs du Triangle (d'autres en revanche, confrontés de longue date au projet d'urbanisation du Triangle, ont réorganisé leurs exploitations et souhaitent désormais vendre le foncier dont ils disposent) et, enfin, certains acteurs économiques locaux comme des commerçants des centres-villes alentour ou des acteurs de la grande distribution qui craignent une nouvelle concurrence. Des alliances s'établissent entre des acteurs tels que le CPTG, certains agriculteurs et commerçants indépendants, mais elles s'avèrent impossibles entre les représentants de la profession agricole, tenants de l'agriculture intensive, et les militants écologistes, prônant une agriculture biologique et paysanne. L'écart est également important entre la grande distribution et les écologistes, adversaires de son fonctionnement général et de ses projets d'extension locaux.

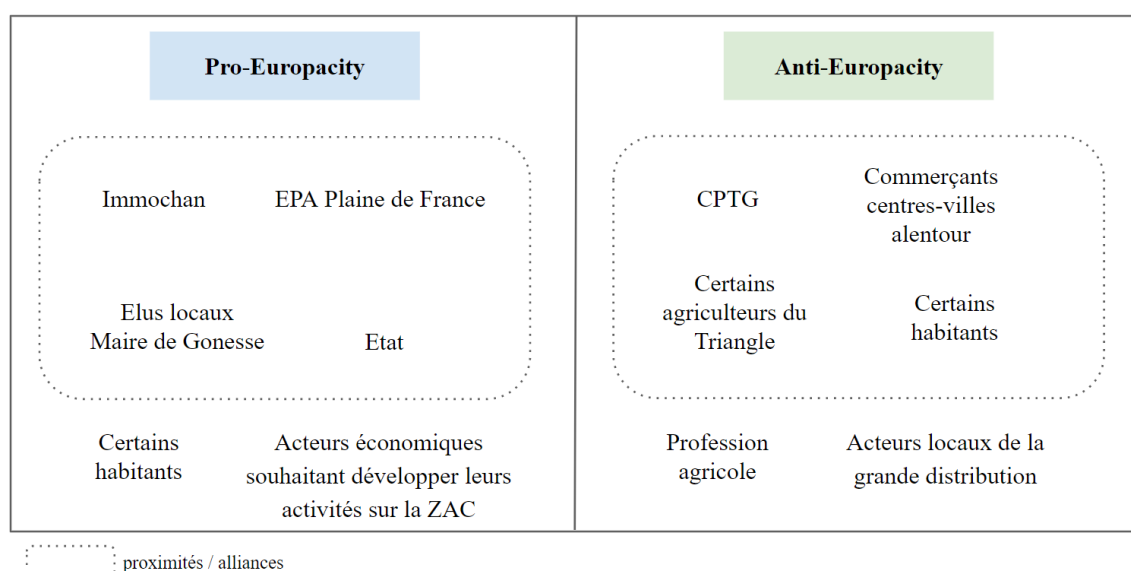


Figure 58: État du jeu d'acteurs lors du débat public sur le projet EuropaCity (2016) - réalisation personnelle

EuropaCity apparaît ainsi comme un aménagement à la fois convoité et rejeté, selon les termes proposés par Philippe Subra dans ses travaux sur la géopolitique des conflits d'aménagement (Subra, 2018). Convoité par ses soutiens, qui le considèrent comme un atout majeur voire comme une solution-clé aux difficultés d'un territoire en souffrance, le projet EuropaCity cristallise les rapports de force qui se jouent localement depuis plusieurs décennies à propos du Triangle de Gonesse (cf. point n°1-2). En effet, les élus du Val d'Oise réclament l'implantation d'activités pourvoyeuses d'emplois face au territoire de la Seine-Saint-Denis considéré comme privilégié en la matière, et en appellent au soutien de l'État aménageur. Ces revendications apparaissent symptomatiques de la tendance des élus locaux à placer les questions d'emploi au cœur

de leur action, dans un contexte de crises économiques récurrentes depuis la fin des années 1970, mais aussi face à la décentralisation, qui les place en position de responsabilité sur ces questions en lieu et place de l'État (Subra, 2018). Elles reflètent également l'évolution des représentations attachées aux territoires, de plus en plus perçus en termes de concurrence et de compétition (*ibid.*). Dans ce cadre, l'image du territoire de la Plaine de France, perçue comme dégradée, non attractive, constitue un enjeu majeur. EuropaCity et la ZAC du Triangle de Gonesse apparaissent alors comme des solutions à ces problèmes.

A contrario, dans un territoire dont les terres agricoles furent longtemps rognées sans obstacle par les aménagements urbains et industriels, le rejet du projet EuropaCity reflète la montée des préoccupations pour les questions alimentaires, dans la société et parmi les mouvances écologistes. Les décennies 1970 à 2010 voient monter en puissance l'écologie « à la fois comme corpus de savoirs scientifiques, comme idéologie, imprégnant des secteurs très larges de la société, et comme courant politique et militant » (*ibid.*, p.36), entraînant des conflits environnementalistes de plus en plus nombreux, dans des territoires de plus en plus urbanisés. Contrairement aux luttes des années 1970 à Plogoff et sur le Larzac, ou plus récemment à Notre-Dame-des-Landes²¹⁰, les paysages et écosystèmes du Triangle de Gonesse ne sont pas à première vue remarquables. EuropaCity est un aménagement rejeté au nom de la préservation de terres « parmi les plus fertiles d'Île-de-France », dont il s'agit de conserver les qualités agronomiques et écologiques (le sol comme écosystème et les cultures comme espaces de nature, « poumon vert » pour le territoire), mais aussi le potentiel nourricier, dans un moment où l'alimentation devient un enjeu de politique publique territoriale avec la loi de 2014 qui instaure les Projets alimentaires territoriaux et où des études alertent sur l'autonomie alimentaire de Paris qui serait seulement de trois jours en cas de crise²¹¹.

Il apparaît donc évident qu'à travers EuropaCity, se jouent et s'affrontent différentes représentations du territoire.

« Ces représentations peuvent être inconscientes, héritées. Elles fournissent le prisme à travers lequel les acteurs ou l'opinion publique perçoivent les »

210 Ces trois conflits concernent 1) un projet d'implantation de centrale nucléaire à Plogoff, petit village de la côte finistérienne, 2) l'extension d'une base militaire sur le causse du Larzac, 3) un projet d'aéroport dans un paysage agricole et de zone humide à Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique.

211 ADEME Île-de-France, « Expertise : alimentation durable ». URL : <https://ile-de-france.ademe.fr/expertises/alimentation-durable#:~:text=En%20%C3%8ELe%2Dde%2DFrance%2C,de%20la%20ville%20de%20Paris> (consulté le 7 octobre 2022).

enjeux d'aménagement, c'est grâce à elles que ces acteurs se représentent la réalité du territoire, les menaces qui pèsent sur lui ou l'avenir qui devrait être le sien. Il peut s'agir aussi de représentations conscientes, construites, par lesquelles un acteur cherche à faire prévaloir ses positions auprès de cette opinion publique ou auprès d'autres décideurs. Dans un cas comme dans l'autre, ces représentations sont tout sauf innocentes et anodines. Leurs conséquences sont capitales et elles doivent être analysées en tant que telles, c'est-à-dire non comme des vérités, la simple traduction de la réalité, mais comme des constructions idéologiques. » (Subra, 2018, p.318).

La montée en puissance des représentations des opposants trouve une audience de plus en plus importante grâce au soutien du nombre croissant des militants : en juillet 2016 est créée « la Convergence », un collectif rassemblant des organisations franciliennes et nationales telles que France Nature Environnement Île-de-France, la coopérative Biocoop, le réseau des AMAP d'Île-de-France, la Confédération des Commerçants de France (CDF), Attac, la COSTIF²¹², ou encore l'association des Amis de la Confédération paysanne et le syndicat national Confédération Paysanne. Ce collectif se constitue en appui à l'action du CPTG et travaille main dans la main avec les militants historiques. Après l'autorisation de la création de la ZAC par le préfet du Val d'Oise²¹³, en septembre 2016, le CPTG et la Convergence organisent ainsi la première réunion publique d'opposition au projet dans Paris. Ils font appel pour son animation à Hervé Kempf²¹⁴, journaliste connu auprès du public sensible aux questions écologiques.

Les manifestations organisées par les opposants à la suite du débat public illustrent l'importance de ces constructions idéologiques et de leur visibilité auprès de l'opinion. Ainsi, à l'hiver 2016-2017, le CPTG occupe, avec le soutien logistique de certains agriculteurs du Triangle, une parcelle en bordure du site pour y implanter un potager. Les semis et plantations donnent lieu à une « fête des Terres de Gonesse » qui deviendra un événement annuel. La première récolte est transformée en soupe distribuée lors d'une manifestation place de la République à l'automne 2017. C'est la première action du

212 Organisation créée en 2012, la Coordination pour la Solidarité des Territoires d'Île-de-France et contre le Grand Paris porte un ensemble de contestations envers la politique métropolitaine (critique d'une dimension concurrentielle, de projets tels que le Plateau de Saclay ou le GPE, d'une gouvernance verticale, etc.).

213 Le CPTG dépose un recours contre l'arrêté préfectoral fin 2016 auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

214 Ancien journaliste au Monde et au Courrier International, fondateur de la revue Reporterre, consacrée à l'écologie.

CPTG et de ses soutiens à trouver un écho national grâce au reportage du journal télévisé de 20 heures qui lui est consacré. La vocation nourricière des terres fertiles du Triangle de Gonesse, ainsi clairement incarnée, prend alors toute sa place face aux promesses des pro-EuropaCity : création de 11 800 emplois, changement d’image du territoire, prise en compte du rôle nourricier des terres du Triangle par le projet de ferme urbaine (projet dénoncé comme simple *greenwashing* par ses opposants).

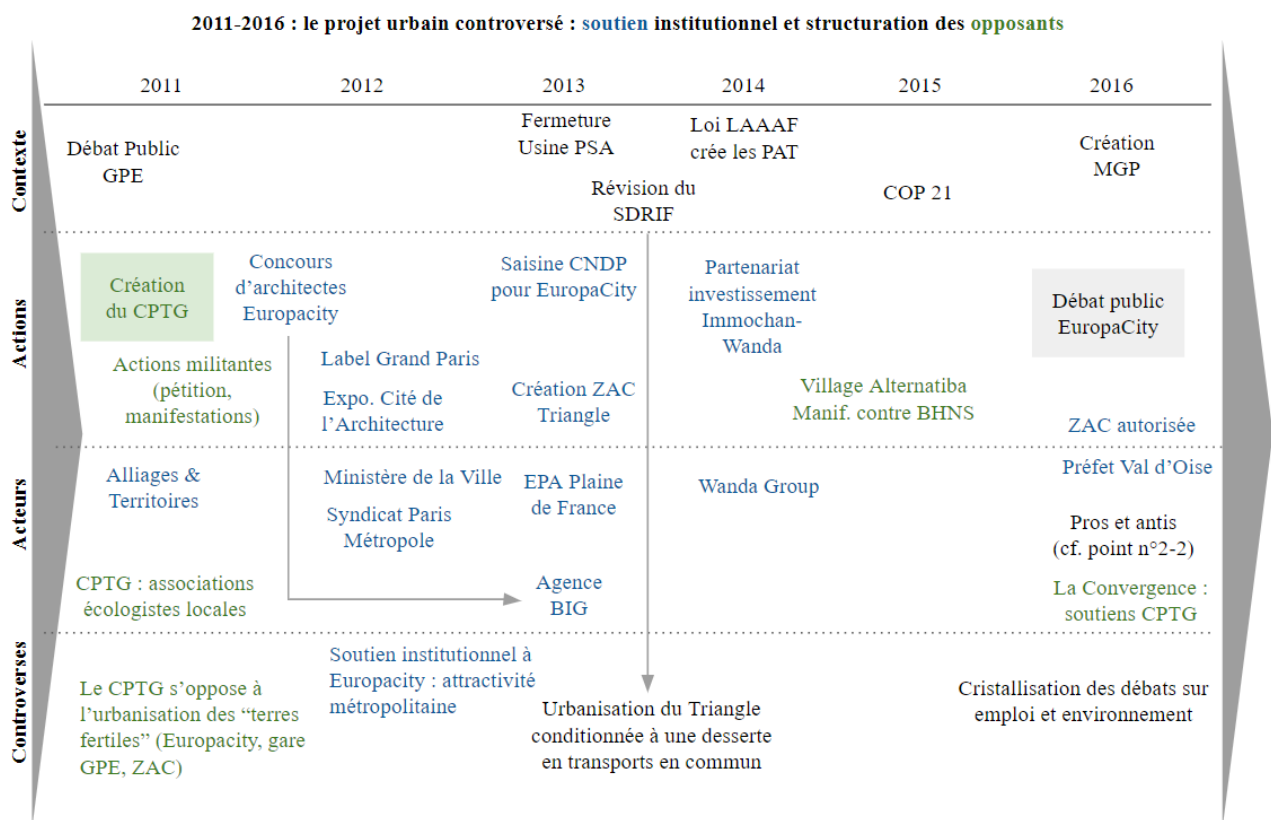


Figure 59: émergence et cristallisation de la controverse – réalisation personnelle – En bleu, les dynamiques et acteurs qui soutiennent l’urbanisation, en vert les dynamiques et acteurs qui s’y opposent

3) Fin 2016 : naissance du projet CARMA

3-1-Des « experts-militants » pour répondre à l'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris »

C'est au sein du CPTG et de ses réseaux que se rencontrent celles et ceux qui vont fonder le collectif CARMA. Le CPTG compte parmi ses membres actifs certains « *experts-militants* », terme que j'emprunte à André Micoud²¹⁵, en le définissant comme un type de militants qui apportent à la lutte une contribution fondée sur leur domaine d'expertise professionnelle. En effet, et c'est là une caractéristique importante du militantisme écologiste de façon générale (Ollitrault, 2008), la contre-expertise constitue un élément-clé du répertoire d'action du CPTG. Elle vise à démontrer que le diagnostic du territoire et les solutions proposées par EuropaCity et la ZAC sont discutables et doivent être mis en débat. Sur les questions centrales de l'emploi et des transports, Liliane²¹⁶, militante du CPTG et économiste de carrière, réalise de nombreuses études contestant les chiffres avancés par les porteurs du projet EuropaCity et démontrant que l'offre ne profitera pas aux populations locales. Ainsi, elle met en évidence l'inadéquation entre les emplois envisagés et le profil des actifs locaux et l'inutilité de la gare GPE, non corrélée avec les déplacements des salariés du territoire. C'est par l'intermédiaire de Liliane que le futur président du collectif CARMA, Yves, se rapproche du CPTG. Tous deux sont intégrés aux réseaux professionnels d'urbanistes qui contribuent depuis le début des années 2010 aux réflexions sur le Grand Paris²¹⁷.

Par ailleurs, au sein du CPTG et de la Convergence, les militants discutent des évolutions possibles des terres agricoles et certains souhaitent élaborer un projet alternatif. C'est dans ce contexte que le CPTG envisage de candidater à l'appel à projets

215 André Micoud propose cette figure oxymorique pour rendre compte du fait que « *depuis les tout débuts de la prise de conscience environnementale, quand les savants naturalistes engagés étaient si nombreux, jusqu'aux formes les plus récentes des mobilisations dans lesquelles les recours aux arguments scientifiques des contre-expertises sont légions, l'articulation étroite de la science et de la protestation écologique n'a pas cessé d'être centrale* » (Micoud, 2007, p.124). Je reprends cette terminologie en la rapportant à des champs d'expertises plus larges et plus divers que le champ scientifique et le domaine de l'écologie en tant que tels. Les « experts-militants » de CARMA, on l'a vu précédemment, sont porteurs de savoirs et de compétences professionnelles variés (architecturaux et urbanistiques, agronomiques, graphiques...).

216 Les prénoms ont été changés.

217 Notamment par le biais de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP), groupement d'intérêt public qui fonctionne de 2010 à 2017 et a pour objet de mener des actions de recherche et d'animation sur les enjeux du Grand Paris. Son conseil d'administration est composé des 10 équipes pluridisciplinaires de la consultation internationale du Grand Paris lancée en 2008 par Nicolas Sarkozy.

urbains innovants (APUI) « Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP), lancé par la Métropole créée le 1^{er} janvier 2016. Ce nouvel établissement public²¹⁸, qui représente l’aboutissement des évolutions institutionnelles initiées par les réflexions sur le Grand Paris, se doit de conforter son existence et sa légitimité en contribuant à donner une réalité au Grand Paris. Le lancement de l’APUI « Inventons la Métropole du Grand Paris », en octobre 2016, procède donc de cette logique : 55 sites sont sélectionnés sur proposition des communes, dont près de la moitié sont situés autour des gares du Grand Paris Express. Il s’agit d’y édifier des projets qui renforcent « *l’attractivité de la métropole* » et préfigurent la « *ville de demain* »²¹⁹. Le foncier, majoritairement public, est cédé aux porteurs des projets immobiliers sélectionnés par le jury (composé notamment de représentants de la Métropole, des communes et de l’État) en fonction de leur caractère innovant. Les équipes candidates doivent démontrer leur capacité à porter entièrement le projet, en termes d’investissement et d’ingénierie, de sa conception aux phases d’exploitation.

Parmi les sites mis en consultation, un périmètre de 15 hectares est situé sur la ZAC du Triangle de Gonesse, à l’angle du boulevard du Parisis et de l’autoroute A1. La description du site et les attentes programmatiques sont spécifiées dans l’appel à projets :

« À l’entrée du Triangle de Gonesse et à l’articulation d’axes majeurs, le site s’inscrit au cœur des échanges commerciaux et touristiques de la région capitale prochainement desservi par la ligne 17 du Grand Paris Express (2024). La zone d’aménagement du Triangle, située dans le corridor aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle et du Bourget, prévoit le développement d’un projet d’envergure métropolitaine, à l’offre diversifiée et compétitive. Le secteur doit accueillir un quartier d’affaires international, un parc public et EuropaCity, complexe de loisirs, de culture et de commerces. »

Le site retenu pour l’appel à projets, actuellement constitué de terres agricoles, est la première pièce du développement de ce territoire, qui doit contribuer à faire du Triangle de Gonesse un démonstrateur innovant de ville et de quartier d’activités et offrir une

218 La Métropole du Grand Paris est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui rassemble 131 communes (Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et sept communes des départements limitrophes d’Essonne et du Val-d’Oise), représentant environ 7,2 millions d’habitants.

219 Catalogue de la consultation édité par le Pavillon de l’Arsenal à l’occasion de l’exposition Inventons la Métropole du Grand Paris, novembre 2017-février 2018.

visibilité à cet ensemble urbain. Ainsi, les projets immobiliers sur ce site devront essentiellement correspondre à des fonctions tertiaires métropolitaines et à de l'hôtellerie qui réponde aux usages émergents des lieux de travail et aux nouveaux modes d'organisation, mais aussi aux nouvelles pratiques agricoles. Il s'agit de privilégier la mobilité, la sobriété des bâtiments et la mutualisation des services aux usagers. »²²⁰

L'idée des opposants est alors d'utiliser cet appel à projets pour donner une visibilité à leur existence même et à la matérialité de leurs propositions pour le devenir du Triangle. Ils avancent en terrain adverse, poursuivant la « *guerre de mouvement* » (Subra, 2018) déclenchée par les études de contre-expertise sur l'emploi et répondant à la partie adverse proposant, elle, la création d'une ferme urbaine au sein du projet EuropaCity. Discuté avec le président du CPTG, le projet de réponse à l'APUI est initié et piloté par Yves. Ingénieur-urbaniste retraité, Yves a fait carrière dans le monde de l'aménagement et des grands projets tout en s'intéressant aux problématiques environnementales. Il a notamment dirigé un bureau d'étude qui a mené des expériences pionnières sur les études d'impact environnemental. Ayant également exercé des responsabilités nationales au sein du Parti de Gauche, il a travaillé sur le thème de l'écosocialisme. Familier du territoire de la Plaine de France pour y avoir occupé à plusieurs reprises des fonctions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'AFTRP (aménageur de l'État qui fusionne en 2017 avec Grand Paris Aménagement – cf. point n°1-1 supra), il connaît parfaitement les logiques des appels à projets urbains et est proche des acteurs institutionnels de la métropole du Grand Paris (dont il intégrera par la suite le Conseil de Surveillance).

Autour d'Yves se constitue, entre octobre et décembre 2016, un petit groupe d'« experts-militants » également parties prenantes ou proches du CPTG. On y trouve notamment Florent, architecte parisien ayant fondé une SCOP avec l'objectif de proposer des projets qui lient économie sociale et solidaire et environnement. Son associé s'est investi dans la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en pilotant un atelier citoyen destiné à faire des contre-propositions au transfert du site existant. Autre membre actif de la rédaction de la réponse à l'APUI, Philippe, ingénieur agronome retraité, spécialiste du foncier agricole, préside par ailleurs une association qui a pour but de contribuer à la conception de nouvelles formes de gestion des ressources naturelles et foncières. Sont également parties prenantes Nicolas, paysagiste dont le projet de fin d'études a porté sur le Triangle de Gonesse et inspirera largement le programme de la

²²⁰ Catalogue de la consultation édité par le Pavillon de l'Arsenal à l'occasion de l'exposition Inventons la Métropole du Grand Paris, novembre 2017-février 2018, p.176.

réponse à l'APUI, ou encore Niels, maître-composteur, qui a monté une association de sensibilisation au gaspillage alimentaire en milieu scolaire. Chacun de ces acteurs apporte au dossier de candidature à l'APUI à la fois ses compétences en matière de projet urbain et d'agronomie et son approche militante, en mobilisant des concepts, des références ou des éléments de programme originaux (cf. point n°3-3 infra).

3-2-L'organisation du travail militant : opposition bicéphale CPTG-CARMA et « mode charrette »

Avec la réponse à l'APUI IMGP, se met en place une organisation des opposants en deux structures à la fois distinctes et complémentaires, le CPTG et CARMA, laquelle perdurera par la suite. C'est un choix stratégique, la candidature de CARMA ne doit pas être d'emblée assimilée par les acteurs institutionnels à un rôle d'opposition tel que celui mené par le CPTG. Cette distinction est aussi décrite au sein de chaque collectif comme un facteur de lisibilité (envers l'extérieur) et de spécialisation (interne) qui permet aux nouveaux militants de s'orienter vers les actions qui leur conviennent le mieux et à la dynamique d'opposition de gagner en efficacité, au plan géopolitique. Schématiquement, le CPTG mène l'opposition tandis que CARMA formule des propositions. Dans la réalité les rôles sont très liés, mais le travail militant, ainsi que le discours de communication, s'établissent selon ces tendances. Cette organisation bicéphale répond à un « *impératif tactique* » qui se retrouve dans de nombreuses controverses d'aménagement (Subra, 2018) :

« La tactique comporte en réalité deux volets : d'une part détruire ou au moins affaiblir ce qui forme le cœur de l'argumentation de l'adversaire, en démontrant (pour les opposants) que le projet est inutile ou surdimensionné et en tout cas trop coûteux pour le contribuable ou (pour les partisans du projet) que ses répercussions sur l'environnement et sur les riverains sont limitées, supportables ou maîtrisables ; d'autre part proposer des solutions alternatives, pour afficher vis-à-vis de l'opinion locale et nationale et vis-à-vis du gouvernement et des services de l'État, décideurs finaux, son sens des responsabilités et son esprit civique » (Subra, 2018, p.125).

Par ailleurs, au sein du collectif CARMA, l'expérience de la réponse à l'appel à projets soude l'équipe et pose les bases de son fonctionnement. L'élaboration très rapide de la candidature, en deux mois, se fait « en mode charrette », selon les termes consacrés du travail en agence d'architecture, lors des phases intenses de réponse aux concours. L'analogie avec les modes de travail en agence ou en bureau d'étude n'est pas anodine. Elle traduit le profil des personnes mobilisées (et en particulier de celle qui pilote la réponse) et le fonctionnement de cette équipe très resserrée, qui travaille « en chambre ». Yves, tel un chef de projet, établit une répartition des tâches entre les différents experts-militants : qui, rédige un argumentaire sur la dimension agricole du projet ; qui, produit une carte du territoire ; qui, propose un montage juridique adéquat, etc. Il se charge ensuite de rassembler et coordonner les contributions, confiant la finalisation et la mise en page du document à Florent, l'architecte. Cette structuration verticale du travail perdure ensuite dans une large mesure, même si elle est régulièrement discutée et mise en question.

3-3-Négocier les termes de l'APUI pour élaborer un « projet alternatif » à l'urbanisation du Triangle de Gonesse

La réponse de CARMA à l'APUI IMGP correspond à une démarche d'interpellation. Il s'agit de se saisir d'un appel à projets officiel pour porter un propos qui détone par rapport aux attentes des acteurs institutionnels. Interpeller nécessite de capter l'attention de son interlocuteur et la candidature de CARMA s'inscrit dans un mouvement permanent entre conformité au langage de l'APUI (donc de l'aménagement), discours critique et propositions hétérodoxes. Dès cet instant, CARMA affirme une posture de négociation (Marot, 2018) entre le monde classique de l'aménagement urbain et une galaxie militante qui entend placer les questions agricoles et alimentaires comme des enjeux prioritaires de l'aménagement urbain.

3-3-1-Posture critique et renversement du paradigme de l'aménagement urbain

Le dispositif des « appels à projets urbains innovants » (cf. introduction du chapitre 2) implique que les candidatures présentées mettent en valeur la dimension innovante de leurs propositions. À cet égard, CARMA se situe dans un discours critique – « nous nous méfions des termes à la mode, y compris dans l'usage souvent abusif qui est fait du terme « innovation » »²²¹ – tout en se pliant à cette exigence puisqu'un chapitre spécifique du dossier passe en revue les différentes innovations proposées. Mais celles-ci se posent ouvertement en rupture avec les logiques de l'aménagement urbain et avec les présupposés de l'appel à projets :

« La notice de l'appel à projet est archétypale de cette déconsidération de l'espace agricole pour la ville elle-même : l'expression « terres agricoles » dont serait « constitué le site » est suivie de la description d'une série de « vastes emprises de services urbains et d'activités d'envergures métropolitaines » qui justifieraient l'imperméabilisation des terres. L'innovation que nous proposons est de présenter aux yeux de tous l'agriculture comme porteuse d'une « envergure de projet d'aménagement métropolitain ». Cette qualité reconnue assurera à l'aménagement du territoire contemporain (c'est-à-dire destiné aux générations futures) de composer avec un élément fondamental du paysage. D'autres innovations interviendront dans l'offre : l'usage des techniques d'agroforesterie. Ce sont toutes les pratiques agricoles qui intègrent l'arbre dans un environnement de production. On innovera également dans les espaces temporaires souples d'accueil des publics. D'autre part, nous nous inscrivons dans la lignée des recherches entreprises par le réseau des écohamaux ou écovillages ; il s'agit du regroupement en une localité de l'écologie au quotidien sous les divers angles énoncés. » (dossier de candidature de CARMA à l'APUI IMGP).

C'est une inversion du regard qui est proposée puisque l'agriculture devient le moteur de la production urbaine (« porteuse d'une « envergure de projet d'aménagement métropolitain » »). Elle est également présentée comme un remède à certains maux urbains : « Notre proposition avance l'hypothèse qu'il est possible de trouver un certain

²²¹ Sauf mention contraire, les citations sont extraites du dossier de candidature de CARMA à l'APUI IMGP.

nombre de solutions à des difficultés urbaines en partant du monde de la terre, non pas de manière passéiste, mais en prenant en compte de manière anticipée les exigences lourdes liées au changement climatique et à la mise en place d'une agriculture et d'une alimentation durables ». Cette inversion du regard doit conduire à un retournement du rapport de force et des paradigmes, l'agriculture conquérante opérant le passage de l'étalement urbain à « l'étalement rural ».

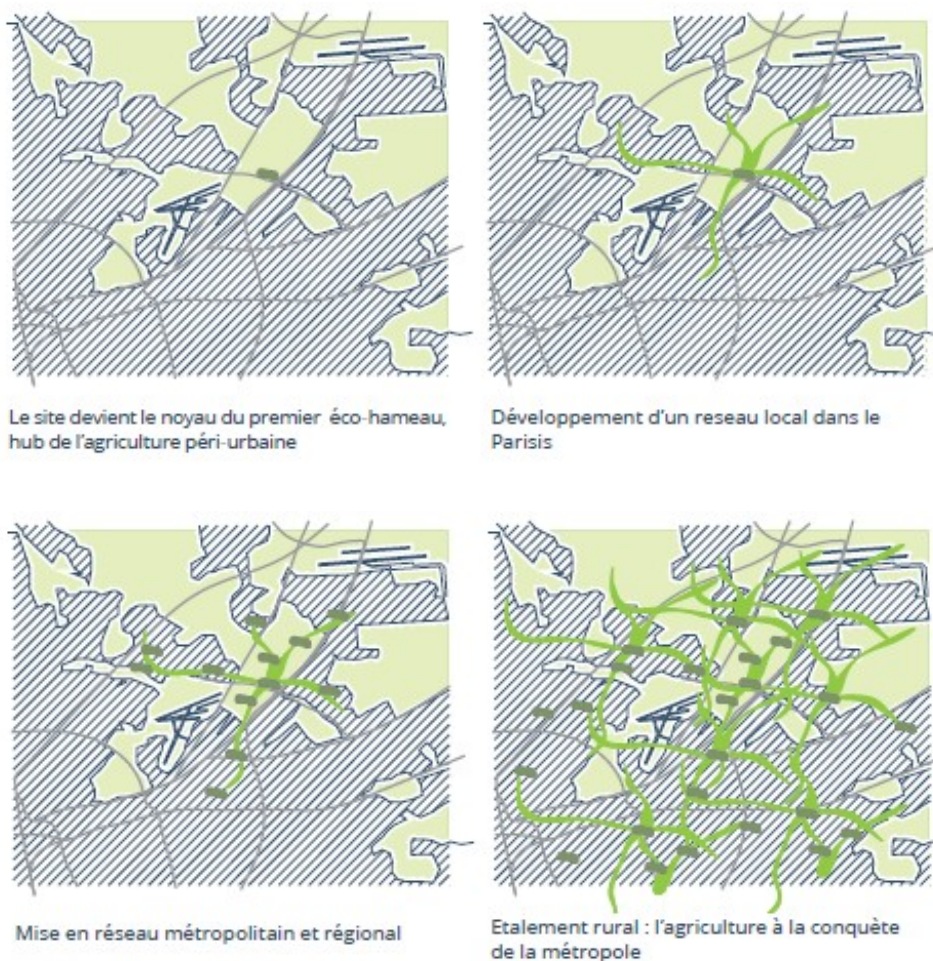


Figure 60: Un paradigme inversé : « l'étalement rural » – source CARMA – dossier de candidature APUI IMG

Par ailleurs, sans afficher explicitement ses liens avec le CPTG, CARMA affirme un positionnement militant en opposition à EuropaCity et à l'urbanisation du Triangle de Gonesse, lesquels constituent des présupposés de l'APUI.

« Cette réponse doit aussi être considérée comme un témoignage engagé en réaction au projet d'aménagement de ce secteur de la Plaine de France (Triangle de Gonesse) tel qu'il est présenté, alors qu'aucune réalisation

n'est encore sortie de terre et qu'il est donc encore temps de remettre en cause les fondements de ce projet. En effet, à ce stade, il s'agit d'un projet d'urbanisation classique qui, une fois encore, considère les terres agricoles comme une page blanche à couvrir de routes, de gares, d'immeubles, etc. [...] De plus, pour avoir participé pleinement au débat public concernant le projet EuropaCity, nous ne pouvons imaginer la moindre coexistence avec un tel complexe commercial défini hors-sol et destructeur par rapport à toutes les dynamiques actuellement développées sur le territoire du Grand Roissy ».

Ce positionnement est relié à un arrière-plan politique et théorique plus large, qui transparaît au travers des notions mobilisées par CARMA pour mettre en évidence la contribution du projet à de nécessaires évolutions sociales voire civilisationnelles.

« [Le projet] s'inscrit dans l'application concrète d'un certain nombre de principes témoins d'une évolution sociétale nécessaire : valorisation des interfaces rural-urbain, gouvernance citoyenne des biens communs, promotion de l'économie circulaire, mutualisation des ressources, circuits courts, zéro déchet, transports doux, ... ».

Enfin, les références citées dans le dossier jouent également un double rôle : passage obligé dans la conception des projets urbains (Mullon, 2018 ; Bourdin et Idt, 2016), elle servent à la fois à donner de la crédibilité aux propositions (cela existe) et à ouvrir le champ des représentations (initiatives originales, par exemple la ferme des moissonneurs solidaires au Québec fournit en produit frais un réseau de banques alimentaires). Elles contribuent également à dessiner l'arrière-plan idéologique de CARMA, lequel emprunte à de multiples courants : communs, économie sociale et solidaire, écologie politique, agroécologie, etc.

3-3-2-Une programmation centrée sur l'agriculture, au service des agriculteurs et habitants du territoire

Le contenu du projet témoigne également de cette logique de négociation : à l'instar d'un projet urbain classique, CARMA établit une programmation. Néanmoins celle-ci présente l'originalité d'être centrée sur des enjeux agricoles et de s'adresser

prioritairement à des agriculteurs. Elle reflète par ailleurs les convictions politiques évoquées au paragraphe précédent.

Le programme du projet s'organise en deux pôles. D'une part, un « *hub de l'agriculture périurbaine* » intègre un ensemble d'éléments visant à faire évoluer les pratiques agricoles sur le Triangle vers des productions destinées au territoire (aliments et matériaux), dans une logique de circularité (recyclage et valorisation des matières). Il s'agit également d'expérimenter et de diffuser des techniques spécifiques à l'agriculture urbaine et périurbaine, selon les principes de l'agroécologie.

Ce premier pôle comprend :

- une ferme maraîchère solidaire ;
- la culture de plantes utiles en écoconstruction (chanvre, lin, paille, miscanthus) ;
- un « Farm Lab » : espace-test inspiré des « fab labs », mettant à disposition des infrastructures et un accompagnement pour de futurs entrepreneurs dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation ;
- une ressourcerie agricole comprenant un espace de formation à l'autoconstruction, un atelier partagé dédié aux agriculteurs franciliens, ainsi que des activités de recyclage et reconfiguration des matériels agricoles pour lesquels il n'existe pas de filière structurée ;
- un centre d'échanges franciliens, nationaux, européens et internationaux, dédié à la sensibilisation aux enjeux de sécurité alimentaire franciliens, notamment liés au changement climatique ;
- des unités de compostage et lombricompostage ;
- une unité de méthanisation ;
- des plateformes numériques permettant la mutualisation de connaissances et de matériel.

D'autre part, un pôle intitulé « du Rural à l'Urbain » propose une programmation conçue comme une base pour un potentiel écohameau²²² :

222 Bien qu'ils ne répondent pas à une stricte définition, contrairement aux « écoquartiers » qui font l'objet d'un label et d'une politique publique dédiée, les « écohameaux », parfois appelés « écovillages » ou « écolotissements », peuvent être définis comme des lieux construits et habités par des personnes qui font le choix politique d'adopter des modes de vie respectueux de l'environnement. Elles accordent une place importante au « retour à la terre » par opposition à une vie citadine perçue comme hors-sol et délétère (Leblay, 2020).

- un atelier artisanal de transformation alimentaire destiné aux particuliers et associations (conserves, boissons, compléments alimentaires) ;
- un « espace santé » proposant des animations dédiées notamment aux personnes âgées, aux jeunes et aux travailleurs sédentaires ;
- un « forum permanent des arts de vivre » orienté vers des échanges d'expériences concernant les nécessaires évolutions des modes de vies, les addictions, les relations à l'espace, les questions liées au stress.

Ce second pôle s'inspire de la démarche « R-Urban »²²³ portée par l'Atelier d'Architecture Autogérée (AAA). Cette agence d'architecture inscrit son travail dans le courant de l'écologie politique – structuré notamment par les travaux d'André Gorz. Elle propose de petites unités spécifiques visant à accroître la résilience urbaine : unité d'agriculture urbaine civique (micro-fermes, espaces pédagogiques, collecte des eaux pluviales et compostage...), unité de recyclage et d'éco-construction (à partir de la collecte de déchets urbains), ou encore unité résidentielle (fonctionnement coopératif avec auto-construction partielle). Ces équipements sont conçus comme des leviers pour développer des réseaux locaux et faire évoluer les modes de vie. Des prototypes de certaines de ces unités ont été implantés sur la commune de Colombes (Île-de-France). Il s'agit de constructions légères pouvant être démontées, pour une utilisation réversible des terrains.

L'agriculture, considérée dans sa multifonctionnalité, c'est-à-dire dans ses liens avec des enjeux sanitaires, environnementaux, sociaux, etc. (Duchemin, 2008), mais aussi dans une perspective agroécologique²²⁴, constitue le cœur du projet que CARMA élabore fin 2016. Elle est reliée au système alimentaire dans son ensemble, même si, à ce stade, l'alimentation apparaît sur un mode mineur, implicitement à travers des éléments de programme (atelier de transformation, unités de compostage...), ou explicitement par l'évocation (sans plus de développement) d'un système alimentaire territorialisé²²⁵ à l'échelle du Grand Roissy.

223 <http://r-urban.net/accueil/>

224 « L'agroécologie vise à promouvoir des systèmes alimentaires viables respectueux des hommes et de leur environnement. Ces systèmes engagent des modes de productions agricoles et des filières valorisant les potentialités écologiques, économiques et sociales d'un territoire. Leur développement s'appuie sur des approches transdisciplinaires réunissant professionnels du monde agricole, scientifiques, acteurs des mouvements sociaux de l'agroécologie et des politiques publiques. [...] Elle promeut des systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique et les processus naturels (cycles de l'azote, du carbone, de l'eau, équilibres biologiques entre organismes ravageurs et auxiliaires des cultures...) ». (Hazard et al., 2022).

« Ainsi, les questions de santé et de sécurité alimentaires, en particulier pour les personnes disposant de ressources réduites, peuvent être résolues ; et cela non dans des relations consuméristes ou d'assistanat, mais par une participation active des personnes à l'élaboration de ces solutions. Notamment la création d'un système alimentaire territorialisé dans le Grand Roissy représenterait une innovation majeure au regard des caractéristiques du territoire ».

3-3-3-Articuler les échelles pour articuler espaces bâtis et espaces ouverts :

La réponse de CARMA porte sur un périmètre beaucoup plus large que le site de 15 hectares proposé dans le cadre de l'APUI, lequel constitue une portion de la ZAC du Triangle de Gonesse. En proposant d'articuler différentes échelles, CARMA entend faire la démonstration qu'il est possible d'élaborer un projet intéressant pour le territoire, sans y sacrifier les terres agricoles du Triangle. Ce positionnement de principe rend d'emblée irrecevable la candidature de CARMA à l'APUI, mais il fait partie de la stratégie du « pied dans la porte » que mettent en œuvre les opposants à l'urbanisation du Triangle. Premièrement, en montrant l'importance de la question agricole, CARMA fait du Triangle en lui-même un espace de projet, levier de développement économique et d'emploi, argumentaire qui répond aux critiques (et aux attentes) des défenseurs d'EuropaCity et de la ZAC.

« Dans notre région, la consommation de produits issus de l'agriculture biologique est supérieure à la moyenne nationale et en augmentation (57% des franciliens en achètent au moins une fois par mois). 2276 entreprises franciliennes, représentant des milliers d'emplois, produisent, préparent, distribuent ou importent des produits bio. Un véritable vivier d'emplois et une réelle opportunité de développement économique local. Malgré un accroissement de l'offre ces dernières années, avec près de 300 fermes engagées en mode de production biologique fin 2016, l'agriculture

225 « Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) constituent une forme émergente alternative au système agro-alimentaire mondialisé [qui] ont pour but de : inventer/valoriser des modèles de production et de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé ; réduire le gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire ; valoriser les produits locaux dans des filières de proximité ; permettre un meilleur partage de la valeur créée dans le territoire ». (Page et al., 2022).

francilienne ne parvient que très partiellement à répondre à la demande et à capter ce marché situé à ses portes ».

Deuxièmement, CARMA invite à considérer ce vaste espace cultivé de 750 hectares en lien avec des fonctions et équipements urbains de proximité, en densification des tissus existants (les éventuelles constructions nécessaires à l'activité agricole du Triangle étant, elles, conçues de façon légère et réversible, sur le modèle proposé par R-Urban – cf. point n°3-3-2).

« Notre proposition concerne trois échelles : celle de l'espace objet de la consultation [...]. Celle du Triangle de Gonesse tout entier, espace agricole devant rester agricole, mais devant muter profondément sur plusieurs points pour rester le support du projet des paysans du par ici. Celle du Grand Roissy dans la Plaine de France et de ses communes et espaces d'activités ».



Figure 61: Schéma de principe projet CARMA-dossier IMGP-janvier 2017

In fine, cette logique conduit à penser non plus en termes de projet d'aménagement, impliquant une unité de site, mais dans une approche multisite à l'échelle territoriale. Cette démarche apparaît alors proche de la planification territoriale, tout en s'en distinguant par l'unité de projet que génère le fait de déployer l'ensemble du programme depuis (et en lien avec) le Triangle.

3-3-4-Une démarche de projet « bottom-up » visant à favoriser les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire

Le montage envisagé pour le projet CARMA prend lui aussi ses distances avec les modes de production urbaine habituels, tout en s'y référant. Comme dans tout projet urbain, le montage financier est défini à l'échelle du projet et de chaque programme. Il mixe subventions, financement participatif, apports en fonds propres de la structure de portage de foncier agricole « Terre de Liens » et emprunts bancaires. Mais les dispositifs envisagés sont issus du champ de l'économie coopérative et de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, la coordination entre tous les éléments de programme (chacun relevant d'un exploitant) est envisagée sous la forme d'une coopérative d'activités et d'emplois²²⁶ (CAE). L'unité de projet à l'échelle territoriale est quant à elle assurée par la création d'un Pôle territorial de coopération économique (PTCE). Issus de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, les PTCE sont ainsi définis dans l'article 9 :

« Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».

Dans cette perspective, le projet CARMA vise à mobiliser les acteurs déjà présents sur le territoire, au premier rang desquels les agriculteurs du Triangle : *« Il faut d'abord analyser de manière fine les propriétés agricoles et leurs exploitants, au niveau du Triangle de Gonesse, et vérifier quelles sont les perspectives des uns et des autres. Il est important de définir l'offre avec ceux qui vont effectivement bâtir l'horizon souhaité ».* En opposition à EuropaCity, dont le CPTG et CARMA contestent à la fois les

²²⁶ L'entrepreneur en CAE peut être aidé dans la création et le développement de son activité grâce à des moyens mutualisés dédiés (facturation, outils de gestion...). Après une période de test de son activité, il devient salarié avec tous les droits sociaux liés. (<https://www.les-scop.coop/les-cae>)

perspectives de création d'emplois et leur adéquation aux profils des travailleurs du territoire, il s'agit de susciter la création d'activités qui profitent au territoire : *« L'ensemble des communes du Grand Roissy doit être partie prenante pour celles qui le souhaitent. Cela peut concerner en leur sein des commerçants, des associations caritatives et d'insertion, des gestionnaires de marchés, des structures d'aides à l'emploi. Un travail d'information sera entrepris pour faire connaître le projet et recueillir les suggestions et demandes de participation ».*

Par ailleurs, le montage opérationnel et financier, ainsi que le programme, ne sont pas figés : les propositions formulées doivent être confirmées dans un processus participatif au long cours qui s'appuie sur un « Conseil d'orientation et d'appui » composé d'acteurs issus du monde de l'agriculture et de l'alimentation (cf. point n°3-3-5 ci-après).

3-3-5-Un groupement hybride

Enfin, le projet CARMA respecte le formalisme de l'APUI concernant le pilotage du projet. Il est attendu que les candidats constituent un groupement à même de porter le projet, d'y investir, de le concevoir et, à terme, de le faire vivre. Les rôles doivent également être définis, suivant les fonctions classiques des opérations d'aménagement (maîtrise d'ouvrage/mandataire, maîtrise d'œuvre, financeurs, etc.). Yves explique que le respect de ce formalisme constituait un choix stratégique de départ : *« Et puis est arrivé l'APUI. Charles m'a dit est-ce qu'on répond ? J'ai dit seulement s'il y a un porteur de projet. J'ai cherché dans ma doc. qui avait une foncière, j'ai vu Terre de Liens, j'ai demandé à Charles s'il les connaissait, il connaissait un peu B.T.²²⁷ [qui occupe des responsabilités au sein de l'organisation] ».*

Néanmoins, à la différence des opérations d'aménagement habituelles, les membres du groupement présentent la particularité d'appartenir dans leur majorité au champ de l'agriculture et de l'alimentation. L'équipe mélange par ailleurs des opérateurs économiques (Biocoop), des associations (AMAP, Commerçants de France) et des experts-militants, mobilisés selon leur champ d'expertise. Enfin, la constitution de l'équipe repose sur la mobilisation des réseaux professionnels et militants du petit collectif CARMA ainsi que du CPTG. Le président du CPTG sollicite la structure « Terre

227 Extrait de l'entretien du 15/10/2019

de Liens », qui accepte de porter officiellement la candidature. C’est ainsi que l’une des membres du conseil d’administration, Françoise, rejoint l’équipe. Florent sollicite de son côté l’« Atelier d’Architecture Autogérée », dont les idées inspirent la dimension architecturale du projet. Le groupement prend le nom de « *Coopération pour une Ambition Rurale Métropolitaine et Agricole* » (CARMA), accompagné du sous-titre : les « Paysans du Par ici », en référence au nom historique de la région naturelle de la Plaine de France, le Parisis.

Dossier de candidature IMGP – janvier 2017 : Groupement CARMA Gonesse	
Composition du groupement	
Mandataire	L’équipe de maîtrise d’oeuvre
Terre de Liens IDF	Architecte : Florent*
Assistance au mandataire pour le pilotage du projet	Autres membres
Yves*	Nicolas* : paysagiste
Appuis financiers	Niels* : montage de projets
MiiMOSA pour le financement participatif	Sabine* : mise en réseaux
Conseil d’orientation et d’appui	Éléonore* : relations extérieures
Fédération des AMAP	Philippe* : expert agronomie
France Nature Environnement	François* : consultant montage
Fermes d’avenir	
Confédération des commerçants de France	
Le Champ des Possibles (membre de RENETA)	
Biocoop	
Atelier autogéré d’Architecture	

* Les noms ont été changés

Ce moment de réponse à l’APUI apparaît fondateur pour CARMA : les bases sont posées aussi bien quant à l’état d’esprit du projet qu’au fonctionnement du travail militant (complémentarité avec le CPTG, mais aussi répartition des rôles au sein du collectif CARMA). Sans surprise, la candidature de CARMA à « Inventons la Métropole du Grand Paris » est rejetée, mais après une période de réflexion, les membres du collectif décident de poursuivre leur travail, d’approfondir le projet et de le faire connaître.

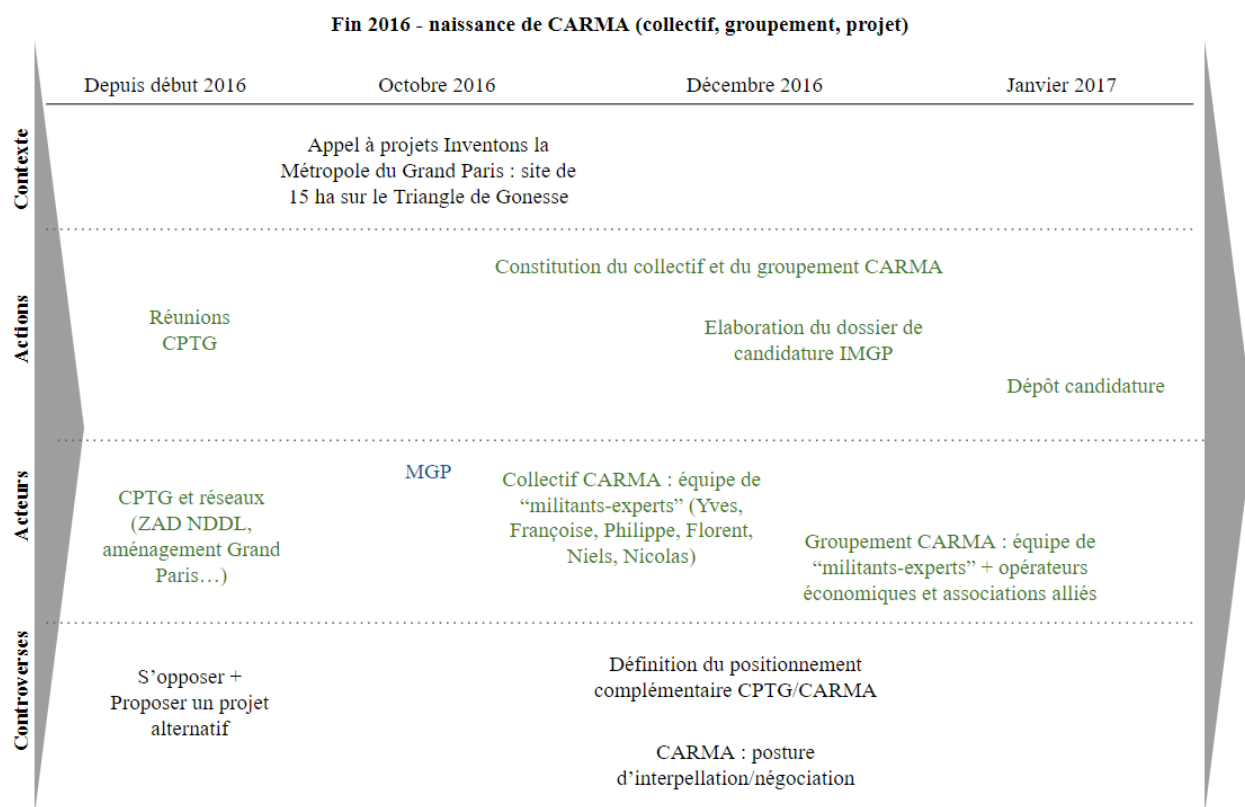


Figure 62: Naissance de CARMA – réalisation personnelle

4) Mars 2017-février 2019 : CARMA, un projet à poursuivre

Avec la décision par CARMA de poursuivre ses activités au-delà du dépôt du dossier de candidature à l'APUI « Inventons la Métropole du Grand Paris », s'ouvre pour le collectif une nouvelle période qui conjugue approfondissement des réflexions sur le projet et communication vers l'extérieur. Deux ans plus tard, en février 2019, le collectif, qui cherche les moyens de se renforcer et de rendre le projet plus opérationnel, se structure sous la forme d'une association. Durant cette période, le moteur des actions menées par CARMA est essentiellement interne : initiatives des membres de l'équipe ou participation à des événements avec le CPTG. Cependant quelques alliances commencent à se nouer avec l'extérieur et de premiers appuis politiques se font jour, à la faveur de la montée en puissance de la controverse sur le devenir du Triangle, dont les répercussions se font sentir jusqu'au sein du gouvernement.

4-1-La controverse entre début 2017 et début 2019 : quelques points de repère

Le projet CARMA se structure entre début 2017 et début 2019, prenant appui sur les évolutions de la controverse d'aménagement. Plusieurs étapes ont particulièrement été notables :

1. Lors du débat public sur EuropaCity, la CNDP avait pointé la difficulté à se prononcer sur ce seul projet, isolé du reste des procédures d'aménagement du Triangle. En effet, la création de la ZAC fait l'objet d'une procédure dédiée, menée par l'établissement public d'aménagement Plaine de France (bientôt « Grand Paris Aménagement »). Une étude d'impact a été réalisée, puis une enquête publique s'est tenue entre juin 2013 et juin 2015. C'est à la suite de ce processus que la ZAC a été officiellement créée par arrêté préfectoral, décision que le CPTG conteste fin 2016 auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

2. Parallèlement, la Ville de Gonesse a pour obligation de réviser son PLU pour déclarer constructibles les terres comprises dans le périmètre de la ZAC.

3. Dans le même temps, le projet de gare du Grand Paris Express, censé s'implanter au sein de la ZAC, suit son propre cours sous la maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris.

4. Enfin, le projet EuropaCity lui-même évolue à la suite du débat public : le maître d'ouvrage souhaite répondre aux critiques formulées sur le parti pris architectural (un immense objet clos, qualifié dans la presse de « *soucoupe volante* »). Il demande à l'agence d'architecture BIG de repenser le plan-masse du projet pour en faire un quartier ouvert sur son environnement, ainsi que de piloter une consultation d'architectes portant sur huit bâtiments, afin d'apporter de la diversité architecturale au projet.



Figure 63: Évolutions du plan-masse BIG : à gauche, en 2016, à droite en 2017 ©EuropaCity-Alliages&Territoires

La frise chronologique suivante détaille les rebondissements qui concernent chacun de ces processus, entre début 2017 et début 2019, en indiquant les dynamiques d'opposition (en vert) et les dynamiques de soutien à l'urbanisation du Triangle (en bleu). On observe une inflexion dans le soutien de l'État à EuropaCity : Nicolas Hulot, alors Ministre de l'Écologie, se prononce ouvertement contre le projet et le gouvernement demande à Alliages&Territoires (le maître d'ouvrage du projet) de retravailler les aspects environnementaux, sociaux ainsi que l'importance des surfaces commerciales. Les opposants remportent également des victoires : la ZAC est annulée et le commissaire enquêteur émet un avis défavorable à l'issue de l'enquête publique sur la révision du PLU de Gonesse. Mais ces victoires sont contestées (la ville de Gonesse adopte son PLU révisé malgré l'avis défavorable) et partielles, puisque la Société du Grand Paris (SGP) obtient le permis de construire de la gare du Grand Paris Express, dont elle a la maîtrise d'ouvrage.

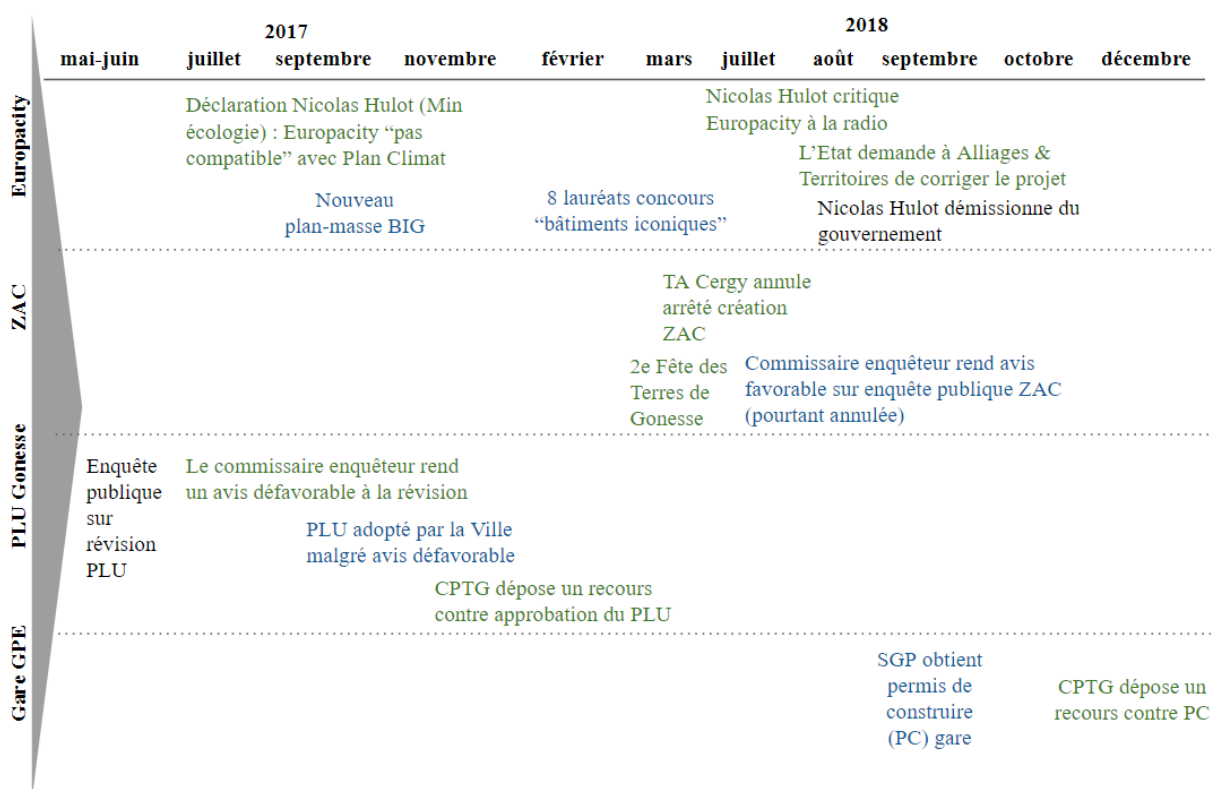


Figure 64: Points de repère sur la controverse entre début 2017 et début 2019 – réalisation personnelle

4-2-À l'épreuve du public : structurer le discours et enrichir le projet CARMA

Le 1^{er} mars 2017, les candidatures retenues dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » sont annoncées. Certes, le projet CARMA ne fait pas partie des lauréats, mais l'équipe à l'origine de la candidature décide de faire vivre et fructifier le travail réalisé. Par ailleurs, le temps très court de l'appel à projets n'a permis que de faire naître une ébauche, à approfondir.

« Donc une fois qu'on a déposé ce premier dossier, on savait qu'il fallait qu'on continue, parce que, le dossier on en était pas satisfait euh... on s'était arrêté en cours, on s'était arrêté parce qu'il fallait rendre à un moment donné, on savait qu'il fallait qu'on continue. Ça a pris un petit peu de temps parce qu'on avait mis beaucoup d'énergie tout le monde était un peu fatigué je pense (rire). » (extrait entretien Florent)

Au printemps 2017, l'équipe commence à présenter le projet aux habitants du territoire, au cours d'ateliers organisés par le CPTG et le collectif « La Convergence », soutenus par des associations locales qui promeuvent la participation citoyenne aux projets urbains (associations Métropop! et APPUII). Cette dynamique se poursuit avec l'inscription du projet CARMA et sa nomination au « Prix Convergences 2017 ». Ce succès donne une nouvelle impulsion à l'équipe. Ce prix annuel, organisé par la plateforme éponyme²²⁸ (laquelle n'a rien à voir avec le collectif « La Convergence »), vise à promouvoir les initiatives répondant aux Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU en 2015 dans son « Agenda 2030 ». Le projet CARMA est nommé en lien avec l'ODD n°12 « Consommation et Production responsables ». Il s'agit d'un moment important dans la confrontation du projet à un public élargi, non familier des questions traitées et du vocabulaire commun aux professionnels de l'urbanisme. L'équipe CARMA intègre alors de nouveaux arrivants qui la renforcent dans la recherche du propos adéquat, en particulier Olivia, journaliste et enseignante déjà très engagée dans la stratégie de communication du CPTG. Elle est d'ailleurs chargée de rédiger le « pitch » de présentation de CARMA.

²²⁸ « Lancée en 2008, Convergences est une plateforme de réflexion, de mobilisation et de plaidoyer. Convergences promeut les Objectifs de développement durable (ODD) et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les changements climatiques dans les pays développés comme dans les pays en développement. Composée de plus de 200 organisations partenaires issues de tous les secteurs, l'Association agit pour susciter la réflexion et l'action, diffuser des bonnes pratiques et favoriser la co-construction de partenariats innovants à fort impact sociétal ». (<https://www.convergences.org/a-propos-de-convergences/convergences/>)

« Il y a eu Convergences, donc euh, ça nous a permis de structurer notre discours. Je pense que c'est là vraiment où on a réussi à aboutir quelque chose, c'était pas au moment où on a rendu [la réponse à l'APUI IMGP] mais c'était au moment de Convergences, on était obligé, on était contraint de présenter quelque chose de compréhensible. C'est une des grandes problématiques et je pense qu'on l'a encore aujourd'hui, de présenter le projet de façon claire, pour une personne qui n'est pas dans le milieu on a un discours totalement déconnecté d'une réalité tangible. » (extrait entretien Florent)

Ces efforts en direction du grand public pour faire connaître CARMA et ses propositions se poursuivent en 2017 et 2018, lors de plusieurs événements notables. Pendant la manifestation organisée le 8 octobre 2018 par le CPTG place de la République à Paris, un débat est organisé sur CARMA qui est alors présenté comme « le projet alternatif » à l'urbanisation du Triangle de Gonesse. Cette formule est utilisée également dans une tribune intitulée « *Contre la folie EuropaCity, cultiver le bien commun* », publiée par le journal Libération le 1^{er} décembre 2018. Quelques jours auparavant, Florent et Françoise présentent longuement le projet CARMA dans un entretien filmé mené par Jade Lindgaard pour le journal en ligne Médiapart. Enfin, début décembre 2018, c'est Niels qui présente CARMA à Paris, à l'occasion de la soirée de lancement d'un comité local de soutien à la lutte contre l'urbanisation du Triangle.

La multiplication de ces rencontres repose sur l'entregent des membres du collectif, dont beaucoup ont des accointances dans les milieux politiques, militants et parmi les médias. Ces différents événements publics ou médiatiques entraînent la création de supports de communication qui permettent aux membres de l'équipe de se relayer au gré des sollicitations, en tenant un discours commun. L'élaboration de ces supports repose sur les membres du collectif rompus à l'exercice ou à la maîtrise des outils graphiques. Ainsi, en 2017, Florent crée un diaporama pour les réunions publiques. En 2018, Christophe, architecte qui a rejoint le projet en même temps qu'Olivia, construit un site internet dédié au projet CARMA et Stéphanie (graphiste qui rejoint l'équipe à cette période) élabore une brochure de présentation synthétique.

4-3-Lobbying politique et institutionnel

Parallèlement à la publicisation du projet, l'équipe CARMA se lance dans des démarches de lobbying politique et institutionnel. Le projet élaboré dans le cadre de l'APUI est approfondi et retravaillé dans un nouveau dossier (cf. point n°4-5, ci-après) adressé au Ministre de l'Écologie Nicolas Hulot (lequel démissionnera quelques mois plus tard). Quelques soutiens politiques ont commencé à se constituer autour de la lutte menée par le CPTG et du projet CARMA. Ainsi, Clémentine Autain, députée de la 11e circonscription de Seine-Saint-Denis, organise une présentation du projet à quelques députés de l'Assemblée Nationale en décembre 2017. De la même manière, les réseaux de CARMA et du CPTG permettent de présenter le projet, en novembre 2018, au préfet à l'aménagement de l'Île-de-France ainsi qu'à la commission Environnement du Conseil régional. La réception du projet varie selon les positionnements et stratégies politiques des interlocuteurs entre rejet explicite, intérêt poli et demande d'échanges plus approfondis, mais la multiplication de ces rendez-vous, de même que les prises de position publiques contre EuropaCity de Nicolas Hulot, témoignent du fait que l'attention politique à la controverse s'accroît.

4-4-De l'agriculture à l'alimentation et de CARMA Gonesse à CARMA Pays de France, les changements d'échelle du projet

4-4-1-CARMA Gonesse – octobre 2017 :

Courant 2017, le collectif élabore une nouvelle version du projet CARMA. Le dossier qui résulte de ce travail s'appuie sur une équipe qui s'est enrichie de nouveaux arrivants tels qu'Olivia, mentionnée précédemment, qui apporte à l'appui de l'argumentaire, de nouvelles références de projets internationaux et Christophe, qui contribue à une analyse du territoire plus détaillée. Liliane, économiste dont nous avons déjà parlé ainsi que de ses analyses sur les enjeux d'activités et d'emplois, participe également très activement à l'élaboration du dossier. Il en résulte un document de 58 pages (contre 22 pages pour la candidature à l'APUI IMGP) finalisé en octobre 2017 et

intitulé : « *Projet CARMA Gonesse – Un projet phare de transition écologique* ». Plusieurs éléments ont évolué par rapport au projet élaboré dans le cadre de l'APUI.

En premier lieu, c'est désormais l'alimentation, dans sa dimension systémique, qui est placée au cœur de la philosophie du projet. Il s'agit d'enclencher la transition écologique du territoire à partir de la mise en place d'un « *cycle alimentaire sain et durable* ». Le programme s'organise selon quatre pôles et la démarche de Système Alimentaire Territorialisé (SAT) est précisée dans une fiche annexe qui résume plusieurs retours d'expériences effectués par le Commissariat général au développement durable.

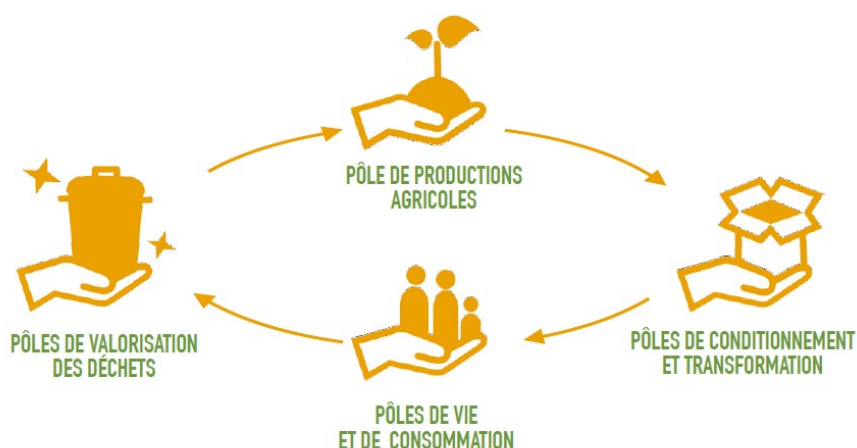


Figure 65: Philosophie et objectifs du projet – source *Projet Carma Gonesse – octobre 2017*

Le dossier présente par ailleurs un diagnostic plus détaillé du territoire : analyse morphologique des tissus urbains, de la desserte en transports, de l'environnement économique et d'emploi. Une cartographie dédiée est établie, ainsi qu'un argumentaire qui développe les réponses apportées par CARMA dans ces domaines. Face aux 8 000 emplois promis par EuropaCity (les estimations initiales de 11 800 emplois ont été revues à la baisse après le débat public), CARMA se justifie autrement : le collectif n'avance pas de chiffres mais propose une démarche de diversification de la palette des métiers du territoire grâce à l'apport du secteur agroalimentaire, permettant des créations nettes là où EuropaCity risque de générer une concurrence avec des activités déjà existantes, et donc des destructions d'emplois.

Le montage du projet a également été repensé. Le nouveau dossier présente l'état des connaissances sur le foncier agricole du Triangle de Gonesse, ainsi que les perspectives d'évolution. Puis, un argumentaire est établi à propos des documents d'urbanisme réglementaire. Il prône l'annulation de la révision du PLU de Gonesse. Enfin, le dossier

liste les études pré-opérationnelles à engager en vue de mettre en œuvre le projet CARMA (programmation détaillée, montage juridique et financier, étude d'impact, analyse des sols, etc.) et propose un échéancier ainsi qu'un dispositif de gouvernance (voir le schéma de principe ci-dessous).

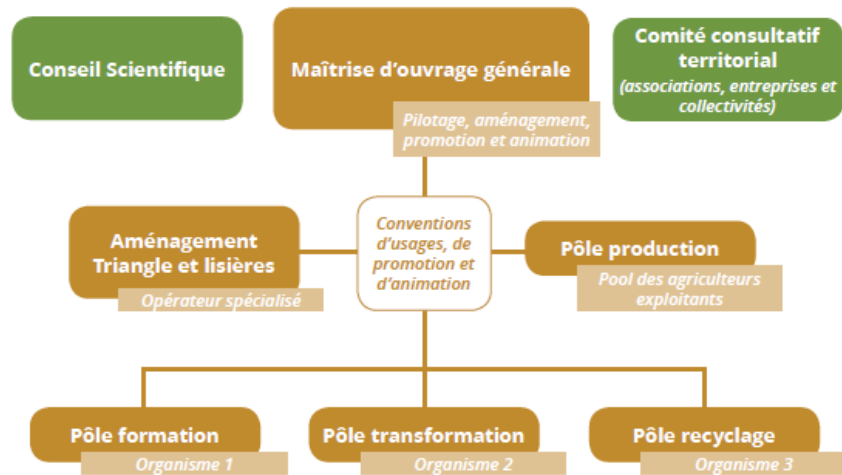


Figure 66: Gouvernance du projet – schéma de principe – source Projet Carma Gonesse – octobre 2017

Par ailleurs, de nouveaux éléments de programmation apparaissent et sont détaillés. Ainsi le collectif propose de créer un Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie²²⁹ (CRITT) dans le domaine de l'agroécologie, animé conjointement par des chercheurs et des praticiens. Les projets de méthanisation, évoqués dans la candidature IMGP, sont présentés et justifiés. Le dossier expose ainsi l'estimation chiffrée des apports que les déchets des populations limitrophes du Triangle pourraient générer en termes de biogaz mais aussi d'amendements organiques pour les terres agricoles. Les hypothèses de localisation des éléments de programme sont également précisées.

229 Organismes regroupant des acteurs locaux des mondes scientifique et opérationnel dans un domaine donné, dans un objectif d'innovation. Ils fournissent une expertise scientifique aux petites entreprises et, réciproquement, permettent de tester sur le terrain des concepts produits par des laboratoires de recherche.



Figure 67: Hypothèses de localisation du programme - source Projet Carma Gonesse – octobre 2017

Enfin, l'équipe CARMA réfléchit à l'échelle pertinente du projet. Cette réflexion avait déjà été amorcée par les propositions d'implantation multisite, puisque les programmes proposés dans le cadre de CARMA ont vocation à fonctionner en réseau, à l'échelle du territoire du Grand Roissy, mais aussi avec d'autres initiatives en Île-de-France. Se tisse ainsi un maillage sur le territoire qui incarne la notion d'étalement rural proposé dans le premier dossier. L'identification de ces projets franciliens s'ajoute aux références internationales (agriparks de Milan et Barcelone, stratégie alimentaire de Baltimore) renforçant ainsi la toile de fond idéologique du projet tout en démontrant son caractère réaliste et donc réalisable.

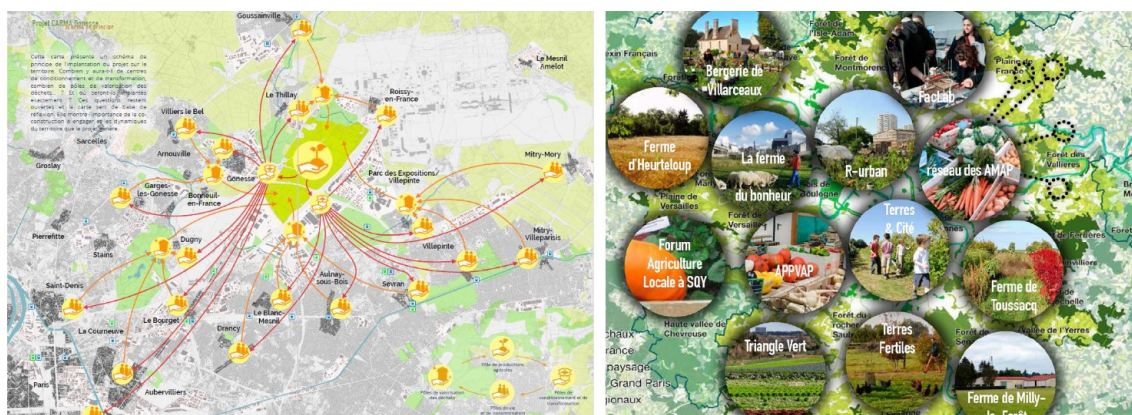


Figure 68: Maillage territorial et références en Île-de-France – source Projet Carma Gonesse – octobre 2017

Ainsi, le dossier produit en octobre 2017 s'inscrit dans la continuité du premier, présenté à l'APUI IMGP, tout en opérant un élargissement de la question agricole à la question alimentaire. L'approche multisite, qui articule les échelles pour ne pas urbaniser le Triangle, est toujours présente et prend une dimension plus importante par le fonctionnement en réseau proposé à l'échelle francilienne. Le jeu de négociation avec les logiques du projet urbain se poursuit : les argumentaires contre la pensée aménagiste représentée par le projet de ZAC sont étayés, tout en respectant le lexique et les catégories du projet urbain (diagnostic, programme, montage, planning, études pré-opérationnelles, références, etc.). L'équipe CARMA, en suivant des procédures classiques, entend répondre aux attentes des acteurs institutionnels que le projet est destiné à convaincre. Le dossier sera notamment adressé au Ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot.

4-4-2-CARMA Pays de France – juin 2018

La poursuite des réflexions sur le projet conduit l'équipe à élaborer, mi 2018, un troisième dossier centré non plus à l'échelle du Triangle de Gonesse et de ses alentours mais davantage à celle du « Pays de France ». Ce document, présenté comme un « *projet de territoire* », n'a pas de cible institutionnelle particulière, il sera mis en ligne sur le site de CARMA et permet de suivre le cheminement intellectuel du collectif. Il approfondit l'ambition, affirmée dans les dossiers précédents, d'articuler les échelles et de générer, à partir d'une évolution des pratiques agricoles sur le Triangle, une transformation plus large du territoire alentour. Jusqu'alors, les dossiers se référaient parfois au territoire de la communauté d'agglomération du Grand Roissy, parfois à celui de la Plaine de France. Le collectif CARMA prend ici ses distances avec ces délimitations et formule ses propositions à l'échelle du « Pays de France ».

« Le « Pays de France » est une région naturelle située dans la région administrative Île-de-France au Nord de Paris. C'est essentiellement une plaine limoneuse consacrée à la grande culture céréalière. La « Plaine de France » est une région administrative dont la partie méridionale est englobée dans la banlieue Nord de Paris et est fortement urbanisée : on y trouve également l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Le « Pays de France » correspond approximativement à l'Est du département du Val-

d'Oise, une partie de la Seine-Saint-Denis et la frange Nord-Ouest de la Seine-et-Marne » (Dossier CARMA Pays de France, juin 2018).

En choisissant le Pays de France, CARMA opère un repositionnement stratégique : le projet se distingue du périmètre de l'adversaire puisque la Plaine de France désigne le territoire d'intervention de Grand Paris Aménagement, aménageur de la ZAC. Unité paysagère et non administrative, le Pays de France renvoie à l'histoire agricole du territoire : « *notre première hypothèse est de définir un territoire cohérent dans ses données morphologiques et paysagères, proche des problématiques des terres de Gonesse* » (*ibid.*). Ce choix du Pays de France traduit également la logique multiscalaire et réticulaire du projet CARMA. La cartographie en témoigne : les découpages administratifs s'estompent au profit de la topographie.

En vert-jaune, les vallées de la Seine, de la Marne et de l'Oise, ainsi que quelques affluents... La couleur se rehausse vers le vert plus soutenu sur les plateaux; les hauteurs les plus prononcées sont représentées en brun.

Le triangle de Gonesse dont le contour est dessiné se situe au sud du plateau du «Pays de France», incliné en pente douce vers le Sud, et abritant une riche nappe phréatique qui alimente en eau les communes situées au Sud: le Blanc Mesnil, Aulnay sous bois, etc.



Figure 69: Carte et description topographique du Pays de France – Source CARMA Pays de France – juin 2018

Le projet « CARMA Pays de France » se situe donc à une autre échelle, il suit d'autres logiques et mobilise d'autres outils que ceux déployés dans le projet « CARMA Gonesse ». Néanmoins, il s'inscrit dans la même démarche de négociation entre alimentation et aménagement. Ainsi, le détour par la topographie, par cette unité historique et paysagère, permet de préciser le périmètre envisagé pour ce « projet de territoire ». Ce périmètre est présenté comme non figé, il vise à incarner le propos pour mieux le soumettre au débat public : « *Ce qui suit n'est qu'un canevas destiné à une démarche collaborative intéressant des acteurs publics, privés et les populations concernées* » (*ibid.*). Il définit un ensemble de communes et d'intercommunalités susceptibles de prendre part à ce projet, du fait de leur caractère commun « *d'espace d'intégration urbain-rural* ». La terminologie est significative, elle renvoie à une *fonction* – d'intégration – plus qu'à une simple *situation* d'interface.

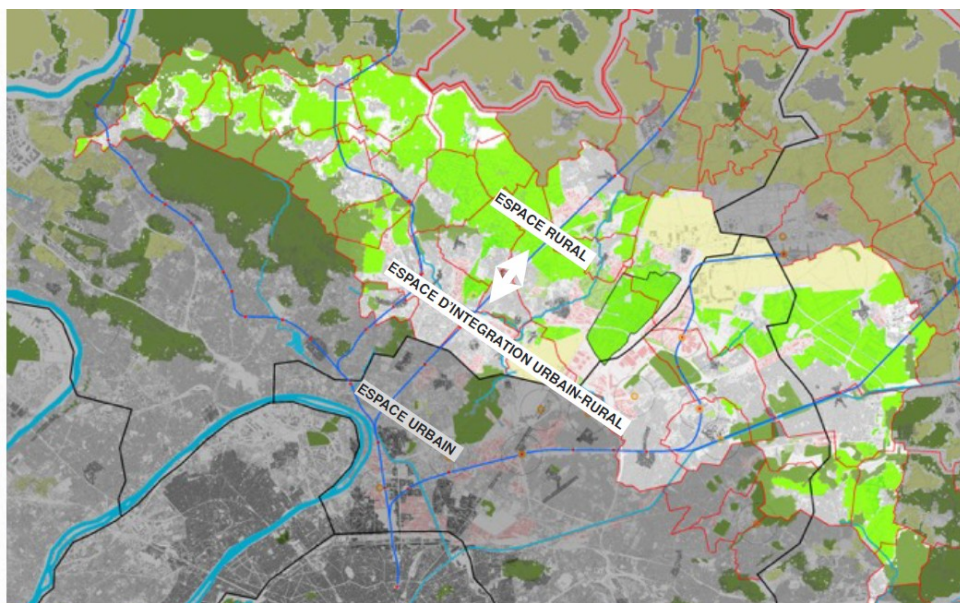


Figure 70: Espace d'intégration urbain-rural - Source CARMA Pays-de-France - juin 2018

Pour répondre à cette fonction, CARMA propose un certain nombre de principes d'aménagement communs, déclinés sous la forme d'une charte (cf. annexe n°5), qui là encore s'inspire d'outils d'aménagement existants (les chartes des Parcs Naturels Régionaux) mais en les appliquant de façon décalée dans un territoire fortement urbanisé.

Entremêlant enjeux agricoles, alimentaires et urbains, cette charte fait émerger des ambitions nouvelles pour le projet CARMA. Une dimension touristique s'affirme : face aux équipements de loisir proposés par EuropaCity, il s'agit de révéler le potentiel de transformation d'un territoire aujourd'hui dégradé, en s'inspirant des références internationales comme les agriparcs de Milan et Barcelone, tous deux situés à proximité d'aéroports, et qui sont à la fois des lieux de production agricole et d'écotourisme. Le projet insiste par ailleurs sur l'enjeu d'éducation et de formation professionnelle des habitants. Enfin, le principe de revitalisation des territoires résidentiels et d'activités fait l'objet de propositions concrètes telles que la restauration du patrimoine vernaculaire des centres-bourgs ou la promotion de biomatériaux tels que la terre crue, en lien avec une tradition de briqueteries. Ces orientations traduisent l'investissement particulier, pour l'élaboration du dossier, de Christophe, architecte qui s'efforce de prendre en compte l'architecture vernaculaire dans ses pratiques professionnelles.

Enfin, le ton du propos se fait plus radical quant au diagnostic de la situation :

« L'implantation originelle du projet CARMA sur le Triangle de Gonesse est essentielle et symbolique. Elle désigne l'urgence d'une prise de conscience collective : celle de l'étouffement d'une ville, de la faillite des modèles de développement urbains qui ont été suivis depuis des décennies, de la gabegie progressive des meilleurs espaces nourriciers, comme les terres fertiles alluvionnaires qui formaient la ceinture maraîchère au 19^e siècle. »

« [CARMA Pays de France] propose un modèle de développement différent, afin de répondre à deux questions majeures, aujourd'hui prégnantes : 1. Reconnaître que nous dépendons d'un climat fragile, de ressources naturelles limitées, et que notre survie est menacée. Au moment où se développe et se construit le « Grand Paris », le projet CARMA propose de nouveaux fondements qui rendront la ville effectivement durable. 2. Participer à redonner au Grand Paris une certaine autonomie alimentaire que la ville a dramatiquement perdue depuis le 19^e siècle, en développant une ceinture alimentaire autour d'elle, basée sur les principes de l'agriculture biologique et construite autour d'un cycle alimentaire sain et durable ; les consommateurs locaux attendent que les cantines et les commerces soient fournis en produits biologiques. »

Le projet Gonesse est ainsi décrit comme le ferment et la première graine d'une démarche de transformation plus large dont les principes se précisent.

4-5-Fin 2018 : Accueil de nouveaux militants - arrivée sur le terrain

Preuve que la publicisation croissante du projet porte ses fruits, c'est en décembre 2018 que j'intègre CARMA concomitamment à deux autres militants, Cécile et Manuel. Notre parcours met en évidence l'importance des réseaux professionnels de l'urbanisme dans la constitution du collectif. Cécile est architecte et enseignante. Très au fait de la controverse, elle anime un atelier d'étudiants en architecture qu'elle fait réfléchir sur l'avenir du Triangle de Gonesse. Elle s'est rapprochée de CARMA pour qu'ils puissent intégrer dans leurs réflexions les propositions du collectif. Manuel et moi entrons en

contact avec CARMA lors du même événement organisé mi-décembre par l'association Métropop'! et où sont présents des représentants du CPTG et de CARMA (Christophe). Manuel, ingénieur agronome fraîchement diplômé, porte un projet de création de ferme urbaine au sein du parc du Sausset, situé à proximité du Triangle de Gonesse. Sa présence à la rencontre s'inscrit tout naturellement dans son parcours. Pour ma part, deux camarades doctorants en urbanisme m'ont informée de l'événement et, sans connaître les actions de CARMA, je m'y rendais curieuse d'en apprendre davantage sur le CPTG. Au terme de cette rencontre, constatant notre intérêt, Christophe nous invite, Manuel et moi, à assister à la prochaine réunion du collectif CARMA, la semaine suivante.

Cette première réunion me permet de rencontrer plusieurs membres du collectif et de découvrir le panel des profils. Sont présents certains des fondateurs – Philippe (agronome), Françoise (administratrice de Terre de Liens), Niels (maître-composteur) – ainsi que des membres arrivés en 2017 et 2018 – Olivia (journaliste et enseignante, chargée de la communication du CPTG), Christophe (architecte), Stéphanie (graphiste). Cécile, Manuel et moi sommes accueillis à bras ouverts : le collectif se réjouit de l'arrivée de nouveaux sympathisants, le contact est chaleureux, le tutoiement de rigueur. L'intégration est sans doute facilitée par l'homogénéité sociologique du groupe et des nouveaux arrivants, qui partagent, outre un objectif militant, un habitus lié à des niveaux d'éducation et de qualification professionnelle communs. Par ailleurs, Cécile et Manuel portent des projets susceptibles de contribuer directement aux objectifs de CARMA.

Pour ma part, je me présente comme doctorante et ancienne professionnelle de l'aménagement, intéressée par le collectif et désireuse d'en apprendre davantage pour, éventuellement, y prendre part. À ce moment-là, je ne considère pas encore CARMA comme un terrain de recherche potentiel. Le collectif nous accorde tout de suite sa confiance : tous les sujets, y compris les comptes-rendus des rendez-vous politiques et institutionnels, sont abordés en notre présence. Ce premier contact constitue une plongée directe dans le quotidien du travail militant, sans présentation préalable de l'ensemble du projet et de son historique. Je mesure d'emblée le volume du travail, de l'énergie et du temps que chacun consacre au projet, et les difficultés rencontrées pour répondre à de nouvelles sollicitations qui mériteraient que l'on s'y attarde. Par exemple, Niels a été contacté par une députée membre d'un groupe dissident de la majorité, qui souhaiterait obtenir des précisions sur les objectifs en matière de formation et d'éducation. Une réponse pourrait permettre à CARMA d'élargir ses alliances politiques, mais personne au

sein du collectif ne peut trouver le temps de répondre à cette demande. Pour ma part, je sens une forte sollicitation et suis mise à contribution d'emblée : on m'invite à participer à la réponse à un appel à projets lancé par la Ville de Paris, on projette de nous confier, avec Manuel, la réponse à un futur appel à projets de l'ADEME sur les déchets, etc. Je temporise mais décide de participer aux réunions (mensuelles à bimensuelles) de l'équipe et de me familiariser avec le projet en consultant les documents disponibles sur le site internet.

4-6-Février 2019 : création de l'association CARMA

L'idée de transformer CARMA, collectif informel, en une association loi 1901, est avancée par Yves. Elle répond à la préoccupation de doter la structure de ressources, après deux années d'intense travail bénévole et dans la perspective d'un accroissement et d'une démultiplication des tâches. Si certains membres du collectif expriment des réserves, notamment Françoise qui alerte sur le risque de luttes de pouvoir, la possibilité d'obtenir des financements emporte la décision et la présidence est confiée, dans le consensus, à Yves.

Le compte-rendu de l'assemblée générale constitutive de l'association explicite ces motivations :

« Le travail fait depuis deux ans est totalement bénévole par tout le monde et sans structure informelle. Aujourd'hui on se dit que CARMA pourrait être plus visible et devenir l'interlocuteur de collectivités. Il pourra être plus structuré et rechercher des financements pour être plus productif. Et pour cela on ne peut pas être juste bénévole. On a pensé aux personnes physiques, mais aussi aux personnes morales qui puissent soutenir notre activité et donner de la crédibilité par rapport aux institutions autour de nous ».

En effet, l'association intègre à la fois des adhérents individuels et des organisations. Parmi celles élues au conseil d'administration, on retrouve des associations présentes dès le groupement constitué pour l'appel à projets urbains innovants « Inventer la métropole du Grand Paris » ou au sein du CPTG : réseau des AMAP d'Île-de-France, Confédération

des commerçants de France, Biocoop, France Nature Environnement Île-de-France ainsi que « Nous Gonessiens », une association portée par des étudiants gonessiens opposés à la politique d'urbanisation du maire.

Le positionnement de l'association CARMA, précisé dans ses statuts qui ne font pas spécifiquement référence au Triangle de Gonesse, traduit l'ambition générale de l'association de constituer des « *alter-territoires* » (Ségas, 2020).

« L'association a pour objet la création en Île-de-France d'espaces supports de développements de modes de vie résilients, s'appuyant sur des ressources préservées, notamment les espaces naturels, agricoles et forestiers, des productions locales, des circuits courts de distribution, et le zéro déchet ; ces espaces doivent contribuer à des équilibres environnementaux de long terme, reconstruisant le lien entre agriculture et alimentation, entre production, distribution, consommation et recyclage. »

Le projet global du Groupement CARMA consiste en une application effective sur des territoires d'objectifs concourant à une transition écologique tels que : la valorisation des interfaces urbain-rural, le gouvernement citoyen des Communs, la promotion de l'économie circulaire, le développement de l'agroécologie dans la perspective d'une alimentation durable.

Le Groupement CARMA se doit d'impulser les programmes concernés, par des démarches d'études, d'échanges, d'information, d'animation et de promotion, de préfiguration, mais n'a aucune vocation opérationnelle directe ».

Au cours de l'assemblée générale constitutive, Yves présente également les perspectives pour l'année 2019, selon trois axes qui formalisent les démarches déjà engagées depuis deux ans et témoignent des proximités idéologiques de CARMA.

« 1er axe : Poursuite de la communication sur le projet CARMA et de l'appui à apporter au combat contre EuropaCity et l'actuelle ZAC.

2ème axe : études pré-opérationnelles et de préfiguration.

3ème axe : partenariats : nous devons nous inscrire dans des mouvements en cours concernant la transition écologique (Transition France, Pacte pour une transition citoyenne, Changer de Cap, Youth for Climate, etc.) / Contacts à développer auprès du monde économique et financier; « sans perdre notre âme ». »

La question des moyens de l'action apparaît prégnante :

« Naturellement, tous les projets et toutes les propositions doivent être passés au crible de deux filtres :

- *Y a-t-il suffisamment de compétences pour les mener à bien ?*
- *Si cela nécessite des financements, peut-on identifier qui pourrait nous aider ? »*

Fin février, c'est donc l'association CARMA fraîchement constituée qui prend la parole aux côtés du CPTG pour présenter la mobilisation et le projet au cours d'une « rencontre citoyenne » organisée dans une salle du 11^e arrondissement de Paris, face à une foule inattendue de 1 300 spectateurs. Ce succès public et médiatique, auquel j'assiste depuis la salle, est en partie dû à la présence de personnalités venues exprimer leur soutien : la documentariste Marie-Monique Robin, le paysagiste Gilles Clément, l'agronome Marc Dufumier, les politiques écologistes Delphine Batho, Corinne Lepage, Clémentine Autain et Julien Bayou, etc. Il suscite l'espoir chez les opposants qui constatent l'écho grandissant de leur mobilisation dans la population.

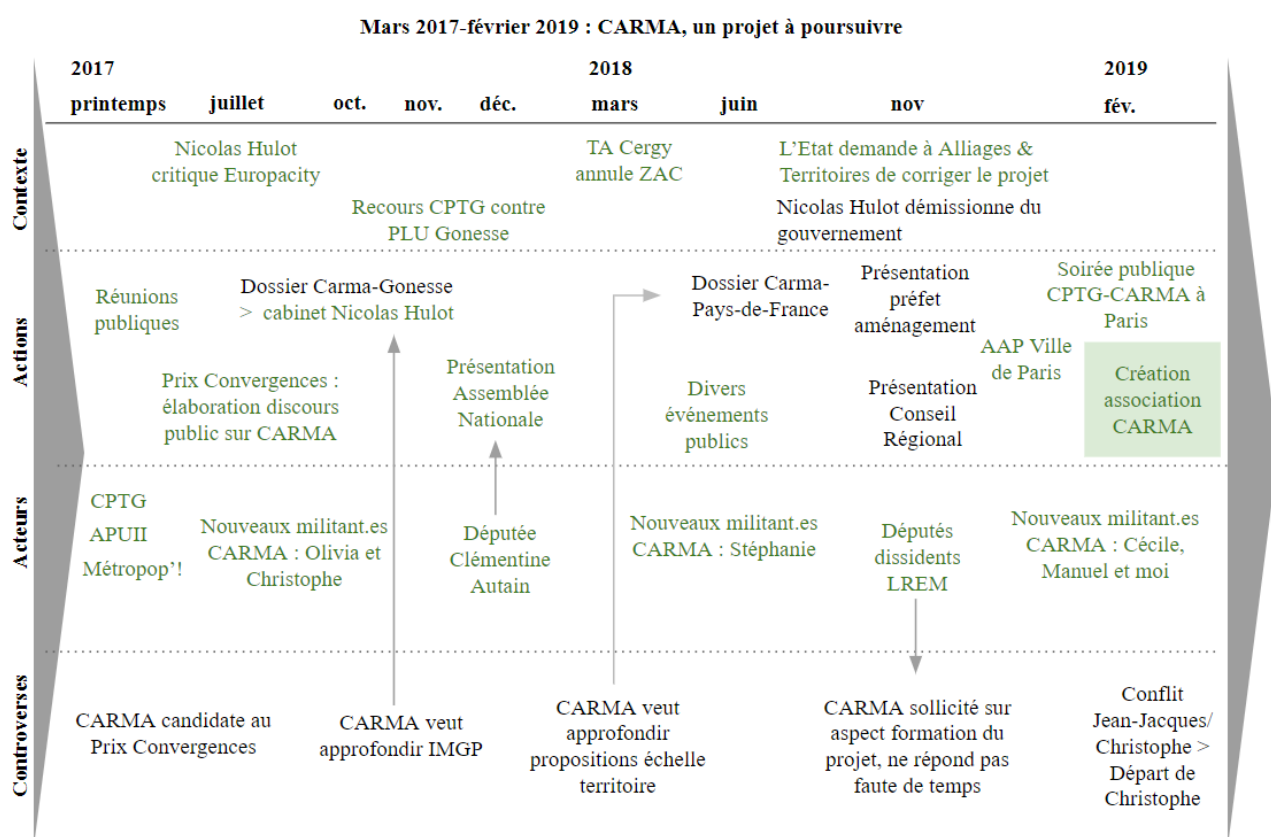


Figure 71: 2017-2019 : approfondissement du projet et premières alliances – réalisation personnelle

5) De la création de l'association (février 2019) à l'abandon d'EuropaCity (novembre 2019) : CARMA en quête « d'opérationnalité » du projet et de moyens pour le collectif

La création de l'association CARMA en février 2019 atteste du parcours d'un collectif constitué autour d'une opportunité particulière, la réponse à un appel à projets innovants, et qui cherche ensuite à développer et à pérenniser son action. Lors de sa première année, l'association développe une activité intense : réponse à de multiples appels à projets, recrutement d'une stagiaire, organisation d'un séminaire, participation à de multiples événements aux côtés du CPTG, etc. Dans un contexte où le soutien de l'État à EuropaCity vacille peu à peu, jusqu'à l'abandon du projet en novembre 2019, la recherche d'opérationnalité du projet CARMA constitue le principal souci du collectif, elle avance par tâtonnements, dans de multiples directions et portée par des ambitions qui entrent régulièrement en tension avec les moyens limités de l'association.

5-1-La controverse entre février et novembre 2019 : quelques points de repère

Dès 2017, Nicolas Hulot, alors Ministre de la Transition écologique, avait remis en question le soutien de l'État au projet EuropaCity. Après sa démission du gouvernement, à l'été 2018, la brèche s'avère d'autant plus difficile à colmater que l'atmosphère de luttes sociales, marquée par le mouvement des Gilets jaunes, fait craindre un nouveau Notre-Dame-des-Landes. Dans ce contexte, le gouvernement tente de rendre plus écologiste son discours, en créant un Conseil de défense écologique (en avril 2019) puis en lançant, en octobre 2019, une Convention citoyenne sur le climat. De nouvelles voix s'élèvent pour critiquer EuropaCity, telle que celle d'Anne Hidalgo, maire de Paris, en avril 2019. En septembre de cette même année, le Premier ministre Edouard Philippe commande un avis sur EuropaCity à Elisabeth Borne, nouvellement nommée ministre de la Transition écologique. Des rumeurs d'abandon du projet commencent à circuler, conduisant ses partisans, rassemblés sous le nom du « collectif des vrais gens », à manifester et amenant le maître d'ouvrage, Alliages & Territoires, à proposer une

révision drastique de son programme (division par trois des surfaces commerciales, suppression du parc des neiges...). Malgré tous ces efforts, le 7 novembre 2019, Emmanuel Macron annonce officiellement l'annulation du projet EuropaCity et le lancement d'une mission d'évaluation du projet d'urbanisation du Triangle de Gonesse, confiée à un haut fonctionnaire, Francis Rol-Tanguy.

Dans l'ombre de la saga EuropaCity, la controverse sur le projet d'urbanisation du Triangle se poursuit. En juillet 2019, la cour administrative d'appel de Versailles rétablit la ZAC qui avait été annulée par le tribunal administratif, portant un coup aux opposants. Ces derniers obtiennent en revanche gain de cause sur l'annulation du PLU de Gonesse. Malgré l'appel de la municipalité, l'avancement de la ZAC est, de fait, gelé. La gare du Grand Paris Express est le seul projet dont le processus se poursuit sans heurts. Elle concentre alors les efforts du CPTG qui pose des recours en justice, organise des blocages des travaux préparatoires et en fait l'enjeu principal d'une marche qui se déroule sur deux jours, de Gonesse à Matignon, début octobre 2019. En novembre, le tribunal administratif de Montreuil suspend le chantier pendant un an. C'est une nouvelle victoire pour le CPTG.



Figure 72: Points de repère sur la controverse entre février et novembre 2019 – réalisation personnelle

5-2-CARMA, « bureau d'études militant »

Espérée par les opposants, l'annulation du PLU de Gonesse, en mars 2019, vient s'ajouter au succès de la réunion publique, organisée en février à Paris, pour apporter de l'enthousiasme aux membres de CARMA. Yves établit alors une stratégie ainsi qu'un « programme de travail technique » pour l'année 2019. La stratégie reprend les axes définis lors de l'assemblée constitutive de l'association, en y ajoutant plus explicitement un objectif d'ancrage territorial, qui doit être facilité par l'action de l'association locale de jeunes gonessiens engagés dans CARMA depuis quelques mois.

« 1- STRATÉGIE CARMA (suite annulation PLU)

Sans se substituer au CPTG, mais en coordination avec lui, CARMA devra :

- S'ancrer davantage sur le terrain : Professeurs de lycée, associations locales, réunions publiques, présence sur les marchés ou devant des hypers, débats locaux sur les centres-villes, quartiers populaires... [L'association gonessienne] fera des propositions à ce sujet.*
- Poursuivre ses contacts politiques et stratégiques : Conseil Régional, Chambre d'Agriculture, Collectivités 93 et 94...*
- Mieux structurer ses réseaux de partenariat autour de 3 axes : Les universités, les organismes de recherche et professionnels, les réseaux citoyens sur la transition écologique.*
- Organiser pour des institutionnels des voyages d'études si financements obtenus. Dans l'immédiat, on peut organiser un déplacement à l'Agrocité de Gennevilliers ».*

Le programme technique de travail, qui se met en œuvre au printemps 2019, se compose principalement de réponses à différents appels à projets et de démarches de recherches de financement. Yves se charge plus spécifiquement de solliciter des financements auprès du club PROSPER composé de différents acteurs associatifs et financiers²³⁰, dédié à des projets favorisant la transition écologique. Il initie également une campagne de financement participatif sur la plateforme en ligne Zeste. C'est aussi

²³⁰ Le groupe SOS, le Crédit Mutuel, la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts), le Crédit Coopératif, la société de gestion Planetic, Blue Bees et WiSEED, plateformes de financement participatif en dons, prêts et investissements.

sous son impulsion que les membres de l'équipe se répartissent le travail de réponse aux appels à projets, qui visent à approfondir différents aspects comme l'économie circulaire, la mobilisation citoyenne, la problématique foncière. Ainsi, Philippe, Niels et Manuel répondent à un appel de la fondation Carasso²³¹ dédié à la gestion des déchets, dans le but d'obtenir des financements pour approfondir et tester les solutions envisagées comme le compostage et la méthanisation. De mon côté, je m'engage plus concrètement dans le travail militant en me chargeant de répondre à un appel à projets de recherche-action lancé par la Fondation de France²³². L'objectif est d'obtenir du soutien pour travailler sur la mobilisation des habitants du territoire vis-à-vis de projets de transition écologique tels que CARMA. Enfin, la candidature à un appel à projets de la Ville de Paris, portée par Niels, qui est retenue début 2019, permet de financer le stage d'une étudiante en agronomie qui effectue une enquête auprès des agriculteurs du Triangle pour tenter de clarifier la situation foncière et les perspectives de chacun.

L'organisation de ce travail militant présente de nombreuses similitudes avec celle du travail en bureau d'études : une équipe se répartit des tâches équivalentes à celles de « chargés de projets » (chercher des partenaires, rédiger une candidature, etc.), encadrée par un président d'association qui remplit la fonction de direction (établissement d'une stratégie et d'un programme de travail, recherche de financements et d'appels à projets, proposition et sollicitation des membres de l'équipe, etc.). L'association décide par ailleurs de recruter une stagiaire, Eva, qui, aux côtés d'Yves, coordonne le travail de l'équipe, anime les réunions, suit l'avancement des différents dossiers et contribue à la communication de CARMA sur les réseaux sociaux.

Cette organisation du travail n'est pas explicitement planifiée ni réfléchi au sein de l'équipe. Elle prolonge et accentue le fonctionnement du collectif qui s'est spontanément mis en place dès fin 2016 lors de l'APUI « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Elle est acceptée par l'équipe, notamment grâce à l'énergie et au temps déployés par Yves, qui absorbe la plus grande charge de travail. Ainsi, à l'objectif d'opérationnalité du projet CARMA répond un ensemble de démarches qui visent à obtenir des moyens d'approfondir certaines dimensions techniques ou organisationnelles du projet. À l'instar de la figure de l'expert-militant, mais à l'échelle du collectif, le fonctionnement que je qualifie de « bureau d'études militant » recourt aux compétences professionnelles des membres, qui ont l'expérience des appels à projets et les connaissances (ou du moins la

231 <https://www.fondationcarasso.org/>

232 <https://www.fondationdefrance.org/fr/>

capacité de les acquérir très rapidement) leur permettant de constituer des candidatures sur les différentes thématiques.

Dans le même temps, la dimension militante de ce « bureau d'études » transparait à travers les canaux de financement recherchés (club de financeurs axés sur l'écologie, fondations) : il s'agit de trouver des acteurs qui acceptent de financer ou de soutenir des propositions en marge des pratiques existantes et qui portent une ambition transformatrice. À ce titre, les alliances avec le monde de la recherche et des études sont également une caractéristique du travail de CARMA dans cette période. Par exemple, l'étudiante agronome qui réalise le diagnostic du foncier agricole est co-encadrée par AgroParisTech et Paris 8. De même, l'appel à projets déposé auprès de la Fondation de France est porté par un collectif de chercheurs indépendants, l'atelier PPLV, et compte, parmi les partenaires impliqués, l'Agence Régionale de Biodiversité d'Île-de-France. Par ailleurs, contrairement à un classique bureau d'études, la rentabilité économique est secondaire. Les moyens recherchés ont d'abord vocation à permettre de faire avancer le projet CARMA, les appels à projets sont donc sélectionnés en rapport avec les questionnements de l'équipe. L'objectif n'est pas de capter un maximum de missions, pour payer des salaires et des frais de structure, mais de faire converger opportunités extérieures et besoins du projet.

Pour autant, la recherche de rentabilité n'est pas totalement absente : on l'a vu, la charge de travail est importante et entièrement bénévole, à l'exception d'un stage de quelques mois qui s'est révélé capital pour la coordination de l'équipe. Chacune et chacun s'engage à la hauteur de ses disponibilités, lesquelles varient au fil des semaines et sont sans cesse réévaluées au sein même du collectif sous l'effet de sollicitations multiples (participation à tel événement, contribution à tel dossier). La dynamique qui en résulte demeure celle d'un bricolage certes pointu et ambitieux, mais toujours réalisé avec les moyens du bord. L'association souhaiterait pouvoir pérenniser au moins un poste salarié, à la fois par souci d'efficacité du travail interne, pour soulager les militants bénévoles mais aussi par cohérence politique. En effet CARMA veut faire la preuve que la reterritorialisation alimentaire, et plus largement la transition écologique, représentent des gisements d'emplois d'avenir. Yves affirme régulièrement son souhait que le projet soit aussi l'opportunité pour les militants de développer leurs propres activités, que l'équipe CARMA se « professionnalise » à mesure que le projet s'opérationnalise.

5-3-Accroître la visibilité et le réseau de CARMA

Faire connaître le projet CARMA demeure également l'une des grandes préoccupations du collectif. L'objectif est de faire du projet une alternative crédible et identifiée, aux yeux du public et des acteurs institutionnels, à l'urbanisation du Triangle de Gonesse. L'association CARMA poursuit donc sa participation aux événements organisés par le CPTG. Un stand dédié est créé lors de la Fête des Terres de Gonesse qui se tient sur le Triangle au printemps 2019. Les membres de l'association dont plusieurs, rappelons-le, sont également actifs au sein du CPTG, participent à la marche de Gonesse à Matignon avec une banderole CARMA. Une tribune spécifiquement consacrée au projet est publiée dans Libération début juillet 2019. L'association est de plus en plus sollicitée pour présenter le projet lors d'événements organisés par des acteurs alliés. Au cours des réunions de l'équipe, les militants se répartissent la participation à de nombreux événements : réponse à des sollicitations, mais aussi inscription spontanée à des manifestations susceptibles d'enrichir le travail sur le projet ou le réseau d'alliances et de partenariats.

NOM	Contenu	Date/ Lieu
Agence Régionale de la Biodiversité	Réunion technique	26 Avril 10h IAU
Sciences po ITNumérique	Restitution Croissance économique, développement urbain et limites écologiques sont-ils compatibles ? autour du projet d'EUROPA CITY.	23 avril 19h Point Éphémère
ATTAC Paris centre	Présentation CARMA	5 octobre
Séminaire LAVUE	Les nouveaux modèles socio-économiques d'aménagement. Séminaire de recherche	24 mai 9h30 MSH 75
CERAS- UNESCO	L'avenir du travail dans la transition écologique.	20-22 mai
France Nature Environnement réseau énergie	Moment d'échange spécifiquement dédié aux associations du mouvement FNE	27 Mai AM
ECO Festival Cergy-Pontoise	La présence est souhaitée le samedi 1er juin avec intervention et tenue d'un stand dans les jardins de la préfecture	1 ^{er} Juin
Grand Paris circulaire	Exposé si partenariat MGP	3 octobre
Forum CONVERGENCES	Demande participation à faire sur métiers	5-6 Septembre palais Brongniart
Promenade à Groslay	Animation urbaine	22 juin
Le Goût du paysage	Réseau « Ville, Territoire, Paysage » ; biennale 2019	26 juin

Tableau 9: Exemple de tableau des événements de l'équipe CARMA (avril 2019)

5-4-Mai-juin 2019 : l'État s'intéresse au projet CARMA

Le travail de lobbying auprès des pouvoirs publics conduit, en mai 2019, le cabinet de Brune Poirson, alors secrétaire d'état à la Transition écologique, à demander à l'association de produire un dossier concernant le budget du projet CARMA, à l'attention du cabinet du Premier ministre Édouard Philippe. Cette demande est reçue par l'association comme une demande de preuve de la faisabilité des propositions formulées à l'échelle du Triangle de Gonesse, ainsi que de crédibilité de CARMA en tant que porteur d'un projet de ce type (« *Ce dossier nous est demandé pour apprécier notre capacité à mener à bien le projet* », est-il indiqué au début du document). Il s'agit de faire la preuve que l'association est capable de concrétiser ses intentions, en précisant et en chiffrant le programme proposé à l'échelle du Triangle. Une petite équipe de quatre à cinq personnes (Yves, Niels, Philippe, Manuel ainsi qu'Arnaud, architecte proche d'Yves) s'investit dans la rédaction de ce dossier qui est envoyé un mois plus tard.

Sur le fond, l'exercice est difficile à double titre. D'une part, CARMA n'a pas les compétences ni le temps pour établir un chiffrage précis de chacun des éléments de programme proposés (ferme-pilote, locaux de conservation et de transformation, forum du bien vivre, CRITT, etc.). D'autre part, cette logique de chiffrage, habituelle dans tout projet urbain, va à l'encontre des intentions de CARMA, qui ne propose pas une programmation détaillée avec des sites d'implantation identifiés, un dimensionnement, un montage économique correspondant, mais des propositions de programme à débattre et dont les acteurs locaux pourront se saisir. On se trouve au cœur de la complexité de l'opérationnalité d'un projet qui, à ce stade, cherche encore les conditions de l'approfondissement de ses propositions et qui entend, par ailleurs, privilégier des espaces d'expérimentation de modèles économiques et juridiques hétérodoxes, plutôt que de s'insérer dans les montages budgétaires classiques de l'aménagement.

Le document en témoigne à travers des mises en garde et précisions quant à la démarche.

« Notre conception même des projets de transition écologique ne repose pas sur des processus classiques d'aménagement, en particulier sur les temporalités et les périmètres, sur des critères traditionnels financiers d'évaluation de projets, ainsi que sur des montages financiers utilisés par

des aménageurs publics et privés. Il faut bien comprendre que, pour nous, c'est l'animation générale du projet, les satisfactions et le bien-être qu'il apporte aux acteurs du territoire, sa capacité à nourrir des réseaux de coopération, qui en constituent des marqueurs de réussite davantage qu'un taux de rendement du capital investi. Ce qui ne nous dispense pas d'une volonté de rigueur dans tous les éléments de la conduite du projet. »

« L'équipe technique de l'association CARMA est composée de professionnels et de chercheurs intervenant à titre bénévole, ayant tous leurs obligations par ailleurs. L'association ne dispose d'aucun moyen financier. Mais elle dispose de soutiens et de relais chez des sympathisants dont certains ont largement contribué à la réalisation du dossier. On comprendra alors qu'on ne saurait confondre ce dossier avec celui que serait à même de produire un bureau d'études spécialisé. Et tout particulièrement en matière de chiffrage financier, alors que les études pré-opérationnelles prévues n'ont pas encore été faites. »

Néanmoins, ces précautions prises, l'équipe s'efforce de répondre à la demande. Les éléments de programme sont précisés. A titre d'exemple, le « Forum du bien vivre » est conçu comme un bâtiment de 400 m² environ, incluant une cantine, un espace-cuisine, un espace-recyclage et un espace éducatif. L'ensemble est estimé à 173 000 € d'investissement. Un échéancier prévisionnel de l'ensemble du projet envisagé sur le Triangle est également élaboré.

5-5-Concrétiser l'utopie : le séminaire de Villarceaux, octobre 2019

La tension permanente entre le caractère utopique et le caractère opérationnel du projet CARMA se mesure également à travers l'organisation d'un séminaire intitulé « *Co-construction d'un nouveau référentiel pour les projets territoriaux intégrés de transition écologique* ». Cette démarche est, elle aussi, à l'initiative d'Yves, qui souhaite approfondir les évolutions que requiert le projet CARMA par rapport aux montages économiques de projets urbains classiques. Au fil des échanges avec de potentiels intervenants, chercheurs et acteurs mobilisés via les réseaux de CARMA, le séminaire

acquiert une dimension plus large et une ambition plus générale. Il s'agit de réfléchir aux conditions (sociales, politiques, juridiques, économiques, idéelles) propices à l'épanouissement de « *projets territoriaux intégrés* » de transition écologique (c'est-à-dire porteurs de multiples thématiques et concernant de multiples acteurs). Organisé et animé par CARMA, ce séminaire est financé par la fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme²³³, qui accueille les participants pendant deux jours, les 2 et 3 octobre 2019, à la Bergerie de Villarceaux²³⁴, écosite localisé dans le Parc naturel régional du Vexin.

Pour CARMA, les membres présents sont Yves, Françoise, Florent, Niels, Olivia et moi. Les autres participants et intervenants, au nombre de seize, sont présents à titre personnel, afin de ne pas engager les organisations auxquelles ils et elles appartiennent dans la controverse sur l'urbanisation du Triangle de Gonesse. La liste qui suit rend compte des profils des participants en préservant leur anonymat. Elle révèle les hybridations caractéristiques de CARMA, entre champs de compétences (urbanisme et aménagement, agronomie, sociologie, économie et finance) comme entre sphères d'acteurs (recherche, prospective, militantisme, mondes opérationnel, politique, de l'entreprise).

Chercheuses et chercheurs :

Un·e chercheur·se en agronomie

Un·e sociologue spécialiste de l'agriculture

Membres de laboratoires d'idées et activistes :

Un·e sociologue membre d'un laboratoire d'idées sur l'écologie

Un·e journaliste membre d'un laboratoire d'idées sur l'Anthropocène

Deux membres d'un laboratoire d'idées sur l'économie sociale et solidaire

Un·e philosophe et essayiste membre de différents mouvements altermondialistes

Un·e activiste membre du Mouvement Villes en transition Île-de-France

Professionnels de champ de l'urbanisme et de l'aménagement :

Un·e professionnel·le de l'aménagement, membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable

Deux architectes-urbanistes, à la fois chercheur·es et praticien·nes

Un·e juriste et politologue, consultant·e en urbanisme

Professionnels du champ de l'économie sociale et solidaire et de la finance :

Un·e ingénieur·e spécialiste de finance durable

Un·e dirigeant·e d'entreprise de l'économie sociale et solidaire

Élus et personnels politiques :

Un·e ancien·ne maire d'une commune d'Île-de-France, conseiller·ère métropolitain·e à la MGP

Un·e urbaniste et philosophe, membre du cabinet d'un·e élu·e francilien·ne

233 <https://www.fph.ch/>

234 <http://www.bergerie-villarceaux.org/>

Le programme du séminaire se compose de quatre thématiques. Dans un premier temps, on s'interroge sur les caractéristiques d'un projet territorial intégré de transition écologique, à partir d'une intervention qui recense différents projets étudiés dans le cadre d'un laboratoire d'idées sur l'économie sociale et solidaire. Ensuite, les échanges portent sur l'adhésion et l'implication des milieux locaux concernés et les résistances du monde politique, à travers, d'une part, une intervention relative à plusieurs mouvements citoyens de lutte contre des projets de grandes infrastructures et, d'autre part, la présentation de démarches participatives autour de l'architecture vernaculaire.

La troisième partie du séminaire est consacrée aux références et aux concepts susceptibles de sous-tendre des projets de transition écologique. Sont ainsi discutés le concept de biorégion, la possible transposition de la notion de restauration écologique au champ de l'urbanisme ou encore les interdépendances villes-campagnes étudiées à une micro-échelle géographique. Enfin, deux interventions portent sur les modèles économiques et les montages financiers : la nécessaire remise en question des modèles comptables, l'intérêt de la finance coopérative et des banques locales, ou encore le contexte favorable aux emprunts pour les acteurs de l'ESS, sont ainsi évoqués.

Ce séminaire constitue un moment important pour CARMA à la fois au plan des réflexions et au plan de la mobilisation. Il réunit un ensemble d'alliés, rendant ainsi visible la progression des soutiens au projet et sa reconnaissance par des acteurs issus de différentes sphères et porteurs de différentes compétences. L'émulation intellectuelle générée donne également matière à penser concernant le projet. L'équipe retient notamment l'importance de trouver rapidement un site pour commencer d'ores et déjà à mettre en œuvre les propositions de CARMA, même s'il doit se situer hors du Triangle. Il s'agirait ainsi de faire la démonstration auprès des acteurs institutionnels que la demande en matière de reterritorialisation alimentaire existe bel et bien, mais aussi de montrer aux yeux du grand public comment peut s'incarner concrètement ce récit d'un avenir désirable.

5-6-Fin 2019 : un bilan en demi-teinte

Si la réussite du séminaire de Villarceaux, soutenu par une fondation et animé par un ensemble d'intervenants extérieurs, témoigne d'une dynamique positive pour le projet CARMA, elle demeure relativement isolée en cette fin 2019. Les différentes candidatures déposées au printemps dans le cadre d'appels d'offre et de demandes de financements ont toutes reçues des réponses négatives. La campagne de financement participative, ambitieuse, n'a atteint que la moitié des objectifs visés. Le stage d'Eva, qui avait permis de fluidifier les échanges, de faire circuler les informations au sein de l'équipe et de répondre aux demandes de nouvelles adhésions, s'est terminé à l'automne et les finances de l'association ne permettent pas d'envisager une autre embauche. Les liens avec le CPTG se sont distendus pendant ces mois de travail intenses et CARMA fait face à des critiques sur son manque d'ancrage local et de résultats concrets.

En effet, le soutien espéré de la Fondation de France pour accentuer la mobilisation en faveur du projet CARMA sur le terrain ne s'est pas concrétisé et Stéphanie, qui avait proposé d'effectuer un travail de recensement des acteurs et initiatives locales, s'est retrouvée seule face à une tâche impossible. L'association « Nous Gonessiens », dont le collectif espérait qu'elle favorise le lien avec les habitants, s'est quant à elle mise progressivement en retrait pour porter un candidat d'opposition aux élections municipales. Concentrés sur la recherche de moyens et confrontés au relatif insuccès de leurs efforts, les membres de CARMA ne peuvent que constater la lenteur des avancées du projet. Par ailleurs, fin août CARMA reçoit un courrier du cabinet du Premier ministre l'informant que ce dernier a pris connaissance du dossier remis fin juin et qu'il a été transmis pour examen au préfet de région, laissant CARMA dans l'expectative.

L'équipe reste néanmoins soudée et trouve des sources d'optimisme dans l'accroissement du nombre de sympathisants qui viennent se renseigner sur le projet ou adhérer à l'association, ainsi que dans les partenariats noués au fil des divers appels à projets et événements. Ainsi, par l'intermédiaire de l'un·e des participant·e·s au séminaire de Villarceaux, deux étudiant·e·s en économie se rapprochent de CARMA et proposent de travailler plus spécifiquement sur le montage juridique et financier du projet. Par ailleurs, bien qu'inaboutis, les échanges avec les cabinets de Brune Poirson et d'Édouard Philippe apparaissent comme une avancée significative dans l'identification

du projet CARMA par les pouvoirs publics. L'annonce de l'abandon d'EuropaCity apporte début novembre un regain d'enthousiasme, d'autant que la mission d'évaluation du projet d'urbanisation du Triangle, confiée par le Président de la République au haut fonctionnaire Francis Rol-Tanguy, apparaît comme une nouvelle opportunité de faire reconnaître le projet.

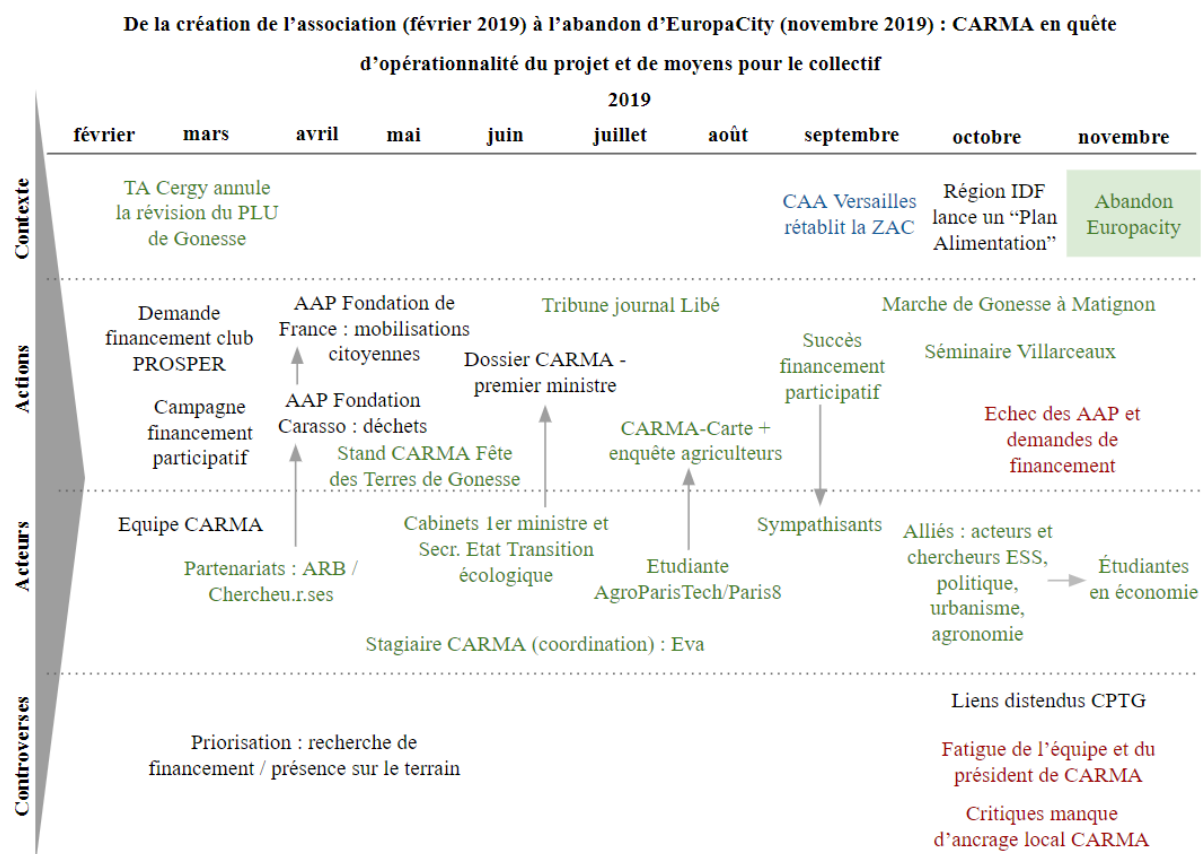


Figure 73: Février-novembre 2019 : Élargissement des alliances mais faiblesse des moyens dans la quête d'opérationnalité du projet

6) Fin 2019-mi 2020 : CARMA renforce son assise vis-à-vis de l'extérieur dans un contexte de crise interne

Avec l'abandon d'EuropaCity, s'ouvre une nouvelle phase pour CARMA. Le projet bénéficie d'une attention inédite de la part des pouvoirs publics comme des acteurs locaux et les sollicitations se multiplient. L'association s'emploie également à faire entendre sa voix dans le cadre de la mission d'évaluation sur le projet du Triangle de Gonesse et élabore à cette fin deux nouveaux rapports qui sont remis à Francis Rol-Tanguy en mai 2020. Mais l'ouverture de nouveaux horizons amène un surcroît de travail

qui pèse lourdement sur un collectif déjà en manque de moyens. Elle pose aussi des questions de fond sur le rôle de l'association dans le devenir du Triangle de Gonesse et du Pays de France. Cette période de crise, accentuée par le contexte de pandémie de Covid-19, débouche à l'été 2020 sur des évolutions dans la gouvernance de CARMA : Yves, désireux de passer la main, est remplacé à la présidence de l'association et un nouveau conseil d'administration est élu, ouvrant une période de transition qui s'inscrit dans un contexte d'attente des arbitrages de l'État sur les conclusions du rapport Rol-Tanguy.

6-1-Points de repère sur la controverse après l'abandon d'EuropaCity

L'annonce par le Président de la République, le 7 novembre 2019, de l'abandon du projet EuropaCity entraîne une levée de boucliers de nombreux élus valdoisiens. Le Conseil départemental, la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France et la Ville de Gonesse reçoivent Francis Rol-Tanguy en décembre et lui demandent de sauver au minimum une partie de la programmation d'EuropaCity. En janvier les trois collectivités déposent un recours gracieux auprès du Premier ministre contre l'abandon du projet. Dès novembre, la Région Île-de-France a quant à elle annoncé un « Plan d'urgence pour le Val-d'Oise²³⁵ » d'1 milliard d'euros et demandé à l'État de s'engager à réaliser la ligne 17 du Grand Paris Express ainsi que la gare prévue sur le Triangle.

L'épidémie mondiale de Covid-19, qui s'amplifie à partir de mars 2020, fait passer les questions sanitaires au premier rang des préoccupations de l'État et plonge la controverse dans l'ombre pour plusieurs mois. Elle interrompt aussi les actions du CPTG, dont les militants étaient présents sur le Triangle mensuellement sous forme de « ZADimanches ». Une réunion publique est organisée par le CPTG et CARMA en janvier 2020 à Villiers-le-Bel, mais la 4^e édition de la Fête des Terres de Gonesse, prévue au printemps, doit être reportée du fait du premier confinement (17 mars-11 mai 2020). Elle aura lieu le 19 septembre, avant que le deuxième confinement (30 octobre-15 décembre 2020) ne porte de nouveau un coup d'arrêt aux manifestations sur le terrain.

²³⁵ Ce plan prévoit des investissements destinés à améliorer la desserte en transports en commun du département (bus en site propre, ligne 11 du tramway, etc.), à stimuler le développement économique (reconquête de friches, implantation de l'agence nationale de la cohésion des territoires à Villiers-le-Bel, etc.), à rénover ou construire de nouveaux lieux culturels, à créer de nouveaux établissements d'éducation (projet de CFA sur les métiers du numérique à Sarcelles et Garges-lès-Gonesse, de lycée international dans l'Est valdoisien, etc.). Source : article publié le 21/11/2019 sur le site du Conseil Régional (<https://www.iledefrance.fr/europacity-la-region-propose-un-plan-durgence-pour-le-val-doise>), consulté le 09/08/2022.

Par ailleurs, bien que le rapport de la mission d'évaluation de Francis Rol-Tanguy ait été remis au gouvernement en juillet 2020, son contenu n'est rendu public qu'en novembre et aucun arbitrage n'est alors annoncé par l'État. La ZAC demeure donc en suspens. Il en va de même des travaux de la gare, interrompus pour un an par décision du tribunal administratif de Montreuil en novembre 2019, ainsi que de la révision du PLU de Gonesse, en attente de la décision de la Cour d'appel saisie par la Ville de Gonesse à la mi-2019.

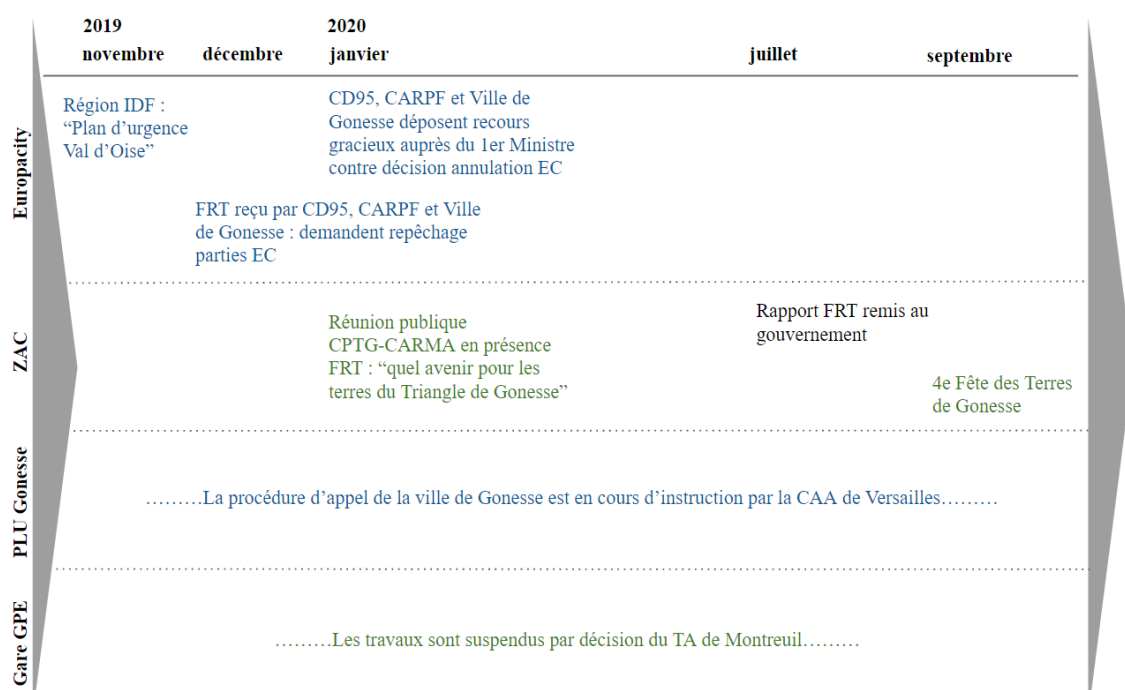


Figure 74: points de repère sur la controverse après l'abandon d'EuropaCity (novembre 2019-septembre 2020) – réalisation personnelle

6-2-« Tout devient possible » mais « on ne va pas y arriver » : moment de crise

Si l'annonce de l'abandon d'EuropaCity est célébrée comme une victoire par les militants du CPTG et de CARMA, chez ces derniers cette nouvelle arrive en plein moment de fatigue et de désarroi. Les efforts déployés tout au long de l'année 2019 pour doter l'association de moyens financiers et humains supplémentaires n'ont pas abouti, or l'abandon d'EuropaCity, en ouvrant l'horizon des possibles, exige du collectif un niveau de mobilisation supplémentaire. Pour CARMA et le CPTG, c'est le moment d'imposer le projet CARMA aux yeux du public comme des décideurs. Il faut travailler dans plusieurs

directions : multiplier les contacts politiques et institutionnels, fédérer les habitants et acteurs locaux autour du projet, avancer des propositions rapidement applicables sur le terrain, sans perdre de vue les réflexions de fond nourries par le séminaire de Villarceaux, ni les nécessaires recherches de financement pour accroître les moyens de l'équipe et accueillir de nouveaux membres dans de bonnes conditions. La feuille de route discutée lors des réunions qui suivent l'abandon d'EuropaCity témoigne de cette inflation des tâches, qui se traduit aussi par une augmentation du nombre de réunions (deux en novembre, trois en décembre, sept en janvier auxquelles je participe, sans compter les rendez-vous mobilisant d'autres membres du collectif).

Module	Contenu	Moyens nécessaires
ANIMATION TERRITORIALE, CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentations et discussion projet ○ Constitution et animation groupes de travail territoriaux selon thèmes ○ Focus accès à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Maison du projet ○ Mise en œuvre suites ZESTE
COMMUNICATION, RÉSEAUX, PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégie d'ensemble à réexaminer ○ Structuration réseaux et partenariats (comité de soutien ? comité scientifique, archipel des initiatives... ?) ○ Présentations-débats dans plusieurs milieux 	Batterie d'outils : diaporamas, cartes, vidéos, brochures, matériels expositions, présence réseaux sociaux, liste de presse, site Web, ..
ÉTUDES ET INNOVATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ○ pm : suivi études lancées (alternatives à prévoir si échec) et faites par d'autres (campus transition écologique) ○ Synthèse et suites Villarceaux ○ Dynamiques territoriales et scénarios projet, incluant circularité, mobilité et emploi ○ Stratégie foncière et types contrats ○ Synthèse dossier de propositions FRT 	Essentiellement compétences équipes et disponibilités
MONTAGE OPÉRATIONS TESTS (aménagement et exploitation)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition détaillée projet et études pré-opérationnelles ○ Recherche terrain et négociation ○ Recherche partenaires ○ Filière horticole à préciser en partenariat 	Avant tout, opérateurs économiques et structures d'animation
PRÉFIGURATION	1 Mise en place d'ateliers régionaux sur les principaux éléments du projet	Structures animation
RECHERCHE FINANCEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ○ En plus de recherche de financements par module et action, il faut prévoir une action globale de consolidation financière de notre structure dès les actions pré-opérationnelles engagées 	Compétence ingénierie financière projet et introduction dans les milieux ad hoc

Tableau 10: Feuille de route CARMA fin 2019-début 2020

Dans le même temps, l'équipe donne des signes d'épuisement de plus en plus visibles. Ils gagnent jusqu'au président de l'association, lequel exprime sa volonté de

quitter ses fonctions dès que possible : *« notre dispositif de travail militant n'est pas adapté à cette nouvelle donne, et sans doute, y ai-je une grosse part de responsabilité : pas de secrétaire général, pas de coordinateur des programmes, pas de gestion de notre boîte mail, pas de webmaster, aucun renvoi de fiches permettant une organisation opérationnelle, beaucoup de participants à nos réunions qui viennent picorer du CARMA et puis s'en vont, très peu de réponses aux mails sur les présences aux événements et aux appels à volontaires pour présentations de CARMA, aucune aide au fonctionnement de la part des opérateurs économiques, lenteur des processus de mise en œuvre des décisions (notamment suites ZESTE, auto-organisation des groupes de travail), etc. Tout cela retombe sur un « président » qui essaie de combler les vides, qui s'y épuise, fait mal ce qu'il a à faire, et qui ne trouve pas de remplaçant à son poste »*. D'autres militants, dont Olivia qui est aussi très active au sein du CPTG, font part début 2020 de leur état de *burn-out*.

Cette situation de crise, liée aux difficultés récurrentes de fonctionnement de l'association, trouve également des causes dans des questionnements plus structurels sur le rôle et le positionnement de CARMA dans la période qui s'ouvre. Les échanges entre les membres du collectif, au cours des réunions du début d'année, traduisent une confusion face aux orientations prises par le collectif CARMA : *« depuis quelques temps, je suis paumée, ça part dans tous les sens »* ; *« Qui est-on ? Évolution CARMA vers l'opérationnel, relations avec CPTG... ? »*.

Face à cet entre-deux, ouverture des perspectives extérieures et crise interne, le collectif s'organise. Priorité est donnée à la prise en compte de CARMA par la mission d'évaluation de Francis Rol-Tanguy sur le devenir du Triangle de Gonesse. À cette fin et sur la base d'une stratégie définie par Yves au cours d'échanges avec les acteurs institutionnels du territoire, l'équipe élabore deux dossiers présentant l'avancement des propositions, à l'échelle du Triangle et à celle du Pays de France (cf. point n°6-3). Par ailleurs, dans un contexte d'audience croissante – y compris de la part de soutiens de feu EuropaCity – les échanges pour convaincre et faire adhérer au projet se multiplient : habitants, élus, acteurs institutionnels, partenaires et financeurs potentiels, etc. (cf. point n°6-4). Enfin, l'équipe entame une démarche réflexive sur son fonctionnement interne et son positionnement vis-à-vis de l'extérieur, en mettant en place des réunions dédiées ainsi qu'un changement de gouvernance, qui se concrétise à l'été 2020 (cf. point n°6-5).

6-3-Faire entendre CARMA dans la mission d'évaluation sur l'avenir du Triangle de Gonesse : stratégie générale et débats

6-3-1-Convaincre les élus locaux

La mission d'évaluation du projet d'urbanisation du Triangle apparaît d'emblée, pour le collectif, comme une opportunité de faire reconnaître le projet CARMA. Les modalités sont proposées par Yves, dont l'entregent permet de solliciter directement Francis Rol-Tanguy, lequel accepte de nous rencontrer et de recevoir une contribution écrite de la part de CARMA. C'est également à la suite d'échanges entre Yves et des acteurs institutionnels du territoire qu'il est décidé d'élaborer non pas un mais deux dossiers. L'un sera centré sur les propositions en matière d'agroécologie et de reterritorialisation alimentaire à l'échelle du Triangle, l'autre doit présenter un projet de territoire ambitieux, argument décisif pour convaincre des élus locaux déçus dans leurs attentes et qui continuent d'espérer un grand projet au rayonnement international.

Cette stratégie offre une nouvelle illustration de la posture de négociation de CARMA. Les opposants à l'urbanisation du Triangle ont certes remporté une victoire, mais ils n'ont pas gagné la guerre. On peut s'attendre à ce que l'État, tout comme l'a fait la Région avec le Plan d'urgence pour le Val d'Oise, offre des compensations aux élus locaux qu'il vient de priver d'un projet convoité depuis une décennie. Ces derniers font pression par différents moyens et, dans la presse, crient à l'abandon du Val d'Oise par l'État au regard des difficultés que connaît le territoire et sur lesquelles ils ne peuvent agir seuls²³⁶. Pour les opposants, dont l'objectif prioritaire était de convaincre l'État de ne pas réaliser EuropaCity, ce sont désormais les élus locaux qu'il s'agit de persuader de l'intérêt de CARMA, car leur voix risque de peser lourdement dans les décisions étatiques concernant le devenir du Triangle. Or le projet porté par CARMA, axé sur le local, l'agroécologie, les circuits courts, l'économie circulaire, a peu de chance d'apparaître aux élus comme une alternative séduisante en comparaison de leurs désirs d'attractivité et de visibilité internationales. Yves propose donc de dissocier le propos sur l'échelle Triangle et l'échelle Pays de France et de retravailler la programmation de CARMA Pays de France dans le sens d'un « *pôle d'excellence économique* », mieux à même de marquer les esprits toujours imprégnés du « *mirage EuropaCity* ».

« Suite à mes contacts avec des personnalités et des organismes de développement valdoisiens, je vous transmets ce projet d'une note qui nous a été demandée. Il s'agit de montrer que CARMA peut être à l'origine d'un grand projet de stature

²³⁶ Voir par exemple cet extrait d'un article publié dans le Parisien le 8/11/2019 (consulté le 09/08/2022) : « *notre territoire a subi une exécution en règle. C'est une décision unilatérale contre le Val-d'Oise, un acte d'abandon du gouvernement, incompréhensible et brutal, dénonce Jean-Pierre Blazy* » (<https://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/abandon-d-europacity-le-val-d-oise-a-subi-une-execution-en-regle-08-11-2019-8189292.php>)

internationale sur le territoire du Grand Roissy à partir des principes qui sont les nôtres. Cette note serait donnée à nos correspondants 93 et 95 ainsi qu'au Conseil régional et constituerait une base de la partie propositions à remettre à Francis Rol-Tanguy. Cela semble pour les anciens tenants d'EuropaCity une clé pour adopter définitivement CARMA » (extrait d'un message de Yves de décembre 2019)

6-3-2-Deux projets qui n'en font qu'un

Cette stratégie fait l'objet de débats au sein du collectif. En premier lieu, certain·e·s discutent la pertinence de la dissociation en deux dossiers, qui ne correspond pas à l'esprit d'un projet certes à plusieurs échelles, mais porté par une ambition et une cohérence globales. Il est vrai que dans le processus d'élaboration du projet CARMA, les réflexions à l'échelle territoriale avaient émergé après celles sur le Triangle et faisaient déjà l'objet d'un document distinct (cf. point n°4-4). Mais certain·e·s avancent que séparer les échelles à ce stade risquerait d'appauvrir le sens d'une programmation territoriale qui trouve ses fondements dans la préservation des terres et la transformation des pratiques agricoles du Triangle. Cependant, cette dissociation comporte une dimension tactique : en donnant envie de réaliser le projet de territoire, ne pas urbaniser le Triangle a plus de chance d'apparaître comme une « évidence » et non comme le nœud du problème. Elle répond par ailleurs à un souci de clarté et de précision quant aux montages envisagés, puisqu'à l'échelle du Triangle, CARMA se projette en position de coordination du projet, tandis qu'à l'échelle territoriale CARMA propose que ce soient les collectivités qui pilotent le projet. Au terme des débats, l'équipe décide de rédiger une introduction commune aux deux dossiers, explicitant cette position.

« Nous remettons volontairement deux dossiers distincts pour un même projet global :

- *Le premier traite de l'aménagement opérationnel de la transition agricole et alimentaire qui s'opère à partir du Triangle de Gonesse, en s'appuyant autant qu'ils le souhaitent sur les agriculteurs en place. Dans ce cas, CARMA souhaitera y jouer un rôle actif d'ensemblier.*
- *Le second, moins détaillé du fait de nos moyens limités, présente la trame d'un projet territorial ambitieux au niveau du Pays de France et de la*

Région, recherchant l'excellence dans les mutations à opérer entre agriculture, alimentation et santé dans un contexte de transition écologique accélérée. L'aménagement du Triangle en est le premier support. Un tel projet qui reste largement à co-construire, doit être piloté par les collectivités locales concernées, si elles en sont d'accord. CARMA, qui s'est nourri à ce sujet de nombreux contacts économiques et sociaux, y prendra la place que ces collectivités souhaiteront lui donner. » (extrait de l'introduction commune aux dossiers « Triangle » et « Risome »)

6-3-3-Un « grand projet urbain alternatif »

L'idée de travailler sur un « grand projet de stature internationale » fait également débat au sein du collectif. Il s'agit de trouver la manière de répondre aux attentes des acteurs locaux, sans pour autant s'inscrire dans les représentations aménagistes et les politiques urbaines « *mainstream* » (Béal et Rousseau, 2014), celles que le collectif s'efforce de déconstruire : celles qui considèrent d'une part que tout territoire urbain, pour ne pas rester en marge de la métropolisation, doit avoir son « grand projet » qui le distingue des autres villes et, d'autre part, que ce grand projet consiste à bâtir, à proposer une offre urbaine attractive pour les catégories sociales dominantes (Béal et Rousseau, 2014 ; Pinson, 2009 – cf. chapitre 1, point 5-4-3).

Le collectif CARMA entend montrer que l'agroécologie et la reterritorialisation alimentaire peuvent être le moteur d'un grand projet de territoire qui s'adresse prioritairement aux classes populaires qui l'habitent. Ce faisant, CARMA propose une redéfinition de la notion de grand projet urbain, que je qualifierai de « grand projet urbain alternatif », en écho aux travaux de Vincent Béal et Max Rousseau sur les politiques urbaines alternatives : « *Par « alternatives », nous entendons ici l'ensemble des initiatives, des démarches ou des projets soutenus par des municipalités et qui cherchent à organiser un développement urbain s'éloignant des canons de l'entrepreneurialisme, c'est-à-dire : 1. Qui ne sont pas conçus selon une perspective top-down [...]. 2. Qui ne font pas des mécanismes marchands leur principal vecteur d'organisation [...]. 3. Qui ne visent pas à reconstruire la ville pour les groupes sociaux les plus élevés [...].* » (Béal et Rousseau, 2014, sections 8 et 9). Non soutenu par les pouvoirs publics, CARMA n'entre

pas *stricto sensu* dans cette définition, mais il s'en rapproche par les principes qui sous-tendent le projet et qui sont explicités dans l'introduction des deux dossiers.

« *Des principes directeurs :*

- *La transition écologique ne peut se déployer qu'à partir du développement progressif d'une forme d'agriculture durable qui devient le socle de la société de demain car c'est elle qui sera en capacité de fournir la matière première et les services nécessaires à une économie vertueuse pour l'environnement.*
- *L'économie durable doit s'organiser autour de la circularité des matières dans la société. Nous pensons que la circularité des matières organiques est le premier levier pour tendre vers une société durable, mais de nombreuses réflexions et recherches doivent être menées pour concevoir une économie circulaire globale.*
- *La transition écologique est une réinvention des processus de production de richesse, il faut donc permettre la création de nouvelles activités par l'incubation d'entreprises et d'associations qui proposent des solutions innovantes.*
- *La recherche et développement ainsi que le soutien à l'innovation doivent sous-tendre l'ensemble des domaines concernés.*
- *Par une relocalisation de l'économie autour de la matière organique, nous souhaitons augmenter la valeur ajoutée produite dans le territoire et favoriser la création d'emplois utiles et non délocalisables.*
- *Dans un contexte de raréfaction des ressources, nous sommes convaincus que l'approche « Low-Tech », qui consiste à inventer des produits durables, conçus à partir des usages et des ressources locales, constitue à la fois un levier de développement et une réponse aux enjeux de résilience des territoires.*
- *La transition de nos sociétés ne peut se faire que par l'implication citoyenne et la prise en compte des aspirations des habitants.*

- *La promotion des nouveaux métiers de la transition s'organisera autour de projets pédagogiques pour les scolaires et d'ateliers d'éducation populaire pour les familles.*
- *La transformation de l'alimentation de la métropole doit se structurer par une coordination entre les communes rurales et les communes urbaines.*
- *Défi planétaire, la transition écologique prend nécessairement appui sur la circulation des savoirs et la coopération internationale. Nos propositions participent de ce mouvement global et sont élaborées en lien étroit avec des réseaux internationaux existants, tels que l'association AGTER ou le mouvement des Villes en Transition. »*

6-3-4-Questionnements stratégiques et éthiques vis-à-vis des projets de gare et d'urbanisation

En troisième lieu, l'équipe CARMA s'interroge sur le positionnement stratégique à adopter vis-à-vis de la gare de la ligne 17, projet d'autant plus convoité par les élus locaux qu'ils doivent désormais renoncer à EuropaCity et considèrent le Grand Paris Express comme le vecteur essentiel de l'intégration du territoire dans les dynamiques métropolitaines du Grand Paris. Certains membres de l'équipe veulent afficher un positionnement clair contre la gare, perçue comme le cheval de Troie de l'urbanisation du Triangle, ce en cohérence avec l'opposition menée par le CPTG, qui met en avant des solutions alternatives pour desservir le Val d'Oise. D'autres, arguant de son importance pour les élus et, par conséquent, de son probable maintien dans les conclusions de la mission d'évaluation menée par Francis Rol-Tanguy, s'interrogent sur la possibilité de proposer plusieurs scénarios, avec et sans gare, voire même en intégrant une part d'urbanisation du Triangle. Certain·e·s estiment en effet qu'il ne sera pas possible d'empêcher toute urbanisation, qu'il vaut mieux l'envisager en mettant l'accent sur une éco-conception des bâtiments.

Ce débat porte aussi sur la crédibilité de CARMA, qui devrait peut-être montrer qu'elle étudie tous les possibles, tout en accordant plus de place au scénario souhaité qui reste celui de la transformation agroécologique du Triangle, sans gare ni urbanisation. Il est finalement décidé, dans le consensus, de rester sur les positions initiales et de ne proposer que ce scénario préférentiel. La volonté de rester fidèle à l'esprit du projet

CARMA et de faire front avec le CPTG l'emporte, ainsi que le souci de ne pas faire de concessions trop importantes à ce stade du rapport de force. L'introduction des deux dossiers stipule donc que « *les deux propositions font l'hypothèse de la vocation totalement agricole du Triangle et de la mise au point de solutions de désenclavement de l'Est du Val d'Oise qui ne passent pas par une gare du Grand Paris Express sur l'emplacement actuel prévu dans le Triangle.* ».

In fine, les deux dossiers opèrent la synthèse de l'avancement des réflexions de CARMA et des réponses aux attentes des acteurs locaux, en s'inscrivant dans la continuité des documents précédents. Les propositions suivent une logique d'enrichissement et de variation plutôt que de rupture. Des approfondissements sont opérés dans plusieurs directions : à l'échelle du Triangle, sur le plan technique et agronomique (localisation, enjeux, nature des propositions...) ; à l'échelle du territoire, ils concernent la démarche de projet (l'accent est mis sur une dynamique de mise en réseau plutôt que de programmation urbaine), les acteurs (puisque le Conseil d'orientation et de suivi, déjà en germe dans les dossiers précédents, prend forme), ainsi que les modèles économiques.

6-4-Le dossier « Triangle » : un projet d'agriurbanisme

6-4-1-Articulation des échelles entre PAT et fermes-pilotes

Dès le mois de décembre 2019, Yves met en place deux groupes de travail chargés de réfléchir aux contributions de CARMA à la mission d'évaluation de Francis Rol-Tanguy, l'un à l'échelle du Triangle et l'autre à l'échelle du territoire. Les propositions à l'échelle du Triangle de Gonesse sont élaborées par deux experts-militants en agronomie et foncier agricole, Philippe et Manuel, en coordination avec Yves qui apporte ses compétences en matière de montage de projets urbains.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre plus global, déjà proposé dans les versions précédentes du projet, d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), dont le Triangle constituerait le socle et permettrait de mettre en place un certain nombre « *d'actions-clés* », qui se précisent dans cette nouvelle version du projet :

- « La création d'espaces d'expérimentation consacrés aux techniques agronomiques développées dans les réseaux d'innovation agricole, qui répondent aux enjeux environnementaux tout en maintenant des rendements significatifs
- Le développement de l'offre pour la restauration collective (cantines scolaires, établissements de soin et restaurants d'entreprise)
- Le développement de l'offre pour d'autres circuits courts : marchés et restaurateurs
- La structuration d'une « économie circulaire » autour de la gestion de la matière organique
- Des espaces d'expérimentation horticole
- Des mesures foncières²³⁷ »

La démarche portée par CARMA demeure celle d'une dynamique progressive de transformation du Triangle, incluant les agriculteurs en place. Néanmoins, Manuel a effectué un travail minutieux de repérage foncier pour identifier des parcelles non exploitées qui pourraient accueillir d'ores et déjà deux « fermes-pilotes », l'une agricole et l'autre horticole. Ainsi, pour la première fois, CARMA propose des localisations précises associées à des éléments de programme liés aux connaissances sur les usages antérieurs du sol.



Figure 75: Parcelles repérées pour installer deux fermes-pilotes - Dossier Triangle mai 2020

²³⁷ Sauf mention contraire, les citations et illustrations sont extraites du rapport présentant les propositions de CARMA à l'échelle du Triangle en date de mai 2020, intitulé *Triangle. Un projet phare de la transition alimentaire avec et pour les producteurs, les consommateurs, les citoyens.*

Zone	Caractéristiques	Programmation proposée
I. Zone anciennement artificialisée	>2,7 hectares >Artificialisation ⇒ zone impropre à une mise en culture en pleine terre rapide >Bonne desserte par les réseaux urbains	>Site de traitement de la matière organique (production de compost pour des serres horticoles, de plants pour du maraîchage, de méthane, de lombrics pour accélérer la régénération des sols agricoles). >Bâtiments en éco-constructions pour des activités de conseil, de pédagogie et de formation.
II. Zone de lisière	>2,7 hectares >Bordure de voirie >Certaines parcelles ont fait l'objet d'enfouissement et de stabilisation de déchets toxiques.	>Plantation d'arbustes producteurs de matière carbonée et de fruits pour accumuler de la matière organique et favoriser le développement de populations d'insectes utiles à la résilience des écosystèmes agronomiques. >Aménagements acoustiques afin de limiter le bruit des axes routiers.
III. Zone d'expérimentation	>3 hectares de terres agricoles >2,5 hectares de friche industrielle	>Expérimentation de rotations de cultures avec suivi des performances agronomiques pour accompagner les agriculteurs dans la transformation de leurs techniques de production. >Ferme horticole et site de démonstration du potentiel agricole sur sol vivant, sans apport d'engrais de synthèse, à partir d'un sol très fortement dégradé.
IV. Zone ancienne décharge	>3,5 hectares >Site historique de la décharge de la ville de Gonesse.	>Sous réserve d'une étude de sol : infrastructures de type zone de stockage ou hangar agricole.

Tableau 11: Synthèse des propositions pour la réalisation de deux « fermes-pilotes » sur le Triangle

6-4-2-Partis pris agronomiques

Par ailleurs, le dossier « Triangle » précise certains partis pris agronomiques du projet. Il remet en lumière la logique agroforestière développée dans le travail mené par Nicolas en 2016, qui avait largement inspiré la candidature de CARMA à l'appel à projets IMGP, et mobilise de nouvelles notions telles que le « *parc agraire* » ou « *agriparc* », défini comme un « *espace délimité et ouvert, préservé de l'urbanisation pour faciliter et garantir l'usage agricole en impulsant des programmes spécifiques permettant de développer son potentiel économique, socio-culturel et environnemental*²³⁸ ». CARMA s'inspire du « *Guide des agriparcs* » tiré de l'Agenda 21 de la Métropole de Montpellier pour proposer de modifier les usages de l'espace, en

238 Source : « De la huerta au parc agraire : la basse vallée du Llobregat », Rives nord-méditerranéennes [En ligne], 8 | 2001, mis en ligne le 22 juillet 2005, consulté le 17/04/2020. URL : <http://journals.openedition.org/rives/52> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rives.52>»

ajoutant à sa vocation agricole une fonction de consommation (via la constitution de circuits courts de proximité), une fonction environnementale (biodiversité, continuités écologiques, stockage du carbone...) et une fonction éducative et de loisirs (lieu de promenade et de sensibilisation au travail agricole). Ce faisant, il s'agit de transformer le regard et la valeur du Triangle pour le territoire, le faisant passer d'entité fonctionnaliste et relativement déterritorialisée, à un lieu existentiel et relationnel, de *topos* à *chôra* pour reprendre les termes du paysagiste Augustin Berque (Barbe, 2016).

« [...] la proximité alimentaire est un gage de résilience urbaine. Nous ajouterons ici que celle-ci constitue les fondements de la considération qui pourra être portée à ces terres agricoles. L'implantation des fermes et l'orientation de leurs productions vers le marché local participent tout autant de la construction paysagère que de leur réappropriation dans l'imaginaire collectif. Le paysage se cultive, se mange, se regarde, se vit, se partage, et enseigne. Redonner une valeur au Triangle de Gonesse consistera avant tout à permettre aux habitant-e-s du secteur de le parcourir, de l'intégrer à leur « bassin de vie ». »

Par ailleurs, le dossier « Triangle » approfondit les propositions de CARMA en matière de circularité de la matière organique. Reprenant le travail effectué dans le cadre de l'appel à projets sur la gestion des déchets, auquel CARMA a candidaté sans succès en 2019, une annexe au dossier présente l'ambition d'une filière de traitement de la matière organique et synthétise le fonctionnement de différentes techniques : compost, méthanisation et compostage surfacique.

6-4-3-Répondre aux objections récurrentes (pollution, emplois, évolutions des exploitations)

Enfin, le document apporte un certain nombre d'argumentaires relatifs à des questionnements ou des objections récurrentes. Au premier rang de ces interrogations figurent les conséquences d'éventuelles pollutions des sols agricoles. En réponse, les rédacteurs du dossier compilent plusieurs démarches : analyse historique des usages des sols (à partir de photographies aériennes anciennes et de la base de données spécialisée BASOL) d'une part et, d'autre part, estimations des pollutions liées aux activités

atmosphériques et aux activités aéroportuaires, à partir d'une analyse du Plan d'Exposition au Bruit, de travaux de recherches menés sur le sujet à l'échelle internationale, ainsi que d'échanges avec les responsables de l'agriparc de Baix Llobregat, situé sur la commune de l'aéroport international de Barcelone. Ces investigations menées avec les moyens de l'association, visent à fournir des éléments de réponse sur un sujet régulièrement pointé comme un point d'achoppement, en attendant la réalisation par Grand Paris Aménagement d'études de sol spécifiques.

Le dossier apporte également des précisions concernant le potentiel nourricier des terres du Triangle, grâce à un travail de modélisation d'une offre alimentaire pour 10 000 écoliers. En prenant pour point de départ certaines évolutions du régime alimentaire des enfants (diminution de la part de produits carnés au profit des légumes, céréales et légumineuses), CARMA estime à 150 hectares la superficie de terres agricoles nécessaire à la fourniture de ces repas, selon une répartition qui permet également d'estimer les emplois générés dans une fourchette de 30 à 60 (en équivalent temps plein ou ETP), en conjuguant activités de production et de transformation :

- « 16 ha de cultures maraîchères (15-30 ETP)
- 5,3 ha d'arboriculture (3-6 ETP)
- 125 ha de grande culture (2-4 ETP)
- Atelier poulet : 30 000 carcasses/an (5-10 ETP)
- *Atelier agroalimentaire : 4,7 tonnes/jour (3-6 ETP) »*

Par ailleurs, le document précise le processus envisagé pour permettre de faire évoluer l'agriculture du Triangle vers des exploitations plus petites, plus nombreuses et plus demandeuses en main d'œuvre. Plusieurs conditions sont posées. La réalisation d'une étude foncière doit permettre d'acquérir une connaissance fine des terres qui sont actuellement mises à disposition des agriculteurs, pour connaître les droits d'usage susceptibles d'être réaffectés rapidement. Cette étude doit permettre de recenser les propriétaires fonciers, les conventions entre propriétaires et exploitants, ainsi que les échanges informels de parcelles cultivées entre exploitants, dans un contexte complexe qui mêle différentes configurations : une majorité d'agriculteurs exploitent les terres sous le statut du fermage, mais on trouve aussi des propriétaires-exploitants ainsi que des terres expropriées en vue du projet d'urbanisation et mises à disposition des agriculteurs à titre gratuit ou via des conventions précaires. CARMA propose par ailleurs d'étendre le

périmètre de la Zone Agricole Protégée (ZAP) établie sur les 400 hectares de « carré agricole » situés au Nord de la ZAC, à l'ensemble du Triangle, ainsi que de mettre en place une Commission Foncière Locale. Composée de représentants de l'État, des collectivités locales, des syndicats agricoles et d'organisations environnementales²³⁹ et appuyée par un Conseil scientifique, celle-ci émettrait des avis d'attribution des droits d'usage des terres libérées par les agriculteurs quittant le Triangle (par exemple dans le cas de départ à la retraite) en tenant compte des projets de candidats à l'activité agricole.

Enfin, le dossier Triangle fait le point sur les échanges avec les acteurs locaux et potentiels partenaires du projet. Les agriculteurs en place apparaissent globalement hostiles au bio et prioritairement demandeurs d'une stabilisation du foncier, mais trois d'entre eux sont ouverts au dialogue avec CARMA. Par ailleurs, outre les opérateurs proches de CARMA depuis l'origine (le distributeur Biocoop, le réseau des AMAP d'Île-de-France...), deux nouvelles entités se sont rapprochées de CARMA : un distributeur de légumes en circuit court qui souhaite développer des activités de transformation (conserverie, cuisine centrale) et une entreprise de meunerie.

6-5-Le dossier RISOME

6-5-1-Un processus entre élaboration en chambre et consultation de partenaires

Le groupe qui se met en place en décembre 2019 pour réfléchir aux propositions de CARMA à l'échelle territoriale est initialement composé de cinq membres, outre Yves. Deux d'entre eux sont des militants du CPTG qui, après la victoire contre EuropaCity, souhaitent s'investir davantage dans le projet CARMA. Les trois autres, dont je fais partie, sont membres de CARMA et travaillent par ailleurs dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme, deux avec une dimension de recherche. Au cours des premiers échanges, Zoé (militante du CPTG) propose de se charger de recenser les acteurs du territoire qui pourraient être partie prenante du projet. Cette dimension du travail, considérée par tous et toutes comme essentielle pour ancrer le projet localement, est pourtant rapidement abandonnée. En effet, à partir de mars 2020, l'équipe se resserre

²³⁹ Cette commission regrouperait les représentants qui siègent déjà dans d'autres instances : Commission départementale d'orientation agricole (CDOA) et Comité technique de la SAFER.

autour d'Arnaud (architecte-urbaniste et enseignant-chercheur), Yves et moi. Les trois autres militants manquent de temps à consacrer au projet et le début du confinement complique les échanges. Par ailleurs, la motivation de Zoé a été mise à mal : une nouvelle fois la démarche de recensement précis des acteurs de terrain s'est avérée insurmontable pour une seule personne et les relais n'ont pas pu être pris par le reste de l'équipe, mobilisée sur d'autres tâches.

Les mois de mars et avril sont consacrés à la rédaction du dossier, intitulé RISOME. Il est soumis fin avril, pour avis, à une vingtaine de personnes et structures appartenant au réseau CARMA. De cette consultation résulte une quinzaine de contributions écrites jointes au dossier. Les délais initiaux ont été allongés du fait du Covid, qui complique également les échanges au sein de l'équipe et avec les partenaires. Les réunions envisagées sont remplacées par des échanges par mail et par téléphone. Un important travail graphique (logos, mise en page) est ensuite mené par Ehsan, lui aussi membre du CPTG, venu prêter main forte pour finaliser les deux dossiers afin de leur donner autant que possible un caractère professionnel. Cette dernière phase se déroule, comme pour le dossier de candidature à l'appel à projet IMGP fin 2016, « en mode charrette », afin de respecter la date d'envoi des dossiers à Francis Rol-Tanguy, le 11 mai 2020.

6-5-2-Du « cycle alimentaire sain et durable » à la « transition écologique »

Deux ans plus tôt, le collectif avait fait évoluer le projet CARMA de l'agriculture au système alimentaire dans son ensemble (cf. point n°4-4). Les réflexions s'élargissent à nouveau en 2020 et les enjeux agricoles et alimentaires, qui constituent toujours le cœur du projet, sont désormais intégrés sous la bannière plus vaste de la transition écologique du territoire, aux côtés d'autres domaines relevant plus classiquement de l'urbanisme et de la vie urbaine (construction, déplacements, énergie...). La notion de transition écologique n'est pas nouvelle, elle figure dans les statuts de l'association et est mise en avant dès 2019 (cf. point n°5-2), mais elle apparaît désormais explicitement comme l'ambition générale du projet.

« La dynamique créée offre une réelle opportunité de promouvoir au cœur du Grand Paris une démarche de transition écologique combinant agriculture, alimentation (distribution, consommation, production, santé) et

urbanisme (préservation des terres agricoles, densification et/ou renouvellement urbains, éco-matériaux, énergie renouvelable,...). [...] La démarche RISOME est ainsi destinée à rapprocher les divers domaines participant à la mise en œuvre de la transition écologique. »²⁴⁰

Cette ambition résulte des discussions du collectif : beaucoup estiment que les enjeux agricoles et alimentaires, même appréhendés dans leur multifonctionnalité, ne doivent pas être le seul objet de CARMA et qu'il est nécessaire d'élargir la palette des champs d'intervention proposés, pour convaincre (habitants et acteurs institutionnels) mais aussi pour exprimer les évolutions sociales plus globales dont le projet CARMA se veut porteur (cf. point n°6-5). Dans cette perspective, d'autres notions apparaissent dans le dossier et viennent préciser les fondements théoriques du projet : « *résilience territoriale* », « *low-tech* », « *urbanisme de réparation* » s'ajoutent aux termes déjà mobilisés tels que « *système alimentaire territorialisé* » ou « *économie circulaire* ».

Résilience territoriale : « Nous reprenons ici la définition appliquée aux territoires, issue des travaux conjoints du Cerema et du Commissariat général au développement durable. La résilience territoriale nous intéresse en ce qu'elle « plaide pour une approche territoriale systémique, qui permette de dépasser les seuls objectifs de croissance et de développement économique auxquels sont souvent réduits le développement durable et l'économie verte. [...] Un territoire résilient est entendu comme un territoire en mouvement, capable :

- *d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective*
- *d'en minimiser les effets, de se relever et rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation,*
- *d'évoluer vers un nouvel état en équilibre dynamique préservant ses fonctionnalités.*

Cet état est décidé et construit démocratiquement. » »

Urbanisme de réparation : « L'environnement urbain du Triangle a besoin de « réparation » et de restauration écologique de façon à restituer un cadre de vie accueillant à toutes les personnes habitant, travaillant, visitant ce territoire. Il s'agit d'adapter les zones urbaines existantes aux enjeux de la transition écologique, de

240 Sauf mention contraire, toutes les citations et illustrations sont extraites du rapport RISOME en date de mai 2020.

retisser des liens de proximité entre des secteurs qui se tournent actuellement le dos, d'atténuer des diverses et multiples nuisances (bruit, pollutions,...). »

Low-tech : *« Par « low-tech », il faut entendre une démarche évolutive qui encourage une sobriété de consommation et de production grâce à des technologies simples d'usage. Elle ne signifie pas un refus de la technologie, mais son utilisation juste et suffisante pour réduire l'impact environnemental. Pour Philippe Bihoux, ingénieur spécialiste de l'épuisement des ressources [Bihoux, 2014], la démarche low-tech s'articule autour de trois questions :*

- le besoin [...] ;
- la durée de vie des produits [...] ;
- la valeur socio-économique des modes de production[...]. »

La programmation reflète ces évolutions. Elle s'organise autour de quatre « accélérateurs d'initiatives » et reprend certaines propositions antérieures : un Forum du Bien Vivre, héritier du « forum permanent des arts de vivre » dédié au goût et à la santé alimentaire, proposé dès 2016 (cf. point n°3-3-2), et un CRITT axé sur l'agroécologie, envisagé dès 2017 (cf. point n°4-4-1). S'y ajoutent deux nouveaux éléments de programme : un « Campus des métiers et des qualifications de la transition écologique » (CMQ²⁴¹) proposant une offre de formation spécialisée et un « réseau entrepreneurial ». Celui-ci qui a vocation à assurer une information permanente sur l'actualité des filières de la transition écologique, à repérer des espaces pouvant être mis à disposition de jeunes entreprises et à favoriser les contacts entre ces différentes structures.

Ces évolutions reflètent la volonté de CARMA de répondre aux attentes des élus et acteurs institutionnels en matière d'emplois et de formation professionnelle. Le dossier RISOME comprend d'ailleurs un argumentaire spécifique. Il reprend les principes déjà exposés dans les versions précédentes du projet (création d'emplois non délocalisables qui diversifient une palette des métiers actuellement très réduite et inadaptée aux compétences des habitants du territoire), en ajoutant à titre d'illustration des exemples de filières et de métiers envisagés (ingénierie low-tech, santé nutritionnelle ; composteurs de quartier, urbanistes agro-urbains, fabricants de substrat...).

²⁴¹ Label du Ministère de l'Éducation nationale, construit autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par les collectivités et les entreprises.

6-5-3-Entre projet et démarche de mise en réseaux

Au cours des premières réunions du début 2020, le groupe de travail s'accorde pour ne pas conserver la notion de « *pôle d'excellence économique* » proposée par Yves pour répondre aux attentes des élus locaux. La notion de pôle semble contradictoire avec des propositions qui se veulent réticulaires et progressives, accompagnées certes, mais issues de dynamiques locales plutôt que programmées et planifiées, et multisites plus que centralisées. Le choix du nom du projet reflète cette ambition à la fois politique et spatiale : acronyme pour « Réseaux d'Initiatives SOLidaires pour les Mutations agro-Écologiques », RISOME renvoie au rhizome botanique, tiges souterraines qui s'étendent et se démultiplient horizontalement. Cet élément végétal a lui-même inspiré le concept philosophique proposé par Gilles Deleuze et Félix Guattari pour désigner des structures non hiérarchiques, qui se déploient dans toutes les directions.

Cette ambition peine néanmoins à s'incarner dans la période d'élaboration du dossier. On l'a vu, faute de temps, le travail d'inventaire et de prise de contact avec des acteurs locaux susceptibles d'être intéressés par le projet CARMA, initié par Zoé, tourne court. Cette démarche est simplement intégrée dans le planning indicatif du projet, qui prévoit, sur la base d'une implication des pouvoirs publics, de lancer un triple processus : appel à initiatives, repérage de partenaires potentiels et sensibilisation des habitants. L'ancrage local du projet demeure encore largement au stade des intentions, même si des partenaires potentiels sont identifiés et proposés pour chaque « *accélérateur d'initiatives* », sous forme de schémas, à l'image de celui du Campus des métiers et qualifications de la transition écologique ci-après.

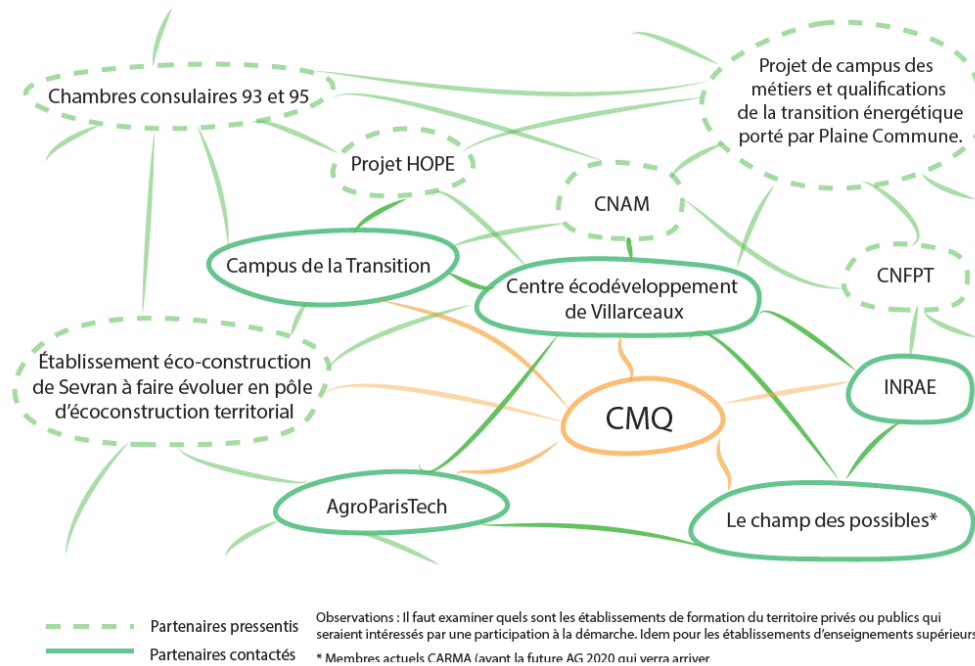


Figure 76: Schéma ancrage local CMQ – source rapport RISOME

Par ailleurs, si l'équipe met en avant une démarche processuelle et réticulaire, pour mieux se distancier des logiques d'action de l'aménagement, les propositions ne sont pas sans emprunter au logiciel des projets urbains : les « *accélérateurs d'initiatives* » constituent des équipements, une matérialité urbaine, même si leur forme et leur localisation sont ouvertes. Là encore, CARMA invite à des décalages plutôt qu'à des ruptures radicales avec le projet urbain. Ce jeu de négociation est sans doute accentué par le resserrement de l'équipe autour de profils marqués par un habitus aménageur, là où Zoé, par exemple, avait apporté pendant un temps un tout autre regard, proche du monde de l'éducation populaire.

Les propositions en matière de montage du projet révèlent les mêmes tensions et tentatives d'hybridation. Le dossier présente une méthodologie de mise en œuvre classique : constitution d'un comité de pilotage, recherche de financements, programmation, etc. Le « pas de côté » se manifeste dans le triple processus décrit plus haut pour mobiliser les acteurs locaux, ainsi que dans la constitution d'un « *référentiel RISOME* », qui reprend la charte territoriale élaborée en 2018 (cf. point n°4-4-2) et vise à définir une vision commune afin de donner une cohérence aux futures initiatives.

Une autre originalité du projet réside dans la constitution d'un « *conseil d'orientations stratégiques* » composé de personnalités ou d'organismes publics ou privés, scientifiques, professionnels, économiques et associatifs. Son rôle est de donner son avis sur les propositions en cours, les actions projetées et les partenariats à établir dans différents domaines. Déjà envisagée dans les versions précédentes, cette instance peut être perçue comme symptomatique d'une dérive vers une certaine « comitologie » technocratique, que l'on retrouve souvent dans les projets urbains. Mais ce conseil est aussi un organe partenarial, qui permet alors de s'extraire des réflexions en vase clos du collectif. La consultation effectuée auprès des partenaires fin avril vise à préfigurer le COS, puisqu'il est demandé aux personnes sollicitées si elles acceptent d'en faire partie. Elle est lancée auprès de soutiens historiques de CARMA (certains présents au séminaire de Villarceaux) ainsi qu'auprès d'acteurs institutionnels qui ne sont pas des alliés mais dont les observations semblent importantes pour légitimer CARMA (organismes parapublics du monde économique, universitaires et membres de laboratoires d'idées). Les quinze contributions recueillies, dont certaines émettent des réserves ou des critiques, sont annexées au dossier.

Enfin, au plan du montage économique, le dossier conjugue des pistes de financement classiques (programmes européens, financements de l'ANRU, etc.) avec des dispositifs émergents ou marginaux, dans une logique d'expérimentation. Cela prolonge les réflexions entamées lors du séminaire de Villarceaux (cf. point n°5-5) :

« Au-delà de l'approche classique qui conserve toute son utilité nous souhaitons que cette démarche RISOME soit l'occasion, pour un panel d'économistes et de financiers, de tester des approches plus adaptées aux exigences de la transition écologique sur le territoire du Pays de France (et qui, pour certaines d'entre elles, ont été prolongées jusque dans les normes comptables) ».

Sont évoquées par exemple des pratiques relevant de l'économie collaborative : « *la consommation collaborative (covoiturage, échanges de logements, achats groupés...), la production collaborative (FabLabs, mouvement des makers...), les savoirs libres (logiciels libres, wikipédia...) et la finance participative (crowdfunding)* », ou encore la création d'une monnaie locale.

Le dossier répertorie par ailleurs plusieurs dispositifs existants qui, au-delà du « référentiel » partagé, seraient susceptibles de donner de la cohérence aux initiatives, à l'échelle territoriale. On retrouve ici des pistes évoquées dès 2016 telles que le Pôle territorial de coopération économique (PTCE), ainsi que des appels à projets tels que « Territoires d'innovation », dont la première édition a été lancée en 2019 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir de l'État, ou des dispositifs issus de la loi de 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN (la grande opération d'urbanisme (GOU), le projet partenarial d'aménagement (PPA), ou encore l'opération de revitalisation des territoires (ORT)). En somme comme les précédents, le dossier RISOME tente de tenir le difficile équilibre entre la recherche de dispositifs opérationnels existants, compréhensibles et facilement mobilisables, et l'ambition prospective, critique des outils existants et des logiques économiques qui les sous-tendent. RISOME apparaît ainsi comme une proposition hybride. Il s'apparente autant à un grand projet urbain alternatif qu'à un « projet de mise en réseau » ou à une « stratégie opérationnelle ».

6-6-Relations avec l'extérieur : renforcement des alliances et risques de concurrence

Fin janvier 2020, peu après l'abandon d'EuropaCity, CARMA et le CPTG organisent une réunion publique à Villiers-le-Bel afin d'évoquer l'avenir des terres du Triangle de Gonesse et de présenter l'avancement du projet CARMA. Invité par CARMA, Francis Rol-Tanguy accepte d'assister à l'événement et de prendre la parole pour expliquer sa mission d'évaluation. Au cours de cette réunion, qui fait salle comble, les échanges avec le public témoignent d'un intérêt accru pour le projet CARMA, y compris de la part de personnes auparavant sceptiques voire hostiles. La loi Egalim, qui pose l'obligation d'introduire 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective au 1^{er} janvier 2022, est évoquée par certain·e·s participant·e·s qui y voient des perspectives positives pour CARMA. D'autres prises de paroles témoignent des difficultés rencontrées par les acteurs de terrains qui souhaitent s'engager dans une dynamique de reterritorialisation de l'alimentation. Ainsi, deux agriculteurs du territoire font part de leur volonté de faire évoluer leurs productions vers le bio et vers des débouchés locaux. Ils évoquent les obstacles qu'ils rencontrent : craintes des clients de

voir les prix augmenter (qui a conduit l'un d'eux à cacher à sa clientèle sa conversion vers l'agriculture biologique, dans un premier temps), récurrence des vols de légumes et fruits (ce qui n'est pas le cas avec la céréaliculture), insécurité foncière liée à la pression urbaine, etc. Un représentant de la chambre d'agriculture est présent à cette réunion. Son inimitié envers le CPTG et CARMA demeure perceptible mais, là où le front d'opposition à EuropaCity était apparu divisé lors du débat public de 2016 (voir point n°2-2), c'est ici la communauté d'intérêts à voir les terres du Triangle préservées dans leur fonction agricole qui prédomine, malgré les désaccords idéologiques.

Dans cette même dynamique, à partir de la fin 2019, CARMA fait l'objet de sollicitations de plus en plus nombreuses de la part d'acteurs, publics ou privés, qui commencent à considérer les fonctions agricoles et alimentaires comme un axe possible du devenir du Triangle de Gonesse. Le premier trimestre 2020 est une période de multiplication des contacts et des échanges, avec des personnes et organismes déjà proches de CARMA comme avec de nouveaux acteurs, dans la perspective de la création du « conseil d'orientations stratégiques » (COS) de RISOME (voir point n°6-5-3 plus haut). Ainsi, à partir de fin 2019 et tout au long de l'année 2020, CARMA échange avec l'exécutif régional sur le potentiel de développement d'une filière horticole locale. Le dossier « Triangle » remis à Francis Rol-Tanguy intègre dès lors un projet de ferme horticole, proposé en partenariat avec une entreprise d'insertion qui participe aux échanges avec la Région et deviendra membre du COS de RISOME. Cet exemple illustre la façon dont les propositions de CARMA se précisent à la fois par le travail interne de l'équipe et par les opportunités d'alliances qui se dessinent au gré des rencontres.

Cependant, ces pistes de partenariats sont étudiées avec un œil critique par le collectif. Ainsi, entre janvier et mars 2020, certains membres de l'équipe rencontrent des entreprises spécialisées dans l'installation de panneaux solaires au sein d'exploitations agricoles qui voient dans le projet CARMA l'opportunité de développer leurs activités. Malgré l'intérêt financier de telles alliances pour l'association, toujours sans ressources financières, CARMA pose certaines conditions afin de ne pas dévoyer les orientations agroécologiques du projet (implantation de panneaux solaires dans les zones urbanisées et non dans les champs) et les partenariats restent sans suite.

Enfin, dans un contexte de montée en puissance des préoccupations alimentaires, favorisée par l'épidémie de Covid qui donne une visibilité médiatique accrue à la précarité alimentaire de certaines populations urbaines ainsi qu'aux initiatives de

reterritorialisation de l'alimentation, CARMA observe l'évolution de certains discours politiques et voit émerger de nouveaux projets qui font craindre une dynamique de récupération ou de concurrence. Ainsi, le maire de Gonesse fait allusion au projet CARMA dans ses tracts de campagne pour les élections municipales de 2020, envisageant de mettre une parcelle à disposition pour expérimenter le projet. La municipalité ne prend cependant pas contact avec l'association. Au printemps 2020, la SEMMARIS, société gestionnaire du MIN de Rungis, annonce son intention de créer un « MIN des circuits courts », qui pourrait s'établir à proximité du Triangle de Gonesse, dans une logique multisite, afin de ne pas urbaniser les terres agricoles, et avec pour objectif de stimuler la reterritorialisation de l'alimentation sur le territoire et plus largement à l'échelle régionale. Les résonances avec le projet CARMA font craindre une concurrence directe, mais conduisent aussi à envisager de possibles coopérations et CARMA sollicite la SEMMARIS pour une rencontre en juin 2020.

6-7-Reconfigurations internes

Parallèlement à ces activités de rédaction de rapports et de recherche de partenariats, le contexte de crise que vit CARMA début 2019 pousse le collectif à réfléchir à son organisation interne et à son positionnement.

Dans un premier temps, Yves décide de modifier le format des réunions du collectif : auparavant ouvertes à toutes et tous, elles se resserrent sur les personnes directement impliquées et se thématisent davantage selon les tâches. Le souci d'efficacité entraîne une compartimentation du travail. Début décembre 2019, Yves expose, devant le collectif réuni au complet, des propositions issues de ses échanges avec les opérateurs économiques membres du conseil d'administration de CARMA. Certain·e·s alertent alors sur le risque d'une organisation trop pyramidale et technicienne du collectif et rappellent ses fondements militants.

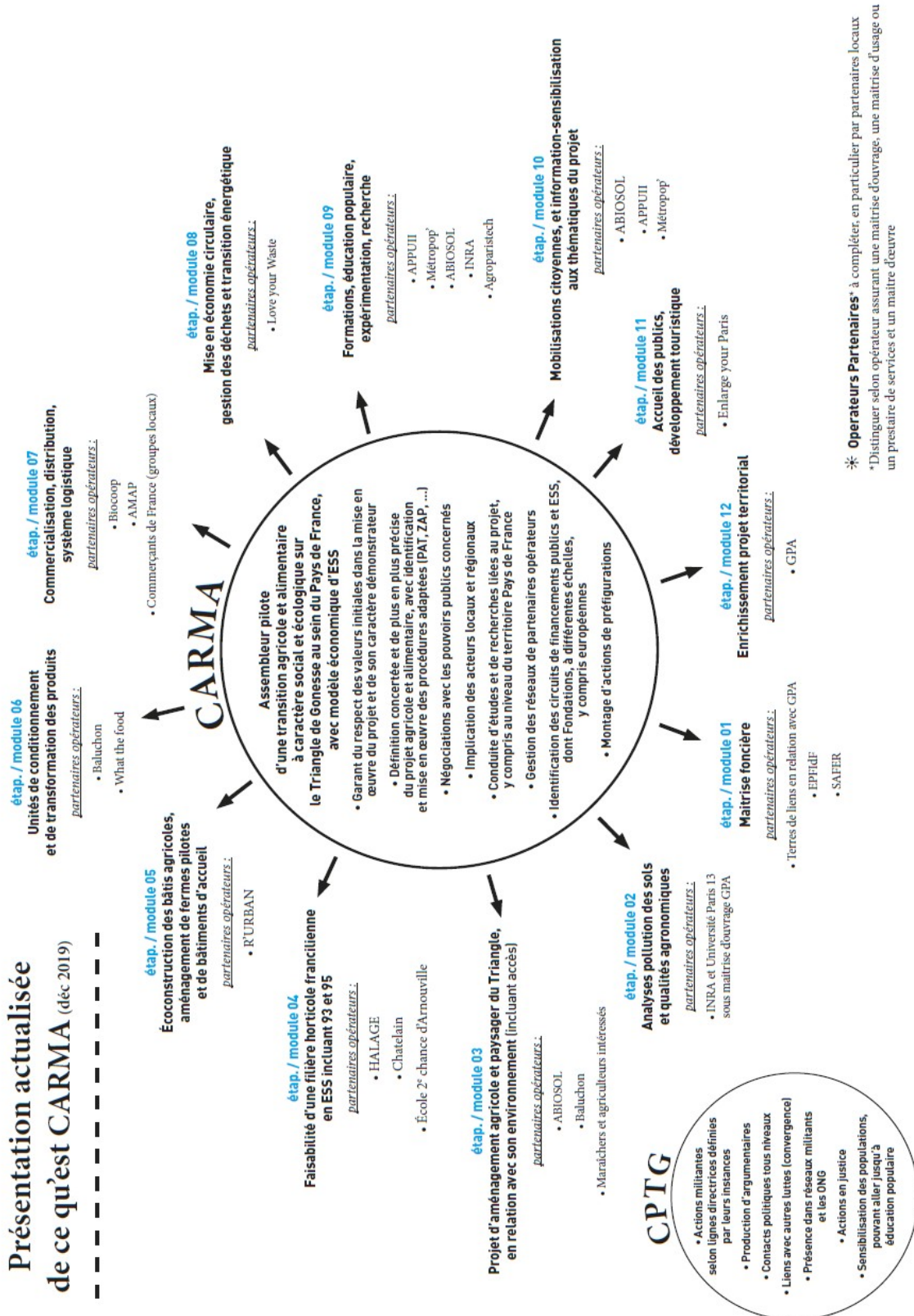
« Je ne pense pas comme il a été dit qu'il doit y avoir dissociation entre les « technicien-ne-s » et le conseil d'administration. Pour ma part, une organisation hiérarchique d'actionnaires dictant un fonctionnement à des exécutants me paraîtrait très inopportune » (extrait d'échanges par mail entre membres de CARMA).

« Plus globalement, je crois que la force de notre mouvement est d'être à l'interface d'un changement de paradigme de développement dont chacun sent le besoin urgent, sans arriver à formuler la direction ou l'équilibre à donner. [...] Inviter à revoir notre développement spatial, qui est toujours parti de l'urbain sur le rural, vers une inversion désormais du rural dans l'urbain, nourrit selon moi profondément, au-delà de nos différences, l'idée profonde et salvatrice de notre projet. Elle lui donne une ampleur moins technicienne et un fondement bien plus ancré dans le mouvement historique et donc politique de notre temps. Je crois ainsi essentiel d'explicitier ce titre, qui selon moi reste Coopération pour une Ambition Rurale et Métropolitaine d'Avenir. » (extrait d'échanges par mail entre membres de CARMA).

Olivia propose quant à elle, afin de restituer de manière imagée les différentes dimensions de CARMA, de comparer l'association à une « *fusée à 3 étages* » : 1. d'abord un collectif militant qui porte la lutte contre l'urbanisation du Triangle de Gonesse aux côtés du CPTG ; 2. ensuite un laboratoire d'idées qui apporte un socle intellectuel à ce combat en formulant des propositions alternatives pour l'avenir du territoire, en s'inscrivant dans un mouvement international de réflexion sur le devenir des métropoles face à l'urgence climatique ; 3. enfin, une structure capable de mener ces propositions jusqu'à leur phase opérationnelle, même si la fonction de l'association sur ce point (portage direct ou accompagnement de porteurs de projets) reste à préciser.

Ces tentatives de clarification se poursuivent grâce à Stéphanie, qui envoie au collectif le produit de ses réflexions sur CARMA sous forme de représentation graphique. Son schéma est retravaillé collectivement au cours d'une réunion où sont débattues la fonction de l'association et les finalités de son action.

Présentation actualisée de ce qu'est CARMA (déc 2019)



* **Opérateurs Partenaires** : à compléter, en particulier par partenaires locaux
 *]Distinguer selon opérateur assurant une maîtrise d'ouvrage, une maîtrise d'usage ou un prestataire de services et un maître d'œuvre

Ce premier schéma montre que la fonction de CARMA est définie en complémentarité de celle du CPTG, mais aussi en référence au fonctionnement de l'aménagement traditionnel. Des étapes sont identifiées, qui définissent un phasage du travail ainsi que des acteurs potentiels, en charge de chacun de ces « *modules* ». Dans cette organisation, CARMA apparaît comme « *assembleur* », en référence directe à la fonction « *d'ensemblier* » traditionnellement occupée par l'aménageur dans les projets urbains complexes. Le terme est choisi pour évoquer cette fonction importante, mais actuellement inexistante pour mener à bien la transition écologique à l'échelle des territoires, tout en se distinguant de l'aménagement classique. Le schéma exprime par ailleurs les finalités de l'action. Une première version du schéma présentait CARMA comme assembleur d'une « *transition sociale et écologique* » incluant une dimension agricole et alimentaire. Certains insistent pour inverser les termes afin de montrer la dimension prépondérante de l'enjeu alimentaire dans le projet. Il s'agirait davantage d'une « *transition agricole et alimentaire à caractère écologique et social* ». Néanmoins d'autres craignent que cette formulation apparaisse comme moins ambitieuse et ne suscite pas l'adhésion politique. Elle sera donc inversée de nouveau, comme on l'a vu, dans le rapport RISOME.

La démarche réflexive se prolonge ensuite avec l'aide d'un allié historique de CARMA qui propose d'animer deux séminaires d'une demi-journée. Chacun·e y exprime ses idées et sa vision des actions à mener en priorité à court, moyen et long terme. Il en ressort notamment la difficulté de clarifier le projet et ses objectifs, mais aussi d'élargir le collectif sans perdre la dimension de militantisme-expertise qui fait sa force. On s'interroge sur le besoin de modifier les instances de l'association, ainsi que sur la manière de trouver les moyens de l'action, et notamment un lieu dédié, où l'équipe pourrait se retrouver et accueillir des sympathisants. En février 2020, à la suite de ce processus, le conseil d'administration entérine le produit de ces réflexions :

« Sur le fond, un accord s'est dégagé sur le positionnement de CARMA : CARMA n'a pas vocation à être opérateur sur le projet dont il est porteur. Celui-ci est composé d'une série de programmes pour lesquels il existe des opérateurs compétents. CARMA sera assembleur-assistant à maîtrise d'ouvrage et garant du projet, gardera son esprit militant même s'il faut évoluer vers une nécessaire professionnalisation, et développera sa

fonction de laboratoire d'idées dans des problématiques qui en ont bien besoin » (extrait du compte-rendu du conseil d'administration).

Par ailleurs, des évolutions de la gouvernance sont envisagées : départ du président, qui souhaite passer la main, et élection d'un nouveau conseil d'administration. Les personnes morales (opérateurs économiques et associations), élues en 2016 à la création de la structure, n'en feraient plus partie, afin de permettre à l'association de se positionner sur des fonctions de conseil et d'accompagnement, sans risque de conflit d'intérêt. L'assemblée générale initialement prévue en mars doit être reportée au 29 juin du fait du confinement. Ce délai s'avère bénéfique pour trouver des candidat·e·s au bureau et au conseil d'administration, dans un contexte où les membres historiques de CARMA sont fortement sollicités et incapables de reprendre la charge de travail absorbée jusqu'à ce jour par le président démissionnaire.

Plusieurs d'entre elles et eux, dont je fais partie, s'accordent finalement pour présenter leur candidature au conseil d'administration en envisageant une répartition des tâches et des passages de relais fréquents. La présidence est reprise par une femme, issue du champ de l'économie sociale et solidaire, proche de CARMA et qui avait notamment participé au séminaire de Villarceaux. Yves conserve cependant des fonctions de vice-présidence afin d'effectuer une transition progressive. Pour ma part, malgré mon engagement au sein du conseil d'administration, à partir de septembre 2020, ayant quitté la région parisienne et entamé le travail sur d'autres terrains de thèse, je m'éloigne progressivement du collectif (je démissionnerai officiellement du conseil d'administration en janvier 2021).

Au début de l'automne 2020, les perspectives sont donc ouvertes pour CARMA. Les propositions pour le Triangle et le Pays de France ont été remises à Francis Rol-Tanguy. Son rapport remis en juillet est resté confidentiel et le gouvernement n'a pas encore rendu d'arbitrage. L'association entame par ailleurs une nouvelle période de son histoire avec la mise en retrait de son président-fondateur et la redéfinition de son positionnement, désormais indépendant d'autres personnes morales et recentré sur des fonctions « *d'assembleur* » et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Fin 2019-mi 2020 : CARMA renforce son assise vis-à-vis de l'extérieur dans un contexte de crise interne

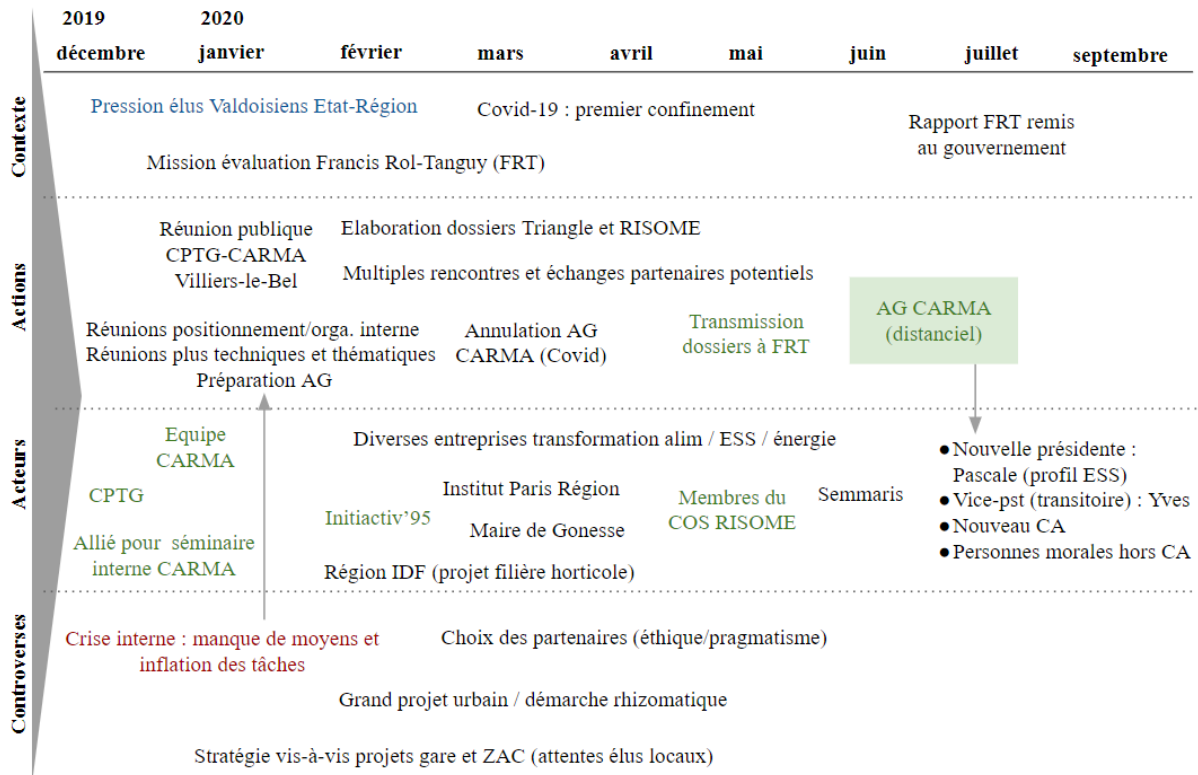


Figure 78: Fin 2019-mi-2020 : de la crise interne à l'ouverture des perspectives : nouvelles alliances, projet précisé et changement de gouvernance

Conclusion du chapitre 3

CARMA, un projet inscrit dans un jeu de négociation multi-niveaux

Entre urbanisme et « transition agricole et alimentaire à caractère écologique et social »

L'analyse du projet CARMA et de ses évolutions entre fin 2016 et fin 2020 permet de confirmer la validité de l'hypothèse d'une renégociation en cours entre ville et agriculture, qui porte tant sur les formes urbaines que sur les modes de production (Marot, 2018). L'étude de cas permet de préciser et de donner corps à ce scénario. Au plan des formes urbaines, CARMA propose effectivement de reconsidérer le rapport des espaces bâtis et ouverts, en accordant la même valeur et la même importance au foncier agricole qu'au foncier urbanisé, mais aussi en faisant du projet agricole un projet de

paysage. À travers la notion d'urbanisme de « *réparation* », cette réarticulation des espaces cultivés et urbanisés participe d'une transformation d'un espace périurbain métropolitain dont les paysages fonctionnalistes incarnent la rupture métabolique de la ville et de l'agriculture.

Cette réarticulation repose sur un projet qui non seulement se déploie à plusieurs échelles (un cœur agricole, sur le Triangle et ses prolongements programmatiques dans les tissus urbains alentour), mais aussi qui combine logiques d'aménagement (construction d'équipements en densification de zones d'activités, par exemple) et de planification stratégique (à la fois alimentaire, via la proposition du PAT, et urbaine, via la démarche RISOME). Il s'agit bien là d'une évolution des modes de production de la ville, qui se traduit au plan de la configuration des acteurs, dans un dialogue entre experts-militants des champs de l'aménagement et de l'agronomie, ainsi que de la communication, essentiels à ce projet-plaidoyer. Certes, on observe une division des tâches selon les compétences de chacun·e mais, au fil du temps, des études et de l'approfondissement du projet, les membres du collectif forgent une culture commune autour de la mobilisation de concepts et de méthodes qui conjuguent projet urbain et reterritorialisation alimentaire.

Le projet CARMA montre également l'ampleur du champ des négociations : l'agriculture est un point de départ, une porte d'entrée vers des enjeux plus larges, ce qui se traduit par une prise en compte très rapide de l'ensemble des composantes du système alimentaire : partis pris agronomiques affirmés et détaillés techniquement au fil du temps, études dédiées à la valorisation des déchets, propositions et recherches de partenariats concrets en matière d'industrie de transformation, programmes à destination des mangeurs concernant le goût, la santé et la précarité alimentaires, etc. L'agriculture et l'alimentation sont également reliées, dès les premiers temps du projet, à un contexte d'urgence climatique et à des enjeux sociaux et territoriaux plus larges tels que la pauvreté, le chômage, le cadre de vie des populations et les héritages laissés par les politiques urbaines depuis les années 1950.

Toujours géographiquement situés par le projet CARMA, qui travaille à préciser ses périmètres et échelles d'intervention (le Triangle de Gonesse, le Pays de France), ces enjeux entrent aussi en résonance avec d'autres territoires. Les membres du collectif revendiquent leur proximité idéologique avec des mouvements internationaux qui entendent apporter, pour le dire simplement, des réponses locales à des problématiques

globales (agroécologie, Villes en Transition, monnaies locales...). Cet élargissement des enjeux, corollaire de l'élargissement des champs d'intervention du projet, est en germe dès 2016 mais s'affirme et se fait plus explicite au fil du temps, à travers l'utilisation de la notion de transition écologique, qui a gagné une légitimité institutionnelle et parle donc aux pouvoirs publics, tout en étant entendue par le collectif CARMA dans une dimension militante de remise en question des modèles économiques et sociaux actuels, caractéristique du « *mouvement alimentaire urbain* » (Morgan, 2017).

De nombreuses recherches ont montré que la portée politique de ce mouvement alimentaire urbain s'étend jusqu'à la gouvernance des territoires urbains et de leur fabrique, dans laquelle il revendique une participation active (Brand et al., 2017 ; Cabannes et Marocchino, 2018). Le projet CARMA en témoigne effectivement, à travers la démarche de fédération et de mise en réseau progressive des acteurs locaux qu'il souhaite mettre en œuvre, à travers la place qu'il entend donner à des acteurs critiques du système dominant, avec lesquels s'élabore le Pôle territorial de coopération économique (PTCE). L'articulation des propositions à l'échelle du Triangle et à celle du Pays de France dessine alors, bien qu'à l'état de potentiel plus que dans ses réalisations concrètes, ce que Sébastien Ségas nomme des « *alter-territoires* », dans lesquels se déploient des façons alternatives de définir et de s'appropriier l'espace au nom de causes générales que l'inscription territoriale permet d'expérimenter voire de diffuser auprès d'un public plus large. » (Ségas, 2020, p.15).

Entre utopie et pragmatisme

Outre cette (re)négociation entre urbanisme et alimentation (fonctions sociales qui s'étaient éloignées l'une de l'autre depuis les années 1950, comme on l'a montré dans le chapitre 1), le projet CARMA est pris dans un rapport de force profondément défavorable entre, d'un côté, des acteurs institutionnels (ou légitimés institutionnellement, comme les porteurs du projet EuropaCity) qui disposent du pouvoir et des moyens d'agir (établissements publics, procédures d'aménagement, financements publics et privés...) et, de l'autre, des collectifs qui doivent compter sur l'énergie de leurs militants et sur la bonne volonté de soutiens extérieurs (grand public, alliés institutionnels apportant ponctuellement des moyens humains et financiers).

Cette situation particulière induit un autre niveau de négociation au sein de CARMA, entre utopie et pragmatisme, qui se reflète notamment dans deux dimensions. Premièrement, les arbitrages relatifs aux priorités des actions diffèrent d'un projet urbain classique, puisqu'en l'absence de légitimité institutionnelle, il s'agit avant tout de convaincre. Cela implique un travail d'activisme – manifester, publier des tribunes, solliciter les acteurs institutionnels, chercher des alliés dans différentes sphères (politique, économique, associative, etc.), interpeller les habitants (réunions publiques, sollicitation d'associations et d'institutions locales, etc.) – qui se conjugue au travail de montage de projet (conception, rédaction, cartographie, recherche de financements, réponses à appels à projets, etc.), lequel porte lui-même des ambitions radicales (transformation des modèles économiques, place des habitants et acteurs locaux dans le montage du projet, etc.) générant à la fois une forte émulation mais aussi des dilemmes et de l'épuisement.

Deuxièmement, les rapports de l'association CARMA avec l'extérieur ne sont pas exempts de tiraillements. L'action de l'association apparaît trop technocratique, pas assez ancrée sur le terrain, aux yeux de certains militants du camp des opposants à l'urbanisation ; elle paraît aussi trop utopiste et antisystème à certains acteurs institutionnels. Ces tensions se retrouvent au sein du collectif qui s'efforce de déterminer et d'explicitier, dans les documents de projet comme dans ceux de communication, des positionnements idéologiques stables (dans le souci de ne pas trahir la lutte partagée avec le CPTG), tout en faisant preuve d'ouverture à des opportunités de partenariats institutionnels ou économiques. Ces redéfinitions et rééquilibres constants concernent également le champ d'action de CARMA, « *fusée à trois étages* » qui combine dans des proportions variables activisme, recherches intellectuelles visant à concrétiser les ambitions transformatrices et mise en œuvre concrète du projet, sur le territoire.

Alors au bout du compte, quels sont les résultats, les effets concrets de ces négociations multiples ?

État des lieux du rapport de force depuis la fin 2020 et perspectives pour CARMA

Après quelques mois de latence liés à la pandémie de Covid-19, la controverse s'est ravivée au tournant de l'année 2021. Les décisions de justice concernant le PLU de Gonesse et la gare du Grand Paris Express s'avèrent favorables à la poursuite de l'urbanisation du Triangle. En décembre 2020, la cour administrative d'appel de Versailles rétablit le PLU de Gonesse, rendant de nouveau urbanisables les 280 hectares de la ZAC (ZAC que la même cour avait ré-autorisée un an et demi plus tôt). Toujours en décembre 2020, la Société du Grand Paris (SGP) annonce une reprise du chantier de la gare au mois de février 2021, alors que le gouvernement n'a toujours pas rendu ses arbitrages sur le rapport Rol-Tanguy.

Dans ce contexte, l'opposition du CPTG monte d'un cran. Le 17 janvier 2021, les opposants organisent sur le Triangle une « ZADimanche » particulièrement visible, avec de nombreuses personnalités médiatiques et déclarent le « Serment du Triangle²⁴² » qui définit les terres agricoles comme un bien commun et enjoint les signataires à en prendre la défense. Cette injonction se traduit un mois plus tard par l'occupation du site sous la forme d'une « Zone à Défendre » (en référence explicite à la lutte environnementale de Notre-Dame-des-Landes), qui commence le 7 février et dont les occupants seront expulsés 17 jours plus tard. Reprennent alors les rassemblements mensuels sous forme de ZADimanches puis, à l'automne 2021, la bataille juridique. Le CPTG en vient à saisir les plus hautes juridictions administratives et judiciaires : il se pourvoit en cassation contre le PLU de Gonesse et dépose un recours auprès du Conseil d'État contre la ligne 17 nord.

Ces actions sont toujours en cours pour tenter d'obtenir l'abandon des projets de gare et de ZAC. Entre temps, en mai 2021, l'État a rendu ses arbitrages sur la base du rapport Rol-Tanguy. Si la gare du Grand Paris Express est confirmée, la ZAC est resserrée sur 110 ha (correspondant au foncier effectivement acquis pour le compte de l'EPA depuis les années 2010) et son programme évolue fortement, traduisant l'impact de la dynamique d'opposition menée par le CPTG et CARMA. Sont désormais prévus : une « cité scolaire internationale » destinée à former les étudiants aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration, de l'alimentation et de l'agriculture biologique, l'implantation d'une

242 <https://ouiauxterresdegonesse.fr/agir/montrons-notre-determination-avec-le-serment-de-triangle/>

administration publique de l'État (non précisée à ce jour) et le développement du projet Agoralim, pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité, le tout dans un « *aménagement équilibré mêlant projets d'aménagement et préservation des terres agricoles* »²⁴³ .

Porté par la Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis (SEMMARIS), Agoralim est soutenu par les acteurs publics. Son programme ainsi que sa logique d'implantation, multisite et qui préserve les terres du Triangle, fait largement écho aux propositions de CARMA.

*« Agoralim s'installera sur quatre sites principaux dans le département du Val d'Oise : Gonesse (production agricole, légumerie et formation) ; Goussainville (carreau des producteurs et distribution) ; Roissy-en-France (cuisine centrale et transformation) et Bonneuil-en-France (logistique du dernier kilomètre). Ce projet représente un investissement cumulé de 1,4 milliard d'euros, à parité entre les activités directement portées par la SEMMARIS et l'écosystème porté par l'État et les autres partenaires publics et privés. Le projet devrait permettre la création de 4000 à 5000 emplois. Cet écosystème complémentaire du Marché de Rungis, comprendra un axe fort dédié à la formation, à l'innovation et la sensibilisation de tous les publics à l'importance du bien-manger. »*²⁴⁴

En juillet 2021, l'entreprise lance un « appel à idées », auquel l'association CARMA participe. Le projet, co-porté avec un ensemble de partenaires reçoit une « *mention spéciale* »²⁴⁵. Par ailleurs, les dix projets lauréats présentent de nombreuses similarités avec les propositions programmatiques et organisationnelles du collectif, notamment deux initiatives portées par la Ville de Gonesse.

243 Discours de présentation, par le Premier ministre Jean Castex, du « Plan Val d'Oise » de l'État, le 7 mai 2021 à Gonesse : <https://www.gouvernement.fr/discours/12265-presentation-du-plan-val-d-oise-discours-de-jean-castex-premier-ministre>

244 Communiqué de presse de la SEMMARIS de février 2022 : <https://www.agoralim.fr/presse/>

245 « Les mentions spéciales ont été attribuées par le Comité d'experts afin de valoriser des idées ou des projets qui pourront être intégrés à la réflexion plus globale de la programmation d'Agoralim. » <https://www.agoralim.fr/resultats-de-l-appel-a-idees-pour-le-projet-agoralim/>

Acteur(s)	Proposition
Ville de Gonesse, la Ville de Goussainville et les CCI Paris Île-de-France et Val d'Oise	Cité de la démocratie alimentaire
Ville de Gonesse	Partenariat entre l'Éducation nationale et les acteurs de la formation sur le territoire pour sensibiliser et créer des vocations chez les habitants
La Ceinture Verte	Création de 100 fermes maraîchères
ANDES	Création d'une plate-forme de distribution et de transformation pour l'aide alimentaire
Logicités	Utilisation de la future Ligne 17 du Grand Paris en co-modalité voyageurs et marchandises
Certibruit	Développement des livraisons de nuit en proximité des zones denses urbaines
Schoolab	Programme académique pluridisciplinaire autour de l'alimentation durable
Essec, Centrale Supélec, Strate École de Design, La Sorbonne et Agro Paris Tech	Programme mêlant des étudiants de plusieurs écoles complémentaires au service d'entreprises du territoire
<i>Non renseigné</i>	Implantation d'une école de la Transition Écologique
Restau'Co	Passerelles entre les métiers de l'alimentation durable

Tableau 12: Projets lauréats de l'appel à idées lancé par la SEMMARIS dans le cadre du projet Agoralim

Depuis, CARMA et la SEMMARIS entretiennent un dialogue continu. À l'automne 2022, la SEMMARIS reste dans l'attente du feu vert de l'État sur son projet Agoralim. Malgré cela, son alliance avec CARMA s'est confirmée et elle soutient la mise en œuvre du Pôle territorial de coopération économique (PTCE) porté par l'association. Fin 2022, ce dernier a été officiellement labellisé par l'État au terme d'un appel à projets dédié. Cette labellisation s'accompagne de financements de la part de l'État, de l'ADEME, de la Région Île-de-France, mais aussi de collectivités auparavant favorables à EuropaCity et hostiles aux opposants. Ainsi, la Ville de Gonesse va mettre un local à la disposition de l'association pour y créer un tiers-lieu dédié à l'agriculture et à l'alimentation. La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a également apporté un soutien financier au PTCE et aidera à trouver un site de 10 hectares sur son territoire pour y implanter un projet de ferme-pilote. Les chantiers du PTCE restent par ailleurs fidèles au positionnement de CARMA qui entend combiner action et réflexion : à la ferme-pilote et

au tiers-lieu s'ajoute une recherche-action axée sur la notion de « territoire zéro précarité alimentaire²⁴⁶ ».

Vers une transformation du régime par la « niche d'innovation » CARMA ?

Ce bilan, encore inachevé, reflète la trajectoire du projet CARMA et de la controverse dans laquelle il s'inscrit, au cours de la décennie 2010. La cristallisation de la controverse autour du projet EuropaCity a été favorable aux opposants, dans un contexte général de mise à l'agenda politique et législatif des questions climatique et alimentaire (création des PAT en 2014, Plan Climat en 2017, États Généraux de l'alimentation aboutissant à la loi EGalim de 2018, Convention citoyenne pour le climat en 2019, etc.). Le projet CARMA a émergé et s'est approfondi dans ce cadre, entre plaidoyer intellectuel et recherche d'opérationnalité. L'abandon d'EuropaCity constitue la grande victoire de la stratégie d'opposition bicéphale CPTG-CARMA. Il marque aussi un tournant dans la controverse qui perd en visibilité en même temps qu'elle perd son symbole le plus médiatique. Les opposants peinent à faire comprendre que la fin d'EuropaCity ne signifie pas la fin de l'urbanisation du Triangle. Les alliés se font également plus rares, à la faveur d'un programme remanié au prisme du social et de l'écologie (cité scolaire, Agoralim...). Cependant, le point de vue des opposants semble s'imposer au cours de la décennie : EuropaCity devient projet d'un autre temps et les propositions de CARMA apparaissent innovantes, dans l'air du temps, comme en témoignent les arbitrages de l'État en faveur d'Agoralim, et la reconnaissance des acteurs publics nationaux comme locaux, qui soutiennent désormais le PTCE. Ces évolutions sont favorisées par les transformations du contexte général, social et législatif, avec notamment l'adoption en août 2021 de la loi Climat et Résilience qui pose le principe de « Zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols à l'échelle nationale à l'horizon 2050.

CARMA, en tant que scène composée d'acteurs, de discours, d'actions, apparaît bel et bien comme une niche d'innovation qui bénéficie d'une grande continuité de projet entre 2016 et aujourd'hui, grâce à la stabilité du collectif ainsi qu'aux reprises et approfondissements successifs des propositions. La figure de l'expert-militant, les efforts

²⁴⁶ Notion proposée par des membres du laboratoire d'idées « Labo de l'ESS », inspirée par le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » créé par la loi du 29 février 2016, qui vise à favoriser les expérimentations dans les territoires pour ramener vers l'emploi des personnes qui en étaient éloignées.

déployés pour démontrer la faisabilité de ses propositions mais aussi pour partager un langage (celui des grands projets, du développement économique, du montage de projet...) avec les acteurs institutionnels, sont autant de leviers du projet. « *Outsider* », le collectif CARMA joue ainsi un rôle essentiel de « *traduction* » entre les problématiques sociales et environnementales plus larges (qui relèvent du « *paysage* »), et les acteurs dominants du « *régime* » (Geels and Schot, 2007).

In fine, si l'on reprend les modélisations de Geels et Schot, on peut considérer que la niche d'innovation que constitue CARMA, en exprimant une vision alternative des rapports entre urbanisme et alimentation (et à travers le rapport de force co-porté avec le CPTG), a inspiré les acteurs du régime dominant et modifié leur perception d'un paysage global lui-même en évolution. On peut alors faire l'hypothèse que la multiplication de ce type de situations pourrait conduire à une réorientation de la trajectoire, à une transformation du système (*ibid.*). Les tempéraments optimistes seront portés à le croire. Les sceptiques ne manqueront cependant pas de faire remarquer que la victoire des opposants à l'urbanisation n'est encore que partielle, que « *l'imaginaire aménageur* » (Chalas, 2004) peine encore à considérer l'agriculture comme une fonction nécessaire et suffisante du projet urbain et qu'il ne peut s'empêcher d'apporter son lot d'infrastructures et d'équipements, objets typiques de l'ingénierie urbaine.

Pour nourrir le débat, le prochain chapitre s'intéressera à ce qui se passe lorsque les acteurs institutionnels de l'urbanisme s'emparent d'eux-mêmes (et non sous la pression d'un mouvement social) des enjeux de reterritorialisation alimentaire, à travers trois études de cas à Nantes, Lille et Cœur d'Essonne Agglomération (Île-de-France).

CHAPITRE 4

HEURS ET MALHEURS DU PROJET URBAIN ALIMENTAIRE

**LES CAS DE DOULON-GOHARDS (NANTES),
FIVES CAIL (LILLE) ET BASE 217 (CŒUR
D'ESSONNE AGGLOMÉRATION)**

Introduction du chapitre 4

Après avoir analysé, dans le précédent chapitre, les modalités de la concrétisation de CARMA, projet alimentaire alternatif localisé en Île-de-France, il s'agit ici d'étudier, à travers trois études de cas, les transformations qu'entraîne la prise en compte de l'enjeu alimentaire dans le projet urbain et, réciproquement, les effets que celui-ci produit sur la reterritorialisation de l'alimentation. Pour ce faire, on s'appuie sur la définition du projet urbain posée en introduction générale, qui combine trois dimensions. On montrera ainsi que le projet urbain alimentaire constitue un laboratoire de nouvelles pratiques d'urbanisme agricole voire alimentaire ; que cette rencontre génère des représentations particulières sur la ville et son urbanité ; qu'en tant que levier d'action collective, le projet urbain favorise des configurations d'acteurs inédites et peut jouer un rôle important dans l'élaboration de stratégies alimentaires à l'échelle territoriale. On s'attache notamment ici à comprendre dans quelle mesure les acteurs et leurs instruments évoluent, sur quelles ressources ils s'appuient, quelles représentations sous-tendent ou motivent leurs actions, dans quels jeux d'alliance ou de confrontation ils s'inscrivent.

Les trois cas étudiés ont donc été sélectionnés non pas dans une perspective comparatiste mais en raison de l'éclairage particulier qu'ils apportaient à l'une ou l'autre de ces trois figures du projet urbain. Trois critères supplémentaires ont concouru au choix des projets. Premièrement, ils devaient être portés par des acteurs institutionnels de l'urbanisme : il s'agissait de se demander comment les acteurs professionnels et institutionnels s'emparent des enjeux de reterritorialisation alimentaire et si les porosités entre sphères professionnelles et militantes mises en lumière dans le cas de CARMA se retrouvent ici. Deuxièmement, les cas étudiés devaient dans la mesure du possible englober différentes composantes du système alimentaire. Cela étant, l'étude quantitative présentée dans le chapitre 2 a bien montré la prégnance de la question agricole et les études de cas qui suivent en témoignent également. Troisièmement, il s'agissait de sélectionner des projets déjà réalisés ou dont la réalisation est bien avancée, afin de dépasser les discours et les intentions restitués dans le chapitre 2, de rentrer dans leur concrétisation et de repérer les enjeux opérationnels que celle-ci soulève.

Les projets urbains suivants réunissent l'ensemble de ces critères : Doulon-Gohards à Nantes, Fives Cail à Lille et Base 217 sur le territoire de Cœur d'Essonne

Agglomération. Présenté dans la première partie du chapitre, le projet Doulon-Gohards permet d'approfondir la figure du projet comme laboratoire de transformation des pratiques urbanistiques. Ce projet d'aménagement prend place sur les terres d'origine du maraîchage nantais, désormais en friche. Il porte l'ambition de réinstaller des maraîchers au sein du futur quartier, sur des petites surfaces (moins de 2 hectares). Les acteurs urbains mettent alors en place une méthodologie particulière, qui s'invente au fil des mois selon les problèmes et les obstacles techniques, juridiques ou financiers auxquels ils sont confrontés. Ce faisant, ils se familiarisent avec de nouveaux acteurs, inventent des dispositifs, font des apprentissages et soulèvent des enjeux non seulement techniques mais aussi profondément politiques sur la fonction de la collectivité vis-à-vis des agriculteurs urbains et sur le rôle des agriculteurs dans la ville.

La deuxième partie du chapitre est consacrée au projet Fives Cail. Il met plus particulièrement en lumière la dimension idéale des projets urbains, l'importance et la diversité des représentations et imaginaires relatifs au rôle de l'alimentation dans la fabrique de la ville. Dans cette ZAC qui vise à créer un quartier mixte sur le site d'une ancienne usine métallurgique, la collectivité décide de créer un « écosystème alimentaire » conjuguant une cuisine commune, un espace d'agriculture urbaine, un food court et une cuisine professionnelle. Le projet urbain joue sur les antagonismes : échelle et population métropolitaines, échelle du quartier et de ses habitants. Dans ce contexte, le programme alimentaire est investi de représentations particulières, indissociables de celles qui concernent le projet urbain : inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et la gentrification du quartier, urbanité et convivialité (Parham, 2015).

La troisième et dernière partie du chapitre présente le projet Base 217. Il permet d'analyser la capacité d'action collective générée par les projets urbains mais aussi leurs interactions avec des politiques urbaines et alimentaires plus larges. Sur le vaste site d'une ancienne base militaire aérienne (300 hectares), située en deuxième couronne parisienne, à la conjonction de paysages urbains et agricoles, s'implante une zone d'activités économiques dont le développement s'effectue progressivement, au gré d'initiatives portées par une diversité d'acteurs privés (studios de cinémas, entrepôt Amazon, etc.). Une ferme en polyculture-élevage s'y déploie sur 50 hectares (bientôt 75), dans un partenariat entre la collectivité, des agriculteurs du territoire et un opérateur nouvel entrant dans le monde agricole. Ce projet cristallise des tensions entre acteurs

agricoles et urbains mais il est aussi le point de départ d'une stratégie alimentaire territoriale fédératrice, profitable en retour au projet de ferme et au projet urbain.

Ces trois études de cas ont mobilisé des méthodes d'enquête similaires : études de documents produits dans le cadre des projets (plan-guide, cahiers des charges de certaines missions, documents techniques, journal d'information), de documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) et d'articles de presse. Des entretiens semi-directifs ont également été menés avec les principaux acteurs de chaque projet (5 entretiens pour Doulon-Gohards, 9 entretiens pour Fives Cail, 9 entretiens pour Base 217²⁴⁷). Des visites de terrain, doublées de plusieurs sessions d'observation participante (brève participation au travail de la ferme de l'Envol sur la base 217) et non participante (sur les fermes de Doulon Gohards) ont complété le dispositif de recherche.

Nota : les frises chronologiques de chacun des projets sont disponibles en annexe sous forme de feuillets détachables (pochette séparée).

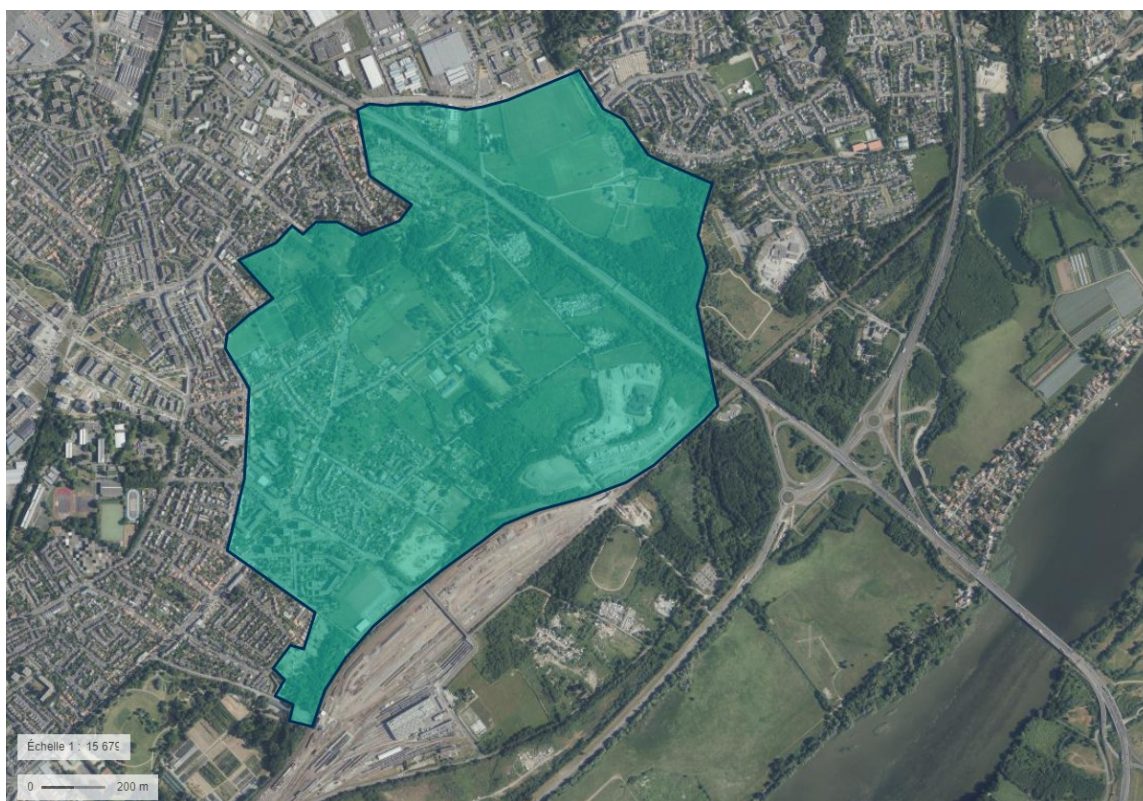


Figure 79: Périmètre du projet Doulon-Gohards dans son environnement - réalisation personnelle – source Géoportail

247 Le projet Base 217 fait l'objet de plusieurs travaux de recherche dont celui mené par Émilie Balteau (Chaire Aménager le Grand Paris) sur l'agriculture urbaine dans les opérations d'aménagement et la thèse de Clément Boyer (Chaire Comptabilité Écologique) visant à développer des comptabilités écologiques au sein des exploitations agricoles du projet Sésame (Territoire d'Innovation, Cœur d'Essonne Agglomération). Certains matériaux tels que les entretiens ont été mutualisés entre nos trois recherches.

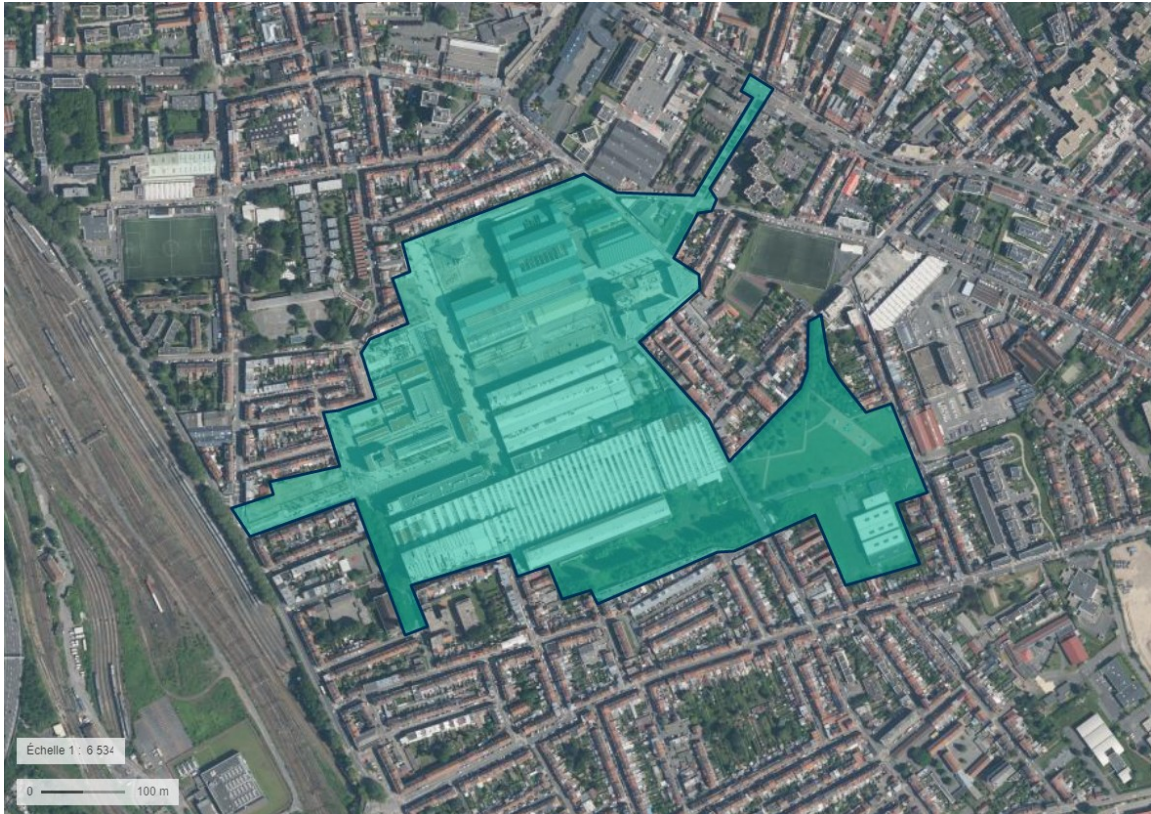


Figure 80: Périmètre du projet Fives Cail dans son environnement - réalisation personnelle – source Géoportail



Figure 81: Périmètre du projet Base 217 dans son environnement - réalisation personnelle – source Géoportail

1) Le projet Doulon-Gohards, un laboratoire d'agri-urbanisme

Introduction : (ré)installer des agriculteurs professionnels dans le berceau du maraîchage nantais

La zone d'aménagement concerté (ZAC) de Doulon-Gohards se situe à l'est de Nantes, en lisière du territoire communal. Les 180 hectares du secteur de projet, délimités en rose sur les cartes ci-dessous, s'étendent de part et d'autre du boulevard périphérique, en limite de la commune de Sainte-Luce-sur-Loire.



Figure 82: Cartes de localisation du projet Doulon-Gohards (à partir de Nantes Métropole Aménagement)

La ZAC est rattachée à « Doulon-Bottière », l'un des onze quartiers définis par la municipalité nantaise. Il regroupe environ 30 000 habitants et est constitué de plusieurs ensembles. Son cœur historique se situe au niveau de la mairie de Doulon et se prolonge par le vaste parc public du Grand Blottereau, ancienne demeure nobiliaire. À l'ouest de Doulon-Gohards, l'éco-quartier Bottière-Chénaie a été créé au tournant des années 2000. À cette époque, Nantes Métropole cherche à créer une nouvelle centralité urbaine, en implantant des commerces et équipements publics tels qu'une médiathèque. Elle souhaite à retenir les ménages modestes et les classes moyennes dans la ville en construisant des logements à prix abordables. Bottière-Chénaie fait aussi partie de la première génération d'éco-quartiers labellisés par l'État²⁴⁸ et incarne les préoccupations environnementales du moment : réalisation d'aménagements favorables aux piétons et aux vélos, attention particulière portée au paysage, à la biodiversité et à la gestion des eaux pluviales, avec notamment la réouverture du ruisseau des Gohards (auparavant busé) qui sert de colonne vertébrale au parc linéaire qui traverse le nouveau quartier²⁴⁹.

Le projet Doulon-Gohards prolonge ces ambitions : dans un contexte persistant de pénurie de logements à l'échelle métropolitaine, il s'agit avant tout de créer un quartier résidentiel de 2700 logements et des équipements publics (scolaires et sportifs notamment), mais aussi de poursuivre les démarches écologiques de gestion de l'eau. En effet, le territoire est traversé par deux ruisseaux (celui des Gohards et celui de l'Aubinière) et sa proximité avec la Loire nécessite de concevoir des aménagements tenant compte des risques de crues. Le maître d'ouvrage doit également tenir compte de la présence de grandes infrastructures routières et ferroviaires : le boulevard périphérique et le boulevard de la prairie de Mauves, le faisceau ferré est-ouest et le site de triage de Nantes-Blottereau. L'objectif général est de transformer un « *territoire de confins* » en un quartier de ville, en intégrant les particularités liées à la géographie du site, mais aussi à son histoire. C'est à ce titre qu'émerge rapidement l'idée de « *réactiver* » la vocation agricole du quartier.

En effet, Doulon-Gohards constitue le « *berceau du maraîchage nantais* ». Commune indépendante jusqu'à son rattachement à Nantes en 1908, le territoire de Doulon est depuis le Moyen-Âge composé de bois, de prés inondables, et de terres

248 Le label Eco-quartier est créé en 2012, Bottière-Chénaie fait partie des premiers projets engagés dans le processus de labellisation.

249 Les concepteurs du quartier sont les architectes Pranlas-Decours et les paysagistes Bruel-Delmar. La ZAC est portée par Nantes Métropole et concédée à l'aménageur public Nantes Métropole Aménagement.

cultivées autour d'une « *nébuleuse de villages*²⁵⁰ ». A partir du XIX^e siècle, à l'image de nombreuses villes (cf. Chapitre 1), Nantes s'industrialise, sa population s'accroît et l'agriculture de Doulon se spécialise dans la production de fruits et légumes primeurs. Le paysage des « *tenues maraîchères* » ressemble à celui des ceintures maraîchères d'autres cités, avec leurs murs qui emmagasinent et restituent la chaleur aux arbres fruitiers, leurs châssis et leurs divers systèmes de forçage. Il présente aussi des caractéristiques originales liées à la présence, aux côtés des maraîchers, d'une population de cheminots qui habitent et travaillent dans le quartier depuis la création de la gare de triage dans les années 1910. Associant leurs matériaux et leur savoir-faire, ils créent notamment des wagonnets de transports ou des réservoirs d'eau en métal, qui ont subsisté jusqu'à aujourd'hui.

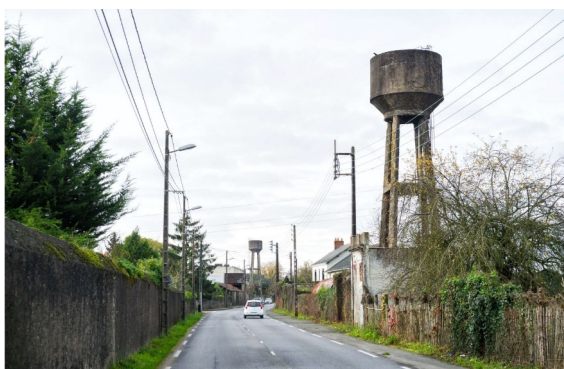


Figure 84: Murs et réservoirs en béton, rue de la Papotière - source : Nantes Métropole



Figure 83: Ferme Saint Médard, maison principale et réservoir en métal à droite à l'arrière-plan - source : Nantes Métropole

Après la Seconde guerre mondiale, la pression foncière s'accroît et les tenues sont progressivement déplacées vers des communes périphériques plus lointaines, soit à l'initiative des maraîchers eux-mêmes, soit par des expropriations consécutives à l'adoption du Plan d'occupation des sols (POS) de 1981 par la ville de Nantes. Le POS identifiant le Nord-Est de la ville comme un secteur de développement urbain, les terres de Doulon deviennent urbanisables et sont inscrites dans la zone d'aménagement différé des Chaupières (Margetic, 2018). Ce zonage permet à la collectivité de contrer la pression du marché foncier en constituant progressivement, par l'exercice d'un droit de préemption particulier, des réserves foncières en vue d'une opération d'aménagement à moyen ou long terme. La mise en œuvre de ce dispositif a ainsi permis d'éviter l'urbanisation d'un certain nombre de terres et de bâtiments agricoles de Doulon-Gohards. Au fil des ans, ces sites se sont enfrichés ou ont été occupés par des populations

²⁵⁰ Article de 2021 de Julie Aycard qui a effectué l'inventaire du patrimoine du quartier de Doulon (<https://patrimonia.nantes.fr/home/decouvrir/themes-et-quartiers/caracteristiques-du-territoire-d.html>)

sans ressources. Elles sont encore présentes sur le site, le long des infrastructures routières et ferroviaires en particulier. Le quartier compte par ailleurs un grand nombre de jardins partagés, certains historiques (jardins ouvriers de la SNCF), d'autres plus récents (jardin municipal du Bois des Anses créé en 2013).

Par ailleurs, l'ambition agricole du projet Doulon-Gohards s'inscrit dans un contexte politique et institutionnel qui favorise les liens entre ville et agriculture depuis la fin des années 1990 (Barreau, 2014). Les pouvoirs publics mettent alors en place une réflexion intitulée « *ville fertile* » qui implique le district de l'agglomération nantaise, quelques communes, l'agence d'urbanisme et la Chambre d'Agriculture. Elle vise à trouver des moyens de lutter contre l'étalement urbain et de soutenir l'activité agricole dans l'agglomération. La Chambre effectue dès lors le suivi régulier du foncier agricole du territoire. À partir des années 2010, la métropole met en place un programme plus spécifiquement axé sur la revalorisation des terres agricoles en friche. Il s'appuie sur un inventaire mené par la Chambre d'Agriculture, régulièrement mis à jour (*ibid.*). Cette ambition est reprise dans le projet alimentaire territorial (PAT) de Nantes Métropole, adopté en 2018. La collectivité ouvre alors un appel à manifestation d'intérêt permanent en vue de stimuler l'installation de projets d'agriculture urbaine. Ce dispositif est co-animé avec l'ensemble des acteurs du monde agricole, toutes tendances confondues : la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, la SAFER, Cap 44²⁵¹, le GAB 44 (groupement des agriculteurs biologiques), et Terre de Liens²⁵². Le territoire est également pionnier dans le domaine de la formation à l'agriculture urbaine avec la création, à la rentrée 2019, de la première spécialisation d'initiative locale²⁵³ (SIL) en agriculture urbaine par la Chambre d'Agriculture des Pays-de-Loire ainsi que de la première Licence Professionnelle « agricultures urbaines et périurbaines » en partenariat entre l'Institut de géographie de l'université de Nantes (IGARUN) et le lycée professionnel agricole du Grand Blottereau.

251 Cap 44 a été créée en 2010, pour accompagner l'installation de projets d'agriculture paysanne en Loire-Atlantique.

252 Née en 2003, l'organisation Terre de Liens combine un réseau associatif d'échelle nationale, qui accompagne des agriculteurs dans l'accès à la terre et sensibilise le public aux enjeux fonciers et agricoles, une Foncière dont le capital, constitué de placements de particuliers, sert à acheter des fermes pour y installer des agriculteurs, et une fondation reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des legs et donations de fermes. Elle achète aussi des terres qui risquent de perdre leur usage agricole.

253 La spécialisation d'initiative locale (SIL) est un complément d'une formation conduisant à un diplôme professionnel dans les champs de compétence du ministère chargé de l'agriculture. La SIL a pour objectif la préparation à des profils d'activités ou d'emplois locaux. (Arrêté du 25 juillet 2006 portant création et fixant les modalités de fonctionnement des spécialisations d'initiative locale (SIL) mises en place par le ministère chargé de l'agriculture et de la pêche).

Dès 2012, lorsque Nantes Métropole confie à sa société publique locale d'aménagement, Nantes Métropole Aménagement, un mandat de cinq ans pour réaliser des études préalables à l'aménagement du secteur Doulon-Gohards, l'agriculture est non seulement reconnue comme un élément de patrimoine du territoire mais aussi identifiée comme un marqueur du projet. L'ambition est rapidement fixée : il s'agit de renouer avec l'histoire du berceau du maraîchage nantais en installant des exploitations agricoles professionnelles au cœur du projet urbain. La mise en œuvre de cette ambition, inédite pour les acteurs du projet urbain, revêtant un caractère expérimental et s'étendant sur une décennie, constitue un véritable laboratoire d'agri-urbanisme.

Initiatrice et commanditaire	Nantes Métropole
Maître d'ouvrage opérationnel de la ZAC	Nantes Métropole Aménagement (NMA) : <ul style="list-style-type: none"> • mandat d'études pré-opérationnelles : 2012-2017 • concession d'aménagement (ZAC) : 2017-2035
Périmètre	180 ha dont 100 ha classés en zone naturelle
Programme de la ZAC	2 700 logements, des équipements, des espaces naturels et agricoles
Programme agricole et alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • 5 sites agricoles : Saint-Médard, Louëtrie, Bois des Anses, Bertho, Rivière, représentant 12 hectares de surface agricole utile (SAU) • 200 parcelles de jardins partagés • « Cours actives » (activités artisanales et commerciales liées à l'agriculture et à l'alimentation).
Calendrier	2012-2035

Tableau 13: Le projet Doulon-Gohards en synthèse - réalisation personnelle

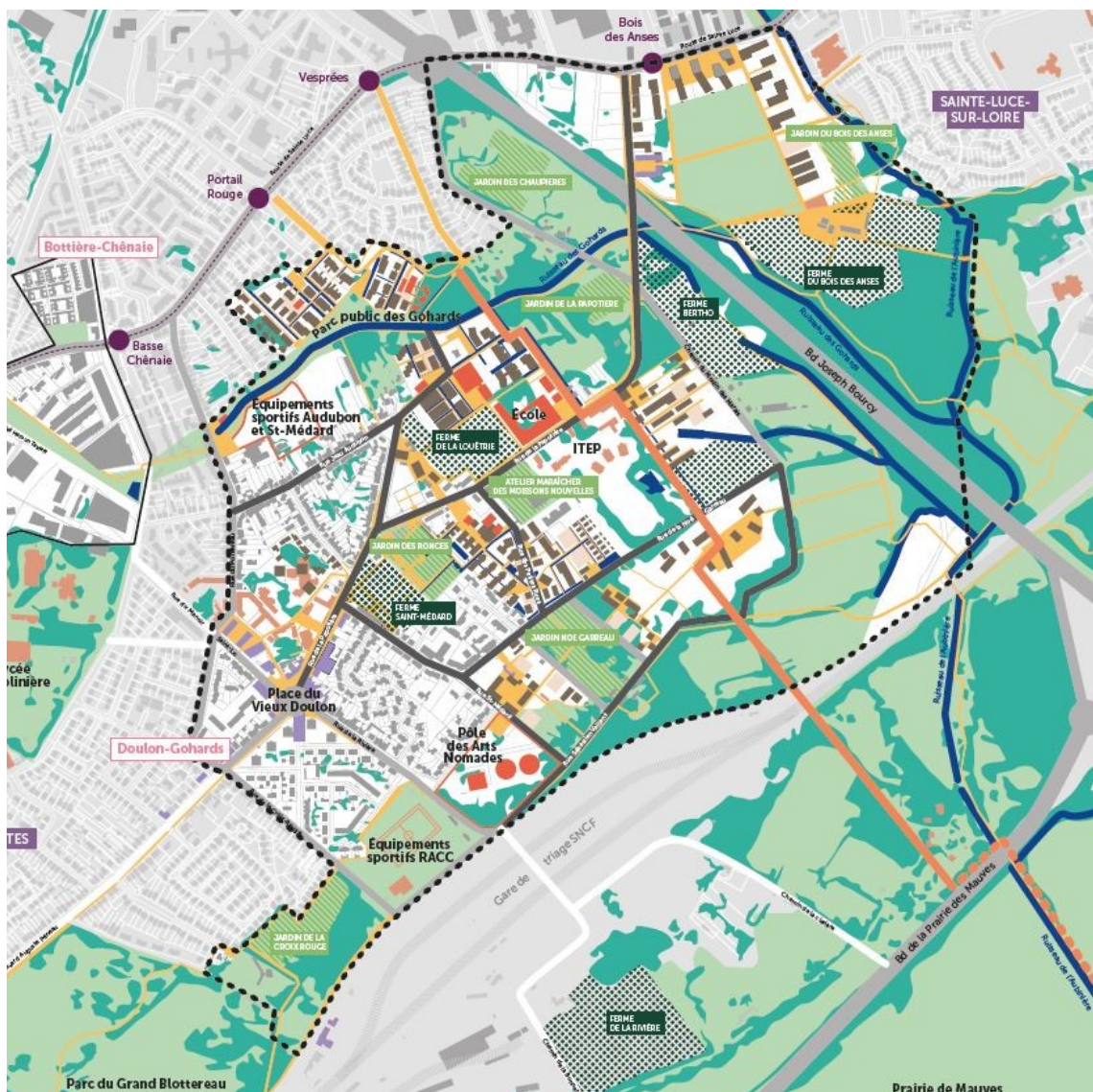


Figure 85: Schéma d'aménagement de la ZAC Doulon-Gohards – In Situ-Bruel Delmar

La présente monographie vise à explorer les caractéristiques de cette expérimentation, ses parties-prenantes, les outils et dispositifs mobilisés, ses processus et temporalités spécifiques, afin de mieux comprendre dans quelle mesure elle se distingue des processus classiques d'aménagement urbain et vient bousculer le monde de l'urbanisme comme celui de l'agriculture. Au regard des résultats de l'étude quantitative (chapitre 2) et de l'étude de cas consacrée au projet Carma (chapitre 3), on fait ici l'hypothèse que la mise en œuvre du projet des fermes urbaines professionnelles de Doulon-Gohards repose sur un processus d'hybridation entre monde agricole et monde de l'aménagement, médiatisé par des acteurs alternatifs, c'est-à-dire des acteurs en position de marginalité, de minorité voire de conflictualité avec le fonctionnement dominant de chacune de ces sphères (Gasselin et al., 2021).

L'étude de cas vise par ailleurs à rendre compte des débats politiques que soulève le projet et qui se cristallisent autour de la répartition publique/privée des investissements, dévoilant l'ambivalence des attentes qui pèsent sur une agriculture urbaine perçue à la fois comme pourvoyeuse de services publics et comme une activité économique privée. Enfin, centrée sur les parties-prenantes du projet agri-urbain – à savoir : la maîtrise d'ouvrage formée par la collectivité et son aménageur, les porteurs de projets agricoles, l'ingénierie de projet composée d'une galaxie d'assistants à maîtrise d'ouvrage ainsi que des équipes de maîtrise d'œuvre du projet d'ensemble et des fermes – l'analyse entend repérer et donner à voir la traduction de ces débats politiques dans le déroulement opérationnel du projet et les choix techniques opérés.

On explorera ces différentes dimensions en suivant le déroulement chronologique du projet à travers deux périodes successives : d'abord le montage du projet agri-urbain durant la phase d'études préalables du projet urbain (2012-2016), puis sa mise en œuvre concrète après la création de la ZAC et la désignation de Nantes Métropole Aménagement en tant que concessionnaire (2017-2022).

1-1-Élaborer le projet agricole (2012-2016)

1-1-1-Structuration d'un réseau d'experts agri-urbains autour de la maîtrise d'ouvrage

C'est d'abord au sein de la petite équipe de maîtrise d'ouvrage du projet qu'émerge la volonté de recréer des exploitations maraîchères professionnelles à Doulon-Gohards : une responsable de projet rattachée au département « développement urbain » de Nantes Métropole, un responsable et deux chargés de projets côté Nantes Métropole Aménagement (NMA). Les ambitions de cette équipe de techniciens rencontrent dans un premier temps le scepticisme des élus métropolitains, persuadés qu'un projet agricole sur le site ne peut qu'être associatif et à vocation pédagogique. L'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception de l'opération d'aménagement dans son ensemble²⁵⁴ porte, quant à elle, la vision d'une agriculture très intégrée aux espaces bâtis, plutôt sous la forme d'espaces publics ouverts que sous la forme d'exploitations privées au périmètre

²⁵⁴ L'agence d'architecture urbanisme In Situ, de l'atelier paysagiste Bruel-Delmar et des ingénieurs du bureau d'études Nicolet réalise les études préalables à partir de 2014 ; elle sera reconduite lors de la consultation lancée par l'aménageur après la création de la ZAC en 2017.

bien circonscrit. Dès 2014, NMA entame des études techniques afin de vérifier la faisabilité de ces ambitions, en faisant analyser la qualité agronomique des sols par le LAMS, un laboratoire spécialisé géré par deux agronomes connus pour leurs recherches pionnières sur la micro-biologie des sols, Lydia et Claude Bourguignon.

À partir de 2015, le projet se précise notamment à la faveur de l'arrivée, côté aménageur, d'un chargé de projet, Stéphane A.²⁵⁵. Il apporte au sein de l'équipe des compétences spécifiques et un vaste réseau de connaissances, à la croisée du montage de projets complexes (par son métier d'origine, dans le secteur de la culture) et de l'agriculture urbaine (domaine auquel il s'est intéressé lors d'une reprise d'études en urbanisme). La vocation professionnelle du projet agricole se confirme alors. Au sein de l'équipe de Nantes Métropole Aménagement (NMA), Stéphane A. se charge plus spécifiquement de monter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la démarche gouvernementale ÉcoCité²⁵⁶, pour un projet de ferme témoin, intégrant des activités complémentaires de transformation et de vente. L'obtention de la subvention, qui s'élève à 850 K€ (pour un budget estimé à 2,3 M€ d'investissement), confère une crédibilité nouvelle au projet et permet de lancer une série d'études préalables afin de préciser la faisabilité et le montage.

Nantes Métropole Aménagement mobilise alors d'autres expertises et crée un groupement de professionnels tout à fait singulier. L'aménageur sollicite les conseils d'Olivier Durand, maraîcher ayant développé, sur son exploitation située au sud de la métropole nantaise, un modèle de production biologique adapté aux petites surfaces. Dans le même temps, Alphaville programmation, agence parisienne d'urbanistes-programmistes en charge des équipements publics de la ZAC, vient de proposer à NMA de développer l'agriculture urbaine au sein du quartier. Ces propositions émanent plus spécifiquement de Benjamin D., qui en parallèle de son métier de programmiste au sein d'Alphaville, se forme à l'agriculture. L'aménageur nantais missionne alors ces deux professionnels, Olivier Durand et Benjamin D., pour réaliser ensemble une étude de programmation. Cette dernière, effectuée en 2016, identifie la possibilité de créer quatre fermes et en définit le modèle économique fondé sur les pratiques de « *maraîchage bio-intensif* » du maraîcher nantais (voir précisions au point n°1-1-2 ci-après).

255 Les noms des personnes physiques ont été modifiés.

256 La démarche ÉcoCité vise à accompagner les innovations urbaines dans le domaine du développement durable, via un soutien financier dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) Villes de demain lancé en 2010.

En parallèle, NMA missionne l'association nantaise ECOS²⁵⁷ pour effectuer un diagnostic des jardins partagés du quartier, ainsi que Jeanne Pourias, chercheuse issue d'AgroParisTech spécialisée en agriculture urbaine, pour réaliser une synthèse de travaux scientifiques afin de mettre le projet agricole de Doulon-Gohards en perspective avec d'autres réalisations à l'international. L'aménageur se fait aussi assister dans ses réflexions par Cap 44²⁵⁸, société coopérative qui a pour objet l'accompagnement à l'installation de porteurs de projets en agriculture paysanne. Cap 44 a été créée à l'initiative de la Confédération Paysanne, syndicat agricole très présent en Loire-Atlantique, qui a dirigé la chambre d'agriculture pendant plusieurs mandats, créant ainsi des liens avec la métropole et son aménageur.

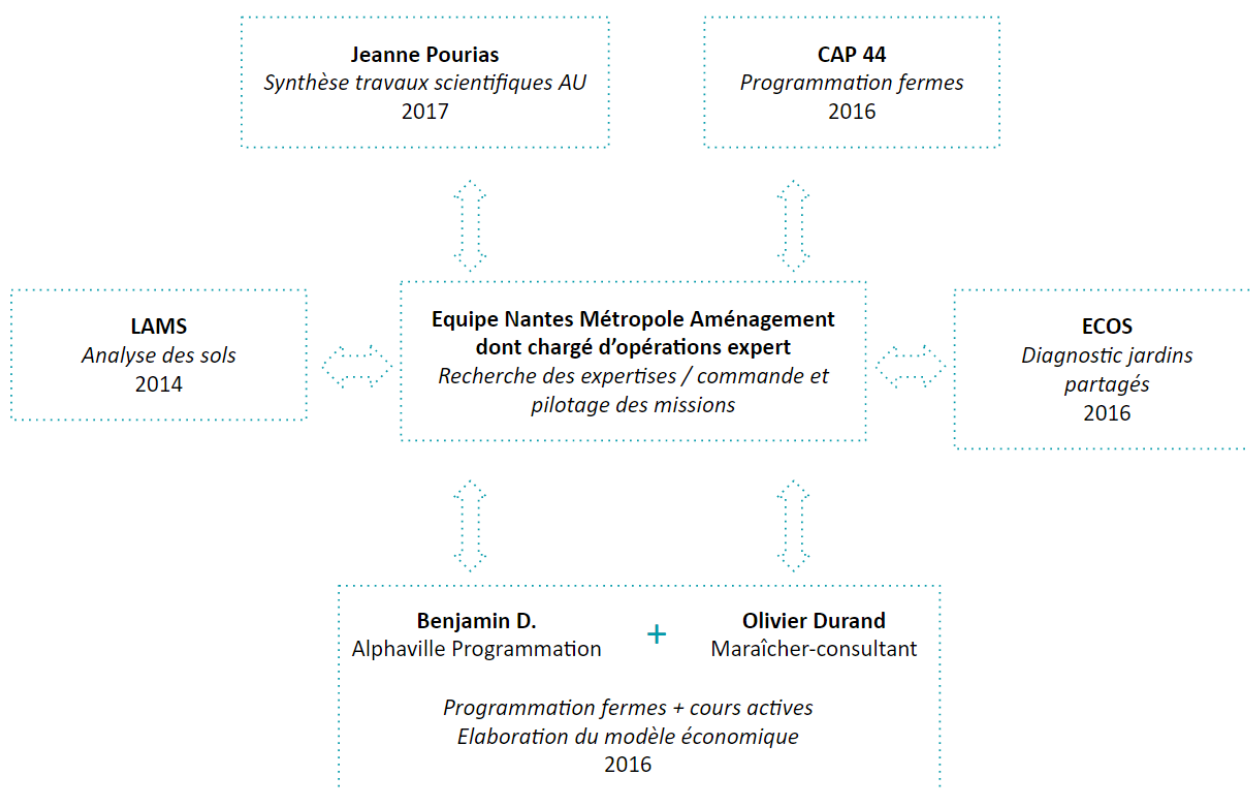


Figure 86: Une expertise agri-urbaine mobilisée pour la structuration du projet des fermes de Doulon-Gohards (réalisation personnelle)

257 Reconnue d'intérêt général dans le domaine de l'environnement, l'association expérimente, dans une démarche de recherche-action, des projets collectifs dans l'écosystème urbain de Nantes et son agglomération (<http://www.ecosnantes.org/>).

258 Cap 44 a été créée en 2010, en réponse aux besoins d'accompagnement à l'installation agricole en Loire-Atlantique.

L'aménageur constitue donc une expertise agri-urbaine dédiée, selon une modalité d'exploration tous azimuts²⁵⁹. Elle repose sur un petit nombre d'acteurs que l'on peut qualifier d'alternatifs, dans la mesure où beaucoup développent des réflexions ou des pratiques marginales ou émergentes dans leur milieu professionnel. Ils adoptent, pour ce faire, des démarches d'auto-apprentissage et de recherche : les chercheurs du LAMS sont des pionniers de la micro-biologie des sols ; ECOS se positionne au croisement de l'art, de la recherche et du jardinage ; Olivier Durand développe des techniques agronomiques et un modèle économique spécifiquement adaptés à des petites surfaces situées en milieu urbain ; Stéphane A. et Benjamin D. choisissent de se former aux enjeux agricoles depuis le champ de l'urbanisme, etc. Dans le même temps, ces acteurs sont intégrés au cadre du projet urbain dans des positions classiques de maîtrise d'ouvrage (pour Stéphane A. qui joue un rôle important dans la commande et le pilotage des études) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (analyse des sols, programmation, réflexion prospective, mobilisation de références internationales, etc.).

Dans la thèse qu'il consacre à la participation des agriculteurs à la politique alimentaire territoriale de Montpellier Méditerranée Métropole, Nabil Hasnaoui Amri montre l'émergence de nouveaux médiateurs entre le monde agricole et le reste de la société, dans un contexte de crise des médiations traditionnelles que sont les syndicats et institutions agricoles majoritaires, mais aussi de transformation du rapport de certains agriculteurs à leur métier avec l'adoption de pratiques agroécologiques (Hasnaoui Amri, 2018). Ces nouvelles médiations impliquent des associations, des collectivités, des acteurs parapublics tels que les agences de l'eau, et les consommateurs eux-mêmes, avec lesquels ces agriculteurs entretiennent parfois davantage de liens qu'avec leurs pairs. Elles prennent la forme d'alliances multi-acteurs plutôt que de clubs ou de filières.

Ces analyses font écho à l'organisation de l'expertise agri-urbaine de Doulon-Gohards, qui met en jeu des alliances entre collectivité, associations, chercheurs et sphère agricole (Olivier Durand et Cap 44). On observe par ailleurs le rôle central du maître d'ouvrage dans cette structuration, à la fois lié à sa prérogative de commanditaire des études préalables, mais aussi renforcé par la présence d'un expert agri-urbain et apporteur de réseau au sein même de l'équipe.

259 Au cours des entretiens, les responsables de projet soulignent la nécessité, face au caractère inédit du sujet agricole, de mettre en place une démarche exploratoire.

1-1-2-Le programme : maraîchage bio-intensif, cours actives et jardins partagés

L'ensemble de ces études permet de définir un modèle d'agriculture urbaine professionnelle pour les fermes de Doulon-Gohards. Ce modèle est largement inspiré des pratiques qu'Olivier Durand a développées au cours de la décennie précédente sur son exploitation et qu'il qualifie de « *maraîchage bio-intensif* ». Il se base sur des techniques agronomiques initialement mises au point par les maraîchers de la banlieue parisienne au XIX^e siècle, reprises et adaptées à partir des années 1960 par des pionniers du maraîchage biologique nord-américain, tels qu'Eliot Coleman ou Jean-Martin Fortier. Ces pratiques permettent d'obtenir des volumes de production importants sur des petites surfaces. Elles reposent sur une technicité fine concernant les associations de végétaux, la densité des plantations, les rotations ou encore les auxiliaires de culture (insectes, oiseaux, pour lesquels il faut créer des milieux de vie propices au sein des cultures). Ces façons de faire, qui n'ont recours à quasiment aucun intrant, sont très demandeuses en main d'œuvre car la plupart des tâches doivent être effectuées manuellement. Par ailleurs, l'implantation de serres froides est essentielle à la rentabilité du modèle éprouvé par Olivier Durand, afin d'étendre les périodes de production. Il en va de même de la distribution en circuit-court auprès de particuliers, de restaurateurs ou de distributeurs. Du point de vue économique, l'équilibre de l'exploitation repose à 70 % sur la vente des productions et à 30 % sur des activités connexes telles que la formation ou le conseil²⁶⁰.

La formalisation d'un modèle d'agriculture urbaine professionnelle pour les fermes de Doulon-Gohards emprunte aussi aux méthodes du projet urbain : établissement de diagnostics de sites impliquant des études techniques (pollution des sols, relevés topographiques, etc.) et des inventaires des éléments existants (patrimoine bâti mais aussi écosystème d'acteurs du quartier), sur lesquels le projet peut prendre appui. Ainsi, les analyses micro-biologiques du LAMS ont permis de montrer que, contrairement à la plupart des sols urbains, ceux des anciennes tenues maraîchères ont été préservés des pollutions et présentent une grande qualité pour les activités de maraîchage. L'inventaire du patrimoine agricole du quartier permet quant à lui de repérer quatre principaux sites d'implantation pour de futures fermes.

²⁶⁰ Éléments tirés du document « Réflexion programmatique – réactivation des fermes urbaines de Doulon-Gohards », Olivier Durand et Alphaville programmation pour le compte de Nantes Métropole Aménagement, novembre 2016.

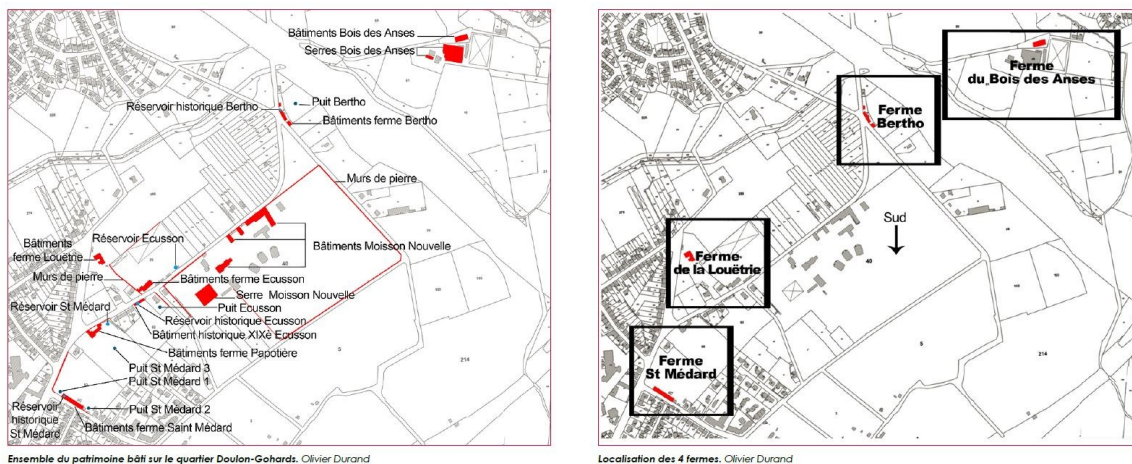


Figure 87: Inventaire du patrimoine agricole - Source : « Réflexion programmatique – réactivation des fermes urbaines de Doulon-Gohards », Olivier Durand et Alphaville programmation pour le compte de Nantes Métropole Aménagement, novembre 2016.

Des intentions programmatiques sont ensuite définies pour chaque ferme, sur la base de l’inventaire des acteurs locaux susceptibles de contribuer à la dynamique agricole du projet, qui a été effectué par l’équipe de maîtrise d’œuvre urbaine et par Alphaville programmation.

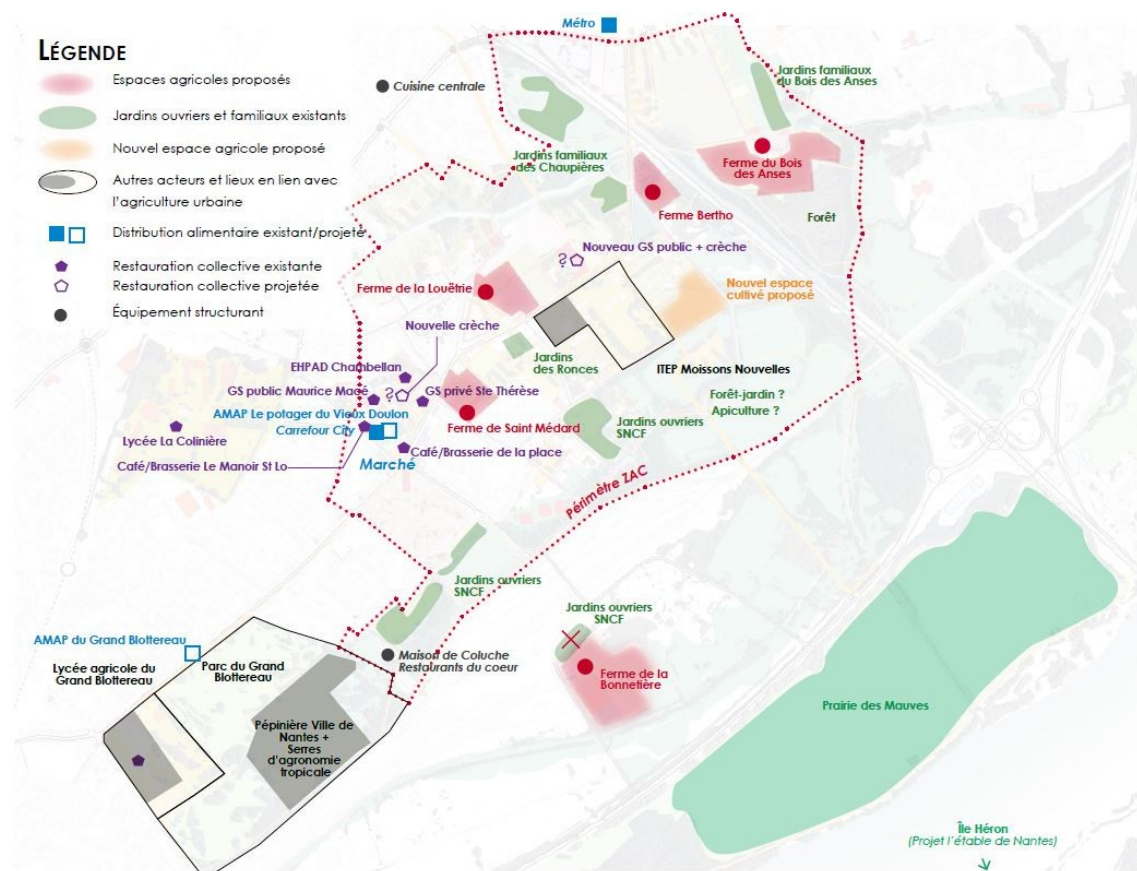


Figure 88: Inventaire des acteurs - Source : Alphaville / Olivier Durand – Mission d’assistance à la maîtrise d’ouvrage – Réflexion programmatique sur la réactivation des fermes urbaines du secteur Doulon-Gohards – Novembre 2016

STRATÉGIE PROPOSÉE

4 fermes - 4 grandes intentions

Saint-Médard, la scientifique

Surface agricole totale	1,16 hectare
Vocations	Production maraîchère Recherche / formation
Agro-système	Agriculture bio-intensive + abris
Eco-système d'acteurs	Lycée agri. Grand Blottereau SEVE Ville de Nantes/CTIFL AgroParisTech/INRA, ...

Bertho, la solidaire

Surface agricole totale	1,16 hectare
Vocations	Production horticole
Agro-système	Agriculture biologique / ESAT
Eco-système d'acteurs	Jardins / Fleurs de Cocagne SEVE Ville de Nantes / Moisson nouvelle / Lycée agricole (filière horticole)

Louëtrie, la vitrine du terroir nantais

Surface agricole totale	1,93 hectare
Vocations	Production maraîchère Vente Centre d'interprétation
Agro-système	Agriculture Bio-Intensive
Eco-système d'acteurs	Écoles, Nantes Métropole (tourisme), Hôtel d'entreprises de l'AU nantaise (ECOS, GAB 44, CIVAM, ...), restaurateur, ...

Bois des Anses, la pépinière de talents

Surface agricole totale	5,78 hectares
Vocations	Pépinière agricole maraîchage + élevage / Centre de ressources / Ateliers des arts végétaux
Agro-système	Agriculture biologique
Eco-système d'acteurs	CAP 44, Lycées agricoles, artistes, ...

Figure 89: Stratégie de programmation des fermes - Source : Alphaville / Olivier Durand – Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage – Réflexion programmatique sur la réactivation des fermes urbaines du secteur Doulon-Gohards – Novembre 2016

Chacune des fermes est dotée d'intentions spécifiques. Cette stratégie repose sur l'analyse croisée des qualités et contraintes agronomiques et urbaines de chaque site. Ainsi la ferme Bertho est conçue selon un modèle d'économie sociale et solidaire (ferme d'insertion) car une grande partie du foncier se situe en zone inondable, faisant peser un risque trop grand sur une exploitation à vocation pleinement commerciale. L'orientation envisagée pour la ferme de la Louëtrie s'explique par son accessibilité facile (potentiel de stationnement important à proximité) qui permet d'accueillir du public et de créer un espace de vente, là où la ferme Saint-Médard est davantage enclavée dans le tissu urbain. En revanche, la proximité de cette dernière avec le lycée horticole du Grand Blottereau permet aux acteurs d'imaginer des partenariats scientifiques.

Enfin, le modèle d'agriculture urbaine défini pour Doulon-Gohards repose sur une complémentarité entre production et activités connexes. Ces dernières sont nécessaires à l'équilibre économique du modèle inspiré d'Olivier Durand, mais elles sont aussi souhaitées par la maîtrise d'ouvrage qui, dès la candidature Écocité, envisage des activités de transformation ou de vente. Au-delà de l'enjeu financier, il s'agit d'un enjeu urbain : implanter des activités économiques diversifiées pour éviter de créer des opérations d'habitat dortoir, tout en organisant systématiquement des liens avec l'activité agricole. Par exemple, l'idée de créer des locaux artisanaux au sein du projet et à proximité des fermes est déjà en germe et prendra forme dans les années suivantes sous la dénomination de « *cours actives* ». Elle s'appuie elle-aussi sur un inventaire plus large

des acteurs du système alimentaire de la métropole, mené par Alphaville programmation qui identifie, pour chaque composante du système, des entreprises et associations nantaises susceptibles de développer leurs activités à Doulon-Gohards.

Ainsi, le programme d'agriculture urbaine professionnelle élaboré pour le projet Doulon-Gohards résulte de l'hybridation entre, d'une part, les outils et méthodes du projet urbain (diagnostic de site, étude de programmation...) apportés par les praticiens dédiés (architectes, programmiste) et, d'autre part, les connaissances et savoir-faire d'une agriculture urbaine professionnelle héritière des techniques maraîchères du XIX^e siècle et de leur circulation-actualisation internationale contemporaine, apportés par un praticien de ce mouvement (Olivier Durand). La synthèse s'opère grâce à la médiation d'acteurs eux-mêmes hybrides (à l'image de l'étude de programmation menée par un maraîcher urbain et un programmiste formé à l'agriculture), capables d'intégrer et de retranscrire les logiques de l'aménagement urbain et de l'agriculture urbaine professionnelle. Précisons par ailleurs que ces études préalables permettent aussi de confirmer l'importance de l'agriculture urbaine non professionnelle dans le quartier : les jardins existants sont maintenus dans le projet et le diagnostic mené par ECOS conduit Nantes Métropole Aménagement à créer un lieu d'animation autour du jardinage urbain. Complémentaires des exploitations professionnelles, les jardins partagés contribuent à l'ambition agri-urbaine du projet Doulon-Gohards, mais ils font l'objet d'un montage opérationnel distinct, qui suit des modèles déjà éprouvés²⁶¹. L'intégration des exploitations professionnelles au projet urbain va quant à elle nécessiter l'élaboration de dispositifs inédits et c'est à ceux-ci que nous allons nous intéresser.

261 Jardins partagés municipaux ou jardins associatifs. Notons cependant le cas particulier du « jardin des Ronces », une parcelle en friche occupée illégalement par un collectif qui l'a transformée en un jardin autogéré. Sa pérennisation dans le projet, sous cette forme originale, fait l'objet de luttes. Le collectif porte plus largement une opposition au projet urbain dans son ensemble, dénonçant l'artificialisation des terres qu'induit la réalisation du programme de logements et d'équipements de la ZAC (<https://lesronces.noblogs.org/>).



«
 7 Parcelles cultivées
 14 cabanons de jardin
 3 serres de culture
 80 m2 de surface minimum
 2 parcelles collectives
 11 jardiniers
 »

Figure 90: Jardin de la Papotière – « Carnet de voyage » dans les jardins partagés de Doulon-Gohards, ECOS, 2016

Les ambitions agricoles et alimentaires déterminées par les études préalables rencontrent les aspirations des citoyens impliqués dans la concertation préalable à la création de la ZAC, laquelle se déroule entre 2013 et 2016 et comprend trois réunions publiques (réglementairement obligatoires), ainsi qu'un cycle de cinq ateliers entre décembre 2015 et juin 2016, initié par Nantes Métropole dans le cadre du renforcement du dialogue citoyen (Margetic, 2018). Confirmant le caractère consensuel du programme, les propositions des participants aux ateliers sont approuvées par les élus métropolitains.

« Lors de la réunion publique du 22 juin 2016, les élus ont validé des propositions exprimées par le panel de citoyens, soit trois points qui confortent le projet imaginé dès 2011 : des fermes maraîchères en agriculture biologique localisées à proximité des logements ; des jardins familiaux et ouvriers existants conservés ; des jardins et vergers en autogestion ou en gestion collective. En continuité, ils adhèrent à d'autres pistes qui méritent d'être creusées, autour des modes de productions (fermes confiées à de jeunes agriculteurs, techniques de culture innovantes ...), des formes de distribution (vente directe aux particuliers du quartier, marché permanent des produits locaux, distribution dans les commerces du Vieux Doulon, etc.) ou un outil de sensibilisation (ferme pédagogique ...). »
 (ibid, p.9).

Ce consensus témoigne du cheminement d'élus métropolitains initialement sceptiques quant à la faisabilité de fermes urbaines professionnelles au sein du projet. Il ne doit cependant pas masquer les débats et difficultés qui se font jour au cours de la

mise en œuvre de ces ambitions. La zone d'aménagement concerté (ZAC) est créée par délibération du Conseil Métropolitain le 16 décembre 2016. S'ouvre alors une phase de concrétisation du projet, pendant laquelle la création des fermes professionnelles va occuper une place prépondérante dans le travail de l'équipe de maîtrise d'ouvrage et mobiliser de nouveaux acteurs spécialisés, pour tenter d'apporter des réponses aux multiples enjeux réglementaires, techniques et économiques qui émergent au fil des mois.

1-2- « Sortir les fermes » (2017-2022)

De même que pendant les études préalables, au cours du processus de mise en œuvre, les acteurs du projet s'emploient à concilier les règles spécifiques à une opération urbaine (menée dans le cadre d'une ZAC et d'une concession d'aménagement), avec les projets agricoles (qui se précisent et s'incarnent sur chaque ferme). L'objectif est clair, il s'agit de réussir à « *sortir le projet des fermes* », selon les termes de l'aménageur. Derrière ce volontarisme partagé par toutes les parties-prenantes se cachent des tensions et négociations autour de la légitimité des investissements publics, des modalités économiques et juridiques permettant de sécuriser le projet, ainsi que des doutes persistants sur un projet agri-urbain qui doit faire ses preuves.

« On a quand même eu une énorme pression pour sortir le projet des fermes. On a eu deux types de pression, interne et externe, cristallisée autour de la question : « où sont les porteurs de projets ? » et « quand est-ce qu'ils s'installent ? » »²⁶².

La temporalité du projet cristallise en effet de nombreuses tensions. La sélection des agriculteurs s'étale sur deux ans, entre fin 2017 et début 2020. Elle est complexifiée par l'interdépendance des processus d'élaboration des projets agricoles et de rénovation des fermes (terres et bâtiments) et, à partir de 2020, par le contexte de la pandémie de Covid-19. Les premières exploitations seront finalement mises en culture en 2022, ouvrant pour la maîtrise d'ouvrage une phase de bilan et d'interrogation sur la poursuite du projet.

262 Entretien avec un.e responsable de projet de Nantes Métropole Aménagement, le 18/01/2022.

1-2-1-Statut et financement des fermes dans le cadre de la concession d'aménagement

Le contexte spécifique d'intégration du projet agricole dans une opération d'aménagement induit des conséquences sur le montage financier des fermes. Début 2017, après la création de la ZAC, Nantes Métropole confie la maîtrise d'ouvrage du projet Doulon-Gohards à son aménageur, Nantes Métropole Aménagement, par le biais d'une concession d'aménagement qui court jusqu'en 2035. Ce contrat, classique dans les opérations d'aménagement en ZAC, implique que le maître d'ouvrage est responsable de la conduite de l'opération et de son équilibre financier, lequel repose essentiellement sur la charge foncière, c'est-à-dire sur la vente (généralement à des constructeurs ou promoteurs) de terrains à bâtir. Pour équilibrer le bilan global de l'opération d'aménagement, le prix de vente de ces terrains inclut une participation au financement des aménagements et équipements de la ZAC. La longue durée de la concession est également une condition qui permet à l'aménageur d'amortir les investissements effectués pour réaliser la viabilisation des terrains ou encore les équipements et espaces publics, sans participation financière directe de la collectivité. Néanmoins, cette dernière reste fortement impliquée en tant que donneuse d'ordre politique du projet, mais aussi dans la mesure où les ouvrages et équipements relevant du domaine public lui reviendront au terme de la concession.

Dans ce cadre, le statut et les modalités de financement du projet des fermes de Doulon-Gohards a suscité des débats de fond au sein de la maîtrise d'ouvrage au sens large, c'est-à-dire la collectivité et l'aménageur. Certains protagonistes, considérant les fermes comme des activités économiques privées, questionnent la légitimité d'investissements publics. Au contraire, pour d'autres, ces établissements présentent une utilité collective qui les rapproche d'équipements publics tels que des parcs. Ils rappellent d'ailleurs que la collectivité restera propriétaire du foncier et du bâti agricole. Néanmoins, au plan comptable, c'est une vision des fermes en tant qu'activités économiques qui l'emporte et impose aux acteurs de réaliser un montage financier distinct de l'opération d'ensemble :

« Il est à noter que ces investissements de nature économique à réaliser par NMA, logés à l'intérieur de la concession d'aménagement, et différents des équipements et ouvrages publics, sont considérés comme des investissements à risque. De ce fait, ils doivent être distinctement identifiés

dans un compte d'investissement et d'exploitation autonome, et être expressément autorisés par la collectivité concédante (par avenant et délibération). »²⁶³

Ces débats se retrouvent dans les choix juridiques et économiques effectués pour définir le statut des fermes et la répartition des investissements entre l'aménageur et les agriculteurs. Afin de sécuriser les exploitations dans la durée, le statut du fermage est retenu : les agriculteurs signent des baux ruraux pour une durée de 18 ans avec NMA, propriétaire du foncier et du bâti dans le cadre de la concession. L'aménageur prend par ailleurs à sa charge des composantes essentielles du projet agricole : la préparation des terres en vue de faciliter leur labellisation bio (cf. point n°1-2-3), la rénovation des bâtiments, l'extension jusqu'aux fermes d'un réseau d'eau brute présent à proximité, qui permettra à terme d'irriguer les cultures par des pompages en Loire, ainsi que la construction des serres froides sur chaque exploitation.

Ce dernier point fait particulièrement débat car les serres relèvent de l'outil d'exploitation des agriculteurs, or habituellement, dans le monde agricole, ce sont les exploitants qui investissent dans leur outil d'exploitation. Des négociations s'engagent à ce sujet entre l'aménageur et les futurs exploitants sélectionnés sur les fermes. La prise en charge de la construction des serres par l'aménageur est décidée au motif que les serres sont indispensables à la viabilité économique des fermes, dans la mesure où celles-ci sont contraintes dans leurs superficies par leur intégration dans un projet urbain. Néanmoins, l'aménageur amortira progressivement cet investissement en le répercutant sur les agriculteurs.

NMA se fait accompagner par un conseil juridique afin de traduire ce montage inhabituel dans les baux ruraux. Ces derniers sont signés en amont du démarrage des chantiers des fermes et indiquent que les serres sont construites à la demande de l'exploitant, ce qui permet à l'aménageur de porter l'investissement et de l'amortir en appliquant un loyer plus élevé sur les serres²⁶⁴. Une autre négociation porte sur l'application des loyers : il est acté qu'elle sera mise en œuvre progressivement, avec un abattement les trois premières années pour tenir compte de l'impact des chantiers sur les

263 Extrait d'un document de projet élaboré par Nantes Métropole Aménagement sur le modèle économique des fermes, daté du 15/04/2020.

264 Les baux intègrent des niveaux de loyers différenciés au m² selon chaque secteur. Ceux des terres et des bâtiments correspondent aux loyers de fermage en vigueur, qui sont fixés par arrêtés préfectoraux à l'échelle du département.

exploitations ainsi que du délai nécessaire pour que l'aménageur effectue les travaux de raccordement des fermes au réseau d'eau brute²⁶⁵.

La collectivité et l'aménageur exigent par ailleurs des contreparties au soutien public dont bénéficient les porteurs de projets agricoles pour leur installation. Elles sont inscrites dans les cahiers des charges des futurs exploitants.

« Le portage public légitime une exigence d'insertion et d'ouverture des fermes sur le quartier, c'est une clé de réussite de ce projet agro-urbain. Elle se concrétisera de diverses façons :

- *Une agriculture bio en circuits courts, avec vente directe à la ferme, au marché, ou sur un magasin de producteurs, voire en cueillette directe ; association des habitants à divers travaux ;*
- *Des engagements écologiques, soit avec une clause environnementale réglementaire, inscrite dans le bail rural, pour la pratique d'une agriculture bio, l'entretien des haies, des dispositifs de gestion des eaux pluviales, des puits, et de la biodiversité, soit avec des dispositions complémentaires qui seront énoncées dans une charte partenariale entre la collectivité, l'aménageur et les exploitants, par exemple pour une bonne gestion de la ressource en eau, ou le recyclage des déchets plastiques agricoles.*
- *Des activités complémentaires proposées aux habitants : portes ouvertes, animations régulières, activités pédagogiques, vente de produits transformés, petite restauration, etc.*
- *Une organisation collective qui confère aux exploitants un rôle d'interlocuteur et d'acteur du quartier, en lien avec les dispositifs de concertation du projet Doulon-Gohards et de dialogue citoyen. »²⁶⁶*

265 Ce réseau d'eau brute est historique, il a été créé par les maraîchers nantais qui le gèrent encore aujourd'hui via l'Association syndicale autorisée (ASA) des maraîchers du Nord-Est de Nantes. Il alimente par un pompage en Loire par la station de traitement de Bellevue, à Ste-Luce-sur-Loire. Il permet de bénéficier d'un accès à l'eau, crucial en maraîchage, à des tarifs beaucoup moins élevés que le réseau de ville.

266 Extrait d'un document de projet élaboré par Nantes Métropole Aménagement sur le modèle économique des fermes, daté du 15/04/2020.

1-2-2-Sécuriser le projet au plan de l'urbanisme réglementaire

Le zonage foncier apparaît lui aussi rapidement comme un enjeu important de la réussite du projet, Cap 44 ayant prévenu Nantes Métropole Aménagement que les exploitants ne pourront toucher les aides à l'installation (dotations Jeunes Agriculteurs) que si les terres sont classées en zone agricole. Par ailleurs il faut sécuriser le statut agricole des terres sur le long terme pour assurer la viabilité des exploitations, tout en offrant la possibilité de développer des activités connexes indispensables à l'équilibre du modèle économique retenu (cf. point n°1-1-2). Ces réflexions concordent avec l'élaboration, à partir de 2015, du premier Plan local d'urbanisme métropolitain, à l'échelle des 24 communes de Nantes Métropole. Le document est approuvé par le Conseil Métropolitain en avril 2019.

L'équipe de maîtrise d'ouvrage de la ZAC Doulon-Gohards, orientée par We Agri²⁶⁷, assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé en agriculture urbaine, échange alors avec les services d'urbanisme de Nantes Métropole, afin d'introduire dans le PLU un zonage agricole adapté à l'ensemble de ces enjeux. Les terres des futures fermes voient leur affectation changer, de zone 2AU (zone constructible) en zone Ad (agriculture durable), recréant ainsi des zones agricoles dans le périmètre de la ville de Nantes.

« Le secteur Ad (espaces agricoles durables) identifie les espaces dont la vocation agricole est pérenne. Seules les constructions nouvelles liées à une exploitation agricole sont permises. Par ailleurs, les exploitants agricoles ont la possibilité de diversifier leur activité économique par des activités de restauration, de commerce de détail, ou d'hébergement hôtelier et touristique si elles sont accessoires à leur exploitation et localisées dans des constructions existantes ou dans une extension limitée de constructions existantes. » (PLUm Nantes Métropole, Règlement écrit, Avril 2019, p.98).

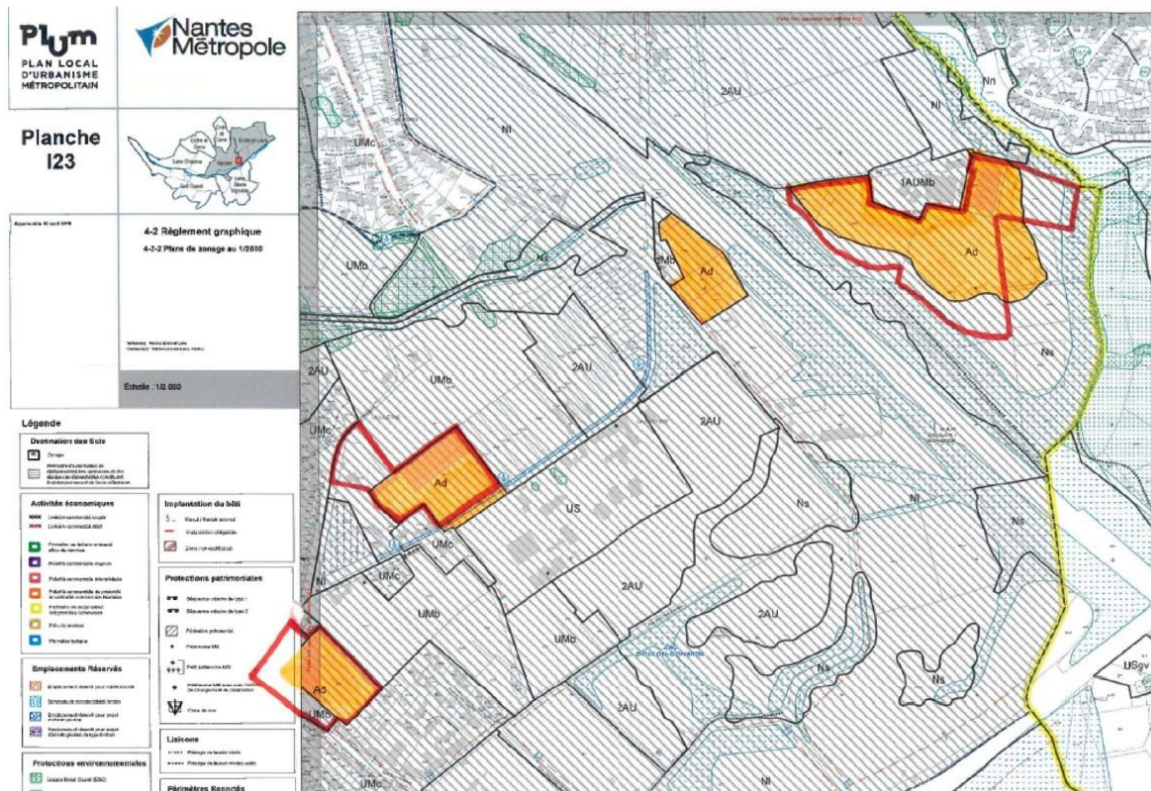
Ce zonage Ad inclut certains bâtiments, à condition qu'ils accueillent des activités dites « accessoires » qui supposent un lien direct avec l'activité principale. Pour limiter cette contrainte, d'autres secteurs des fermes sont intégrés en zone Umb. Celle-ci offre beaucoup plus de latitude.

²⁶⁷ We Agri, société fondée par l'ancien chargé d'opération de NMA qui avait joué un rôle important dans l'élaboration du modèle, cf. point n°1-1-1

« Objectif de la zone UM : Favoriser la mixité des fonctions urbaines (logements, bureaux, équipements et services), la mixité sociale, la diversité des formes bâties et la qualité des paysages urbains le long des rues.[...]

Les intentions urbaines en Umb :

- Faciliter la conception des grands projets urbains porteurs de renouvellement des quartiers et des communes,
- Favoriser un « urbanisme de projet » innovant dans les formes urbaines produites et dans les processus d'élaboration impliquant fortement les collectivités. » (PLUm Nantes Métropole, Règlement écrit, Avril 2019, p.57-58).



Enfin, le projet des fermes est inscrit dans une Orientation de Programmation et d'Aménagement (OAP) qui concerne l'ensemble du projet Doulon-Gohards. Comme leur nom l'indique, les OAP permettent de définir pour certains secteurs des partis pris d'aménagement ainsi que des éléments de programmation essentiels, que la collectivité

souhaite mettre en œuvre. Ces éléments sont spatialisés et inscrits au PLU. Les projets qui se déploient sur ces secteurs doivent dès lors être *compatibles* avec l'OAP (c'est-à-dire en respecter l'esprit) et *conformes* au PLU (c'est-à-dire le respecter à la lettre). Parmi les objectifs de l'OAP Doulon-Gohards figure celui de « *retrouver une dimension nourricière en développant une nouvelle forme d'agriculture urbaine, de proximité et durable* ». La programmation prévoit 8 hectares pour la réhabilitation des fermes : « *quatre sites sont destinés à la réhabilitation des fermes (Saint Médard – secteur 3a, Louëtrie – secteur 6a , Bois des Anses – secteur 8c, Bertho – secteur 1c)*. Il s'agit de restaurer l'activité agricole et d'y implanter des activités accessoires telles que la vente de produits fermiers, de l'artisanat, de la restauration... » (PLUm Nantes Métropole, OAP Sectorielles - Nantes, Avril 2019, p.163).

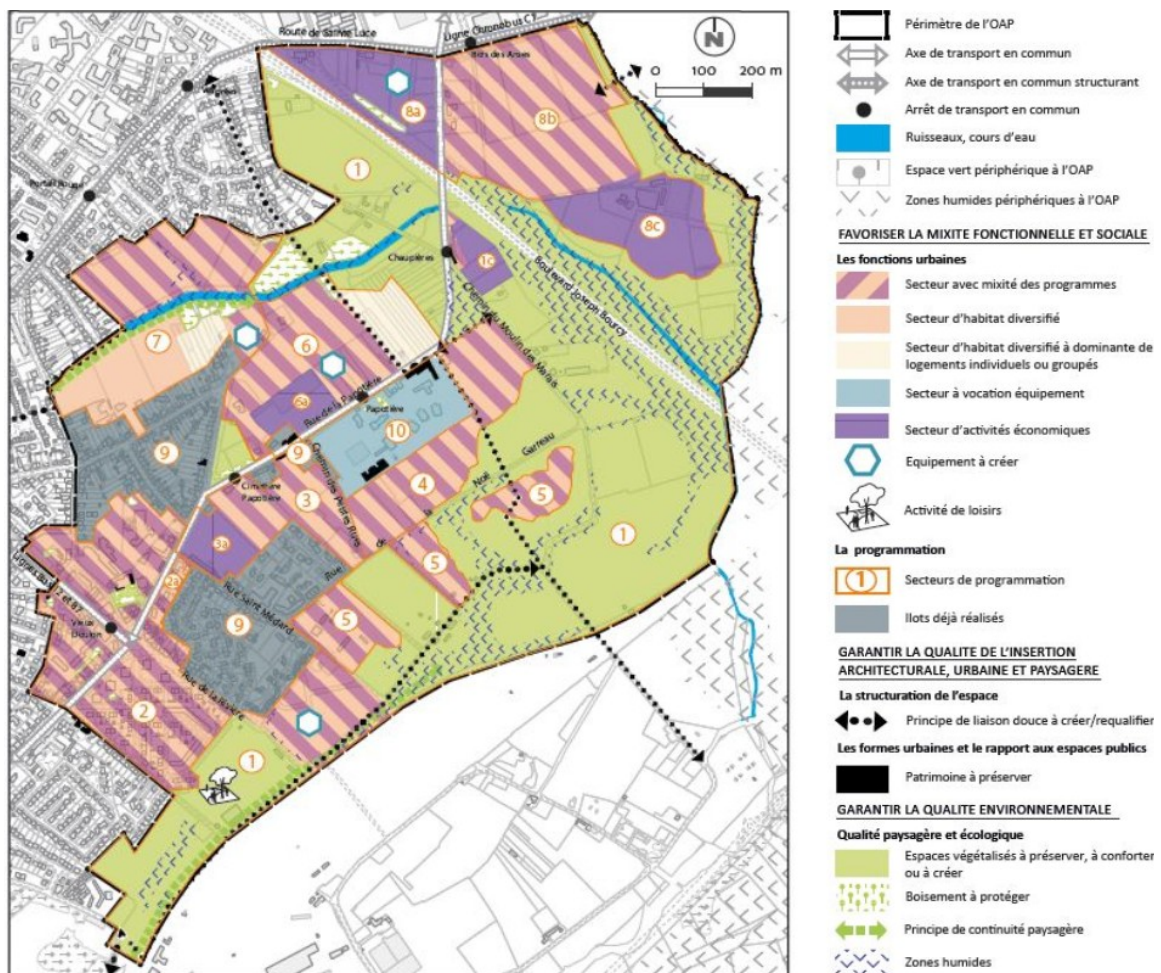


Figure 92: Plan de l'OAP sectorielle Doulon-Gohards – PLUm Nantes Métropole, avril 2019

1-2-3-Articuler et accompagner les temporalités des projets agricoles et de la réhabilitation des fermes

Autre défi majeur du projet : l'articulation entre le processus de recrutement des porteurs de projets agricoles et celui de la rénovation des fermes. Concernant le recrutement, l'organisation de jurys regroupant la collectivité ainsi que des experts agricoles nécessite un vivier de candidats à l'installation, porteurs de projets viables. La rénovation des fermes implique quant à elle une participation des agriculteurs à la conception du projet dès les phases amont, afin de définir avec eux le programme précis de chaque ferme suivant leurs besoins. Elle suppose également que les agriculteurs soient capables de gérer le décalage assez long entre la programmation des fermes et leur livraison effective.

Nantes Métropole Aménagement s'appuie sur Cap 44 pour recruter les porteurs de projets agricoles. La coopérative est en effet spécialisée, à l'échelle du département, dans l'accompagnement des agriculteurs candidats à l'installation. Elle travaille avec une structure partenaire, la Ciap 44²⁶⁸ (coopérative d'installation en agriculture paysanne). Celle-ci permet à des porteurs de projets qui ne sont pas nécessairement issus du monde agricole d'effectuer des stages longs au sein d'exploitations et de disposer d'espaces leur permettant de tester leurs projets. La Ciap est également une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) : elle permet à ces futurs exploitants de bénéficier du statut « d'entrepreneur-salarié », qui offre une couverture sociale et un hébergement juridique, fiscal et comptable de l'activité, temporaire ou pérenne. Ainsi, Cap 44 et la Ciap apportent des conseils en matière de montage du projet, une expertise permettant de juger de sa viabilité et un cadre pour l'accompagner. Les candidats sont par ailleurs suivis par un « groupe d'appui local » (GAL), dispositif créé par la Ciap et mis en place à partir de 2018. Son but est de permettre à chaque porteur de projet de choisir des personnes ressources pour le suivre dans ses réflexions.

Parallèlement, dans le cadre de l'élaboration de son projet alimentaire territorial (PAT) en 2018, Nantes Métropole décide de mettre en place un appel à manifestation d'intérêt agricole permanent. Ce dispositif vise à développer l'agriculture urbaine sur le territoire en facilitant les convergences entre des candidats à l'installation sur des exploitations agricoles et des sites possibles. Afin d'animer le dispositif, Nantes Métropole établit des conventions avec l'ensemble des acteurs de l'aide à l'installation

²⁶⁸ <http://ciap-pdl.fr/>

du territoire : la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, la SAFER, Cap 44, le GAB 44 (groupement des agriculteurs biologiques), et Terre de Liens²⁶⁹. Ces acteurs constituent un pool d'experts techniques qui se réunissent à intervalles réguliers pour donner leur avis sur les sites, mettre en commun leurs viviers de candidats et discuter de l'adéquation entre foncier disponible et projets agricoles²⁷⁰. Se rapprochant de la politique alimentaire métropolitaine, les responsables du projet Doulon-Gohards décident d'intégrer le foncier agricole du quartier dans cet AMI d'intérêt agricole mené dans le cadre du PAT. Ils ont ainsi la possibilité d'accéder à un plus grand nombre de candidats. C'est par ce biais que seront recrutés deux des futurs exploitants.

Malgré l'exigence politique et opérationnelle d'un recrutement rapide des porteurs de projets, la démarche s'étale sur trois ans, entre décembre 2017 et février 2020. La longueur de ce processus s'explique par la conjonction de problématiques urbanistiques (retards de chantiers entraînant la défection de certains candidats) et agricoles (concurrence sur un même site ou manque de maturité des projets). Le premier candidat à l'installation est Olivier Durand lui-même. Il s'est fortement impliqué dans le montage du projet et souhaite transférer son activité située sur la commune des Sorinières au sud de Nantes, sur la ferme de Saint Médard. Un premier jury, qui a lieu en décembre 2017, sélectionne sa candidature. Mais l'agriculteur renoncera à ce projet d'installation un an plus tard en raison de la durée des études et des travaux encore à venir. Deux autres jurys ont lieu en 2019. Le premier permet de sélectionner, sur la ferme de la Louëtrie, Gérald Cartaud avec un projet de serre de production de micropousses ; le deuxième de retenir Martin Lucas, en remplacement d'Olivier Durand sur la ferme de Saint Médard. Il porte un projet de maraîchage dont une partie est destinée à alimenter le restaurant de sa compagne, situé dans Nantes (des parcelles potagères sont également louées à des particuliers).

Trois porteurs de projets sont retoqués dans un premier temps : Laura Guillemot, en concurrence avec Martin Lucas sur le site de Saint Médard et un binôme composé de Clément Amour et Simon Prévost, dont le projet n'est pas jugé suffisamment abouti. Elle

269 Née en 2003, l'organisation Terre de Liens combine un réseau associatif d'échelle nationale, qui accompagne des agriculteurs dans l'accès à la terre et sensibilise le public aux enjeux fonciers et agricoles, une Foncière dont le capital, constitué de placements de particuliers, sert à acheter des fermes pour y installer des agriculteurs, et une fondation reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des legs et donations de fermes. Elle achète aussi des terres qui risquent de perdre leur usage agricole.

270 Le foncier agricole disponible fait l'objet d'un inventaire régulier par la Chambre d'Agriculture, mais certains sites peuvent aussi être identifiés ou apportés par les communes ou des propriétaires privés. Quant aux candidats à l'installation, ils sont souvent connus de l'ensemble des structures d'accompagnement mais suivis plus spécifiquement par l'une d'entre elles, qui peut ainsi partager au sein de l'AMI le niveau d'avancement du projet.

et ils seront sélectionnés lors d'un quatrième et dernier jury, en février 2020 : Laura Guillemot pour développer sur le Bois des Anses un projet mixte de maraîchage / culture d'aromates (pour la transformation en cosmétiques) et une offre de programmation culturelle ouverte aux habitants (lectures, concerts, etc.) ; Clément Amour et Simon Prévost sur le site de la Louëtrie (partagé avec Gérald Cartaud) pour un projet intitulé l'Alouette Rit qui conjugue production maraîchère, entretien des espaces naturels du quartier (zones humides notamment) et accueil du public (formation, projets pédagogiques avec l'école voisine, etc.). Précisons qu'aucun de ces candidats n'est issu du monde agricole et que l'orientation de leurs projets correspond à leur parcours personnel : ainsi Laura Guillemot a travaillé pendant plusieurs années à l'opéra de Paris, Gérald Cartaud a passé vingt ans aux Etats-Unis dans l'industrie bio, Clément Amour et Simon Prévost sont passés par le monde associatif dans la protection de l'environnement.

	Porteur de projet	Ferme	Type d'exploitation	Commentaires
Jury 1 (dec 2017)	Olivier Durand	Saint Médard	Maraîchage	Renonce face au temps long de la préparation du site
Jury 2 (2019)	Gérald Cartaud	Louëtrie 1	Micro-pousses sous serre	
Jury 3 (2019)	Martin Lucas	Saint Médard	Maraîchage et carrés de jardins	
	Laura Guillemot	Saint Médard	Maraîchage, aromates pour cosmétique, programmation culturelle	Refus car concurrence de site avec Martin Lucas
	Clément Amour et Simon Prévost		Maraîchage, entretien écosystèmes, accueil du public	Refus car projet jugé pas assez mûr
Jury 4 (fev. 2020)	Laura Guillemot	Bois des Anses	Maraîchage, aromates pour cosmétique, programmation culturelle	
	Clément Amour et Simon Prévost	Louëtrie 2	Maraîchage, entretien écosystèmes, accueil du public	

Tableau 14: Processus de recrutement des agriculteurs – en vert les agriculteurs retenus lors des jurys et effectivement installés

C'est donc en 2020 que le programme agricole est définitivement arrêté et que la maîtrise d'œuvre commence à échanger avec les derniers agriculteurs sélectionnés afin de finaliser les études et de lancer les chantiers.

« Au premier trimestre 2020, après quatre sessions d'auditions, en présence d'élus, d'experts et d'habitants, un socle de trois sites de production accueillant 4 projets d'installations d'entreprises agricoles pour 5 porteurs de projet, sur 6 ha, a été validé. »²⁷¹

Néanmoins, l'aménageur a mis en place dès 2018 des actions de préparation des terres afin de faire gagner du temps aux futurs porteurs de projets. Après les analyses réalisées par le LAMS en 2014, des études de pollution des sols sont conduites par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières²⁷² en 2017. Elles confirment la bonne qualité globale des terres agricoles²⁷³. À partir de 2018, 27 hectares sont remis en culture. Cette préparation est effectuée par la SCIC Nord Nantes, une coopérative spécialisée dans le portage foncier agricole, issue des réseaux de Cap 44. La SCIC porte le foncier pendant environ 4 ans et réalise des amendements et suivis de culture, qui permettent aux premiers agriculteurs installés en 2022 d'obtenir directement le label Agriculture Biologique²⁷⁴.

« 130 K€ HT ont été dépensés pour débroussailler, amender (avec 640 tonnes de compost et 40 tonnes de chaux), remettre en prairie (ray-grass, fétuque, trèfle, sarrasin, etc.), clôturer, ainsi redonner à ce territoire un aspect agricole ordinaire, et le rendre attractif pour les porteurs de projet. »²⁷⁵.

Cette anticipation ne suffit pas à compenser la série de difficultés que rencontrent à partir de 2020 la maîtrise d'ouvrage et les agriculteurs. Elles sont liées à l'ingénierie de projet urbain, à l'occupation informelle de la ferme de Saint Médard, ainsi qu'à la pandémie de Covid. Ce cumul de situations entraîne des retards de livraisons des fermes de quelques mois, qui se répercutent en années pour les agriculteurs, lesquels raisonnent

271 Extrait d'un document de projet élaboré par Nantes Métropole Aménagement sur le modèle économique des fermes, daté du 15/04/2020.

272 BRGM, service géologique national (<https://www.brgm.fr/fr>).

273 Une campagne de sondages à une échelle plus fine est également prévue à l'été 2023.

274 L'obtention de ce label dans le cadre de la conversion d'exploitations conventionnelles en bio est un processus qui demande plusieurs années et induit une adaptation des pratiques qui se répercute sur le chiffre d'affaire dans les premières années. L'action de NMA, qui intègre la labellisation AB dans le cahier des charges des exploitants, a donc permis d'éviter de faire peser ces efforts supplémentaires sur les agriculteurs en début d'installation.

275 Extrait d'un document de projet élaboré par Nantes Métropole Aménagement sur le modèle économique des fermes, daté du 15/04/2020.

en saison de plantation et de production. Face à cela, ils adoptent diverses stratégies : Martin Lucas choisit l'hébergement par la Ciap 44, tandis que Clément Amour et Simon Prévost décident de commencer à s'installer dès 2020, sans attendre la fin des chantiers. NMA met également en place des mesures d'accompagnement (indemnités, assistance à la négociation de différés auprès des banques, etc.). Les premières productions démarrent véritablement en 2022, sauf pour la ferme Saint Médard qui doit démarrer en 2023.

La question de la temporalité du projet urbain est au cœur des discours des acteurs, à l'image de la responsable de projet de Nantes Métropole :

« On se rend compte aussi que le projet urbain, ben un projet urbain c'est long, on voit bien les difficultés euh... là on est sur un territoire habité, l'eau n'est pas partout donc on a la chance d'avoir un réseau d'eau du maraîchage, d'eau brute, mais certains sites n'étaient plus, par exemple, desservis par l'eau potable, donc il a fallu faire revenir des réseaux mais c'est long, et du coup ça prend toujours du retard et c'est difficilement acceptable pour des porteurs de projets qui ont profité de ce temps de latence pour se former, pour stabiliser leur montage économique, mais néanmoins on était toujours en retard ! »²⁷⁶

Entrons maintenant davantage dans le détail des difficultés liées à l'ingénierie du projet urbain. Elles s'aggravent au point de générer des conflits importants entre novembre 2020 et mars 2021, autour de la question des serres.

1-2-4-Complexité et conflictualité de l'ingénierie de projet

Suite à la concession d'aménagement qui lui a été attribuée, Nantes Métropole Aménagement est dans l'obligation de lancer de nouvelles consultations afin de désigner des équipes de maîtrise d'œuvre pour le projet. L'aménageur décide alors de dissocier la maîtrise d'œuvre des fermes de la maîtrise d'œuvre urbaine générale, pour laquelle l'équipe In Situ-Bruel Demar est reconduite. Cette décision est motivée par plusieurs facteurs : tout d'abord, l'aménageur et le maître d'œuvre sont en désaccord sur le fond du projet agricole, l'équipe de maîtrise d'œuvre proposant des espaces agricoles intégrés aux espaces publics ; ensuite, la rénovation des anciens corps de ferme impose de faire appel

²⁷⁶ Entretien avec un.e responsable de projet de Nantes Métropole le 29/06/2021.

à des professionnels spécialisés ; enfin cette décision permet à Nantes Métropole Aménagement de disposer d'une équipe dédiée afin de concrétiser rapidement un projet qui, grâce à la subvention Ecocité, a pris de l'avance sur l'opération d'aménagement globale et qui, par ailleurs, fait l'objet d'attentes fortes de la part de la collectivité²⁷⁷.

Le groupement sélectionné pour la mission de maîtrise d'œuvre des fermes est piloté par une petite agence d'architecture nantaise, Claas Architectes. Il intègre le bureau d'études SCE et l'agence Ecotropy spécialisée dans la conception bioclimatique de bâtiments. Claas, bien que sans références spécifiques en matière d'agriculture urbaine, a déjà mené des projets originaux (d'habitat participatif notamment). L'aménageur les pense suffisamment « *agiles* » pour mener à bien le projet des fermes²⁷⁸. Nantes Métropole Aménagement est par ailleurs toujours assisté par We Agri dont le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisé en agriculture urbaine est considéré comme tout à fait fondamental par la maîtrise d'ouvrage :

« [We Agri a été un] trait d'union entre le monde agricole et ses connaissances, ses manières de fonctionner, et le monde urbain, qui est encore autre chose, avec notamment un projet urbain, qui a aussi ses propres notions, ses propres termes, ses propres manières de voir, et on voyait bien qu'il manquait ce maillon. Et donc We Agri nous a permis aussi de faire la traduction entre un aménageur urbain et des porteurs de projets du monde agricole. »²⁷⁹

Des études aux chantiers, le processus connaît quelques déboires qui témoignent de l'importance de l'ingénierie de projet urbain pour le bon déroulement du projet agricole. Deux difficultés principales émergent : comment trouver des compétences correspondant à des besoins inédits et, de fait, non anticipées ; comment gérer les interfaces entre les différents intervenants.

En effet, malgré la diversité des compétences mobilisées et le travail de conception effectué par l'équipe de maîtrise d'œuvre avec chacun des porteurs de projets agricoles, le processus achoppe sur la conception des serres, pour laquelle aucun des membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre ne s'avère compétent. La consultation d'entreprises

277 Alors que la maîtrise d'œuvre urbaine doit déjà de son côté gérer un projet complexe d'urbanisation par « fragments », en cinq grands secteurs représentant différentes façons d'habiter le quartier, avec notamment des enjeux de mutualisation des stationnements nécessitant des montages juridiques particuliers.

278 Entretien avec un.e responsable de projet de Nantes Métropole Aménagement, le 18/01/2022.

279 Entretien avec un.e responsable de projet de Nantes Métropole le 29/06/2021.

spécialisées (serristes) permet d'apporter quelques réponses techniques mais il faudra l'intervention d'un Centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) basé à Rochefort, pour apporter le niveau d'expertise requis. Spécialisé en horticulture, ce CRITT connaît également le domaine du maraîchage et présente une expertise pointue en matière de serres. Ce problème, les délais et le surcroît de travail qu'il entraîne, résultent du caractère inédit de ce type d'ouvrage dans un projet urbain : les équipes mobilisées n'ont pas ce type d'expérience et le niveau de précision technique requis n'a pas été anticipé.

Par ailleurs, l'interface entre les différents intervenants se révèle particulièrement complexe, comme le résume l'aménageur en tirant le bilan de cette période : « *ce sont des projets hybrides, qui sont à l'interface de beaucoup de choses et ce côté organisation de l'ingénierie, de l'architecture et du paysage, il est fondamental* »²⁸⁰. La conception des serres en est une illustration, elle met au jour, outre un problème d'identification de compétences, un manque de précision dans l'attribution d'une mission de programmation architecturale détaillée, pour les serres comme pour les bâtiments. La maîtrise d'ouvrage pensait que le travail de conception concertée entre la maîtrise d'œuvre et les agriculteurs suffirait, la maîtrise d'œuvre quant à elle imaginait que la mission d'AMO confiée à We Agri comprendrait l'élaboration d'un programme détaillé²⁸¹, etc. On voit là une nouvelle fois la difficulté des parties-prenantes à anticiper les besoins en termes de conception et donc, la répartition des tâches entre prestataires.

La gestion des interfaces se joue également à un deuxième niveau : le décalage entre le projet des fermes et celui de la ZAC dans son ensemble, le premier ayant pris de l'avance sur le second. Ainsi, au moment où se déroule la conception des fermes, les études de maîtrise d'œuvre du projet ne sont pas finalisées. La topographie des environs immédiats des fermes n'est donc pas fixée et des discussions spécifiques doivent être menées avec le paysagiste de la ZAC pour étudier les raccordements aux réseaux et aux voies alentour. Le caractère inédit et exceptionnel du projet agricole apparaît ici de nouveau : projet dans le projet, soutenu par des financements spécifiques (subvention Ecocité) qui attestent de son caractère novateur, il doit cependant composer avec le cadre contraignant du projet urbain, jusque dans ses aspects les plus concrets et matériels.

Enfin, un troisième niveau de difficulté concerne l'articulation entre des réglementations et des logiques d'action agricole et urbaine différentes. Ainsi, la

280 Entretien avec un.e responsable de projet de Nantes Métropole Aménagement, le 18/01/2022.

281 Entretien avec un.e membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre, le 24/11/2022.

rédaction et le pilotage de l'appel d'offres qui vise à sélectionner les entreprises chargées de la réalisation des serres, est complexifié par le fait que les serristes consultés n'ont pas l'habitude d'intervenir dans le cadre de marchés publics, mais plutôt en direct avec les agriculteurs, dans le cadre plus souple des transactions privées. La gestion de l'eau est aussi un révélateur de différences d'approches : les agriculteurs voient l'eau comme une ressource qu'il s'agit de capter et de stocker, tandis que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre doivent aussi prendre en compte les obligations liées au code de l'environnement qui oblige à réaliser des dossiers « loi sur l'eau ». Ces dossiers visent les projets ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques et concernent la ZAC dans son ensemble. La conception des ouvrages de récupération des eaux pluviales des fermes doit ainsi tenir compte de la couverture des sols par les serres et les bâtiments et de leurs conséquences en termes de ruissellement et de débit rejeté au réseau, en anticipant des épisodes de fortes pluies. Par ailleurs, les ouvrages de récupération de l'eau (dont l'intérêt est de rester pleins) ne peuvent être mutualisés avec ceux de gestion des eaux pluviales (qui a contrario doivent rester vides dans l'éventualité d'une forte pluie), ce qui nécessite de démultiplier les ouvrages.

La compréhension de chacune de ces logiques et la recherche de solutions techniques (dimensionnement et forme des ouvrages permettant de récupérer l'eau sans empiéter sur un foncier agricole déjà contraint, mais tout en régulant le débit vers les réseaux urbains de collecte des eaux pluviales) nécessitent des efforts et un temps d'adaptation particuliers entre acteurs urbains et agricoles. L'imbrication des études de conception et des négociations entre la maîtrise d'ouvrage et les agriculteurs sur les baux ruraux apporte une complexité supplémentaire. Il s'agit pour ces derniers de trouver un accord sur une répartition des investissements qui tienne compte des usages agricoles et des contraintes générées par le milieu urbain (cf. point n°1-2-1), alors même que la maîtrise d'œuvre doit rédiger les cahiers des charges des entreprises, ce qui implique de savoir quels travaux seront inclus dans les marchés publics et quels sont ceux qui seront pris en charge par les agriculteurs.

La répartition des responsabilités et surtout sa précision dans l'écriture des contrats est un sujet récurrent, car il comporte des enjeux assurantiels et donc juridiques et financiers importants pour les parties-prenantes, qui s'exacerbent dans les moments où des problèmes surgissent. C'est le cas lors du lancement d'un appel d'offres pour désigner une entreprise en vue de la réalisation de la serre de production des micro-

pousses. Les offres reçues ne prévoient que la réalisation de l'enveloppe, alors qu'il a été convenu avec l'agriculteur que l'aménageur se chargerait également des équipements techniques spécifiques que nécessite ce type de culture (planches chauffantes, éclairages, etc.). Cet appel d'offres infructueux génère une situation de crise, qui traduit la confusion et la fatigue des parties-prenantes : en novembre 2020, l'équipe de maîtrise d'œuvre suspend sa mission et Nantes Métropole Aménagement met en place un « comité de crise » interne, composé d'architectes et d'ingénieurs bâtiment. La situation se débloque en mars 2021 et les études de maîtrise d'œuvre reprennent, menées par une équipe qui s'est elle aussi réorganisée, notamment pour placer en charge du projet des profils similaires à ceux mobilisés dans le comité de crise de l'aménageur.

Malgré ces difficultés, cinq permis de construire sont accordés sur la période 2019-2020 et les travaux sont menés au cours de trois chantiers successifs entre 2020 et 2022. Les serres édifiées, de même que la réhabilitation des bâtiments, semblent répondre aux ambitions de départ concernant la valorisation du bâti existant et son adaptation aux contraintes contemporaines des exploitations agricoles.

1-2-5-Y aura-t-il une phase 2 ?

Début 2022, Nantes Métropole Aménagement décide de dresser un bilan de l'opération déjà réalisée avant de lancer une phase 2. Rappelons en effet que quatre sites avaient été identifiés en 2016 pour implanter des fermes. Seuls trois d'entre eux ont été effectivement mis en activités (Saint Médard, Louëtrie, Bois des Anses). Ils accueillent quatre exploitants. Le dernier site, le site Bertho, mais aussi un nouveau site, la Rivière, situé au sud de la ZAC, pourraient faire l'objet d'une étude. La maîtrise d'ouvrage effectue un travail réflexif afin de préciser les conditions de ces potentielles réalisations. Elle établit notamment que les cahiers de charges de maîtrise d'œuvre devront être plus précis que les précédents et qu'une nouvelle consultation sera lancée. Mais au-delà de ces réflexions, des doutes pèsent sur le développement de nouveaux projets de ferme.

D'une part, les exploitations lancées n'ont pas encore fait la preuve de leur viabilité économique en fonctionnement « normal », c'est-à-dire lorsqu'elles ne bénéficieront plus des aides à l'installation. D'autre part, de nouvelles problématiques environnementales ont émergé à la suite de la réalisation de l'étude d'impact à l'échelle de l'opération

d'aménagement. Plusieurs espèces d'insectes et d'oiseaux ont été inventoriées dans les terrains en friche. Le projet devra trouver des espaces de compensation écologique en contrepartie des zones urbanisées et la ferme Bertho est aujourd'hui envisagé à cette fin. Il est donc probable qu'il n'y aura pas d'installation agricole sur ce site. Le maître d'ouvrage affirme d'ailleurs à ce sujet :

« Heureusement qu'on a engagé ce projet agricole assez tôt, j'ai un peu l'impression qu'on ne saurait même pas le refaire aujourd'hui, trois ans ou quatre ans après, pour ces raisons environnementales, parce qu'il faut compenser ce qu'on défriche de manière équivalente en nombre d'hectares. »²⁸²

Ainsi, le site de la Rivière pourrait devenir le quatrième site agricole du projet. Un projet d'élevage est par ailleurs venu se greffer sur la ferme du Bois des Anses. Depuis 2020, un troupeau de quinze vaches nantaises est installé sur le site, avec l'objectif de pâturer à terme dans les prairies inondables du site. Ce projet s'insère dans la démarche portée par Nantes Métropole qui souhaite la création d'une étable nantaise, dédiée à l'éco-pâturage sur le territoire métropolitain. Par ailleurs, un projet de brasserie et d'houblonnière porté par une entreprise d'insertion (Tête Haute) a été validé à proximité du Bois des Anses, où un « hameau agricole et artisanal » doit voir le jour à terme.

282 Entretien avec un.e responsable de projet de Nantes Métropole Aménagement, le 18/01/2022.

« *bio-intensif* » et un modèle économique particulier minoritaires au sein du monde agricole (vente directe des productions et pluriactivité en lien avec l'écosystème urbain). Deuxièmement, dans ce « laboratoire » d'agri-urbanisme, le rôle-clé d'acteurs alternatifs se confirme également : des médiateurs au profil hybride agri-urbain, ou en tout cas familiers des deux mondes, jouent un rôle essentiel de traduction (le terme est employé par la maîtrise d'ouvrage elle-même) entre les deux mondes dans l'élaboration et la conception du projet. Par ailleurs les projets agricoles sont portés par des exploitants « non issus du monde agricole » (NIMA). La dimension expérimentale et la recherche de solutions inédites et innovantes (zonage Ad au PLUm, élaboration des baux, conception des serres, etc.), apparaissent également cruciales dans le projet.

Ce processus expérimental n'est pas exempt de conflictualité. Les enjeux de négociation apparaissent clairement, autour de questions financières qui renvoient à des questionnements plus politiques : ceux relatifs à la légitimité des investissements publics dans une agriculture urbaine vue à la fois comme une activité privée devant trouver sa rentabilité et comme une source de services et d'aménités urbaines (alimentation, culture, pédagogie, reconnexion à la nature...), voire même directement de fourniture de services publics (entretien des espaces naturels par les agriculteurs de l'Alouette Rit). Cette conflictualité témoigne aussi parfois de processus d'apprentissage (comme autour de la conception des serres), qui concernent tous les acteurs et font écho à d'autres processus d'expérimentations liés à la transition écologique, tels que ceux analysés par Audet et al. à Montréal. Ces analyses révèlent le rôle central, dans un programme qui développe des « *solutions collectives locales* » de lutte contre les changements climatiques à l'échelle d'un quartier, d'une association qui endosse des fonctions de médiation et de relai entre toutes les participants : habitants, opérateurs, chercheurs (Audet et al., 2019).

Dans le cas de Doulon-Gohards, on identifie (cf. schéma ci-dessous) le rôle central de la maîtrise d'ouvrage (au sens large) et de son AMO à toutes les phases du projet, pour mobiliser les experts et médiateurs appropriés (en phase pré-opérationnelle mais aussi pour le montage juridique des baux ruraux intégrant l'amortissement des serres, pour le choix et l'accompagnement des agriculteurs, etc.), pour chercher des solutions innovantes aux enjeux et problèmes qui émergent (discussions avec les acteurs du PLUm pour la sécurisation du foncier sur le long terme, sollicitation du CRITT pour résoudre le blocage dans la réalisation de serres, etc.), traduire les attentes politiques au plan opérationnel

(exigences d'ouverture sur la ville dans les cahiers des charges des porteurs de projets agricoles).

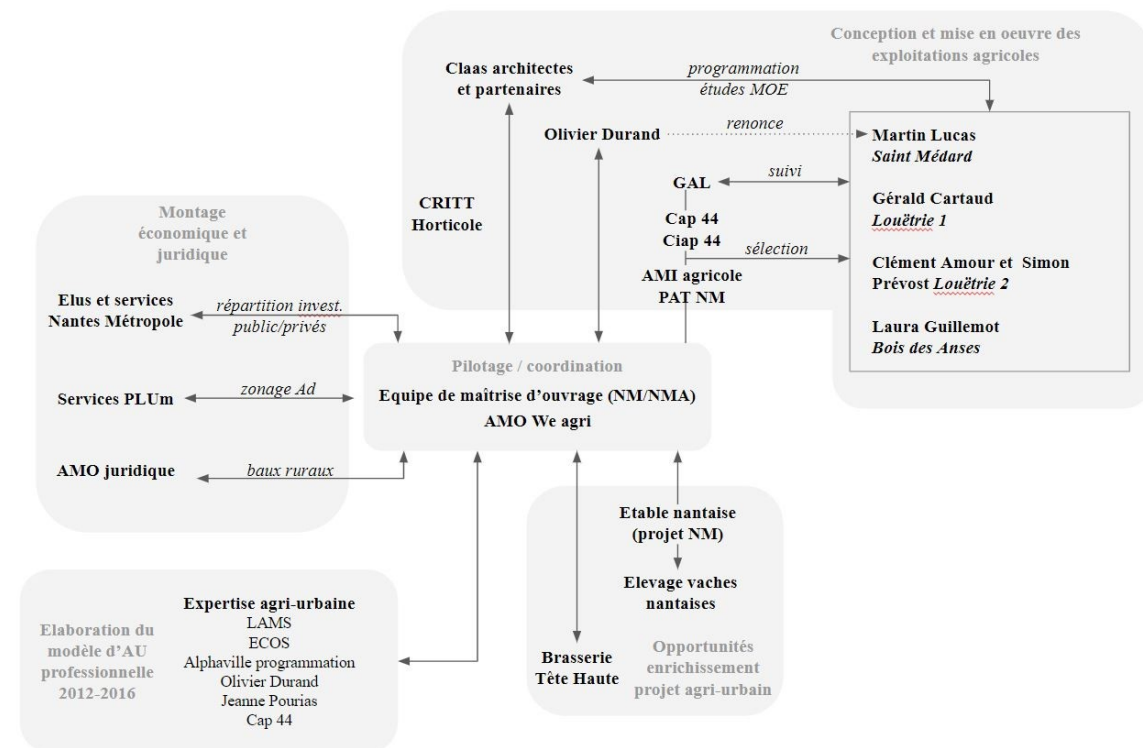


Figure 94: Cartographie des acteurs du projet Doulon-Gohards – réalisation personnelle

On peut alors se demander dans quelle mesure ces nouvelles médiations et ces processus d'apprentissage transforment chacun des mondes. Concernant celui du projet urbain, les acteurs interrogés fournissent des réponses différentes. D'un côté :

« Tout le monde a dû un peu réapprendre son métier, enfin apprendre un nouveau métier en fait, pour moi c'est un nouveau métier. »²⁸³, ou encore :
« On a appris en faisant »²⁸⁴.

Mais aussi : « Ça me gêne un peu de dire qu'il y a une spécificité très particulière du domaine agricole, pour moi c'est un domaine économique en fait. »²⁸⁵

Ces citations révèlent à mon sens deux dimensions du projet urbain, qui ne sont d'ailleurs pas exclusives. D'une part, la capacité de l'aménagement à incorporer une grande diversité de sujets, à mobiliser des experts pour faire face aux situations nouvelles, à élaborer des dispositifs « *ad hoc* », qui sortent des procédures habituelles. Le

283 Entretien avec un.e responsable de projet de Nantes Métropole le 29/06/2021.

284 Entretien avec un.e membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre, le 24/11/2022.

285 Entretien avec un.e responsable de projet de Nantes Métropole Aménagement, le 18/01/2022.

projet urbain saurait donc intégrer l'agriculture urbaine, activité économique comme une autre, moyennant une ingénierie organisée, avec des responsabilités claires et des compétences appropriées. Les fonctions existantes dans les projets urbains permettent de répondre aux différents enjeux liés à l'élaboration d'un projet agricole : la maîtrise d'ouvrage pour la commande d'études, le pilotage de prestations multiples, les décisions en matière d'investissements, l'assistance à maîtrise d'ouvrage en posture de traduction, d'apport et/ou d'animation d'un réseau d'experts, la maîtrise d'œuvre pour retranscrire techniquement et dans l'écriture des marchés les besoins, pour sélectionner et piloter les entreprises.

D'autre part, ces propos révèlent la nécessité de fournir des efforts particuliers, pour s'acculturer, comprendre les besoins et contraintes d'acteurs méconnus du monde de l'aménagement, mais aussi pour faire la preuve, dans une union entre maîtrise d'ouvrage, experts et agriculteurs, de la légitimité et de la viabilité au départ peu consensuel. La maîtrise d'ouvrage exprime un investissement particulier en termes de charge de travail mais aussi au plan humain et émotionnel, face à l'aventure professionnelle et personnelle vécue par les agriculteurs pour parvenir à développer leur projet et à s'installer effectivement sur les fermes. On fait ici l'hypothèse que cette dimension émotionnelle est liée à la posture de pilotage de la maîtrise d'ouvrage, qui se sent responsable de la réussite du projet. Elle tient peut-être aussi au caractère particulier d'activités qui, parce qu'elles touchent à l'alimentation, ne sont pas seulement économiques mais concernent un besoin anthropologique, conjuguent le social et l'intime et, ce faisant, donnent un sens particulier à l'action urbaine.

L'inclusion du projet dans des réflexions plus larges sur la reterritorialisation de l'alimentation lui confère également un sens particulier, puisque ce laboratoire d'agri-urbanisme est aussi en prise avec le monde de l'agriculture et de l'alimentation. En choisissant un certain modèle, celui du maraîchage bio-intensif, il s'inscrit dans un mouvement de recherche et de promotion du maraîchage biologique adapté aux petites surfaces, de l'agroécologie, de la permaculture (incarné, par exemple, par les figures françaises de la ferme du Bec Hellouin, Perrine et Charles Hervé Gruyer). Pour autant, ce choix ne génère pas de conflit avec le monde agricole plus large et notamment le syndicat professionnel des maraîchers nantais,²⁸⁶ dont les pratiques sont parfois très éloignées de celles des agriculteurs de Doulon-Gohards. Si la maîtrise d'ouvrage relate les injonctions

286 <https://www.maraichersnantais.fr/>

qui lui ont été faites d'élaborer un projet à la hauteur de l'histoire maraîchère du site et pas « *un truc de bobos* »²⁸⁷, les acteurs agricoles ne se sont pas opposés au projet. Il faut rappeler que Nantes Métropole travaille à la réactivation de friches agricoles depuis le début des années 1990, dans un dialogue resserré avec la profession. L'AMI permanent sur l'agriculture urbaine ouvert en 2018 (cf. point n°1-2-3) est un espace supplémentaire d'échanges entre le monde agricole, dans ses différentes tendances, et les pouvoirs publics urbains.

Par ailleurs, les acteurs urbains mettent davantage en avant le caractère multifonctionnel de l'agriculture urbaine que les volumes de production des fermes, nécessairement modestes. Il s'agit moins de nourrir le quartier que de renouer avec une histoire, de faire (re)découvrir l'agriculture aux citadins et notamment aux enfants, de mettre en avant les services écosystémiques (pâturage, entretien des zones humides) et la diversité des activités proposées par les agriculteurs (programmation culturelle au Bois des Anses, Fête paysanne annuelle, etc.). Le modèle économique est réfléchi en conséquence et, ce faisant, confirme la capacité des projets urbains à contribuer à la structuration d'un nouveau secteur économique, d'une filière d'agriculture urbaine professionnelle (comme supposé dans le chapitre 2).

Parlons à ce stade de « capacité » et non de « pouvoir », car des incertitudes pèsent sur les fermes, qui, on l'a vu, doivent faire la preuve de leur viabilité économique dans les prochaines années. D'autres questions restent par ailleurs en suspens, quant au rôle social des fermes et des jardins partagés d'un quartier très concerné par les situations de grande pauvreté et d'habitat informel. L'inclusion de ces populations dans le projet des fermes et dans le projet urbain au sens large semble un impensé, malgré des initiatives ponctuelles d'aide alimentaire (par exemple l'Alouette Rit a fourni des paniers solidaires par le biais d'une association du quartier). Par ailleurs, le temps et l'énergie requis pour « *sortir les fermes* » ont entraîné la mise en sommeil des programmes envisagés pour agir plus largement sur le système alimentaire, tels que les « *cours actives* » qui visaient notamment à créer des espaces de transformation artisanale. Reste à voir si ces projets verront le jour pour développer un écosystème agri-alimentaire plus large au sein du quartier et contribuer aux dynamiques métropolitaines du PAT.

287 Entretien avec un.e responsable de projet de Nantes Métropole le 29/06/2021.

2) Fives Cail : l'alimentation comme remède aux injonctions contradictoires du projet urbain

Introduction

Les chapitres 2 et 3 de la thèse ont montré la bataille des représentations qui se joue autour de l'émergence de l'alimentation dans le projet urbain. L'alimentation apparaît comme une nouvelle « bonne pratique » de l'urbanisme (Devisme et al., 2007). Elle est incorporée dans le logiciel de l'aménagement et ses injonctions (attractivité, mixité sociale, durabilité...). Mais certains acteurs voient dans la dynamique de reterritorialisation alimentaire (dans ses versants agroécologiques et sociaux) un potentiel transformateur pour la fabrique de la ville et les modes de vie citadins (pratiques alimentaires, emplois et développement économique, paysage et cadre de vie, rapport au vivant et à l'environnement...). La monographie consacrée à Fives Cail explore tout particulièrement les représentations attachées à la dimension alimentaire du projet urbain et leur traduction opérationnelle.

La ZAC Fives Cail se développe sur le site d'une ancienne usine métallurgique, au cœur du quartier Fives, ancien faubourg industriel de la ville de Lille. Le déclin puis la fermeture de l'usine en 2001 ont eu des répercussions économiques majeures pour le quartier et ses habitants. Au début des années 2010, la Soreli, aménageur de la ZAC, confie à l'agence d'architecture et d'urbanisme AUC le soin de définir dans un plan-guide les orientations du projet. Celui-ci conserve la structure d'origine de l'usine, articulée autour de trois cours, en les reliant par des allées piétonnes. Il réhabilite plusieurs grandes halles qui forment des « *espaces capables* », c'est-à-dire des volumes permettant d'accueillir des activités non identifiées à l'avance, dont le programme sera défini au fil du projet. La programmation de la ZAC est mixte : 1000 logements environ, des locaux d'activités, des équipements et espaces publics.

Initiatrice et commanditaire	Métropole Européenne de Lille (MEL) + Ville de Lille
Maître d'ouvrage opérationnel de la ZAC	Soreli (SEM de la MEL et de la Ville de Lille) : concession d'aménagement de la ZAC : 2011-2023
Périmètre	25 ha dont 17 ha de friche industrielle (ancienne usine Fives-Cail-Babcock)
Programme de la ZAC	<ul style="list-style-type: none"> • 1 030 logements • 20 000 m² de bureaux, commerces et services • équipements publics : bourse du travail, lycée hôtelier, groupe scolaire, gymnase municipal, piscine intercommunale • 12 ha d'espaces publics dont un parc de 5 ha
Programme agricole et alimentaire « Chaud Bouillon ! »	<p>Écosystème regroupant au sein d'une halle de 2 000 m² :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une cuisine commune de 220 m² co-gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lille et l'association Les Sens du Goût • une serre d'agriculture urbaine de 150 m² co-gérée par l'école d'ingénieurs Junia (champignonnière, aquaponie) et l'association Lilotopia (ateliers jardinage, techniques de culture hors-sol, compost de la cuisine commune) • une cuisine professionnelle / incubateur de 200 m² géré par Baluchon (entreprise ESS) • un food-court de 800 m² géré par Petite Lune (entreprise ESS)
Calendrier	2007-2023

Tableau 15: Synthèse du projet Fives Cail – réalisation personnelle

Les orientations architecturales et urbaines sont résumées par la formule de l'urbaniste de la ZAC, Djamel Klouche (AUC), qui entend faire un projet « *100 % métropolitain, 100 % délicat* », c'est-à-dire qu'il souhaite jouer sur les antagonismes entre le site et son environnement. Il s'agit de valoriser le bâti industriel de l'usine, spectaculaire, pour en faire un lieu de « *destination métropolitaine* » renforcé par des équipements tels qu'une piscine intercommunale, un lycée hôtelier, un tiers-lieu. La volonté de l'urbanisme est aussi d'être exemplaire au niveau environnemental et de prétendre au label « écoquartier ». L'objectif est également de tisser des liens avec le quartier Fives, dont le projet urbain doit devenir l'une des centralités, avec la création d'une nouvelle voie reliant le site au métro, de venelles, d'un parc de 5 hectares, de commerces et d'activités...). La « *renaissance symbolique* »²⁸⁸ de Fives Cail commence

288 Site internet dédié au projet : <https://fivescail-lille-hellemmes.fr/landing/>

en 2013 par la réhabilitation de la Bourse du Travail qui jouxte l'usine, précédant les autres chantiers.

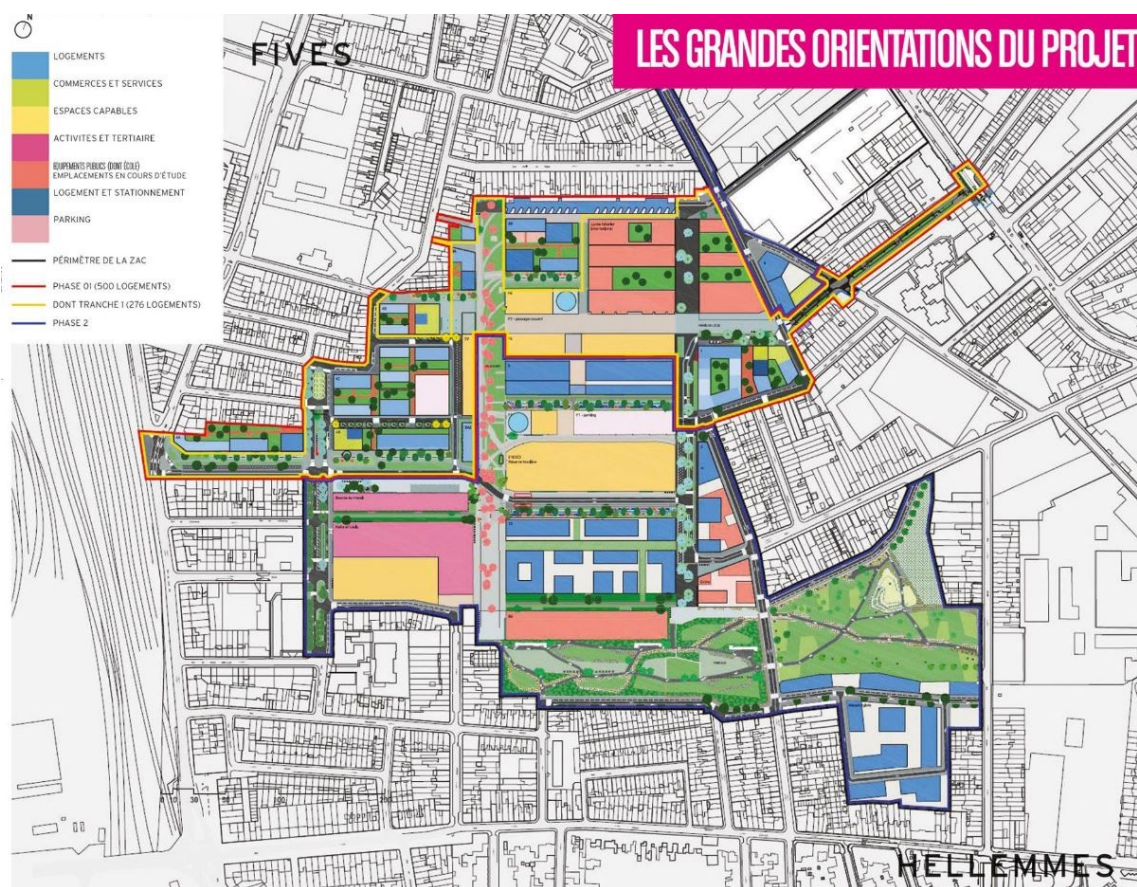


Figure 95: Schéma d'aménagement de la ZAC par l'agence AUC – journal de Fives Cail – juillet 2015

Le projet alimentaire dénommé « Chaud Bouillon ! » développé au sein de la ZAC répond lui aussi à l'objectif de tisser des liens entre le projet urbain, ses futurs habitants et usagers, mais surtout avec le quartier Fives et ses habitants actuels. Le projet « Chaud Bouillon ! » émerge au sein de la Direction générale des services de la Ville de Lille, à la faveur d'un appel à projets européen, « *Urban Innovative Actions* » (UIA), qui finance des initiatives visant notamment à réduire les inégalités et la pauvreté urbaines. L'écosystème culinaire envisagé par la Ville combine quatre éléments : 1) une cuisine commune, à forte dimension sociale, qui s'adresse aux habitants du quartier ainsi qu'à des populations précaires de toute la ville, 2) un espace d'agriculture urbaine à double vocation, expérimentale et pédagogique, 3) une cuisine professionnelle accueillant des activités de traiteur solidaire ainsi que des entrepreneurs du secteur culinaire en incubation, 4) un vaste food court géré par un opérateur privé. Ce programme fait l'objet

d'une phase de préfiguration entre 2017 et 2020 sous forme de modules préfabriqués, jusqu'à prendre son nom (« Chaud Bouillon ! ») et son emplacement définitifs dans l'un des « *espaces capables* » du site, la halle F6 (à l'exception de la serre agricole qui est implantée sur une parcelle à proximité).

Ainsi, Fives Cail est un projet qui joue sur les antagonismes : échelle et population métropolitaines, échelle du quartier et de ses habitants. Ce jeu est à la fois une mise en tension et une tentative de conciliation entre des intentions et des imaginaires divergents. A ce titre, le projet alimentaire « Chaud Bouillon ! » est investi de représentations particulières, indissociables de celles qui concernent le projet urbain : inclusion sociale, lutte contre la pauvreté urbaine et la gentrification du quartier, urbanité et convivialité...

On explorera ce palimpseste de représentations ainsi que les choix opérationnels qu'il induit, en suivant les évolutions du projet alimentaire « Chaud Bouillon ! » en quatre temps : sa préhistoire, qui révèle les enjeux urbains et sociaux particuliers sous-tendant le projet urbain Fives Cail et permet ainsi de comprendre les attentes qui pèsent sur le programme culinaire développé en son sein, puis l'émergence du projet « Chaud Bouillon ! » en 2015-2016, sa phase de préfiguration sous le nom de « *Tast'in Fives* » entre 2017 et 2020 et, enfin, sa mise en place sous sa forme définitive depuis septembre 2021.

2-1-Faire la « ville renouvelée » dans la ville ségrégée

Le projet Fives Cail se situe dans un ancien faubourg industriel lillois, le quartier Fives. S'il est relié au centre de Lille par la ligne 1 du métro, il en est séparé par de grandes infrastructures routières et ferroviaires : le faisceau ferré des deux gares principales et la voie rapide reliant Roubaix et Tourcoing, percée à la fin des années 1980.

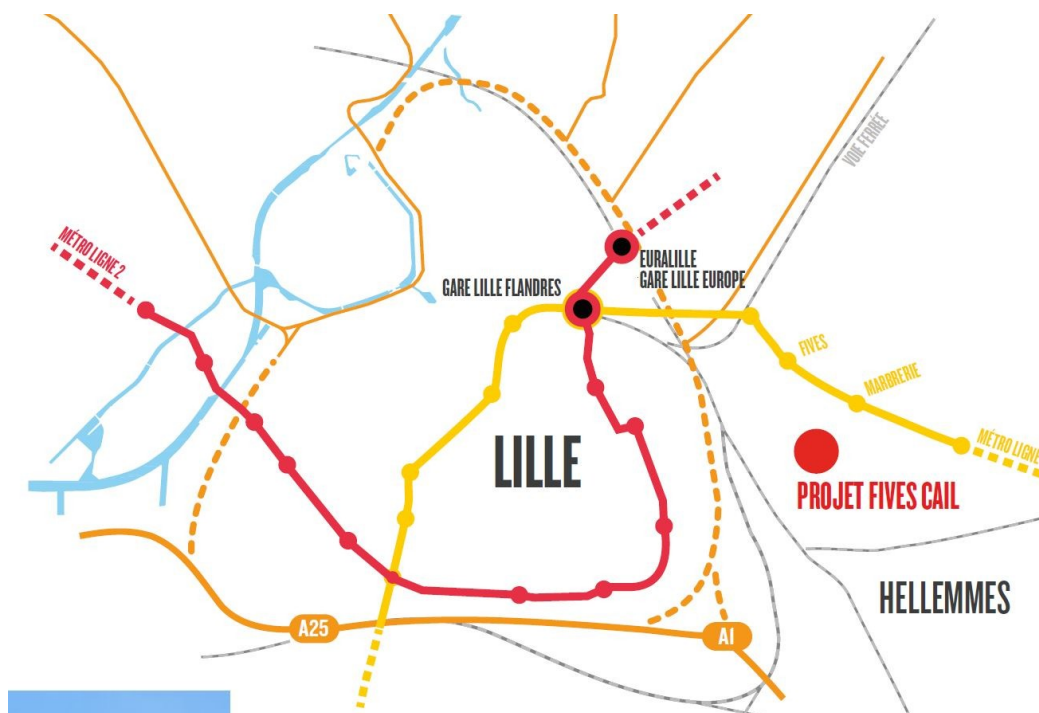


Figure 96: Localisation du projet Fives Cail – plaquette de présentation intitulée « Fives Cail Lille Hellemmes » (sans date)

La vie du quartier a été polarisée pendant 150 ans par l’usine Fives-Lille (qui deviendra Fives-Cail puis Fives-Cail-Babcock). Elle est créée en 1861, à une époque où les besoins du secteur textile lillois, florissant, entraînent le développement d’industries connexes telles que la métallurgie (Collectif Degeyter, 2017). Fives-Cail emploie à son apogée 6 000 ouvriers, sur un site de 17 hectares à l’architecture monumentale composée de vastes halles métalliques, d’édifices et cheminées de brique, etc. Un tissu dense de petites maisons ouvrières se constitue autour de l’usine à l’initiative, comme de nombreux sites industriels du nord, d’un patronat marqué d’une forme de paternalisme catholique. L’histoire de Fives-Cail est jalonnée de réalisations marquantes : 2 000 locomotives y furent produites, ainsi que le pont Alexandre-III, l’ascenseur de la Tour Eiffel, la gare d’Orsay ou encore le tunnelier du métro de Shanghai. Le mouvement ouvrier et les luttes syndicales y sont également très importants, symbolisés par la signature en 1945, sur le site, de l’accord Dyot-Lemesle qui crée les comités d’entreprises, ainsi que par la présence de Pierre Degeyter, compositeur de l’Internationale, qui fit partie des ouvriers de l’usine. L’activité industrielle décline à partir des années 1980 et l’usine connaît plusieurs restructurations. Le dernier grand chantier sera celui du métro de Lille, alors que Fives-Cail-Babcock ne compte plus que 700 employés et que les activités se concentrent dans la halle Saint Louis, tandis que le

reste du site se transforme progressivement en friche. L'usine ferme définitivement ses portes en 2001.

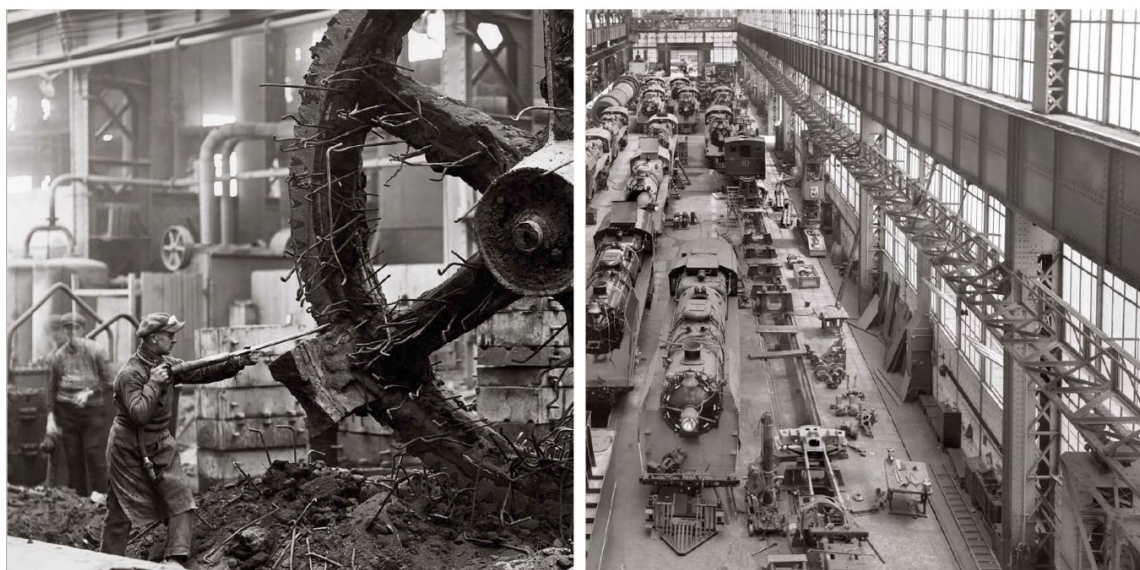


Figure 97: Gauche : 1937, décochage d'une roue de moulin / Droite : 1953, locomotives commandées par le gouvernement du Brésil – source : Fives, 200 ans de révolutions industrielles, 2013, Éditions de l'Étagère

Majoritairement ouvrier, le quartier Fives, aujourd'hui peuplé de 20 000 habitants, subit de plein fouet cette désindustrialisation qui touche l'ensemble de la région. Patronat et pouvoirs publics s'engagent alors dans une tertiarisation de l'économie locale et placent, dans un contexte de métropolisation, l'attractivité et le rayonnement urbain au cœur des objectifs (Paris et Mons, 2009 ; Collectif Degeyter, 2017). Néanmoins ce virage produit un enrichissement très différencié : Lille demeure aujourd'hui la ville la plus ouvrière des cinq plus grandes aires urbaines française, mais aussi la plus ségréguée. Tandis que de grandes fortunes se concentrent dans des communes péri-centrales comme Croix ou Marcq-en-Barœul et que certaines parties du centre de Lille connaissent une croissance rapide des populations de cadres, Fives est marqué, comme d'autres quartiers sud et est de la ville (Moulins, Wazemmes, Lille Sud, Faubourg de Béthune), par une pauvreté croissante qui touche plus particulièrement les ménages ouvriers et employés ainsi que les inactifs (Collectif Degeyter, 2017).

Dès 2002, soit un an après la fermeture de l'usine Fives-Cail-Babcock, le schéma directeur « *développement et urbanisme* » de la métropole lilloise intègre le site en zone de requalification urbaine et de « *ville renouvelée* ». Ce concept, repris dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, naît à Lille au début des années 1990, parmi des acteurs de l'urbanisme confrontés à l'importance des tissus hérités de la

période industrielle (Mons, 2009). Faire la « *ville renouvelée* » vise à la fois à limiter l'étalement urbain, dans un territoire déjà très densément urbanisé, mais aussi à montrer une ambition forte de changement d'image, dans la lignée du virage tertiaire et métropolitain entrepris par les autorités locales une décennie auparavant. C'est donc dans cette perspective qu'après une phase d'études préalables (intentions urbaines, études techniques portant notamment sur la dépollution des halles), la Métropole Européenne de Lille (MEL) acquiert l'ancien site industriel de Fives-Cail-Babcock en 2008. La ZAC est créée en 2010 et la concession d'aménagement attribuée à la Soreli (société d'économie mixte de la Ville et de la Métropole) fin 2011. La réalisation du projet est envisagée en deux phases, en commençant par un secteur de 10 hectares au nord qui inclut le programme alimentaire « Chaud Bouillon ! ».



Figure 98: Vue aérienne du périmètre de la ZAC (délimité par les traits vert et rouge correspondant aux deux phases d'aménagement) – Journal de Fives Cail – juin 2022

2-2-Émergence : l'opportunité de l'appel à projets européen « Urban Innovative Actions » (2015-2016)

2-2-1-Un programme alimentaire pour lutter contre les effets pervers du projet urbain

Bien qu'il prenne place au sein d'une zone d'aménagement concerté, le programme « *Chaud Bouillon !* » n'est pas imaginé par des acteurs du monde de l'aménagement. Le projet émerge en effet à l'initiative d'une équipe que le Directeur général des services de la Ville (DGS) de Lille a constituée dans le but d'élaborer des projets transversaux et dépositaires de formes d'innovation sociale, aux différents services municipaux. Cette équipe ambitionne également de permettre à la Ville de briguer des financements européens et repère, à l'été 2015, le programme « *Urban Innovative Actions* », dont le prochain appel à projets est annoncé pour décembre 2015. Ce programme de la Commission Européenne s'adresse aux autorités urbaines de villes de plus de 50 000 habitants. Il soutient financièrement des projets qui concourent au « *développement urbain durable* », selon différents thèmes (adaptation au changement climatique, intégration des migrants et réfugiés, pauvreté urbaine, transition numérique, etc.). Les projets doivent proposer des solutions innovantes et comporter une dimension expérimentale, intégrer différents partenaires et faire l'objet d'une évaluation, dans la perspective d'un partage d'expérience voire d'une transposabilité à d'autres villes européennes²⁸⁹.

Rompus à ce type de consultations aux délais très courts, le directeur de l'équipe déploie une stratégie pour répondre à l'appel à projets :

« Pour avoir déjà répondu à des appels à projets européens comme ça, je savais que si on n'avait pas déjà un projet prêt, mature, au moment de la publication du règlement de l'appel à projets, on n'aurait absolument pas le temps (en général après c'est deux-trois mois pour la réponse) de produire la réponse. Donc il fallait avoir déjà une idée, au moment de la publication, de ce qu'on pourrait répondre. »²⁹⁰

289 <https://www.uia-initiative.eu/fr>

290 Extrait de l'entretien avec un.e responsable du projet Tast'in Fives, mené le 2 novembre 2022.

Il monte alors un groupe de réflexion composé de personnels issus de tous les services de la mairie, répartis en trois équipes : la première est chargée de réfléchir au devenir du site de la Citadelle de Lille, la deuxième à l'élaboration d'une nouvelle politique publique à dimension sociale et la troisième travaille sur le quartier Fives, en rapport avec le projet urbain Fives Cail. Ce troisième groupe est intentionnellement composé d'agents municipaux peu familiers des questions d'urbanisme, afin de porter un regard neuf et au besoin critique sur le projet. Les membres du groupe réalisent un « *portrait social* » du quartier à l'aide d'indicateurs statistiques et étudient les connaissances et les attentes des habitants vis-à-vis du projet urbain, en les interrogeant et en s'appuyant sur la méthode des personas. Issue du champ de la psychologie du travail et de l'ergonomie, celle-ci vise à modéliser, dans un but prospectif, des « *utilisateurs types, afin de penser aux fonctions, besoins, attentes, dont ces utilisateurs futurs pourraient avoir l'usage* »²⁹¹ (Bornet et Brangier, p.117).

Le travail du groupe montre que les habitants du quartier connaissent des difficultés sociales particulièrement importantes : le taux de chômage (majoritairement de longue durée) dépasse les 20 %, le taux de pauvreté s'élève à 41 %, près de 1 000 familles sont inscrites à l'aide alimentaire, les problèmes de sous-nutrition et de malnutrition sont nombreux. Il révèle aussi que les Fivois ne connaissent pas les transformations envisagées pour le site Fives-Cail-Babcock et ne se sentent pas concernés par un projet dans lequel ils ne voient pas particulièrement de perspective pour leur vie personnelle ou professionnelle.

Ce constat fait écho aux analyses des responsables du programme UIA qui, au cours d'échanges avec l'équipe de la DGS, déplorent que les projets urbains ne profitent pas aux populations les plus pauvres et enjoignent les candidats à proposer de nouvelles idées pour résoudre les problèmes sociaux qui persistent dans les villes malgré l'argent investi dans des projets de développement. La candidature portée par la Ville de Lille se centre sur cet enjeu et pose la question suivante : « *En quoi une opération de rénovation urbaine permet-elle de répondre aux problématiques de pauvreté urbaine d'un quartier ?* ». Elle porte une critique des projets urbains et s'attaque explicitement à l'enjeu de la gentrification.

291 « Un persona est une méthode de représentation de personnes – utilisateurs ou clients – dont l'élaboration repose sur des données fictives mais probables. L'utilisateur ou client est représenté sous une forme condensée, archétypique et personnalisée : quelques mots pour décrire son identité, quelques phrases pour le caractériser et une photo pour lui donner une apparence humaine. Un persona est donc une sorte de proto-concept ou, encore, une configuration d'informations sociales, affectives et cognitives de nature individualisée » (Bornet et Brangier, 2013, p.117).

« Un ambitieux projet de rénovation urbaine a débuté en 2015 afin de transformer 20 hectares de friche industrielle en un agencement original de logements et d'activités. Bien que les projets urbains apportent de nouveaux services, de nouveaux espaces publics et de la mixité sociale, le processus de gentrification qu'ils génèrent n'est que très rarement – voire jamais – abordé dès le début. Il est rare que la population bénéficie directement des nouvelles aménités offertes par le projet.

A Fives, les difficultés suivantes ont été repérées :

- *isolement, manque d'interactions sociales,*
- *problèmes de santé,*
- *déficit de formation et d'opportunités d'emplois,*
- *perte du sentiment de fierté.*

Afin de répondre à ces enjeux, la ville de Lille va créer un dispositif innovant : une cuisine commune qui combine de multiples actions envers la population du quartier. »²⁹²

2-2-2-Un équipement, un écosystème et des leviers d'action qui témoignent d'une vision systémique de l'alimentation

En octobre 2016, le projet soumis par la ville, alors intitulé « Tast'in Fives », remporte l'appel à projets européen et reçoit, à ce titre, une subvention de 5 millions d'euros, qui correspond à 80 % du montant total du projet, estimé à 6,2 millions d'euros. Cette enveloppe a pour vocation de financer trois éléments. Premièrement, elle couvre la construction des équipements qui constituent le cœur de la dimension sociale du projet : une cuisine commune, destinée à organiser des ateliers de cuisine avec les habitants du quartier et avec des publics bénéficiaires d'aides sociales, et un module d'agriculture urbaine à vocation pédagogique. Deuxièmement, elle participe à la construction d'un écosystème global, le projet de halle gourmande, qui inclut un incubateur d'entreprise et un food court.

« L'idée d'une halle gourmande, c'était l'idée de réunir toute la chaîne de valeur autour de la cuisine, formation, production, distribution de produits

²⁹² Présentation du projet sur le site de l'UIA : <https://www.uia-initiative.eu/fr/uia-cities/lille> (traduction personnelle), consulté le 6 décembre 2022.

*locaux, cuisine, restauration, événements et services. Donc c'est là qu'on a imaginé le projet Tast'in Fives, avec un acronyme, on avait poussé le vice jusqu'à le traduire en anglais : « Transforming Areas with Social Talents : Feed, Include, Value, Educate, Share. »*²⁹³

Enfin, la subvention européenne permet de mener à bien un ensemble d'actions concrètes au cours d'une phase de préfiguration de trois ans. La Ville relie ces actions à quatre « leviers » : inclusion, santé, emploi et participation. Le levier « *inclusion* » concerne le processus de conception de la cuisine définitive, qui entend impliquer, outre la Ville et la Soreli, les habitants ainsi que les acteurs du monde de l'insertion, publics (centres sociaux, maison de l'emploi) et associatifs (secours populaire, Sauvegarde du Nord). L'inclusion sociale est également un objectif majeur du fonctionnement de l'équipement qui a vocation à être un « *un vecteur de rencontre et d'interculturalité* »²⁹⁴. A travers le levier « *santé* », la ville prévoit de mener des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, de sensibilisation au bien-manger et d'éveil au goût, en aménageant une cuisine à hauteur d'enfant.

Le levier « *emploi* » correspond à l'objectif de développer au sein de Fives Cail à la fois une filière génératrice d'activités économiques autour de l'alimentation, mais aussi des fonctions d'incubation pour favoriser la création d'entreprises alimentaires, des initiatives permettant à des jeunes ou à des personnes sans emploi de découvrir les métiers du secteur, notamment en lien avec le lycée hôtelier et, enfin, des ateliers cuisines destinés à accroître l'employabilité des personnes les plus éloignées de l'emploi (en travaillant sur la confiance en soi, l'organisation, les horaires, etc.). Le quatrième volet sur la « *participation* » recouvre les intentions attachées au modèle économique du programme global de halle gourmande, dans lequel les opérateurs du food court doivent contribuer à la viabilité des équipements à vocation sociale en redistribuant une partie de leurs profits. Il renvoie aussi à une gouvernance fondée sur les interdépendances entre acteurs publics, privés, associatifs et habitants et à la construction « *d'histoires* » pour faire connaître le projet et le rendre attractif, via des créations audiovisuelles.

293 Extrait de l'entretien avec un.e responsable du projet Tast'in Fives, mené le 2 novembre 2022.

294 Extrait de l'entretien avec un.e responsable du projet Tast'in Fives, mené le 2 novembre 2022.

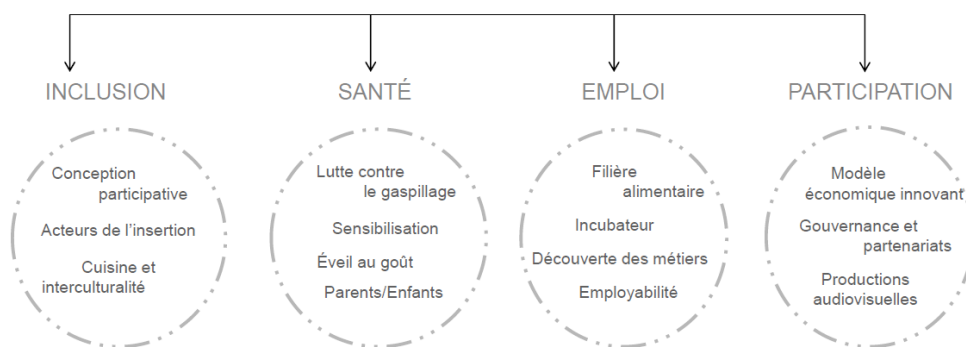


Figure 99: Résumé des intentions de la candidature *Tast'in Fives* – source : Ville de Lille, présentation masterclass Sciences Po, 2019

Ainsi, les objectifs fixés au moment de l'élaboration du projet de halle gourmande, ambitieux et divers, permettent de saisir les attentes et les représentations des porteurs du projet, vis-à-vis de l'alimentation. Elles témoignent d'une approche multifonctionnelle de l'alimentation, perçue comme un levier pour agir sur la santé, l'emploi, l'inclusion sociale et, ce faisant, pour favoriser la « greffe » du projet urbain dans le quartier Fives. Elles traduisent également une vision systémique de l'alimentation, perçue comme « chaîne de valeur » générant de l'activité économique mais aussi des activités et interactions sociales.

Ces ambitions révèlent une prise en compte de l'alimentation en tant que fait social : l'acte de cuisiner ensemble et celui de partager un repas sont associés à des fonctions d'intégration sociale (Fischler, 1993) voire de pacification des rapports entre groupes sociaux. Plus encore, l'alimentation est perçue comme un levier pour résoudre des problèmes sociaux et urbains plus vastes : « *La ville de Lille a décidé de s'appuyer sur la chaîne alimentaire (production, distribution, consommation) pour combattre l'exclusion et la pauvreté dans le quartier Fives* »²⁹⁵. Ces représentations et attentes envers le fait alimentaire sont d'emblée reliées à des actions concrètes (ateliers de cuisine, événements), à des objets matériels (cuisine commune et serre agricole), ainsi qu'à des montages opérationnels (modèle économique redistributif, interdépendances, récit

295 Présentation du projet sur le site de l'UIA : <https://www.uia-initiative.eu/fr/uia-cities/lille> (traduction personnelle).

commun), qui s'élaborent durant la phase de préfiguration du projet, financée par le programme européen.

2-3-Préfigurer le projet : Tast'in Fives (2017-2020)

2-3-1- Préfiguration de la cuisine commune : la cuisine comme vecteur d'inclusion et de mixité sociales ?

L'implantation de la halle gourmande à son emplacement définitif dépend de la capacité de la Soreli, aménageur de la ZAC, à mener à bien le projet de réhabilitation de la halle F6. Face aux délais du chantier, la Ville et la Soreli ont résolu de lancer une version transitoire du projet : trois modules préfabriqués sont implantés au sein du site, sur un espace de 1800 m² : un bureau de 28 m² destiné aux réunions entre partenaires, un container agricole de 40 m² surmonté d'une serre et, enfin, une cuisine commune de 110 m² incluant une salle à manger et capable d'accueillir 75 personnes. L'inauguration de cet ensemble a lieu le 30 septembre 2017 à l'occasion d'un banquet auquel sont conviés les habitants du quartier. Pour attirer davantage de personnes, les organisateurs ont proposé à l'association locale « l'école et son quartier » d'organiser le même jour sur le site son événement annuel, la « *fête des familles* ». La participation au banquet est gratuite mais chacun est invité à contribuer à l'équipement de la cuisine commune en apportant vaisselle, appareils ménagers ou linge de cuisine d'occasion. Un blog et une page Facebook dédiés sont également créés, ainsi qu'une identité graphique qui permet d'alimenter la communication.

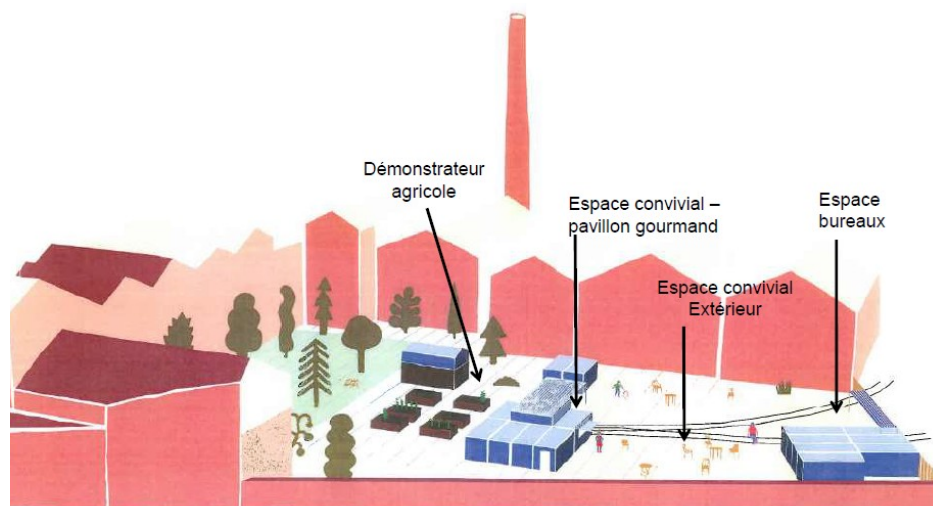


Figure 100: Implantation du programme en phase de préfiguration au sein du site Fives Cail – source : Ville de Lille, présentation masterclass Sciences Po, 2019

Le fonctionnement du programme pendant la phase d'expérimentation met en jeu différents partenaires. Au sein de la cuisine se succèdent plusieurs types d'ateliers : l'association la Sauvegarde du Nord, le Secours Populaire et le centre communal d'action social (CCAS) accompagnent des personnes précaires ; la Maison de l'Emploi suit des demandeurs d'emplois ; l'association Les Sens du Goût propose des animations diverses aux habitants du quartier comme à un public métropolitain. La cuisine est, par ailleurs, disponible gratuitement pour toutes les associations du quartier ainsi que pour les particuliers, sous réserve d'ouvrir les événements à des participants extérieurs. La majorité des ateliers sont gratuits ou à prix libre. Les utilisateurs privés organisant des ateliers payants doivent verser une contribution en nature (produits alimentaires ou équipements) pour le fonctionnement de la cuisine. Deux personnes ont été recrutées en service civique par la municipalité pour faire connaître l'équipement et en gérer les aspects logistiques. Face au succès de la cuisine, elle recrute également une intendante dédiée, elle-même en parcours d'insertion professionnelle.

« La cuisine avait souvent trois voire quatre occupations dans la journée. Nos partenaires l'utilisaient, c'était leur outil de travail, mais on pouvait avoir le matin un atelier animé par les Sens du Goût avec des scolaires du quartier, le midi une association du quartier qui venait cuisiner et manger, l'après-midi la sauvegarde du Nord qui faisait un atelier avec des migrants

et en soirée une autre association qui faisait plutôt une conférence alimentation et cinéma, par exemple. »²⁹⁶

Les évaluateurs mandatés par l'UIA estiment ainsi qu'au cours de la première année de fonctionnement du programme, entre novembre 2017 et novembre 2018, 6 900 personnes ont fréquenté la cuisine commune dans laquelle 350 événements ont été organisés, principalement par les partenaires du projet Tast'in Fives mais aussi par des associations locales et des particuliers. Les années suivantes, entre 10 000 et 12 000 personnes par an participent aux différents ateliers organisés dans la cuisine commune.

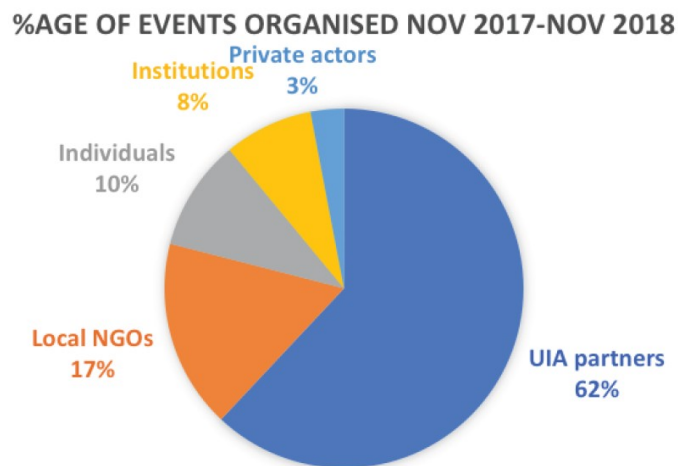


Figure 101: Répartition des utilisateurs de la cuisine commune au cours de la première année – source : The Tast'in Fives project, Journal n°2, october 2018, by Melody Houk (UIA expert)

La démarche d'évaluation est complétée par les études de plusieurs chercheurs de la Maison européenne des sciences de l'homme (MESH). Cette dernière est en effet chargée de mener une recherche-action dans l'objectif de « mesurer l'impact social » du projet Tast'in Fives. Ces conclusions mettent en avant la mixité des publics à l'échelle de la cuisine dans son ensemble, mais une succession des groupes sociaux plutôt qu'une mixité effective au sein d'un même espace-temps : à un atelier destiné aux populations migrantes succède un atelier fréquenté par les classes aisées, sans que ces groupes se croisent ou se mélangent.

Par ailleurs, l'équipement accueille des publics issus de toute la métropole. Les populations du quartier n'apparaissent pas majoritaires dans sa fréquentation. Au-delà de ces observations, les chercheurs portent une critique plus large de la mixité sociale en

²⁹⁶ Extrait de l'entretien avec un.e responsable du projet Tast'in Fives, mené le 2 novembre 2022.

tant qu'idéologie, en mettant en lumière des situations d'entre-soi positives voire nécessaires au sein des ateliers culinaires, pour répondre à des intérêts différents mais aussi pour éviter les situations de violence symbolique des catégories sociales dominantes sur les catégories sociales dominées²⁹⁷. Ils soulèvent même la question d'un processus de « *moralisation douce* » à l'œuvre au sein des ateliers, reflet, selon eux, d'un « *nouvel hygiénisme* » vis-à-vis des pratiques alimentaires de certaines populations qui ne correspondent pas aux normes du « *bien manger* » ou du « *manger sain* » porté par les classes sociales supérieures (Gibout et Fauquette, article à paraître dans la revue Pensée Plurielle).

Plus largement, loin de lutter contre la gentrification du quartier Fives, le programme alimentaire en constituerait le « *cheval de Troie* » (*ibid.*), portant une offre commerciale (le food court), une terminologie anglo-saxonne et des prix qui s'adressent aux plus aisés²⁹⁸. D'autres acteurs soulignent un rapport ambigu à la sociologie du quartier, à l'échelle du projet alimentaire comme du projet urbain. Un.e chargé.e d'opération de la Soreli témoigne de réticences à ouvrir le food court, dans sa phase de préfiguration (voir ci-après), en après-midi, par crainte de voir arriver une clientèle non désirée de populations maghrébines du quartier. Ces réticences se retrouvent à l'échelle du projet urbain. Certains jeunes habitants de Fives font également partie des populations « indésirables » du futur quartier : le city stade implanté dans le projet Fives Cail, qu'ils fréquentent, est fermé avant d'être rouvert face aux protestations²⁹⁹. Ainsi, les ambitions en matière d'inclusion et de mixité sociale portées par le projet Tast'in Fives ne sont pas sans tensions et leur mise en œuvre ne va pas de soi.

2-3-2-Modalités de préfiguration d'un « *écosystème culinaire* »

La phase de préfiguration est l'occasion d'initier l'écosystème culinaire envisagé par les porteurs du projet au sein de la future halle gourmande. Un grand nombre de partenaires sont concernés, on l'a vu, par les ateliers culinaires de la cuisine commune. D'autres acteurs sont mobilisés pour développer les composantes complémentaires (cf. tableau ci-après).

297 « Rapport d'évaluation final du projet Tast'in Fives » rédigé par la MESH.

298 « Rapport d'évaluation final du projet Tast'in Fives » rédigé par la MESH.

299 Entretien avec un.e chargé.e d'opération de la Soreli, le 25 novembre 2022.

Acteur	Rôle	Activités au sein du projet
« Les rencontres audiovisuelles »	Association spécialisée dans l'éducation à l'image et l'éducation populaire	Elle participe à l'animation de la cuisine commune en organisant des ateliers de création vidéo, par exemple autour de recettes filmées ou de films d'animation. Ce format permet d'intéresser des publics (jeunes, notamment) qui ne participent pas nécessairement aux ateliers culinaires.
Centre d'Innovation des Technologies sans Contact	Opérateur privé issu du technopôle Euratechnologie	L'opérateur est impliqué pour développer des applications permettant de créer un frigo et un garde-manger connectés. L'objectif est d'informer les utilisateurs de la cuisine des produits disponibles et d'informer les associations des surplus issus des ateliers, en vue de distributions alimentaires.
Institut supérieur d'agriculture (ISA) de Lille	École d'ingénieurs agronomes	Cette école mène des expérimentations avec ses étudiants et recrute également une personne chargée d'animer des ateliers de découverte de l'agriculture urbaine auprès d'un large public, qui arrive en grande partie via les partenaires impliqués dans la cuisine commune.
Métropole Européenne de Lille	Maître d'ouvrage	Elle monte un projet d'incubateur d'entreprises culinaires
Entreprise Baluchon	Traiteur	Baluchon développe des activités d'incubation et de traiteur, dans un modèle d'économie sociale et solidaire ³⁰⁰ (employés en insertion, approvisionnement local, etc.)

La préfiguration du projet d'incubateur est moins aisée car la cuisine n'est pas adaptée aux réglementations liées aux cuisines professionnelles. Néanmoins, Baluchon met en place des « promos beta » auxquelles sont proposés des modules de formation théorique et, à partir de 2021, alors que le programme européen est terminé et que la cuisine définitive n'est pas encore ouverte, les premiers « incubés » démarrent dans la cuisine du Bazaar St So, un tiers lieu situé à proximité, dont l'activité événementielle est à l'arrêt du fait du Covid³⁰¹.

Le projet de food court fait lui aussi l'objet d'une phase de préfiguration. Il s'agit de tester le potentiel commercial d'un tel équipement pour un opérateur privé. La version temporaire de ce food court est testée durant deux saisons (étés 2018 et 2019). Ce projet associe l'équipe de la ville de Lille en charge de Tast'in Fives et deux jeunes entrepreneurs tout juste diplômés d'une école de commerce, qui cherchent un site pour créer un food court. La ville met gratuitement à disposition un site à proximité des espaces de préfiguration de Tast'in Fives et les porteurs du projet prennent en charge les frais d'électricité, de nettoyage ainsi que les aménagements (stands de restauration,

300 Voir leurs sites pour l'activité traiteur : <http://baluchon.fr/> et incubateur : <https://www.incubateurbaluchon.fr/>

301 Entretien avec un.e responsable du projet d'incubateur, le 24 novembre 2022.

terrasse et mobilier extérieur, WC...). Le projet inclut un bar et trois stands de restauration fixes (dont la gestion est attribuée par le biais d'appels d'offres, pour une durée de 2 semaines à 4 mois) complétés ponctuellement par des stand mobiles (food trucks et food bikes). Des activités et une programmation culturelle sont proposées au public : concerts et DJ-sets, retransmission des matches de la coupe du monde, tournois de foot et de pétanque, etc. Le food court est un succès en termes de visibilité médiatique et de fréquentation, avec près de 60 000 visiteurs dès la première saison (juin à septembre 2018).



Figure 102: Première saison du food court (été 2018) © La Friche Gourmande

La phase de préfiguration révèle que les publics qui fréquentent le food court ne sont pas les habitants du quartier Fives mais des visiteurs souvent jeunes, issus des quartiers aisés de la métropole lilloise. Les analyses des partenaires mettent en avant le facteur prix : hormis une bière à 2,5 euros, les consommations ne sont accessibles qu'à des populations aisées. Par ailleurs, la stratégie de communication des opérateurs est restée centrée sur le food court en lui-même, sans le relier à l'écosystème culinaire. Elle s'est centrée sur les réseaux sociaux, sans déployer d'actions particulières pour s'adresser aux populations plus précaires à cet égard.

L'objectif de faire participer les habitants, affiché dans la candidature, se traduit par plusieurs sessions d'ateliers de co-construction. Au moment du banquet de lancement du programme Tast'in Fives, les modules préfabriqués ont été livrés mais les aménagements restent à faire. Plusieurs week-ends de chantiers participatifs sont organisés à l'automne 2017 pour concevoir et aménager la cuisine commune, avec l'appui de deux architectes

et un artiste fivois. L'ensemble est officiellement ouvert en décembre 2017 et vivra jusqu'à l'implantation des activités dans la halle F6, prévue en 2019 mais repoussée en 2021 du fait du Covid-19 et des délais de réhabilitation de la halle. Par ailleurs, le projet d'incubateur culinaire fait l'objet d'une étude d'opportunité qui inclut des sessions de co-design avec les habitants et les associations du quartier. Néanmoins, ces dispositifs, de même que la concertation liée à la procédure de ZAC, suivent une logique de volontariat et incluent un large spectre d'acteurs, fivois mais aussi métropolitains.

In fine, l'élaboration de cet « écosystème culinaire » implique une gouvernance complexe. Le portage politique est assuré par l'équipe reliée à la Direction Générale des Services (DGS) en lien avec la maire et les élus du conseil municipal de Lille. Le pilotage du projet repose sur des instances dédiées – Comité techniques et comité des partenaires – ainsi que sur des services qui fournissent des ressources et effectuent un suivi des aspects administratifs et financiers du projet, la subvention européenne étant gérée et redistribuée aux différents partenaires par la ville. La mise en œuvre opérationnelle est quant à elle assurée par les partenaires impliqués (MEL, Soreli, opérateurs publics, privés et associatifs des programmes), en lien avec des acteurs locaux (associations, lycée hôtelier...) ainsi qu'avec des experts et chercheurs chargés de fournir un regard réflexif sur la démarche Tast'in Fives.

2-3-3- Un montage qui conjugue, non sans tensions, logiques libérale et redistributive

Dès la candidature déposée auprès de l'IUA, on l'a vu, les porteurs du projet Tast'in Fives affichent l'ambition d'élaborer un modèle de fonctionnement de la halle gourmande dans lequel les activités lucratives du food court, géré par un opérateur privé, contribuent à la viabilité des composantes sociales, non lucratives de la halle (cuisine commune, incubateur, agriculture urbaine). L'objectif est que l'écosystème de la halle perdure dans le temps grâce à de multiples interdépendances entre ses composantes. Il s'agit alors de définir les principes de ces interdépendances et de cette redistribution ainsi que d'en élaborer les modalités juridiques et financières. Cette recherche est un long processus, ponctué par un certain nombre de rebondissements et encore en cours de finalisation fin 2022.

Lorsque le projet Tast'in Fives débute, l'idée d'intégrer un food court à la halle gourmande est encore imprécise. La Soreli réfléchit à la création d'un food court au sein de la ZAC, mais pas nécessairement au sein de la halle F6, qui apparaît plutôt comme un espace permettant l'installation d'équipements de transformation alimentaire destinés aux futurs opérateurs. La Soreli a monté ce projet en échangeant avec des restaurateurs déjà implantés à Lille, qui ont fait part de leur intérêt pour développer leurs activités au sein de la ZAC. La Ville et la Soreli réfléchissent alors à un montage sous forme de SCIC, qui réunirait les différents opérateurs du food court. Mais cette hypothèse est abandonnée face à la méfiance des commerçants comme des élus.

« Idéologiquement, ils y voyaient quand même un peu des idées euh... recréer un kolkhoze, une espèce d'idée néo-communiste, c'était quand même une vision socialiste plus libérale, plus entrepreneuriale qui prévalait, et donc l'idée de faire d'abord confiance au marché, c'est-à-dire que le projet il faut qu'il marche, donc il faut trouver un entrepreneur qui prend son risque et qui va le porter. »³⁰²

L'équipe de la DGS récupère alors le projet de food court en tant que composante de la halle gourmande et, en 2018, lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de choisir un opérateur qui accepte de le porter en s'inscrivant dans la logique redistributive imaginée par la Ville : un seuil de rentabilité minimale est défini, au-delà duquel l'opérateur s'engage à reverser une partie de sa plus-value pour subventionner les activités sociales de la halle. Par ailleurs, le gestionnaire du food court accepte de cohabiter avec les autres opérateurs de la halle, ce qui implique des espaces privatifs mais aussi des espaces communs et des flux de publics issus des autres activités. En contrepartie, la Ville, grâce à la subvention Tast'in Fives propose à l'opérateur un plateau rénové par la Soreli, prêt à être exploité (l'opérateur garde la charge de ses aménagements intérieurs), à un loyer inférieur aux prix du marché. Les quatre candidatures reçues adhèrent à la philosophie du projet, mais toutes mettent en avant le risque financier et posent des conditions suspensives à leur engagement, liées aux calendriers des chantiers, à l'amorçage commercial du site et à son fonctionnement multi-acteurs.

« Tous en fait nous on dit : quand même c'est très compliqué, on ne sait pas comment ça va marcher, comment ça va prendre, vous nous posez

³⁰² Extrait de l'entretien avec un.e responsable du projet Tast'in Fives, mené le 2 novembre 2022.

beaucoup de contraintes... Parce que c'est vrai qu'on posait des contraintes [...] avec en plus un programme très enchâssé avec des interdépendances, on leur disait il y a un studio vidéo dont vous pourrez profiter, pour faire votre communication, etc., mais qui sera sous gestion cuisine commune, avec plutôt une approche associative ; vous pourrez vous appuyer sur la cuisine professionnelle si vous avez des coups de feu, si vous avez besoin de renforts, etc., mais il y aura un opérateur pour l'incubateur culinaire, voilà ; et potentiellement on veut que ce food court ne soit pas la cuisine des riches sous la cuisine des pauvres, donc on veut aussi que les tables soient ouvertes pour des gens qui viennent manger avec des choses qui viennent de la cuisine commune ou de l'incubateur, que ça se mélange, etc. »³⁰³

Face à ce deuxième échec, la Ville cherche les moyens de réduire le risque économique du futur opérateur. C'est à ce moment qu'est lancée la phase de préfiguration du food court (cf. point n°2-2-1), afin de vérifier le potentiel commercial du site et du projet. Le succès rencontré dès la première saison, à l'été 2018, conduit la Ville à tester également le fonctionnement redistributif : le food court sponsorise la cuisine commune fin 2018 en réinvestissant dans du matériel et le contrat établi pour l'été 2019 inclut une clause écrite pour le refinancement de la cuisine commune.

Par ailleurs, l'équipe de la DGS fait appel à l'Epareca³⁰⁴, établissement public spécialisé dans le portage de projets commerciaux dans les quartiers urbains défavorisés, pour l'aider à sécuriser le montage et à absorber une partie du risque financier en se positionnant comme un tiers porteur sur le volet immobilier. Dès lors, la Soreli (bailleur de la halle qu'elle rénove pour le compte de la Ville) signe un bail non plus avec chacun des opérateurs mais avec l'Epareca, lequel se charge de mettre les espaces de la halle à leur disposition et permet au gestionnaire du food court de bénéficier d'exonérations de loyer pendant quelques années, pour lui permettre de lancer ses activités.

303 Extrait de l'entretien avec un.e responsable du projet Tast'in Fives, mené le 2 novembre 2022.

304 L'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) est désormais rattaché à l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT).

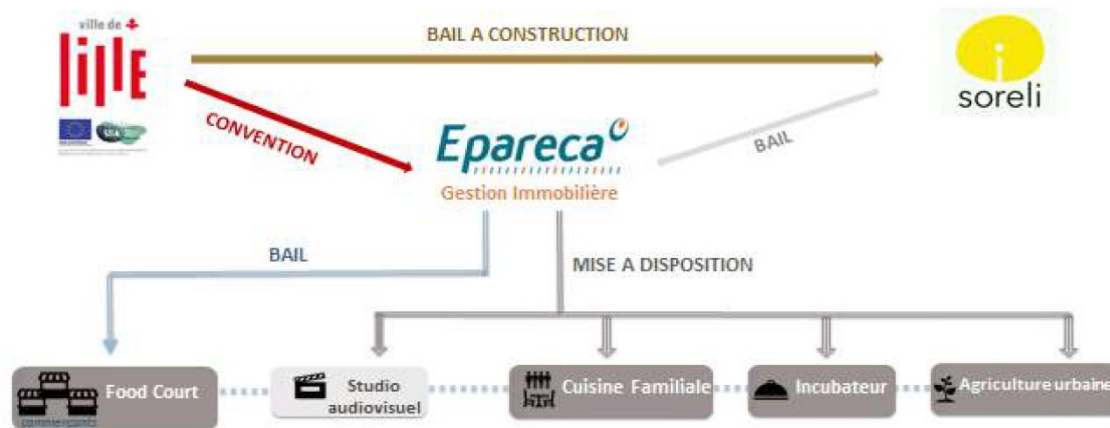


Figure 103: Montage immobilier de la halle gourmande – source : Ville de Lille, présentation masterclass Sciences Po, 2019

Au titre de ses nouvelles fonctions dans le projet, l’Epareca lance, fin 2019, un appel à manifestation d’intérêt (AMI), remporté par Petite Lune, entreprise qui développe des tiers lieux dans des opérations d’urbanisme transitoire (à Paris, Metz ou la Rochelle). Petite Lune est sélectionnée en raison des actions qu’elle déploie déjà sur ses sites : charte d’engagement des restaurateurs partenaires (impact carbone, impact social, qualité des produits), obligation de s’approvisionner dans un rayon de 45 km, programmation culturelle qui promeut la culture populaire, pas d’obligation de consommer, etc.

Ainsi, le montage économique et immobilier de la halle gourmande s’inscrit dans la logique des partenariats public-privé qui ont connu une diffusion rapide dans les politiques et projets urbains des dernières décennies (Soisson, 2017). Pour les acteurs, il s’agit de garantir la maîtrise de la ville sur le programme, sa pérennité et son ambition d’intérêt public en créant des interdépendances spatiales, fonctionnelles, et financières entre les différents opérateurs de la halle, tout en promouvant le libre marché et les logiques d’entreprise. Imaginé et négocié dans le cadre du projet, ce partenariat « ad hoc » reflète à la fois des choix politiques (les formes publiques ou coopératives sont écartées) et la prise en compte des enjeux spécifiques aux acteurs privés du commerce et de la restauration : qualité de l’environnement urbain, accessibilité, volume et flux potentiels de clients sont autant de sujets qui se posent en effet avec moins d’acuité aux autres opérateurs de la halle, fonctionnant avec des publics spécifiques.

2-4-Depuis 2021 : la mise en place de « Chaud Bouillon ! »

2-4-1-De fortes continuités avec la phase de préfiguration

La mise en place de la halle gourmande dans sa version définitive, rebaptisée « *Chaud Bouillon !* » est progressive et actuellement encore inachevée. La cuisine professionnelle a démarré ses activités fin août 2021, le module d'agriculture urbaine, finalement implanté en dehors de la halle, sur une parcelle à proximité, a été inauguré en septembre et la cuisine commune fin octobre 2021. Quant au food court, au terme de négociations avec la Ville et l'Epareca sur les conditions d'exploitation du lieu, Petite Lune peut démarrer les aménagements intérieurs à l'automne 2022 pour une ouverture au public au printemps 2023. Malgré les retards et l'échelonnement des réalisations, les acteurs impliqués, le programme et les modalités de gestion présentent de grandes continuités avec la phase de préfiguration, qui a véritablement permis de construire le dispositif et de le tester, entre partenaires et auprès du public habitant et métropolitain.

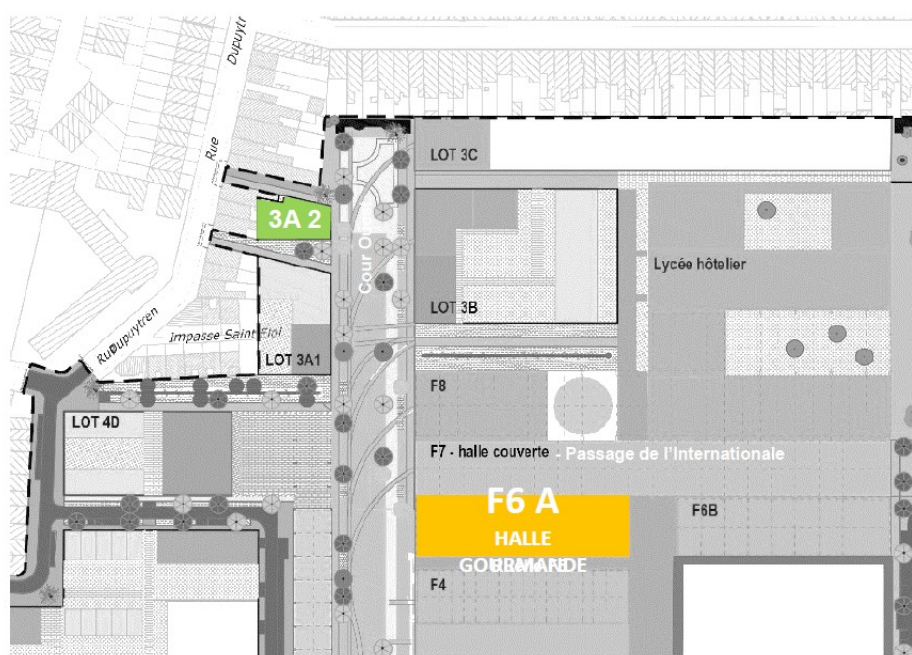


Figure 104: Plan de « Chaud Bouillon ! » dans son environnement immédiat. En jaune la halle, en vert le module agricole – source : Ville de Lille, présentation masterclass Sciences Po, 2019

Ainsi, le module d'agriculture urbaine poursuit sa double vocation d'expérimentation agronomique et de sensibilisation du grand public : l'école lilloise

d'ingénieurs agronomes responsable du module en phase de préfiguration (l'ISA, entre-temps devenue Junia) conserve la gestion de la partie productive expérimentale avec notamment une champignonnière et des modules d'aquaponie. L'animation auprès du public est reprise par la jeune agronome qui avait été recrutée par l'école pour assurer cette mission entre 2016 et 2019. Aidée par la Ville et après un passage par la cuisine commune au sein de l'association Les Sens du Goût, elle crée une association dédiée, Lilotopia, dont elle devient salariée en mars 2022.

Concernant la cuisine commune, à l'issue du programme Tast'in Fives, la Ville souhaite pérenniser le partenariat avec Les Sens du Goût et lui confier la gestion de l'équipement. Face au refus de l'association, qui n'a ni les moyens ni les compétences pour exploiter un tel équipement, la Ville sollicite le CCAS (habitué à gérer des établissements type ESAT ou EHPAD) qui intègre le projet en 2019 afin de tester une gestion en binôme avec les Sens du Goût. Ce partenariat a été pérennisé dans « *Chaud Bouillon !* » : le CCAS a recruté un intendant à temps plein, ainsi qu'une coordinatrice et une chargée de communication. La programmation du lieu est effectuée en lien avec Les Sens du Goût, de même que l'animation du réseau de partenaires (associations locales, acteurs de l'insertion, etc.). Ils continuent d'utiliser la cuisine commune de la même manière qu'en phase de préfiguration. Par ailleurs, le projet technologique porté par le CITC a abouti à la création d'un « freego connecté », qui sera installé dans le food court pour recueillir les plats invendus à des fins de distribution alimentaire par des associations dédiées.

CES ATELIERS SONT OUVERTS À TOUS SUR INSCRIPTION !

JEUDIS 3 & 17 - 9H30 > 15H
Les Grandes gamelles : cantine solidaire. **Gratuit.**
Inscription au 06 09 11 63 64

VENDREDI 4 - 10H > 14H
« Générations toquées », animé par Les Sens du Goût. **Complet.**

MERCREDIS 9 & 23 - 9H30 > 14H30
Chef d'un jour : cuisine du Bénin et le riz dans tous ses états. **Complet.**

JEUDI 10 - 10H > 15H
Atelier « cuisine avec les invendus », par Entourage. **Gratuit.**
Inscription au 06 03 22 97 68

LUNDIS 14 & 28 - 9H30 > 14H
Ateliers cuisine du Centre Social Roger Salengro. Ouvert sur adhésion. **Adhésion au Centre : 10€**
Atelier : 3€
Inscr. : coordinationfamille.csrstives@gmail.com

VENDREDI 18 - 9H > 14H
Atelier « cuisiniers du monde », par La Sauvegarde du Nord. **Gratuit.**
Inscription au 06 66 63 34 54

FESTIVAL DES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

VENDREDI 18 - 17H > 22H
Soirée dédiée à l'Ukraine, organisée par Interphaz. Au programme : repas ukrainien, expo photos, témoignages, rencontres.
À prix libre.
Informations : Facebook @Interphaz

SAMEDI 19 - 13H30 > 17H
Projection-débat sur l'agriculture hors-sol. Collation « spécialités du monde » offerte. **Gratuit, entrée libre.**
Inscription : 07 83 64 89 50, asso.fana@gmail.com

LUNDI 28 - 9H30 > 14H
Atelier anti-gaspi avec La Cloche. **Gratuit.**
Inscription : lille@lacroche.org

MERCREDI 30 - 9H30 > 14H
Atelier cuisine de la Croix Rouge. **Gratuit.**
Inscription au 03 20 16 98 60, en précisant que vous n'êtes pas accompagné par La Croix Rouge



Figure 105: Le programme des ateliers de la cuisine commune pour novembre 2022 - source : page facebook de la cuisine commune

La cuisine professionnelle se décline en deux entités : un traiteur solidaire qui emploie des cuisiniers en insertion et un incubateur culinaire. Ces deux composantes sont gérées par Baluchon, entreprise qui appartient au champ de l'économie sociale et solidaire et qui était déjà présente en phase de préfiguration, avec sa branche « conseil », pour accompagner le projet d'incubateur. La salariée qui le dirige actuellement a d'ailleurs intégré Baluchon pendant cette période, alors qu'elle accompagnait également les réflexions de la MEL sur ce projet. Enfin, malgré la mise en place tardive du food court, Petite Lune a intégré la dynamique partenariale depuis 2019. Celle-ci se concrétise par des réunions mensuelles entre les opérateurs, qui partagent un espace de travail commun à proximité du site depuis mai 2019 et dont les liens se sont resserrés face aux difficultés liées au contexte de pandémie³⁰⁵.

³⁰⁵ D'après les propos recueillis au cours des entretiens menés avec les différents opérateurs de « Chaud Bouillon ! » en novembre 2022.

2-4-2-Les enjeux : trouver l'équilibre entre les entités, faire vivre l'écosystème

La mise en place de « *Chaud Bouillon !* » est un moment de concrétisation du modèle interdépendant et redistributif imaginé pendant la phase de préfiguration. Il se décline à la fois au plan de la gestion immobilière et au plan du projet d'écosystème culinaire.

La gestion immobilière est en effet un facteur déterminant de la réussite du projet. On l'a vu au moment du montage : l'équilibre de l'écosystème repose en partie sur la capacité du food court à générer un chiffre d'affaire suffisant pour assurer sa propre rentabilité et redistribuer une partie de ses bénéfices aux autres entités. À cet égard, l'introduction de l'Epareca permet à Petite Lune de négocier une exonération de loyer les quatre premières années d'activité et sa progressivité les quatre années suivantes (l'opérateur envisage que ses trois ou quatre premières années d'exercice seront négatives). Par ailleurs, Petite Lune a conditionné son installation à la possibilité d'occuper des espaces de terrasses extérieurs à la halle. Ces conditions sont remises en question par certains élus à la faveur des changements politiques qui suivent les élections municipales de juin 2020, obligeant à de nouvelles négociations. Elles aboutissent deux ans plus tard à un compromis qui voit l'attribution de la moitié des espaces prévus à l'origine et une tarification spéciale.

Au-delà de ces enjeux économiques, le projet est fondé sur des interdépendances spatiales dans le fonctionnement quotidien de la halle. Elles se confirment en phase définitive : le food court occupe 800 m² de la halle, dont l'intégralité du rez-de-chaussée et une mezzanine située au deuxième étage, entre la cuisine commune de 220 m² et la cuisine professionnelle de 200 m². Les publics qui fréquentent ces deux cuisines doivent donc traverser les espaces du food court pour y accéder. Des bureaux et vestiaires communs sont situés au premier étage.



Figure 106: Halle F6 – Plans des RDC, 1er et 2e étages (de haut en bas) – source : Ville de Lille, présentation masterclass Sciences Po, 2019

Ces interdépendances s'étendent au-delà même de « *Chaud Bouillon !* », dans la mesure où la halle F6 est mitoyenne des halles adjacentes. Cette particularité du bâti induit des prescriptions élevées en matière de sécurité incendie. Elles expliquent d'ailleurs une partie des retards de chantier. Elles nécessitent la mise en place d'une Association foncière urbaine libre³⁰⁶ (AFUL) qui gère les charges communes à tous les occupants de la halle F6 et des halles adjacentes.

L'équilibre économique et les interdépendances spatiales doivent donner une cohérence d'ensemble au projet et faire en sorte qu'aucune de ses composantes ne prenne le pas sur les autres, y compris en termes de visibilité. C'est là une crainte des porteurs du projet, née pendant la phase de préfiguration, lorsque le succès médiatique du food court avait fait passer le reste des entités au second plan. En conséquence, la Ville a fait de « *Chaud Bouillon !* » une marque déposée dont elle est propriétaire et à laquelle chacune des composantes de la halle doit adhérer, afin d'assurer une communication d'ensemble (logo, charte graphique et signalétique uniques).



Figure 107: Le logo « *Chaud Bouillon !* » et ses déclinaisons par entité – source page facebook « *Chaud Bouillon !* »

Enfin, le fonctionnement de l'écosystème « *Chaud Bouillon !* » et les modalités pratiques de redistribution entre le food court et les autres entités s'élaborent progressivement. Le food court n'étant pas encore ouvert, il s'agit pour l'heure d'intentions et de discussions, certaines ayant déjà donné lieu à des engagements écrits. Ces discussions portent sur les interactions possibles entre chaque entité³⁰⁷. A titre d'exemple, Lilotopia accueille le compost de la cuisine commune et a développé un programme d'ateliers communs, « *chef d'un jour* » et « *jardinier d'un jour* », qui permet

306 Les AFUL sont des syndicats qui permettent à des propriétaire de se rassembler pour mener des projets d'aménagement et/ou gérer des espaces communs.

307 Les exemples qui suivent sont issus des entretiens menés avec les opérateurs de « *Chaud Bouillon !* » en novembre 2022.

à des cuisiniers et jardiniers amateurs d'animer un atelier ouvert au public sur un thème précis. Petite Lune permettra à la cuisine commune d'utiliser l'espace food court pour organiser de grands banquets, mais aussi aux incubés de Baluchon d'occuper plus ou moins ponctuellement un des « corners » du food court et aux associations partenaires de la cuisine commune d'organiser des événements tels que les spectacles de fin d'année de la maison de quartier. Certains porteurs de projets de l'incubateur Baluchon cuisinent déjà pour des événements privés organisés par Junia, par exemple autour du champignon. Les productions du module agricole intéressent aussi bien le traiteur Baluchon que le food court qui travaillent par ailleurs en commun à la structuration de circuits locaux d'approvisionnement. Le choix des restaurateurs du food court fera l'objet d'un AMI lancé par Petite Lune, qui espère que certains incubés de Baluchon y répondront.

Des collaborations existent par ailleurs au sein de chaque entité : Junia fournit du mycélium à Lilotopia pour des ateliers découverte, le traiteur et incubateur Baluchon permet des passerelles entre salariat et entrepreneuriat qui sécurisent le parcours d'insertion des personnes, etc. Le projet génère des évolutions dans le fonctionnement des associations et entreprises elles-mêmes, à l'instar de Petite Lune qui a modifié ses statuts pour devenir une entreprise du champ de l'économie sociale et solidaire. Petite Lune envisage par ailleurs d'abandonner la dénomination « food court », qui lui apparaît galvaudée et reliée à un imaginaire de centre commercial, d'uniformisation, au profit de « *food market* » qui traduirait davantage ses intentions en termes de lien au territoire, aux habitants, ainsi que de convivialité.

Ainsi, les modalités de redistribution du food court vers les autres opérateurs ne sont pas uniquement immobilières et financières, elles s'inscrivent dans des collaborations plus vastes et prendront des formes multiples telles que la forme de mise à disposition d'espaces, des groupements d'achat, des partenariats en termes de communication, etc. Les opérateurs de « *Chaud Bouillon !* » réfléchissent aussi au mode de gouvernance de l'écosystème et étudient notamment la création d'une SCIC. Ainsi, abandonnée dans les débuts du projet, la forme coopérative est de nouveau envisagée, non par les élus lillois mais par les opérateurs publics, privés et associatifs qui portent le projet.

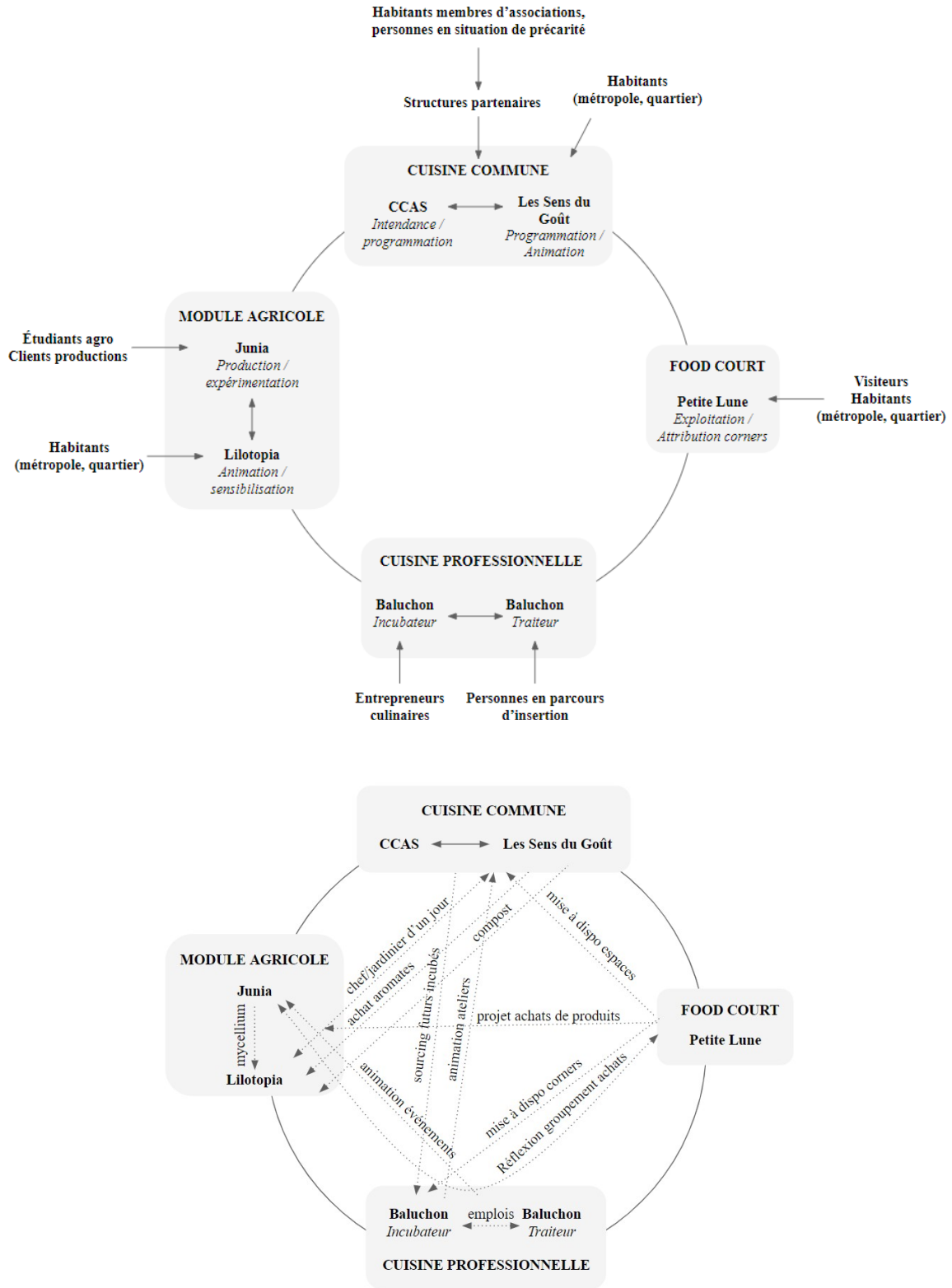


Figure 108: Acteurs et interactions au sein de l'écosystème « Chaud Bouillon ! » - réalisation personnelle

Conclusion : projets urbain et alimentaire entre injonctions contradictoires et compromis

Au terme de trois ans de préfiguration et alors que le dernier opérateur de la halle gourmande s'apprête à lancer ses activités, comment analyser « Chaud Bouillon ! » au regard des représentations liées aux effets de l'alimentation en termes d'inclusion sociale, de lutte contre la pauvreté urbaine et contre la gentrification du quartier ? Le discours sur le projet alimentaire est resté fidèle à l'esprit d'ouverture initial, comme le montre le site internet de « Chaud Bouillon ! » :

« Bienvenue dans l'ancre fivois du bien manger, des petits plaisirs simples, des moments de partage entre amis, voisins, cousins... Ici pas de chichis. On se régale autant les papilles que les mirettes. Abrisés au sein de l'impressionnante structure de l'ancienne maison Fives-Cail, on y partage des valeurs simples et intemporelles : on est ensemble, on partage des plats, des recettes, des expériences, des savoir-faire. On se crée des souvenirs, on invente des projets, on s'engage. Tout le monde a sa place, tout le monde a sa voix. »

Au-delà des discours, la phase de préfiguration intitulée « Tast'in Fives », rendue possible par les financements européens de l'UIA, aura permis de faire émerger des opérateurs, de confirmer leur adhésion commune à la philosophie générale du projet et de tester les modalités de leur partenariat au sein d'un écosystème qui recherche l'équilibre entre dimensions sociale et lucrative et se situe dans une approche systémique et multifonctionnelle de l'alimentation. Cette recherche repose sur la nature même des acteurs : action publique sociale (CCAS), éducation (Junia), secteur associatif tourné vers la sensibilisation du grand public à l'agriculture et à l'alimentation (Lilotopia et Les Sens du Goût) côtoient des entreprises du champ de l'économie sociale et solidaire spécialisées dans l'insertion professionnelle (Baluchon) et dans la gestion de lieux festifs qui relient alimentation et culture populaire (Petite Lune).

À ces opérateurs viennent s'arrimer d'autres structures, notamment les partenaires-utilisateurs de la cuisine commune, qui permettent d'amener à « Chaud Bouillon ! » des publics particulièrement précaires. Ces acteurs mènent conjointement des actions et réflexions spécifiques pour, d'une part, concourir à la viabilité et à la notoriété de chaque entité et, d'autre part, assurer l'ouverture et l'appropriation du lieu par tous les publics :

programmation culturelle diversifiée, événements conjoints, possibilité de fréquenter le food court sans consommer, réflexion sur la mise en place d'un « passeport fivois » donnant accès à des tarifs préférentiels, présence d'un frigo solidaire avec des produits frais devant la halle disponibles gratuitement, etc. Autre exemple : les partenaires s'interrogent également sur la manière de faire revenir les personnes sans domicile qui fréquentaient le lieu pendant la phase de préfiguration mais ne viennent plus depuis que la cuisine commune est située dans une halle fermée et refaite à neuf. L'écosystème culinaire semble donc déjà bien engagé et porteur d'une éthique alimentaire commune, qui fait effectivement de l'inclusion sociale un enjeu central.

Quant aux objectifs de lutte contre la gentrification posés à l'origine du projet, ils apparaissent plus ambigus. Les acteurs du projet urbain Fives Cail comme ceux de « Chaud Bouillon ! » s'adressent en réalité à une diversité de publics et considèrent les populations aisées de la métropole comme un ingrédient essentiel de la réussite du projet, que ce soit pour venir peupler le nouveau quartier ou fréquenter la halle gourmande. Les opérateurs de « Chaud Bouillon ! » expriment le souhait de s'adresser à toutes les catégories de populations et non spécifiquement aux plus défavorisées. Il s'agit même pour certains d'une nécessité : l'incubateur Baluchon, qui accompagne 50 à 60 porteurs de projet par an, a un rayon de recrutement bien plus large que le quartier ; l'équilibre économique du food court repose sur le pouvoir d'achat des consommateurs aisés ; la cuisine commune, à travers le CCAS et les partenaires accueillis, concerne des populations de toute la ville et de profils sociologiques variés (scolaires, demandeurs d'emplois, etc.). Par ailleurs, on l'a vu, l'inclusion sociale achoppe sur les représentations attachées à certaines populations considérées comme indésirables.

Dès lors, le programme « Chaud Bouillon ! » serait-il, contrairement aux ambitions affichées, le cheval de Troie de la gentrification de Fives ? Certains éléments laissent à penser qu'il y contribue : la notoriété apportée dès 2018, avant même le démarrage des chantiers de la ZAC, par le food court temporaire géré par La friche gourmande a eu des retombées positives sur le projet urbain dans son ensemble, auprès du grand public comme des promoteurs immobiliers qui ont ensuite été beaucoup plus nombreux à se porter candidats à l'achat de lots à bâtir auprès de la Soreli³⁰⁸. Cependant, le processus de gentrification de Fives était déjà enclenché avant le projet, favorisé par un coût du logement moins élevé que dans les quartiers centraux auxquels il est très bien relié par le

308 D'après les propos d'un.e chargé.e d'opération de la Soreli.

métro (Collectif Degeyter, 2017). Le programme alimentaire de la ZAC est sans doute un élément d'attractivité supplémentaire mais il s'inscrit dans des dynamiques urbaines bien plus vastes qui ont surtout à voir avec les modes de production capitalistes de la ville, guidés par le libre marché (Béal et Rousseau, 2014). A cet égard, s'il porte une critique des effets des projets urbains, le projet Tast'in Fives ne remet pas en question leurs logiques structurelles (contrairement par exemple au projet CARMA). Il adopte ces mêmes logiques (faire confiance au marché, chercher des partenariats public-privé) en les négociant à la marge (élaborer un modèle redistributif, chercher des moyens de faire venir et rester des populations autres que les catégories sociales dominantes).

In fine, plusieurs « *imaginaires aménageurs* » (Chalas, 2004) se conjuguent (métropolisation, ville renouvelée...). Ils côtoient des représentations liées à l'alimentation dans sa dimension socio-anthropologique (vectrice de convivialité, de partage, de plaisir et de santé) mais aussi dans sa dynamique de reterritorialisation (pourvoyeuse de nouvelles filières économiques et de nouveaux métiers accessibles y compris aux personnes peu qualifiées ou éloignées de l'emploi). Imaginaires urbains et alimentaires ne font pas que co-exister dans le projet Fives Cail, ils s'y rencontrent et dialoguent. L'alimentation est mobilisée au service de l'urbanité du projet, pour redonner vie à un site qui incarne l'abandon et la paupérisation de l'ensemble du quartier. L'originalité du programme alimentaire apporte aussi une fonction et une qualité nouvelles à un « *espace capable* » et en retour se trouver valorisée par l'architecture monumentale. Plus encore, la conception du projet alimentaire s'inscrit dans une critique du projet urbain et de ses échecs face à certaines injonctions telles que la mixité sociale et la lutte contre la gentrification.

L'alimentation est investie d'une dimension palliative, restauratrice dans tous les sens du terme, par rapport à une fabrique urbaine si ce n'est déviante, du moins déficiente. Ce faisant et par l'approche systémique et multifonctionnelle de l'alimentation, à travers l'éthique alimentaire des acteurs qui le portent, « Chaud Bouillon ! » constitue une illustration intéressante de la contribution de l'alimentation à l'urbanité de la ville, de la « convivialité » qu'elle peut y apporter, au sens où la définit Susan Parham, c'est-à-dire comme ce qui « *caractérise les interactions autonomes et créatives entre personnes, et entre les personnes et leur environnement, en contraste avec les réponses conditionnées des personnes aux exigences qui leur sont imposées par les autres et par un environnement anthropisé* » (Parham, 2015, p.11). « Chaud

Bouillon ! » révèle les attentes des acteurs urbains envers l'alimentation perçue comme un vecteur d'échange, d'universalité, d'interculturalité. Il montre aussi qu'en tant que fait social, le fait alimentaire est autant espace de pacification des rapports sociaux générés par un projet urbain que lieu d'expression des différences voire des conflictualités.

3) Base 217 : tensions et interactions entre projet agricole, projet urbain et stratégie alimentaire

Introduction

La ferme de l'Envol est une exploitation de 50 hectares, conduite en agriculture biologique par cinq maraîchers regroupés au sein d'une société coopérative de production (SCOP). Projet de ferme en polyculture-élevage né en 2015, il est encore en cours de développement et prévoit à terme l'installation de 13 porteurs de projets dont un éleveur et un paysan-boulangier, ainsi que l'agrandissement de la ferme à 75 hectares.



Figure 109: La ferme de l'Envol – source : dossier de presse Ferme de l'Envol, juin 2022

Ce projet agricole prend place au sein d'un vaste projet urbain de 300 hectares, localisé sur une ancienne base militaire aérienne dans le département de l'Essonne, à la

jonction de quatre communes, Brétigny-sur-Orge, le Plessis-Pâté, Vert-le-Grand et Leudeville, elles-mêmes rattachées à deux établissements publics de coopération intercommunale : Cœur d'Essonne Agglomération (née en 2016 de la fusion entre la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et la Communauté de communes de l'Arpajonnais) et la Communauté de Communes du Val d'Essonne (créée en 2002).

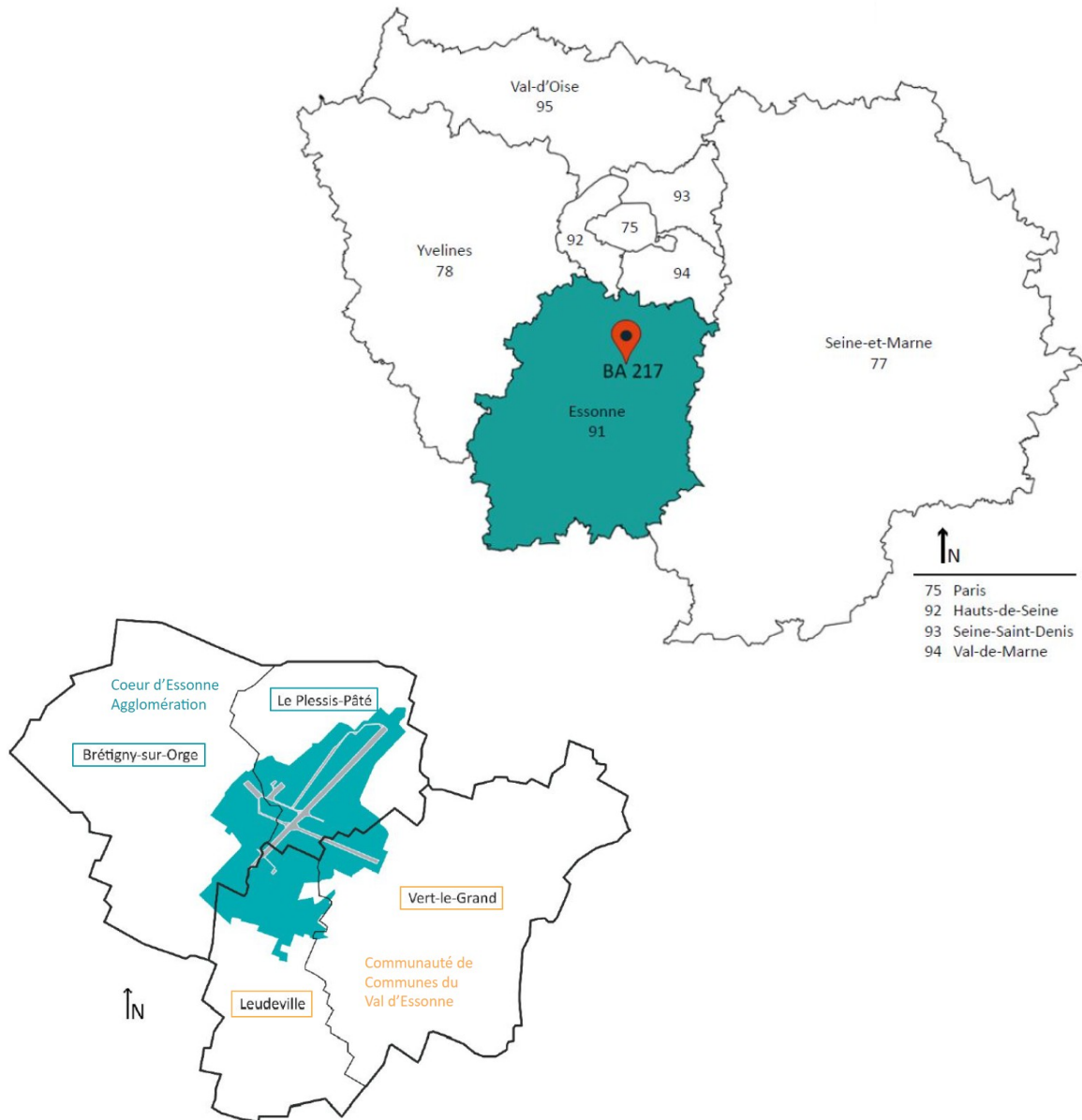


Figure 110: Localisation de la Base 217 (en vert sur les plans) Source (d'après) : École d'urbanisme de Paris - rapport d'atelier Master 2 DETER - 2019

« Base 217 » fait partie des « *projets XXL* »³⁰⁹ qui se développent en deuxième couronne du Grand Paris, des projets hors norme tant par leur superficie foncière, que par l'ampleur des programmes de construction et par la temporalité de leur mise en œuvre, qui couvre plusieurs décennies. Son élaboration est décidée par un ensemble d'acteurs publics et parapublics réunis par l'État après l'annonce, en 2008, de la fermeture de la base militaire. Trois objectifs principaux sont alors assignés au projet³¹⁰ :

- renforcer les capacités d'accueil économique du territoire et améliorer la situation de l'emploi en favorisant la création et l'installation d'entreprises innovantes, et en soutenant le développement de nouvelles zones d'activités ;
- renforcer l'attractivité du territoire, en accueillant des projets lisibles à l'échelon régional et en inscrivant le site sur la carte des grands sites de recherche et développement régionaux ;
- augmenter la qualité de vie des habitants et des entreprises en améliorant les dessertes et en favorisant les circuits agricoles courts.

La base aérienne dans son ensemble s'étend sur 750 hectares et les activités militaires y restent fortement présentes après 2012, avec différents services, l'institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) et quelques logements. La totalité occupe une superficie de 200 hectares appelée « zone Neptune » (en bleu sur le plan ci-après). L'institut national pour la recherche agronomique (INRA), déjà présent à travers un centre de recherche entouré de terres agricoles, le Physiopôle de Bressonvilliers, occupe pour sa part 250 hectares, jusqu'à son départ en 2017 et la récupération du site par la commune de Leudeville. Les 300 hectares restitués aux collectivités, sur lesquels se développe le projet Base 217, correspondent à deux emprises localisées de part et d'autre de la zone Neptune (délimitation en pointillés rouges sur le plan). La majeure partie de cette surface de 300 hectares est située sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération (en jaune sur le plan), le reste (site de l'INRA et secteurs oranges sur le plan) relève de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

309 Notion créée par la Chaire Aménager le Grand Paris qui mène un programme de recherche sur ces projets : <https://chaire-grandparis.fr/veille-sur-les-pratiques/des-projets-xxl-pour-le-grand-paris/>

310 D'après le « Contrat de redynamisation du site de défense » signé entre l'État et les acteurs locaux en mars 2012, qui définit le devenir du site et les modalités de la rétrocession du foncier étatique aux collectivités.

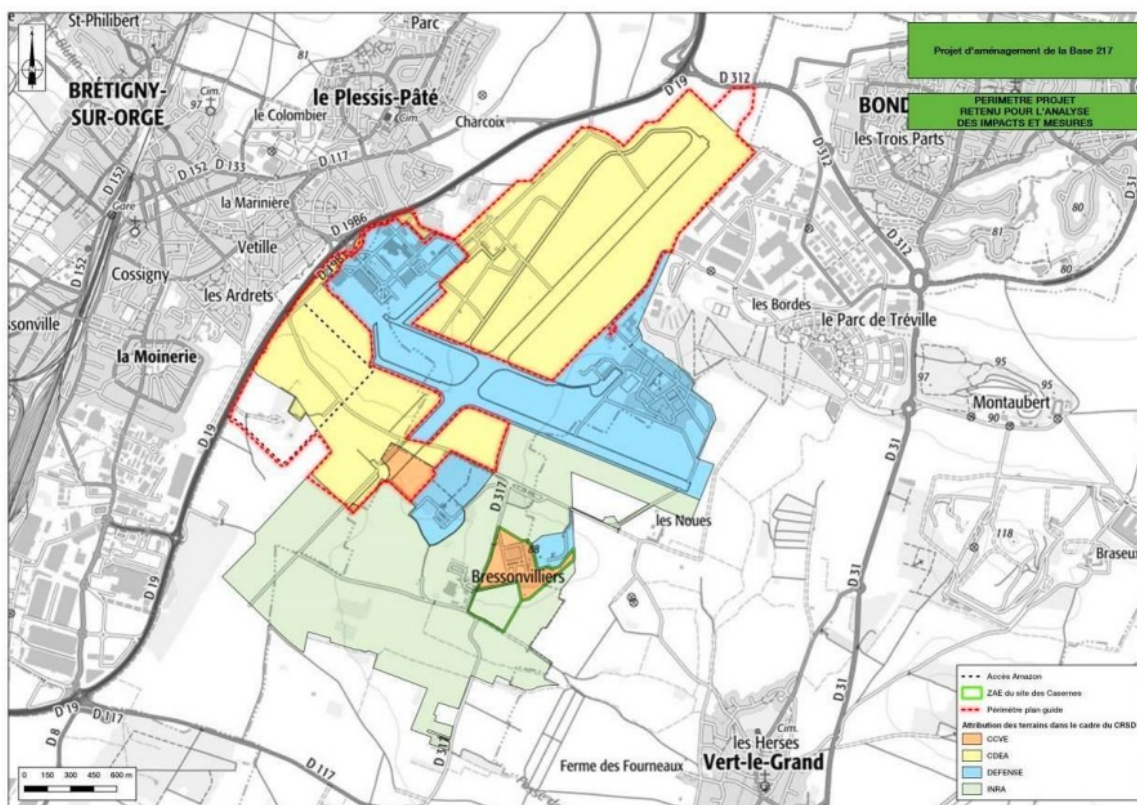


Figure 111: Périmètre de la base aérienne 217 – étude d’impact du projet d’aménagement, janvier 2020

Les 100 hectares situés au sud-ouest de la zone Neptune accueillent la ferme de l’Envol. Elle fait face à un entrepôt Amazon de 142000m² ouvert à l’automne 2019 (cf. plan ci-après). Sont également prévus la création d’un « *cluster régional drone civil* » dédié aux entreprises de la filière drone avec des espaces de vols sur l’une des deux pistes d’aviation, qui ont été conservées, ainsi que l’aménagement d’un secteur de 8 hectares (secteur Mermoz) consacré à des activités de biotechnologie en lien avec l’IRBA voisin.

Les 200 hectares situés au nord de la zone Neptune se subdivisent eux aussi en plusieurs secteurs. La zone d’extension de la Tremblaie doit accueillir sur 36 hectares des activités économiques de production et logistique associées (plusieurs entreprises y sont implantées depuis 2018³¹¹). L’ancienne piste d’aviation qui traverse la base d’est en ouest (et compte 100 m de largeur pour 3 km de longueur), ainsi que ses alentours, sont dédiés à l’organisation de grands événements (festival de musique, fête de l’Humanité) et accueillent une base et le siège de la fédération nationale de char à voile. Sur la frange

311 Secteur alimentaire (East Balt/Stef, Prêt à Manger), peinture (Bollig & Kemper), pharmacie et cosmétique (ID Santé).

ouest s'est installé le premier pôle industriel cinématographique français avec des studios de tournage intérieurs et extérieurs, des espaces de loges, d'hôtellerie, de logistique, etc.

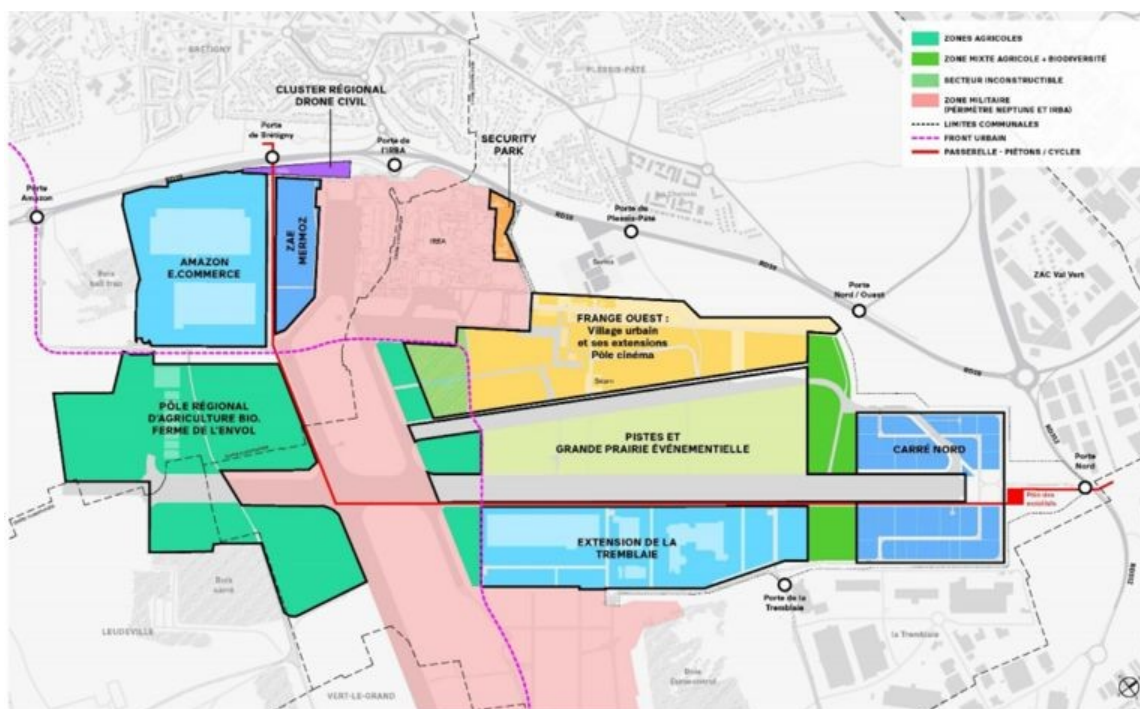


Figure 112: Plan des opérations du projet Base 217 – source : <https://www.coeuressonne.fr/lagglo/grands-projets/la-base-217/>

À l'extrémité nord, un parc d'activités de 35 hectares doit accueillir des industries innovantes et constituer une centralité et une « vitrine »³¹² pour le projet Base 217, intégrant une plateforme d'intermodalité. Situé à l'entrée ouest, le « security park » vise à proposer des services aux startups et PME du secteur de la défense et de la sécurité (immobilier sécurisé aux normes, showroom, espaces de démonstration et de tests...). Enfin, des terrains sont réservés à l'extension de la ferme de l'Envol qui doit à terme atteindre 75 hectares (secteurs en vert sur le plan, le long de la zone Neptune). Par ailleurs de nouvelles dessertes en transports en commun et des pistes cyclables permettront à terme de traverser le site, qui constituait jusqu'alors une enclave infranchissable au sein du territoire.

L'opération d'aménagement de la Base 217 est pilotée par une société publique locale rattachée à Cœur d'Essonne Agglomération : la SPL Air 217. Dès 2012, celle-ci fait travailler plusieurs équipes d'architectes-urbanistes afin de définir les orientations d'aménagement. Le Plan-guide final, élaboré par l'AUC, est validé en 2015. Il s'appuie sur le patrimoine existant (pistes et voies de circulation, bâtiments militaires, etc.), ouvre

312 Voir présentation du projet sur le site de Cœur d'Essonne Agglomération : <https://www.coeuressonne.fr/lagglo/grands-projets/la-base-217/les-different-axes-du-projet/>

la base sur son environnement et phase son aménagement en trois séquences : la première doit relier la gare de Brétigny-sur-Orge (ligne C du RER), le cluster drone, le e-commerce et la ferme de l'Envol ; la deuxième est centrée sur la frange ouest (cinémas) ; la troisième sur le carré nord. À partir de 2019, un travail particulier est aussi mené sur le paysage et l'écologie, avec des prestataires dédiés (équipe Coloco et Gilles Clément pour le paysage, ATM pour la gestion de l'eau). Ils proposent la réalisation de trames vertes et bleues et une gestion autonome des eaux pluviales du projet Base 217, sans aucun rejet vers les réseaux urbains.

Ces orientations restent néanmoins souples, elles se déploient progressivement dans le temps et se précisent en lien avec les porteurs de projets qui manifestent leur envie de s'implanter au sein de l'opération. En effet, les acteurs qui portent le projet Base 217, au sein de la collectivité et de la SPL, s'inscrivent dans une logique de coproduction publique-privée de l'espace. Cela tient à l'ampleur du projet (aux plans spatial et temporel), à ses objectifs en matière de développement économique mais aussi à une philosophie en matière d'aménagement du territoire, qui considère la période actuelle comme celle d'une « *nouvelle décentralisation* », dans laquelle ce sont non seulement les collectivités qui doivent porter l'action publique territoriale mais aussi, en partenariat avec elles, les acteurs privés et associatifs³¹³. Mener à bien le projet Base 217 revient alors moins à planifier sa programmation et les étapes de son développement qu'à saisir les opportunités extérieures, à stimuler et à accompagner les initiatives de différents partenaires.

Le montage du projet de la ferme de l'Envol s'inscrit dans cette philosophie : il repose sur une alliance entre les acteurs publics urbains, deux agriculteurs déjà implantés sur le territoire, qui distribuent leurs produits via le système des AMAP³¹⁴ et l'association Fermes d'Avenir³¹⁵, rattachée au groupe SOS (spécialisé dans l'entrepreneuriat social) et insérée dans des réseaux d'investisseurs privés. C'est ainsi que la ferme de l'Envol a constitué le point de départ de l'élaboration d'une stratégie alimentaire à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération intitulée « Sésame », laquelle fédère un grand nombre d'acteurs, publics et privés, urbains et agricoles depuis sa conception en 2018. C'est donc

313 Entretiens avec les responsables du projet Base 217 au sein de la SPL et de Cœur d'Essonne Agglomération (juin-août 2021).

314 Rappelons qu'« AMAP » est le sigle pour « associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ». Ces associations lient contractuellement un ou plusieurs producteurs à un groupe de consommateurs qui s'engagent à acheter, généralement sur une saison, un ensemble de produits distribués périodiquement sous forme de paniers. Voir notamment De Sartre et al., 2010.

315 <https://fermesdavenir.org/>

en tant que vecteur d'action collective que l'on étudie le projet de ferme de l'Envol, en lui-même et dans ses interactions avec d'autres échelles et sphères d'acteurs : celle du projet Base 217 et celle du territoire et de sa stratégie alimentaire Sésame.

Initiatrice et commanditaire	Cœur d'Essonne Agglomération (CEA)
Maître d'ouvrage opérationnel de la ZAC	SPL Air 217, créée en 2012, exclusivement dédiée à l'opération aménagement « Base 217 ». Actionnaires : CEA, communes du Plessis-Pâté et de Brétigny-sur-Orge
Périmètre	300 ha
Programme de la ZAC	9 secteurs d'aménagement (cf. description et plan supra) : <ul style="list-style-type: none"> • Ferme de l'Envol • E-commerce (Amazon) • Mermoz (activités de biotechnologie) • Cluster régional drone civil • Security park • Frange ouest : pôle cinéma et village urbain • Pistes et grande prairie événementielle • Zone d'extension de la Tremblaie (activités production/logistique) • Carré nord (activités économiques innovantes, plateforme intermodale)
Programme agricole et alimentaire	Ferme de l'Envol à terme : <ul style="list-style-type: none"> • 75 hectares en polyculture-élevage : maraîchage, élevage vaches laitières et poules pondeuses, arboriculture, céréales, engrais verts • 13 agriculteurs dont 1 éleveur et 1 paysan-boulangier • Ateliers de transformation laitière et transformation pain, logements <p>En 2022 : 5 agriculteurs installés sur 53 ha, gouvernance : ferme en SCOP + SCIC Fermcoop réunissant les partenaires (investisseurs, distributeurs, consommateurs...)</p>
Calendrier	2012-non déterminée

Tableau 16: Synthèse du projet Base 217 – réalisation personnelle

L'histoire du projet de ferme de l'Envol montre que cette action collective à différentes échelles est traversée par de fortes tensions entre monde urbain et monde agricole et, au sein des acteurs agricoles, entre institutionnels et nouveaux entrants. Ces tensions se cristallisent autour du montage de la ferme, en particulier de son pilotage par

Fermes d'Avenir et autour des modèles agricoles et alimentaires défendus par les différents acteurs concernés (Gasselin et al., 2021). Par ailleurs, si le projet agricole a des effets d'entraînement sur le projet urbain et la stratégie alimentaire du territoire, il est en retour soutenu, facilité et, à une occasion même, débloqué par le projet urbain (qui lui apporte de l'ingénierie et des investissements) et par la stratégie alimentaire territoriale, qui, en fédérant à une échelle plus large, permet d'apaiser les tensions avec le monde agricole.

Pour analyser ces multiples interactions, on reviendra d'abord sur les discussions qui ont suivi l'annonce par l'État, en 2008, de la fermeture de la base aérienne. Elles ont permis d'élaborer, en même temps que les grandes lignes du programme de la Base 217, un projet de « lotissement agricole biologique » sur 75 hectares. On retracera les difficultés de mise en œuvre de ces intentions, jusqu'à la rupture avec la chambre d'agriculture et la reprise en main du projet par les acteurs urbains, début 2017. Dans un deuxième temps, on s'attardera sur le collectif d'acteurs à la manette du projet de ferme de l'Envol et notamment sur le rôle de Fermes d'Avenir dans le montage de la ferme mais aussi dans le lancement de la stratégie alimentaire du territoire. Enfin, on présentera l'élaboration de cette stratégie Sésame, lancée fin 2018, qui met en jeu une sphère d'acteurs plus large dans une dynamique fédératrice. On montrera ainsi les apports de ce changement d'échelle au projet de ferme en lui-même et à ses développements actuels, lesquels profitent, en retour, au projet urbain comme à la politique alimentaire de l'agglomération.

3-1-2010-2016 : Le lotissement agricole biologique : tensions, compromis et échec

3-1-1-La place de l'agriculture dans le CRSD : de l'affrontement au compromis

Rendu public par le gouvernement en 2008, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale fixe la politique de défense et de sécurité de la France pour les années à suivre. Il prévoit notamment une réduction du nombre de sites de défense. Dans ce cadre, l'État annonce la fermeture de la base militaire aérienne 217 à l'horizon 2012 et l'élaboration d'un contrat de redynamisation du site de défense (CRSD), qui doit définir le devenir du site et les modalités de la rétrocession du foncier étatique. Ce processus débute en 2010 avec les acteurs publics, parapublics et les chambres consulaires du territoire : Conseil Général de l'Essonne, Communauté d'Agglomération du Val d'Orge³¹⁶, Communauté de Communes Val d'Essonne, villes de Brétigny, Plessis-Pâté, Vert-le-Grand et Leudeville, Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de France, SAFER Île-de France, Agence pour l'Economie en Essonne et Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne.

L'activité agricole est déjà présente sur les 750 hectares de la base, au travers du Physiopôle de l'INRA et des terres qui l'entourent, mais également au travers d'exploitants locaux qui entretiennent les espaces en herbe pour produire du fourrage. Mandatée par la Direction Départementale du Territoire, la SAFER effectue un diagnostic agricole sur la base aérienne et dans ses alentours. Il montre une agriculture plutôt dynamique, avec des exploitations qui trouvent preneurs et repreneurs, y compris sur la base elle-même, malgré des baux précaires. Plus largement, le territoire des deux intercommunalités concernées, en deuxième couronne du Grand Paris, se situe à l'interface entre paysages urbains au nord et paysages agricoles au sud, principalement sous la forme de grandes parcelles de cultures céréalières. A cette situation correspondent des jeux d'acteurs assez archétypiques, le monde agricole défendant les terres contre la pression de l'urbanisation tandis que les collectivités plus urbanisées soutiennent la

³¹⁶ La Communauté d'agglomération du Val d'Orge deviendra en 2016 Cœur d'Essonne Agglomération, suite à sa fusion avec la Communauté de communes de l'Arpajonnais, dans le cadre de la loi MAPTAM.

réalisation de projets d'aménagement destinés à accueillir davantage de populations et d'activités.

Les négociations sur le devenir de la base sont marquées par ce contexte territorial particulier, que le CRSD présente en ces termes : « *depuis sa création en 1938, la base aérienne 217 a constitué une enclave au sein du territoire, jouant le rôle de rempart entre le monde agricole et rural et la poussée de l'urbanisation* ». Ces négociations prennent la forme d'un affrontement relativement violent entre, d'une part, la Communauté d'Agglomération Val d'Essonne (future Cœur d'Essonne Agglomération), désireuse de faire de la base une zone de développement économique et souhaitant pour ce faire réduire la place de l'agriculture et la repousser vers le sud et, d'autre part, la Chambre d'Agriculture, qui entend conserver voire accroître la fonction agricole du site. Certaines personnes ayant pris part au processus d'élaboration du CRSD évoquent une « *opposition frontale* », un « *affrontement quasi-total et atomique* », qui reflète « *une époque où on considérait qu'il n'y avait qu'une opposition possible sur ces sujets d'aménagement du territoire et pas de possibilités de les relier* », une « *incompréhension entre deux mondes qui laisse des traces* »³¹⁷.

Deux acteurs jouent alors un rôle de médiateur entre acteurs urbains et agricoles : l'État, en tant que pilote des négociations sur le CRSD, les enjoint à trouver un accord, tandis que la SAFER propose l'idée de consacrer une partie du foncier de la base à la création d'un lotissement agricole qui serait dédié à la production de fruits et légumes pour des débouchés locaux. Dans un contexte où les questions de consommation des terres agricoles, mais aussi d'agriculture biologique et de circuits-courts commencent à émerger dans le débat public, cette proposition trouve finalement l'oreille des élus locaux et des acteurs agricoles. Les premiers y voient une réponse à une nouvelle demande sociale, les seconds y trouvent un moyen de conserver les terres. Ainsi, au terme de deux ans de discussions, un compromis est trouvé sur ce projet et, plus largement, sur un découpage schématique du foncier de la base aérienne en trois secteurs : maintien de l'INRA au sud, urbanisation au nord et projet agricole en position intermédiaire.

Attestant de ce compromis, le CRSD signé en mars 2012 indique que « *le développement d'une agriculture biologique de proximité correspond à une véritable attente des citoyens, des collectivités et des agriculteurs* ». Le projet agricole fait l'objet de l'une des neuf « fiches-actions » entérinées dans le contrat, en lien avec l'axe n°5 du

³¹⁷ D'après des propos recueillis lors d'entretiens avec un.e représentant.e de la SAFER (septembre 2021) et un.e représentant.e du département (juin 2021) ayant assisté aux échanges de l'époque.

projet de requalification de la base aérienne intitulé « *soutien de l'agriculture biologique et de l'emploi agricole* ». Il est défini dans toutes ses dimensions : superficie et localisation, nombre d'exploitations, mais aussi types de productions, montage juridique, acteurs impliqués, calendrier, budget et plan de financement. Il s'agit de créer douze lots agricoles, permettant d'installer autant d'exploitants, sur 75 hectares de surface agricole utile (SAU) répartis en deux secteurs de part et d'autre de la zone Neptune (environ 40 hectares au nord et 35 hectares au sud).

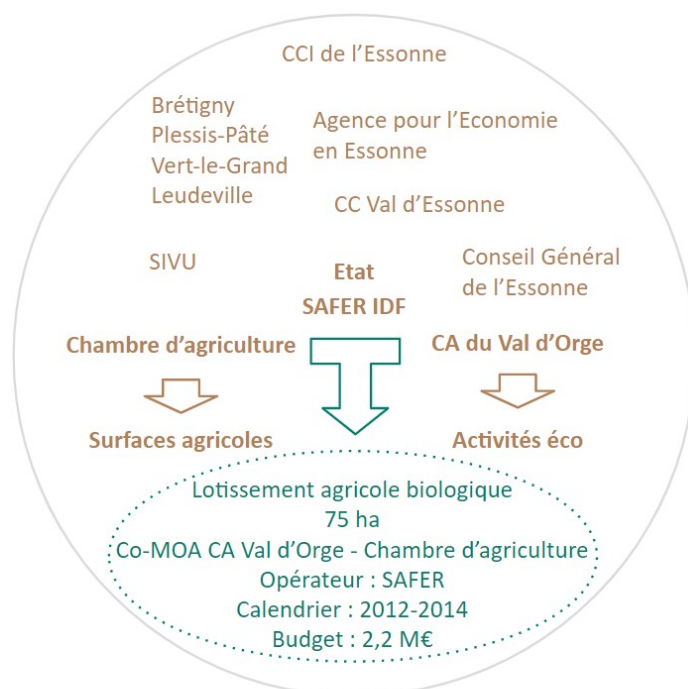


Figure 113: Lotissement agricole : jeu d'acteurs en phase de décision (CRSD) – réalisation personnelle. En vert les acteurs agricoles, en marron les acteurs urbains

La maîtrise d'ouvrage du projet, partagée entre la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et la Chambre d'Agriculture, témoigne d'un apaisement des relations entre acteurs urbains et agricoles. Le compromis transparait également dans les objectifs, qui répondent à la fois à la volonté de la Chambre d'accroître la dimension des terres et les emplois agricoles sur le site et à celle de la collectivité d'installer sur la base des projets économiques « *d'envergure régionale* » (cf. figure XX ci-après). Cet accord est sécurisé par le montage juridique qui prévoit une mise à disposition du foncier par la collectivité

aux agriculteurs via un bail emphytéotique³¹⁸ et la création d'une zone agricole protégée³¹⁹ (ZAP) intercommunale inscrite aux documents d'urbanisme.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un pôle agricole de proximité biologique d'envergure régionale • Renforcement de la filière et de l'emploi agricole qualifié en Essonne • Actions de formation des futurs maraîchers, à développer avec l'aide de la Région • Réponse à des attentes de la société civile en termes de production locale biologique • Aménagement de l'espace ouvert et création de liaisons douces
Programme	Création de 12 lots au sein du pôle agricole dont : <ul style="list-style-type: none"> • 8 exploitations spécialisées en maraîchage (et/ou arboriculture) • 1 exploitation spécialisée en culture de plein champ • 1 exploitation en petit élevage (volailles) • 1 couveuse d'activité agricole sur la commune de Brétigny-sur-Orge • 1 ferme pédagogique ou diversifiée à l'entrée du site de production
Maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> • Co-maîtrise d'ouvrage CA Val d'Orge – Chambre interdépartementale d'agriculture • Opérateur technique : SAFER • MOA déléguée à terme : agriculteurs
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional • Conseil Général de l'Essonne • Chambre interdépartementale d'agriculture • Groupements d'agriculteurs biologiques d'Île-de-France • La Ferme Valvert
Montage juridique	Mise à disposition des terrains par la collectivité via un bail emphytéotique et pérennisation de la vocation agricole du site via une ZAP intercommunale
Calendrier	2012-2014
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Études diverses, appel à projets : 200 K€ • Aménagements : 1 000 K€ • Construction / réhabilitation bâti agricoles : 1 000 K€ • Communication : • TOTAL : 2,2 M€

Tableau 17: Création d'un lotissement agricole biologique – fiche-action n°8 – CRSD (mars 2012)

La mise en œuvre doit se faire rapidement, en l'espace de deux ans et les études nécessaires ont d'ores et déjà été identifiées (allotissement, diagnostics de pollution, mise à jour des documents d'urbanisme, appel à projets pour sélectionner les agriculteurs, études et chantiers de construction de bâtiments, etc.). Le financement du projet agricole est essentiellement public. La Région notamment, a contribué à l'orientation du projet vers l'agriculture biologique en en faisant une condition de son soutien.

318 Les baux emphytéotiques sont caractérisés par leur longue durée (entre 18 et 99 ans) et par le fait qu'ils confèrent au preneur un droit susceptible d'hypothèque.

319 La ZAP est une servitude d'utilité publique inscrite dans le PLU ou dans le SCOT, qui oblige à soumettre à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altérerait durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la ZAP. En cas d'avis défavorable de la chambre d'agriculture ou de la CDOA, le changement d'affectation ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet.

Plan de financement prévisionnel de l'action : 2 215 K€		
Co-financeurs	Taux	Montant €
Etat (FNADT)	9,7 %	214 K€
Chambre interdépartementale d'agriculture	2,3 %	50 K€
Département de l'Essonne	35,0 %	775,25 K€
Région	35,0 %	775,25 K€
CCVE		
CAVO	10,0 %	221,5 K€
Fonds Européens FEADER		
Reste à financer	8,0 %	179 K€
TOTAL	100%	2 215 K€

Figure 114: Plan de financement du lotissement agricole biologique – fiche action n°8 – CRSD (mars 2012) CCVE : Communauté de Communes Val d'Essonne CAVO : Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

3-1-2-De l'alliance au blocage entre acteurs urbains et agricoles

A la suite de cet accord, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge décide avec la SPL Air 217 de mandater une équipe pour mener à bien les études pré-opérationnelles du lotissement agricole. Le groupement intègre la SAFER ainsi que des acteurs du monde de l'aménagement urbain : la SEM d'aménagement de la communauté d'agglomération et du département (SORGEM), une agence de paysagisme (Atelier Marion Talagrand) et un bureau d'études techniques (Techni'Cité). La Chambre d'Agriculture collabore étroitement à ces études. Mais deux difficultés apparaissent progressivement :

« Il y a une très bonne collaboration avec la Chambre. La SEM est la cheville ouvrière de l'étude, on fait des plans, etc., et les choses avancent jusqu'au jour où on commence à faire tomber les bilans prévisionnels et on s'aperçoit que les bilans explosent, c'est-à-dire que les élus commencent à dire « attendez, 2 millions pour faire venir de l'eau sur un secteur comme celui-ci, c'est très compliqué » surtout que tout le monde se regarde et que personne ne veut financer, donc ça devient très compliqué. Se couple à ça aussi, le fait de ne pas avoir d'agriculteurs, en face »³²⁰.

La première difficulté concerne les modalités d'accès à l'eau, ressource cruciale pour le maraîchage mais qui nécessite des aménagements sur ce site de plateau. Les solutions

³²⁰ Entretien avec un.e responsable de projet de la SPL le 16/06/2021.

envisagées dans les premières études (un forage afin de pomper dans la nappe profonde, couplé à de vastes bassins de rétention) s'avèrent extrêmement coûteuses. La deuxième difficulté concerne l'ingénierie du projet, vis-à-vis de laquelle les approches des acteurs agricoles et urbains diffèrent. La SPL veut établir le programme et les besoins techniques précis du lotissement agricole et recherche les interlocuteurs capables de lui apporter les compétences agricoles nécessaires : « *on avait un problème d'expertise car on n'avait personne pour dimensionner un projet agricole* »³²¹. Inscrite dans une logique de projet urbain, la maîtrise d'ouvrage urbaine souhaite échanger avec un acteur capable d'effectuer la conception et la coordination opérationnelle générale du projet agricole, à l'image d'un aménageur pour une opération d'urbanisme :

*« Il nous faut un opérateur un peu en mode SORGEM, mais il n'y a pas d'opérateur agricole, ça n'existe pas, vous n'avez pas une SEM à qui vous faites un traité de concession et qui déroule jusqu'au bout, vous n'avez pas d'interface avec les agriculteurs donc cette espèce de maîtrise d'ouvrage centrale, vous ne la constituez pas, et nous, on cherche cette maîtrise d'ouvrage »*³²².

Les acteurs urbains s'adressent à la Chambre d'Agriculture, mais le fonctionnement proposé par cette dernière suit une autre logique : il consiste à sélectionner des porteurs de projets qui définissent eux-mêmes leurs besoins et leurs pratiques, sans passer par des phases de conception aussi structurées qu'au sein d'un projet urbain. Les acteurs urbains demandent alors à la Chambre de lancer un appel à porteurs de projets, qui lui permettrait de dialoguer en direct avec les futurs agriculteurs du site, mais celle-ci refuse de le faire avant que les aménagements du lotissement soient effectivement financés et réalisés, considérant qu'une sélection prématurée ferait prendre un risque trop important aux postulants. Certains des acteurs interrogés suggèrent par ailleurs que ces divergences de méthodes génèrent ou font resurgir certaines tensions des années précédentes, peu favorables à la recherche de solutions communes. Par conséquent, lorsqu'en décembre 2015, la cession des terrains par l'État aux collectivités devient effective, rendant possible le passage du projet agricole en phase opérationnel, la situation est bloquée. Au terme de quatre ans d'études, la collaboration entre les acteurs urbains et la Chambre d'Agriculture s'est de nouveau dégradée. Dès lors, en 2017, la Communauté

321 Entretien avec un.e responsable de projet de Cœur d'Essonne Agglomération le 12/08/2021.

322 Entretien avec un.e responsable de projet de la SPL le 16/06/2021.

d'Agglomération – qui est entre-temps devenue Cœur d'Essonne Agglomération – et sa SPL décident de reprendre la main sur le projet agricole.

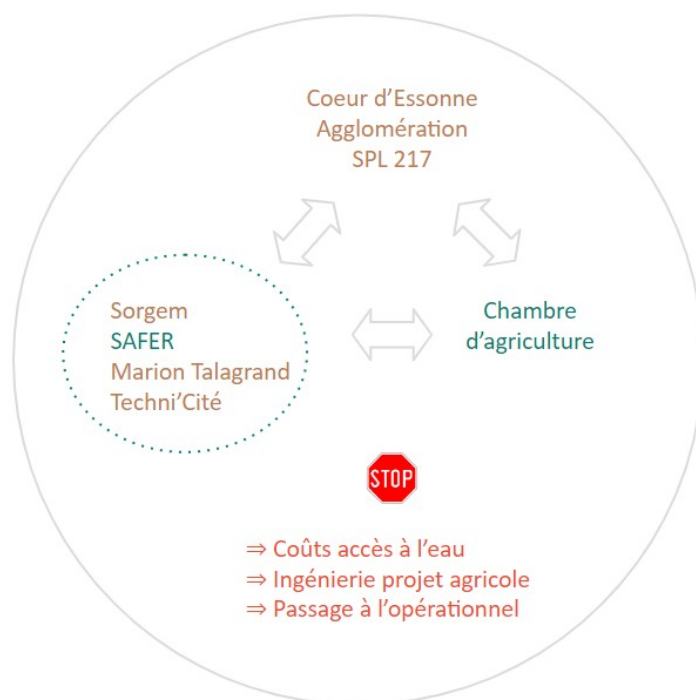


Figure 115: Lotissement agricole : jeu d'acteurs en phase de préfiguration
 – réalisation personnelle - En vert les acteurs agricoles, en marron les acteurs urbains

3-2-2017 : du lotissement agricole biologique au projet de ferme de l'Envol

3-2-1-Les acteurs urbains à la recherche de nouvelles alliances et d'une communauté d'intérêt

En tant qu'aménageur de la Base 217, pour le compte de Cœur d'Essonne Agglomération, la SPL se met en quête de nouveaux partenaires susceptibles de lui apporter l'ingénierie agricole qu'elle recherche et capables de réétudier le projet afin de surmonter les obstacles techniques et financiers liés notamment à l'accès à l'eau. Elle travaille simultanément dans deux directions. D'une part, elle va prospecter directement auprès de deux agriculteurs du territoire, qu'elle sait membres du pôle Abiosol³²³ et engagés dans des pratiques compatibles avec un projet de maraîchage biologique tourné

³²³ Créé en 2009 et constitué en association en 2019, le pôle Abiosol (pour accompagnement des projets en Agriculture Biologique et Solidaire) regroupe le réseau des AMAP en Île-de-France, le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) d'Île-de-France et l'association Terre de liens Île-de-France.

vers le territoire. Tous deux sont des maraîchers fonctionnant en AMAP. L'un est alors le président du Groupement des agriculteurs biologique (GAB) d'Île-de-France. Ils ont déjà eu l'occasion de contribuer aux réflexions sur le projet de lotissement agricole biologique en 2015, lorsque l'exécutif régional sortant a sollicité l'avis du pôle Abiosol. Ce dernier avait alors émis des réserves sur l'installation simultanée d'un grand nombre de maraîchers, alertant sur un risque de concurrence, et proposé de réorienter le projet vers une ferme en polyculture-élevage incluant également un paysan-boulangier³²⁴. CEA et la SPL souhaitent donc faire appel aux compétences de ces maraîchers pour construire le projet, en leur faisant valoir le vaste potentiel d'installation sur les terres de la base, dans un intérêt et une vision partagée. D'autre part, les acteurs urbains se rapprochent de l'association Fermes d'Avenir qui, bien que peu expérimentée en matière de construction de projets agricoles, porte des réflexions innovantes sur les pratiques agronomiques et le modèle économique des exploitations. Elle dispose également d'un vaste réseau de partenaires et d'investisseurs privés ainsi que de la capacité à effectuer des levées de fonds importantes.

« On avait un peu du mal à s'en sortir et donc en 2017 après presque 4 ans d'études, comme le projet était au point mort, on est allé chercher des agriculteurs locaux, Laurent Marbot et Eric Châtelet qui sont des agriculteurs du territoire, et on est allé chercher Fermes d'Avenir, pour essayer de concevoir un projet peut-être un peu différent, non pas un projet de lotissement maraîcher mais un projet de ferme agroécologique en polyculture-élevage, qui avait un double intérêt. Le premier intérêt c'était d'avoir un modèle agronomique qui consommait moins d'eau, on avait moins de problèmes de forage et il était plus en phase avec ce que voulait faire l'agglo, et puis surtout qui apportait une dynamique privée, déjà avec les agriculteurs et puis avec beaucoup de partenaires »³²⁵.

La rencontre avec Fermes d'Avenir est liée à la dynamique du projet urbain Base 217 dans son ensemble : pour stimuler l'installation de projets portés par des opérateurs privés sur la base, les acteurs urbains sont en dialogue permanent avec une multiplicité d'acteurs économiques. Dans ce cadre, ils rencontrent notamment le président du groupe SOS, qui rassemble un ensemble de structures rattachées au champ de l'économie sociale et solidaire, dont l'association Fermes d'Avenir. Celle-ci a été créée en 2013 à l'initiative

324 Entretien avec un.e maraîcher.ère de la ferme de l'Envol le 29/11/2021.

325 Entretien avec un.e responsable de projet de Cœur d'Essonne Agglomération le 12/08/2021.

de deux entrepreneurs³²⁶ pour soutenir le développement de l'agroécologie à travers différentes actions (plaidoyer, études, accompagnement opérationnel et financier...). Dans ses débuts, l'association monte un projet de ferme agroécologique sur 1,4 hectares en région tourangelle, la ferme de la Bourdaisière, avec l'ambition de faire la preuve qu'un agriculteur peut tirer un revenu de ses productions sur une surface cultivée inférieure à 2 hectares. Ce projet très médiatisé, lancé en 2014, suscite la controverse et est décrié par une partie du monde agricole qui met en question les compétences et la légitimité de ces nouveaux entrants³²⁷. En 2017, l'association, qui a intégré le groupe SOS l'année précédente, accroissant ainsi ses moyens humains et son réseau, veut dépasser le projet de la ferme de la Bourdaisière et réfléchir à la transformation agroécologique de toutes les formes d'agricultures en travaillant à l'échelle de la moyenne des exploitations en France, qui se situe autour de 100 à 200 hectares³²⁸. Elle élabore un nouveau concept, la « grande ferme » (exploitation en polyculture-élevage) et se met à la recherche de territoires pour le concrétiser.

« Sur une idée on fait un powerpoint à deux, de, je ne sais pas, 15-20 slides, voilà, à quoi ça pourrait ressembler, polyculture-élevage, le modèle économique, mais vous voyez un concept quoi. Et à partir de ce concept là, on se dit bon bah ok, on va vendre ce projet, le projet de « la grande ferme ». Et on cherche des territoires accueillants, des endroits où on peut trouver des porteurs de projets, etc. Et donc le hasard de la vie fait qu'on rencontre Cœur d'Essonne Agglomération très vite, qui nous disent voilà on a une base aérienne de 350 hectares, et on veut, les élus veulent y dédier 75 hectares à l'agriculture [...], on cherche un opérateur. Donc banco, d'un côté le concept où on était en train de commencer à chercher le foncier, et eux leurs disponibilités, en fait le deal se fait très vite : on a un projet, vous avez un lieu qui pourrait être pertinent pour le projet, la vraie rencontre quoi »³²⁹.

Quant aux maraîchers Eric Châtelet et Laurent Marbot, après une phase d'hésitation, face à un projet qui reste entièrement à élaborer et avec un acteur qu'ils ne connaissent pas, ils acceptent de s'engager dans ce partenariat avec Fermes d'Avenir, que les acteurs

326 Louis-Albert de Broglie, qui dirige la société Deyrolles déjà évoquée dans le Chapitre 2, et Maxime de Rostolan.

327 Voir notamment ces deux articles : <https://fermesdavenir.org/viabilite> et <https://www.terredetouraine.fr/fermes-davenir-un-echec>.

328 Entretien avec un.e responsable de projet de Fermes d'Avenir le 07/10/2021.

329 Entretien avec un.e responsable de projet de Fermes d'Avenir le 07/10/2021.

urbains leur ont fait rencontrer. Issus du monde des AMAP, convaincus de la nécessité de créer de nouvelles alliances entre producteurs et consommateurs et confrontés à la portée limitée du système AMAP, qui concerne un petit nombre de mangeurs, ils voient dans ce partenariat avec CEA et Fermes d'Avenir la possibilité de mener des projets de plus grande ampleur, en travaillant à plusieurs sur une plus grande exploitation, ainsi que de toucher un public élargi, grâce aux réseaux de Fermes d'Avenir³³⁰. Une communauté d'intérêts se forme ainsi à l'initiative des acteurs urbains. Elle rassemble des partenaires susceptibles de les aider à faire avancer un projet alors à l'arrêt. De l'autre côté, Fermes d'Avenir trouve un site pour tester son concept de « grande ferme » et les maraîchers un espace et des partenaires pour développer leurs activités et promouvoir leur modèle à plus grande échelle.

3-2-2-Rupture avec la Chambre d'Agriculture et nouveaux entrants

En juin 2017, la SPL signe un protocole d'accord avec Fermes d'Avenir pour le montage du projet de ferme. Sept partenaires fondateurs sont apportés par Fermes d'Avenir : trois distributeurs (le groupe Casino, la chaîne de magasins bios Naturéo et la plateforme d'intermédiation Alancienne, qui met en relation producteurs et consommateurs dans Paris), une union de coopératives agricoles (InVivo), un opérateur spécialisé dans les énergies renouvelables notamment en milieu agricole (Akuo Energy) et deux restaurants parisiens (Septime et Dans le noir). Laurent Marbot et Eric Châtelet sont également associés au projet et y amènent leurs propres réseaux de consommateurs (AMAP) et de professionnels de l'agriculture biologique (pôle Abiosol). Cette nouvelle configuration mise en place par CEA et sa SPL rencontre alors l'opposition de la chambre d'agriculture, qui refuse de collaborer avec Fermes d'Avenir et se retire entièrement du projet à l'été 2017. Le conflit entre acteurs agricoles et urbains se rejoue donc pour la troisième fois : après les tensions historiques entre défense des terres agricoles et développement économique fondé sur l'urbanisation et la séparation des fonctions, surmontées dans le cadre du CRSD ; après les divergences de méthodes dans le montage du projet de lotissement agricole biologique, qui font obstacle à sa mise en œuvre et conduisent à une réorientation du projet ; les dissensions portent désormais sur la légitimité et la crédibilité des acteurs et des modèles agricoles.

³³⁰ Entretien avec un.e maraîcher.ère de la ferme de l'Envol le 29/11/2021.

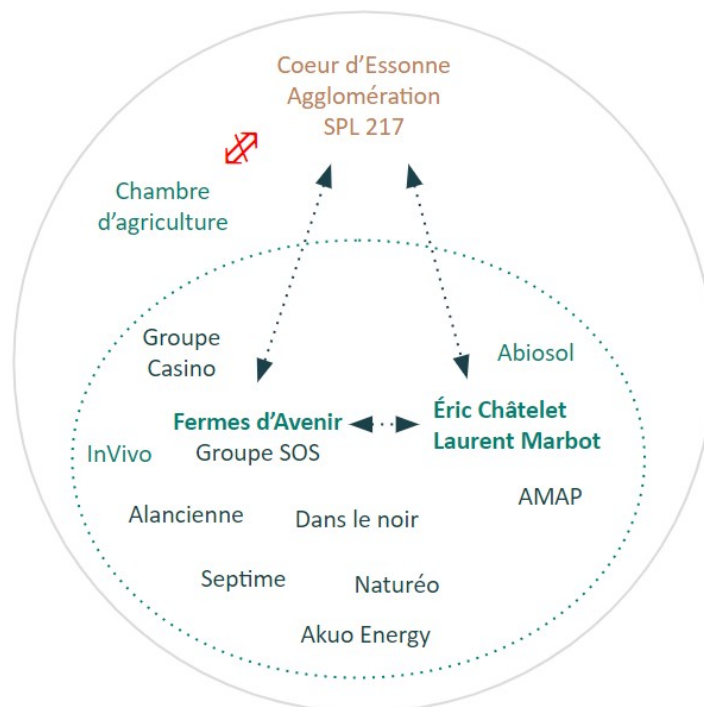


Figure 116: Du lotissement biologique à la ferme de l'Envol : reconfiguration des acteurs – réalisation personnelle

A partir de ce moment, Fermes d'Avenir assure la coordination générale du projet agricole, en totale autonomie financière, remplissant ainsi la fonction recherchée par CEA et la SPL Air 217. L'association organise une levée de fonds auprès de ses partenaires, sur la base d'un bilan prévisionnel estimant le coût du projet à environ 1,2 M€ et le coût de son lancement à 250 K€. Cette somme, rapidement récoltée, notamment grâce à la contribution importante des partenaires du monde de la grande distribution, permet de financer un poste de chef de projet dédié et de réaliser les premières études nécessaires (études techniques, conception et dépôt de permis de construire, etc.)³³¹. Les maraîchers participent au recrutement de la cheffe de projet et travaillent avec elle au montage du projet, faisant évoluer les propositions initiales de Fermes d'Avenir.

3-2-3-Le montage du projet : un partenariat public-privé à plusieurs niveaux

En effet, dans son concept de « grande ferme », Fermes d'Avenir avait imaginé une structuration hiérarchique de la ferme dirigée, de façon assez classique dans le milieu

³³¹ Entretien avec un.e responsable de projet de Fermes d'Avenir le 07/10/2021.

agricole, par un responsable d'exploitation unique, qualifié par l'association de « *paysculteur* » pour mettre l'accent sur la dimension agroécologique et paysagère du projet. Son rôle s'apparentait à celui d'un entrepreneur, chargé de développer les circuits de distribution et de porter une vision d'ensemble de la ferme, fonctionnant avec des salariés agricoles plutôt en position d'exécutants. Les productions étaient destinées aux partenaires du monde de la grande distribution. Ce fonctionnement n'apparaissait pas attrayant pour les agriculteurs, issus du modèle des AMAP et désireux de maintenir ce système d'engagement réciproque et de lien direct entre producteurs et consommateurs, tout en amplifiant leurs débouchés et de plus, sans instaurer de relations hiérarchiques entre eux.

Le montage juridique et économique du projet résulte de ce travail commun. Au plan des débouchés, un modèle hybride est adopté, qui conserve 50 % minimum des productions à destination des AMAP et décline le système AMAP pour la contractualisation avec les autres partenaires : restaurateurs et distributeurs effectuent des commandes aux agriculteurs en début d'année en acceptant de ne pas avoir de garantie sur les quantités ni de spécification sur les prix au kilo mais, à la différence des Amapiens, ils peuvent choisir les légumes qu'ils commandent. Au plan de la gouvernance, c'est le modèle coopératif qui est retenu, avec un montage en deux sociétés : une SCOP à l'échelle de l'exploitation et une SCIC qui organise les relations entre les agriculteurs, la collectivité et les partenaires. En donnant à la société agricole la forme d'une SCOP, les agriculteurs poursuivent plusieurs objectifs : bénéficier du statut de salarié, qui permet une retraite et des congés payés, tout en étant collectivement propriétaires de leur entreprise ; assurer un salaire équivalent à chaque agriculteur, quelle que soit son activité (en considérant par exemple que, si l'élevage est moins rentable que le maraîchage, son apport en matière d'amendement des terres maraîchères mérite d'être valorisé) ; dissocier l'outil de production des exploitants, afin que le départ de certain.es ne remette pas en question le projet dans son ensemble, mais aussi pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs en limitant leur endettement (chaque nouvel associé doit apporter 10000 € de parts sociales dans la coopérative). Rappelons qu'au terme de son développement sur 75 hectares, le projet est destiné à rassembler une petite quinzaine d'agriculteurs.

La division entre SCOP et SCIC vise quant à elle à dissocier l'exploitation du capital. La SCIC regroupe les agriculteurs, Cœur d'Essonne Agglomération et l'ensemble

des partenaires de la ferme (AMAP, partenaires fondateurs et futurs investisseurs). La SCIC porte les investissements à réaliser pour développer l’outil d’exploitation, grâce au capital majoritairement privé apporté par les partenaires, faisant ainsi en sorte que la SCOP et les agriculteurs ne s’endettent pas. La SCOP doit ensuite dégager suffisamment de chiffre d’affaire pour payer les salaires des agriculteurs et rembourser le capital investi par la SCIC. Ce montage vise également à associer les partenaires aux prises de décisions concernant le développement du projet (les choix agricoles restant une prérogative de la SCOP), pour faire en sorte que leur engagement dépasse le pur intérêt économique. Le projet adopte donc un modèle de partenariat entre acteurs publics et privés à différents niveaux. En effet, comme le résume le schéma ci-après, les collectivités (Cœur d’Essonne Agglomération et, dans une minorité de secteurs, la Communauté de Communes du Val d’Essonne), qui restent propriétaires du foncier agricole, le mettent à disposition des exploitants par l’intermédiaire de la SCIC, à laquelle elle accordent un bail emphytéotique. La SCIC, qui rassemble donc des partenaires publics et privés, accorde à son tour à la SCOP un bail rural sur les terres. Les productions de la SCOP sont intégralement achetées par les partenaires réunis au sein de la SCIC. Le chiffre d’affaires ainsi dégagé permet de rémunérer les agriculteurs et de rembourser les investissements consentis par la SCIC pour développer l’exploitation.



Figure 117: Montage juridique de la ferme – source : dossier de presse Ferme de l’Envol, juin 2022

3-2-4-Une dynamique collective « pour une autre agriculture » et ses limites

Avec ce montage partenarial, un collectif d’acteurs se met en place et génère une dynamique de travail fédératrice :

« On était seuls à travailler sur ce sujet depuis je ne sais pas combien de temps et, d’un seul coup, vous ouvrez une porte et vous avez dix personnes

qui travaillent sur un projet comme ça, et je vous dis, ça, ça fait un bien fou, de se dire : voilà, on y va. »³³²

Cette dynamique permet la résolution des problèmes techniques et financiers qui avaient fait obstacle à la réalisation du lotissement agricole biologique. Elle repose sur le croisement des expertises urbaines et agricoles en présence, comme le montre notamment le sujet de l'eau.

Les modalités d'accès à l'eau avaient constitué un point de blocage majeur du projet de lotissement agricole (cf. point n°3-1-2). Le passage à une exploitation en polyculture-élevage, en réduisant la part du maraîchage, permet de diminuer les besoins en eau. Les maraîchers prévoient également des systèmes de culture économes en eau (par la couverture du sol notamment). Par ailleurs, Fermes d'Avenir fait appel à l'expertise du bureau d'études ATM, spécialisé dans les enjeux hydrologiques des projets urbains. Il s'agit à la fois de réussir à maximiser la ressource en eau pour les agriculteurs, mais aussi de répondre aux obligations réglementaires en matière gestion des eaux pluviales. En effet, le projet de ferme, compte-tenu de son intégration dans l'opération d'aménagement Base 217, est soumis à l'obligation de déposer un dossier dit « Loi sur l'eau », qui doit être approuvé par les services de l'État au titre de leur mission de police de l'eau.

ATM est chargé de réétudier les propositions qui avaient été faites dans le cadre du projet de lotissement agricole, pour tenter de diminuer les volumes prélevés dans la nappe phréatique profonde et faciliter ainsi l'obtention d'une autorisation de pompage. C'est grâce à la collaboration entre ATM et les maraîchers engagés dans le projet que cette étude porte ces fruits : alors que les bureaux d'études précédents avaient estimé les besoins en eau selon un pas de temps mensuel, les échanges entre ATM et les agriculteurs permettent une appréhension beaucoup plus fine et la définition d'une fourchette minimale et maximale de consommation journalière. Couplée à l'estimation de la ressource disponible grâce au ruissellement de l'eau des anciennes pistes d'aviation, cette analyse permet de passer d'un besoin de stockage initialement estimé à 25000 m³ à 2500 m³. ATM propose alors la réalisation d'une marre permettant de stocker ce volume, rendant la ferme autosuffisante en eau à 60 % et réduisant ainsi les besoins de pompage à 40 %³³³. Au-delà de la résolution de points de blocage techniques, les acteurs engagés

332 Entretien avec un.e responsable de projet de la SPL le 16/06/2021.

333 Entretien avec deux responsables de projet du bureau d'études ATM le 16/11/2021 ; entretien avec un.e responsable de projet de Cœur d'Essonne Agglomération le 12/08/2021.

dans le montage de la ferme de l'Envol portent des ambitions plus larges en matière de redéfinition des modèles agricoles et alimentaires.

Dans un ouvrage pluridisciplinaire récent, intitulé *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires : un nouveau paradigme du développement territorial ?*, des chercheurs s'interrogent sur la définition de cette notion de « modèle » et en montrent les multiples dimensions (Gasselin et al., 2021).

« Travailler sur la coexistence des modèles agricoles et agroalimentaires revient à s'intéresser à trois acceptions du mot « modèle ». La première renvoie aux « archétypes », aux formes idéal-typiques que les chercheurs et les experts élaborent pour analyser la diversité des modes d'organisation de l'agriculture et de l'alimentation. La seconde, que j'associe pour ma part à une notion de « projet » (Le Velly, 2017), se réfère aux modèles que se donnent les collectifs d'acteurs pour orienter leur action vers un « futur désiré ». Et la troisième rend compte des « normes pour l'action », des règles qui visent à cadrer l'action, telles que celles de l'agriculture biologique ou celles qui définissent l'accès à la profession agricole. » (Le Velly, 2021, p.255).

Dans le cas de l'analyse du projet de la ferme de l'Envol, on retient la deuxième acception du terme. Les acteurs engagés dans le projet sont porteurs de représentations et d'intentions particulières quant au devenir des systèmes agricoles et alimentaires, qui génèrent et orientent l'action collective : Fermes d'Avenir avec son concept de « grande ferme » en polyculture-élevage, les maraîchers qui veulent promouvoir le système AMAP, mais également les acteurs urbains dont certains inscrivent explicitement le choix de Fermes d'Avenir dans l'ambition de « contribuer à fabriquer une autre agriculture »³³⁴.

« Je vois, dans l'agriculture, se forger trois figures : la figure de la polyculture-élevage qui est celle que développent les alternatifs, qui ont travaillé depuis 20 à 40 ans, qui avaient en quelque sorte raison avant tout le monde de développer un modèle agricole qui était complètement différent de ce qu'on a, et on en a quelques héritiers, à l'époque, en Essonne ; la figure de la grande agriculture intensive, avec beaucoup de terres mais, finalement, peu de retombées ; et, après, il y a la confrontation

334 Entretien avec un.e responsable de projet de la SPL le 16/06/2021.

avec de nouveaux acteurs, qui [...] ne sont plus seulement dans une démarche d'opposition que je qualifierais de politique classique, gauche, droite, hyper gauche, ils sont plutôt dans une approche que je qualifierais d'entrepreneuriale, beaucoup plus mixés sociologiquement, avec des gens qui ont vraiment envie de faire bouger les lignes, des artistes, des restaurateurs, etc. »³³⁵.

On le voit, les intentions des parties prenantes sont diverses mais elles entrent en dialogue (cf. point n°3-2-1) et s'hybrident au fil de l'élaboration du projet (cf. point n°3-2-3). En effet, le modèle ne constitue pas un cadre préalable contraignant mais joue plutôt le rôle d'une « *boussole* » qui permet aux acteurs de construire un projet « *chemin faisant* » (*op. cit.*, p.361). En l'occurrence, on observe une hybridation progressive entre différents modèles, des enrichissements, précisions ou recombinaisons lorsqu'un nouvel acteur arrive (partenaire ou expert). Le modèle initial est celui que les acteurs urbains vont chercher auprès de Fermes d'Avenir. Il conjugue des intentions en matière d'éthique environnementale et de pratiques culturelles (polyculture-élevage, agroécologie) et de montage économique (responsable d'exploitation en position d'entrepreneur), mais aussi une vision et des méthodes qui relèvent du monde de l'entrepreneuriat : il s'agit de produire des concepts, de les vendre, de proposer des innovations avec l'ambition de bousculer les modèles existants, d'organiser, à l'instar des startups, des levées de fonds importantes auprès de partenaires privés.

Ce modèle s'infléchit au contact des maraîchers dont les intentions se situent plutôt du côté des systèmes « alternatifs »³³⁶ qui fleurissent à partir des années 1990 (agriculture biologique, circuits-courts). Il se précise ensuite à la faveur d'une étude menée par un cabinet de conseil, Compta Durable, spécialisé dans l'expérimentation de montages juridiques et comptables qui intègrent des indicateurs relatifs à la transition écologique et aux impacts sociaux. Ce partenaire accompagne les acteurs dans leurs réflexions en matière de gouvernance (SCOP/SCIC). Les partenaires amenés par Fermes d'Avenir portent également leurs propres objectifs, à l'image de l'un des restaurateurs, étoilé, qui cherche des produits à forte valeur ajoutée, en circuit-court, sur lesquels il peut communiquer auprès de ses clients, orientant ainsi partiellement le projet en termes de

³³⁵ Entretien avec un.e responsable de projet de la SPL le 16/06/2021.

³³⁶ Rappelons que les frontières entre acteurs (et systèmes) alternatifs et conventionnels sont floues. Cependant Ronan le Velly identifie le développement de systèmes alimentaires alternatifs à partir des années 1990. Ils présentent les facteurs distinctifs suivants : indications géographiques, agriculture biologique, commerce équitable, circuits courts, agriculture urbaine, etc. (Le Velly, 2017).

pratiques culturales. Puis un partenaire qui arrive un peu plus tard dans le dispositif, l'entreprise Mémé Georgette, amène l'enjeu de la reterritorialisation de la transformation alimentaire en proposant de créer une usine de transformation au sein du projet Base 217, en lien avec la ferme.

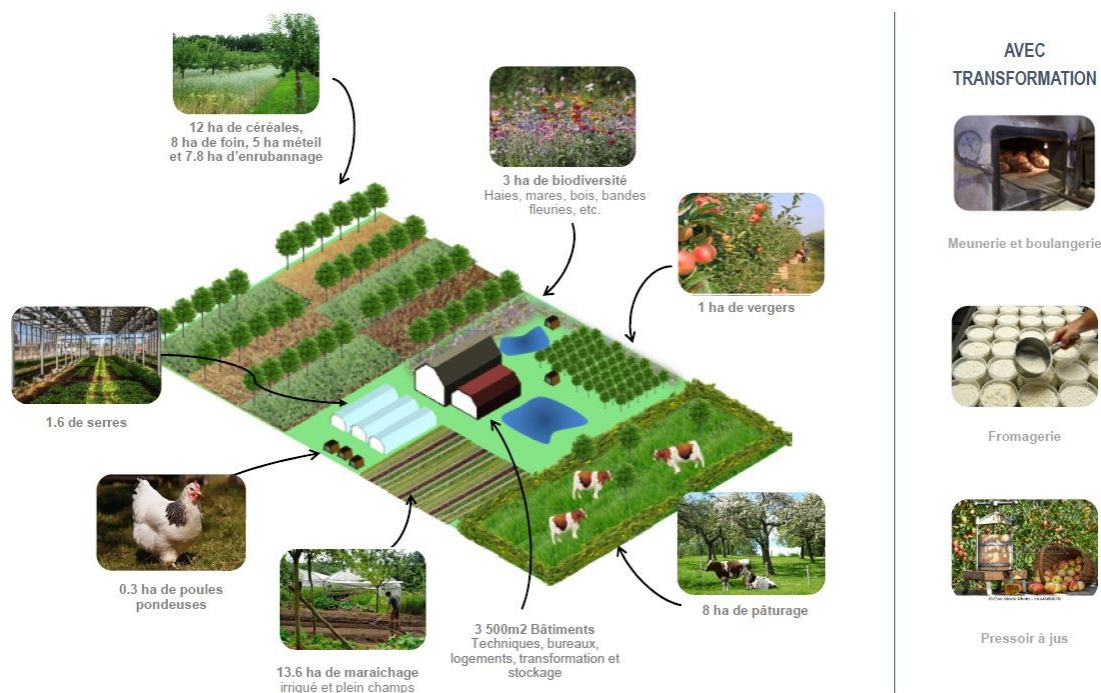


Figure 118: La ferme à terme - source : présentation du projet - webinaire Chaire Grand Paris - juin 2020

On voit bien là que cette construction progressive et itérative du « modèle » agricole et alimentaire de la ferme de l'Envol relève d'une démarche de « projet » (Le Velly, 2021), qui interagit avec celle du projet urbain où elle s'inscrit et avec la programmation de Base 217, qui se construit au gré des opportunités apportées par des dynamiques d'acteurs extérieurs, du fait de sa dimension « XXL » et de la philosophie d'aménagement portée par les acteurs urbains qui le pilotent (cf. introduction). Cependant, le caractère hybride du modèle-projet de la ferme de l'Envol, qui associe des acteurs issus de différentes sphères, ne signifie pas qu'il fait totalement consensus et ne doit pas faire oublier l'opposition qu'il rencontre de la part de la Chambre d'Agriculture. Elle résulte sans doute de tensions historiques entre acteurs urbains et agricoles sur le territoire, ainsi que d'une lutte concernant les prérogatives et domaines d'intervention de chacun, mais elle témoigne aussi du fait que « même si l'agriculture biologique ou les circuits courts se développent et sont aujourd'hui soutenus par des réseaux très divers, même si les agriculteurs bio et conventionnels ont de multiples occasions de coopérer, les oppositions établies du champ agricole français continuent à peser dans les identités

professionnelles. » (Le Velly, 2021, p.361). Le modèle de la ferme de l'Envol, malgré la participation d'agriculteurs déjà établis sur le territoire et bien insérés dans les réseaux professionnels régionaux, n'apparaît ni crédible ni viable aux yeux de la Chambre d'Agriculture, dont les réserves portent tant sur le montage réalisé par Fermes d'Avenir avec des investisseurs privés que sur le système des AMAP, considéré comme une niche qui n'a pas vocation à se généraliser³³⁷.

Or, rapidement, les parties prenantes du projet de ferme de l'Envol réalisent que la Chambre d'Agriculture dispose des moyens de bloquer le projet : l'installation des agriculteurs sur la ferme est soumise à une autorisation d'exploiter, délivrée par le préfet après avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), dans laquelle la Chambre joue un rôle clé. Par ailleurs, le soutien de la Région au projet agricole, affirmé dans le cadre du CRSD, n'est plus assuré car l'exécutif régional, passé à droite en 2015, est très attentif aux positions de l'organisme consulaire agricole. Dans ce contexte, les acteurs urbains réfléchissent aux conditions d'un rapprochement diplomatique avec la chambre d'agriculture. Ils saisissent l'opportunité d'un appel à projets de l'État repéré par Fermes d'Avenir, qui va permettre d'apaiser les relations en renouant un partenariat en vue élaborer une stratégie agricole et alimentaire à l'échelle territoriale.

3-3-2017-2019 : de la ferme de l'Envol à la stratégie Sésame... et retour

3-3-1-Le projet de ferme de l'Envol, point de départ de la stratégie alimentaire territoriale

L'idée de travailler sur les enjeux agricoles et alimentaires à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération naît des réflexions des parties-prenantes du projet de ferme de l'Envol qui, au travers des propositions portées par les différents partenaires, s'intéressent aux transformations du système alimentaire dans son ensemble. Fermes d'Avenir favorise particulièrement cette démarche.

« On s'est dit avec nos partenaires, notamment Fermes d'Avenir et le groupe SOS, que ce serait bien de travailler à une échelle un peu plus

³³⁷ Entretien avec un.e représentant.e de la chambre d'agriculture d'Île-de-France le 21/10/2021.

*large, ce qui était de toute façon le credo de Fermes d'Avenir puisque c'est une association nationale, donc ils nous ont aussi poussés à aller sur quelque chose d'un peu plus large. »*³³⁸

Cette suggestion rencontre l'intérêt des pouvoirs publics : Cœur d'Essonne Agglomération mène en 2017 une consultation citoyenne en vue de l'élaboration d'un projet de territoire à horizon 2030. Cette enquête révèle l'importance des préoccupations des habitants en matière de santé et d'alimentation, confortant la collectivité dans son souhait de travailler sur le sujet. Par ailleurs, l'affirmation d'une identité territoriale conciliant ville et campagne constitue le socle de l'accord qui a conduit à la fusion entre les deux intercommunalités d'origine³³⁹. C'est pourquoi, lorsque Fermes d'Avenir repère un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'État en mars 2017 intitulé « Territoires d'innovation de grande ambition »³⁴⁰ (TIGA), les partenaires décident de présenter une candidature axée sur la reterritorialisation du système alimentaire à l'échelle de l'intercommunalité. La ferme de l'Envol doit prendre la tête d'un futur réseau de fermes-pilotes.

« Cœur d'Essonne, territoire pionnier de la transition agricole et alimentaire en région Île-de-France »

En 10 ans, Cœur d'Essonne a pour objectif de nourrir 10% des habitants et d'approvisionner 50% de la restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique locale, d'assurer le renouvellement des agriculteurs et de créer 2000 emplois directs et indirects tout en inversant la tendance de dégradation des sols et en rétablissant la biodiversité. Le projet prévoit également de démontrer la capacité de l'agroécologie à changer d'échelle, avec la mise en place d'une exploitation de 75 hectares destinée à être la tête de réseau de 100 autres fermes pilotes, et d'implanter 12 unités de transformation sur le territoire.

Tableau 18: Résumé projet Sésame - TIGA - source : dossier de presse État du 04/01/2018

La candidature est un succès et permet à CEA d'obtenir, début 2018, 400000€ pour accompagner l'émergence de son projet territorial, dont 200000€ spécifiquement dédiés à

338 Entretien avec un.e responsable de projet de Cœur d'Essonne Agglomération le 06/08/2021.

339 Le projet de territoire approuvé en janvier 2019 en témoigne en ces termes : « Cette fusion s'est faite avec la ferme volonté politique de faire valoir les particularités d'un territoire hétérogène mais complémentaire, au confluent d'une partie nord plus urbaine et dense, et d'une partie sud plus rurale et verte : entre ville et campagne. ».

340 « L'action « Territoires d'innovation de grande ambition » (TIGA) est dotée de 450 M€ sur 10 ans [...]. Cette action a pour objectif final de sélectionner et accompagner un nombre limité de territoires d'intérêt national, dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur, destiné à améliorer la qualité de vie des habitants et d'augmenter la durabilité du territoire. » Extrait d'un communiqué de presse de l'État du 04/01/2018.

la ferme de l'Envol. Ces montants visent notamment à préparer un dossier plus argumenté afin de candidater à un deuxième appel à projets de l'État intitulé « Territoires d'innovation », dont les réponses sont attendues pour avril 2019. Dès lors, s'ouvre une période pendant laquelle, parallèlement au montage de la ferme de l'Envol (cf. partie n°3-2), une dynamique d'acteurs plus vaste se constitue autour de l'élaboration d'une stratégie agricole et alimentaire territoriale. Elle prend le nom de « Sésame ».

Cette stratégie pose notamment l'objectif de reterritorialiser l'agriculture du territoire en atteignant à terme 100 exploitations tournées vers des débouchés locaux. Cette ambition est définie sur la base d'un diagnostic mené par la SAFER afin d'identifier le foncier agricole mobilisable. Lors de cette étude, la SAFER met en évidence l'enjeu de transmission des exploitations, dans un contexte de vieillissement des agriculteurs : près d'une quinzaine d'agriculteurs du territoire ont de plus de 60 ans, leurs exploitations représentent 580 hectares de SAU sur le territoire. Dans la perspective de cette transmission, la ferme de l'Envol constitue la première pierre de l'édifice et fait office de vitrine de la démarche Sésame : il s'agit de privilégier une agriculture biologique, dont les productions s'adressent aux habitants et accroissent l'autonomie alimentaire du territoire.

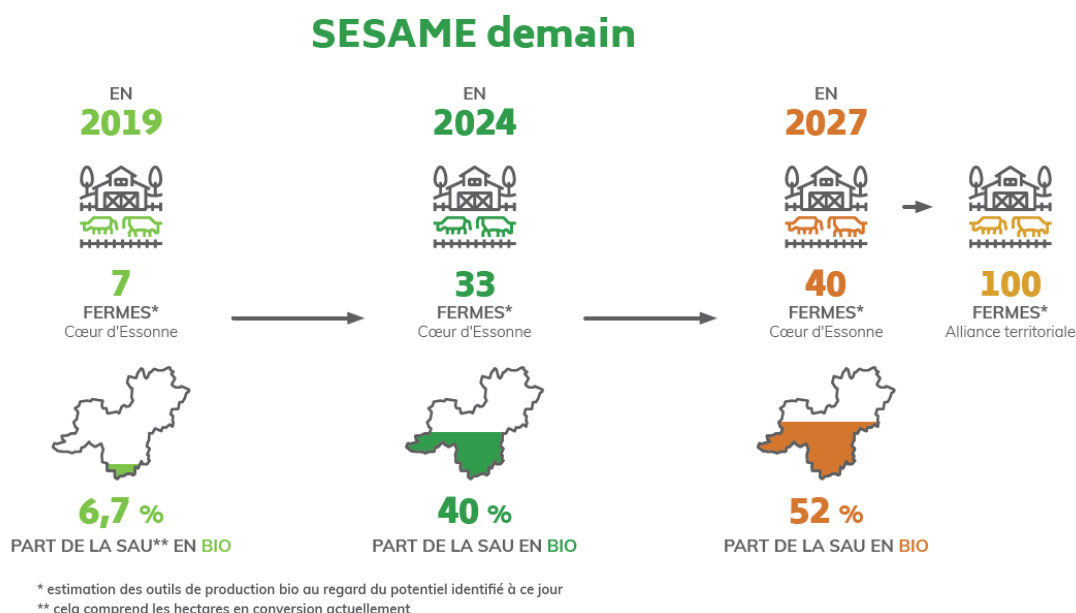


Figure 119: Les objectifs de Sésame en matière d'accroissement des surfaces et des exploitations agricoles – source : Dossier de candidature Sésame – 25/04/2019

Les réflexions qui avaient été déployées au cours du montage initial de la ferme nourrissent également fortement les ambitions affichées en matière de transition plus large du système alimentaire du territoire. A titre d'exemple, l'objectif d'implantation d'une « unité de transformation des productions alimentaires bio et locales », qui fait l'objet de l'action n°4 de la stratégie, est issu des échanges avec l'entreprise Mémé Georgette qui avait l'intention de s'installer sur la Base 217³⁴¹.

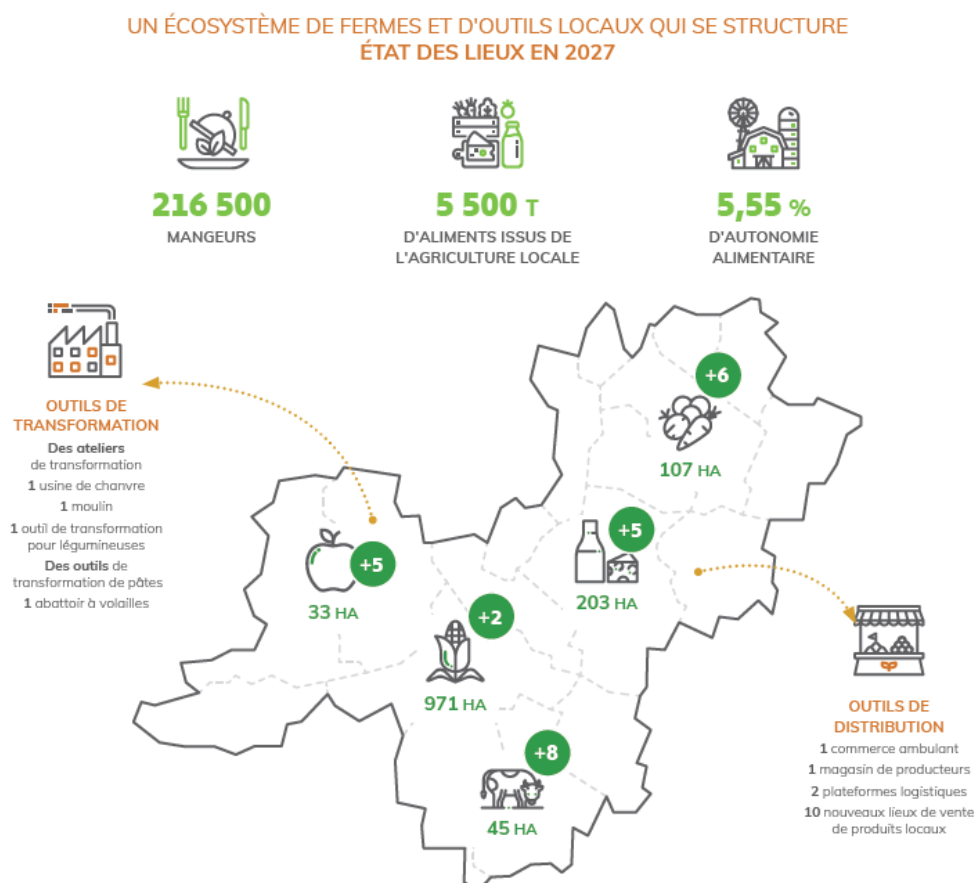


Figure 120: Les évolutions du système alimentaire territorial de CEA à horizon 2027 – source : Dossier de candidature Sésame – 25/04/2019

3-3-2-Des rapprochements institutionnels profitables à l'Envol comme à Sésame

Au regard des ambitions agricoles et alimentaires affichées dans la réponse à l'AMI TIGA, il est inconcevable pour les acteurs urbains de ne pas compter la Chambre d'Agriculture parmi les partenaires de la démarche Sésame. La reprise du dialogue s'effectue à l'initiative des élus du territoire et, comme lors de la phase d'élaboration du

341 Ce projet n'a finalement pas abouti du fait des difficultés financières de l'entreprise, mais CEA et la SPL Air 217 sont en discussion avec d'autres acteurs pour implanter une unité de transformation sur la Base 217.

CRSD (cf. point n°3-1), la SAFER joue un rôle de médiation. La démarche Sésame se veut fédératrice et l'ampleur de l'appel à projets de l'État permet d'envisager l'obtention de fonds importants pour mener à bien des actions sur le territoire : la ferme de l'Envol en fait partie mais CEA invite l'organisme consulaire à porter ses propres projets. Il est ainsi convenu que la Chambre d'Agriculture sera en charge, en cas de validation de la candidature Sésame par l'État, d'une enveloppe d'1,5 M€ destinée au « *Soutien et à l'accompagnement à la diversification des filières locales* » (au titre de « *l'action n°3* » de Sésame).

L'amélioration des relations à l'échelle territoriale a des répercussions positives sur le projet de ferme de l'Envol : en juillet 2018, les agriculteurs regroupés au sein de la SCOP obtiennent l'autorisation d'exploiter délivrée par le Préfet de la région Île-de-France après avis positif de la CDOA.

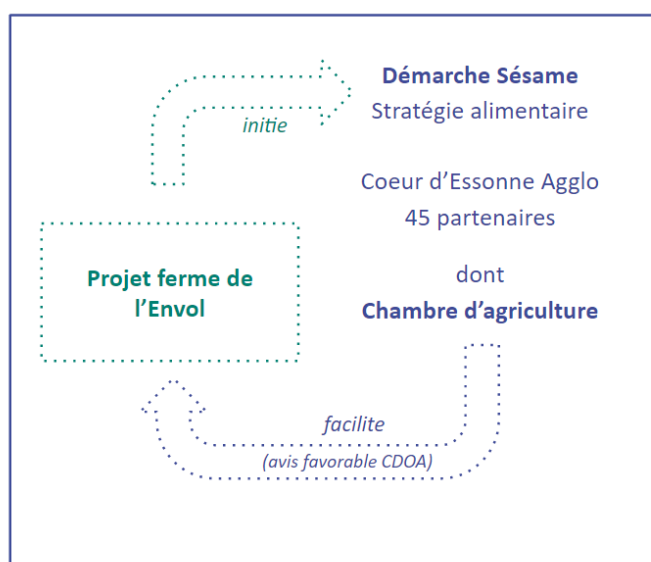


Figure 121: Apports mutuels projet Envol / stratégie Sésame – réalisation personnelle

Par ailleurs, le succès de Sésame lié à la dynamique fédératrice qui se met en place au cours de la candidature à l'appel à projet, contribue à enrichir le projet de ferme de l'Envol, à plusieurs niveaux. L'action n°1 présentée dans la stratégie concerne la création de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) liée à la SCOP de l'Envol, pour un montant estimé à 4,8 M€. Un programme de recherche-action est également prévu en partenariat avec AgroParisTech, pour un montant de 250 K€. Dans la lignée des études menées sur la comptabilité durable au moment du choix d'une gouvernance coopérative

(cf. point n°3-2-4), il s'agit d'expérimenter au sein de l'exploitation un modèle de comptabilité (modèle « CARE ») qui vise à mesurer la création de valeur en capital financier mais aussi naturel et humain (action n°5 de Sésame).

3-3-3-Organiser la coexistence pacifiée des modèles agricoles

Par ailleurs, dans une perspective fédératrice, la démarche Sésame organise la coexistence pacifiée des différents modèles-projets agricoles dont on a décrit précédemment les différents niveaux de confrontation.

« Quand on a conçu le projet Sésame, l'objectif c'était d'avoir un projet ensemblier du monde agricole, contrairement à la ferme de l'Envol qui lui était un projet clivant, et donc on a fait un glissement sémantique pour avoir un projet le plus intégratif possible, c'est-à-dire que même si le slogan de Sésame c'est « le bio s'ouvre à vous », le projet Sésame accompagne toute l'agriculture, même conventionnelle. »³⁴²

Cette préoccupation se traduit par la recherche d'un dénominateur commun : la redynamisation de l'agriculture locale, une agriculture qui valorise le travail des agriculteurs, plus vertueuse au plan environnemental et qui renoue du lien avec la population. Dans son rôle de médiateur, la SAFER souligne par exemple que les antagonismes affirmés dans les discours (entre agriculture biologique et conventionnelle, entre circuits-courts et grandes distributions, etc.) ne correspondent pas à la réalité de pratiques agronomiques parfois proches. L'enjeu est alors de ramener les échanges à un niveau moins politique, davantage ancré dans les pratiques professionnelles agricoles et de présenter un discours d'ouverture³⁴³. La rédaction du dossier de candidature Sésame en témoigne : si l'action n°2 vise à créer une cellule foncière « favorisant l'installation de projets agroécologiques », la démarche Sésame affirme un soutien à « tous les types d'agriculture », comme le montre l'extrait ci-après.

³⁴² Entretien avec un.e responsable de projet de Cœur d'Essonne Agglomération le 12/08/2021.

³⁴³ Entretien avec un.e représentant.e de la SAFER Île-de-France le 24/09/2021 ; entretien avec un.e responsable de projet de Cœur d'Essonne Agglomération le 12/08/2021.

Des chemins de transition vers le bio adaptés à tous les types d'agriculture

SESAME propose des étapes de transition à co-construire avec les agriculteurs. Si la conversion vers l'agriculture biologique est recherchée, le chemin de transition doit aussi permettre d'accompagner l'ensemble des agriculteurs, sécuriser les revenus et permettre des prix accessibles pour tous.

De fait, il ne s'agit pas d'uniformiser l'agriculture du territoire sur un seul modèle mais de créer les conditions pour que des modèles innovants et complémentaires apportant des réponses aux enjeux soulevés puissent trouver leur place.

Tableau 19: Coexistence des modèles agricoles – source : Dossier de candidature Sésame – 25/04/2019, p.19

3-3-4-Sésame : des modalités d'action collective similaires aux projets de la ferme de l'Envol et Base 217

Cette vision intégratrice, qui s'efforce d'atténuer les oppositions idéologiques, résulte de choix politiques mais elle reflète également une approche méthodologique similaire à celle déployée à l'échelle de la ferme de l'Envol et du projet urbain Base 217. L'élaboration de la démarche Sésame est un levier d'action collective qui repose sur les mêmes mécanismes : il s'agit de repérer des projets ou des opérateurs susceptibles de porter des projets et de construire, avec eux et sur cette base, les actions opérationnelles qui doivent incarner Sésame.

« Grâce à l'argent de la première phase, on a lancé une dizaine d'études dans chacun des différents domaines qu'on avait identifiés, ce qui nous a permis de rencontrer à chaque fois les acteurs de terrain dans ces domaines-là, et puis si ça matchait, si on avait un acteur qui portait, qui était en capacité de se joindre à nous dans le consortium pour porter une fiche-action – parce qu'au final ce sont les acteurs qui portent la fiche-action, c'est pas le territoire, nous on est là uniquement pour faire un rôle ensemblier – on y allait, on travaillait sur la rédaction de la fiche-action, on vérifiait que ça collait de manière itérative avec les ambitions de la Caisse de Dépôts (parce qu'en fait dans Territoires d'innovation c'est l'État qui porte le projet mais c'est la Caisse des Dépôts qui est opérateur),

et puis si ça marchait on mettait la fiche-action dans le projet et on le déposait et sinon, on ne déposait pas. »³⁴⁴

In fine, Cœur d'Essonne Agglomération associe une quarantaine de partenaires à Sésame (cf. schéma ci-dessous). Au-delà des enjeux de représentation institutionnelle, ils sont impliqués dans les 18 actions opérationnelles déclinées dans une stratégie qui se distingue du processus d'élaboration classique des projets alimentaires territoriaux (PAT)³⁴⁵. Ces derniers reposent sur la réalisation d'un diagnostic territorial partagé du système alimentaire, à partir duquel un plan d'action est établi. A l'inverse, dans le cas de Sésame, les ambitions sont déterminées à partir des besoins des porteurs de projet du territoire. Cette démarche particulière est inspirée et initiée par le projet agricole de l'Envol, lui-même inséré dans la logique du projet Base 217.

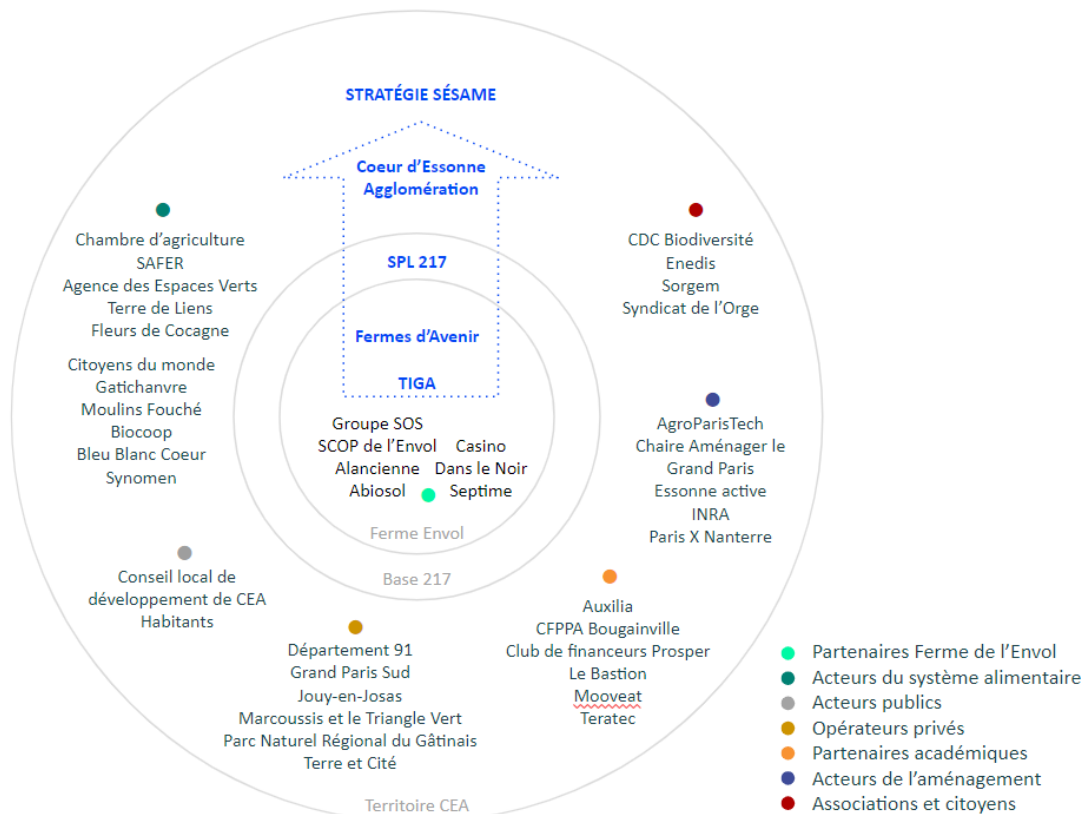


Figure 122: De la ferme de l'Envol à Sésame : reconfiguration des acteurs – réalisation personnelle

344 Entretien avec un.e responsable de projet de Cœur d'Essonne Agglomération le 12/08/2021.

345 Tel que fixé par l'État : « *Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire* » (document « Comment construire votre PAT », Ministère de l'Agriculture)

Au printemps 2019, tandis que les travaux d'aménagement de la ferme de l'Envol démarrent, l'État sélectionne la démarche Sésame parmi les lauréats de l'appel à projets « Territoires d'Innovation ». Cœur d'Essonne Agglomération se voit attribuer une subvention de 5,7M€, sur un budget prévisionnel de 76 M€ auquel l'État et les différents partenaires publics engagés doivent aussi contribuer par le biais d'investissements. Dès lors, la dynamique d'acteurs qui s'est mise en place pendant la candidature se poursuit en vue de la mise en œuvre des 18 actions opérationnelles.

Conclusion

Après cette période d'interactions entre la ferme de l'Envol et la stratégie Sésame, qui correspond à la phase de montage de chacune de ces initiatives entre 2017 et 2019, les projets suivent désormais des chemins séparés. Certes, Cœur d'Essonne Agglomération demeure fortement impliqué dans les deux démarches et la stratégie Sésame inclut des actions opérationnelles relatives à la ferme de l'Envol, mais en dehors de la collectivité les parties-prenantes de chacun de ces projets se sont recentrées sur leurs problématiques spécifiques. Si Sésame fait l'objet d'un large consensus, ce n'est pas le cas de l'Envol, qui ne peut toujours pas compter sur le soutien du monde agricole institutionnel et dont les alliés demeurent les acteurs urbains.

Les premières récoltes ont eu lieu au printemps 2020 et l'exploitation rassemble actuellement 5 agriculteurs et produit environ 2 tonnes de légumes par semaine. La plupart des cultures maraîchères sont lancées. Il s'agira dans un second temps d'accueillir un paysan-boulangier (donc de mettre en culture des parcelles de céréales) et enfin un éleveur bovin, lorsque le reste de l'exploitation sera stabilisé et que les installations pour la traite seront construites³⁴⁶.

³⁴⁶ Entretien avec un.e maraîcher.ère de la ferme de l'Envol le 29/11/2021.

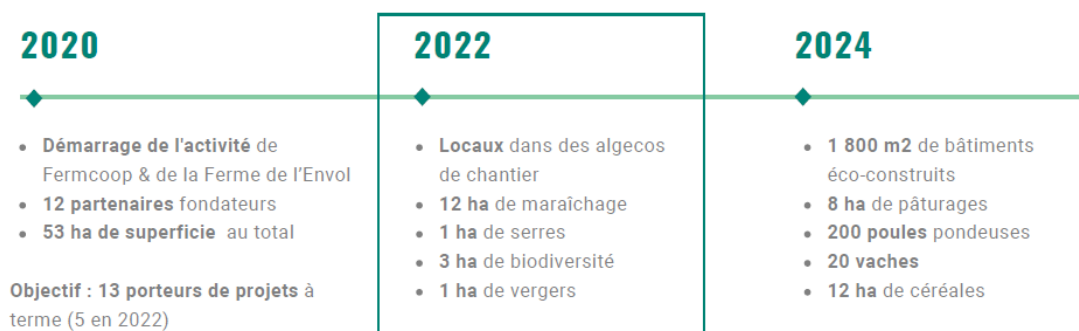


Figure 123: Avancement ferme de l'Envol – source : dossier de presse Ferme de l'Envol, juin 2022

La gouvernance de la ferme est également stabilisée. Avec les deux maraîchers initiaux est arrivée Anaïs Droit, maraîchère qui avait commencé son activité au sein de l'exploitation de Laurent Marbot. Elle est désormais présidente de la SCOP, tandis que Laurent Marbot est PDG de la SCIC (dénommée Fermcoop). Cinq collègues ont été créés au sein de la SCIC, regroupant les différentes catégories de partenaires et leur conférant un pouvoir de vote spécifique : les producteurs (30 %), les distributeurs et transformateurs (30 %), les entités publiques (20%), les investisseurs (10%) et les citoyens (10%). Le chiffre d'affaire de la SCIC est de 650000€ en 2022 et l'ambition est d'atteindre 1,4 M€ en 2025. Le principal enjeu actuel est de trouver des financements pour investir dans la construction de bâtiments (installation d'une salle de traite mais aussi logements) et dans l'agrandissement de la ferme à 75 hectares.

Les agriculteurs travaillent toujours en lien étroit avec la cheffe de projet de Fermes d'Avenir et avec les acteurs urbains, SPL et agglomération. Ces derniers continuent de soutenir fortement le projet : l'agglomération a pris des parts de capital social dans la SCIC et la SPL apporte un appui en matière d'ingénierie et de financement pour faire avancer les sujets encore en suspens. A titre d'exemple, la SPL a sollicité la CDC Habitat³⁴⁷ pour contribuer à l'investissement dans les logements des agriculteurs. Ainsi, le positionnement de la SPL en tant qu'aménageur de la Base 217 s'adapte suivant les porteurs de projets et son engagement vis-à-vis de la ferme de l'Envol est particulièrement important.

« Vous ne discutez pas de la même manière avec Amazon à qui vous dites « développez votre projet, vous avez un plan-guide, il faut le respecter » que vous discutez avec la Ferme de l'envol, c'est un travail beaucoup plus

³⁴⁷ Filiale immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations ayant pour mission principale la gestion du patrimoine immobilier public et qui accompagne aussi la réalisation de logements dans le cadre d'opérations d'aménagement.

*collaboratif, beaucoup plus serré, si je sens qu'ils ont besoin d'ingénierie pour monter sur tel ou tel sujet, c'est ce que j'ai fait, notamment, sur les questions de trames vertes et de continuité écologique, on l'a construit avec eux, sur les vergers, on a construit avec eux, sur les financements, on les construit avec eux, c'est-à-dire que, moi, si je peux aller récupérer de l'argent dans le cadre de tel type d'appels à projets ou de subventions, etc., je vais le faire pour eux, pour eux et pour le projet. Donc, vous voyez, c'est une interface qui est, à la fois, une interface d'ultra-délégation parce que c'est leur job, c'est leur métier, et, en même temps, toujours avec un regard bienveillant dans la capacité d'intervenir ».*³⁴⁸



Figure 124: Certains des acteurs (agricoles et urbains) de la Ferme de l'Envol – source : dossier de presse Ferme de l'Envol, juin 2022

Réciproquement, la ferme de l'Envol est considérée comme un atout en termes d'image pour le projet Base 217 : fortement médiatisée, elle a reçu le soutien public d'élus régionaux et a pesé dans le choix de la Fête de l'Humanité de s'implanter sur la Base 217 en remplacement de son site historique de Seine-Saint-Denis occupé par les aménagements des Jeux Olympiques de 2024. En revanche et bien que la ferme ne fasse plus l'objet de dynamiques ouvertes d'opposition comme par le passé, elle rencontre toujours le scepticisme et les critiques des acteurs agricoles institutionnels, mais aussi de certains agriculteurs du territoire, qui reprochent à la collectivité son soutien à la ferme, alors que leur propre installation quelques années ou décennies auparavant n'a pas

348 Entretien avec un.e responsable de projet de la SPL le 16/06/2021.

toujours été facilitée par les acteurs urbains³⁴⁹. Au-delà du monde agricole, CEA et la SPL peinent à obtenir des financements publics pour soutenir le développement de la ferme de l'Envol : le Département et la Région, originellement engagés dans le CRSD, n'ont pas renouvelé leur soutien au projet.

Ainsi, à l'échelle du projet de l'Envol, on observe une collaboration privilégiée entre les acteurs urbains et des acteurs agricoles se situant plutôt à la marge du monde agricole dominant (Fermes d'Avenir est un nouvel entrant dans cet univers, les maraîchers de l'Envol sont issus du monde de l'agriculture biologique et des AMAP). Ces acteurs ont développé une proximité d'approche et de sensibilité et une communauté d'intérêt pour mener à bien un projet qui comporte une part d'innovation tant au plan agricole qu'urbain. Quant au renouvellement des alliances entre acteurs urbains et acteurs agricoles institutionnels, il se joue à une autre échelle spatiale, celle du territoire avec Sésame, mais aussi à une autre échelle temporelle, celle du long terme. L'approche partenariale et fédératrice de la démarche Sésame a joué un rôle important.

« J'ai l'impression que ça a créé des relations de confiance quand même entre les élus, enfin il y a toujours des désaccords, philosophiquement des cultures très différentes, des visions différentes mais des gens qui se parlent pour faire un peu bouger les lignes et in fine permettre de nouvelles installations, de nouvelles synergies entre les exploitants du territoire et les élus »³⁵⁰.

Néanmoins, les acteurs soulignent l'importance de la longue durée pour construire ces relations de confiance : Sésame commence à peine à se construire concrètement sur le territoire et les acteurs en sont encore à s'observer et à créer des habitudes communes de travail. L'une des premières actions de Sésame apparaît très importante à ce titre : il s'agit de la mise en place d'un « Comité local foncier » qui réunit l'ensemble des acteurs agricoles, toutes tendances confondues, ainsi que les acteurs urbains (CEA, SAFER, Chambre d'Agriculture, Terres de Lien, GAB, etc.) avec l'objectif de partager les informations en matière de disponibilité foncière et de discuter des projets agricoles les plus pertinents pour chaque site. Cet organe (qui ressemble à l'AMI permanent sur

349 Entretien avec un.e représentant.e de la SAFER Île-de-France le 24/09/2021 ; entretien avec un.e représentant.e de la chambre d'agriculture d'Île-de-France le 21/10/2021.

350 Entretien avec un.e représentant.e de la SAFER Île-de-France le 24/09/2021.

l'agriculture urbaine mis en place par Nantes Métropole, cf. partie 1 du présent chapitre), est vécu comme un lieu d'échange et de construction de nouvelles relations³⁵¹.

Est-ce à dire que les ambitions portées par les acteurs urbains en matière de transformation agroécologique de l'agriculture, dont la ferme de l'Envol serait un modèle, une incarnation possible, sont amenées à se généraliser sur le territoire ? Pour l'heure, on l'a vu, le consensus implique l'atténuation des discours mettant en avant la ferme de l'Envol, en attendant peut-être que le projet gagne en légitimité en s'imposant dans la durée et que les tensions qui ont présidé à son élaboration s'apaisent définitivement.

Conclusion du chapitre 4

Ces trois études de cas visaient à s'interroger sur les effets de la reterritorialisation alimentaire sur le projet urbain et réciproquement, en investiguant chacune des trois figures du projet urbain établies en introduction de la thèse. Je me suis efforcée de tirer plus spécifiquement, une partie après l'autre, l'un des fils de l'écheveau qui mêle inextricablement ces trois dimensions dans chacun des projets, pour repérer des entrelacements particuliers.

1-Le projet urbain, laboratoire d'un urbanisme agricole / alimentaire

Le projet Doulon-Gohards permet d'observer les évolutions des pratiques de l'aménagement que nécessite et qu'induit l'ambition d'introduire l'agriculture, en tant qu'activité économique, professionnelle, dans un projet urbain qui impose des contraintes de superficie et un cadre réglementaire et juridique particulier. Les acteurs urbains sont amenés à s'engager dans des réflexions sur l'activité agricole en elle-même, en participant à définir un modèle agronomique et économique adapté au projet urbain. Ils cherchent et inventent également les ressorts réglementaires (zonage du PLU),

³⁵¹ Entretien avec un.e responsable de projet de Cœur d'Essonne Agglomération le 12/08/2021 ; entretien avec un.e représentant.e de la SAFER Île-de-France le 24/09/2021.

contractuels (baux ruraux, cahiers des charges pour les futurs agriculteurs...), financiers (subvention Écocité, négociations sur la part d'investissements publics/privés...), techniques (gestion de l'eau, conception des serres) afin de permettre au projet alimentaire de voir le jour.

Ces évolutions des pratiques reposent en grande partie sur la mise en œuvre d'une ingénierie spécifique, mobilisée par la maîtrise d'ouvrage urbaine, structurée et portée par des acteurs au profil hybride agri-urbain. Ces derniers font office de médiateurs entre les mondes de l'agriculture et de l'urbanisme, jouant un rôle-clé dans les processus d'apprentissage à l'œuvre entre les acteurs du projet agricole et urbain. Dans ce processus, les points de blocage ne sont pas tant techniques (dès lors que les acteurs parviennent à identifier les expertises appropriées) mais tiennent plutôt à l'absence de règles établies, et donc aux négociations entre les parties prenantes, sur les modalités de leur engagement dans le projet, le partage des risques et des responsabilités : qui doit payer quoi ; qui doit prendre en charge telle ou telle mission, où placer la limite entre les prérogatives et les obligations des uns et des autres ? A travers ces négociations se jouent des débats plus larges sur l'agriculture urbaine, sa capacité à générer des activités professionnelles, ce qu'en attendent les acteurs urbains pour l'avenir de la ville comme du système alimentaire, le soutien qu'ils sont prêts à lui accorder au regard de ces attentes.

Des transformations des pratiques urbanistiques sont à l'œuvre également dans les deux autres projets. La création de la ferme de l'Envol au sein du projet Base 217 demande aux parties-prenantes de faire preuve d'inventivité dans la recherche d'une ingénierie adaptée ; de constituer des alliances inédites entre la collectivité et son aménageur, Fermes d'Avenir et ses réseaux entrepreneuriaux, certains maraîchers du territoire et leurs réseaux d'agriculture biologique et de circuits-courts ; d'accompagner les porteurs de projets agricoles grâce à l'ingénierie urbaine (prise en charge de certaines études, recherche de financements, etc.) ; d'imaginer et de mettre en œuvre un montage coopératif inédit pour la ferme (SCOP/SCIC). À Lille il s'agit de construire le dispositif redistributif qui assurera la viabilité de l'écosystème culinaire, en s'appuyant à la fois sur des partenaires issus du monde de l'alimentation (les opérateurs de « *Chaud Bouillon !* ») et sur des acteurs traditionnels de l'urbanisme (l'Épareca), alors placés dans une configuration inédite. Par ailleurs le projet se nourrit de pratiques urbanistiques si ce n'est nouvelles, en tout cas récentes puisque « *Chaud Bouillon !* » assoit son

fonctionnement pendant une phase de préfiguration, dans un dispositif d'urbanisme temporaire.

2-Soulager les maux de la ville par l'alimentation, transformer le système alimentaire par le projet urbain

Fives Cail à Lille est le cas le plus explicite de l'entremêlement des représentations qui se jouent au sein du projet urbain alimentaire. Le projet « *Chaud Bouillon !* » est sous-tendu par des représentations relatives à l'alimentation, perçue comme un système composé de différents maillons (de la production à la gestion des déchets), et à ses interactions avec l'urbanisme. En effet le système alimentaire est considéré comme multifonctionnel, susceptible de faire « levier » sur un ensemble de problématiques urbaines : inclusion sociale, santé, éducation, emploi, etc. Par ailleurs, avec cet écosystème culinaire, qui met l'accent sur le fait de cuisiner et de manger ensemble, c'est le fait alimentaire en tant que fait social, et fait social plus spécifiquement urbain, qui est pris en compte. Il s'agit de créer des liens entre différents groupes sociaux urbains : les habitants du quartier, majoritairement en difficulté au plan économique et les futurs habitants et usagers du projet Fives Cail plus aisés financièrement et porteurs de pratiques métropolitaines. Ce faisant, il s'agit aussi de créer des liens avec les lieux et leur histoire, de faire en sorte que ce projet de renouvellement urbain, en transformant l'ancien cœur industriel d'un quartier ouvrier en un nouveau morceau de ville, puisse être approprié par ces différentes populations. En même temps, « *Chaud Bouillon !* » comme Fives Cail portent un objectif d'attractivité, de rayonnement à l'échelle métropolitaine, de changement d'image du quartier.

L'alimentation est ainsi placée au cœur des injonctions contradictoires adressées au projet urbain : mixité sociale et lutte contre la gentrification, attractivité de l'offre et renouvellement urbain. Ces ambivalences se retrouvent dans les choix opérationnels qui tentent de concilier logique de marché et redistribution financière des programmes rentables vers ceux qui ne le sont pas, communication destinée au public métropolitain et démarches spécifiques envers des groupes sociaux particulièrement défavorisés, etc. Ces ambivalences ne dessinent pas des lignes de fracture entre acteurs, elles se jouent en chacun d'eux et les opérateurs associatifs et privés de « *Chaud Bouillon !* » qui

réfléchissent à une gouvernance coopérative à laquelle la ville avait renoncé, peuvent se révéler à et égard tout autant voire plus radicaux que les acteurs publics urbains.

Doulon-Gohards comme Base 217 mettent aussi en jeu des représentations multiples et parfois conflictuelles. Dans ces deux cas, elles sont surtout relatives au modèle agricole et alimentaire (Gasselin et al., 2021) : une agriculture plus ou moins biologique et en circuit-court, qui offre des aménités urbaines et rendent des services environnementaux, qui tire son équilibre économique de ses productions ou d'activités annexes, qui s'intéresse aux conditions de travail des agriculteurs, etc. Ces représentations sous-tendent le choix des ressources et outils opérationnels mais aussi les négociations politiques et financières, les conflits et les alliances entre acteurs.

3-Le projet urbain alimentaire : hybridation des mondes et changement d'échelle

Concernant cette troisième et dernière dimension du projet urbain alimentaire, le projet Base 217, dans ses interactions avec celui de la ferme de l'Envol et de la stratégie alimentaire Sésame, est particulièrement significatif. On voit bien comment la logique du projet urbain, fondée sur la recherche par les acteurs publics urbains de partenaires privés, infuse dans le montage de la ferme et de Sésame. On observe aussi que la communauté d'intérêt qui se crée autour de la ferme de l'Envol contribue non seulement à sa réussite mais aussi à son élaboration hybride. Loin d'être effectués par un acteur unique ou un groupe homogène, les choix concernant le projet résultent des apports de chaque partenaire : le choix d'un système de polyculture-élevage, d'une gouvernance coopérative à deux niveaux (SCOP/SCIC), des circuits de distribution (système AMAP et sa déclinaison), jusqu'au choix des espèces cultivées en partie à la demande des restaurateurs partenaires.

Dans cette mécanique collective, les acteurs publics urbains apparaissent centraux : il sont à l'initiative du projet, le soutiennent en termes d'ingénierie, recherchent des financements publics à d'autres échelles, sont à l'origine de plusieurs tournants dans le processus, par leur forte implication dans le choix des alliances et des prises de distance, etc. Par ailleurs, le collectif réuni autour du projet de ferme est le point de départ d'une

stratégie alimentaire territoriale, qui fédère un grand nombre d'acteurs (une quarantaine de partenaires) à l'échelle du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération. Elle se construit selon les mêmes modalités que Base 217 et l'Envol, à partir d'initiatives proposées par différents porteurs de projets publics et privés. Elle permet une reconfiguration des alliances et l'apaisement des tensions entre acteurs urbains et agricoles qui, en retour, facilite l'avancement du projet de ferme. Si ces alliances renouvelées ne suffisent pas à générer le consensus autour du projet de l'Envol, elles ouvrent la perspective de nouveaux partenariats entre acteurs urbains et agricoles à l'échelle du territoire dans le cadre de la stratégie alimentaire Sésame.

Cette capacité d'impulsion des projets sur une action collective à différentes échelles se retrouve pour les fermes de Doulon-Gohards comme pour « *Chaud Bouillon !* » au sein de Fives Cail. J'ai montré au fil des monographies que chacun de ces projets mobilise des collectifs d'acteurs spécifiques, des partenariats et des alliances multiples, pour son élaboration comme pour son fonctionnement. Il faut ici souligner les interactions entre le projet et d'autres niveaux : celui des acteurs et celui des territoires et des politiques urbaines. À Nantes, le projet d'agriculture urbaine professionnelle de Doulon-Gohards est favorisé par une politique métropolitaine qui développe les liens entre ville et agriculture depuis la fin des années 1990. Pouvoirs publics urbains et Chambre d'Agriculture ont noué des partenariats politiques et techniques dès cette période. L'élaboration du PAT, avec la création d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent pour des projets d'agriculture urbaine, met en place une nouvelle instance d'échanges entre acteurs urbains et agricoles, toutes tendances confondues. La robustesse de ces alliances et la fluidité du dialogue permettent de s'appuyer sur les partenaires agricoles dans les phases de définition du projet, de sélection et d'accompagnement des agriculteurs.

Quant au projet « *Chaud Bouillon !* », à une autre échelle, il permet aux parties-prenantes dans la phase de préfiguration de tester et de pérenniser leurs activités. Ainsi, l'animatrice des ateliers du module agriculture urbaine, sous contrat temporaire en phase de préfiguration, a créé une association pour poursuivre ce rôle au sein de « *Chaud Bouillon !* ». L'opérateur du food court, qui dans ses projets précédents avait une activité saisonnière, restera ouvert toute l'année. L'association qui anime les ateliers de la cuisine commune est une petite structure récemment créée (en 2016), elle gère aujourd'hui le

lieu avec le CCAS et ce dernier dispose désormais d'un espace dédié aux activités culinaires pour appuyer la politique sociale qu'il mène à l'échelle de la ville.

Au terme de ce dernier chapitre qui a exploré trois configurations du projet urbain alimentaire, il est temps de revenir sur le parcours proposé au fil des chapitres de la thèse, pour en présenter les résultats transversaux.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au point de départ : l'état des liens entre urbanisme et alimentation

A l'origine de cette recherche, il y a le constat d'une montée en puissance de discours, de programmes et d'acteurs liés à l'alimentation, dans les projets urbains. Cette effervescence s'explique par une dynamique propre au système alimentaire : après une phase de globalisation qui démarre au XIX^e siècle et s'accroît dans les années 1950, on observe un mouvement inverse de reterritorialisation. Rappelons les caractéristiques de ces deux tendances ou idéal-types contrastés :

« **Globalisation** : processus « tiré » par une dynamique agro-industrielle et sectorielle : concentration des entreprises, allongement des circuits commerciaux, standardisation des produits ; concentration des activités sur les zones géographiques les plus favorables ; en élevage, intensification, agrandissement.

Territorialisation : processus « tiré » par des dynamiques locales et territoriales : unités de production et de transformation artisanales, projet(s) collectif(s) impliquant une diversité d'activités locales, circuits de proximité, ancrage territorial des produits, développement de dynamiques identitaires. Les éleveurs adaptent le dimensionnement de leur activité et leurs pratiques aux ressources dont ils disposent. » (Gasselinet al., 2021, p.61).

Cette dynamique de « reterritorialisation » (partielle, inachevée ; le préfixe signalant les variations historiques dans lesquelles elle s'inscrit) interpelle plus spécifiquement les acteurs urbains depuis la fin des années 1990. Ils s'en emparent de multiples façons (élaboration de référentiels aux échelles nationale et internationale, de politiques alimentaires, de projets localisés...), au sein de collectifs à géométrie variable qui impliquent entre autres des élus, des citoyens, des professionnels de l'aménagement et du système alimentaire. Ce « mouvement alimentaire urbain » (Morgan, 2017), protéiforme, est traversé par des débats qui relient la question de l'alimentation à des enjeux et des conflits plus vastes sur l'écologie, la justice sociale, le fonctionnement de l'économie et, bien sûr, celui des espaces urbains.

Tous ces signes indiquent combien le processus de reterritorialisation de l'alimentation se positionne dans un moment de redéfinition de la « *juste distance* » entre système alimentaire et fabrique de la ville. Il contribue à redéfinir des référentiels urbains également travaillés par la crise climatique, le rapport aux technologies, ou encore l'accroissement démographique et les migrations :

« *L'histoire de la ville européenne peut [...] être interprétée comme une recherche continue de la juste distance. [...] Toute transition entre deux stades de développement de la ville est marquée par une transformation des conceptions et des pratiques de la juste distance, métrique, visuelle ou symbolique, entre individus, groupes, activités, constructions et lieux.* » (Secchi, 2004, p.145).

L'objectif de la recherche était d'analyser les manifestations, le sens et les effets de cette dynamique, les reconfigurations des interactions entre urbanisme et alimentation qu'elle induit et est susceptible d'induire. Ce travail s'inscrit dans le champ de recherches de l'*urban food planning* et mobilise un appareillage théorique permettant de penser les transformations en cours : une boussole qui dessine quatre grands scénarios tendanciels (Marot, 2018) et la trame conceptuelle du « *multi-level perspective* » (Geels, 2002). J'ai par ailleurs choisi de me pencher sur ces interactions à une échelle encore peu étudiée, celle du projet urbain.

Champ évolutif de pratiques collectives, qui se matérialisent par la production et la transformation des lieux, le projet urbain est aussi une activité sociale qui met en jeu des référentiels globaux. Il a en outre la capacité de générer des engagements et de l'action collective au-delà de ses propres limites (échelles spatiales et temporelles ponctuelles, monde professionnel spécifique), à la fois par son inscription dans un système plus large de production de la ville, et parce qu'en tant qu'instrument privilégié de gouvernance urbaine depuis les années 1980, il participe à l'élaboration de politiques publiques.

Reflet des évolutions d'une société « *hypermoderne* » caractérisée par l'incertitude et la démultiplication des possibles (Ascher, 2001), le projet urbain peut se lire à la fois comme un dispositif souple et intégrateur – des sphères d'acteurs, des paysages hérités – (Mangin et Panerai, 1999 ; Avitabile, 2004) et comme la pierre angulaire d'une production urbaine « *mainstream* » (Béal et Rousseau, 2014). Cette dernière, fruit d'un consensus élitare, repose sur des logiques entrepreneuriales et sur le paradigme d'un

« *urbanisme de l'offre* » (Bourdin, 2005), au risque de l'exclusion de certains groupes sociaux et de la standardisation des espaces urbains (Pinson, 2009 ; Béal et Rousseau, 2014).

Les apports d'un protocole méthodologique à quatre dimensions

La complexité des deux systèmes en jeu (alimentation et production urbaine), le caractère instable de ces dynamiques contemporaines et la multiplicité des acteurs qui y prennent part, m'ont conduite à mettre en place une diversité de protocoles méthodologiques afin de varier les éclairages sur le sujet. Il s'agissait aussi de me donner les moyens de prendre du recul par rapport au bagage professionnel de praticienne avec lequel j'abordais cette recherche et à l'intérêt non seulement scientifique mais aussi politique que je lui portais.

Victimes de la mode : l'histoire à la rescousse

La démarche de mise en perspective historique visait à lutter contre le présentisme et à relativiser le caractère « innovant » de ce rapprochement entre urbanisme et alimentation. Il s'agissait aussi de mieux comprendre au regard du passé, les spécificités des réalités présentes, les termes dans lesquels se posent ces retrouvailles contemporaines. Cette approche diachronique a permis de rappeler la très longue durée dans laquelle s'inscrivent les interactions entre alimentation et fabrique de la ville. Loin d'être une préoccupation nouvelle de l'urbanisme, l'alimentation a été au cœur de la fabrique et des politiques urbaines jusqu'à une période très récente. Le tournant qui s'opère dans les années 1950 (initié dès le XIX^e siècle) semble dès lors peu de chose au regard de ces proximités de long terme. Cependant, il constitue un changement de régime qui en apportant de nouvelles réponses aux enjeux alimentaires, déstructure en profondeur les modes de fonctionnement antérieurs. Par ailleurs, il correspond à des évolutions plus larges du paysage qui concernent également la fabrique de la ville :

industrialisation, capitalisme mondialisé, métropolisation, tertiarisation de l'économie, etc.

Cette histoire met donc au jour autant la puissance des verrous qui freinent la dynamique de reterritorialisation alimentaire en cours, que celle des liens qui unissent urbanisme et alimentation. Elle montre ce faisant l'importance de cet enjeu, vital pour les villes et leur fabrique, ainsi que l'éventail des réponses apportées au fil du temps, nourrissant ainsi les débats sur celles qui restent à construire. Par ailleurs, ce travail de compilation a permis de composer, à partir de travaux dispersés, une synthèse inédite sur le temps long des interactions entre alimentation et fabrique de la ville.

De l'inaccessible exhaustivité à l'investigation des « bonnes pratiques »

L'étude documentaire de 365 fiches-projets visait elle aussi à élargir le champ, face au risque de confusion entre quelques projets ponctuels très médiatisés et des évolutions plus structurelles de l'urbanisme. Pour pouvoir apprécier l'ampleur des dynamiques en cours, il semblait important de passer au crible un vaste panel de projets contemporains. Restait à trouver comment, car il n'existe aucune base de données dédiée aux projets urbains. Les protagonistes de ces opérations d'urbanisme se comptant par centaines sur l'ensemble du territoire national, la collecte exhaustive de ces données était inenvisageable dans le cadre de cette recherche.

J'ai donc pris le parti de sélectionner un corpus documentaire révélateur de ce que le monde professionnel de l'aménagement considère comme des « bonnes pratiques » (Devisme et al., 2007 ; Bourdin et Idt, 2013 ; Mullon, 2018). Cette approche me permettait de résoudre le problème d'accès aux données et de saisir, à travers un nombre de projets relativement restreint par rapport au volume total des opérations urbaines, le degré d'identification et d'appropriation de la question alimentaire par un monde professionnel qui mobilise constamment « *l'expérience des autres* » (Arab, 2007).

Cette étude a montré dans quelle mesure la reterritorialisation de l'alimentation est identifiée comme une « bonne pratique » de l'urbanisme contemporain. Cette appropriation du sujet se fait par degrés et le caractère systémique de l'alimentation semble largement ignoré. L'agriculture urbaine est le premier et pour l'instant le seul

sujet véritablement en cours de structuration : il prédomine dans les projets, fait l'objet de référentiels, d'outils opérationnels et d'appels à projets dédiés. Les acteurs urbains ne s'emparent des autres composantes du système alimentaire, y compris les plus proches des prérogatives traditionnelles de l'urbanisme (locaux industriels, commerces, restaurants) que de façon secondaire voire marginale. On observe en fait un monde de l'urbanisme qui se positionne en réaction par rapport aux dynamiques alimentaires, prêt à leur faire de la place à condition de disposer d'interlocuteurs idoines, capables de traduire ces enjeux dans un langage compatible avec le logiciel des projets urbains. En un sens, des évolutions progressives se dessinent : se crée un monde d'acteurs-médiateurs qui s'hybride avec les professionnels de l'aménagement ; des représentations s'affirment quant à l'importance de la question alimentaire et les enjeux attachés (urbanité, développement économique, cadre de vie...) ; la matérialité de la ville intègre progressivement les espaces cultivés ; les modes de production s'adaptent (référentiels et outils opérationnels). Cependant, à cette échelle d'observation, le projet urbain ne semble pas bousculé dans ses fondements par la reterritorialisation de l'alimentation, il montre plutôt une capacité à « *l'incorporer* » dans ses logiques propres (Marot, 2018).

Explorer un « mouvement alimentaire urbain » entre action, militantisme et recherche

Il s'agissait alors, par l'observation participante du projet militant CARMA, de plonger dans la dimension militante du mouvement alimentaire urbain, pour saisir ses relations réciproques avec le projet urbain et ses acteurs. Inscrit dans une controverse d'urbanisme, CARMA permettait de soulever les débats idéologiques qui sous-tendent ces relations, les jeux de tension et de négociation entre systèmes conventionnels (alimentaire comme de production urbaine) et visions « alternatives » (Gasselin et al., 2021) ou pour le dire dans les termes de la *multi-level perspective* (Geels, 2002), de les analyser dans leur potentiel transformateur, à l'articulation du régime, du paysage et des niches d'innovation.

In fine, CARMA apparaît bien comme une scène de renégociation des interactions entre urbanisme et alimentation. Le projet urbain classique, celui d'une fabrique *mainstream* de la ville (Béal et Rousseau, 2014) est clairement désigné par les militants

comme l'une des causes du problème : il est inopérant pour prendre au sérieux la reterritorialisation de l'alimentation. Selon eux, le projet urbain doit évoluer à plusieurs niveaux : accorder la même valeur aux espaces cultivés qu'aux espaces construits et repenser l'organisation du bâti en conséquence ; articuler constamment les échelles et les registres (site / territoire, projet / stratégie, politiques alimentaires / politiques urbaines) ; mobiliser et intégrer les citoyens aux décisions en tant qu'habitants et en tant que mangeurs ; rompre avec des présupposés technophiles pour explorer les potentialités d'approches « *low-tech* » (au regard de la raréfaction des ressources énergétiques et dans un souci d'autonomie et d'appropriation large).

Réciproquement, les manières de concevoir cette reterritorialisation, qui dépend elle-même de représentations plus larges sur la société et le monde, sont susceptibles de transformer la fabrique de la ville et ses paysages : en considérant que la filière alimentaire est un vecteur de développement économique d'avenir ; que son déploiement repose sur une évolution des théories et indicateurs économiques (économie de la fonctionnalité, économie collaborative...), sur des acteurs (agriculteurs, entreprises de l'économie sociale et solidaire) qui portent des engagements politiques et idéologiques et fonctionnent en réseau plutôt que sur des grands opérateurs privés ; qu'un de ses enjeux prioritaires doit être la lutte contre la précarité alimentaire des populations urbaines les moins favorisées ; ou encore qu'elle doit contribuer à un métabolisme circulaire des territoires urbains (agroforesterie, recyclage des déchets, etc.).

Par ailleurs, cette approche contribue aux réflexions sur les articulations entre recherche, action et militantisme notamment sur le sujet de l'agriculture urbaine (Salomon-Cavin et al., 2021). En premier lieu, CARMA montre les multiples porosités entre les sphères professionnelle, militante et celle de la recherche, incarnées par les identités multiples des acteurs eux-mêmes. Ces porosités servent le projet CARMA, puisque la niche d'innovation parvient *in fine* à se faire reconnaître par – et surtout à infléchir – le régime dominant. Elles impliquent également des tiraillements, des ambiguïtés dans les positionnements. Si l'on peut les analyser comme des vulnérabilités (l'équilibre entre ces dimensions relevant de l'équilibrisme et démultipliant les critiques potentielles), elles assurent aussi des réinterrogations et une réflexivité permanente importante pour le fonctionnement démocratique du collectif. Elles sont également stratégiques dans des rapports de force et des jeux d'alliance avec l'extérieur qui évoluent au long de la décennie.

En deuxième lieu, les résultats de l'enquête montrent la possibilité et l'intérêt de concilier démarche militante et scientifique. Le choix d'un engagement fort dans le projet et le collectif m'a permis de comprendre des processus et des jeux d'acteurs complexes qui sans cela seraient demeurés sibyllins. Observation et participation ont été simultanées pendant ces deux années et demi. Je me suis inscrite dans un temps de l'action, proche de ce que j'avais connu dans mon parcours précédent de praticienne. L'analyse critique a néanmoins nécessité une mise en retrait de ce temps de l'action. C'était la condition pour regagner en disponibilité intellectuelle et en réflexivité. Cette expérience rappelle le hiatus bien documenté entre temporalités de la recherche et de l'action (qu'elle soit professionnelle ou militante), tout comme elle contribue à montrer que des modalités d'articulation peuvent s'inventer et permettent un degré d'approfondissement supplémentaire des enquêtes.

Au cœur du projet urbain : un urbanisme agri-alimentaire en voie d'institutionnalisation ?

Enfin, les trois études de cas concernant les projets Doulon-Gohards (Nantes), Fives Cail (Lille) et Base 217 (Coeur d'Essonne Agglomération) étaient essentielles pour approfondir l'objet placé au cœur de la recherche : les acteurs, représentations et pratiques professionnelles de l'aménagement et la matérialité urbaine qui en résulte. Au regard des résultats de l'étude quantitative (chapitre 2), on pouvait s'attendre à ce que ces projets se situent du côté de « *l'incorporation* » de l'alimentation par le système de production urbaine (Marot, 2018). Mais les enquêtes révèlent plutôt des dynamiques de « *négociation* » (*ibid.*) qui présentent des similitudes avec celles mises au jour concernant le projet CARMA. Ce résultat tient sans nul doute en partie au choix des projets urbains : je me suis efforcée de sélectionner ceux qui présentaient une ambition forte en matière alimentaire et des réalisations effectives.

Néanmoins, on aurait pu observer des décalages importants entre objectifs de départ et résultats, entre intentions et réalisations. Or il s'avère que les acteurs s'impliquent fortement dans le processus de conception et de mise en œuvre des intentions de départ, qu'ils élaborent ensuite progressivement des réponses politiques, financières, juridiques, techniques aux multiples questions et obstacles qui jalonnent ce chemin inconnu. Le

défrichage qu'ils opèrent repose sur des dynamiques d'action collective, non exemptes de conflictualité. Il montre qu'à l'instar de CARMA, bien qu'à des degrés et selon des modalités différentes, les acteurs urbains prennent position dans les débats sur la reterritorialisation de l'alimentation.

Au plan méthodologique, analyse historique, analyse documentaire et études de cas se complètent et poursuivent à différentes échelles spatiales et temporelles l'étude des transformations en cours : le temps historique dans un regard européen, celui des dernières années à l'échelle nationale et la micro-échelle de projets locaux, qui couvrent plus ou moins une décennie. La présentation des études de cas, inspirée de la méthode de la chronique de dispositif, permet d'analyser et de raconter la trajectoire de ces projets (Paoli et Soulard, 2003 ; Trédan et Perrin, 2019 ; Rey-Valette et al., 2011). Il s'agissait en effet de comprendre comme les acteurs cheminent dans ce processus de défrichage du projet urbain alimentaire : comment des représentations évoluent (de l'indifférence voire de l'hostilité à l'intérêt pour les questions agricoles et alimentaires, de l'agriculture à l'alimentation...), comment des alliances et des espaces de dialogue se constituent (entre acteurs des systèmes urbain et alimentaire, entre acteurs traditionnels et nouveaux entrants...), comment des changements d'échelles s'opèrent (du projet au territoire, de l'expérimentation à l'institutionnalisation...), mais aussi quels sont les questions, les incertitudes et les conflits qui persistent ou se créent (viabilité économique des projets, légitimité des parties-prenantes, répartition des responsabilités et des investissements entre différents types d'acteurs...).

A la lumière de ces résultats, il est temps de réexaminer les trois hypothèses posées en introduction concernant les interactions présentes et à venir de l'urbanisme et de l'alimentation. Rappelons-les :

- premièrement, le projet urbain, grâce à son caractère intégrateur et aux échelles spatiales et temporelles relativement resserrées dans lesquelles il se déploie, constitue une scène d'expérimentation privilégiée de la reconnexion entre urbanisme et alimentation ;
- deuxièmement, la dynamique de reterritorialisation de l'alimentation parce qu'elle amène au cœur de la production urbaine les débats qui la traverse, repolitise l'imaginaire aménageur ;

- troisièmement, bien qu'il constitue une niche d'innovation le projet urbain alimentaire peine à transformer les régimes dominants de l'urbanisme comme de l'alimentation.

Le projet urbain, scène d'expérimentation et d'expansion d'un urbanisme alimentaire qui se cherche

Le projet urbain apparaît effectivement comme un espace privilégié d'expérimentation, mais aussi de diffusion, d'interactions renouvelées entre urbanisme et alimentation. Cela tient en partie au fonctionnement du projet urbain en tant que tel, à son caractère intégrateur et à sa plasticité. La recherche montre la capacité des acteurs professionnels de l'aménagement à prendre en compte ces enjeux nouveaux, à mobiliser et intégrer des acteurs idoines en constituant des collectifs ouverts, à géométrie variable, au fil des besoins. On a aussi souligné la capacité du projet urbain, en tant que monde professionnel et cadre d'action collective, à adapter ses procédures, ses montages, les règles plus larges qui encadrent les pratiques (modification de PLU, adaptation de baux ruraux, signature de protocoles *ad hoc*, recherche de tiers porteurs immobiliers, etc.). Cette souplesse permet aux acteurs de la reterritorialisation alimentaire d'expérimenter, c'est-à-dire de tester et de préciser leurs propres projets.

Le projet urbain joue ainsi un rôle important lors de la phase de démarrage d'activités alimentaires, que l'on pense aux associations parties-prenantes de « *Chaud Bouillon !* », aux agriculteurs de Doulon-Gohards, à Fermes d'Avenir dans le projet Base 217 ou aux multiples acteurs recensés dans l'étude quantitative. Il faut insister à cet égard sur l'engagement des parties-prenantes. Effectivement, les études de cas ont montré la nature collective du projet urbain alimentaire, jalonné d'obstacles à résoudre, de jeux d'alliances et d'oppositions, de moments de crise et de résolution. Les acteurs expriment une implication particulière sur le sujet alimentaire. Il est évident que la dimension nourricière confère au projet un sens supplémentaire et une dimension fédératrice.

Les projets urbains sont aussi des scènes de diffusion de ces expérimentations alimentaires dans la production urbaine, à travers deux principaux vecteurs. D'une part, la place des « bonnes pratiques » dans l'aménagement induit une circulation rapide des expériences à l'échelle nationale, à ceci près que le moteur de cette circulation

correspond autant à une volonté de renouveler les pratiques que de maîtriser les risques en s'inspirant de solutions déjà éprouvées, si ce n'est en les répliquant (Devisme et al., 2007 ; Bourdin et Idt, 2013). D'autre part, cette dynamique d'expansion repose, à Nantes comme à Brétigny, sur des articulations directes entre projet urbain et politiques alimentaires urbaines.

Soulignons en revanche les discontinuités au sein même du système de la production urbaine composé de projets urbains, de dispositifs réglementaires de planification urbaine (PLU et SCOT), des activités de gestion urbaine quotidienne (services techniques des collectivités et leurs opérateurs), qui interagissent avec les politiques alimentaires (PAT et autres stratégies territoriales). Ces sphères mettent en jeu des acteurs, des prérogatives, des temporalités différentes. Peu d'espaces de dialogue se mettent en place autour des enjeux alimentaires. Leur usage commun de documents officiels (documents d'urbanisme, PAT, dossiers de ZAC et cahiers des charges divers) invitent par exemple à imaginer, outre les scènes d'échanges ponctuelles repérées dans les projets, une intégration accrue des politiques urbaines et alimentaires par un travail sur les rapports entre ces documents (compatibilité, conformité...).

Enfin, des facteurs plus exogènes jouent un rôle-clé dans les dynamiques d'expérimentation et d'expansion du projet urbain alimentaire. Il s'agit tout d'abord des figures et des collectifs d'acteurs hybrides (l'expert agri-urbain, l'expert-militant) qui remplissent des fonctions essentielles de médiation et de traduction entre les enjeux et logiques de la reterritorialisation de l'alimentation et celles de la fabrique de la ville. On a bien montré d'ailleurs le caractère limitant de la structuration encore faible de filières alimentaires reterritorialisées : tandis que les acteurs urbains travaillent avec ceux de l'agriculture urbaine, ils manquent tout particulièrement d'interlocuteurs sur les questions de transformation et de gestion des déchets alimentaires. Ensuite, le projet urbain alimentaire prend très souvent appui sur des dispositifs dédiés à stimuler et soutenir des dynamiques émergentes : les appels à projets urbains innovants, ceux dédiés à l'agriculture urbaine à Paris et à Nantes, ainsi que les appels à projets et à manifestations d'intérêt lancés à l'échelle nationale (dans le cadre des programmes « *Écocité* » pour Doulon-Gohards et « *Territoires d'innovation de grande ambition* » pour Base 217) et européenne (programme « *Urban innovative actions* » pour Fives Cail). Ces dispositifs impliquent quasi-systématiquement des démarches d'évaluation et de capitalisation des expériences.

Au regard de ces éléments, dans quelle mesure peut-on affirmer que les projets urbains constituent le creuset d'un urbanisme alimentaire ? Les études de cas confirment le degré supérieur d'appropriation de la question agricole par rapport aux autres composantes du système alimentaire relevé dans l'étude quantitative. Ces résultats permettent d'affirmer qu'un urbanisme agricole semble effectivement en cours de structuration et qu'il constitue souvent le premier pas vers un urbanisme alimentaire, plus large et plus systémique, qui se cherche.

Effectivement, dans le cas de CARMA comme dans celui de Base 217, les ambitions premières sont agricoles et c'est au fil de l'élaboration des projets que les réflexions s'élargissent vers des enjeux plus systémiques. Le projet Doulon-Gohards relie les deux dimensions dans ses réflexions initiales mais, pour l'heure, seul le projet des fermes a abouti, celui des cours actives est resté en suspens. Ces conclusions établies à l'échelle des projets font écho aux résultats des études menées à l'échelle des politiques alimentaires (Bonnefoy et Brand, 2013). On dira donc plutôt que l'on se situe à une étape intermédiaire, celle d'un urbanisme agri-alimentaire. Seul le projet Fives Cail constitue une incarnation plus nette mais plus exceptionnelle de ce que pourrait être un urbanisme alimentaire qui ne passe pas nécessairement pas l'entrée agricole.

L'imaginaire aménageur repolitisé par la reterritorialisation alimentaire : objets, modalités et limites

Plusieurs éléments viennent confirmer l'hypothèse d'une repolitisation de l'imaginaire aménageur par la question alimentaire. En premier lieu, la recherche montre que les acteurs du projet urbain considèrent qu'ils ont un rôle à jouer dans la reterritorialisation alimentaire et prennent position sur des enjeux politiques. On retrouve à l'échelle du projet urbain la « *co-existence et la confrontation des modèles agricoles et alimentaire* » qui se joue à l'échelle des territoires (Gasselin et al., 2021). Toutes les études de cas montrent qu'en matière agricole, les acteurs urbains débattent et se positionnent sur la taille des exploitations, leur modèle économique et leur gouvernance, le choix des cultures et les pratiques agronomiques, etc. Malgré les multiples nuances des approches, on observe un consensus notable en faveur des circuits-courts de proximité, qui apparaît comme le plus petit dénominateur commun de la reterritorialisation de l'alimentation. Cette façon de prendre position vaut également pour l'écosystème

alimentaire créé dans le cadre du projet Fives Cail : l'équilibre entre les parties et la cohérence de l'ensemble sont exigés par la ville.

Par ailleurs, la recherche met en lumière le rôle-clé des acteurs publics (collectivités territoriales, mais aussi État, Union Européenne) en soutien aux acteurs privés de la reterritorialisation alimentaire. On a déjà noté l'importance des dispositifs de type « appel à projets » mais leur action est bien plus large. Ils sont généralement à l'origine même du projet urbain alimentaire, malgré la conflictualité qu'il génère (on pense par exemple au binôme collectivité/aménageur confronté au scepticisme initial des élus sur le projet Doulon-Gohards). Même quand leur soutien intervient plus tardivement, comme sur le projet Base 217, ils manifestent une volonté politique comme lors des conflits qui ont opposé la collectivité et son aménageur à la Chambre d'Agriculture autour de la Ferme de l'Envol.

Les acteurs publics jouent également un rôle déterminant dans la sécurisation foncière et immobilière des projets avec des dispositions telles que la propriété publique, la mise à disposition à des coûts maîtrisés, ou encore la progressivité des loyers. Ce sont également eux qui structurent et animent les collectifs d'acteurs hybrides qui conçoivent le projet urbain alimentaire, via la commande publique, le financement d'études et grâce à une ingénierie dédiée. Ces actions contribuent ainsi à structurer de nouvelles activités, de nouveaux métiers, parties-prenantes d'une filière de l'alimentation reterritorialisée. Dans le cas particulier de CARMA, le soutien des acteurs publics au projet est conquis de haute lutte mais c'est grâce à lui qu'il se concrétise et prend de l'ampleur via le financement du PTCE par l'État et la Région, le soutien de la ville de Gonesse dans la création d'un tiers-lieu et celui de la communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France dans la recherche du foncier pour une ferme-pilote.

Ces prises de position se reflètent aussi dans les critères de négociation des partenariats public-privé. L'objectif des acteurs publics est de trouver des financements pour le projet urbain alimentaire, en sélectionnant les partenaires sur la base d'un certain engagement politique et idéologique (contribuer à « *inventer une autre agriculture* » avec Fermes d'Avenir, choisir un opérateur de food court qui adhère au modèle redistributif de « *Chaud Bouillon !* », etc.). Enfin, ce positionnement s'incarne dans le recours récurrent à des dispositifs qui visent à intégrer et sécuriser des acteurs alternatifs, par rapport au régime alimentaire dominant mais aussi à l'économie de marché. L'économie coopérative est partout mobilisée : montage SCOP/SCIC pour Base 217, SCIC à l'étude

entre les opérateurs de « *Chaud Bouillon !* » comme pour le devenir des fermes de Doulon-Gohards au terme de la concession d'aménagement, PTCE de CARMA. Ce choix, souvent discuté voire contesté, a pour corollaire la mise à l'écart par le projet urbain alimentaire des acteurs dominants du système alimentaire.

Enfin, la recherche montre que l'alimentation met en lumière un certain nombre d'enjeux sociaux urbains (précarité et sécurité alimentaires, santé, etc.) et conduit certains acteurs – les militants de CARMA mais aussi les institutionnels de Fives Cail – à s'intéresser aux inégalités sociales alimentaires. La manière dont ils s'emparent de ces enjeux invite à s'interroger sur la persistance ou la réédition d'un certain hygiénisme alimentaire. Les projets urbains, y compris CARMA, restent pilotés par les groupes sociaux dominants. Le « *consensus élitaire* » qui les caractérise (Pinson, 2009) concerne aussi les pratiques alimentaires : le bien manger, le bon goût, le sain sont des construits sociaux, comme le montrent l'histoire et la sociologie de l'alimentation. A cet égard, on voit que les intentions et moyens de « faire avec » plutôt que de « faire pour » certains groupes sociaux demeurent une grande faiblesse des projets, y compris pour ceux qui explicitent cet enjeu et portent cette volonté dès le départ, tels que CARMA et Fives Cail. Plus généralement, cette recherche révèle l'absence des citoyens-habitants-mangeurs dans des projets élaborés certes avec des acteurs nouveaux mais dans un entre-soi d'experts et de sachants. *A fortiori*, la prise en compte des vivants non-humains, des animaux d'élevage aux insectes pollinisateurs, pourtant parties intégrantes de ces dynamiques, ne fait l'objet que de très peu de réflexions.

Des transformations systémiques limitées

Bien que le projet urbain constitue un creuset du renouvellement des interactions entre urbanisme et alimentation et malgré les partis pris forts des acteurs urbains dans la reterritorialisation de l'alimentation, l'hypothèse selon laquelle le projet urbain alimentaire n'a que peu d'impact sur la transformation de chacun des systèmes qui le composent se confirme au terme de cette recherche. Différents éléments d'analyse peuvent être avancés.

Tout d'abord, le monde hybride d'acteurs qui se crée constitue un entre-soi relativement restreint, spécifiquement dédié au projet urbain. On a vu que ce dernier représente un espace d'opportunité pour de nouveaux entrants du champ alimentaire,

d'acculturation mutuelle entre urbanisme et alimentation et de diffusion de ces nouveaux « *savoirs d'action* » (Arab, 2007). Jusqu'à quel point, cependant, ces interactions renégociées entre urbanisme et alimentation peuvent-elles transformer, d'une part, le fonctionnement dominant du système alimentaire et d'autre part, les modes de production et formes urbaines ? Les « bonnes pratiques » sont autant une source d'évolution des pratiques de l'aménagement qu'un instrument de leur reproduction. Les études de cas révèlent par ailleurs des rapports de force qui diffèrent selon les échelles. Ainsi le modèle de la Ferme de l'Envol est finalement toléré mais son essaimage à l'échelle du territoire, envisagé par les acteurs urbains, est verrouillé par les acteurs institutionnels agricoles. Dans le cas de CARMA, c'est également la transition du Triangle dans son ensemble vers des pratiques agroécologiques qui est verrouillée, à la fois par les acteurs urbains qui portent la ZAC et par les acteurs agricoles qui soutiennent la céréaliculture intensive en place, même si l'idée plus modeste d'une « ferme-pilote » fait progressivement son chemin.

On peut dès lors s'interroger sur la capacité du projet urbain alimentaire à transformer le système alimentaire conventionnel sans inclure les acteurs qui le composent. La recherche touche ici à un débat plus vaste sur les stratégies de transformation des systèmes et la place qu'y prennent les dynamiques endogènes et exogènes. Sans prétendre trancher la question, on fera néanmoins remarquer que le projet urbain offre un espace protégé qui permet à des alternatives alimentaires de se créer et de grandir. Par ailleurs, on voit que la conflictualité que génère le projet urbain alimentaire peut faire bouger certaines lignes et créer des espaces de dialogue voire des alliances inédites, tels que le comité local foncier de Sésame ou le partenariat entre les acteurs publics, la SEMMARIS et CARMA dans le cadre du PTCE.

Les transformations du système de production urbaine par le projet urbain alimentaire apparaissent elles aussi relativement marginales. Les partis-pris dans la dynamique de reterritorialisation alimentaire et la place accordée aux alternatives ne doivent pas masquer le fait que le projet urbain reste stable dans ses fondements et dans son inscription dans le référentiel du marché (Muller, 2015). Cela se traduit par l'exigence d'une rentabilité économique des programmes alimentaires. Le soutien public concerne surtout le démarrage des activités qui doivent faire la preuve d'une viabilité économique propre, permettant une implication moindre des financements publics au fil du temps. On semble encore loin d'un « *service public de l'alimentation* » tel qu'évoqué

par la maire de Nantes, Johanna Rolland, lors de son discours d'ouverture des Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable en septembre 2022³⁵², ou d'une vision des terres agricoles en tant que « *communs*³⁵³ » urbains, telle que proposée dans le *Serment du Triangle* élaboré par le CPTG. La recherche montre en outre la forte puissance marketing de l'alimentation, source d'aménités précieuse pour cet urbanisme de l'offre qui trouve sa rentabilité auprès des classes urbaines aisées (Bourdin, 2005). Les études de cas, sélectionnées pour leur engagement dans la question alimentaire, ne pouvaient pas permettre d'analyser les mécanismes du « *food-washing* » (Macé Le Ficher, 2018). Elles montrent bien néanmoins les injonctions contradictoires adressées aux projets urbains et le fait qu'au bout du compte, le projet urbain alimentaire tend à accompagner les dynamiques libérales des projets urbains et la gentrification.

In fine, seul le projet militant CARMA interpelle plus radicalement la fabrique de la ville, sans pour autant parvenir toujours à résoudre les questions qu'il soulève. Celles-ci portent sur son caractère démocratique, qui n'inclut pas les citoyens-habitants-mangeurs. Elles portent également sur les modèles économiques de l'aménagement et invitent à examiner sérieusement certaines notions ou courants théoriques tels que les communs, l'économie collaborative ou encore les low-tech. Enfin, ces questions portent sur les figures urbaines et les logiques de développement de la ville. Les autres terrains d'enquête portent une réflexion sur l'agriculture mais peu sur la fabrique de paysages agri-urbains ou sur les formes du projet urbain (*a fortiori* de l'urbanisme) alimentaire. En cela, le projet urbain alimentaire s'inscrit dans la doxa de la densification (Offner, 2020 ; Brès, 2020), sauf dans des circonstances exceptionnelles, celles où l'on dispose comme sur la base aérienne 217 d'espaces à ne plus savoir qu'en faire.

Ce faisant, le projet urbain alimentaire passe à côté des réflexions portées notamment par les tenants d'un « urbanisme agricole », sur la capacité de l'agriculture et de l'alimentation à réorganiser les espaces et les paysages urbains (Donadieu, 2003). L'histoire de l'urbanisme, pourtant riche en modèles (les Cités Jardins, Broadacre City, etc.) est peu mobilisée, peut-être parce que le projet urbain post-moderne n'adhère plus

352 Événement visant à mettre en avant les initiatives et stratégies territoriales en faveur d'une agriculture et d'une alimentation plus responsables, ces Assises se sont tenues les 12 et 13 septembre 2022, elles ont été co-organisées par Nantes Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, Terres en villes, l'ADEME, le CNFPT, la DRAAF Pays de la Loire, la Chaire Unesco Alimentations du Monde et le Voyage à Nantes.

353 La notion de « *communs* », popularisée notamment par les travaux de l'économiste et politologue américaine Elinor Ostrom, peut se définir comme « *l'ensemble des objets à l'usage partagé (l'exclusion en est difficile) et à la gestion en tout ou partie menée par un collectif ou une communauté d'usagers considérés ou auto-déclarés comme légitimes* » (Kébir et al., 2018, p.11).

aux grands plans. Les figures plus contemporaines comme celles de la ville diffuse (Secchi, 2002) ou de la ville-nature (Chalas, 2010) ne sont pas non plus citées parmi les références des acteurs. Les approches stimulantes sur les « *paysages alimentaires* » (Vonthron et al., 2020, programme « *Surfood-foodscapes* » d'INRAE), la méthodologie du « *transect* » (Buyck et Meyfroidt, 2020), la notion de « *Continuous productive urban landscape* » (Viljoen et Bohn, 2009) semblent encore trop émergentes ou peu suffisamment répandues pour infuser dans le projet urbain alimentaire. La conceptualisation est donc relativement rare.

Il n'est donc pas étonnant que seul le projet militant CARMA fasse mention de courants de pensée plus radicaux, qui posent la question des limites et écueils de la métropolisation voire de l'urbanisation et proposent des alternatives, telles que le territorialisme des biorégions (Magnaghi, 2014) ou encore la permaculture (Holmgren, 2017). Le contexte actuel de crises (climatique, pandémique, géopolitique...) est sans doute un moment propice au resurgissement de discours *a minima* critiques sur la ville voire franchement anti-urbains. Inscrits dans une histoire longue, ils sont sous-tendus par des représentations et des idéologies multiples parfois très contradictoires, qui suscitent de vives controverses (Salomon-Cavin et Marchand, 2010). Que signifient ces discours et à quoi s'opposent-ils, à l'ère de l'urbain généralisé et des campagnes urbaines (Léger et Mariolle, 2018 ; Brès et Mariolle, 2019) ? Le quatrième scénario proposé par Sébastien Marot dans sa boussole, celui de la « *sécession* », montre en tout cas le caractère revigorant de certains de ces courants pour la pensée urbanistique. À cet égard, le rendez-vous contemporain de l'urbanisme et de l'alimentation apparaît comme une invite stimulante à réinterroger collectivement nos façons d'habiter le monde dans toute leur complexité.

BIBLIOGRAPHIE

- ABAD R., 2002, *Le grand marché : l'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1030 p.
- ARAB N et DANG VU H, 2019, « Acteurs et systèmes d'acteurs de la production de la ville, quoi de neuf ? » *Riurba*, 8, URL : <http://www.riurba.review/Revue/acteurs-et-systemes-dacteurs-de-la-production-de-la-ville-quoi-de-neuf/>
- ALBA D., BRUNNER C. ET GILLI F., 2017, « Pour une approche ouverte des projets urbains », *Métropolitiques*, URL : <https://metropolitiques.eu/Pour-une-approche-ouverte-des.html>
- AMERICAN PLANNING ASSOCIATION, 2007, *Policy Guide on Community and Regional Food Planning*, American Planning Association, Chicago, URL : <https://www.planning.org/policy/guides/adopted/food.htm>.
- AMOURETTI M.-C., 1996, « Villes et campagnes grecques », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 133-150.
- ANDRÉE P., CLARK J., LEVKOE C., LOWITT K., 2021, *Civil Society and Social Movements in Food System Governance*, Londres, Routledge, 216 p.
- ARAB N., 2007, « À quoi sert l'expérience des autres ? », *Espaces et sociétés*, 131, p. 33-47.
- ARAB N., 2018, « Pour une théorie du projet en urbanisme », *Revue européenne des sciences sociales*, 56-1, 1, p. 219-240.
- ARAB N. et DANG VU H., 2020, « Acteurs et systèmes d'acteurs de la production de la ville, quoi de neuf ? », *Revue internationale d'urbanisme*, URL : <http://www.riurba.review/Revue/acteurs-et-systemes-dacteurs-de-la-production-de-la-ville-quoi-de-neuf/>.
- ARAGAU C., 2018, « L'agriculture et le projet urbain : exemples d'aménagements fonciers en Plaine de Versailles », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 90-3 | 2013, mis en ligne le 22 janvier 2018, URL : <http://journals.openedition.org/bagf/2255>
- ARNAULD DE SARTRE X., DOUENCE H., MERCIER C., 2011, « Choisir et redéfinir le local. L'exemple d'un type de filières courtes : les AMAP en Béarn », dans *Circuits courts*, Dijon, Educagri éditions, p. 55-69.
- ARON J.-P., 1989, *Le mangeur du XIXe siècle*, Paris, France, Payot, 365 p.
- ASCHER F., 2001, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, France, Editions de l'Aube, 103 p.
- ASCHER F., 2005a, *Le mangeur hypermoderne : une figure de l'individu éclectique*, Paris, France, Odile Jacob, 330 p.
- ASCHER F., 2005b, *La société hypermoderne : ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 300 p.
- ATELIER PPLV, 2020, *Recherche sur la centralité. L'exemple du New Urbanism*, Rapport de recherche, Paris, 45 p.

- AUDET R., SEGERS I., MANON M., 2019, « Expérimenter la transition écologique dans les ruelles de Montréal : le cas du projet Nos milieux de vie ! », *Lien social et Politiques*, 82, p. 224-245.
- AVITABILE A., 2004, « Le projet urbain : une culture du territoire et de l'action urbaine », dans CHALAS Y. (dir.), *L'imaginaire aménageur en mutation*, L'Harmattan, Paris, p. 27-58.
- BADEL C., 2021a, « La nourriture romaine au quotidien », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 265-285.
- BADEL C., 2021b, « La politique alimentaire des cités romaines », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 287-307.
- BADEL C. et GAUTIER A., 2021, « Tables romaines, barbares et chrétiennes : l'antiquité tardive », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 359-379.
- BARAUD-SERFATY I., 2018, *Modèles économiques des projets d'aménagement. Jeux des acteurs et formes urbaines*, IAU Île-de-France, Paris, 48 p.
- BARBE F., 2016, « La "zone à défendre" de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique », *Noroi*, 238-239, 1-2, p. 109-130.
- BARITAUD V. et BILLION C., 2018, « Rôle et place des détaillants et grossistes indépendants dans la relocalisation des systèmes alimentaires : perspectives de recherche », *Revue de l'organisation responsable*, 13, 1, p. 17-28.
- BARLES S., 2002, « Le métabolisme urbain et la question écologique », *Les annales de la recherche urbaine*, 92, p. 143-150.
- BARLES S., 2005, *L'invention des déchets urbains, France, 1790-1970*, Ceyzérieu, Champ vallon, 297 p.
- BARLES S., 2007, *Mesurer la performance écologique des villes et des territoires : Le métabolisme de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, Rapport de recherche pour le compte de la ville de Paris, 98 p.
- BARLES S., 2008, « Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'empreinte environnementale des villes », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 52, p. 21-26.
- BARLES S., 2011, « Les villes transformées par la santé, XVIIIe-XXe siècles », *Les Tribunes de la santé*, 33, 4, p. 31-37.
- BARLES S., 2015, « La boue, la voiture et l'amuseur public. Les transformations de la voirie parisienne, fin xviii e - fin xix e siècles », *Ethnologie française*, 45, 3, p. 421-430.
- BARLES S., 2018, « Transitions socio écologiques : villes et campagnes, XIXe-XXe siècles », dans ROSENSTIEHL A. (dir.), *Capital agricole, chantiers pour une ville cultivée*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, p. 68-76.
- BARREAU D., 2014, « Agir pour l'agriculture : Nantes Métropole », *Pour*, 224, 4, p. 351-360.
- BÉAL V., 2014, « « Trendsetting cities » : les modèles à l'heure des politiques urbaines néolibérales », *Métropolitiques*. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Trendsetting-cities-les-modeles-a.html>

- BÉAL V. et ROUSSEAU M., 2014, « Alterpolitiques! », *Métropoles*, 15, URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/4948>.
- BÉAL V. et ROUSSEAU M., 2015, « Alterpolitiques! 2 », *Métropoles*, 17, URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/5146>.
- BECKER J.-J. et CANDAR G., 2004, *Histoire des gauches en France*, Volume 1, Paris, La Découverte.
- BÉGUIN M., 2013, « L'histoire des ordures : de la préhistoire à la fin du dix-neuvième siècle », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 13 Numéro 3, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/14419>.
- BÉHAR D., BELLANGER E., DELPIROU A., 2018a, « La production urbaine en chantier : héritages, enjeux et perspectives des appels à projets innovants », *Métropolitiques*, URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-production-urbaine-en-chantier-heritages-enjeux-et-perspectives-des-appels-a.html>.
- BILLION C., 2017, « La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France », *Géocarrefour*, 91/4, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10288>.
- BOGNON S., 2014, *Les transformations de l'approvisionnement alimentaire dans la métropole parisienne. Trajectoire socio-écologique et construction de proximités*, Géographie et Aménagement, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 412 p.
- BOGNON S., 2017, « Vers la reterritorialisation du réseau d'approvisionnement alimentaire parisien ? Trois approches de la mobilisation des proximités », *Flux*, N° 109-110, 3, p. 118-128.
- BOGNON S., BARLES S., BILLEN G., GARNIER J., 2018, « Approvisionnement alimentaire parisien du XVIIIe au XXIe siècle : les flux et leur gouvernance. Récit d'une trajectoire socioécologique », *Natures Sciences Sociétés*, 26, 1, p. 17-32.
- BOGNON S. et CORMIER L., 2018, « Agriculture urbaine et urbanisme : la terre et le faire, ce que cultiver la ville produit dans les espaces urbains », *Urbanités*, 10, URL : <http://www.revue-urbanites.fr/10-bognon-cormier/>.
- BOGNON S. et MARTY P., 2015, « La question alimentaire dans l'action publique locale. Analyse croisée des trajectoires municipales de Paris et de Brive-la-Gaillarde », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 15 Numéro 2, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/16401>.
- BOLTANSKI L. et CHIAPELLO È., 2011, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 971 p.
- BONNEFOY S., 2011, « La politisation de la question agricole périurbaine en France : points de repère », *Urbia*, 12, p. 17-38.
- BONNEFOY S. et BRAND C., 2014, « Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire », *Géocarrefour*, 89 (1-2), p. 95-103.
- BONNEUIL C. et FRESSOZ J.-B., 2016, *L'événement anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 332 p.
- BORNET C. et BRANGIER É., 2013, « La méthode des personas : principes, intérêts et limites », *Bulletin de psychologie*, 524, 2, p. 115-134.

- BOUCHERON P. et MENJOT D., 2011, *Histoire de l'Europe urbaine. La ville médiévale*, Paris, Éditions Points, 515 p.
- BOULIANNE M. et DESPRÉS C., 2016, « Vers un urbanisme alimentaire ? », *Urbanité. Revue de l'ordre des urbanistes du Québec*, Hiver 2016, p. 45-48.
- BOURDEAU-LEPAGE L., TORRE A., 2013, « Quand l'agriculture s'installe en ville...désir de nature ou contraintes économiques ? », *Métropolitiques*, URL : <https://metropolitiques.eu/Quand-l-agriculture-s-installe-en.html>.
- BOURDIN A., 2005, *La métropole des individus*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 249 p.
- BOURDIN A., 2010, *L'urbanisme d'après crise*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 157 p.
- BOURDIN A. et IDT J., 2016, *L'urbanisme des modèles : références, benchmarking et bonnes pratiques*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'aube, 188 p.
- BOUTINET J.-P., 2012, *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, 464 p.
- BRAND C., 2017, « Le retour de l'alimentation à l'agenda des territoires », *Urbanisme*, 405, p. 26-29.
- BRAND C., BRICAS N., CONARÉ D., DAVIRON B., DEBRU J., MICHEL L., SOULARD C. (dir.), 2017, *Construire des politiques alimentaires urbaines : concepts et démarches*, Versailles, Éditions Quae. 160 p.
- BRÈS A., 2020, « Faire durablement territoire sans densifier les villes », *Métropolitiques*, URL : <https://metropolitiques.eu/Faire-durablement-territoire-sans-densifier-les-villes.html>.
- BRÈS A. et MARIOLLE B., 2019, « Singularités Comparées Transformer les figures rurales de l'urbain généralisé », *Contour Journal*, URL : <https://doi.org/10.6666/contour.vi4.104>
- BRICAS N., BARLES S., BILLEN G., ROUTHIER J.-L., 2017, « Les enjeux de l'urbanisation pour la durabilité des systèmes alimentaires », dans BRAND C. et al. (dir.) *Construire des politiques alimentaires urbaines : concepts et démarches*, Versailles, Éditions Quae, p. 19-42.
- BRUEGEL M., 2018, « Congrus ? Incongrus ? Portions et repas pris hors domicile à Paris en 1900 en milieu modeste », dans KNAEPEN A. et al. (dir.), *Approvisionner la ville: flux alimentaires et circulations urbaines du Moyen âge au XIXe siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 155-166.
- BUYCK J. et MEYFROIDT A., 2020, « Explorer les paysages alimentaires pour régénérer la fabrique agriurbaine », *Territoire en mouvement*, 44-45, URL : <http://journals.openedition.org/tem/6071>
- CABANNES Y. et MAROCCHINO C. (dir.), 2018, *Integrating food into urban planning*, Londres, UCL Press, 347 p.
- CABANNES Y. et ROSS P., 2020, « Letchworth, une cité-jardin qui soigne sa nourriture », dans FUMEY G. et PAQUOT T. (dir.), *Villes voraces et villes frugales*, Paris, CNRS Editions, p. 83-107.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 368 p.

- CAMPANINI A., 2021, « Le bon gouvernement du marché urbain et de la table princière », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 529-550.
- CHALAS Y., 2000, *L'invention de la ville*, Paris, Anthropos, 224 p.
- CHALAS Y. (dir.), 2004, *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, 340 p.
- CHALAS Y., 2010, « La ville de demain sera une ville-nature », *L'Observatoire*, 37, 2, p. 3-10.
- CHARREIRE H. et FEUILLET T., 2019, « N comme Nutrition », dans FLEURET S. et al. (dir.), *Abécédaire de la géographie de la santé. Dimension territoriale de la santé*, Editions Matériologiques, Paris, p. 117-124.
- CHATZIMPIROS P., 2011, *Les empreintes environnementales de l'approvisionnement alimentaire : Paris, ses viandes et lait, XIXe-XXIe siècles*, Thèse de doctorat d'urbanisme, aménagement de l'espace, Université Paris Est, 351 p.
- CHOAY F., 1965, *L'urbanisme : utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Éditions du Seuil, 448 p.
- CHOAY F., 1996, *La Règle et le Modèle*, Paris, Seuil, 392 p.
- CITRON P., 2017, « Produire la ville grâce aux opérateurs immobiliers : quel modèle pour l'aménagement privé en zone dense ? », *Métropoles*, 20, URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/5461>.
- CLABAUT J.-D., 2006, « Les caves, le négoce et les marchands de vin à Lille et Douai au Moyen Âge », *Histoire urbaine*, 16, 2, p. 39-52.
- CLARISSE C., 2004, *Cuisine, recettes d'architecture*, Besançon, Ed. de l'Imprimeur, 251 p.
- CLAUDE V., 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Parenthèses, 254 p.
- CLÉMENT G., 2004, *Manifeste du Tiers paysage*, Paris, Sujet-objet éd., 69 p.
- COLLECTIF DEGEYTER, 2017, *Sociologie de Lille*, Paris, la Découverte, 125 p.
- CORAJOU M., 2010, *Le Paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 272 p.
- CORBIER M., 1996, « La fève et la murène : hiérarchies sociales des nourritures à Rome », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 215-236.
- COULONDRE A., 2016, « Le centre commercial comme levier des politiques urbaines d'attractivité », *Espaces et sociétés*, 164-165, 1-2, p. 211-225.
- COULONDRE A., 2020, « La face cachée de l'urbanisme commercial », *L'Économie politique*, 85, 1, p. 47-59.
- COUTELLE L., 2015, « Pour une philosophie politique des sciences impliquées. Valeurs, finalités, pratiques », *Écologie & politique*, 51, 2, p. 15-25.
- CRONIER E., 2021, « Guerre et alimentation à l'époque contemporaine », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 721-741.

- CRONIER E. et LE BRAS S., 2021, « Vers une alimentation mondialisée », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 655-675.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, 436 p.
- DABLANC L. et FRÉMONT A. (dir.), 2015, *La métropole logistique : le transport de marchandises et le territoire des grandes villes*, Paris, Armand Colin, 312 p.
- DANG VU H., 2021, « Ils interrogent l'ingénierie », *Urbanisme*, 422, p. 52-57.
- DARLY S., 2012, « La reterritorialisation de l'agriculture, effet collatéral des conflits d'usage. Le cas francilien », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 332, p. 31-46.
- DARLY S., 2018, « La terre pavillonnaire, un paysage fertile oublié », dans LÉGER J.-M. et MARIOLLE B. (dir.), *Densifier, dédensifier : penser les campagnes urbaines*, Marseille, Parenthèses, p. 247-255.
- DARROT C., 2017, « Comment les mangeurs ont renversé l'ordre des préoccupations », *Urbanisme*, 405, p. 30-32.
- DARROT C. et DURAND G., 2011, « Référentiel central des circuits courts de proximité : mise en évidence et statut pour l'action », dans TRAVERSAC J.-B. (dir.), *Circuits courts. Contribution au développement régional*, Dijon, Educagri éditions, p. 195-209.
- DAVIRON B., PERRIN C., SOULARD C.-T., 2017, « Histoire des politiques alimentaires urbaines en Europe, de la ville antique à la ville industrielle », dans BRAND C. et al. (dir.), *Construire des politiques alimentaires urbaines : concepts et démarches*, Versailles, France, Quae, p. 43-62.
- DEBARBIEUX B., 2003, « Territoire », dans LÉVY J. et LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, p. 910-912.
- DE BIASI L., AUBRY C., DANIEL A.-C., 2018, « La renaissance des jardins collectifs franciliens », *Note rapide de l'IAU Île-de-France*, 773, 6 p.
- DENIS J., 2014, « Préface : Les nouveaux visages de la performativité », *Études de communication* [En ligne], 29 | 2006, mis en ligne le 20 novembre 2014. URL : <http://journals.openedition.org/edc/344> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edc.344>
- DELERINS R.C., 2016, « La révolution Food 2.0 en Californie : cuisine, génétique et big data », dans FUMEY G. (dir.), *L'alimentation demain. Cultures et médiations*, Paris, CNRS Editions, p. 79-108.
- DELFOSE C., 2012, « La France et ses terroirs. Un siècle de débats sur les produits et leurs liens à l'espace », *Pour*, 215-216, 3, p. 63-74.
- DELGADO C., 2018, « Integrating food distribution and food accessibility into municipal planning : achievements and challenges of a Brazilian metropolis, Belo Horizonte », dans CABANNES Y. et MAROCCHINO C. (dir.), *Integrating food into urban planning*, London, UCL Press, p. 209-228.
- DEMAILLY K.-È., 2014, *Jardiner les vacants : fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 512 p.

- DESPOMMIER D., 2011, *The Vertical Farm : feeding the World in the 21st Century*, Reprint edition, New York, Picador, 336 p.
- DE SARTRE X., DOUENCE H., MERCIER C.E., 2010, « Choisir et redéfinir le local. L'exemple d'un type de filières courtes : les AMAP en Béarn », dans TRAVERSAC J.B. (dir.), *Circuits courts, contribution au développement régional*, Dijon, Educagri éditions, p.55-69.
- DESPORTES F., 1996, « Les métiers de l'alimentation », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 433-448.
- DEVERRE C. et LAMINE C., 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 317, p. 57-73.
- DEVILLERS C., 1998, « De la logique du secteur au projet urbain », *Villes en parallèles*, 12-13, p. 15 p.
- DEVISME L., DUMONT M., ROY E., 2007, « Le jeu des "bonnes pratiques" dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et sociétés*, 131, 4, p. 15-31.
- DEVISME L., 2009, *Nantes : petite et grande fabrique urbaine*, Marseille, Parenthèses, 267 p.
- DOHET J., 2018, « Le mouvement coopératif: histoire, questions et renouveau », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2370-2371, 5, p. 5-58.
- DONADIEU P., 2003, « La construction actuelle des villes-campagnes », *Histoire urbaine*, n° 8, 2, p. 157-170.
- DUBOIS J., 1985, « L'usine de Fives-Lille et la construction ferroviaire française au XIXe siècle », *Revue du Nord*, 67, 265, p. 517-525.
- DUBOIS-MAURY J., 2012, « Les grandes métropoles face aux risques naturels et technologiques », *Sécurité et stratégie*, 9, 2, p. 47-55.
- DUCHEMIN E., WEGMULLER F. et LEGAULT A.-M., 2008, « Urban agriculture : multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods », *Field Actions Science Reports*, Vol. 1, URL : <http://journals.openedition.org/factsreports/113>.
- DUCHEMIN E. (dir.), 2013, *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville*, Montréal, Les éditions en environnement VertigO, 396 p.
- DUMAIN A. et ROCHER L., 2017, « Des pratiques citoyennes en régime industriel : les courts-circuits du compost », *Flux*, 108, 2, p. 22-35.
- ECOLE D'URBANISME DE PARIS, 2020, *Les retombées économiques de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis - Diagnostic urbain*, Rapport d'atelier étudiant de Master 1, 173 p.
- EMELIANOFF C., 2004, « Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique », *Les cahiers du Prodes*, n°8, URL : <http://www.developpement.durable.sciences-po.fr/publications/cahier8.pdf>.
- EMELIANOFF C., 2011, « Emergence et diffusion des écoquartiers en Europe », dans SOUAMI T. (dir.), *Ecoquartier et urbanisme durable*, La documentation française., Paris, coll.« Problèmes politiques et sociaux », n° 981, p. 13-15.

- ERNWEIN M. et SALOMON-CAVIN J., 2014, « Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois », *Géocarrefour*, 89, 1-2, p. 31-40.
- FABUREL G., 2018, *Les métropoles barbares : démondialiser la ville, désurbaniser la terre*, Paris, Le passager clandestin, 368 p.
- FAUGERON F., 2018, « "Une continuelle foire annuelle" : aménagement, accès et circuits commerciaux du marché vénitien de Rialto à la fin du Moyen-Age », dans KNAEPEN A. et al. (dir.), *Approvisionner la ville: flux alimentaires et circulations urbaines du Moyen âge au XIXe siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 41-52.
- FISCHLER C., 1979, « Gastro-nomie et gastro-anomie », *Communications*, 31, 1, p. 189-210.
- FISCHLER C., 1993, *L'omnivore*, Paris, Odile Jacob, 440 p.
- FISCHLER C., 1996, « La "macdonaldisation" des moeurs », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, France, Fayard, p. 859-880.
- FLANDRIN J.-L., 1996a, « Les temps modernes », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, France, Fayard, p. 549-576.
- FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), 1996, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 915 p.
- FRANÇOIS P. et LEMERCIER C., 2021, *Sociologie historique du capitalisme*, Paris, La Découverte, 428 p.
- FROUIN C., 2018, *Urbanisme, insécurité alimentaire et organisation commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cas de trois quartiers prioritaires en Île-de-France*, Mémoire de Master 2, Ecole d'Urbanisme de Paris, 116 p.
- FUMEY G. (dir.), 2016, *L'alimentation demain : cultures et médiations*, Paris, CNRS Editions, 225 p.
- FUMEY G. et RAFFARD P., 2018, *Atlas de l'alimentation*, Paris, CNRS Éditions, 238 p.
- GARDESSE C., 2014, « Case study Paris Europa City, France. Implementation of a large private Project within the Triangle de Gonesse », *CONTEXT Report*, 3, p. 98.
- GASSELIN P., LARDON S., CERDAN C., LOUDIYI S., SAUTIER D. (dir.), 2021, *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires : Un nouveau paradigme du développement territorial ?*, Versailles, Éditions Quæ, 396 p.
- GAUTHIEZ B., 2017, « L'urbanisme en Normandie au Moyen Âge d'après l'analyse morphologique des plans de villes », dans GAUTHIEZ B. et al. (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : Les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, p. 369-391.
- GEELS F.W., 2002, « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes : a multi-level perspective and a case-study », *Research Policy*, 31, 8, p. 1257-1274.
- GEELS F.W., 2004, « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems : insights about dynamics and change from sociology and institutional theory », *Research Policy*, 33, 6-7, p.897-920.

- GEELS F.W. et SCHOT J., 2007, « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy*, 36, 3, p. 399-417.
- GENESTIER P., 1993, « Que vaut la notion de projet urbain ? », *L'architecture d'aujourd'hui*, 288, p. 40-46.
- GENESTIER P., 2004, « Les conséquences urbanistiques du post-progressisme : quelles actions publiques urbaines peut-on concevoir dans l'univers actuel du pensable et du faisable ? », dans CHALAS Y. (dir.), *L'Harmattan*, Paris, p. 157-210.
- GIBOUT C. et FAUQUETTE A., 2021, « La Cuisine commune de Fives : pratiques sociales et transactions morales au cœur d'un espace participatif lillois », acte du XXI^e congrès de l'AISLF « La société morale », 12 juillet 2021.
- GRABER F. et GIRAUDEAU M., 2018, *Les projets : une histoire politique, XVI^e-XXI^e siècles*, Paris, Mines ParisTech-PSL, 314 p.
- GRATALOUP C., 2020, *Le monde dans nos tasses : l'étonnante histoire du petit déjeuner*, Malakoff, Dunod, 228 p.
- GRÉCO L., JOSSO V., RIO N., 2018, « Les "Réinventer" : un concours de programmation... sans programmiste ? », *Métropolitiques*, URL : <https://www.metropolitiques.eu/Les-Reinventer-un-concours-de-programmation-sans-programmiste.html>.
- GRIECO A.J., 1996, « Alimentation et classes sociales à la fin du Moyen-Age et à la Renaissance », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 479-490.
- GUIOMAR X., 2012, « De la reterritorialisation à la relocalisation des filières, avec ou sans terroir », *Pour*, 215-216, 3, p. 147-160.
- GWIAZDZINSKI L. (dir.), 2016, *L'hybridation des mondes : territoires et organisations à l'épreuve de l'hybridation*, Grenoble, Elya éditions, 340 p.
- HACHE É., *Ce à quoi nous tenons : propositions pour une écologie pragmatique*, Paris, La Découverte, 247 p.
- HALPERN C. et POLLARD J., 2013, « Les acteurs de marché font-ils la ville ? », *EspacesTemps.net*, URL : <https://www.espacestemp.net/articles/les-acteurs-de-marche-font-ils-la-ville/>
- HAMMAN P., 2014, « Repenser la ville à l'heure des injonctions au développement durable », *Questions de communication*, 25, p. 81-101.
- HARVEY D., 2005, *A brief history of neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press, 247 p.
- HASNAOUI AMRI N., 2018, *La participation des agriculteurs à une politique alimentaire territoriale : le cas de Montpellier Méditerranée Métropole*, Thèse de doctorat de géographie, Université Montpellier 3, 482 p.
- HASSENTEUFEL P., 2008, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 294 p.
- HAZARD L., MONTEIL C., DURU M., BEDOUSSAC L., JUSTES E. ET THEAU J.P., 2022. « Agroécologie : Définition ». *Dictionnaire d'agroécologie*. URL : <https://doi.org/10.17180/5a6g-fq51>

- HOMMELS A., 2005, « Studying Obduracy in the City: Toward a Productive Fusion between Technology Studies and Urban Studies », *Science, Technology, & Human Values*, 30, 3, p. 323-351.
- IBICITY, 2018, « Modèles économiques des projets d'aménagement », Paris, IAU Île-de-France, 48 p.
- INGALLINA P., 2010, *Le projet urbain*, Paris, PUF, 127 p.
- INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, 2017, *Une métropole à ma table. L'Île-de-France face aux défis alimentaires*, Paris, IAU Île-de-France, 208 p.
- JACQUINOT-DELAUNAY G. et MONNOYER L., 1999, « Il était une fois », *Hermès. La Revue*, n° thématique « Le dispositif. Entre usage et concept », 25, p. 9-14.
- JARRIGE F. et PERRIN C., 2017, « L'agriparc : une innovation pour l'agriculture des territoires urbains ? », *Revue d'économie régionale urbaine*, 3, p. 537-562.
- KAPLAN S.L., 1988, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien régime*, Paris, Fayard, 702 p.
- KAPLAN S.L., 1996, *Le meilleur pain du monde : les boulangers de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 766 p.
- KEBIR L., NAHRATH S., WALLET F., 2018, « Biens communs et territoires. Éditorial », *Espaces et sociétés*, 175, p. 7-17.
- LACHAUD F., 2006a, « Espaces, acteurs et structures de la consommation dans les villes médiévales », *Histoire urbaine*, 16, 2, p. 5-16.
- LACHAUD F., 2006b, « La première description des métiers de Paris : le Dictionarius de Jean de Garlande (vers 1220-1230) », *Histoire urbaine*, 16, 2, p. 91-114.
- LAFON X., MARC J.-Y., SARTRE M., 2011, *Histoire de l'Europe urbaine. La ville antique*, Paris, Seuil, 427 p.
- LANNOYE A., 2018, « Marchés et circulation à Bruxelles au XVIIIe siècle », dans KNAEPEN A. et al. (dir.), *Approvisionner la ville: flux alimentaires et circulations urbaines du Moyen âge au XIXe siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 97-122.
- LATOURET B., 2017, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, Paris, la Découverte, 155 p.
- LAZZARINI L., 2018, *Urban/rural co-productions. Planning and governance approaches for improving the relationships among city and countryside in Italy and England*, Turin, Doctoral dissertation in Urban and Regional Development, Polytechnic University of Turin, 281 p.
- LE BRAS S., 2021, « L'alimentation au temps des paradoxes », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 743-763.
- LE VELLY R., 2017, *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : une promesse de différence*, Paris, Presses des Mines, 203 p.
- LEBLAY M., 2020, « La néo-autochtonie comme ressort de l'activisme anticipateur : observation de trois lieux d'habitat rural, coopératif et écologique », *Pôle Sud*, 52, 1, p. 95-112.

- LÉGER J.-M. et MARIOLLE B., 2018, *Densifier, dédensifier : penser les campagnes urbaines*, Marseille, Parenthèses, 315 p.
- LEGOULLON G., 2016, « La construction des grands ensembles en France : émergence de nouvelles vulnérabilités environnementales », *VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement*, 16, 3, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/17984#tocto2n4>.
- LEHEC E., 2018, *La remise en cause des services urbains en réseau : une approche par la technique : le cas du compostage des déchets en pied d'immeuble à Paris*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, 469 p.
- LEPETIT B., 1993, « Une herméneutique urbaine est-elle possible ? », dans LEPETIT B. et PUMAIN D. (dir.), *Temporalités urbaines*, Anthropos, Paris, p. 287-299.
- LES GRENIERS D'ABONDANCE, 2020, « Vers la résilience alimentaire - faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires », deuxième édition, 184 p. URL : <https://resiliencealimentaire.org/page-telechargement-guide/>.
- LE VELLY R., 2021, « Les modèles agricoles et alimentaires : ne pas trop y croire, mais y croire quand même ! », dans VAN DER PLOEG J. D., *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires : Un nouveau paradigme du développement territorial ?*, Versailles, Éditions Quæ, p. 355-366.
- LEVENSTEIN H.A., 1996, « Diététique contre gastronomie : traditions culinaires, sainteté et santé dans les modèles de vie américains », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 843-858.
- LÉVY J. et LUSSAULT M. (dir.), 2013, *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1228 p.
- LITZENBURGER L., 2016, « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz », *Histoire urbaine*, 47, 3, p. 131-148.
- LORRE B., 2018, « État de l'art sur les Tiers Lieux », *Terminal*, 123. URL : <http://journals.openedition.org/terminal/3365>
- LOUDIYI S., PLANCHAT-HÉRY C. et LARDON S., 2008, « Place de l'agriculture dans l'élaboration d'un projet urbain; premières réflexions autour du projet du Grand Clermont », dans FLEURY A. (dir.) : *Vers des projets de territoires*, vol. 2 des actes du colloque Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville, ENSP, Université de Nanterre.
- MACÉ LE FICHER P., 2018, « Appels à projets urbains innovants : l'alimentation au risque du food-washing ? », *Métropolitiques*, URL : <https://metropolitiques.eu/Appels-a-projets-urbains-innovants-l-alimentation-au-risque-du-food-washing.html>
- MACHARG I., 1969, *Design with Nature*, New York, The Natural History Press, 197 p.
- MAGNAGHI A., 2014, *La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Paris, Eterotopia France / Rhizome, 176 p.
- MALLET S., 2018, « Le label Cittaslow et sa diffusion dans les communes françaises : la lenteur pour produire des espaces durables ? », *Territoire en mouvement*, 37. URL : <http://journals.openedition.org/tem/4173>
- MANGIN D., 2004, *La ville franchisée : formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, Éditions de la Villette, 398 p.
- MANGIN D. et PANERAI P., 1999, *Projet urbain*, Marseille, Parenthèses, 185 p.

- MARGÉTIC C., 2018, « De futures exploitations agricoles professionnelles dans Nantes », Terra Mater - Sols convoités, Rencontres « Sociétés-environnement », Cycle « Archives et dynamiques des sols », Oct 2018, Valenciennes.
- MARGETIC C., HILAIRE L., BLANDIN T., MARIE M., BODIGUEL L., 2019, « Un commerce alimentaire de détail aux liens tenus au territoire dans l'aire urbaine de Nantes », *Géocarrefour*, 93, 3, URL : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/13813>.
- MAROT S., 2018, « L'envers du décor », dans ROSENSTIEHL A. (dir.), *Capital agricole, chantiers pour une ville cultivée*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, p. 451-466.
- MAROT S., 2020, *Taking the country's side. Agriculture and architecture.*, Lisbon Architecture Triennale / Ediciones Poligrafa, Lisbon / Barcelona, 215 p.
- MARTY P., 2013, *Les appropriations urbaines de la question agricole. Le cas de Brive, de 1945 à 2012*, Thèse de doctorat de géographie, aménagement, Université Paris 1, 622 p.
- MAUMI C., 2018, « Vers une éthique de la terre ? », dans ROSENSTIEHL A. (dir.), *Capital agricole, chantiers pour une ville cultivée*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, p. 183-194.
- MAZOYER M. et ROUDART L., 2002, *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil, 705 p.
- MERLIN P., 2005, *L'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 128 p.
- MERLIN P. et CHOAY F., 2015, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France, 839 p.
- MICOUD A., 2007, « De l'expert-militant à l'être vivant sensible », *Cosmopolitiques*, 15, p. 121-133.
- MONS D., 2009, « Les formes de renouvellement urbain dans la ville de tradition industrielle », dans MONS D. et PARIS D. (dir.), *Lille métropole, laboratoire du nouveau urbain*, Marseille, Parenthèses, p. 126-157.
- MONTANARI M., 1996a, « Systèmes alimentaires et modèles de civilisation », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 103-116.
- MONTANARI M., 1996b, « Romains, Barbares, chrétiens : à l'aube de la culture alimentaire européenne », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, France, Fayard, p. 279-282.
- MONTANARI M., 1996c, « Structures de production et systèmes alimentaires », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, France, Fayard, p. 283-294.
- MONTANARI M., 1996d, « Les paysans, les guerriers et les prêtres : image de la société et styles d'alimentation », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 295-304.
- MONTANARI M., 1996e, « Modèles alimentaires et identités culturelles », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 319-324.
- MONTANARI M., 1996f, « Vers un nouvel équilibre alimentaire », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 391-396.

- MORGAN K., 2009, « Feeding the City : The Challenge of Urban Food Planning », *International Planning Studies*, 14, 4, p. 341-348.
- MORGAN K., 2014, « Nourishing the city : The rise of the urban food question in the Global North », *Urban Studies*, 52, 8, p. 1379-1394.
- MORGAN K., 2017, « Préface », dans BRAND C. *et al.* (dir.), *Construire des politiques alimentaires urbaines : Concepts et démarches*, Versailles, Éditions Quæ, p. 9-10.
- MORGAN K. et SONNINO R., 2010, « The urban foodscape : world cities and the new food equation », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 3, 2, p. 209-224.
- MULLER P., 2015, *La société de l'efficacité globale : comment les sociétés modernes se pensent et agissent sur elles-mêmes*, Paris, Presses universitaires de France, 218 p.
- MULLER P., 2019, « Référentiel », dans BOUSSAGUET L. *et al.* (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 533-540.
- MULLON R., 2018, *La réception des modèles urbains dans la pratique urbanistique : une entrée par les références en situation de conception*, Thèse de doctorat en urbanisme et aménagement de l'espace, Université Paris Est, 331 p.
- MUMFORD L., 2011, *La cité à travers l'histoire*, Marseille, Éditions Agone, 944 p.
- NAGIB G., 2020, « L'espace politique de l'agriculture urbaine militante à São Paulo et à Paris », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 40, URL : <https://journals.openedition.org/espacepolitique/7878>.
- NAHMÍAS P. et LE CARO Y., 2012, « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement urbain / Urban Environment*, 6, p. 1-16.
- NÉMOZ S., 2010, « Le développement du logement durable : analyse d'une innovation en trois dimensions sociologiques », *Sciences de la société*, 81, p. 137-157.
- NOVARINA G., 2004, « Les nouvelles modalités de l'analyse urbaine : décrire plutôt que prescrire », dans CHALAS Y. (dir.), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, p. 27-58.
- NOVARINA G., 2017, « La ville durable : un nouveau référentiel pour l'action urbanistique », dans DELABARRE M. et DUGUA B. (dir.), *Faire la ville par le projet*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, pp 267-287.
- OFFNER J.-M., 2020, *Anachronismes urbains*, Paris, Presses de Sciences Po., 208 p.
- OLLITRAULT S., 2008, *Militer pour la planète : sociologie des écologistes*, Rennes, France, Presses Universitaires de Rennes, 224 p.
- PADDEU F., 2012, « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, 12, 2, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/12686#quotation>.
- PADDEU F., 2017, « Manger local », *Vacarme*, 81, p. 40-45.
- PAGE A., N'DIAYE A., DUVERNOY I. et DURU M., 2022, « Système alimentaire territorialisé : Définition », *Dictionnaire d'agroécologie*, URL : <https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/systeme-alimentaire-territorialise/>

- PAGÈS D., 2016, « Les Cités de la Gastronomie, lieux culturels, scientifiques et touristiques », dans FUMEY G. (dir.), *L'alimentation demain - Cultures et médiations*, Paris, CNRS Editions, p. 69-72.
- PAOLI J.-C., SOULARD C.-T., 2003, « Annexe 2 : Grille d'aide à l'analyse des dispositifs », *Note d'organisation du groupe dispositif RIDT (GDR)*, 5 p.
- PAQUOT T., 2018, *Utopies et utopistes*, Paris, La Découverte, 128 p.
- PARHAM S., 2015, *Food and Urbanism : The Convivial City and a Sustainable Future*, New York, Bloomsbury Publishing Inc, 362 p.
- PARHAM S., 2021, « Exploring food and urbanism II editorial », *Journal of Urbanism : International Research on Placemaking and Urban Sustainability*, 14, 3, p. 263-271.
- PATUREL D., 2012, « Un hiver pas comme les autres », *Pour*, 215-216, p. 285-293.
- PAUCHON A., 2021, *La régulation de la coproduction publique et privée du projet d'urbanisme à dominante résidentielle*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université Paris Est, 351 p.
- PEDROCCO G., 1996, « L'industrie alimentaire et les nouvelles techniques de conservation », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 779-794.
- PERRIN C., 2015, « La gouvernance du foncier agricole périurbain », *Pole Sud*, 42, 1, p. 11-27.
- PERRIN C. et SOULARD C.-T., 2014, « Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan », *Géocarrefour*, 89, 89/1-2, p. 125-134.
- PETRINI C. et LATOUCHE S., 2015, *Libérez le goût : Liberté et gastronomie*, Paris, Libre & solidaire, 254 p.
- PHILIPPONNEAU M., 1956, *La Vie rurale de la banlieue parisienne : étude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 597 p.
- PINOL J.-L. et WALTER F., 2012, *Histoire de l'Europe urbaine. La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.*, Paris, Seuil, 464 p.
- PINSON G., 2004, « L'idéologie des projets urbains », *Sciences de la Société*, 65, p. 28-51.
- PINSON G., 2006, « Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, 56, 4, p. 619-651.
- PINSON G., 2009, *Gouverner la ville par projet : urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 424 p.
- PITTE J.-R., 1996, « Naissance et expansion des restaurants », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 767-778.
- POTHUKUCHI K. et KAUFMAN J.L., 1999, « Placing the food system on the urban agenda: The role of municipal institutions in food systems planning », *Agriculture and Human Values*, 16, 2, p. 213-224.
- POTHUKUCHI K. et KAUFMAN J.L., 2000, « The Food System, a stranger to the planning field », *Journal of the American Planning Association*, 66, 2, p. 113-124.

- POULAIN J.-P., 2017, *Sociologies de l'alimentation : les mangeurs et l'espace social alimentaire*, Paris, Presses universitaires de France, 315 p.
- POULOT M., 2014, « L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture », *Géocarrefour*, 89, 1-2, p. 11-19.
- POULOT M., 2018, « La métropole francilienne en agriculture », dans ROSENSTIEHL A. (dir.), *Capital agricole, chantiers pour une ville cultivée*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, p. 152-159.
- POURIAS J., 2014, *Production alimentaire et pratiques culturelles en agriculture urbaine. Analyse agronomique de la fonction alimentaire des jardins associatifs urbains à Paris et Montréal*, Thèse de doctorat de Sciences agronomiques, AgroParisTech / Université du Québec, 271 p.
- PRÉVOST B., 2014, « Des circuits courts à la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation », *Recma. Revue internationale de l'économie sociale*, 331, p. 30-44.
- PUCCI DONATI F., 2018, « Ravitaillement en céréales et marché urbain à Bologne au XIIIe siècle », dans KNAEPEN A. et al. (dir.), *Approvisionner la ville: flux alimentaires et circulations urbaines du Moyen âge au XIXe siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 13-26.
- QUELLIER F. (dir.), 2021, *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, 799 p.
- QUELLIER F., 2021a, « Une première mondialisation alimentaire », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 579-601.
- QUELLIER F., 2021b, « L'alimentation de l'Autre dans l'Europe des Temps Modernes », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 603-623.
- QUELLIER F., 2021c, « Modernités gastronomiques de l'Ancien Régime », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 625-653.
- QUELLIER F., 2021d, « Clio en quête...de repères alimentaires », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, France, Belin, p. 765-769.
- RAMBOURG P., 2015, « Pratiques alimentaires, savoir-faire et professionnalisme dans les métiers de bouche parisiens (fin du Moyen Âge et Renaissance) », *Médiévales. Langues, Textes, Histoire*, 69, p. 87-104.
- RASTOIN J.-L., GHERSI G., De SCHUTTER O., 2010, *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Versailles, Editions Quae, 584 p.
- REYNOLDS K., 2014, « Disparity despite diversity : social injustice in New York City's urban agriculture system », *Antipode*, 47, 1, p. 240-259.
- REYNOLDS R., 2009, *On Guerrilla Gardening : A Handbook for Gardening without Boundaries*, London, Bloomsbury Paperbacks, 222 p.
- REY-VALETTE H., PINTO M., MAUREL P., CHIA E., GUIHÉNEUF P.-Y., MICHEL L., NOUGAREDES B., SOULARD C.-T., JARRIGE F., GUILLEMOT S., CUNNAC M., MATHÉ S., BARBE E., OLLAGNON M.-E., DELORME G., PROUHÈZE N., LAURENT A., SUITA L.-A., BERTRAND J., DIEUDONNÉ C., MORVAN R. et CHAMPRIGAUD A., 2011,

Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires, Rapport, Programme PSDR Languedoc-Roussillon, 79 P.

- RIERA-MELIS A., 1996, « Société féodale et alimentation (XIIe-XIIIe siècle) », dans FLANDRIN J.-L. et MONTANARI M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p. 404-418.
- RIEUTORT L., 2009, « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », *L'Information géographique*, Vol. 73, 1, p. 30-48.
- RIPOLL F., 2005, « S'appropriier l'espace... ou contester son appropriation ? », *Norois*, 195, p. 29-42.
- ROSENSTIEHL A. (dir.), 2018, *Capital agricole, chantiers pour une ville cultivée.*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, 480 p.
- ROUBINEAU J.-M., 2021a, « Grèce ancienne : quotidiens et accidents », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 169-191.
- ROUBINEAU J.-M., 2021b, « Identités et altérités alimentaires », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 193-213.
- ROUBINEAU J.-M., 2021c, « Diètes et écarts », dans QUELLIER F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, p. 237-263.
- ROUSSEAU M., 2013, « Villes post-industrielles : pour une nouvelle approche », *Métropolitiques*, URL : <https://metropolitiques.eu/Villes-post-industrielles-pour-une-nouvelle-approche.html>.
- ROUTHIER J.-L., 2017, « Qui génère les flux d'approvisionnement alimentaires des agglomérations », dans BRAND C. et al. (dir.), *Construire des politiques alimentaires urbaines: concepts et démarches*, Versailles, Quae, p. 41-42.
- ROY J.-M., 1998, « Les marchés alimentaires parisiens et l'espace urbain du XVIIe au XIXe siècle », *Histoire, économie & société*, 17, 4, p. 693-710.
- SALOMON CAVIN J., BOISVERT V., RANOCCHIARI S., DUSSERRE-BRESSON Q., POULOT M., 2021, « L'engagement militant dans la recherche en agriculture urbaine. Réflexions sur le contexte français au miroir du scholar activism nord-américain », *Natures Sciences Sociétés*, 29, 3, p. 288-298.
- SALOMON CAVIN J. et MARCHAND B. (dir.), 2010, *Antiurbain : origines et conséquences de l'urbaphobie*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 330 p.
- SALOMON CAVIN J. et NIWA N., 2011, « Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes », *Urbia*, 12, p. 5-16.
- SARTRE X.-A., DOUENCE H., MERCIER C., 2011, « Choisir et redéfinir le local. L'exemple d'un type de filières courtes : les AMAP en Béarn », dans TRAVERSAC J.-B. (dir.), *Circuits courts. Contribution au développement régional*, Dijon, Educagri éditions, p. 55-69.
- SCHEROMM P., PERRIN C., SOULARD C., 2014, « Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier », *Espaces et sociétés*, 158, p. 49-66.
- SCHERRER F., 1991, « L'Agence foncière et technique de la région parisienne. De la planification à l'urbanisme opérationnel », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 51, 1, p. 71-81.

- SECCHI B., 2002, « L'émergence de la ville diffuse », *Diagonal*, 156, p. 10-12.
- SECCHI B., 2006, *Première leçon d'urbanisme*, Marseille, Parenthèses, 160 p.
- SEGAS S., 2020, « De nouveaux territoires du politique ? Interroger les évolutions du répertoire de la territorialité dans les domaines de l'action collective, des politiques publiques et de la compétition politique », *Pôle Sud*, 52, 1, p. 7-19.
- SOISSON C., 2017, *La nouvelle relation public privé*, Paris, France, Eyrolles, 197 p.
- SOUAMI T., 2009, *Écoquartiers : secrets de fabrication*, Paris, Les Carnets de l'info, 207 p.
- STEEL C., 2016, *Ville affamée : comment l'alimentation façonne nos vies*, Paris, Rue de l'échiquier, 447 p.
- TENDALL D., JOERIN J., KOPAINSKY B., EDWARDS P., SHRECK A., LE Q.B., KRÜTLI P., GRANT M., SIX J., 2015, « Food system resilience : defining the concept », *Global Food Security*, 6, p. 17-23.
- TONNELAT S., 2021, « Comment le Triangle de Gonesse devint une ZAD. L'improbable devenu nécessaire », *Métropolitiques*, URL : <https://metropolitiques.eu/Comment-le-Triangle-de-Gonesse-devint-une-ZAD.html>.
- TORNAGHI C. et DEHAENE M. (dir.), 2021, *Resourcing an Agroecological Urbanism*, London, New York, Routledge, 234 p.
- TORRE A., GALLIANO D., RAMA R., 2013, « Localisation et ancrage territorial des firmes agroalimentaires », *Revue Sociétés & Economies*, 35, p. 1997-2008.
- TORRE A., TRAVERSAC J.-B., DARLY S., MELOT R., 2013, « Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, p. 561-593.
- TOUBLANC M. et POULOT M., 2018, « Les territoires agriurbains en Île-de-France : entre paysage ordinaire, paysage agricole et paysage alimentaire ? », *Projets de paysage*, 17, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/4782>
- TURQUIN O., 2016, « Hybrider ville et nature. Le rural est mort ! Vive le naturbain. », dans GWIAZDZINSKI L. (dir.), *L'hybridation des mondes : territoires et organisations à l'épreuve de l'hybridation*, Grenoble, Elya éditions, p. 295-309.
- VANIER M., 2008, *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité*, Paris, Economica, Anthropos, 186 p.
- VANIER M., 2016, « Mutation des territoires : sur la piste des hybrides », dans GWIAZDZINSKI L. (dir.), *L'hybridation des mondes : territoires et organisations à l'épreuve de l'hybridation*, Grenoble, Elya Editions, pp.231-238.
- VANIER M., 2018, « Ville, agriculture et rapports augmentés », dans ROSENSTIEHL A. (dir.), *Capital agricole, chantiers pour une ville cultivée*, Paris, Editions du Pavillon de l'Arsenal, p. 436-439.
- VERHAEGHE L., 2021, *Renouvellement des relations villes-campagnes et transition socio-écologique : quelles perspectives pour le métabolisme ?*, Thèse de doctorat de géographie aménagement, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 411 p.
- VIDAL R., 2009, « L'agriurbanisme : une nouvelle approche professionnelle pour reconstruire les relations entre la ville et l'agriculture », *Innovations Agronomiques*, 5, p. 97-106.

- VIDAL R. et FLEURY A., 2009, « La place de l'agriculture dans la métropole verte. Nostalgies, utopies et réalités dans l'aménagement des territoires aux franges urbaines », *Projets de paysage*, 1, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/29957>.
- VIGNA X., 2014, « La restauration collective des ouvriers en France pendant la Grande Guerre », *Le Mouvement Social*, 247, 2, p. 47-63.
- VILJOEN A. et BOHN K., 2009, « Continuous Productive Urban Landscape (CPUL) : Essential Infrastructure and Edible Ornament », *Open House International*, 34, 2, URL : <https://doi.org/10.1108/OHI-02-2009-B0006>.
- VILMIN T., 2015, *L'aménagement urbain : acteurs et système*, Marseille, Parenthèses, 140 p.
- VISSIÈRE L., 2006, « La bouche et le ventre de Paris », *Histoire urbaine*, 16, 2, p. 71-89.
- VONTHRON S., PERRIN C., SOULARD C.-T., 2020, « Foodscape : a scoping review and a research agenda for food security-related studies », *PLoS ONE*, 15, 5, URL : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0233218>
- VONTHRON S., 2021, *Offre commerciale alimentaire et pratiques spatiales d'approvisionnement des ménages : construire une géographie des paysages alimentaires*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paul Valéry de Montpellier, 479 p.
- WILLIOT J.-P., 2018, « Le wagon, la charrette et le panier : ravitailler les Halles de Paris au XIXe siècle », dans KNAEPEN A. et al. (dir.), *Approvisionner la ville : flux alimentaires et circulations urbaines du Moyen âge au XIXe siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 141-154.
- ZELLER O., 2012, *Histoire de l'Europe urbaine. La ville moderne*, Paris, Seuil, 466 p.
- ZEPF M. et ANDRES L., 2011, *Enjeux de la planification territoriale en Europe*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 320 p.
- ZETLAOUI-LÉGER J., 2009, « La programmation architecturale et urbaine : émergence et évolutions d'une fonction », *Les Cahiers de la recherche architecturale / Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 24/25, p. 143-158.
- ZOLA É., 2013, *Le ventre de Paris*, Paris, France, Classiques Garnier, 2013, 398 p.

ANNEXE 1 - LISTE DES 110 PROJETS ÉTUDIÉS DANS LE CHAPITRE 2

Source	Nom du projet	Communes
FPU 2019	Ilot Bacalan PAE Bassins à Flots	Bordeaux
FPU 2017 et 2019	Ecoquartier La Vallée	Châtenay-Malabry
FPU 2019	La Serre, ZAC Léon Blum	Issy-les-Moulineaux
FPU 2019	Agrocité Gagarine Truillot	Ivry-sur-Seine
FPU 2019	Mantes Innovaparc	Buchelay
FPU 2019	Evolution (gare d'Austerlitz et abords) - ZAC Paris Rive Gauche	Paris
FPU 2015, 2016 et 2019	Coop Projet Deux Rives	Strasbourg
FPU 2018	ZAC "Gare la Vallée"	Amiens
FPU 2018	Promenade des Hauteurs	Est Ensemble + Paris, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois
FPU 2018	Plateau de Frescaty	Metz + Augny, Marly et Moulins-lès-Metz
FPU 2018	ZAC du Coteau	Montpellier
FPU 2018	Joia Meridia	Nice
FPU 2018	Les Ateliers Vaugirard	Paris 15 ^e
FPU 2018	ZAC des Tartres	Plaine Commune (Pierrefitte-Stains-St Denis)
FPU 2018	Ecoquartier des Laugiers	Solliès-Pont
FPU 2018	Terres de Versailles - Cité Fertile	Versailles
FPU 2017	Réinventons ensemble la Cité Claveau	Bordeaux
FPU 2017	ZAC Vilgénis	Massy
FPU 2017	Montpellier Grand Coeur	Montpellier
FPU 2017 et 2014	Chapelle International	Paris 18 ^e
FPU 2017	Quartier Maurice Clerc	Poissy
FPU 2017	Reims Grand Centre	Reims
FPU 2017	Site de la gare des Chantiers	Versailles
FPU 2016	Ilot Saint Urbain ZAC Etoile (projet Deux Rives)	Strasbourg
FPU 2016	Quartier de Seine Ouest (Zac Parc d'affaires)	Asnières sur Seine

FPU 2016	Gare de Lyon-Daumesnil	Paris
FPU 2016	Vice & Versa (Zac des Yèbles)	Avon
FPU 2016 et 2015	Campus Paris Saclay	Palaiseau, Saclay, Orsay, Saint-Aubin et Gif-sur-Yvette
FPU 2016	PRU Youri Gagarine	Romainville
FPU 2016	Renouvellement urbain participatif de la cité cheminote	Saint-Germain au Mont-d'Or
FPU 2016	Ecoquartier La Cartoucherie	Toulouse
FPU 2015	Ecoquartier des Meuniers	Bessancourt
FPU 2015	Reconversion de l'ex-base aérienne 217	Brétigny-sur-Orge, Le Plessis-Pâté
FPU 2015	Renouvellement urbain à Air-Bel, vers un désenclavement social et spatial	Marseille
FPU 2015	La plaine de Montjean, un projet d'agro-quartier	Rungis
FPU 2014	Les Hauts de l'Orne	Fleury-sur-Orne
FPU 2014	Europacity	Roissy
FPU 2014	Îlot Allar, démonstrateur de la ville durable méditerranéenne	Marseille
FPU 2014	Renouvellement urbain à la Castellane	Marseille
FPU 2014	Coeur de Quartier, phase II	Nanterre
FPU 2014	Réhabilitation des anciennes Halles Alstom, futur coeur du Quartier de la création	Nantes
FPU 2014	Zac de la Coudraie	Poissy
FPU 2014	Rennes, métropole nature : le parc de la vallée de la Vilaine	Rennes
RP 1	La serre habitée - Site Piat	Paris 20 ^e
RP 1	Auberge Buzenval	Paris 20 ^e
RP1	Ré-alimenter Masséna - Site gare Masséna	Paris 13 ^e
RP1	Etoile Voltaire - Site sous-station Voltaire	Paris 11 ^e
RP1	Tranches de vie - Site Ordener	Paris 18 ^e
RP1	NOC42 - Site Bessières	Paris 17 ^e
RP1	Morland, mixité capitale - Site Morland	Paris 4 ^e
RP1	Italik - Les idées de tous font les projets que tout le monde aime - Site Italie	Paris 13 ^e
RP1	Edison Lite - Site Edison	Paris 13 ^e
RP1	Mille Arbres - Site Pershing	Paris 17 ^e
RP1	La ville multi-strate - Site Ternes-Villiers	Paris 17 ^e

RP1	In vivo - Site Paris Rive Gauche	Paris 13 ^e
RP1	Stream Building - Site Clichy Batignolles	Paris 17 ^e
RP1	L'îlot fertile - Site Eole-Evangile	Paris 19 ^e
RP1	La ferme du rail - Site Ourcq-Jaurès	Paris 19 ^e
IMGP1	Les lumières Pleyel - Site Franchissement Pleyel	Saint-Denis
IMGP1	La Fabrique des cultures - Site Friche industrielle Babcock	La Courneuve
IMGP1	Pinocchio - Site Terrain de l'ASPP	Pantin
IMGP1	Terre d'eaux - Site Terrains Montceuleux	Sevran
IMGP1	Centr'halls - Site Quartier du Plateau	Clichy-sous-Bois/ Montfermeil
IMGP1	Un belvédère métropolitain - Site Terrains Leclair	Clichy-sous-bois
IMGP1	Les vergers Fénelon - Site Centre ville Fénelon	Vaujours
IMGP1	Triango - Site Triangle de Gonesse	Gonesse
IMGP1	Mix'it - Site Plaine Ouest	Noisy-le-Sec
IMGP1	Le Lab 21 - Site Rue de la Commune de Paris	Romainville
IMGP1	Espaces imaginaires fertiles - Site Usite EIF	Montreuil
IMGP1	Copec - Site 29 rue du Soleil	Paris
IMGP1	Grand Lilas, fort d'économies créatives - Site Fort de Romainville	Romainville
IMGP1	Balcon sur Paris - Site Marne Europe (Gare Bry-Villiers-Champigny)	Villiers-sur-Marne
IMGP1	Rêves'n'Rives - Site Plaisance-sur-Marne	Nogent-sur-Marne
IMGP1	Passerelles - Site Bi-métal	Joinville-le-Pont
IMGP1	Racines Carré - Site Carré Sénart	Sénart-Lieusaint
IMGP1	Démonstrateur métropolitain - Site Pôle gare des Ardoines	Vitry-sur-Seine
IMGP1	Ressources Toit - Site de l'armée Leclerc	Morangis
IMGP1	Parc en scène et Faubourg métropolitain - Site Pont de Rungis Thiais-Orly	Thiais
IMGP1	L'art de vivre à Antonympole - Site Antonympole	Antony
IMGP1	Campus Horizons - Site La Redoute des Hautes Bruyères	Villejuif
IMGP1	Le Cercle - Site ZAC Paul Bourget	Paris 13 ^e
IMGP1	L'Hospitalité - Site Secteur de la gare Kremlin-Bicêtre-Hopital	Kremlin-Bicêtre
IMGP1	Ecotone - Site Le Coteau	Arcueil
IMGP1	Le sport, la nature et le bois - Site Porte Brancion	Paris 14 ^e

IMGP1	Le temps sur mesure - Site Blanchard / Croizat-Fortin	Bagneux
IMGP1	Campus Cachan - Site Campus Cachan	Cachan
IMGP1	A la croisée des S[cé]ENS - Site Place du Général-de-Gaulle et abords	Sceaux
IMGP1	V.O² - Site Terrain Yves du Manoir	Vaucresson
IMGP1	Nef in Vivo - Site Jean Jaurès	Rueil-Malmaison
IMGP1	Argenteuil Littoral - Site Secteur Gare d'Argenteuil	Argenteuil
IMGP1	Village Bongarde - Site Quartier de la Bongarde	Villeneuve la Garenne
IMGP1	Talent makers Lab - Site Quartier du Luth-Ouest	Gennevilliers
IMGP1	17&Co - Site Porte de Saint-Ouen	Paris
IMGP1	La Maison du peuple - Site La maison du peuple	Clichy-la-Garenne
IMGP2	Urban Valley - Site Parc d'activités économiques des Berges de Seine	Argenteuil
IMGP2	Plan Large - Site Gallieni	Bagnolet
IMGP2	Le Campus de l'enfance - La Faïencerie	Bourg-la-Reine
IMGP2	Station C - Les Halles de Castermant - Site Castermant	Chelles
IMGP2	Urban Osmose - Site Centre artisanal et commercial Léon Blum	Clichy-la-Garenne
IMGP2	Acionna - Site Ancien hôpital Gilles de Corbeil	Corbeil-Essonne
IMGP2	Epy Centre - Site Intégral	Epinay sur Seine
IMGP2	La Molette - incubateur culturel - Site Entonnement Est du GPE	Le Bourget
IMGP2	Nanterre Partagée - Site Centre d'accueil et de soins hospitaliers CASH Nanterre	Nanterre
IMGP2	Révélation lumière - Site Ancienne école Louis Lumière	Noisy-le-Grand
IMGP2	D'un mur à l'autre - Site Candale-Méhul	Pantin
IMGP2	EDA - Site Quai d'Issy	Paris 15°
IMGP2	Paris Puces - Clignancourt côté puces	Paris 18°
IMGP2	High Garden - Site Ecoquartier de l'Arsenal	Rueil Malmaison
IMGP2	Bauer District - Site stade Bauer	Saint Ouen
IMGP2	Made in Vitry - Site ZAC Rouget de l'Isle - Lot D	Vitry-sur-Seine

ANNEXE 2 – EXEMPLE DE FICHE-PROJET

MANTES-LA-JOLIE / Yvelines

Innovaparc, le premier quartier d'activité productif

Le « quartier productif » du macro-lot du quartier d'activités de Mantes Innovaparc a été retenu comme « le parc d'activités de demain » qui intègre la filière alimentaire. Le jury réuni par l'Epamsa a choisi le lauréat de l'appel à idées après un oral en public, vendredi 21 juin 2019.

Le projet du groupement conduit par Pichet a été retenu à l'unanimité du jury. Le Groupe Pichet développera un concept original pour répondre à l'activité de demain autour de l'agriculture urbaine. Le programme, réparti en plusieurs phases, a été conçu comme un quartier d'activités productif offrant des lieux de productions et de transformations alimentaires locaux. En lien avec les acteurs locaux de l'agriculture, les productions issues de l'aquaponie (associant l'aquaculture et l'hydroponie), de la permaculture et de la pisciculture pourront être transformées sur place.

Le projet prévoit également un espace réservé au public et animé par la start-up Merci Raymond, acteur innovant de l'agriculture urbaine. Les grandes serres productives installées sur les toits d'un socle actif donneront une identité architecturale forte au projet et compléteront des locaux d'activités. De l'immobilier tertiaire a été intégré au programme et pourra évoluer selon le contexte économique. L'ensemble du programme a été pensé pour évoluer dans le temps, notamment grâce à des bâtiments réversibles. Pour concevoir ce projet, le groupe Pichet est accompagné par les cabinets d'architectes Badia Berger et Ilimelgo. Pichet s'est également entouré d'EDF pour la partie mobilité et énergie ou encore de Veolia pour la partie production.

© Groupe Pichet / Epamsa / Badia Berger / Ilimelgo / Merci Raymond



Coupler un quartier d'activités à des lieux de productions et de transformations alimentaires locaux.

SITUATION

Sur la commune de Buchelay, Mantes Innovaparc se situe à proximité de Mantes-la-Jolie. Le projet concerne un macro-lot d'environ 40 000 m² longé par l'autoroute A13, au niveau du péage de Buchelay.

Avec une façade sur l'autoroute A13, Mantes Innovaparc offre une bonne visibilité et un accès direct à cet axe routier. L'autoroute permet de rejoindre Paris en 35 min et La Défense en 25 min.

Le site se trouve à proximité de la gare de Mantes-la-Jolie depuis laquelle des trains relient Paris Saint-Lazare en 35 min et Rouen en 45 min.

En 2024, le RER Eole desservira La Défense en 35 min.

ATOUTS DU SITE ET OBSTACLES À LEVER

- L'agriculture, un enjeu majeur pour le Mantois : Le Mantois se situe dans un arc vert au cœur de la Vallée de la Seine où les reliefs favorisent le ruissellement de l'eau et l'exploitation des eaux fluviales propices à l'activité agricole. Le Mantois est à 80 % naturel et porte une tradition agricole forte, 95 % de grandes cultures céréalières, mais avec une activité maraîchère de 5 % seulement. Il s'agit donc de créer un quartier d'activités productif qui renoue avec cette identité agricole et permette de produire et de consommer sur place.
- « Associer développement urbain et développement durable, ville et nature ». Un projet de quartier d'activités se devait d'être productif, et la question alimentaire est venue comme une évidence.
- La mixité fonctionnelle liée à ces macro-lots et le fait que la zone d'activité soit très bien reliée à la ville, permettra une souplesse dans l'accueil des activités économiques et des avantages pour les salariés.

ENJEUX

Rendre le « quartier productif » en développant une production d'agriculture urbaine, avec de grandes serres et des installations aquaponiques, que Véolia souhaite organiser en complémentarité avec de la permaculture et de la pisciculture. Le projet prévoit, à ce stade, de développer 40 000 m² en plusieurs phases.

« Casser le modèle habituel du parc d'activités »

Les membres du groupement, notamment Merci Raymond, organisateur de pôles d'agriculture urbaine, relèvent « *chez le consommateur une réelle envie de qualité et de circuit courts, et, chez les agriculteurs, des besoins de plus de collaboration.* » D'où l'idée de casser le modèle habituel du parc d'activités, en y ajoutant « *la recherche de compréhension des éco systèmes nouveaux, productifs et commerciaux, et des comportements de consommation alimentaire* ».

L'installation totale vise une ambition de production élevée : « *140 tonnes de tomates, 100 tonnes de poisson par an, de quoi nourrir 25 000 personnes sur une année* », estime Mathilde Schiettecatte, ingénieure agronome chez Merci Raymond.

EDF, membre du groupement lauréat, prévoit une production de chaleur par un système biomasse par pyro-gazéification (combustion étagée), par l'incinération de déchets végétaux liés à l'exploitation de l'agriculture urbaine. De plus, des panneaux photovoltaïques seront installés sur les toits auxquels seront associés du stockage par des batteries de nouvelles générations « Zinc Air ». Le système énergétique installé sur ce projet permettra une économie annuelle 360 tonnes/an de CO₂. L'objection est l'autonomie énergétique du quartier.

PROGRAMME

Le programme a été conçu comme un quartier d'activités productif offrant des lieux de production et de transformation alimentaire.

Le projet prévoit également un espace réservé au public (habitants, centres de formation, associations, bureaux, expositions, animations pour les scolaires et le grand public...) animé par la start-up Merci Raymond.

L'objectif est d'aménager un quartier articulant ville et activités dans la continuité du quartier Mantes Université en cours de réalisation.

L'arrivée de la nouvelle ligne RER Eole accélérera le développement de la zone, d'où l'intérêt de l'adaptabilité du projet.



© Groupe Pichet / Epamsa / Badia Berger / Ilimego / Merci Raymond

SDP FUTURE ET VENTILATION

40 000 m², dont :

Phase 1 : appropriation

Phase 2 :

- Serre : 9 000 m²
- Activité : 9 000 m²
- Pisciculture : 3 000 m²
- Permaculture : 4 000 m²

Phase 3 :

- Activités tertiaires : 20 000 m²

Un écosystème d'acteurs pleinement investis :

- Aquaculture : 290 tonnes de poisson.
- Activités maraichères : 150 tonnes de tomates, 100 tonnes de légumes et fruits variés.
- Permaculture : 6 000 m².

Soit environ 25 000 personnes nourries par cette production.

MONTAGE ET CONDUITE DU PROJET

Contrat d'exclusivité sur l'achat des fonciers pour réaliser le projet en cours de signature.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES LORS DU MONTAGE OPÉRATIONNEL

Produit innovant qui a demandé de tester avec L'Epamsa plusieurs solutions au cours du processus de sélection.

ÉTAT D'AVANCEMENT

Actuellement, le Groupe Pichet est en négociation avec l'Epamsa afin d'obtenir l'exclusivité des terrains sur 4 ans.

MANTES-LA-JOLIE / YVELINES - Innovaparc



© Groupe Pichet / Epamsa / Badia Berger / Ilimeigo / Merci Raymond

EDF

20 place de la Défense
 92050 Paris La Défense Cedex
www.edf.fr
 Valerie Montanier, responsable projets aménagements urbains
 Tél : 01 56 65 30 17 - Email : valerie.montanier@edf.fr

QUI FAIT QUOI ?

Les décideurs politiques : les collectivités locales

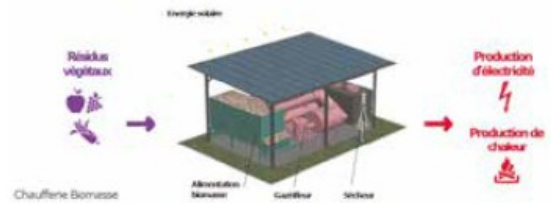
Le maître d'ouvrage : Groupe Pichet

Les concepteurs : les agences d'architecture Badia Berger, Ilimeigo, Merci Raymond.

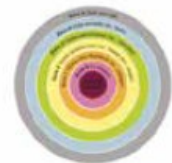
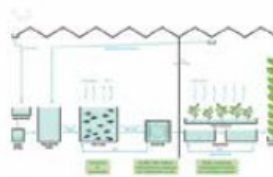
L'aménageur : l'Epamsa

ZOOM SUR...

Des solutions énergétiques adaptées



L'opportunité d'un projet agricole innovant



Aquaponie + Permaculture

ANNEXE 3 - LISTE DES ENTRETIENS (HORS PROJET CARMA)

Phase exploratoire

Type de structure (nom)	Fonction	Date	Durée
Bureau d'études en programmation architecturale et urbaine (Alphaville Programmation)	Responsable de projets, spécialisé-e en agriculture urbaine	21/12/2018	2h
Promoteur immobilier (ICADE)	Directeur·rice du développement adjoint·e	14/01/2019	1h30
Promoteur – foncière tertiaire (ICADE)	Directeur·rice aménagement	11/06/2019	1h30
Collectivité territoriale (Métropole du Grand Paris)	Stagiaire sur la stratégie alimentaire de la MGP	07/10/2019	1h
Établissement public d'aménagement (EPA ORSA)	Ancien·ne directeur·rice de la stratégie territoriale	08/10/2019	1h45
Promoteur immobilier (ALTAREA)	Directeur·rice du développement adjoint·e	21/10/2019	1h40
Collectivité territoriale (Ville d'Arcueil)	Un·e élu·e et un·e habitant·e impliqués·es dans la démarche « Arcueil Comestible »	25/10/2019	1h50
Société de conseil en agriculture urbaine (We Agri)	Directeur·rice	18/11/2019	1h20

Projet Doulon-Gohards

Structure	Fonction dans le projet	Date	Durée
NMA / We Agri	Chargé de projet NMA puis AMO agriculture urbaine	18/11/2019	30 min
Nantes Métropole	Chef·fe de projet à la Direction urbanisme et aménagement	29/06/2021	1h20
Alphaville Programmation	AMO programmation des fermes	22/07/2021	1h20
Nantes Métropole Aménagement	Responsable de l'opération	18/02/2022	2h30
SCE – groupe Keran Bureau d'études en aménagement et environnement	Membre de l'équipe de MOE des fermes	24/11/2022	2h

Projet Fives Cail

Structure	Fonction de la personne dans le projet	Date	Durée
Université de Lille	Chercheur·se post-doctorant·e sur Tast'in Fives pour la MESH	04/06/2021	1h45
Université du Littoral Côte d'Opale	Chercheur·se responsable de l'enquête sur Tast'in Fives pour la MESH	16/07/2021	2h
Ville de Lille	Chef·fe de projet référente Tast'in Fives (2020-2022)	24/06/2021	55 min
Ville de Lille	Directeur·rice de projet Tast'in Fives (2015-2021)	02/11/2022	1h50
Association Lilotopia	Animation agriculture urbaine	04/11/2022	30 min
Petite Lune	Gestion Food court	14/11/2022	55 min
Association Les Sens du Goût	Gestion/animation cuisine commune	23/11/2022	40 min
Baluchon	Chef·fe de projet incubation	24/11/2022	30 min
Soreli	Chargé·e de projet concertation	25/11/2022	30 min

Projet Base 217

Structure	Fonction dans le projet	Date	Durée
SPL Air 217	Responsable du projet Base 217	16/06/2021	1h45
Cœur d'Essonne Agglomération	Référent·e projet Base 217 et responsable démarche Sésame	06/08/2021	1h15
SAFER Île-de-France	Responsable du foncier	24/09/2021	1h10
Chambre d'Agriculture d'Île-de-France	Responsable formation et chef·fe de projet en agriculture urbaine	10/11/2021	1h
ATM, bureau d'études gestion de l'eau	AMO Fermes d'Avenir puis membre équipe MOE projet Base 217	16/11/2021	1H30
Entretiens menés par d'autres chercheurs et mutualisés :			
Cœur d'Essonne Agglomération	Référent·e projet Base 217 et responsable démarche Sésame	12/08/2021	1h15
Ville de Longpont sur Orge	Élu·e	23/09/2021	1h30
Fermes d'Avenir	Directeur·rice	07/10/2021	30 min
Chambre d'Agriculture d'Île-de-France	Responsable pôle filière alimentaires	26/10/2021	1h20

ANNEXE 4 - SOURCES PRINCIPALES POUR LE PROJET CARMA

Date	Participation à la vie du collectif CARMA
Toute la période	Participation aux réunions bimensuelles de « l'équipe projet » (environ 15 membres actifs sur les 90 adhérents de l'association), au cours desquelles sont discutées et réparties les différentes tâches à accomplir
Toute la période	Présentation du projet CARMA à différents publics à la suite de l'annonce par le gouvernement de l'abandon du projet EuropaCity (notamment : donateurs d'une campagne de financement participatif, réunion publique à Villiers-le-Bel en février 2020, etc.)
Toute la période	Participation à la recherche de partenariats de travail (Agence Régionale de la Biodiversité, Institut Paris Région, entreprises du secteur de l'énergie)
Octobre 2019	Participation à un séminaire organisé par CARMA avec une quinzaine de chercheurs, d'acteurs économiques et associatifs pour réfléchir à la « <i>Co-construction d'un nouveau référentiel pour les projets territoriaux intégrés de transition écologique</i> »
Juin 2020- Janvier 2021	Participation au conseil d'administration de l'association
Date	Participation à la rédaction de documents
Avril 2019	Contribution à une réponse à appel à projets de recherche-action lancé par la Fondation de France sur les Transitions alimentaires et agroécologiques
Janvier-mai 2019	Participation à la rédaction de l'un des deux dossiers (rapport RISOME) remis à Francis Rol-Tanguy dans le cadre de sa mission d'évaluation sur le devenir du Triangle de Gonesse

Dossiers de présentation du projet CARMA
Dossier de candidature IMGP – janvier 2017 : Groupement CARMA Gonesse – Dossier d'intentions urbaines et programmatiques
Dossier Carma – octobre 2017 : Projet CARMA Gonesse – Un projet phare de transition écologique
Dossier Carma – janvier 2018 : Présentation du projet CARMA - Coopération pour une Ambition agricole, Rurale et Métropolitaine d'Avenir
Dossier Carma – juin 2018 : CARMA Pays de France – Proposition pour un projet de la transition écologique
Dossier Carma – juin 2019 : CARMA – Propositions programmatiques du projet pilote de transition écologique
Rapport RISOME – mai 2020 : Démarche RISOME - Faire du Pays de France un exemple d'une résilience territoriale qui engage des dynamiques de développement d'avenir.
Rapport TRIANGLE – mai 2020 : Triangle – Un projet phare de la transition alimentaire avec et pour les producteurs, les consommateurs, les citoyens.

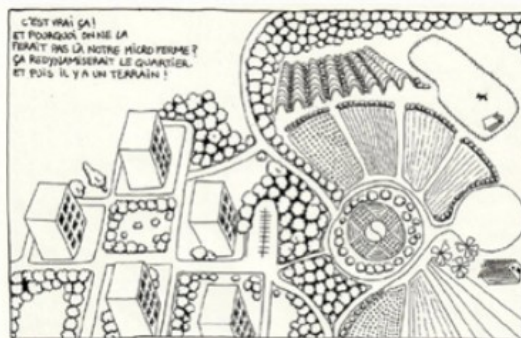
Entretiens : personne / fonction	Date	Durée
Yves, fondateur et président de l'association	15/10/2019	1h
Françoise, militante d'origine	23/10/2019	1h15
Florent, militant d'origine	23/10/2019	1h25

ANNEXE 5 - CHARTE CARMA PAYS DE FRANCE INSPIRÉE DES CHARTES PNR

Charte proposée pour CARMA Pays de France

A l'instar des PNR voisins (Vexin et Oise-Pays de France), le projet CARMA Pays de France **propose** aux collectivités territoriales concernées une « charte » susceptible de guider certaines de leurs politiques publiques. Sans remplacer l'action locale de chaque commune, cette charte transcenderait les actions locales pour créer un projet d'échelle régionale et une identité commune.

1. **Défense prioritaire et absolue des terres agricoles, des forêts et autres espaces naturels:** le périmètre de ces espaces est sanctuarisé.
2. **Evolution vers une agriculture biologique du territoire:** cette évolution progressive, qui tend à re-développer la biodiversité sur le territoire, s'accompagne d'une transformation progressive des paysages pour leur redonner un caractère « rural » et attractif. Réintroduction des haies, d'arbres, entretien des fossés, des zones humides, etc. Mise en valeur des rivières et de leurs bordures.
3. **Mise en œuvre d'un cycle alimentaire durable** à partir du recyclage des matières organiques avec du compostage et des expériences de production de bio-énergie.
4. **Développement des emplois socialement utiles, durables et accessibles aux populations locales, autour des productions agricoles, de leurs transformations, leur distribution et le recyclage des déchets organiques.** Il s'agit ici d'un axe majeur de développement économique de la métropole, de l'acquisition et du partage de savoir-faire.
5. **Mutualisation des moyens pour la formation des habitants aux nouvelles activités agricoles et para-agricoles, et leur appui par un centre de recherche partagé.**
6. **Revalorisation des territoires périphériques résidentiels et d'activités** en adoptant des principes d'urbanisme et d'architecture prenant en compte le vivant et la place de la nature en ville, à l'écoute des habitants, des usagers et de leurs initiatives, favorisant les nouveaux matériaux écologiques mis en œuvre par des structures artisanales de construction, introduisant l'éco-conditionnalité des aides, etc.
7. **Attractivité touristique du territoire: Développement d'un éco-tourisme destiné en premier lieu aux habitants de la métropole.** Le nouveau « parc agricole et urbain » devient aussi un lieu de promenade, de loisirs, d'apprentissage et de découverte pour les citadins: le lieu qui leur manque avec la nature.



Dessin de la ferme urbaine du quartier prioritaire Bois du Château, à Lorient. DR Optim-ism

ANNEXES FOURNIES SOUS POCLETTE SÉPARÉE :

**ANNEXE 6 – CHRONOLOGIE DE LA CONTROVERSE EUROPACITY /
TRIANGLE DE GONESSE (2011-2020)**

ANNEXE 7 – CHRONOLOGIE DU PROJET CARMA (2011-2020)

**ANNEXE 8 – CHRONOLOGIE DU PROJET DES FERMES DE DOULON-
GOHARDS (2012-2022)**

**ANNEXE 9 – CHRONOLOGIE DU PROJET FIVES CAIL / « CHAUD
BOUILLON ! » (2010-2021)**

**ANNEXE 10 – CHRONOLOGIE DU PROJET BASE 217 / FERME DE L'ENVOL
(2010-2020)**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : Projet réalimenter Masséna.....	11
Figure 2 : Une boussole pour réfléchir au devenir des rapports entre urbanisme et alimentation.....	25
Figure 3 : Sentiers transitionnels d'une trajectoire sociotechnique.....	27
Figure 4 : Schématisation des niveaux d'interactions étudiées dans la recherche.....	41
Figure 5 : Macellum de Pompéi.....	61
Figure 6 : Thermopolium au laraire.....	63
Figure 7 : Cris de paris.....	71
Figure 8 : Les marchés publics parisiens à la fin du XIVe siècle.....	76
Figure 9 : Carlo Antonio Crespi, Intérieur d'une cuisine, XVIIIe siècle. Huile sur toile..	86
Figure 10 : Les couronnes d'approvisionnement de Paris au XVIIIe siècle.....	93
Figure 11 : Réseaux routier, ferroviaire et navigable en France dans la deuxième moitié du XIXe siècle.....	99
Figure 12 : Les abattoirs de la Villette (Paris).....	104
Figure 13 : La biscuiterie LU (Nantes) en 1911.....	105
Figure 14 : Les Frères Provençaux, vue intérieure vers 1846 d'après une gravure de l'époque.....	110
Figure 15 : Marchande d'arlequins – carte postale – Paris, Halles centrales.....	111
Figure 16 : La cuisine de Francfort conçue par Margarete Schütte-Lihotzky en 1926...	115
Figure 17 : Cultures maraîchères à Bobigny : les divers dispositifs de protection.....	117
Figure 18 : Murs à pêches de Montreuil.....	117
Figure 19 : Collecte à cheval des ordures ménagères (1914).....	117
Figure 20 : Schéma de principe des « Garden cities » d'Ebenezer Howard.....	120
Figure 21 : Broadacre City (maquette).....	121
Figure 22 : Inauguration du premier hypermarché Carrefour à Sainte-Geneviève-des-Bois en 1963.....	130
Figure 23 : MIN de Rungis – gauche : maquette, vue aérienne Nord-Est (1967) / droite : vue sur le secteur des fruits et légumes du MIN de Rungis dans les années 1970.....	131
Figure 24 : « Nulle part et partout », la ville franchisée.....	135
Figure 25 : Carte de localisation des projets du corpus.....	161
Figure 26 : Carte de localisation des projets du corpus - zoom Île-de-France.....	162
Figure 27 : Dynamique et modalités de mise à l'agenda de la reterritorialisation alimentaire dans les projets urbains.....	174
Figure 28 : Fonctions urbaines des programmes alimentaires.....	176
Figure 29 : Affiche du concours parodique « Réinventer Pourris ».....	182
Figure 30 : Typologie des espaces et dispositifs « urbalimentaires » du corpus suivant leur poids relatif.....	183
Figure 31 : Tranches de vie - Paris 18e.....	186
Figure 32 : Agrobiopôle Frescaty - Metz.....	186

Figure 33 : Agrocité Gagarine Truillot - Ivry sur Seine.....	186
Figure 34 : La ville multi-strates - Paris 17e.....	186
Figure 35 : La ferme du Rail - Paris 18e.....	186
Figure 36 : Renouvellement urbain Cité Cheminote - St Germain au Mont d'Or.....	186
Figure 37 : Edison Lite - Paris 13e.....	186
Figure 38 : Chapelle International - Paris 18e.....	186
Figure 39 : Halles de Bacalan - Bordeaux.....	187
Figure 40 : Food hall - Île-de-Nantes - Nantes.....	187
Figure 41 : La future Brasserie Houdan en pied d'immeuble à Sceaux.....	188
Figure 42 : Un food-truck en ville.....	188
Figure 43 : Champs de compétences des acteurs chargés des questions alimentaires dans le corpus.....	194
Figure 44 : Rôle des acteurs en charge des questions alimentaires.....	195
Figure 45 : Synthèse de l'analyse lexicale.....	211
Figure 46 : Localisation du Triangle de Gonesse.....	225
Figure 47 : Périmètre de l'EPA Plaine de France.....	233
Figure 48 : Le Triangle et ses abords.....	235
Figure 49 : Le Triangle de Gonesse au début des années 1950.....	236
Figure 50 : Le Triangle de Gonesse aujourd'hui.....	236
Figure 51 : Le Triangle et ses abords, un urbanisme de secteurs.....	238
Figure 52 : Schéma directeur ZAC 2009.....	240
Figure 53 : La ZAC du Triangle de Gonesse intégrant la gare GPE et EuropaCity.....	241
Figure 54 : L'urbanisation du Triangle de Gonesse, un projet inscrit dans plusieurs décennies d'aménagement de la Plaine de France.....	243
Figure 55 : Projet BIG – janvier 2016.....	245
Figure 56 : Extrait du SDRIF de 2013.....	246
Figure 57 : Descriptif ferme urbaine EuropaCity – janvier 2016.....	248
Figure 58 : État du jeu d'acteurs lors du débat public sur le projet EuropaCity.....	250
Figure 59 : Émergence et cristallisation de la controverse.....	253
Figure 60 : Un paradigme inversé : « l'étalement rural ».....	260
Figure 61 : Schéma de principe projet CARMA.....	265
Figure 62 : Naissance de CARMA.....	269
Figure 63 : Évolutions du plan-masse BIG : à gauche, en 2016, à droite en 2017.....	270
Figure 64 : Points de repère sur la controverse entre début 2017 et début 2019.....	271
Figure 65 : Philosophie et objectifs du projet – octobre 2017.....	275
Figure 66 : Gouvernance du projet – schéma de principe – octobre 2017.....	276
Figure 67 : Hypothèses de localisation du programme – octobre 2017.....	277
Figure 68 : Maillage territorial et références en Île-de-France – octobre 2017.....	277
Figure 69 : Carte et description topographique du Pays de France – juin 2018.....	279
Figure 70 : Espace d'intégration urbain-rural – juin 2018.....	280
Figure 71 : 2017-2019 : approfondissement du projet et premières alliances.....	285
Figure 72 : Points de repère sur la controverse entre février et novembre 2019.....	287
Figure 73 : Février-novembre 2019 : Élargissement des alliances mais faiblesse des moyens dans la quête d'opérationnalité du projet.....	297

Figure 74 : points de repère sur la controverse après l’abandon d’EuropaCity (novembre 2019-septembre 2020).....	299
Figure 75 : Parcelles repérées pour installer deux fermes-pilotes.....	308
Figure 76 : Schéma ancrage local CMQ.....	317
Figure 77 : Schéma réflexif CARMA – fin 2019.....	323
Figure 78 : Fin 2019-mi-2020 : de la crise interne à l’ouverture des perspectives : nouvelles alliances, projet précisé et changement de gouvernance.....	326
Figure 79 : Périmètre du projet Doulon-Gohards dans son environnement.....	338
Figure 80 : Périmètre du projet Fives Cail dans son environnement.....	339
Figure 81 : Périmètre du projet Base 217 dans son environnement.....	339
Figure 82 : Cartes de localisation du projet Doulon-Gohards.....	340
Figure 83 : Ferme Saint Médard, maison principale et réservoir en métal à droite à l’arrière-plan.....	342
Figure 84 : Murs et réservoirs en béton, rue de la Papotière.....	342
Figure 85 : Schéma d’aménagement de la ZAC Doulon-Gohards.....	345
Figure 86 : Une expertise agri-urbaine mobilisée pour la structuration du projet des fermes de Doulon-Gohards.....	348
Figure 87 : Inventaire du patrimoine agricole.....	351
Figure 88 : Inventaire des acteurs.....	351
Figure 89 : Stratégie de programmation des fermes.....	352
Figure 90 : Jardin de la Papotière.....	354
Figure 91 : Des terres urbanisables rendues à l’agriculture dans Nantes.....	360
Figure 92 : Plan de l’OAP sectorielle Doulon-Gohards.....	361
Figure 93 : Projet de hameau agricole et artisanal autour de la ferme du Bois des Anses	371
Figure 94 : Cartographie des acteurs du projet Doulon-Gohards.....	374
Figure 95 : Schéma d’aménagement de la ZAC Fives Cail.....	379
Figure 96 : Localisation du projet Fives Cail.....	381
Figure 97 : Gauche : 1937, décochage d’une roue de moulin / Droite : 1953, locomotives commandées par le gouvernement du Brésil.....	382
Figure 98 : Vue aérienne du périmètre de la ZAC.....	383
Figure 99 : Résumé des intentions de la candidature Tast’in Fives.....	388
Figure 100 : Implantation du programme en phase de préfiguration au sein du site Fives Cail.....	390
Figure 101 : Répartition des utilisateurs de la cuisine commune au cours de la première année.....	391
Figure 102 : Première saison du food court (été 2018).....	394
Figure 103 : Montage immobilier de la halle gourmande.....	398
Figure 104 : Plan de « Chaud Bouillon ! » dans son environnement immédiat.....	399
Figure 105 : Le programme des ateliers de la cuisine commune pour novembre 2022. .	401
Figure 106 : Halle F6 – Plans des RDC, 1er et 2e étages (de haut en bas).....	403
Figure 107 : Le logo « Chaud Bouillon ! » et ses déclinaisons par entité.....	404
Figure 108 : Acteurs et interactions au sein de l’écosystème « Chaud Bouillon ! ».....	406
Figure 109 : La ferme de l’Envol – photo aérienne.....	410

Figure 110 : Localisation de la Base 217.....	411
Figure 111 : Périmètre de la base aérienne 217.....	413
Figure 112 : Plan des opérations du projet Base 217.....	414
Figure 113 : Lotissement agricole : jeu d'acteurs en phase de décision (CRSD).....	420
Figure 114 : Plan de financement du lotissement agricole biologique.....	422
Figure 115 : Lotissement agricole : jeu d'acteurs en phase de préfiguration.....	424
Figure 116 : Du lotissement biologique à la ferme de l'Envol : reconfiguration des acteurs.....	428
Figure 117 : Montage juridique de la ferme.....	430
Figure 118 : La ferme à terme.....	434
Figure 119 : Les objectifs de Sésame en matière d'accroissement des surfaces et des exploitations agricoles.....	437
Figure 120 : Les évolutions du système alimentaire territorial de CEA à horizon 2027.....	438
Figure 121 : Apports mutuels projet Envol / stratégie Sésame.....	439
Figure 122 : De la ferme de l'Envol à Sésame : reconfiguration des acteurs.....	442
Figure 123 : Avancement ferme de l'Envol.....	444
Figure 124 : Certains des acteurs (agricoles et urbains) de la Ferme de l'Envol.....	445

TABLEAUX

Tableau 1 : Les approches méthodologiques de la recherche.....	46
Tableau 2 : Synthèse du corpus de projets étudié.....	164
Tableau 3 : Nombre de composantes prises en compte par les projets.....	166
Tableau 4 : Part des composantes du système alimentaire dans les projets urbains étudiés.....	166
Tableau 5: Recensement d'acteurs spécialisés dans l'alimentation au sein des projets urbains étudiés.....	192
Tableau 6 : Les termes repérés dans le corpus et leurs occurrences.....	208
Tableau 7 : Synthèse des occurrences des termes par catégorie.....	218
Tableau 8 : Synthèse des activités au sein du collectif CARMA.....	230
Tableau 9 : Exemple de tableau des événements de l'équipe CARMA (avril 2019).....	291
Tableau 10 : Feuille de route CARMA fin 2019-début 2020.....	300
Tableau 11 : Synthèse des propositions pour la réalisation de deux « fermes-pilotes » sur le Triangle.....	309
Tableau 12 : Projets lauréats de l'appel à idées lancé par la SEMMARIS dans le cadre du projet Agoralim.....	332
Tableau 13 : Le projet Doulon-Gohards en synthèse.....	344
Tableau 14 : Processus de recrutement des agriculteurs.....	364
Tableau 15 : Synthèse du projet Fives Cail.....	378
Tableau 16 : Synthèse du projet Base 217.....	416
Tableau 17 : Création d'un lotissement agricole biologique.....	421
Tableau 18 : Résumé projet Sésame - TIGA.....	436
Tableau 19 : Coexistence des modèles agricoles.....	441

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	3
Résumé.....	5
Sommaire.....	7
Liste des sigles.....	8
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	10
Une recherche « impliquée » et enracinée dans une pratique de l’urbanisme opérationnel.....	13
La reterritorialisation de l’alimentation : potentiel transformateur, tendance faible et rapports de forces.....	14
S’outiller pour penser les évolutions des interactions de l’urbanisme et de l’alimentation.....	20
Interactions entre reterritorialisation alimentaire et production urbaine : une approche par le projet urbain.....	28
Le projet urbain, laboratoire de transformation des pratiques urbanistiques et de la matérialité de la ville.....	33
Le projet urbain, palimpseste de représentations.....	36
Le projet urbain, levier d’action collective.....	39
Questionnement, problématique et hypothèses.....	42
Méthodologie, terrains et plan de la thèse.....	45
CHAPITRE 1 - Historiquer les rapports entre projet urbain et reterritorialisation alimentaire.....	51
Introduction du chapitre 1.....	52
1) Ville et alimentation, piliers de la civilisation classique.....	54
Ville et alimentation aux fondements de la « vie civilisée ».....	54
1-1- Représentations culturelles : le « civilisé » v.s. le « barbare ».....	55
1-2- Le poids de la citoyenneté dans l’accès à l’alimentation.....	57
1-3- Politiques marchandes d’approvisionnement des villes.....	58
1-4- Des autorités urbaines impliquées dans les aménagements alimentaires.....	59
1-5- Lois somptuaires et culture de la faim.....	61
2) Le Moyen Âge, de l’âge d’or de la paysannerie à celui des politiques alimentaires urbaines.....	64
2-1- Le haut Moyen Âge (V ^e -X ^e siècles) : ruralisation des villes et christianisation de l’alimentation.....	64
2-1-1- <i>Un système agro-sylvo-pastoral.....</i>	65
2-1-2- <i>Christianisation et société d’ordres.....</i>	65
2-2- Essor des villes et âge d’or des politiques alimentaires urbaines (X ^e -XV ^e siècles).....	67
2-2-1- <i>Pain, vin et chair pour le « quatrième état ».....</i>	68
2-2-2- <i>Villes-campagnes : entre domination et système territorial intégré.....</i>	71
2-2-3- <i>Politiques annonaires et aménagements urbains.....</i>	75

3) L'époque moderne entre continuités médiévales et essor de l'État et des villes-capitales	80
3-1-Produits et lieux urbains de la première mondialisation alimentaire.....	81
3-2-Essor du goût et des arts de la table.....	83
3-3-Nouvelles ségrégations des pratiques et marchés alimentaires des citadins.....	87
3-4-Prolongements des politiques alimentaires médiévales et montée en puissance des États.....	89
3-5-Enjeux et modalités d'approvisionnement des villes-capitales.....	91
4) Du XIX^e siècle au sortir de la Seconde Guerre mondiale : nourrir la ville industrielle, une préoccupation au cœur de l'urbanisme naissant.....	97
4-1-Intensification des flux alimentaires, rationalisation des espaces urbains.....	99
4-2-Rééquilibrage Ville-État et affirmation des acteurs privés dans la gouvernance alimentaire.....	105
4-3- Surveiller et nourrir les classes populaires urbaines.....	109
4-4-Apogée et déclin des synergies ville-agriculture.....	115
5) Depuis 1945 : urbanisme et alimentation : distanciation et rapprochements.....	123
5-1-Déterritorialisation alimentaire et reconfigurations urbaines.....	124
5-1-1- <i>Urbanisme et alimentation : une séparation à marche forcée qui vient acter un processus d'éloignement largement entamé.....</i>	<i>124</i>
5-1-2- <i>Distanciation fonctionnelle et transformations matérielles.....</i>	<i>127</i>
5-2-Alimentation et urbanisme déterritorialisés : parallélisme des critiques.....	131
5-2-1- <i>Santé des humains et durabilité des (éco) systèmes urbains.....</i>	<i>132</i>
5-2-2- <i>Incertitudes et politisation des choix.....</i>	<i>133</i>
5-2-3- <i>Ville franchisée contre ville conviviale.....</i>	<i>135</i>
5-3-Urbanisme et alimentation : des liens qui persistent.....	136
5-3-1- <i>L'intégration progressive des enjeux agricoles par l'urbanisme.....</i>	<i>137</i>
5-3-2- <i>L'alimentation dans les politiques d'urbanisme commercial.....</i>	<i>140</i>
5-3-3- <i>L'alimentation dans la fabrique des équipements, de la logistique et des logements : des questions et dispositifs émergents.....</i>	<i>142</i>
5-4-3- <i>L'avènement du projet urbain, levier de reterritorialisation des systèmes alimentaires urbains ?.....</i>	<i>146</i>
Les projets urbains, instruments de réaffirmation politique des villes dans la reterritorialisation alimentaire.....	146
Vers l'absorption de la reterritorialisation alimentaire par les dynamiques entrepreneuriales de l'urbanisme ?.....	148
Des pratiques et courants urbanistiques qui contribuent à une attention renouvelée pour le fait alimentaire.....	149
Conclusion du chapitre 1.....	152

CHAPITRE 2 - La reterritorialisation alimentaire, nouvelle « bonne pratique » de l'urbanisme ? Panorama de projets urbains contemporains (2014-2019).....155

Introduction du chapitre 2.....	156
Méthodologie.....	159
Plan du chapitre.....	162

1) La reterritorialisation alimentaire, une dynamique incontestable des projets urbains	163
2) Une prise en compte du système alimentaire largement dominée par la composante agricole.....	165
2-1-Faible dimension systémique et primat de la composante production.....	165
2-2-L'agriculture : présence persistante et mise à l'agenda urbain.....	167
2-3-Mécanique de la « bonne pratique ».....	169
2-4-Intégration des composantes consommation et distribution dans les logiques de projet, marginalité des composantes transformation et gestion des déchets.....	172
3) L'alimentation vectrice d'urbanité des projets et de la ville.....	174
4) L'évolution des paysages alimentaires prise entre « urban obduracy » et « food-washing ».....	180
4-1-Agrarisation ou verdissement de la ville ?.....	183
4-2-Valorisation mutuelle de l'alimentation et des espaces urbains.....	187
4-3-Adaptation de l'alimentation au tissu urbain existant.....	188
4-4-Dynamique émergente d'évolution des espaces et modes de production urbains.....	189
4-5-Les flux invisibles.....	190
5) Un monde hybride d'acteurs en formation.....	191
5-1- Le champ de l'alimentaire apporte ses compétences aux projets urbains.....	193
5-2- Des acteurs en position d'exploitants et d'experts.....	194
5-3- Une majorité de « nouveaux entrants », polyvalents et spécialistes des projets urbains.....	196
5-3-1- <i>Les acteurs de l'aménagement urbain.....</i>	<i>196</i>
5-3-2- <i>Les acteurs du système alimentaire.....</i>	<i>198</i>
Une galaxie de nouveaux entrants.....	198
Entre « authenticité » et « innovation ».....	200
Engagements et liens.....	201
Spécialisation et polyvalence.....	203
Un noyau d'hyper-spécialistes en formation.....	204
6) Une éthique alimentaire présente dans les discours mais absorbée dans le logiciel urbanistique.....	206
6-1- État des lieux des topiques des projets.....	207
6-2-Les paradigmes de la reterritorialisation alimentaire globalement absorbés par l'appareil intellectuel des projets urbains.....	210
6-2-1- <i>Éthique alimentaire des projets urbains.....</i>	<i>212</i>
6-2-2- <i>Hybridation « éthique alimentaire » et « paradigmes et pratiques urbanistiques ».....</i>	<i>213</i>
6-2-3- <i>Paradigmes et pratiques urbanistiques.....</i>	<i>213</i>
6-2-4- <i>Urbanité des projets.....</i>	<i>215</i>
6-2-6- <i>Synthèse : primauté du logiciel des projets urbains.....</i>	<i>218</i>
Conclusion du chapitre 2.....	219

CHAPITRE 3 - Transformer le projet urbain, condition *sine qua non* de la reterritorialisation alimentaire ? Le cas du projet militant CARMA.....223

Introduction.....	224
L'urbanisation du Triangle de Gonesse, un projet controversé.....	224
CARMA ou la négociation entre niche d'innovation et régime dominant de l'urbanisme et de l'alimentation.....	227
Une enquête par observation participante et une restitution inspirée des chroniques de dispositifs.....	229
Plan du chapitre.....	232
1) Histoire d'un territoire aménagé : de la Plaine de France au Triangle de Gonesse, années 1950-2010.....	233
1-1-Années 1950 à 1980 : les grands chantiers de l'État sur la Plaine de France.....	233
1-2-Années 1990-2010 : revendications des élus locaux, émergence des projets de ZAC du Triangle de Gonesse et EuropaCity.....	239
2) Le projet urbain controversé : soutien institutionnel et structuration des opposants, 2011-2016.....	243
2-1-Soutien institutionnel et structuration d'une opposition au sein du Collectif pour le Triangle de Gonesse.....	243
2-2-Le débat public sur EuropaCity : affirmation des fronts et cristallisation des représentations.....	246
3) Fin 2016 : naissance du projet CARMA.....	254
3-1-Des « experts-militants » pour répondre à l'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris ».....	254
3-2-L'organisation du travail militant : opposition bicéphale CPTG-CARMA et « mode charrette ».....	257
3-3-Négocier les termes de l'APUI pour élaborer un « projet alternatif » à l'urbanisation du Triangle de Gonesse.....	258
3-3-1-Posture critique et renversement du paradigme de l'aménagement urbain.....	259
3-3-2-Une programmation centrée sur l'agriculture, au service des agriculteurs et habitants du territoire.....	261
3-3-3-Articuler les échelles pour articuler espaces bâtis et espaces ouverts :.....	264
3-3-4-Une démarche de projet « bottom-up » visant à favoriser les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.....	266
3-3-5-Un groupement hybride.....	267
4) Mars 2017-février 2019 : CARMA, un projet à poursuivre.....	269
4-1-La controverse entre début 2017 et début 2019 : quelques points de repère.....	270
4-2-À l'épreuve du public : structurer le discours et enrichir le projet CARMA.....	272
4-3-Lobbying politique et institutionnel.....	274
4-4-De l'agriculture à l'alimentation et de CARMA Gonesse à CARMA Pays de France, les changements d'échelle du projet.....	274
4-4-1-CARMA Gonesse – octobre 2017 :.....	274
4-4-2-CARMA Pays de France – juin 2018.....	278

4-5-Fin 2018 : Accueil de nouveaux militants - arrivée sur le terrain.....	281
4-6-Février 2019 : création de l'association CARMA.....	283
5) De la création de l'association (février 2019) à l'abandon d'EuropaCity (novembre 2019) : CARMA en quête « d'opérationnalité » du projet et de moyens pour le collectif	286
5-1-La controverse entre février et novembre 2019 : quelques points de repère.....	286
5-2-CARMA, « bureau d'études militant ».....	288
5-3-Accroître la visibilité et le réseau de CARMA.....	291
5-4-Mai-juin 2019 : l'État s'intéresse au projet CARMA.....	292
5-5-Concrétiser l'utopie : le séminaire de Villarceaux, octobre 2019.....	293
5-6-Fin 2019 : un bilan en demi-teinte.....	296
6) Fin 2019-mi 2020 : CARMA renforce son assise vis-à-vis de l'extérieur dans un contexte de crise interne.....	297
6-1-Points de repère sur la controverse après l'abandon d'EuropaCity.....	298
6-2-« <i>Tout devient possible</i> » mais « <i>on ne va pas y arriver</i> » : moment de crise.....	299
6-3-Faire entendre CARMA dans la mission d'évaluation sur l'avenir du Triangle de Gonesse : stratégie générale et débats.....	302
6-3-1-Convaincre les élus locaux.....	302
6-3-2-Deux projets qui n'en font qu'un.....	303
6-3-3-Un « grand projet urbain alternatif ».....	304
6-3-4-Questionnements stratégiques et éthiques vis-à-vis des projets de gare et d'urbanisation.....	306
6-4-Le dossier « Triangle » : un projet d'agriurbanisme.....	307
6-4-1-Articulation des échelles entre PAT et fermes-pilotes.....	307
6-4-2-Partis pris agronomiques.....	309
6-4-3-Répondre aux objections récurrentes (pollution, emplois, évolutions des exploitations).....	310
6-5-Le dossier RISOME.....	312
6-5-1-Un processus entre élaboration en chambre et consultation de partenaires.....	312
6-5-2-Du « cycle alimentaire sain et durable » à la « transition écologique ».....	313
6-5-3-Entre projet et démarche de mise en réseaux.....	316
6-6-Relations avec l'extérieur : renforcement des alliances et risques de concurrence.....	319
6-7-Reconfigurations internes.....	321
Conclusion du chapitre 3.....	326
CARMA, un projet inscrit dans un jeu de négociation multi-niveaux.....	326
<i>Entre urbanisme et « transition agricole et alimentaire à caractère écologique et social »</i>	326
<i>Entre utopie et pragmatisme</i>	328
État des lieux du rapport de force depuis la fin 2020 et perspectives pour CARMA.....	330
Vers une transformation du régime par la « niche d'innovation » CARMA ?.....	333
CHAPITRE 4 - Heurs et malheurs du projet urbain alimentaire. Les cas de Doulon-Gohards (Nantes), Fives Cail (Lille) et Base 217 (Cœur d'Essonne Agglomération).....	335

Introduction du chapitre 4.....	336
1) Le projet Doulon-Gohards, un laboratoire d’agri-urbanisme.....	339
Introduction : (ré)installer des agriculteurs professionnels dans le berceau du maraîchage nantais.....	340
1-1-Élaborer le projet agricole (2012-2016).....	346
1-1-1-Structuration d’un réseau d’experts agri-urbains autour de la maîtrise d’ouvrage.....	346
1-1-2-Le programme : maraîchage bio-intensif, cours actives et jardins partagés.....	350
1-2- « Sortir les fermes » (2017-2022).....	355
1-2-1-Statut et financement des fermes dans le cadre de la concession d’aménagement.....	356
1-2-2-Sécuriser le projet au plan de l’urbanisme réglementaire.....	359
1-2-3-Articuler et accompagner les temporalités des projets agricoles et de la réhabilitation des fermes.....	362
1-2-4-Complexité et conflictualité de l’ingénierie de projet.....	366
1-2-5-Y aura-t-il une phase 2 ?.....	370
Conclusion.....	372
2) Fives Cail : l’alimentation comme remède aux injonctions contradictoires du projet urbain.....	377
Introduction.....	377
2-1-Faire la « ville renouvelée » dans la ville ségréguée.....	380
2-2-Émergence : l’opportunité de l’appel à projets européen « Urban Innovative Actions » (2015-2016).....	384
2-2-1-Un programme alimentaire pour lutter contre les effets pervers du projet urbain.....	384
2-2-2-Un équipement, un écosystème et des leviers d’action qui témoignent d’une vision systémique de l’alimentation.....	386
2-3-Préfigurer le projet : Tast’in Fives (2017-2020).....	389
2-3-1- Préfiguration de la cuisine commune : la cuisine comme vecteur d’inclusion et de mixité sociales ?.....	389
2-3-2-Modalités de préfiguration d’un « écosystème culinaire ».....	392
2-3-3- Un montage qui conjugue, non sans tensions, logiques libérale et redistributive.....	395
2-4-Depuis 2021 : la mise en place de « Chaud Bouillon ! ».....	399
2-4-1-De fortes continuités avec la phase de préfiguration.....	399
2-4-2-Les enjeux : trouver l’équilibre entre les entités, faire vivre l’écosystème.....	402
Conclusion : projets urbain et alimentaire entre injonctions contradictoires et compromis.....	407
3) Base 217 : tensions et interactions entre projet agricole, projet urbain et stratégie alimentaire.....	410
Introduction.....	410
3-1-2010-2016 : Le lotissement agricole biologique : tensions, compromis et échec.....	418
3-1-1-La place de l’agriculture dans le CRSD : de l’affrontement au compromis.....	418
3-1-2-De l’alliance au blocage entre acteurs urbains et agricoles.....	422
3-2-2017 : du lotissement agricole biologique au projet de ferme de l’Envol.....	424

3-2-1- <i>Les acteurs urbains à la recherche de nouvelles alliances et d'une communauté d'intérêt</i>	424
3-2-2- <i>Rupture avec la Chambre d'Agriculture et nouveaux entrants</i>	427
3-2-3- <i>Le montage du projet : un partenariat public-privé à plusieurs niveaux</i>	428
3-2-4- <i>Une dynamique collective « pour une autre agriculture » et ses limites</i>	430
3-3-2017-2019 : de la ferme de l'Envol à la stratégie Sésame... et retour.....	435
3-3-1- <i>Le projet de ferme de l'Envol, point de départ de la stratégie alimentaire territoriale</i>	435
3-3-2- <i>Des rapprochements institutionnels profitables à l'Envol comme à Sésame</i>	438
3-3-3- <i>Organiser la coexistence pacifiée des modèles agricoles</i>	440
3-3-4- <i>Sésame : des modalités d'action collective similaires aux projets de la ferme de l'Envol et Base 217</i>	441
Conclusion.....	443
Conclusion du chapitre 4	447
1- <i>Le projet urbain, laboratoire d'un urbanisme agricole / alimentaire</i>	447
2- <i>Soulager les maux de la ville par l'alimentation, transformer le système alimentaire par le projet urbain</i>	449
3- <i>Le projet urbain alimentaire : hybridation des mondes et changement d'échelle</i>	450
CONCLUSION GÉNÉRALE	453
Au point de départ : l'état des liens entre urbanisme et alimentation.....	454
Les apports d'un protocole méthodologique à quatre dimensions.....	456
<i>Victimes de la mode : l'histoire à la rescousse</i>	456
<i>De l'inaccessible exhaustivité à l'investigation des « bonnes pratiques »</i>	457
<i>Explorer un « mouvement alimentaire urbain » entre action, militantisme et recherche</i>	458
<i>Au cœur du projet urbain : un urbanisme agri-alimentaire en voie d'institutionnalisation ?</i>	460
Le projet urbain, scène d'expérimentation et d'expansion d'un urbanisme alimentaire qui se cherche.....	462
L'imaginaire aménageur repolitisé par la reterritorialisation alimentaire : objets, modalités et limites.....	464
Des transformations systémiques limitées.....	466
Bibliographie	470
Annexe 1 - Liste des 110 projets étudiés dans le chapitre 2	488
Annexe 2 - Exemple de fiche-projet	492
Annexe 3 - Liste des entretiens (hors projet CARMA)	496
Annexe 4 - Sources principales pour le projet CARMA	498
Annexe 5 - Charte CARMA Pays de France inspirée des chartes PNR	499
Annexes 6 à 10 - Chronologies des études de cas	500
Table des illustrations	501
Table des matières	505



Université Paris-Est

École doctorale Ville, Transports et Territoires

Lab'Urba

Thèse pour l'obtention du doctorat en aménagement de l'espace, urbanisme

**RETERRITORIALISATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE ET
PRODUCTION DE LA VILLE : DES RAPPORTS EN
(RE)NÉGOCIATION DANS ET VIA LES PROJETS URBAINS**

Présentée par Paula Macé Le Fischer

Sous la direction de Martin Vanier

ANNEXES N° 6 À 10

Avec le soutien financier de :



Annexe n°6 - Chronologie de la controverse EuropaCity / Triangle de Gonesse 2011-2020

2011-2016 : le projet urbain controversé : soutien institutionnel et structuration des opposants

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contexte	Débat Public GPE		Fermeture Usine PSA	Loi LAAAF crée les PAT	COP 21	Création MGP
Actions	Création du CPTG	Concours d'architectes Europacity	Saisine CNDP pour EuropaCity	Partenariat investissement Immochan-Wanda		Débat public EuropaCity
Acteurs	Alliages & Territoires	Ministère de la Ville Syndicat Paris Métropole	EPA Plaine de France	Wanda Group		Pros et antis (cf. point n°2-2)
Controverses	Le CPTG s'oppose à l'urbanisation des "terres fertiles" (Europacity, gare GPE, ZAC)	Soutien institutionnel à Europacity : attractivité métropolitaine	Urbanisation du Triangle conditionnée à une desserte en transports en commun			Cristallisation des débats sur emploi et environnement

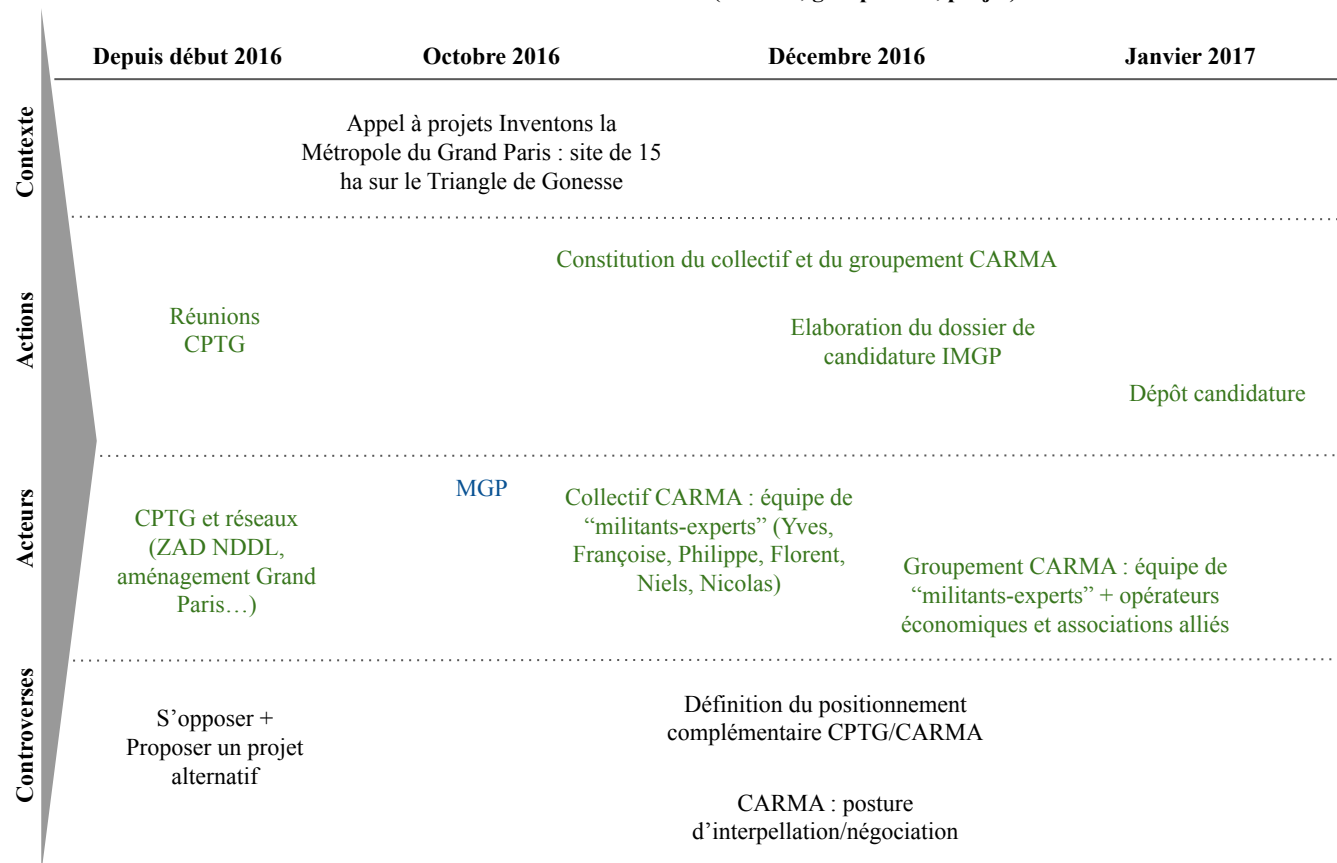
	2019							
	février	mars	avril	juin	juillet	septembre	octobre	novembre
EuropaCity			Maire de Paris s'exprime contre EuropaCity lors d'une conférence sur le campus de Jussieu			1er ministre demande rapport Ministre Transition écologique sur dossier EC	Rassemblement pro-EC collectif "les vrais gens" CPTG : Marche de Gonesse à Matignon	7 novembre : Président République annonce que l'Etat abandonne le projet Europacity
ZAC			3e Fête des Terres de Gonesse			La Cour administrative d'appel de Versailles annule la décision du TA de Cergy : la ZAC est de nouveau autorisée		
PLU Gonesse		TA Cergy annule la révision du PLU de Gonesse		Ville de Gonesse fait appel à la CAA Versailles				
Gare GPE				CPTG : blocages ponctuels des travaux préparatoires			CPTG : Marche de Gonesse à Matignon	TA Montreuil suspend les travaux pendant 1 an pour irrégularités étude d'impact SGP fait appel à la CAA Versailles

	2017			2018							
	mai-juin	juillet	septembre	novembre	février	mars	juillet	août	septembre	octobre	décembre
EuropaCity			Déclaration Nicolas Hulot (Min écologie) : Europacity "pas compatible" avec Plan Climat				Nicolas Hulot critique Europacity à la radio		L'Etat demande à Alliages&Territoires de corriger le projet		Nicolas Hulot démissionne du gouvernement
ZAC			Nouveau plan-masse BIG		8 lauréats concours "bâtiments iconiques"		TA Cergy annule arrêté création ZAC		2e Fête des Terres de Gonesse	Commissaire enquêteur rend avis favorable sur enquête publique ZAC (pourtant annulée)	
PLU Gonesse	Enquête publique sur révision PLU		Le commissaire enquêteur rend un avis défavorable à la révision		PLU adopté par la Ville malgré avis défavorable						
Gare GPE						CPTG dépose un recours contre approbation du PLU				SGP obtient permis de construire (PC) gare	CPTG dépose un recours contre PC

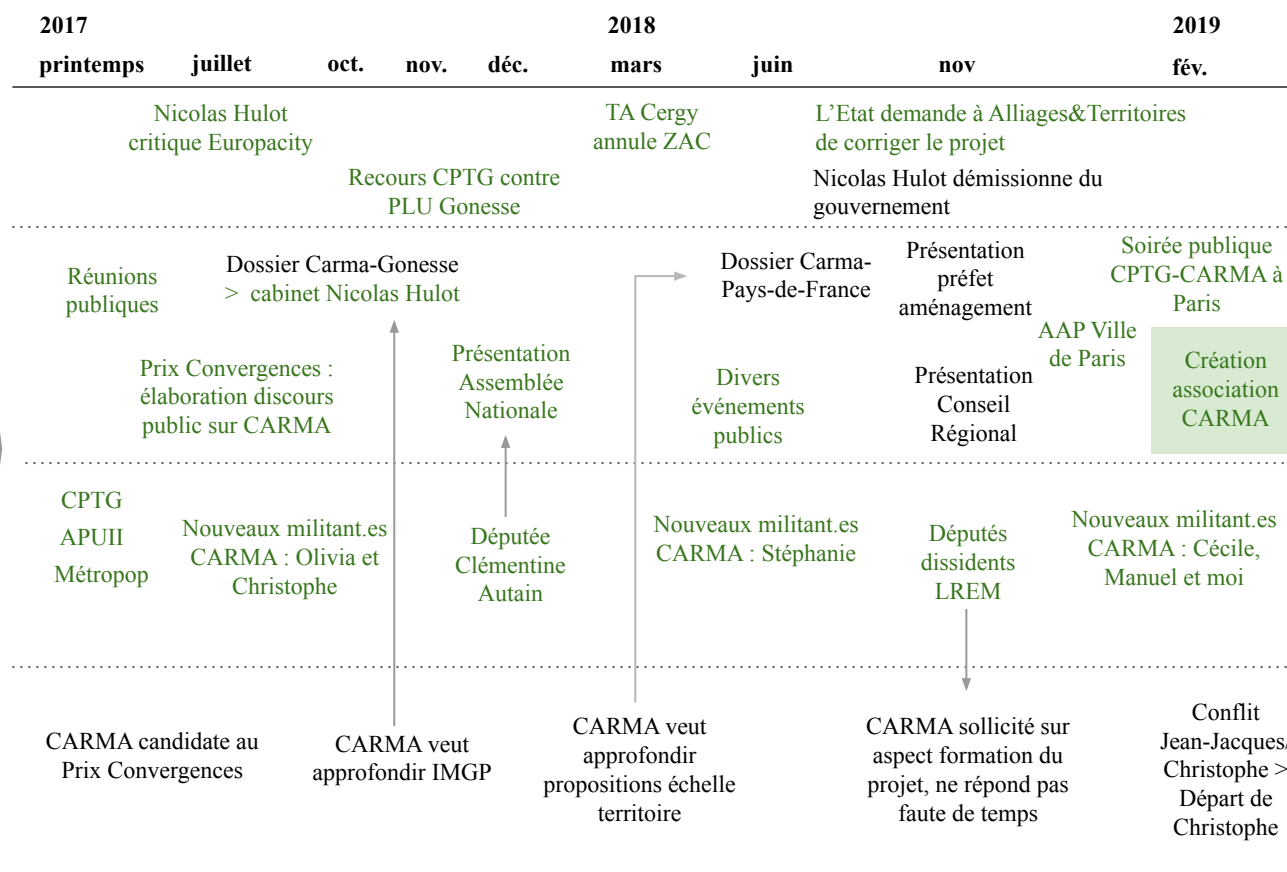
	2019		2020		
	novembre	décembre	janvier	juillet	septembre
EuropaCity	Région IDF : "Plan d'urgence Val d'Oise"		CD95, CARPF et Ville de Gonesse déposent recours gracieux auprès du 1er Ministre contre décision annulation EC		
ZAC		FRT reçu par CD95, CARPF et Ville de Gonesse : demandent repêchage parties EC		Réunion publique CPTG-CARMA en présence FRT : "quel avenir pour les terres du Triangle de Gonesse"	Rapport FRT remis au gouvernement
PLU Gonesse			La procédure d'appel de la ville de Gonesse est en cours d'instruction par la CAA de Versailles.....	
Gare GPE			Les travaux sont suspendus par décision du TA de Montreuil.....	

Annexe n°7 - Chronologie du projet CARMA 2016-2020

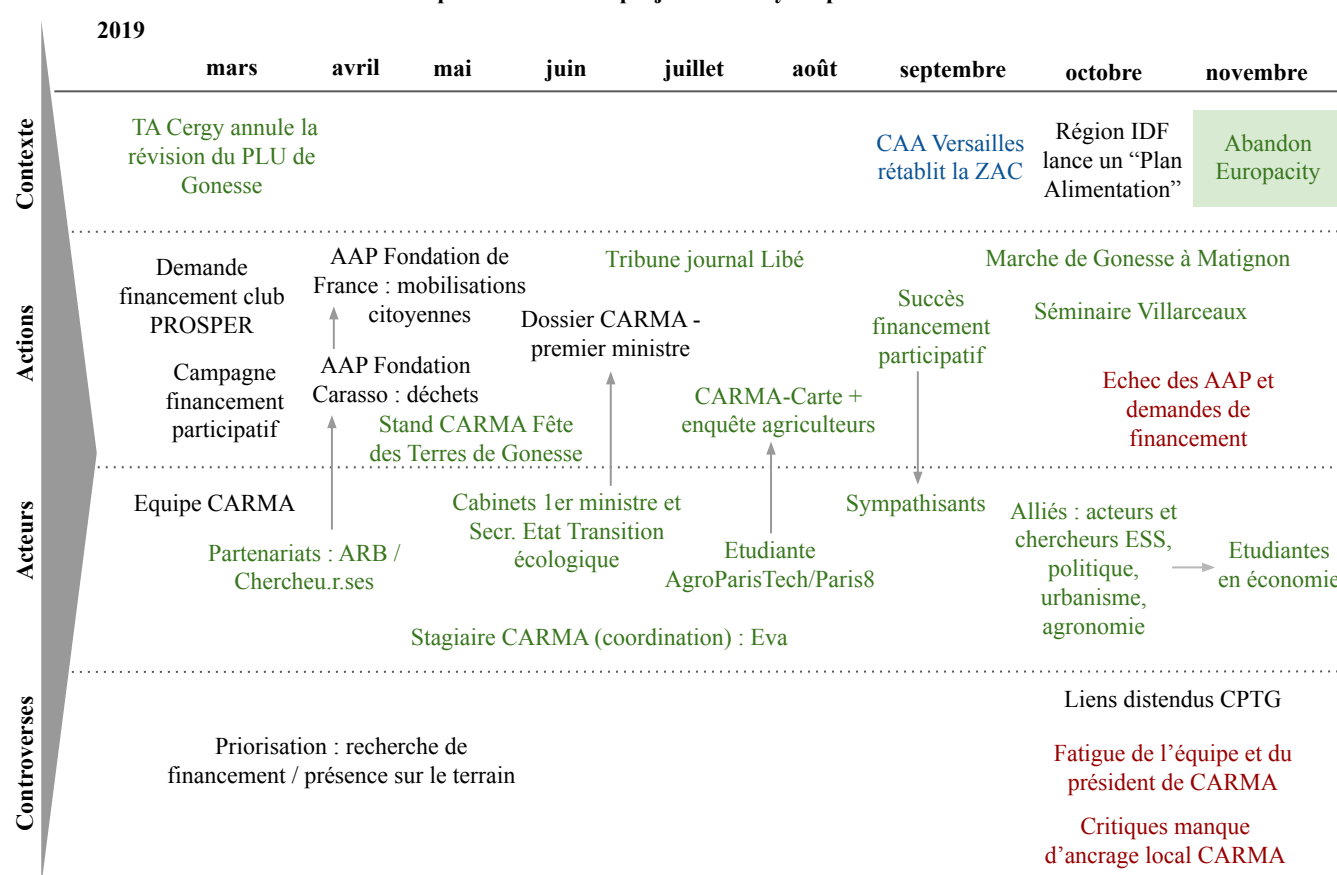
Fin 2016 - naissance de CARMA (collectif, groupement, projet)



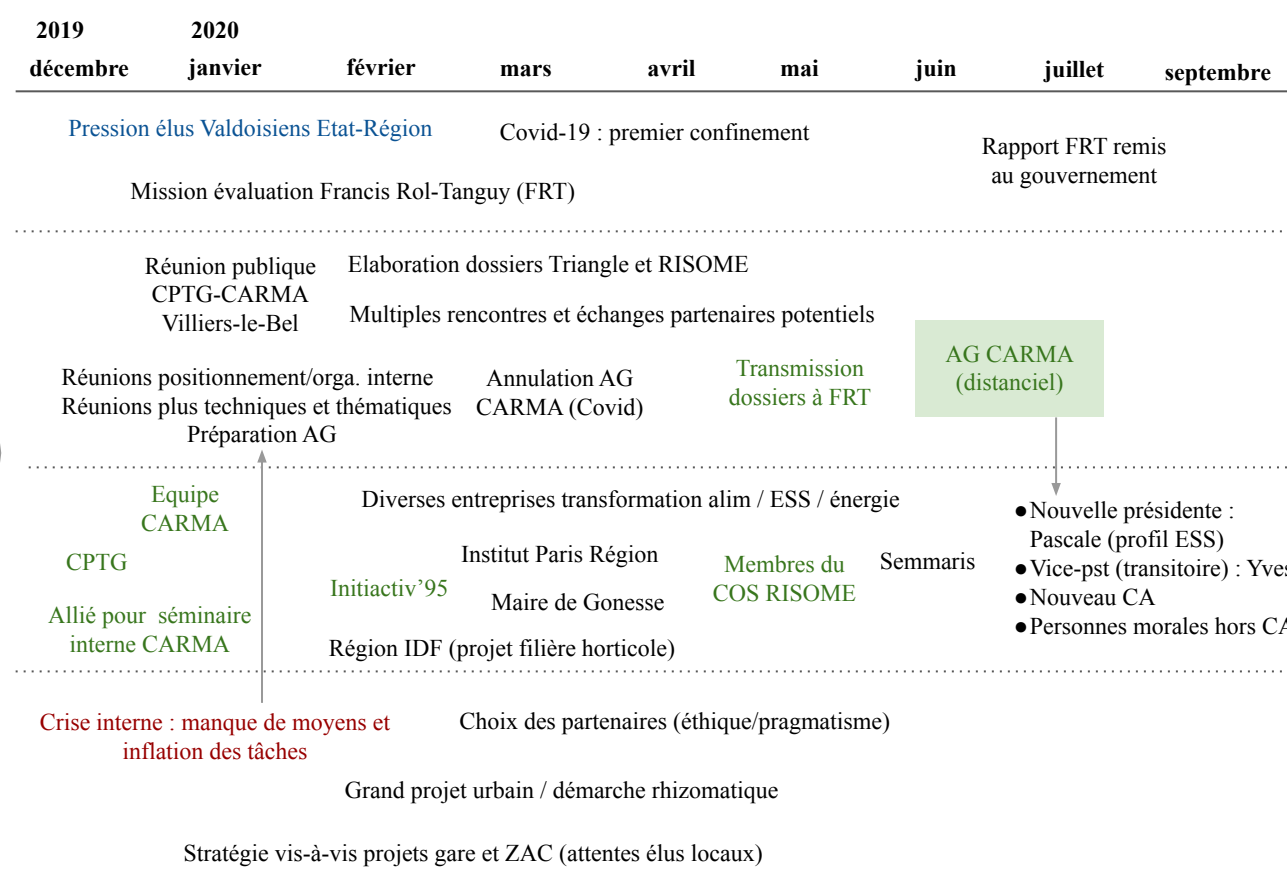
Mars 2017-février 2019 : CARMA, un projet à poursuivre



De la création de l'association (février 2019) à l'abandon d'Europacity (novembre 2019) : CARMA en quête d'opérationnalité du projet et de moyens pour le collectif



Fin 2019-mi 2020 : CARMA renforce son assise vis-à-vis de l'extérieur dans un contexte de crise interne

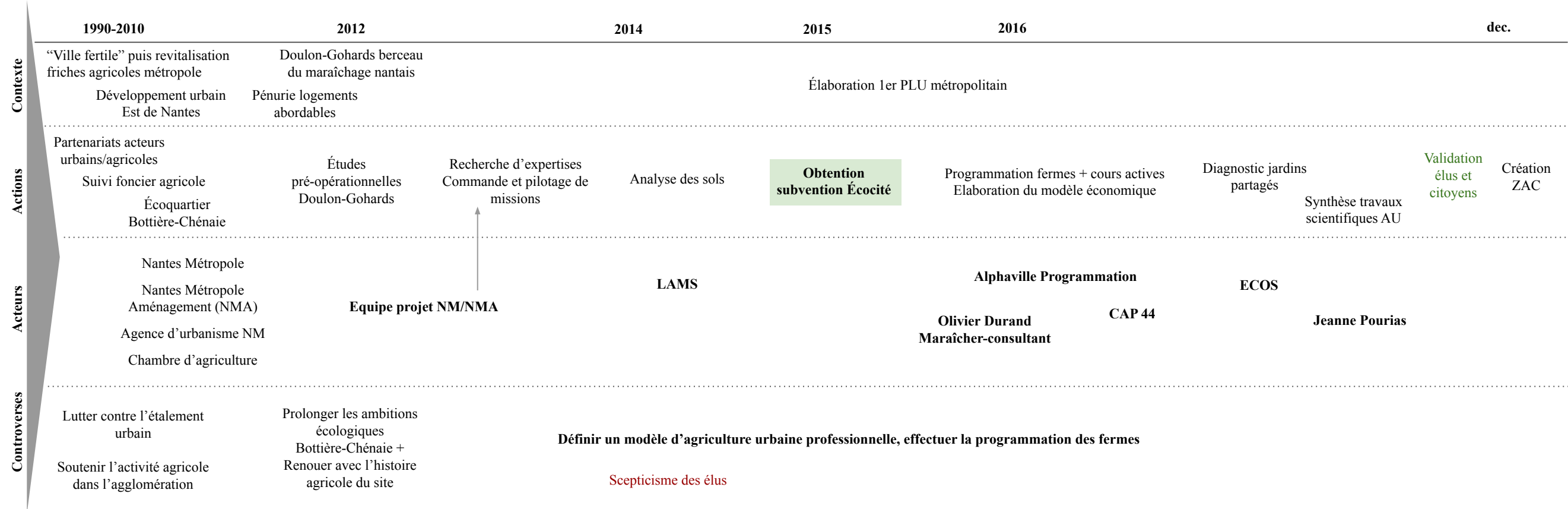


Perspectives

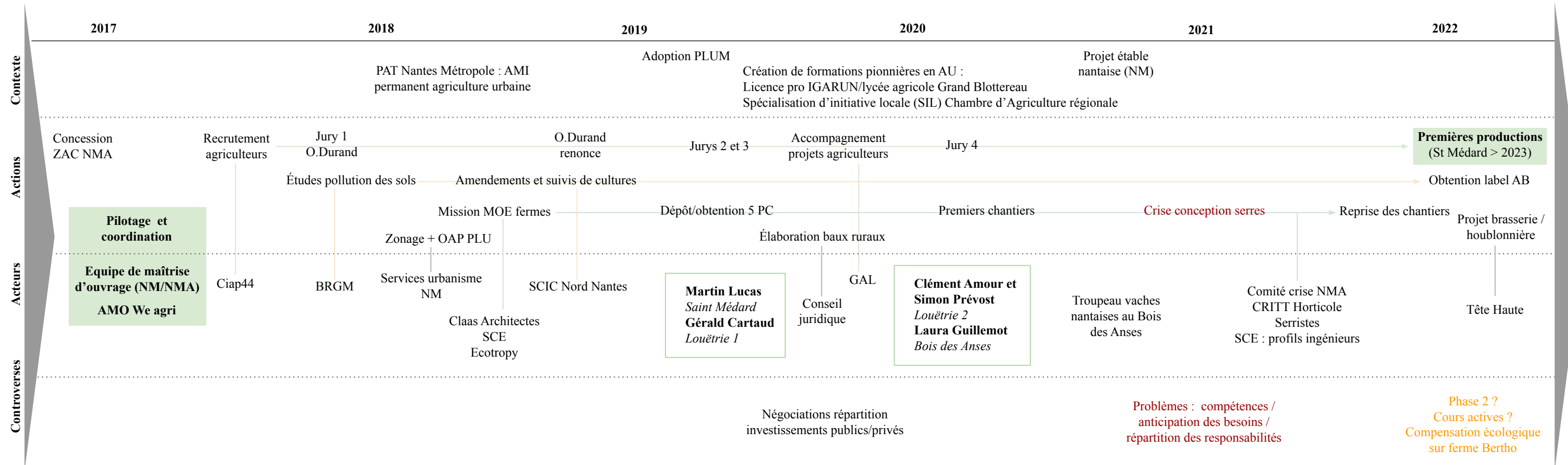


Annexe n°8 - Chronologie du projet des fermes de Doulon-Gohards 2012-2022

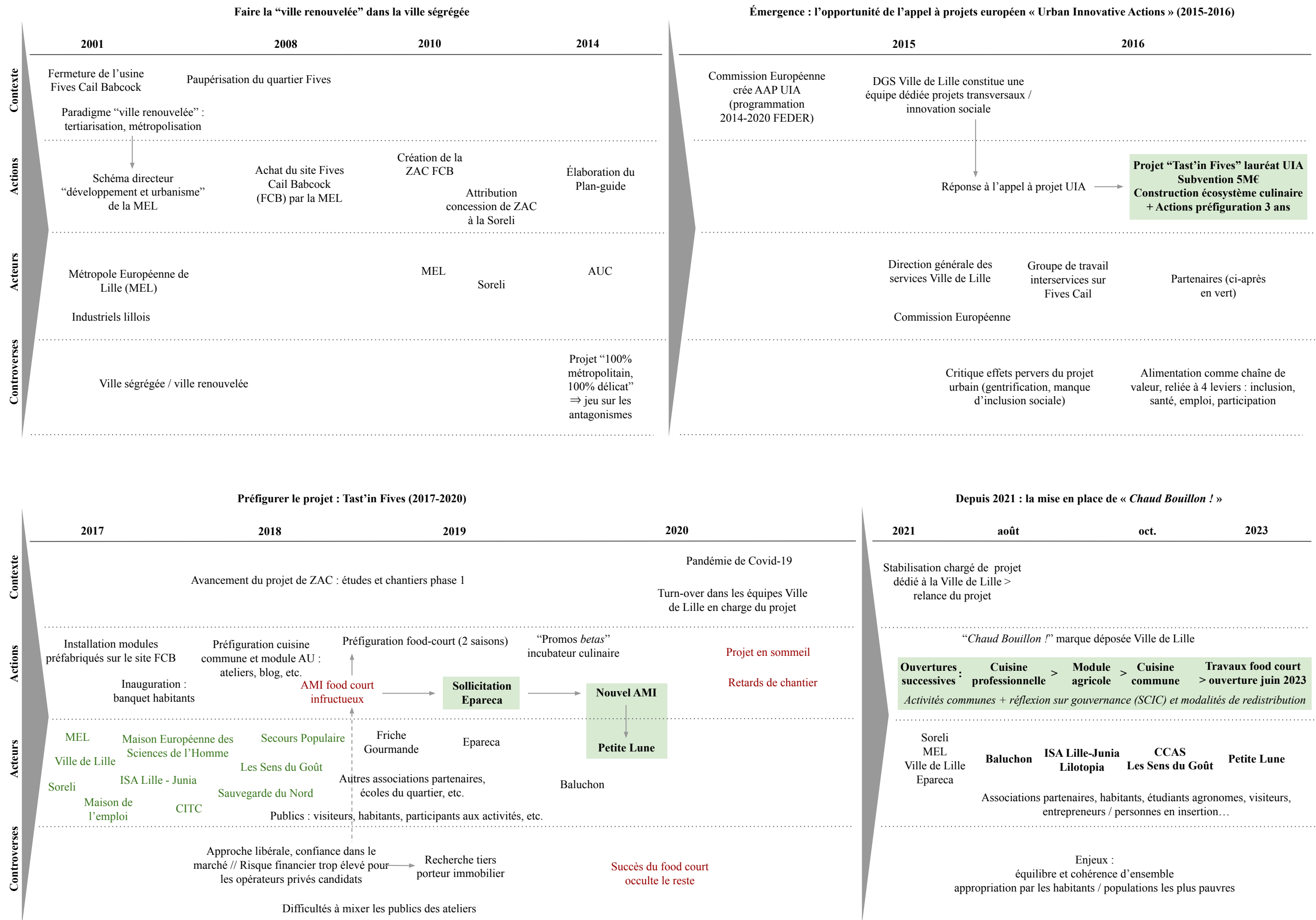
Élaborer le projet agricole (2012-2016)



« Sortir les fermes » (2017-2022)



Annexe n°9 - Chronologie du projet Fives Cail-“Chaud Bouillon !” 2010-2021



Annexe n°10 - Chronologie du projet Base 217-Ferme de l'Envol 2010-2020

